

UNIVERSITÉ DE PARIS — FACULTÉ DES LETTRES

LE CONCEPT SUMÉRIEN
DE CONSOMMATION DANS LA VIE
ÉCONOMIQUE ET RELIGIEUSE

ÉTUDE LINGUISTIQUE ET SOCIALE
D'APRÈS LES TEXTES PRÉSARGONIQUES DE LAGAŠ

*Thèse pour le Doctorat ès Lettres
présentée à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris*

PAR

YVONNE ROSENGARTEN

ÉDITIONS E. DE BOCCARD
1, RUE DE MÉDICIS, 1
PARIS

1960



Digitized by the Internet Archive
in 2026

**LE CONCEPT SUMÉRIEN DE CONSOMMATION
DANS LA VIE ÉCONOMIQUE ET RELIGIEUSE**

UNIVERSITÉ DE PARIS — FACULTÉ DES LETTRES

LE CONCEPT SUMÉRIEN DE CONSOMMATION DANS LA VIE ÉCONOMIQUE ET RELIGIEUSE

ÉTUDE LINGUISTIQUE ET SOCIALE
D'APRÈS LES TEXTES PRÉSARGONIQUES DE LAGAS^v

*Thèse pour le Doctorat ès Lettres
présentée à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris*

PAR

YVONNE ROSENGARTEN

ÉDITIONS E. DE BOCCARD

1, RUE DE MÉDICIS, 1
PARIS

1960



A RAYMOND-RIEC JESTIN

*per cujus naturam
labor mihi nil aliud nisi gaudio et amicitiae.*

Y. R.

Je remercie vivement Madame André Chamson et Monsieur Jean Nougayrol d'avoir bien voulu m'ouvrir les portes de la Bibliothèque de la Conservation du Musée du Louvre ; Monsieur Édouard Dhorme et Monsieur René Labat de m'avoir autorisée à fréquenter la Bibliothèque du Cabinet d'Assyriologie du Collège de France, où j'ai pu jouir d'une documentation unique dans notre pays. J'ai eu la chance d'y rencontrer d'aimables camarades de travail qui ont parfois facilité mes recherches, à leur début.

Bien souvent aussi, de précieuses conversations avec Monsieur Raymond Jestin m'ont permis d'y multiplier le bénéfice que j'ai tiré de son enseignement à l'École pratique des Hautes Études. J'ai tout appris de lui, de ses patients avis, des trois volumes qu'il a consacrés au verbe sumérien, de l'Abrégé de Grammaire Sumérienne. A peine est-il nécessaire que je lui dise ici ma gratitude : mon travail constitue, à bien des égards, l'épreuve de sa propre science, dont je n'ai eu qu'à suivre les leçons pour progresser, quêtant tour à tour, dans la grammaire sumérienne, l'inspiration et le contrôle de mes intuitions.

J'ajoute, avec la plus sincère reconnaissance, que j'ai mis à profit de mon mieux les critiques bienveillantes et judicieuses qui me furent adressées, lors de la soutenance de cette thèse en Sorbonne, le 7 juin 1958, successivement, par Messieurs Raymond Jestin et René Labat, ainsi que par Monsieur André Aymard, qui, sans être assyriologue, me fit l'honneur d'une lecture aussi pénétrante qu'attentive. Je lui sais gré, particulièrement, de m'avoir donné, en tant que président du jury, les marques de la plus encourageante confiance.

Y. R.

NOTA

Les abréviations désignant les textes cunéiformes figurent en tête de l'Index des tablettes. On trouvera dans la Liste des ouvrages cités les abréviations de leurs titres.

Les colonnes des tablettes sont indiquées par des chiffres romains, immédiatement après la référence du texte. J'ai partout suivi, pour cette numérotation, l'ordre logique imposé par la lecture, comme W. Förtsch dans *VAS XIV*. Les chiffres désignant les colonnes ne sont donc pas conformes, en ce qui concerne les DP, à ceux d'Allotte de la Fuyë, sauf dans les cas exceptionnels où les cassures rendent incertain l'ordre du texte : j'ai alors reproduit les chiffres arabes de l'édition.

Les transcriptions ont été faites selon le système le plus simple défini par R. Jestin dans *VSC*, p. 8, en donnant, généralement, la forme pleine des racines, sans préjuger de leur lecture ; et pour faciliter le maniement du *ŠL*, j'ai cru bon de renvoyer, sauf en cas de confusion possible, aux numéros des pages plutôt qu'à ceux des caractères.

AVANT-PROPOS

Le *Šumerisches Lexikon* ne consacre que quelques lignes à la racine kú. À côté du sens fondamental « essen », l'auteur ne propose qu'à la forme interrogative : « Speiseopfer darbringen ? », et la phrase kú-a-bi e-ta-zig, se rapportant à des coupes de bois, n'y est pas traduite. Incidemment toutefois, dans les *Orientalia*¹, A. Deimel suggère que la racine kú exprime l'idée d'avoir consommé, détruit, enlevé, acception affirmée depuis par R. Scholtz² et R. Jestin³.

On conçoit facilement, étant donnés les trois sens de kú — manger, sacrifier, utiliser — que l'intelligence de la vie économique et religieuse révélée par les tablettes de Tello⁴ de l'époque d'En-èn-tar-zid, Lugal-an-da, et Uru-ka-gi-na⁵, dépende en grande

(1) Cf. *Or.* 20, p. 37.

(2) Cf. *MVAG* XXIX, p. 132 : « Zum Verbauch Gebrachte ».

(3) Cf. *VSP*, p. 234.

(4) Il s'agit de 1565 tablettes dites « économiques » trouvées à Tello, « à mi-chemin à vol d'oiseau entre Badgad et le Golfe Persique » (cf. *Tello*, p. 9). Deimel en a donné la liste dans *An. Or.* 2, p. 71, en y ajoutant une dizaine de textes des « Inscriptions Royales » datés d'Uru-ka-gi-na, traduits par THURFAU-DANGIN dans *SAK* (v. notamment ci-dessous, p. 37, n. 1). Elles proviennent presque exclusivement des fouilles clandestines opérées par les Arabes après la mort d'E. de Sarzec (cf. *Tello*, pp. 20-22).

(5) En négligeant DP 39, tablette datée de la quatrième année d'En-èn-tar-zid. Cette période comprend probablement 22 ou 23 ans : En-èn-tar-zid gouverna au moins 4 ans (selon DP 559), et peut-être 5, selon les textes ne mentionnant pas son nom, mais celui de l'intendant Šubur (cf. VAT 4842, *An. Or.* 2, p. 52 ; Nik 71, 94, 99, 279). Deux documents attestent que Lugal-an-da et Uru-ka-gi-na gardèrent le pouvoir au moins 7 ans chacun : STH.I,30 ; STH.I,47. Il faut tenir compte également d'une année durant laquelle Uru-ka-gi-na ne porta que le titre de P.A.TE.SI (cf. *infra*, p. 417, n. 1).

Enfin, deux tablettes sont datées respectivement de l'année 8 et de l'année 9, le P.A.TE.SI ou le roi n'étant pas nommés : Nik 66 et Nik 137. Datées toutes deux d'Uru-ka-gi-na, elles porteraient à 10 ans le règne de ce prince ; datées toutes deux de Lugal-an-da, elles porteraient à 9 ans le gouvernement de ce P.A.TE.SI. Dans les

partie d'une interprétation correcte de cette racine, dans les multiples expressions où elle apparaît si souvent. Mais la lecture des textes fait rapidement voir que le choix de la bonne acception n'est pas toujours facile : un mouton, par exemple, peut être mangé, immolé, « sorti » d'un troupeau pour la nourriture ou le sacrifice, ou simplement pour être confié à un autre berger.

Les commentaires trop vagues de Deimel dans les *Orientalia*, les erreurs commises par Scholtz du fait qu'il ne traduit que des lambeaux de textes, m'ont prouvé qu'il fallait s'astreindre, dans la mesure du possible, à la traduction complète des documents, dépasser, pour y parvenir, les renseignements tirés de l'akkadien, et se livrer, au moyen d'un travail plus scientifique que littéraire, à l'étude des variations concomitantes des mots, des phrases, des textes entiers se rapportant à une situation analogue.

La plupart du temps, le contexte permet de préciser le sens de la racine kú, sinon le sens précis de l'expression dont elle fait partie, à condition que l'on ait saisi, au-delà du document considéré, les raisons pour lesquelles il existe, c'est-à-dire, les actes auxquels il correspond.

Plusieurs verbes, sans doute, rendent compte des manifestations de la vie économique et religieuse à Lagaš, considérée — encore que la production apparaisse comme l'inévitable « envers » des mêmes faits — par rapport à la consommation des produits. Un ouvrage ne suffirait pas à l'étude de tous ces verbes.

Aussi ai-je tenté de définir, le plus complètement possible, les trois aspects de l'idée de consommation dans la mesure où ils sont « véhiculés » par le signe kú, l'idée générale ou le concept de consommation assez original pour avoir inspiré aux Sumériens, dont la richesse de vocabulaire embarrasse parfois le traducteur, l'usage d'un même mot pour exprimer des actions sensiblement différentes. Le recensement de toutes les formules verbales et

deux cas, la période considérée serait de 22 ans, soit : $E : 5 - L : 7 - U. p : 1 + U : 9 = 22$, ou $E : 5 + L : 9 + U. p : 1 + U : 7 = 22$. Mais elle serait de 23 ans, si l'un des deux textes date de Lugal-an-da, l'autre d'Uru-ka-gi-na, soit : $E : 5 - L : 8 + U. p : 1 + U : 9 = 23$, ou $E : 5 + L : 9 + U. p : 1 + U : 8 = 23$.

Selon E. Sollberger, 581 ans séparent Hammurapi 31 et Uru-ka-gi-na 9 (AfO XVII, p. 47). Mais on sait que les différents systèmes chronologiques établis actuellement ne permettent pas de fixer les dates exactes du règne de Hammurapi (cf. *op. cit.*, p. 47, n. 186). Si l'on admet, avec A. Parrot, que 2400 est la date la plus probable pour l'avènement de Sargon, 2600 pour le règne d'Ur-Nanše, la période ici considérée se place au milieu du III^e millénaire (cf. *AM II*, pp. 333, 386, 437, 438).

nominales contenant la racine kú a permis de préciser la compréhension du concept par son extension, en offrant à la réflexion un cadre assez objectivement limité, et à la grammaire sumérienne une abondante moisson.

Cependant, je n'ai pas voulu isoler les formes étudiées des textes où elles se présentent, dont un très petit nombre seulement a été traduit, et souvent d'une manière contestable, jusqu'à ce jour ; j'ai livré mes traductions minutieusement choisies et classées, pour donner mes raisons. Les coupures n'ont été consenties qu'à seule fin d'éviter les redites. Par souci de rigueur, je m'en suis tenue à la traduction juxtalinéaire, me refusant de céder à la tentation du « bon français », comme disent les mauvais élèves, afin que mes interprétations du vocabulaire et de la grammaire sumériens soient partout évidentes et perfectibles.

Sans doute, la seule nécessité d'exposer les documents traduits, abstraction faite de l'obligation d'interpréter, de justifier à tout moment ce que j'avance, a-t-elle privé mon travail d'un plan facile à établir selon les trois sens de la racine kú, — division tripartite apparemment séduisante — car les tablettes elles-mêmes ne se laissent pas si aisément classer. Certaines d'entre elles, en effet, contiennent plusieurs kú de sens différent, surtout lorsqu'elles signalent que des produits mangés ou sacrifiés aux dieux ont été « sortis » des stocks. D'autre part, le nombre des textes concernant l'alimentation, les sacrifices et la comptabilité proprement dite est fort inégal.

On lira ci-dessous quatre chapitres consacrés à la vie économique sumérienne, et particulièrement à la nourriture des gens et des bêtes, deux chapitres — les deux derniers — traitant de certains aspects de la vie religieuse ; dans le cinquième chapitre, qui sert de transition, la racine kú est étudiée comme terme de comptabilité relative aux deux domaines explorés, l'économique et le religieux.

Il est évident que, dans le commentaire des traductions, je ne pouvais laisser de côté, sous prétexte de préserver l'unité de l'ouvrage, des problèmes importants, linguistiques ou sociaux. Les digressions ont été faites en notes, au bas des pages, et hors texte, quand elles atteignaient une certaine ampleur, parfois dans le texte même, quand elles se rattachaient assez étroitement au sujet. J'ai donc abordé, à travers un certain nombre de traductions et de notes, l'étude de la racine kú, la description de la vie éco-

nomique et religieuse à Lagaš et maintes questions intéressant les progrès de la sumérologie.

Ces trois thèmes se présentent à tour de rôle au premier plan sans que les autres disparaissent jamais tout à fait. J'ose espérer que la forme nécessairement très souple d'un tel travail n'entraîne pas plus de désordre que la forme fuguée dans la composition musicale. La prépondérance de l'un des trois thèmes, ainsi que le nombre et la nature des documents accessibles, a déterminé la composition de chaque chapitre, indiquée dans un sommaire. Les résultats obtenus, touchant les particularités de la société sumérienne, peuvent être rassemblés, pour chaque question traitée, grâce à un « Index des matières » alphabétique et analytique. Enfin, un « Index des tablettes » et un « Index du vocabulaire » destinés aux spécialistes, permettent de se reporter à tout ce qui a été dit sur chaque texte, sur chaque mot dont le sens est encore douteux. Ceux-là s'étonneront peut-être de rencontrer (surtout dans le premier chapitre) des traductions parfois faciles et des commentaires grammaticaux élémentaires : puissent-ils rendre service aux débutants qui ne peuvent assimiler d'emblée les ouvrages des maîtres.

C'est sans prétention que j'ai souvent contredit mes prédécesseurs, consciente de l'avantage de déchiffrer après eux la langue de Sumer. Je me suis attachée à relever surtout, chemin faisant, les erreurs commises, me semble-t-il, par Deimel (ou ses collaborateurs anonymes). Quel que soit, en effet, le respect qu'on puisse avoir pour son œuvre immense et encore si utile, la parole du dictionnaire ou de son auteur, celle qui inspire le plus de foi, doit être également la plus attaquée quand elle paraît douteuse. C'est encore aux débutants que j'ai songé en signalant parfois des fautes que les sumérologues avertis ont depuis longtemps reconnues.

Peut-être me reprochera-t-on d'avoir trop souvent fait appel au principe d'identité, car les mots et leurs usages naissent plus souvent, il est vrai, d'accidents relevant de la logique affective que des exigences de la non-contradiction. Mais j'avais affaire à des textes de même nature, concernant l'activité d'une même cité, composés dans le même palais et souvent par le même scribe, au cours d'une période qui ne dépasse guère vingt années.

D'autres aspects de l'attitude scientifique m'ont semblé convenir à mon sujet. C'est pourquoi je n'ai pas hésité à faire seulement la critique d'un sens mal défini lorsque l'acception juste m'échappait ;

à livrer dans tous les cas, même lorsque le problème ne pouvait qu'être posé, les démarches de ma pensée, afin que le raisonnement pût être repris où il le faudrait, selon les découvertes à venir. J'ai enfin essayé de « démontrer » par la mise en valeur d'un texte crucial, chaque fois que c'était possible, ce qui avait déjà été aperçu, mais pouvait, à l'occasion, être remis en doute.

TABLE DES MATIÈRES

Chap. I. LABOUR ET SEMAILLES.....	19
Chap. II. ÉLEVAGE ET ALIMENTATION.....	59
Chap. III. ÉLEVAGE (suite).....	99
Chap. IV. REPAS DE SERVITEURS.....	169
Chap. V. COMPTABILITÉ.....	203
Chap. VI. FÊTES.....	249
Chap. VII. OFFRANDES AUX MORTS.....	303
Conclusion.....	343
Notes hors texte.....	359
Index des tablettes.....	427
Index du vocabulaire.....	437
Index des matières	443
Liste des ouvrages cités. Abréviations.....	451

TABLE DES NOTES HORS TEXTE

I. Les deux graphies du signe GIBIL.....	359
II. Le Bár-gur ₅ -a.....	361
III. TSA 21.....	363
IV. L'expression šu-na-ġál-la-am ₆	364
V. Le verbe šu....gi ₄	368
VI. Première étude complémentaire du sens de bal.....	371
VII. Transcriptions relatives au sens de ġiš-bi-ra.....	373
VIII. Transcriptions relatives au sens de kur ₆	373
IX. Deuxième étude complémentaire du sens de bal.....	374
X. Les expressions i-UL et im-nun. Les quatre points cardinaux.....	378
XI. Les éleveurs «non-professionnels» de moutons «à manger» et de chevreaux.....	384
XII. Documents pour l'étude de l'expression ġin-gi ₄ - a-bi.....	387
XIII. Le sens du verbe díb.....	391
XIV. Le ka-sig ₉ . Traduction et commentaire de DP 98..	395
XV. L'expression «Brot-Lohn» (<i>An. Or.</i> 2, p. 24).....	399
XVI. Une erreur du ŠL à propos de Pa ₅ -ešsad.....	402
XVII. Transcription de TSA 9.....	402
XVIII. Le verbe na...rig ₅ dans DP 253, DP 103, DP 262.	403
XIX. La fête de l'An-ta-sur-ra : Fö 94.....	404
XX. Chronologie relative des mois.....	406

CHAPITRE I

LABOUR ET SEMAILLES

SOMMAIRE

L'emploi de la racine kú : vocabulaire et grammaire.....	21
Textes élémentaires.....	25
La consommation des céréales pour le labour avec l'aide des bœufs.....	28
Le sens du verbe bal.....	32
La consommation des céréales pour l'ensemencement avec l'aide des bœufs.....	36
Le sens de kur ₆	40
L'inventaire des stocks.....	41
Le labour et les semailles avec l'aide des bœufs.....	43
La consommation des céréales pour le labour et l'ensemence- ment avec l'aide des ânes.....	46
Les « paniers » de tablettes.....	46
Le sens de ġiř-bi-ra.....	48
Consommation de céréales pour les bœufs et les ânes.....	56

Les animaux employés à Lagaš dans les travaux des champs, ânes et bœufs (ou taurillons ?) recevaient des rations d'orge spéciales lors du labour et des semailles. Ces dernières, en effet, se faisaient à l'aide de la charrue-versoir nommée *gizal*. Certaines tablettes mentionnent la quantité de grain fournie aux bêtes, par rapport à la superficie du terrain, pour le temps du labour, d'autres, la ration donnée pour mettre la semence en place. A cette distinction commode pour l'exposé des textes, correspondent, dans la plupart des cas, des expressions grammaticalement différentes. On trouve le postfixe *-šè* après un nom verbal, le postfixe *-dè*¹ après la racine *kú* (au sens causatif : faire manger).

I) Le postfixe *-šè* est employé après le nom verbal *gizal-sig₉-ga* (littéralement : charrue « placée »²) et la phrase *še-gud-kú gizal-sig₉-ga-šè* peut être traduite : « orge à nourrir les bœufs pour (le temps du) labour » (RTC 66,V ; Fö 33,I ; 133,III ; Nik 74, *šu-niġin*). Le postfixe *-šè* se rapporte également au groupe *še-gud-kú* : « orge pour faire manger les bœufs » comme le suggère la forme *še-gud-kú-šè* (Fö 87,I ; cf. *infra*, p. 24), bien que l'emploi de *-dè* après la racine verbale soit plus fréquent.

Le postfixe peut d'ailleurs disparaître : *še-gud-kú-gizal-sig₉-ga* (DP 523,I), ou : *še-gud-du-kú-gizal-sig₉-ga* (DP 524,I). Le signe *-du-* souvent noté après *gud* pourrait correspondre à la postposition *-e* de l'accusatif passée à *-u* par harmonie vocalique³. Le nom verbal *gizal-sig₉-ga* peut enfin être placé entre *še* et *kú*, en fonction de génitif cette fois : *še-gizal-sig₉-ga-kú* (Nik 69,II ; 74,I), c'est-à-dire : « orge (du temps) de labour, pour manger », une phrase précédente avertissant le lecteur qu'il s'agit de l'orge des bœufs. L'expression *še-gud-kú-gizal-LA-ga* n'apporte aucun élément nouveau : il ne s'agit que d'une mauvaise copie (la au lieu de *sig₉* devant *ga*).

(1) Cf. *VSP*, pp. 365, 366.

(2) Cf. *Or.* 7, p. 21, 3 : *i-sig₉*, synonyme de *i-ġar*.

(3) Cette hypothèse est suggérée par la forme parallèle : *še-mušen-né-kú-dè* (cf. *infra*, p. 97) ; par le nom du mois « où l'on inscrit les bœufs » : *id₇-gud-du-bi-sar-a* ; dans ces deux exemples, le *-e* des cas directs serait l'indice de l'accusatif, mais celui du nominatif dans la phrase : *gud-du i-kú* (cf. *infra*, p. 25). Il n'est pas prouvé, toutefois, que la syllabe *-du-* ne soit pas un simple prolongement, ou ne dérive, « par extension de fonction » de l'auxiliaire *du* (cf. *VSC*, p. 202).

II) Le postfixe *-dè* après la racine verbale *kú* figure dans l'expression *gud-du-kú-dè* : «(orge) à nourrir les bœufs» (DP 520, I ; 521, I ; 525, I ; Fö 36, II). Ces textes ne précisent pas s'il est question de labour ou de semailles. Peut-être s'agit-il de la nourriture des bêtes surveillées par le conducteur de charrue, en dehors des périodes de travail. Comme on l'a vu au paragraphe I, le postfixe exprimant l'idée de but et l'élément *-du-* peuvent disparaître. On trouve : *še-gud-du-kú* (Fö 2, I ; 84, I) et *še-gud-kú* (DP 522, I ; Fö 133, I).

Ainsi que le montrent les exemples proposés plus loin¹ ces formules peuvent faire partie de phrases plus longues de composition différente :

1) Lorsque la postposition *-dè* est maintenue, le mot *še* ne figure que devant l'expression de la quantité : Ex. : *x še-gur-saḡ-ḡál-gud-du-kú-dè* (DP 520, I ; 521, I ; 525, I).

2) le mot *še* est exprimé deux fois si *-dè* disparaît : Ex. : *x še-gur-saḡ-ḡál še-gud-kú* (DP 522, I ; *x še-gur-saḡ-ḡál še-gud-du-kú* (Fö 2, I)².

L'abréviation : *4 [še]-gud-du-kú* (TSA 39, II), où *gur-sāḡ-ḡál* est sous-entendu, ne peut être comparée aux expressions précédentes. En tout cas, il est probable que l'économie du mot *še* n'est pas déterminée par une exigence grammaticale, lorsque la postposition est exprimée. On noterait plutôt le phénomène inverse lorsque *še-numun* (orge de semence) précède *še-gud-du-kú* ou *še-gud-du-kú-dè* ; j'ai relevé, en effet : *x še-gur-saḡ-ḡál še-numun še-gud-du-kú-dè* dans DP 536, I ; 537, I ; 541, I, et l'abréviation, due sans doute à l'enclave, dans DP 535, I et 538, I : *x še-numun-še-gud-du-kú-gur-saḡ-ḡál*. Mais on lit aussi dans DP 540, I : *x še-gur-saḡ-ḡál še-numun še-gud-du-kú*. Dans DP 543, *x še-gur-sāḡ-ḡál* et *x še* sont dans le texte, col. I, et *še-numun še-gud-du-kú-dè* dans la formule terminale, col. II (cf. Fö 39).

Dans DP 542, II, la phrase *še-numun še-gud-du-kú* résume deux quantités précédemment énoncées, la première destinée à la nourriture des bœufs (*12 še-gur-saḡ-ḡál še-gud-du-kú-dam*, où *-dam* représentante *-dè* suivi de l'assertif *-àm*, col. I) ; la seconde, aux semailles proprement dites (*še-*

(1) Pp. 25, 26 : DP 520 ; Fö 84.

(2) 1 *gur-saḡ-ḡál* valait 144 sila, soit, environ, 121 lit. (*Or.* 7, p. 19).

numun, col. II). Toutes ces variations font bien voir que l'importance de la place d'un mot sumérien dans une phrase ne condamnait, même dans les textes de comptabilité, ni à la rigidité, ni à la monotonie.

La formule *še-numun še-gud-du-kú* peut être étudiée de plus près. La comparaison entre Fö 184¹ et DP 546² prouve qu'elle signifie : « orge de semence ET orge pour nourrir les bœufs (effectuant les semailles).

En effet, la première de ces deux tablettes indique séparément, pour une surface donnée, la quantité d'orge consommée lors du labour, la quantité d'orge consommée lors des semailles, la quantité d'orge semée. Les deux derniers chiffres sont égaux entre eux, et le premier est le double de chacun des deux autres. On sème 12 gur-saġ-ġál 1/4 sur 8 bûr 3 iku³; pour ce travail, les bêtes reçoivent également 12 gur-saġ-ġál 1/4, ce qui fait en tout une dépense de 24 gur-saġ-ġál 1/2, soit 24 gur pour 8 bûr ou 3 gur par bûr, qui vaut 18 iku, et 1/2 gur pour les 3 iku restants, c'est-à-dire : 1/6 de gur par iku. Or, DP 546 (col. I) dit que 8 gur-saġ-ġál ont été employés pour ensemer 48 iku⁴, ce qui fait bien 1/6 de gur par iku, et la formule définissant cet ouvrage est *še-numun, še-gud-du-kú-bi*. On serait tenté de traduire -bi par « et », mais je crois plutôt qu'il faut l'interpréter comme un possessif renvoyant à la surfaceensemencée, ainsi qu'après chacune des expressions de Fö 184⁵. Sans doute en est-il de même dans DP 546, I. De nombreux textes présentent des mentions analogues : *še-numun, še-gud-du-kú* (DP 528, IV ; 535, I ; 538, I ; 539, I, II ; 542, II ; RTC 68, I) et *še-numun, še-gud-kú* (Nik 72, II).

Une variante intéressante, non signalée dans la transcription de Deimel (*Or. 6* p. 7, DP 540, V) : *še-gud-du-kú-numun-na*, « orge à nourrir les bœufs, (du temps) des semailles » paraît symétrique de *še-gud-du-kú-gizal-sig₉-ga*. Peut-être s'agit-il, dans DP 540, d'une quantité considérée indépendamment de celle de l'orge semée. Le texte, muet sur la surface du champ, permet cette hypothèse sans preuve possible.

(1) Cf. *infra*, p. 43.

(2) Cf. *infra*, p. 40.

(3) 1 iku représente 3528 m², 36 ; c'est la « corde » au carré. (cf. *RA 18*, pp. 133-135).

(4) La lecture de Deimel, dans *Or. 6*, p. 11, 42 iku, est fautive : 2 bûr et 12 iku font 48 iku.

(5) Cf. *infra*, p. 43.

Enfin, je rappelle l'emploi déjà signalé plus haut, du postfixe -šè après la racine kú : še-numun, še-gud-kú-šè (Fö 87, I), emploi confirmé par l'une des expressions ci-dessous énumérées, se rapportant à la nourriture des ânes, analogues, quant à la forme, à celles qui concernent la consommation d'orge par les bœufs. On sait que les charrues des Sumériens pouvaient être tirées également par leurs ânes, pour le labour comme pour les semailles ; aussi trouve-t-on :

x še-gur-saġ-ġál, še-anše-kú : Fö 47, I ; 153, I ; DP 544, I.

x še-gur-saġ-ġál-anše-kú-dè : DP 526, I.

x še-gur-saġ-ġál, še-anše-kú-gizal-sig₉-ga-šè : Nik 78, I ; Fö 167, III.

še-anše-kú-gizal-sig₉-ga-šè : Fö 16, III, IV.

x še-gur-saġ-ġál, še-anše-kú-gizal-sig₉-ga : Fö 49, I.

x še-gur-saġ-ġál, še-numun, še-anše-kú-dè : Fö 4, I.

še-numun, še-anše-kú : DP 530, I.

x še-gur-saġ-ġál, še-numun, še-anše-kú (et non : še-anše-kú-šú, comme on le lit dans *Or.* 6, p. 9) : Fö 53, I.

še-anše-kú-šè ! : Fö 11, II.

Nik 90, qui se rapporte à la fois au labour et aux semailles, contient : x še-gur-saġ-ġál še-anše-kú-gizal-sig₉-ga-šè et še-numun-anše-kú (sans doute pour še-numun, še-anše-kú) dans la colonne I ; cf. Fö 184, *infra*, p. 43, qui concerne aussi les deux sortes de travaux. Enfin, quelques tablettes jouent le rôle d'étiquettes fixées sur le « panier » où l'on rangeait divers documents de même espèce, nommé : pisan-dub. On y trouve les mentions : še-numun, še-anše-kú (DP 26, I ; 28, I ; 30, I) et še-numun-anše-kú : Fö 88, I.

Rien de nouveau, sur le plan grammatical, dans les trois textes suivants : DP 527, Fö 11 et 85. Mais chacun d'eux se rapporte à la fois au travail des bœufs et à celui des ânes. Voir dans DP 527, I : x še-gur-saġ-ġál še-gud-du-kú-dè et col. II, še-anše-kú-dè ; dans Fö 11 : x še-gur-saġ-ġál, še-gud-du-kú-dè (I), še-anše-kú-šè ! (II), še-gud-du-kú (III) ; dans Fö 85 : x še-gur-saġ-ġál, še-gud-kú-gizal-sig₉-ga-šè (I), še-anše-kú (II).

DP 529 contient une phrase originale : la racine kú précédée du préfixe i- a pour sujet gud prolongé par -du (ou affecté de la particule -e des cas directs passée à -u, pour marquer le nominatif) : 9 še-dir(i)g gud-du i-kú, « 9 (gur) en plus

les bœufs ont mangé » (col. VII). On relève dans le même texte les formules habituelles : še-numun, še-anše-kú, (I, II), ou seulement : še-anše-kú (III), ou encore : še-anše-kú-gizal-sig₉-ga (VI).

Les phrases comprenant la racine kú qui ont été citées jusqu'ici ne posent pas d'autres problèmes. Il n'en n'est pas ainsi des textes où elles se trouvent et qui précisent leur usage. Le type le plus simple des documents relatifs à la consommation d'orge des bœufs est fourni par DP 520.

DP 520

(I) 12 še-gur-saġ-ġál gud-du-kú-dè	12 gur-saġ-ġál d'orge à nourrir les bœufs,
Saġ-ġá-lu ₁₂ (g)-a (II) saġ-apin-ra	au ¹ conducteur de charrue
En-ig-gal nu-bànda	Saġ-ġá-lu ₁₂ (g)-a, l'intendant En-ig-gal,
ġanun-gibil ² ġiš-kiġ-ti-ta	les ayant prélevés ³ (sur la réserve) du Dépôt neuf des Artisans,
e-na-ta-ġar	les a fournis.
(III) Uru-ka-gi-na lugal Lagaš ^{k1}	Uru-ka-gi-na, roi de Lagaš.

I

1^{re} année.

DP 521 est presque identique à DP 520. Toutefois, le nom du dépôt suit celui du conducteur de charrue, le sujet En-ig-gal n'est pas séparé de son verbe ; le métier de Saġ-ġá-lu₁₂(g)-a est indiqué au moyen de l'expression : saġ-apin-na-ra, avec un -a génitif avant le -ra du datif. (-na- est omis dans la transcription de Deimel, *Or*, 6, p. 5).

DP 522 donne, en seconde position, après l'indication : 15 še-gur-saġ-ġál, še-gud-kú, le nom du terrain (gán) dont s'occupe un autre laboureur, Ur- Ab-ú : gán DÛN-úġ-ka⁴. Ce terrain du DÛN-úġ fait partie du « Domaine Seignorial »

(1) Datif exprimé à la fois par la postposition -ra renvoyant au nom propre suivi du nom de métier, et par l'infixe -na- du complexe verbal.

(2) A propos de la graphie du signe employé pour gibil, cf. *infra*, p. 359. Ce dépôt est sans doute une grange (cf. *infra*, pp. 32 ss.).

(3) Traduction de l'infixe ablatif -ta-; cf. *Verbe GAR*: GANUN-BÍL-GIŠ-KIN-TI.ta...GAR : enlever du magasin.

(4) A propos de la lecture de la consonne ġ, cf. *VSC*, p. 60, n. 1 et *Abrégé*, p. 36 ; uġ devant ka peut être à lire uġu (cf. *infra*, p. 68, n. 2).

É-ki-sil-la-ta	(cette orge) prélevée (sur la réserve) de l'É-ki-sil-la ¹ ,
e-na-ta-gar	a fourni.
2 kam-ma-gar-ra-am ₆	2 ^e attribution.
3	3 ^e année.

DP 525 indique trois déplacements de céréales dont le premier seulement est destiné à l'alimentation du bétail (col. I) : 3 še-gur-sa ġ-ġál-gud-du-kú-dè Ur-^dEn-ki ba-túm : « 3 gur-sa ġ-ġál d'orge à nourrir les bœufs, Ur-^dEn-ki a emporté » (litt. : « a porté pour lui » ; sur la valeur du préfixe ba-, cf. *VSP*, pp. 87-94). Le reste de la tablette, cassée en plusieurs endroits, ne permet pas d'ajouter quoi que ce soit à la transcription de Deimel (*Or.* 6, p. 11). Cette orge est probablement sortie, comme

faisait-on, symboliquement ou non, au cours de ce mois, quelque offrande d'eau et d'orge aux moutons, pour obtenir leur prospérité, en même temps ou tour à tour, dans les domaines respectifs de ces divinités. Cette hypothèse est reprise et soutenue à propos des fêtes du še-kú et du bulûġ-kú, ci-dessous p. 260, pour les raisons précédemment exposées au début du chapitre VI. La traduction « en l'honneur de la déesse Nanše » est justifiée pp. 252 ss.

(1) Deimel, dans *Or.* 7, p. 33, classe l'É-ki-sil-la parmi les « Getreide-Magazine » ; cf. *Verbe GAR* : É-ki-sil-la.ta...Gar : « enlever de l'entrepôt des mesures ». Il faut remarquer d'abord que l'É-ki-sil-la n'est pas utilisé seulement pour y entreposer des céréales, mais aussi des poissons (DP 325), des légumes (DP 379), des bois d'arbres fruitiers (DP 418), ou de tamarinier (cf. DP 469 et *infra*, p. 207, n. 3) et peut-être des objets en bois (DP 423). On puise dans ces marchandises pour distribuer les gages (DP 228) et les fournitures de céréales (DP 156), pour ravitailler les conducteurs de charrie, (DP 523, 524, 527, 531, 533, 534), pour faire du commerce (DP 392, 397). Mais j'ai relevé d'autres textes donnant à penser que, si l'É-ki-sil-la n'est pas, à proprement parler, un temple, le mot é peut évoquer, à son sujet, l'idée d'un lieu associé à des manifestations religieuses (é-Ki-sil-la?) :

1°) RTC 46,II, (cf. *infra*, p. 308) : 1 udu Du-du saġa É-ki-sil-la-ka ba-šag₅ : « un mouton, au prêtre Du-du » (qui est mort) « dans l'É-ki-sil-la on a consacré » (litt. : on a « rendu bon »). H. de Genouillac traduit udu-šag₅-ga par « mouton, de propitiation » (*TSA*, p. 10).

2°) DP 224 et DP 222 (cf. *infra*, p. 316) montrent qu'on faisait aux morts d'autres offrandes que celles de petit bétail, et notamment dans l'É-ki-sil-la (cf. DP 224,6 ; RTC 58,IV).

3°) DP 66,III ; 198,IV ; Nik 26,IV ; 24,IV, attestent l'existence d'une déesse Nanše du Ki-sil (^dNanše-Ki-sil-la) ; voir également *Panth. Bab.*, 2751.

4°) DP 159, cf. ci-dessous, p. 177 : les ġim-Ki-sil-la semblent être des servantes du culte.

En résumé, je me représente l'É-ki-sil-la, *mutatis mutandis*, comme un « monastère » construit autour d'une chapelle ; dans le langage courant d'ailleurs, ce mot désigne aussi bien l'habitation des moines, le domaine qu'ils occupent ou qu'ils exploitent, et les bâtiments contenant les réserves, que le sanctuaire. L'É-ki-sil-la, placé sous la protection de la déesse Nanše, et administré sans doute par des prêtres, reste, au point de vue économique, dépendant du Palais (É-ġal).

l'indiquent les deux dernières cases du document, du Bār-gur₅-a¹ de Gīm-tar-sír-sír, fille d'Uru-ka-gi-na et Šag₅-Šag₅ (cf. *Or.* 43/44, p. 125).

Fö 36 montre qu'en cas de besoin on faisait passer l'orge d'un conducteur de charrue chez un autre :

Fö 36

(I) 5 še gur-saġ-ġál	5 gur-saġ-ġál d'orge ;
Inim-ma-ni-zid (II) Ur-	Inim-ma-ni-zid, à Ur- ^d Ab-ú ² ,
[^d Ab-ú-ra	
gud-du-kú-dè e-na-sum ³	pour nourrir les bœufs, les a
	cédés.
1	1 ^{re} année.

On trouve dans Fö 133 l'expression x še-gud-du-kú-gur-saġ-ġál; mais une formule plus explicite, à la fin de la tablette précise que les dépenses d'orge concernent le labour :

Fö 133

(I) 5 1/4 2/24 še-gud-kú-gur-	5 gur-saġ-ġál 1/4+2/24
[saġ-ġál	d'orge à nourrir les bœufs
gán-Û-gig-ga-šè ba-túm	au terrain du Û-gig ⁴ ont été
	emportés ;
6 še gán-gibil-tur-šè	6 (gur) d'orge au « Nouveau
	[petit terrain ⁵ »
(II) ba-túm	ont été emportés ;

(1) Cf. *infra*, p. 331.

(2) Cf. *infra*, p. 371, n. 3.

(3) Deimel oppose, à juste titre semble-t-il, sum (übergeben) à ba (geben; löhnen) ; voir *Or.* 32, p. 75.

(4) Terrain faisant partie du « Domaine Seigneurial » (Niġ-en-na; cf. DP 148, III) ; 7 bùr (cf. DP 574, III) en constituent la part du P.A.T.E.SI (cf. *infra*, p. 32, n. 2), part nommée kur₉ (cf. DP 574, VIII) et produisant selon RTC 71, I, II, 17 gur-2-ul 1/6 par iku, d'orge, de blé amidonnier et de froment. Le gur-2-ul est la moitié du gur-saġ-ġál; la production moyenne de l'iku est calculée en additionnant les chiffres relatifs aux récoltes des trois céréales. La production d'amidonnier de ce terrain est également mentionnée dans Fö 12; on y cultivait aussi du chanvre (DP 373, I). Voir aussi RTC 67 et 74, qui concernent l'utilisation de la récolte et le labour. A propos de kur₆, cf. *infra*, pp. 40, n. 4 ; 50 ; 55, n. 1.

(5) Autre terrain du « Domaine Seigneurial ». La part du P.A.T.E.SI est 2 bùr 6 iku (DP 574, IV, V). Voir la production en orge dans RTC 71, IV, V; cf. VAT 4682 (*Or.* 4, p. 10).

4 še 2 kam-ma-ka

gán-Û-gig-ga-še
ba-túm

2 še ki-sum-ma

gán-Û-gig-ka-še

(III) ba-túm

še-gud-kú-gizal-sig₉-ga-
[šeSağ-ğá-tu₁₂(g)-a sağ-apin-
[gé

ba-túm

En-ig-gal nu-bànda

(IV) É-ki-sil-la-ta

e-[na-]ta-ğar

1

4 (gur) d'orge, une deuxième
[fois,au terrain du Û-gig
ont été emportés ;2 (gur) d'orge au *potager*¹

du terrain du Û-gig

ont été emportés.

Orge à nourrir les bœufs pour
(le temps du) labour ;le conducteur de charrue Sağ-
[ğá-tu₁₂(g)-a

l'a emportée.

L'intendant En-ig-gal l'a pré-
levée dans l'É-ki-sil-la et la lui
a fournie.1^{re} année.

(1) Il s'agit essentiellement d'un champ d'oignons ou de raves (voir ci-dessous, a), mais on y cultivait d'autres plantes *potagères* : gú-gú, še-lú (DP 394, I), gú-mun (DP 391, I), ou textiles : gu (chanvre ; cf. *MVAG* XXXIX, p. 90 et DP 382).

a) cf. TSA 40, I : sum-šag₆ : oignons-šag₆ ; sum-gud : raves à bœufs ; ŠL, p. 383, 31 : sum-sar (Garten) : Zwiebel, Knoblauch, Rübe ; RA 47, p. 119, où M. Lambert adopte la traduction de « raves ».

Si bur-sum-gaz signifie bien, comme le pensait Thureau-Dangin, « récipient en pierre à broyer l'oignon » (*ISA*, p. 51, *Mortier*, En-an-na-túm I), le sens de « raves » devrait être abandonné. Toutefois, M. Lambert avait écrit, en 1952, que GAZ pourrait être le nom d'une sorte d'oignons, de même que še-GAZ-ğá pourrait désigner une sorte de grain, et bulùğ-GAZ-ğá une sorte de malt (*Sumer VIII*, p. 203, n. 31). Effectivement, sum-gaz paraît opposé à sum-sigil dans *ITT. I*, p. 37, 892. Mais si še-gaz-ğá est souvent attesté dans les textes économiques, (cf. Nik 94, III), bulùğ-gaz-ğá s'y trouve aussi (cf. Nik 91, I). En admettant qu'un adjectif caractérisant l'espèce pût s'appliquer à la fois à des céréales et à des oignons ou des raves, comment son usage pourrait-il s'étendre de manière à qualifier du malt ? D'ailleurs, dans RA 48, p. 93, M. Lambert semble préférer pour sum, dans bur-SUM-gaz, une lecture zār. Il n'est pas certain, d'autre part, que gud, après sum signifie « bœufs », du moins au sens propre. Donnait-on à ces animaux le produit nommé gú-gú ? (gú-gú-gud est attesté, par exemple, dans DP 385, IV). Quoique Deimel y voie une sorte de sum en raison, je suppose, de l'énumération à laquelle les gú-gú-gud sont mêlés (cf. *RO*, p. 73, n. 1), je rappelle que gú-gú signifie plutôt « haricot » ou « pois ». Sans doute gud suivant un nom de légume est-il l'expression d'une forme ou d'une taille. Allotte de la Fuÿe traduit gud par « hauteur » lorsqu'il s'agit de mesures agraires (*RA* 12, p. 137), mais le signe correspondant à cette lecture est gud₆ (cf. p. 138).

b) ki-sum-ma gán-Û-gig-ka-še est sans doute écrit pour ki-sum-ma gán-Û-gig-[ga-]ka-še comme sağ-apin-gé pour sağ-apin-[na-]gé, la particule -(g)é indiquant le nominatif après le -a- génitif.

c) On sait par ailleurs que ce terrain comprenait un champ de sum (Nik 47, VIII ; DP 392, I, II ; 618, I).

Dans la rédaction des tablettes relatives au labour, les formules sont trop voisines pour être toutes intéressantes : quantité d'orge, nom du conducteur de charrue, provenance des céréales, champ à labourer, apparaissent dans un ordre variable. Certains textes, par exemple Nik 69 et 74, résument des attributions à plusieurs laboureurs. Je traduirai seulement DP 523 et une partie de RTC 66, parce qu'il y est question du même terrain et que le rapprochement entre ces deux documents semble susceptible d'éclairer l'un des sens du verbe *bal*.

DP 523

(I) 7 še gur-saĝ-ĝál še-gud- kú-gizal-sig ₉ -ga	7 gur-saĝ-ĝál d'orge à nour- rir les bœufs (pour le temps) du labour ;
Ur- ^a En-ki saĝ-apin-ra	au conducteur de charrue Ur- [^a En-ki,
(II) id ₇ -gud-du-bí-sar-a En-ig-gal nu-bànda É-ki-sil-la-ta	le mois où l'on inscrit les bœufs. l'intendant En-ig-gal, les ayant prélevés dans l'É-ki-sil-la.
(III) e-na-ta-ĝar gán Û-dùg-tur ₅ ba-túm	les a fournis. Au ¹ terrain Û-dùg-tur ₅ , ² on les a emportés.
1	1 ^{re} année.

(1) La postposition -šè indiquant la direction « vers » paraît sous-entendue ; cf. DP 524,II ; Nik 69,III : dans ces deux textes, la traduction, en l'absence du verbe *ba-túm*, serait plutôt : « pour le champ... ». Mais Fö 133,I,II,III, montre que le sens de -šè est également directif et opposé à celui de -ta (IV) ; voir aussi Fö 33,II où le mot *gán* est sous-entendu : (x gur) É-nam ugula Ĝir-gir-maĝ-šè *ba-túm* : « le chef d'équipe É-nam au (terrain) Ĝir-gir-maĝ les a emportés ».

(2) Le terrain Û-dùg-tur₅ est également nommé dans DP 541,II, où il s'agit, non du labour, mais de l'ensemencement, et dans DP 598,III, où la surface indiquée est de 6 bür et 3/4 d'iku. Ces chiffres correspondent à peu près à la surface désignée, comme part du P.A.T.E.SI, c'est-à-dire 6 bür, dans DP 574,I. RTC 66 signale que, la 4^e année de Lugal-an-da, 32 gur d'orge environ ont été employés pour le labour de ce terrain (cf. *infra*, p. 31). Comme il fallait, pour nourrir les bœufs chargés de ce travail, 3 gur par bür (cf. Fö 184, *infra*, p. 43), cette consommation correspond à une surface de 10 bür environ. Rien n'assure que RTC 66 mentionne la totalité de l'orge mangée par les animaux. Mais comme DP 574 indique que 6 bür représentent, la même année, la part du P.A.T.E.SI, il est mis ainsi en évidence que cette part (*kur*₅) ne comprenait pas le terrain tout entier... à moins qu'on eût versé une quantité d'orge supérieure à celle qui était nécessaire au travail du moment, afin que les conducteurs de charrue pussent constituer une réserve (cf. *infra*, pp. 41 et 364, n. 1).

La tablette RTC 66 porte, en tête, la mention zig-zig-ga (-a du nom verbal après une racine verbale redoublée). Il s'agit de céréales enlevées des stocks pour différents usages, paiements de gages, fournitures diverses, dont celles ci :

RTC 66

(V, 3) 32 lal 2/24 še	32 (gur) d'orge moins 2/24,
še-gud-kú-gizal-sig ₉ -ga-šè	orge à nourrir les bœufs pour
	(le temps du) labour ;
saġ-apin-gé-ne ba-túm	les conducteurs de charrue les
	ont emportés.
še Níg-en-na gán Û-dùg-	Orge du Domaine Seigneurial,
[tur ₅ -kam	[du terrain Û-dùg-tur ₅ .
(VI) 17 še še-gud-kú-gizal-	17 (gur) d'orge, orge à nourrir
[sig ₉ -ga-šè	les bœufs pour (le temps du)
	labour ;
saġ-apin-gé-ne ba-túm	les conducteurs de charrue les
	ont emportés.
1 zíz sá-dug ₄ -[tur-]tur-ra-	1 (gur) d'amidonnier ¹ , pour
[šè	la ration ² des enfants (?) ³ ;
En-gil-sa ba-túm	En-gil-sa l'a emporté.
še zíz Níg-en-na	Orge et amidonnier du Domaine
	[Seigneurial.
(VII) gán-En[-ig]-lum-ma-	Grand terrain En-ig-lum-ma ⁴ .
[gu-la-kam	

(1) Traduction de l'allemand « *Emmer* »; cf. *Gelreide*, pp. 10, 11. Une note manuscrite, dans l'exemplaire offert au Cabinet d'Assyriologie du Collège de France par F. Thureau-Dangin, précise que cette plante « lors de la première description botanique, n'était plus connue que comme variété cultivée pour la fabrication de l'amidon, d'où son nom ».

(2) On trouve fréquemment l'expression sá-dug₄, ainsi employée, dans les textes qui énumèrent les attributions de céréales fournies pour l'alimentation des animaux, la fabrication de la bière, etc. (še-ġar, zíz-ġar), mais non dans les états de salaires (še-ba).

(3) La restitution que je propose ne m'a pas été inspirée par le seul trait oblique visible sur la copie de la tablette. Mais En-gil-sa appartient au personnel de Gim-^dNanše, fille de Lugal-an-da et Sag₅-Sag₅ (cf. Fö 54, IV) ; le personnel de la « Maison » des enfants princiers est nommé lú-TUR.TUR-la-ne (peut-être à lire lú-dal-la-ne, d'après l'akkadien *dallu*, selon *Or.* 43/44, p. 124 et *ŠL*, p. 352, 29 m). Enfin sá-dug₄-tur-tur-ra(-šè), me paraît comparable à sá-dug₄-mi, plusieurs fois attesté, « ration de la Princesse » (leur mère) ; voir notamment DP 149, IV.

(4) Deimel a restitué gál (*Or.* 5, p. 8), selon RTC 71, VII (*Or.* 5, p. 7), mais la lecture ig admise à propos de DP 574, I (*Or.* 4, p. 5) paraît préférable. Le nom du « Seigneur

Voici maintenant la fin de la tablette :

(col. IX) šu-niġin	total :
245 1/2 2/24 še-gur-saġ-ġál	245 gur-saġ-ġál 1/2 + 2/24 d'orge,
116 1/2 zíz-babbar	116 (gur) 1/2 d'amidonnier
zig-zig-ga	blanc, à déduire.
še-Niġ-en-na	Grain du Domaine Seigneurial
ġanun-na bal-a	<i>déposé dans les granges</i> ¹ .
Bár-nam-tar-ra,	Bár-nam-tar-ra,
(X) dam Lugal-an-da PA.	épouse de Lugal-an-da, PA.
TE.SI ² Lagaš ^{ki} -ka	TE.SI de Lagaš.
En-ig-gal nu-bànda	L'intendant En-ig-gal
dub-bé e-bal	a cassé les tablettes ¹ .
4	4 ^e année.

La double traduction de la racine bal appelle quelques commentaires. Tout d'abord, quelles tablettes ont-elles été cassées ? Peut-être celles qui définissaient les stocks de chaque gán — et c'est pourquoi je traduis dub par un pluriel — avant le prélèvement effectué, et qu'on ne détruisait qu'après un certain nombre d'opérations dûment consignées : on ne « casse » pas les tablettes après une seule distribution de grain, comme on le voit, par exemple, d'après DP 523 (*supra*, p. 30). Peut-être supprimait-on, au contraire, des documents analogues à DP 523, mais moins détaillés, notes prises au cours de chaque mouvement de marchandises, duplicats devenus inutiles lorsque la tablette récapitulative, telle que RTC 66, était établie.

D'autre part, faut-il lire dub-bi, plutôt que dub-bé, selon l'usage ? Il importe de remarquer que si la lecture -bi est la bonne, il s'agit d'un démonstratif et non d'un possessif collectif injustifiable dans la forme dub-bi e-da-bal, où l'infixe -da- est un singulier susceptible d'être remplacé par le pluriel -PI- :

de la Porte de l'Abondance » évoque celui, bien connu, du « Seigneur de la Grande Porte », En-ig-gal, ainsi que celui de ^dBa-ú-ig-gal (cf. *infra*, p. 326, n. 1). Gu-la se rapporte vraisemblablement à gán (cf. gán-gibil-tur, gán-gibil-gu-la, *infra*, p. 360) ; gán-En-ig-lum-ma est attesté (DP 574.I) ; la place de l'adjectif indiquant la dimension du terrain est variable : cf. gán-tur-Gú-edin-na (*infra*, p. 52), gán-šag₅-ga-tur (*infra*, p. 62).

(1) Traduction commentée dans le texte, ci-dessous.

(2) Cf. VSC, p. 232 : R. Jestin a dit les raisons pour lesquelles la lecture de PA.TE.SI lui paraissait encore incertaine.

dub-bi e-PI-bal (cf. DP 246, *infra*, p. 223 ; DP 278, VIII ; *Abrégé*, p. 81). Il me semble que la lecture dub-bé, c'est-à-dire dub suivi de la postposition -e des cas directs, soulève moins de difficultés puisque dub se présente, dans tous les cas considérés, en fonction d'accusatif (cf. *infra*, pp. 46, 221, 233, 367, 403). Quoi qu'il en soit, si l'on donnait à la racine bal le sens d'« acquitter »¹, dans la phrase ġanun-na bal-a, cela signifierait qu'on a « tenu quittes » les personnages chargés de la surveillance des stocks, après enregistrement et justification des différentes « sorties » de céréales. Mais cela rendrait complètement inutile la formule solennelle et terminale : En-ig-gal dub-bé e-bal.

Je préfère m'en tenir au sens indiqué par R. Scholtz², à condition de préciser quelque peu le terme qu'il emploie, « überweisen ». En donnant à bal son sens fondamental de « franchir », on peut imaginer que les céréales récoltées sur tel ou tel terrain (ġán) étaient engrangées sur place (engranger = franchir le seuil de la grange ?) ; ce fait expliquerait que l'on ne donne pas de nom particulier aux ġanun de RTC 66 comme cela existe ailleurs (ġanun-gibil-Ġiš-kiġ-ti(-ta), par exemple, DP 520, *supra*, p. 25), et qu'il ne soit pas nécessaire de dire dans le texte de la tablette que les céréales proviennent du ġanun du gán X.

On peut alors traduire parallèlement deux formules, véritables « étiquettes » de « paniers » de tablettes : pisan-dub še Níg-en-na [še]-bal-a [ġanun-]na bal-a e-da-ġál (Nik 128, I) et : sar-ra-bi pisan-dub-še-gán-ga-bal-a-ka e-ġál³ (DP 562, III). La première, malheureusement, n'est qu'une restitution (*Or.* 5, p. 5). Si l'on peut fonder quoi que ce soit sur un texte aussi incertain, il paraît évident que le sens de bal, « acquitter », ne permet de constituer qu'une tautologie, bien improbable sur l'étiquette d'un récipient où la concision s'impose. Traduisons donc, selon l'hypothèse émise dans la traduction de RTC 66 : [ġanun]-na bal-a : « déposé dans les granges » ; še-bal-a pourra recevoir un sens après l'examen de TSA 21⁴ et de DP 528 (cf. *infra*, p. 36).

TSA 21 indique la récolte faite sur un terrain du Níg-en-na,

(1) *ŠL*, p. 31, 25 ; *Or.* 5, p. 19.

(2) *MVAG XXXIX*, p. 39.

(3) Cf. *Or.* 5, p. 20 : « seine Abschrift ist in dem Tafelbehälter, über das quittierte Getreide der gán ga. ». Cf. *infra*, p. 35, n. 1.

(4) Voir la transcription, *infra*, p. 363.

le total en gur-saġ-ġál et le rendement par iku en gur-2-ul (équivalent à 72 sila). Font partie de ce total : 85 gur $\frac{1}{2}$ d'orge et 48 gur $\frac{1}{2}$ d'amidonnier blanc distribués comme gages et comme fournitures (še-ba-še-ġar-šè ba-ta-ġar) ; d'autre part, plusieurs quantités de grains respectivement énoncées devant un nom propre, qualifiées de la mention še-bal-a-am₆ séparée du texte, au bas de la deuxième colonne.

La question qui se pose est de savoir si les personnages nommés sont agents ou bénéficiaires. Dans le premier cas, še-bal-a-am₆ serait l'indication d'une provenance ou d'un état, dans le second, celle d'une sorte de gratification s'ajoutant aux deux autres quantités reçues à titre de salaire ou de fournitures.

On est obligé, je crois, de choisir la première hypothèse en raison du sens de DP 528, où figure l'un des personnages cités dans TSA 21 : Ur-dul, l'écuyer de la « Maison » de la Princesse (cf. DP 132,V). Il est clair, d'après DP 528, que quatre conducteurs de charrue ont reçu chacun 60 gur-saġ-ġál d'orge pour faire les semailles. Les deux premières quantités proviennent de deux terrains (ġán). Pour les deux autres, l'interprétation est moins facile. La présence de l'assertif -àm et sa place après Ur-dul saġar ne permet pas de croire que Á-ni-kur-ra ni Inim-ma-ni-zid soient les sujets de šu-e-ma-ti. Alors que TSA 21 nous montrait l'assertif après še-bal-a, nous devons concevoir comme une seule proposition dans DP 528,II,III: še-bal-a Ur-dul saġar-kam, « orge livrée (transmise) ou engrangée par l'écuyer Ur-dul ; É-ma-nu-ta šu-e-ma-ti, « de l'É-ma-nu (cf. *infra*, p. 36, n. 6) il l'avait reçue ». Cette dernière phrase devient inintelligible si l'on donne à bal le sens d'acquitter. En ce cas, en effet, Ur-dul aurait tiré de l'une des réserves du Palais ce qu'il devait comme paiement du fermage d'un champ cultivé par lui.

Revenons à TSA 21. Le total de la récolte est donc obtenu par l'addition de ce qui a été réellement mis en dépôt (si c'était livré, on dirait où...), qualifié par l'expression še-bal-a-am₆, et de ce qui avait été prélevé auparavant pour être distribué au personnel comme salaire et comme fournitures. Quant à Nik 128, si l'on veut faire un sort à ce texte douteux, (cf. *supra*, p. 33), deux hypothèses paraissent convenir : še-bal-a désignerait l'orge représentant la récolte « nette », déduction faite de certains prélèvements ; ġanun-na bal-a signifierait « mise dans les granges (ġanun) », par opposition à d'autres réserves telles que celles de l'É-ki-sil-la

ou de l'É-ma-nu. Mais c'est peut-être un peu subtil pour être vrai !

DP 562,III, offre une « étiquette » plus facile à traduire : sar-ra-bi pisan-dub-še-gán-ga-bal-a-ka e-ġál, « leur inscription » (il s'agit de céréales, mais le texte est mutilé) « se trouve dans le panier de tablettes de l'orge du champ *en forme de butte*¹ engrangée ».

Je citerai une dernière tablette concernant l'orge nécessaire au labour, plus précise que les précédentes, car un intermédiaire apparaît entre En-ig-gal et le destinataire.

Nik 75

(I) 3 še-gur-saġ-ġál še-gud- kú gízal-sig ₉ -ga	3 gur-saġ-ġál d'orge, orge à nourrir les bœufs (pour le temps) [du labour ;
[gán-]RIN-na-šè	pour le Terrain <i>des Fleurs</i> ² ,
(II) Ur- ^d En-ki sibad-gud- [ra	au bouvier Ur- ^d En-ki,
Ur- ^d Nin-ug-gé	Ur- ^d Nin-ug,
id ₇ -gud-du-bí-sar	le mois où l'on inscrit les bœufs,
(III) e-na-túm	les a portés.
En-ig-gal nu-bànda	L'intendant En-ig-gal, les ayant
É-ki-sil-la-ta e-ta-ġar	prélevés dans l'É-ki-sil-la,
3	les lui avait fournis.
	3 ^e année.

(1) Cf. *Or.* 2, p. 28; *VSP*, p. 70; *infra*, pp. 45, n. 1; 58, n. 1; *RO*, p. 64, n. 4. Ga signifie « mamelon » et s'emploie, me semble-t-il, d'après RTC 75, VII,VIII, par opposition à ki-a, littéralement : « lieu d'eau, *marécage* ». Voir également DP 646,IV : šag₄-gán-ga-šè, « jusqu'au milieu du champ en forme de butte », et Edin 09.405, 34,III. I. M. Diakonoff suppose une ancienne forme gánag, permettant d'interpréter ga comme une désinence génitive (cf. *RA* 52, p. 9, n. 1). L'opposition gán-ga, gán-id (selon Thureau-Dangin, *RA* 6, p. 25, n. 4 et 5) disparaîtrait ; gán-ga, devenant gánag-ga, serait un locatif, gán et id représenteraient deux accusatifs. Mais ga, opposé à ki-a semble bien être un attribut se rapportant à une surface dans les expressions kug-maš-ga-bi opposée à maš-ki-a-bi où gán n'est même pas exprimé (cf. Fö 170,IX ; RTC 75,VII,VIII et *RO*, p. 65). Ga serait donc, dans ces formules comme dans l'inscription de Gù-dé-a traduite par Thureau-Dangin, opposé à l'élément liquide désigné soit par a dans ki-a, soit par id. L'hypothèse de I. M. Diakonoff ne permet pas non plus de rendre compte de ga dans gán-Da-ġir-ga (cf. *infra*, p. 45, n. 1).

(2) A propos de ce terrain, cf. *infra*, p. 364, n. 1.

Voici maintenant quelques textes relatifs à l'orge dépensée pour les semailles et pour la nourriture des bœufs¹ lors de l'ensemencement :

DP 528²

(I) 60 še-gur-saĝ-ĝál gán-tur-Gú-edin-na-ka-ta	60 gur-saĝ-ĝál d'orge venant du Petit terrain du Domaine de la Steppe ;
Ur- ^d En-ki e-ma-túm ³ 60 še gán-RIN-na	Ur- ^d En-ki les a emportés. 60 (gur) d'orge du Terrain [des Fleurs,
(II) saĝ-bàd-ba-kam ⁴ Saĝ-ĝá-tu ₁₂ (g)-a ba-túm 60 še Á-ni-kur-ra	parcelle ⁴ située devant le mur ; Saĝ-ĝá-tu ₁₂ (g)-a les a emportés. 60 (gur) d'orge ; Á-ni-kur-ra [(les a emportés).
60 še Inim-ma-ni zid	60 (gur) d'orge ; Inim-ma-ni [zid (les a emportés).
še-bal-a (III) Ur-dul saĝar- [kam	Orge engrangée ⁵ par l'écuyer [Ur-dul.
É-ma-nu-ta šu-e-ma-ti	Il l'avait reçue de l'É-ma-nu ⁶ .
(IV) šu-niĝin	Total :
240 še gur-saĝ-ĝál še-numun še-gud-kú	240 gur-saĝ-ĝál d'orge, orge de semence et orge à nourrir [les bœufs.
En-ig-gal nu-bànda saĝ-apin-gé-ne	L'intendant En-ig-gal, aux conducteurs de charrue.
(V) e-ne-ta-ĝar	les a fournis.

(1) Cf. *supra*, p. 23.

(2) Voir le commentaire ci-dessus, p. 34.

(3) Préfixe e-, infixes locatifs -ma-, équivalant, en tant que préformatif composé, au préfixe ba- (cf. *Abrégé*, p. 90).

(4) Ba = bi-a (possessif renvoyant à gán et locatif) : « dans son » ; saĝ (front) : « devant » ; littéralement : « dans son devant du mur » (saĝ-bàd-ba = saĝ-bàd (-a)-bi-a) ; cf. gán-Da-tir-saĝ-bàd (Fö 170,X).

(5) Cf. *supra*, p. 34.

(6) L'É-ma-nu, comme l'É-ki-sil-la (cf. *supra*, p. 27, n. 1), n'est pas seulement un « entrepôt » de céréales. On y emporte du poisson (DP 328,IV), des outils ou des pièces de bois servant au labour et à l'ensemencement (Nik 288, cf. *infra*, p. 208, n. 2). D'après VAT 4632 (*Or.* 9/13, p. 198), on fait porter dans l'É-ma-nu des marchandises de toutes sortes, vases, onguents, harnais, orge, achetées pour Gím-^dBa-ù, première fille d'Uru-ka-gi-na. Il existe aussi un gán-Ma-nu-ma-nu, « Terrain des Lauriers » (DP 578,VI), dans lequel on construit un canal ou un talus (e) : voir DP 634,VI.

še ú-rum-^dBa-ú¹Orge, propriété de la déesse
[Ba-ú.Uru-ka-gi-na lugal Lagaš^{ki}

Uru-ka-gi-na, roi de Lagaš.

1

1^{re} année

Je ne puis transcrire ici toutes les tablettes composées à propos des semailles : un grand nombre d'entre elles reproduit des « clichés » maintenant connus. Quelques remarques faciliteront l'intelligence des autres.

(1) L'emploi de l'expression ú-rum ^dBa-ú date, on le sait, des « Réformes » d'Uru-ka-gi-na. Elle remplace, dans les textes économiques, les formules ú-rum Dím-tur (cf. *infra*, p. 53 et RTC 70), ú-rum Bár-nam-tar-ra (cf. *infra*, p. 48, Fö 16).

M. Lambert (cf. *Sumer V*, p. 12), tout en reprochant à Deimel d'avoir identifié le temple de Ba-ú à l'É-mi, voit, dans le changement de langage signalé plus haut, le signe d'un transfert de biens : « Ba-ú fut dotée des biens de la mi » (*op. cit.*, p. 31, n.23). Sans doute, Uru-ka-gi-na a-t-il « réinstallé » Ba-ú dans la Maison et dans les terres de la Princesse (*Cônes B* et *C*, IX, 7, *ISA*, pp. 82/83). Mais dirons-nous que Nin-ġir-su fut doté des biens du roi et Šul-šag₄-ga-na des biens des princes, sous prétexte que ces dieux furent également « réinstallés » dans la Maison et dans les terres du roi et des princes ? D'autre part, les termes ú-rum Dím-tur, ú-rum Bár-nam-tar-ra, ne me semblent pas opposer les biens de la Princesse à ceux du Roi ou des enfants princiers, mais signifier que la propriété des biens de Lagaš, gens, bêtes, terres et produits de la terre, appartient à la femme du PA.TE.SI ou du roi, en tant qu'elle les administre. Ce serait donc la totalité des biens, et pas seulement l'É-mi, qui est désignée, sous Uru-ka-gi-na, par l'expression úrum ^dBa-ú.

Cela me paraît vouloir dire que désormais la femme du roi n'agit plus qu'au nom de la déesse, qu'elle représente la déesse Ba-ú, réclamant ainsi l'obédience du peuple à la puissance divine derrière laquelle elle s'efface. Cette attitude, plus « légitimiste » que « libérale », s'accorde bien avec l'esprit des « Réformes » d'Uru-ka-gi-na.

Gardons-nous aussi de prendre trop à la lettre, en l'absence du terme ú-rum, les noms de dieux au génitif qui déterminent des gens ou des biens : DP 105 résume les livraisons de fruits des arboriculteurs de la déesse Ba-ú (nu-giri(b)-^dBa-ú-gé-ne, col. VIII). Parmi eux se trouve le personnel du verger de la déesse Ba-ú, nommé de la colonne II à la colonne IV incluse, et celui du verger de la « Maison » des enfants princiers, c'est-à-dire du dieu Šul-sag₄-ga-na (col. V et VI).

Cela signifie sans doute que l'administration de Šag₅-Šag₆ s'étend aux domaines de ses enfants et peut-être rien de plus. Le texte révèle, plus qu'un partage « effectif » des terres entre les membres de la famille divine, la subordination du fils divin à la mère divine, transposition évidente des liens terrestres. D'ailleurs, dans DP 107 où la déesse Ba-ú est nommée à la colonne III comme « propriétaire » de certains vergers de Ġir-su, le nom du verger des enfants princiers (IV) n'est pas suivi de celui du dieu Šul-šag₄-ga-na. Ce texte étant daté de la première année du « patésiat » d'Uru-ka-gi-na, les « Réformes » n'étaient peut-être pas accomplies. Cependant, les arboriculteurs sont nommés, à la fin de la tablette : nu-giri(b)-^dBa-ú-gé-ne (VII).

Noton enfin que la « Maison » des enfants princiers (peut-être y eut-il une distinction entre les aînés et les cadets ?) est placée sous le patronage (?) du dieu Ig-alim dans Nik 18, XI (lú-nam-dumu-^dIg-alim-ka désigne le personnel de cette Maison), ce qui n'était pas annoncé par le passage des *Cônes B* et *C* indiqué ci-dessus. Tout se passe comme si Uru-ka-gi-na avait rehaussé le prestige des dieux, « réinstallés » dans les palais et dans les terres, dans le seul but d'obtenir que sa famille représente, dans la ville de Lagaš, celle du dieu Nin-ġir-su, afin d'y mieux asseoir l'autorité du lugal. Cf. *RHR CLVI*, pp. 129-160.

Selon DP 536, un nommé Di-UD apporte de l'orge au conducteur de charrue, pour les semailles et pour ses bœufs. Il porte le titre d'uku-uš suivi de la postposition -e du nominatif. Deimel considère les uku-uš comme des officiers des šub-lugal¹. J'exposerai plus loin ce qu'il faut en penser (cf. p. 187). Remarquons pour le moment que c'est probablement le même Di-UD qui figure dans DP 543,III avec le titre de saĝ-apin. En effet, la dignité de šub-lugal, ou celle d'uku-uš, n'est pas incompatible avec l'exercice d'un métier proprement dit, mais elle semble être plus particulièrement l'apanage des ugula ou chefs d'équipe². Ainsi, le laboureur Inim-ma-ni-zid (Nik 69,II) est-il nommé šub-lugal dans DP 121,II,III, ainsi que Šeš-lú-dùĝ, chef d'équipe selon Nik 80. Ces différents titres devraient être étudiés par rapport aux dates des tablettes (malheureusement souvent absentes ou incomplètes). Ils peuvent correspondre soit à une promotion, soit à des modifications apportées par Uru-ka-gi-na dans l'administration.

Le terrain nommé dans DP 536 est probablement la partie *en forme de butte* du terrain Da-ĝir (« Bordure de ronces », selon VSP, p. 234, n. 1) : gán-Da-ĝir-ga. Le Da-ĝir, d'après DP 574,VI, mesure 12 bûr ; il est planté d'orge, d'amidonnier et de froment. Selon DP 536, 12 gur ont été transmis pour semer l'orge et nourrir les bœufs, travail qui, d'après Fö 184 (*infra*, p. 43) nécessite 3 gur par bûr. A condition que la quantité de 12 gur ait été livrée pour ensemercer tout le terrain et qu'elle y suffise, sa surface serait de 4 bûr. Ce résultat, dans la mesure où l'on peut s'y fier, confirmerait le sens donné à ga par rapport à l'ensemble du terrain et n'est pas infirmé par le montant de la récolte indiquée dans DP 566,I (si toutefois le chiffre donné la représente tout entière). Elle se monte à 539 gur-saĝ-ĝál $\frac{1}{2}$, soit 1079 gur-2-ul ; 4 bûr valent 72 iku. Le terrain aurait donc produit 1079 : 72, c'est-à-dire 15 gur-2-ul par iku, ce qui est conforme aux chiffres habituels (cf. RTC 71).

Il semble que le gán-Da-ĝir et le gán-Da-ĝir-ga ne soient pas administrativement distincts. En effet, chacun d'eux fait partie du « Domaine Seigneurial » (Níg-en-na) : cf. DP 566,I et RTC 71,IX. Selon ce dernier texte, le gán-Da-ĝir ainsi que

(1) Cf. la liste des šub-lugal dans Or. 6, p. 27, celle des uku-uš dans Or. 6, p. 29. Voir aussi An. Or. 2, p. 39 et DP 31,V ; 130,II ; 138,VIII ; 171,I ; 175,V ; 184,II. Nik 104, 130, 131, 133. TSA 20.

(2) Voir notamment : Nik 8, 80, 81, 83, 96 ; Fö 96 ; VAT 4465, Or. 32, p. 76.

le gán-RIN-na sont opposés, en tant que propriété de Bár-nam-tar-ra, à la part du P.A.TE.SI (kur₆). Il en est de même dans DP 574, V et VI, où ces terrains sont qualifiés de «terres du Domaine de la Princesse» (gán É-mí). Cette précision n'est pas indiquée par RTC 66,VIII, mais les deux terrains en question sont nommés en dernier, après tous ceux dont on sait qu'une partie au moins de leur surface constitue la part du P.A.TE.SI; et cette fois, c'est le gán-Da-ġír-ga qui est mentionné à côté du gán-RIN-na. (Cf. *infra*, p. 45, n. 1).

Dans DP 537,II : Inim-dug₄ porte le titre d'ugula; mais DP 538 permet de préciser qu'il est chef d'équipe des conducteurs de charrue. En-ig-gal lui livre de l'orge pour les semailles. Un personnage du même nom est chargé de la réception des céréales¹ en tant que chef d'équipe (Nik 81,I,II; 83,V) et veille sur le stock (RTC 67,IV; cf. *infra*, p. 368). L'ugula Ur-^aŠè-nir-da reçoit aussi de l'orge selon Nik 96,II, et ces deux individus figurent sur une liste de šub-lugal dans Nik 52,I. Inim-ma-ni-zid étant également, on l'a vu p. 38, conducteur de charrue et šub-lugal, il est vraisemblable qu'en ce qui concerne le nom d'Inim-dug₄, les trois titres de laboureur, chef d'équipe et šub-lugal appartiennent à un même personnage.

DP 540 nous apprend qu'un laboureur, par exemple Ur-^aEn-ki, pouvait s'occuper de plusieurs terrains. La formule terminale de cette tablette a été lue par Deimel : nig-bi e-ag (*Or.* 6, p. 8). Je pense que le scribe a oublié le signe šid et qu'il faut comprendre nig-šid-bi e-ag comme dans DP 529,VIII : «(En-ig-gal) a fait ce compte²».

A propos de DP 541, je signale une erreur de lecture dans *Or.* 6, p. 5 : le total est de 72 gur-saġ-ġál.

J'ai déjà fait allusion à DP 546, ci-dessus, p. 23. La première case contient une racine kú dans l'expression nam-uru-kú-a, suivant la mention de 48 iku. C'est peut-être le nom du terrain en question, mais peut-être aussi l'indication que les 48 iku étaient une propriété municipale ou tout au moins qu'ils servaient au ravitaillement de la ville (littéralement : «la ville mangeant»). Si nam est bien l'indice des abstraits devant uru, nam-uru fait songer à *civitas* opposé à *urbs*... Voici le document :

(1) Cf. *infra*, pp. 368 ss.

(2) Nig : indice des abstraits devant le verbe šid.

DP 546

(I) 48 iku nam-uru-kú-a	48 iku pour le ravitaillement de la ville.
še-numun še-gud-du-kú-bi	Orge de semence et orge à nourrir les bœufs pour ce terrain ¹ :
8 gur-saĝ-ĝál	8 gur-saĝ-ĝál.
1 še	1 (gur) d'orge,
(II) še-gán-Gi-tag-tag-dam	orge pour le terrain Gi-tag-tag.
Inim-ma-ni-zid saĝ-apin-	Au conducteur de charrue Inim-
[ra	ma-ni-zid,
id ₇ -sig-ba-a	le mois où l'on distribue la laine ² ,
En-ig-gal (III) nu-bànda	l'intendant En-ig-gal,
gán-gibil-ta	ayant pris (cette orge) au Nou-
e-na-ta-ĝar	[veau terrain,
4	l'a fournie.
	4 ^e année.

Fö 39 signale une attribution d'orge, pour les semailles, à un conducteur de charrue de Ġim-tar-sír-sir (cf. *supra*, p. 28). La rédaction présente quelque originalité :

Fö 39

(I) 45 še-gur-saĝ-ĝál še-	45 gur-saĝ-ĝál d'orge ; orge
[kur ₆ -rá	provenant ³ de la dotation ⁴ du
Lú-amar ^{ki} ugula	chef d'équipe Lú-amar ^{ki}

(1) Litt. : « leur orge de semence, leur orge à nourrir les bœufs ».

(2) Cf. DP 171 et *An. Or.* 2, p. 49, à propos de la distribution de la laine ; *infra*, p. 413, la place de ce mois dans une chronologie relative.

(3) Traduction de l'infixe -ta- de la dernière ligne du texte.

(4) J'emprunte la traduction de kur₆ à Allotte de la Fuÿe (*Hilpr. Ann.*, p. 130) : « C'est l'assyrien *kurmalu* : « nourriture, entretien »... Je suis tenté de penser que ce *sug* du P.A.T.E.S.I. comprend les biens qui lui sont attribués pour subvenir à l'entretien de son personnel, et je traduis par « dotation ».

On remarquera, cependant, que dans Fö 39, il n'est pas question de la dotation du P.A.T.E.S.I., mais de celle de l'ugula Lú-amar^{ki}. C'est qu'il existe, me semble-t-il, des emplois distincts du terme kur₆, selon ce qui le détermine. Et lorsque il s'agit, par exemple, de x iku-kur₆-še-SAR-a suivis d'un nom de personnage (notamment, dans Fö 72,I), ce n'est pas la « dotation » du P.A.T.E.S.I. qui est évoquée, mais celle des lú-kur₆-dib-ba-me.

Ces employés, ayant reçu un lopin de terre à cultiver, ne percevaient des gages — en orge — que quatre ou cinq fois dans l'année au lieu de douze fois. Contrairement à ce

qu'écrivit Deimel (cf. *Or.* 34/35, p. 34, et *An. Or.* 2, p. 107) ce n'était pas « tous les deux, trois mois », mais au cours de quatre ou cinq mois consécutifs, la première distribution commençant en même temps que celle qui est nommée la huitième ou la neuvième des serviteurs payés au mois (cf. *infra*, p. 414), lú-id₇-da-gé (DP 154, VI). Lorsqu'il s'agit du personnel, la définition de kur₆ par Deimel (*Or.* 5, p. 17) semble convenir : « Der Tempel gab den Bebauern des niġ-en-na-Feldes ein Stück Tempelland als Pfründe (kur₆) mit dem Servitut der Mitbebauung eines entsprechenden Teiles des niġ-en-na Landes ». Voir également *ŠL*, p. 920, 20; *Or.* 5, pp. 15-21; *Or.* 34/35, pp. 2, 33, 34, 42; *An. Or.* 2, pp. 21, 39).

Des traductions analogues sont utilisées par A. Falkenstein (*Cité-Temple*) : gána-kur₆-ra : ce qui était « attribué périodiquement aux desservants du temple comme champs destinés à les nourrir » (p. 791); lú-kur₆-dib-ba : « hommes qui ont reçu un terrain pour leur subsistance » (p. 802). Cependant, à la page 791, les gána-kur₆-ra sont définis comme appartenant à une autre catégorie que le Niġ-en-na, terre du Temple proprement dite, celle du Seigneur. (Même interprétation de Deimel, contredisant d'autres textes, *An. Or.* 2, p. 80).

Pourtant des iku cédés à des individus, au titre de kur₆ (dotation) ou d'APIN-lal (fermage), paraissent pouvoir être pris sur le Niġ-en-na, comme en témoigne STH.I, 40, II, 9 ss. :

5 bür 2 iku Niġ-en-na saġ-an-na-ka : « 5 bür 2 iku, dans le Niġ-en-na, du côté nord »; 5 bür lal 1 iku Niġ-en-na a-ki-ta-ka : « 5 bür moins 1 iku dans le Niġ-en-na, au sud » (litt. : dans le Niġ-en-na du Nord/du Sud). Une phrase plus explicite encore figure au début de la col. IV : Niġ-en-na-ta ba-a-am₆, littéralement, : « du Niġ-en-na donnés », c'est-à-dire, prélevés sur le « Domaine Seigneurial » pour être donnés. Cette traduction est encore justifiée par une mention de la case 8, col. IV, signifiant que les iku ont été pris, cette fois « à la suite du Niġ-en-na » (uš Niġ-en-na-ka-kam; cf. *infra*, p. 45, n. 1). On trouve aussi, dans Fö 72, VII, l'indication : « Niġ-en-na-ta ba-a »; il s'agit du « Terrain des Fleurs » (gân-RIN-na) dont on a parlé précédemment. Les iku ont été distribués à chacun des hommes sus-nommés (lú-diš-diš, col. IX); ils sont appelés : kur₆-še-SAR-a-gid-da.

Faut-il lire sar ou giri(b)? Sans doute les iku sont-ils « inscrits » en même temps que « mesurés » (gid-da). Mais, dans de très nombreux textes, apparaissent des iku-(kur₆-)ki-a (cf. DP 579, 580, 582), qui étaient, à coup sûr, mesurés et « inscrits » comme les autres.

Selon Deimel, les iku-ki-a seraient des terres non cultivées (*An. Or.* 2, p. 81, 5). Ki-a est traduit littéralement par Scholtz : « Ort des Wassers » (*MVAG XXXIX*, p. 84, DP 584). Peut-être s'agissait-il de terrain marécageux pouvant être fréquentés par les porcs ? En ce cas, la lecture iku-še-giri(b)-a serait préférable à iku-še-SAR-a, les terrains « marécageux » étant opposés aux terres productrices d'orge. Encore faudrait-il savoir si giri(b) indique soit que l'orge poussait dans les vergers, soit que la parcelle concédée constituait le jardin personnel des employés gratifiés de quelques iku, en dotation ou en fermage. En tout cas, les giri(b) étaient moissonnés (cf. le nom de profession : giri(b)-še-gur₁₀-še-gur₁₀, *infra*, p. 133, n. 1).

B. Landsberger évoque, dans *JNES* 8, p. 276, à propos de KI-A, une possible manière de « travailler » la terre (« an sich keineswegs klare ») entre la moisson et les semailles. Il ne semble guère qu'une telle acception puisse convenir ici. Pourrait-on admettre, en effet, que fussent donnés en fermage ou en dotation des terrains déjà enssemencés et irrigués ? Comment comprendre, d'autre part, que ces terres puissent être opposés aux iku-še-GIRI(B)-a, rappelant, soit une qualité de la surface considérée, soit son « devenir », c'est-à-dire sa production ? Comment comprendre le parallélisme entre iku-ki-a et iku-ki-mun (cf. *infra*, p. 383) ?

Quoi qu'il en soit, nous ne devons pas oublier que le terme de kur₆, dotation, est rapporté aussi bien au P.A.T.E.SI qu'à ses gens, ainsi qu'à sa femme (Fö 188, šu-

i-ug ₇ -ge-a-kam ¹	qui est mort ;
(II) En-ig-gal nu-bànda	l'intendant En-ig-gal,
še-numun še-gud-du-kú-dè	pour faire les semailles et nourrir les bœufs,
Lugal-kèš ^{ki} (III) saĝ-apin	à Lugal-kèš ^{ki} , laboureur de
Gim-tar-sir-sir-ka-ra	de Gim-tar-sir-sir,
e-na-ta-ĝar	les a fournis.
4	4 ^e année

Tout porte à croire que l'orge attribuée pour les travaux des champs était « stockée » par les laboureurs, et qu'on faisait l'inventaire de ce qui restait après usage :

DP 539

(I) lal-a	Reste ² :
12 1/4 1/24 še-gur-saĝ-ĝál	12 gur-saĝ-ĝál 1/4+1/24 [d'orge,
Inim-dug ₄	(chez) Inim-dug ₄ ,
2 1/2 3/24 še É-nam	2 (gur) 1/2+3/24 d'orge (chez) [É-nam,
še-lal-a še-numun (II) še-	Reste d'orge, orge de semence et
gud-du-kú	orge à nourrir les bœufs
saĝ-apin-gé-ne-kam	des conducteurs de charrue.
En-ig-gal nu-bànda	L'intendant En-ig-gal,
id ₇ -izin- ^a Ba-ú-ka	le mois de la fête de la déesse [Ba-ú,
(III) dub-bé e-PI-bal ³	a cassé les tablettes.
gú-ne-ne-a e-ne-ĝar	A leur compte il a mis (cela) ⁴ .

niĝin). Le mot désigna, sans doute, originellement, la « part » consacrée à une déesse, Inanna, par exemple. On la lui apporte dans la « Ville Sainte » (Uru-kug) ; voir la fin de Nik 270 et de Hard. Smith, ainsi que Nik 273.V : (des poissons et 10 gur d'amidonier) Uru-ka-gi-na PA.TE.SI Lagaš^{ki}-gé kur^a Inanna i-kèš-du-a En-ig-gal ...mu-túm, « que, comme part consacrée à Inanna, Uru-ka-gi-na a apprêtés (litt. : liés), En-ig-gal...les a fait porter ».

(1) Le -a du relatif suit le -e du temps dit « présent-futur » utilisé ici pour « actualiser » le fait (cf. *VSP*, p. 209 ; *VSC*, p. 95 ; *Abrégé*, pp. 71-73).

(2) Cf. *infra*, p. 202, la traduction et le commentaire de DP 556 qui établissent le sens de lal-a.

(3) L'infixe -PI-, pluriel de -da-, indique le rapport de l'action aux personnages sus-nommés (cf. *Abrégé*, p. 81).

(4) Cf. *MVAG XXXIX*, p. 105 et *VSP*, p. 240. Je ne puis accepter la traduction de Deimel : gutschrieben, *ŠL*, p. 31, 25 et *Or.* 20, p. 46, VAT 4459, ni me rallier sans restriction à la terminologie employée par M. Lambert (*Verbe GAR* : Gú-a... GAR :

še ú-rum- ^d Ba-ú	Orge, propriété de la déesse [Ba-ú.
Šag ₅ -Šag ₅ dam Uru-ka-gi- na lugal (IV) Lagaš ^{ki} -ka 4	Šag ₅ -Šag ₅ , épouse d'Uru-ka-gi- na, roi de Lagaš. 4 ^e année.
Á-ni-kur-ra Inim-ma-ni- zid-bi dub nu-PI-bal.	On n'a pas cassé les tablettes de Á-ni-kur-ra et Inim-ma-ni-zid.

Quelques tablettes concernent à la fois le labour et les semailles effectués par les bœufs. La plus intéressante est Fö 184 ; la consommation des céréales par rapport aux aires y est nettement indiquée.

Fö 184

(I) 8 bür 3 iku še! gud-e gizal sig ₉ numun i-ġar	8 bür 3 iku d'orge ; les bœufs y ont mené la charrue, la semence a été mise en place.
še-gud-kú-gizal-sig ₉ -ga-bi	Orge à nourrir les bœufs pour le premier labourage ¹ de ce terrain ² :
24 1/2 gur-saġ-ġál še-gud-kú-numun-bi	24 gur saġ-ġál 1/2 ; orge à nourrir les bœufs pour les semailles :

mettre au débit de). Ces mots n'ont de sens, en effet, que par rapport à notre comptabilité ou le « Doit » et l'« Avoir » sont nettement définis. Non seulement, dans la société sumérienne, les céréales fournies par En-ig-gal n'ont pas à être payées par les laboureurs, mais nous ignorons si en faisant « leur » compte, En-ig-gal se place à son point de vue ou au leur : ce que l'intendant a livré peut-être mis au « débit » des laboureurs, si l'on entend par là qu'ils doivent désormais en rendre compte, sinon les payer, et qu'ils sont toujours « débiteurs » de ce qui leur reste après l'achèvement des travaux. Mais le stock des laboureurs constitue aussi, par rapport à LEUR consommation, un « avoir », et c'est sans doute ce qui a inspiré à Deimel la traduction de « gutschrieben ».

L'expression gú-ne-ne-a e-ne-ġar s'emploie aussi lors du paiement des dîmes. En faisant l'inventaire de ce qui « reste » à livrer (lal-a), si tel est bien le sens de tablettes telles que DP 280 (cf. *infra*, p. 389, n. 1), l'intendant détermine ce qui reste au débit des pêcheurs ; l'usage du mot « débit » est encore possible mais avec une acception différente puisqu'il ne s'agit plus de débiter les gens de ce qu'ils ont reçu. Dans Fö 20, on met « sur le compte » des pêcheurs non plus une dette, mais des sicles d'argent payables à la place du poisson dû (cf. *infra*, p. 387). Mais le crédit étant, dans le livre de comptabilité, la page où figurent les sommes payées par l'ayant compte, ne devrait-on pas employer le mot « créditer » lorsqu'il règle sa dette (cf. *infra*, p. 389, n. 1) ?

(1) Voir ci-dessous l'opposition de gizal i-sig₉ à kud-du (p. 45).

(2) Littéralement : leur orge ; le possessif -bi renvoie aux bür et aux iku.

12 1/4	12 (gur) 1/4;
(II) še-numun-bi 12 1/4	orge de semence : 12 (gur) 1/4;
še-bal-bi 1 1/2	orge de réserve : 1 (gur) 1/2 ¹ .
2 bûr-numun-na-sig ₁₀ -ga	2 bûr à ensemençer ² ;
še-numun-bi 3-am ₆	orge pour leur semence : 3 (gur);
še-gud-kú-bi 3-am ₆	orge à nourrir les bœufs : 3 (gur).
šu-niġín 10 bûr 3 iku še	Total : 10 bûr, 3 iku d'orge.
(III) [še-]bi 56 1/2 gur-saġ-	Dépense en orge : 56 gur-saġ-
[ġál	[ġál 1/2.
[zi(g)-ga] (?) ³	[à déduire] ³ .

(1) On sait que Deimel (*ŠL*, p. 31, 24), comme Allotte de la Fuÿe (*Hilpr. Ann.*, p. 131), interprète différemment la racine *bal* apposée à un substantif : *še-bal*, *ziz-bal*, et le verbe *bal* (cf. *supra*, pp. 32-35). L'expression *še-bal-bi*, accompagnée d'un chiffre correspondant à une fraction de la quantité totale fournie, désignerait les céréales allouées pour compenser divers déchets résultant de la manutention. Cette acception, vraisemblable lorsque la proportion de céréales qualifiée de *bal* s'élève à 1/6 (cf. Nik 62,I, *ziz-bal-bi* 1 1/4), paraît plus douteuse lorsqu'elle est d'un tiers, et moins sûre encore lorsqu'elle atteint la moitié du total fourni (cf. Nik 61,I,1,2). Et quel sens donner, dans Fö 184, ci-dessus, au *še-bal* d'un gur et demi, pour une livraison de 49 gur ? Comment interpréter, enfin, les très nombreuses expressions *še-bal-bi*, *ziz-bal-bi*, qu'aucun chiffre ne suit ? (Voir notamment : RTC 51,III ; Nik 93,II (*infra*, p. 185) ; VAT 4655, *Or.* 32, pp. 76, 77).

Je ne pense pas, d'autre part, que la racine *bal* désigne une sorte d'orge ou de blé amidonnier, ni un traitement subi par eux (cf. TSA, p. XLVII : *bal* : « passer au crible ». En effet, si cette racine qualifie généralement certaines quantités fournies, par exemple aux brasseurs (cf. DP 152,II-IV), elle ne figure pas dans les documents où la recette des différentes bières est donnée.

Je préférerais revenir à l'idée d'Allotte de la Fuÿe (*op. cit.*) selon lequel les quantités nommées *bal* représenteraient les « frais de fabrication » du préposé. Mais il faudrait alors attribuer au *še-bal-a* de TSA 21 et de DP 528 un sens parent de *še-ba* (salaire en orge) ou de *še-ġar* (fourniture d'orge), ce qui n'est pas possible, en tout cas dans DP 528 (cf. *supra*, pp. 33-37).

Au contraire, si le sens de *bal* est celui que j'ai cru pouvoir proposer : « mettre dans un dépôt, dans une grange », une seule interprétation pourrait convenir pour la racine verbale et pour les substantifs *še-bal-bi*, etc..., à traduire par : « Orge de réserve » (c'est-à-dire : donnée, pour garder dans les granges, en plus du nécessaire, comme le montrent les chiffres de Fö 184, puisque labour et semences exigent respectivement 3 gur par bûr).

(2) Littéralement : « de semence livrée ». Je suppose pour sig₁₀ un sens très voisin de celui de *sum* et convenant aux deux phrases suivantes : 1) *ziz-gud-sig₁₀-ga-am₆* : « amidonnier à boeufs livré » (Nik 68,IV). 2) *x dug-l-áb-sig₁₀-ga* : « x dug (1 dug vaut 20 šila) de graisse de vache livrée » (parmi d'autres produits dont on fait l'inspection, cf. DP 273, 274, 275,1). *Numun-na-sig₁₀-ga* me semble employé en opposition avec *numun l-ġar* (col. I). Dans le premier cas, le travail a été fait, mais il reste 2 bûr « à ensemençer ».

(3) Restitution de Deimel : cf. *Or.* 6, p. 3.

Niġ-en-na gán-Da-ġir-ka-	Domaine Seigneurial, terrain du
[kam	[Da-ġir ¹ .
6 bür še gud-e gizal i-sig ₉	6 bür d'orge ; les bœufs y ont
(IV) še-gud-kú-bi 18	[mené la charrue.
1 bür kud-du	Orge à nourrir les bœufs pour
	[ce terrain : 18 (gur).
še-gud-kú-bi 3	1 bür labouré pour la deuxième
	[fois ² ;
še-numun-bi 9	orge à nourrir les bœufs pour
še-gud-kú-bi 9	[ce terrain : 3 (gur) ;
	orge de semence : 9 (gur) ;
	orge à nourrir les bœufs (pour
	ensemencer) : 9 (gur).
še-gud-kú ki-sum-ka	Orge à nourrir les bœufs (pour
	le travail) dans le <i>potager</i> ³ :
1/2	1/2 (gur).
šu-niġin 40 lal 1/2	Total : 39 gur } 1/2.
(V) Niġ-en-na gán-Dùn-úġ-	Domaine Seigneurial, terrain du
[ka-kam	[Dùn-úġ.
(VI) gán-gizal-sig ₉ -ga-	Terrain, labouré
numun-ġar-ra	et ensemencé,
Saġ-ġá-tu ₁₂ (g)-a	de Saġ-ġá-tu ₁₂ (g)-a, conducteur
saġ-apin-ka-kam	[de charrue.

(1) Les 10 bür dont il s'agit font peut-être partie des 12 bür en question dans DP 574,VI, constituant la parcelle de la Princesse, ou une part de sa dotation (cf. *supra*, pp. 38, 39). Il se peut également que le terrain du Da-ġir appartenant au Niġ-en-na déborde cette dotation, de même que la partie de ce terrain nommée Da-ġir-ga n'est pas tout entière comprise dans le Niġ-en-na. Selon DP 581,IV,V, en effet, des iku en sont donnés en dotation à des employés : iku Niġ-en-na-da uš-a ġál-la gán-Da-ġir-ga-kam, « iku (se trouvant) à côté du Domaine Seigneurial, dans son prolongement étant (cf. *infra*, p. 64) ; terrain du Da-ġir-ga. » De quels iku s'agit-il ? Si la mention de la col. I, iku-kur₈-ki-a, se rapportait aux trois champs nommés dans ce texte, il faudrait admettre que l'opposition entre ga et ki-a n'est pas aussi nette que je le signalais, p. 35, n. 1, et que certains terrains « en forme de butte » pouvaient être « marécageux » ou « imprégnés d'eau »... La formule iku-ki-a n'étant pas répétée à la fin de la tablette comme cela se produit ailleurs (cf. DP 580,I et III), il est possible, d'autant plus que le total des iku n'est pas effectué, que les iku du Da-ġir-ga ne fassent pas partie de cette catégorie.

(2) Cf. Fö 170,I et *Or.* 7, p. 23 : kud : « zerschnitten » ; kud-du-uš-sa : « in einem zweiten Pflügen bestanden haben ». La surface qualifiée de kud-du n'a probablement pas été ensemencée, car les 6 gur précédents nécessitent, à eux seuls, les 18 gur délivrés pour ce travail.

(3) Cf. *supra*, pp. 25,26 ; p. 29, n. 1 ; *infra*, p. 361, n. 1. Le terrain du Dùn-úġ est également mentionné dans DP 544 (*infra*, p. 55) et dans DP 375,V.

6	6 ^e année
En-ig-gal nu-bànda dub-bé e-da-bal	L'intendant En-ig-gal a cassé ses tablettes ¹ .

Les tablettes mentionnant, avec le grain semé, les quantités de céréales mangées par les ânes employés au labour et aux semailles, présentent peu de formes originales.

J'ai déjà parlé (p. 33) des inscriptions servant à identifier les « paniers de tablettes ». DP 26, 28, 30 et Fö 88 nous montrent, cependant, que les formules pouvaient varier.

DP 26

(I) Pisan-dub še-numun še-anše-kú	Panier de tablettes. Orge de semence, orge à nourrir [les ânes,
saġ-apin- ^a Ba-ú-gé-ne	(que) les conducteurs de charrue
(II) [šu-b]a-ti	de la déesse Ba-ú ont reçue.
Uru-ka-gi-na lugal Lagaš ^{ki}	Uru-ka-gi-na, roi de Lagaš.
1	1 ^{re} année

DP 28 est plus elliptique encore : pisan-dub, še-numun, še-anše-kú, saġ-apin-gé-ne ^aBa-ú. 1. Mais Fö 88 est « rédigée » avec une relative : pisan-dub, še-numun-anše-kú, saġ-apin-gé-ne šu-ba-ti-a. Bár-nam-tar-ra dam Lugal-an-da PA.TE.SI Lagaš^{ki}-ka 3.

Fö 16 nous intéressera davantage. Le texte expose à la fois le rendement d'un terrain et l'utilisation de la récolte (cf. TSA 21, *infra*, p. 363) dont une partie sera consacrée aux ânes qui labourent :

Fö 16

(I) 213 lal 3/24 še-gur-saġ-	213 gur-saġ-ġál moins 3/24
	[ġál] [d'orge,
Ġir-nun ġùb-gir ₅	le voiturier Ġir-nun ² .

(1) Cf. *supra*, pp. 32, 33. Ici encore, les tablettes cassées semblent être celles qui consignaient le détail de chaque livraison faite au conducteur de charrue Saġ-ġá-tu₁₂(g)-a pour les différents travaux que rappelle Fö 184. Le possessif « ses » ne traduit pas le signe bi, que je préfère lire bé, mais l'infixe -da- renvoyant au laboureur.

(2) Abréviation pour Ġir-nun-ki-dùg (cf. DP 145, I ; Nik 97, I).

60 Nam-mağ-ni bulùğ-SAR	60 (gur), le malteur ¹ Nam-mağ-ni,
40 Amar- ^a Ezinu (II) irib	40 (gur), le corroyeur Amar- ^a Ezinu,
25 Sağ-en-NI-zu lú-alam	25 (gur), le servant (?) des [statues ² Sağ-en-NI-zu,
22 Niğir-ka-gi-na	22 (gur), Niğir-ka-gi-na et
20 En-du muğaldim-me	20 (gur), En-du, cuisiniers,
20 Zag-mu šagan-kešd	20 (gur), l'empailleur (?) de [cruches ³ Zag-mu,
(III) 196 zíz-bab[bar]	196 (gur) d'amidonniér blanc,
Dam diğir[-ğū] ugula	le chef d'équipe Dam-diğir-ğū,
Ğir-su ^{k1} e-ma-túm	à Ğir-su ont emporté.
30 še ^a Nin-ğir-su-lú-ğū	30 (gur) d'orge ^a Nin-ğir-su-lú-ğū,
še-anše-kú (IV) gizal-sig ₉ -[ga-šè	orge à nourrir les ânes pour (le temps du) labour,
gán Šag ₅ -ga-tur-šè	au terrain Šag ₅ -ga-tur,
ba-túm	a emporté.
(V) šu-niğín 430 lal 3/24	Total : 430 gur-sağ-ğál
še-gur-sağ-ğál	d'orge moins 3/24,
196 zíz-babbar	196 (gur) d'amidonniér blanc.
(VI) gú-an-šè	En tout ⁴ :
626 lal 3/24 še-zíz[-gur] sağ-[ğál	626 gur-sağ-ğál moins 3/24
gán-bi 7 bür lal 2 iku	d'orge et d'amidonniér, pour un terrain ⁵ de 7 bür [moins 2 iku ;
iku-1-šè še zíz 10 1/12	par iku, il y a donc : 10 gur-
gur-2-ul-ta i-tu ₁₂ (g)-am ₆	2-ul + 1/12 d'orge et d'ami-donnier.

(1) Cf. *ŠL*, p. 112, 40. Selon Fö 70, Nam-mağ-ni semble bien livrer du malt à un brasseur, quoique le signe NE après bulùğ-SAR soit encore inexplicable ; le -e du nominatif conviendrait après une lecture terminée par « d ».

(2) *ŠL*, p. 679, n° 358, 6 : e. Priester (Wörtl. Statuen Verehrer).

(3) *ŠL*, p. 830, 7 : er hatte wohl die Ölkrüge mit e. Schilfgeflecht zu umbinden. En tout cas, il s'agit d'un nom de métier formé comme zá-dim (lapidaire), di-kud (juge), dub-sar (scribe), d'un substantif et d'une racine verbale dont il est le complément (cf. *Abrégé*, p. 47).

(4) On remarquera que gú-an-šè exprime toujours un total plus général que šu-niğín.

(5) Littéralement : « leur terrain ».

(VII) še-Níġ-en-na	Grain du Domaine Seigneurial ;
gán-[RIN-na ¹ gán ú-rum	Terrain des <i>Fleurs</i> ; terrain qui
Bár-nam-tar-ra dam	est la propriété de Bár-nam-tar-
Lugal-an-da PA.TE.SI	ra, épouse de Lugal-an-da,
Lagaš ^{ki} -ka	PA.TE.SI de Lagaš.
En-ig-gal nu-bànda	L'intendant En-ig-gal a fait ces
ġiš-bi-ra	prélèvements ² .

6

6^e année

Le sens de ġiš-bi-ra, selon Deimel³, est « imposer un sceau ». Mais si l'on connaît, en ce qui concerne les gens de Lagaš, le sceau des PA.TE.SI⁴, de leurs femmes⁵, de l'intendant En-ig-gal⁶, du marchand Ur-é-MÛŠ⁷ et de Níġ-lú-nu-DU⁸, doit-on admettre sans autre preuve, bien que des sceaux de scribes aient été utilisés à Umma (cf. *RA* 25, p. 6) et même à Tello, à l'époque d'Agadé (*ITT.V*, pp. 65 ss.), que des personnages peu connus, par exemple le scribe Ki-til⁹ (cf. *DP* 39) aient eu le leur ?

C'est pour cette raison, sans doute, qu'Allotte de la Fuÿe (*Hilpr. Ann.*, p. 128) traduit ġiš-bi-ra par « établir (le compte) » alors que Ki-til est le sujet du verbe, bien qu'il évoque (*op. cit.*, p. 134), le passage possible de la signification primitive de ra, « frapper », « battre », à celle d'« établir », « arrêter », et peut-être « sceller ». Toutefois, il fonde sa traduction sur la fin de RTC 57 : Lugal-ug-tur, šid ġiš-bi-ra, que je lis plutôt : Lugal-ug-tur saġa ġiš-bi-ra, puisque Lugal-ug-tur est, selon Fö45.II, saġa-É-babbar (prêtre du Temple *Blanc*). Ce saġa avait-il aussi un sceau personnel, ou le droit d'imposer celui de l'intendant ?

Le sens de « sceller » pour ġiš-bi-ra me semblerait plus sûr si

(1) Cf. *supra*, p. 39, et à propos de la récolte de ce terrain, *infra*, p. 364, n. 1.

(2) Traduction inspirée par le sens fondamental de la racine verbale ra : « abattre », par la présence de ġiš évoquant l'usage d'un instrument, peut-être en bois, et par la comparaison de nombreux documents étudiés plus loin, dans le texte, pp. 48 ss.

(3) *ŠL*, p. 31, 25, et *Or.* 5, p. 19 : « Für ġiš-bi-ra, passt überall die Bedeutung (der Nubanda) drückte das Siegel auf, stellte die Empfangsbescheinigung aus) ».

(4) *DP* 11, 12, 13.

(5) *DP* 14.

(6) *DP* 15, 16, 17, 18. Cf. *Hilpr. Ann.*, p. 101.

(7) *DP*, planche CLXVIII.

(8) Louvre, PL 112, I, A, 89. Il s'agit peut-être du suka1 (cf. *NTSS*, p. 18) nommé dans *DP* 406, II ; 408, VIII ; *STH.I*, 40, III.

(9) Scribe sous En-èn-tar-zid. Cf. *Hilpr. Ann.*, p. 129 (RTC 16, 17 ; *DP* 31). Voir également RTC 17 où le titre du personnage, dub-sar, est mentionné.

ce verbe était employé à propos d'autres marchandises — pour lesquelles un sceau serait également nécessaire — que des céréales. Mais il est question de grain dans les douze textes où je l'ai relevé : DP 39, 559, 564 ; Fö 10, 16, 99 ; Nik 97 ; TSA 21 ; RTC 57, 71 et 72 (ce dernier document n'étant qu'un détail du précédent) ; Riftin 1. Le compte par iku du rendement d'un champ n'est pas nécessairement associé à l'action exprimée par *giš-bi-ra*. On le trouve dans quatre de ces tablettes seulement : TSA 21, Fö 16, 99 ; RTC 71. Le nombre de gur de la récolte est parfois calculé par l'addition de quantités dont le P.A.T.E.SI ou son intendant ont disposé d'une manière ou d'une autre. Cela est évident pour Fö 16, où la quantité distribuée, on l'a vu, est « emportée » par différents personnages. Enfin le verbe *giš-bi-ra* est souvent en rapport avec la racine *bal*. Si mon analyse relative au verbe *bal*, à propos de TSA 21 est exacte (cf. *supra*, p. 33), l'emploi des céréales peut être schématisé par l'addition de l'orge *engrangé*, de celle qui est donnée en salaire, de celle qui est livrée comme « fournitures » (*še-bal*, *še-ba*, *še-ġar*). On pourrait en déduire que les formes *e-na-bal*, *mu-na-bal* traduisent aussi ce que l'on fait de la récolte (cf. *infra*, p. 371), plutôt que l'acte d'acquitter après livraison (cf. *Or.* 5, p. 45, et *infra*, pp. 50 et 53). Cela permettrait de donner un sens même aux textes comme Fö 99, où le verbe *bal* n'est pas employé ; mais d'où il résulte, semble-t-il, que les artisans et le brasseur ont emporté, ou engrangé, la récolte de 40 iku du Nig-en-na, pour les besoins actuels ou futurs du personnel qu'ils ont sous leurs ordres.

J'attacherai plus d'importance à Riftin 1, comparé par Deimel à DP 551 (cf. *Or.* 5, pp. 44, 45) car un examen attentif de ces textes¹ offre des renseignements, non seulement sur *giš-bi-ra*, mais sur *e-na-bal*, *kur*₆ et Nig-en-na, expressions souvent corrélatives dont le sens ne peut être éclairci que les unes par rapport aux autres.

Deimel a remarqué que Riftin 1 mentionne 676 gur d'orge, et DP 551, 666. Ces dix gur de différence constitueraient une sorte de taxe prélevée par En-ig-gal pour « imposer son sceau ». Mais on peut d'abord se demander pourquoi ce bénéfice serait pris aux dépens de l'orge, plutôt que sur les deux céréales en question, orge et amidonnier. De plus — j'adopte pour le moment les sens

(1) Voir leur transcription *infra*, p. 373.

proposés par Deimel — s'il est logique d'admettre que le nu-bànda ait acquitté le chef d'équipe de dix gur de plus¹ que ce qui est envoyé dans l'É-ki-lam-ka², on ne voit pas comment Inim-dug₄ aurait fait la réception³ de dix gur de moins que ce dont on le tient quitte⁴.

Je préfère donc supposer que les deux nombres représentant les quantités d'orge auraient dû être identiques, et que leur différence est due à une erreur de scribe ou de copiste, peut-être à une confusion entre les quantités d'orge et d'amidonnier : un signe dix concernant la première aurait sans doute dû être rayé au moment où le scribe rajoutait, à propos de la seconde, un signe dix après l'énoncé des fractions, car un chiffre de l'ordre des dizaines ne se trouve jamais après les signes désignant les unités et les fractions, mais entre ceux qui signifient 60 et ceux qui signifient 1. On serait alors en présence de deux documents (Riftin 1 et DP 551) offrant la description, sur deux plans différents, de la même action : 1) Le chef d'équipe récolte des grains que En-ig-gal envoie dans l'É-ki-lam-ka (DP 551). 2) L'intendant impose son sceau et acquitte le chef d'équipe (Riftin 1). Mais ce que j'ai dit plus haut au sujet du verbe *bal* m'interdit cette interprétation (pp. 32-35; cf. *infra*, p. 53).

J'ai fait une autre hypothèse appuyée sur le fait que Riftin 1 met en cause la « dotation » du P.A.T.E.SI (kur₆) et non DP 551. Une partie de la récolte du « Petit terrain du Domaine de la Steppe » (gán-tur-gán-Gú-edin-na) aurait été « enregistrée » ou « scellée » comme part du P.A.T.E.SI et confiée à Inim-dug₄ pour des besoins immédiats ou à venir. (C'est le moment de rappeler que je préférerais traduire *giš-bi-ra*, conformément au sens « abattre » de la racine *ra*, par « séparer » ou « prélever »).

Une autre partie de la récolte du même terrain du Gú-edin, faite sous le contrôle du même Inim-dug₄, aurait été dirigée vers l'É-ki-lam-ka. (En ce cas, on pourrait accepter, si la graphie le permettait, les chiffres relatifs à la récolte d'orge, tels qu'ils se présentent dans les deux textes, avec les dix gur de différence ; c'est au contraire la similitude des quantités d'amidonnier, à 1/24 de gur près, qui serait étonnante).

1) Riftin 1 : Inim-dug₄ ugula e-na-bal.

2) DP 551 : i-sig₄.

3) DP 551 : šu-a-bi-gi₄ (cf. *infra*, p. 368).

4) Riftin 1 : e-na-bal.

Je crois que, compte tenu de toutes les difficultés, il vaut mieux supposer qu'une livraison de céréales aurait été divisée en deux parties égales, l'une représentant la part du P.A.TE.SI, ou peut-être seulement une fraction de ce qui devait lui revenir étant donnée sa « dotation » en iku¹, l'autre, celle que devait recevoir l'É-ki-lam-ka. Cette hypothèse peut être défendue par quatre sortes d'arguments ; je les exposerai surtout pour évoquer la complexité des problèmes relatifs à la culture chez les Sumériens, malgré l'apparente précision des textes.

1) La mention kur₆-P.A.TE.SI-ka se rapporte au « Petit terrain du Domaine de la Steppe » dans un texte transcrit par Deimel (*Or.* 5, p. 12) : Wengler 1. Il date de Lugal-an-da, mais l'année est malheureusement incertaine. Le territoire en question mesure 162 iku (9 bûr). Or, DP 595, de la 2^e année d'Uru-ka-gi-na, signale qu'un terrain du même nom comprend 14 bûr², correspondant à des parcelles labourées par Ur-⁴En-ki. Il n'est pas sûr, toutefois, que les 9 bûr de Wengler 1 représentent toute la « part » du P.A.TE.SI. Cette surface ne rappelle peut-être que le travail distribué le jour de la rédaction de la tablette ou effectué à ce moment-là. VAT 4682 (Uru-ka-gi-na 2), *Or.* 4, p. 10, fait état, par ailleurs, de 122 iku du même terrain du Nîg-en-na.

Enfin, DP 605 nous apprend que le gán-tur-Gú-edin-na se compose de deux terrains : l'un, mesuré à partir du gán-e-⁴Inanna-ka (I), comprend 102 iku $\frac{3}{4}$; c'est le champ du nord (III). L'autre, mesuré à partir du gán-⁴Inanna-saġ (IV), compte 126 iku ; c'est le terrain du sud (VI). La surface totale est donc : 228 iku $\frac{3}{4}$, soit 12 bûr 12 iku $\frac{3}{4}$. (Le chiffre donné par Deimel dans *Or.* 4, p. 21 est faux, mais il est exact à la page 40 du même fascicule). L'attribut kur₆-P.A.TE.SI-ka ne figure pas

(1) DP 574 donne, dans la liste des terrains du « Domaine Seigneurial » attribués au P.A.TE.SI à titre de « dotation », la superficie de chaque parcelle. RTC 71 en indique la production, avec le calcul du rendement par iku. Les deux textes sont de la même année : Lugal-an-da, 4. Mais le gán-tur-gán-Gú-edin-na n'y est pas mentionné. Rien n'assure que DP 574 et RTC 71 contiennent la liste complète de la « dotation » du P.A.TE.SI. Il n'est même pas certain que le régime ait été le même plusieurs années consécutives. Dans DP 559, les noms des terrains sont tous différents (En-èn-tar-zid, 4).

(2) C'est, du moins, le chiffre inscrit dans le šu-nîġin (II). La surface, d'après les colonnes précédentes, serait de 7 bûr pour le champ situé au nord d'un certain talus (I), 6 bûr pour le champ situé au sud d'un autre talus (I), soit, en tout, 13 bûr. Ce total s'accorde mieux avec les données de DP 605 : terrain du sud, 126 iku, soit 7 bûr ; terrain du nord, 102 iku $\frac{3}{4}$, alors que 6 bûr représentent 108 iku. Ce dernier terrain ne mesurerait donc que 5 iku $\frac{1}{4}$ de moins que celui dont il est question dans DP 595.

sur cette tablette datant vraisemblablement de la première année d'Uru-ka-gi-na (P.A.TE.SI ou lugal ?) puisque l'intendant En-ig-gal est alors en fonctions. De toutes ces considérations on ne peut éviter de conclure, semble-t-il, que la part du P.A.TE.SI n'était sans doute pas récoltée, en ce qui concerne le « Petit terrain du Domaine de la Steppe », sur la totalité de sa surface.

2) Cherchons maintenant le chiffre probable de la récolte sur ce terrain, pour la surface indiquée par DP 595 — soit 14 bûr —, bien que ce texte ne soit pas de la même année que Riftin 1 et DP 551, c'est-à-dire, Lug-al-an-da 2. Le rendement par iku est en moyenne, selon RTC 71, ainsi que je l'ai déjà signalé p. 28, n. 4 et p. 38, de 13 gur-2-ul environ, compte tenu d'un rendement anormalement bas pour le terrain En-ig-lum-ma-gu-la. (Voir aussi Fö 16, *supra*, p. 47 et TSA 21, *infra*, p. 363). Selon les chiffres de production moyenne, 14 bûr, soit 252 iku, rapporteraient donc 3276 gur-2-ul, soit 1638 gur-saġ-ġál.

Or, si nous additionnons les quantités énoncées par Riftin 1 et par DP 551, nous obtenons, aux fractions près : 1756 gur-saġ-ġál, ce qui est du même ordre de grandeur, tandis que la moitié de ce chiffre représenterait une production bien au-dessous de la moyenne. Si les livraisons indiquées par les deux documents étudiés n'étaient pas équivalentes au total de la récolte, on devrait supposer que le gán-tur-gán-Gú-edin-na avait permis de recueillir plus de 13 gur-2-ul par iku. Enfin, si le terrain ne ne mesurait que 13 bûr (cf. *supra*, p. 51, n. 2) le rendement s'élèverait à 15 gur-2-ul par iku, résultat parfaitement vraisemblable.

3) Il est évident, par d'autres exemples, que les céréales envoyées dans l'É-ki-lam-ka ou l'É-ki-sil-la, ne représentaient pas, du moins en une seule livraison, le total de la récolte. Il n'y a donc aucune raison de le supposer à propos de DP 551. Cela est manifeste quand il s'agit du terrain nommé gán-usár-Ti-ra-áš-dù-a, où 10 bûr 9 iku ont produit 1424 gur-saġ-ġál + 1/24 d'orge, de froment et d'amidonnier, soit environ 15 gur-2-ul par iku (RTC 71, III, IV). RTC 69 nous apprend, en effet, que, parmi 114 gur + 1/4 et 2/24 des mêmes céréales, provenant du même terrain, le froment et l'amidonnier, en tout cas, ont été « entassés » (i-sig₉) dans l'É-ki-sil-la. Bien que ces deux textes ne soient pas datés de la même année, la disproportion des chiffres est parlante.

Il est également intéressant de constater que le verbe šu-a-

bí-gi₄ (faire la réception de..) figure dans ce dernier document comme dans DP 551 et que le terme kur₆ n'y est pas joint à celui de Níg-en-na. Quant à l'envoi des céréales dans un lieu différent de celui de la récolte, j'ai noté que le verbe bal semblait en rendre compte aussi bien que le verbe sig₉ : il faut lire, à côté de Riftin 1 et DP 551, Fö 45 et RTC 57, que j'ai transcrits ci-dessous, p. 373.

Je relève, dans le premier de ces textes, après šu-a-bí-gi₄, É-ki-sil-la-ka e-bal, au lieu de É-ki-lam-ka-ka i-sig₉, dans DP 551, également après šu-a-bí-gi₄. RTC 57 a pour verbe principal ġiš-bi-ra, de même que Riftin 1. Seul manque le terme kur₆ pour établir un parallélisme Fö 45-DP 551 d'une part, Riftin 1-RTC 57, d'autre part. D'ailleurs, si Riftin 1 et DP 551 sont de la même année, Fö 45 est d'En-èn-tar-zid 4 et RTC 57 d'En-èn-tar-zid 3. Il semble évident, toutefois, que bal est employé dans le même sens que sig₉. La présence du complément de lieu explique l'absence de l'infixe du datif, renvoyant ailleurs à un ou plusieurs noms de personnages (cf. Nik 98, Nik 100) et rend bien improbable le sens d'« acquitter »¹.

4) Deux textes d'En-èn-tar-zid 4, Nik 42 et RTC 70, transcrits ci-dessous, pp. 373 s., offrent à résoudre un problème analogue à celui que posent Riftin 1 et DP 551. En effet, chacun d'eux parle d'une récolte de 462 gur-saġ-ġál d'orge et de 120 gur-saġ-ġál ½ de froment et d'amidonnier. Mais il s'agirait, d'après Nik 42, de la « dotation » de Dim-tur, femme du P.A.T.E.SI, provenant de 210 iku še-GIRI(B)-a, dont la répartition par terrain est donnée. D'après RTC 70, les céréales auraient été mises en réserve dans le Palais (É-a i-sig₉) par les soins du nu-bànda Šubur, et ne sont qualifiées que par l'expression : ú-rum Dim-tur.

Il n'est pourtant pas possible de conclure que ces deux textes se rapportent à une seule et même récolte, car les terrains d'où proviennent les grains ne sont pas identiques dans les deux documents. Le gán-En-ni-gù-ba-dé, producteur de 50 gur-saġ-ġál d'orge, n'est pas nommé dans Nik 42. En revanche, le gán-Dul-nu-tu₁₂(g), le gán-Saġ-ġiš-ra-a et le gán-Dag-mí-a ne figurent point dans RTC 70. Ces trois derniers champs, cependant, ne peuvent pas être des parcelles de l'En-

(1) Cf. *supra*, pp. 32-35 et 50 ; *infra*, p. 374.

ni-gù-ba-dé nommées à sa place, car les 84 iku qu'ils comprennent — plus de 4 bùr — produisent sûrement beaucoup plus que 50 gur : à raison de 5 gur-2-ul $\frac{1}{2}$ par iku, chiffre le plus bas donné par RTC 71, 84 iku auraient un rendement de 231 gur-saġ-ġál. Il semble évident, d'autre part, que si l'on consulte, sur DP 559, la liste des terrains composant, la même année 4 du « patésiat », la dotation d'En-èn-tar-zid, que le gán-Dul-nu-tu₁₂(g) (col. III) ne saurait être confondu avec le gán-En-ni-gù-ba-dé (col. VI). (Même observation pour le gán-Dag-[]-a (col. I) ; mais il n'est pas certain que ce dernier soit identique au gán-Dag-mí-a de Nik 42. La lecture [HI] de Deimel (*Or.* 5, p. 1) pour le signe manquant ne paraît pas plus justifiée, en tout cas, que la lecture [mí].

On remarquera, de plus, que les chiffres de la production notée dans RTC 70 ne sont pas proportionnels aux surfaces des terrains correspondants indiquées par Nik 42. On ne peut en tirer la preuve que la récolte provient d'autres parcelles, puisque le rendement varie d'un champ à l'autre, mais seulement une présomption mieux établie. Voici, en effet, le tableau que l'on obtiendrait, si l'on admettait que les surfaces désignées sur Nik 42 avaient produit respectivement les quantités de céréales énoncées par RTC 70 :

gán-KA-tum-(má).....	1 bùr....	50 gur
gán-Û-Mar-tud (-dè).....	1 bùr....	75 gur
gán-Ambar.....	2 bùr....	260 gur 1 2
		(cf. <i>Or.</i> 5, p. 3).
gán-Za-ġa-ti-na.....	2 bùr....	105 gur
gán-(Ġeštin-na-)lugal-ġin-zid.	1 bùr....	42 gur

Je pense donc pouvoir conclure : 1) Que le nombre d'iku-še-GIRI(B)-a attribué comme « dotation » à Dim-tur¹ ayant produit une certaine quantité de céréales, une quantité égale, issue plus ou moins des mêmes terrains, devait être envoyée dans le Palais à d'autres fins.

2) Que les termes kur₆-Dim-tur et ú-rum Dim-tur (cf. Nik 42 et RTC 70, *infra*, p. 374) ne doivent pas être considérés comme synonymes, malgré l'emploi de ú-rum (propriété) dans DP 574, RTC 71 et TSA 21 (cf. *infra*, p. 364, n. 1 et, p. 373, RTC 57).

(1) L'attribution de céréales d'après la surface du terrain, et non d'après le volume, semble confirmée par DP 603, où il s'agit de gratifications à différents personnages, lors de la moisson. Cf. *infra*, p. 132.

Ainsi se trouve confirmée l'hypothèse émise ci-dessous, p. 51, selon laquelle la « dotation » de Lugal-an-da ne comprenait pas toute la surface du « Petit terrain du Domaine de la Steppe ». Il en résulte que Riffin 1 et DP 551 expriment deux opérations différentes bien que portant sur une même quantité de céréales, que ces deux textes ont entre eux le même rapport que Nik 42 et RTC 70, que *giš-bi-ra* peut signifier « prélever » et *bal* « mettre en dépôt », enfin que *Niġ-en-na*, que nous traduisons littéralement par « Domaine Seigneurial », n'est pas synonyme de *kur*₆, car tout ce qu'il contient n'est pas attribué au prince ou à la princesse¹, et que le mot *ú-rum* (propriété) peut être pris en plusieurs sens.

Revenons à l'orge mangée par les ânes ; DP 544 montre précisément qu'elle pouvait provenir du *Niġ-en-na*, et que ce domaine fournissait également, en nature, les gages du personnel :

DP 544

(I) 16 <i>še-gur-saġ-ġál-</i> [an]še-kú [gán-Dùn]-úġ-ka-šè ² Lú-maš-su saġ-apin-ge šu-ba-ti	16 <i>gur-saġ-ġál</i> d'orge à nourrir les ânes, pour le terrain du Dùn-úġ ; le conducteur de charrue, Lú- maš-su, les a reçus.
(II) 8 <i>še-bar-bi-ġál</i> En-ud-da-na gir ₄ -izi šu-ba-ti	8 (gur) supplémentaires ³ ; le <i>bouilleur</i> ⁴ En-ud-da-na les a reçus.

(1) RTC 71, I et II, indique la part du PA.TE.SI dans la récolte des céréales du terrain Û-gig. L'épithète de *kur*₆ ne s'applique pas lorsqu'il est question d'autres produits cultivés sur le même terrain : bottes de chanvre (*gu*) cueillies sous la responsabilité de l'intendant (DP 373), légumes (*sum*) destinés au commerce (DP 392). Doit-on en conclure que le terrain dépasse la surface de la dotation, que la « part » du PA.TE.SI est toujours cultivée de manière à produire des céréales, ou simplement, comme le suggère Deimel, que le terme *kur*₆ n'est plus en honneur sous Uru-ka-gi-na (*Or.* 5, p. 15), règne dont, en effet, sont datées les tablettes DP 373 et 392 ?

(2) L'un des deux signes manquants a peut-être été omis ; cf. DP 542, II et *supra*, pp. 25, n. 4 ; 45.

(3) Littéralement : « leur côté étant ». Il s'agit probablement de ce qui est donné en plus de la ration du mois (*sá-dug*₄). Cf. : DP 150, VIII : 10 (*gur*) *bar-bi-ġál* ; DP 151, II : *še-ġar* *sá-dug*₄ *bar-bi-ġál* ; DP 161, III, IV ; et surtout DP 155, X : le brasseur Ni-ni-PI-ni et le scribe Maš-DÛ reçoivent un supplément par rapport à la ration normale désignée, col. III, pour la bière, col. IV, pour la cuisine ; ainsi que RTC 55, II. Il existe aussi des *Gim-bar-bi-ġál-me* opposées aux *Gim-sá-dug*₄-*me* (DP 112, VIII, IX ; Nik 6, IX, X, et *Or.* 43/44, p. 86).

(4) *ŠL*, p. 833, 430, 6 : Heizer, Sieder bes. in der Brauerei beschäftigt. On lui confiait du bétail à engraisser. Cf. RTC 48, Fö 48, VAT 4481, *Or.* 20, p. 2 et *infra*, p. 148, n. 5.

3/4 lal 1/24 še-ba
igi-nu-du₈ šu-ba-ti

(III) še-Niġ-en[-na]
gán-U[rù]-dù-a
Gala-tur engar
šu-na-ġál-la-am₆

(IV) ba-kú
Lugal-an-da PA.TE.SI
Lagaš^{ki}

3/4 (de gur) moins 1/24, comme
orge de salaire ; les esclaves (des
arboriculteurs ?)¹ les ont reçus.
Orge du Domaine Seigneurial,
terrain Urù-dù-a.
Le cultivateur² Gala-tur
l'avait en mains³.
Elle a été consommée⁴.
Lugal-an-da, PA.TE.SI de
Lagaš

2

2^e année

Le labour et les semailles faits avec l'aide des ânes sont encore évoqués par DP 529. Le texte a enregistré la consommation de deux laboureurs, Á-ni-kur-ra et Inim-ma-ni-zid. La première partie de la tablette, jusqu'au milieu de la col. VI, ne contient que des expressions relatives aux semailles : še-numun še-anše-kú, ou seulement še-anše-kú. Un second (?) labourage est ensuite mentionné (gán-kud-du, cf. *supra*, p. 45) ainsi que l'orge

(1) Les igi-nu-du₈ sont fréquemment nommés en tant que personnel des nu-giri(b). Ces chefs jardiniers étaient spécialisés dans la culture des arbres fruitiers. Voir : DP 106, 108, et 113.I,II ; *Or.* 34/35, pp. 43, 120 ; *Or.* 43/44, p. 128. Toutefois certains nu-giri(b) cultivaient aussi des légumes (cf. *infra*, p. 375). Il est probable que leurs aides s'occupaient surtout des arbres puisqu'ils portent le titre de igi-nu-du₈-ġiš-me (DP 113.III ; 114.III). Deimel en a donné les traductions suivantes : *SL*, p. 860, 59 : Blinder ; Gartenarbeiter (Wasserträger ?) ; *Or.* 34/35, p. 43 : Gartenarbeiter ; cf. *Or.* 43/44, p. 128. L'idée que ces serviteurs manipulaient de l'eau a pu être inspirée par un passage des *Cônes B-C* d'Uru-ka-gi-na indiquant que si un puits était construit un igi-nu-du₈ demeurerait auprès (*ISA*, p. 80). Cf. *BHR CLVI*, p. 139.

Mais il y avait aussi des igi-nu-du₈-ġiš-kiġ-ti-me (DP 113.III ; 114.III) qui étaient, ceux-là, les aides des artisans. On ne peut donc lier trop étroitement la traduction de igi-nu-du₈ à l'idée d'arroser. On sait, en tout cas, que ces humbles serviteurs étaient des esclaves : ils valaient 14 ou 15 sicles (cf. *Nik* 293.III ; *Fö* 141.II et 144, II). Étaient-ils totalement aveugles ? Notons, en effet, que lorsqu'il s'agit des animaux aveugles, on trouve : igi-min-na-bi nu-du₈ « leurs deux yeux ne sont pas ouverts », les borgnes étant désignés par igi-diš (litt. : «œil un»), et les yeux normaux par igi-sá (*Fö* 66 et 195 ; *Edin* 09.405, 35).

(2) *SL*, p. 102, 4 : Bauer. Le français « paysan » a une acception trop générale. L'engar semble un personnage de quelque importance, gardant apparemment un droit de regard même sur les terres cédées à titre de dotation ou en fermage (cf. DP 585, 586, 587, 589). La forme pleine de ce nom de profession est engar-ki-gub (DP 623, VI) : « engar qui se tient sur la terre », peut-être par opposition au personnel « volant », comme les laboureurs et leurs équipes.

(3) Cf. *infra*, p. 364, l'étude de cette expression.

(4) Sens figuré de la racine kú ; cf. *infra*, chapitre V et à propos de DP 544, pp. 220, 222.

mangée par les ânes pour le temps du labour (še-anše-kú-gizal-sig₉-ga); il est ensuite question d'un supplément mangé par les bœufs, s'élevant à 9 gur d'orge (9 še-dir(i)g gud-du ì-kú, col. VII). Cependant, le total (šu-niġin 64 gur 1/2 1/24) ne se rapporte qu'à la consommation d'Inim-ma-ni-zid, et il est affecté de la mention : še-numun še-anše-kú, alors qu'il correspond aux chiffres indiqués non seulement pour le labour, aussi bien que pour les semailles, mais pour l'alimentation des bœufs et des ânes...

Je terminerai l'exposé relatif au labour et aux semailles par la traduction de Fö 11. Le texte consigne les rations reçues par deux labourers, mais l'un utilise les ânes, l'autre, les bœufs. L'originalité de cette tablette réside dans le fait que l'orge fournie ne sort pas d'un dépôt ou d'une grange abritant une récolte, mais, à ce que je comprends, d'une réserve constituée par les « dîmes » versées par le cultivateur (engar; cf. *supra*, p. 56, n. 2) Buzur₄-ma-ma pour les terres données en fermage.

Fö 11

(I) 17 1/2 še gur-saġ-ġál še-gud-du-kú-dè Saġ-ġá-tu ₁₂ (g)-a (II) šu-ba- [ti	17 gur-saġ-ġál 1/2 d'orge, orge à nourrir les bœufs; Saġ-ġá-tu ₁₂ (g)-a les a reçus.
9 1/2 še-anše-kú-[šè] ¹	9 (gur) 1/2 d'orge à nourrir les [ânes;
Inim-ma-ni-zid-dè ² šu-ba- [ti	Inim-ma-ni-zid les a reçus.
(III) En-ig-gal nu-bànda še-gud-du-kú gán-Da-ġír-ga-ka-šè e-ne-ta-ġar	L'intendant En-ig-gal, (cette) orge à nourrir les bœufs ³ , destinée au terrain du Da-ġir- ga ⁴ , la leur a fournie.

(1) Cf. Fö 87, I : še-numun še-gud-kú-šè.

(2) Emploi rare, après ce nom, de la postposition -e du nominatif.

(3) Les animaux les plus importants sont seuls nommés dans le résumé. Cette façon d'abrégier est habituelle. Voir DP 531 : gig (I), le froment, ne reparait pas dans la dernière formule (ziz-numun (II)); DP 80 : maš (chevreaux) ne figure pas dans le résumé (udu-kú-a-am₆); toutefois, dans ce dernier cas, il est probable que udu est pris dans le sens « générique » de « petit bétail ». Cf. DP 98, V; DP 218, VI, *infra*, pp. 342, 398.

(4) Cf. *supra*, pp. 38 et 45, n. 1.

(IV) še-apin-lal-è(d)-a (C'était) l'orge de fermage versée
 Buzur₄-ma-ma engar-kam (par) le cultivateur Buzur₄-ma-
 [ma¹.

3

3^e année

(1) Cf. DP 287, I : banšur-lal-a-è(d)-a-am₆ : « banšur (offrande mensuelle de poisson, cf. *infra*, p. 253, n. 5) restant versé ». J'ai étudié ailleurs les difficiles questions relatives au fermage : voir *RO*, pp. 64-70. L'usage du verbe è(d) : « sortir, mettre au jour », c'est-à-dire : « verser, payer », est fréquent. Cf. maš-gán-ga-è(d)-a, e-ta-è(d), *infra*, p. 394 et *RO*, p. 64, n. 4 ; lul-gu-è(d)-a, *RO*, p. 58. Le seul problème qui subsiste est de savoir si l'orge versée par le cultivateur (engar) représente ce qu'il devait personnellement, ou les céréales dues par les employés dotés de lopins commis à sa garde.

La fonction de engar-bi — voir par exemple DP 592, IX —, le possessif renvoyant aux iku cédés, fait penser, pour le nommé Lugal-pa-è(d), à un rôle possible de collecteur de dîmes. Cependant, dans le même texte (col. III), il apparaît que ce personnage avait sa propre attribution de terre, prise — ce qui n'est pas obligatoire — sur sa propre « exploitation » (cf. le rôle de l'ugula dans sa propre équipe, *infra*, p. 167). Mais j'ai retrouvé dans DP 591, I, la part concédée, dans l'« exploitation » de l'engar Ur-dam (col. XI), à l'engar Buzur₄-ma-ma, dont il s'agit dans Fö 11 : elle est de 1 bûr, soit 18 iku (col. I) : cette parcelle avait été auparavant entre les mains d'un marchand (dam-gâr). La récolte, par iku, quand il est question d'orge, peut atteindre ou dépasser 17 gur-2-ul (cf. RTC 71, V et *RO* p. 68). La production d'un bûr serait alors de 306 gur-2-ul, soit 153 gur-saĝ-ĝál. Le cultivateur ayant remis, selon Fö 11, 27 gur-saĝ-ĝál d'orge, le taux du fermage serait d'un sixième, résultat sinon exact, puisque le rendement du champ n'est que supposé, du moins assez vraisemblable pour permettre de conclure que les 27 gur représentent bien l'impôt personnel de Buzur₄-ma-ma (cf. *ŠL*, pp. 103, 104, l. 23 : le taux du fermage y est surtout précisé pour des époques différentes de celle dont on s'occupe ici. Voir aussi *Cité-Temple*, p. 791).

CHAPITRE II

ÉLEVAGE ET ALIMENTATION

SOMMAIRE

L'emploi de la racine kú.....	61
La nourriture des ânes d'attelage ; le ki-sug _x	61
Une tablette du type še-ġar, indiquant les fournitures mensuelles de céréales destinées aux ânes de trait, aux moutons à laine, aux porcs, aux brasseurs et à la cuisine... Commentaire : étude du vocabulaire relatif aux céréales, à la farine et au pain.....	66 71
Une « tablette d'inspection » des ânes..... Commentaire : étude du vocabulaire relatif aux ânes, aux âniers et aux bouviers ; l'épithète amar-kud..... L'épithète ga-kú-a.....	78 81 87
La nourriture des vaches. Une tablette indiquant les fournitures de céréales pour dix jours.....	89
La nourriture des moutons à laine et les vêtements de laine..	93
La nourriture des oies.....	96

La racine *kú* se présente, sous de nombreux aspects, à propos de la nourriture fournie aux animaux domestiques, indépendamment des travaux passés en revue au chapitre précédent. Voyons d'abord les formes verbales. Elles se rapportent :

1) A l'orge ou au lait que mangent (et boivent) les ânes : *ì-kú*, *ba-kú* : DP 148,III,IV; forme négative : *nu-kú-e*, DP 149,I; *ga-kú-a* : Fö 160,VI; Nik 203,I; 204,II.

2) A l'orge que mangent les bœufs et les moutons : *še-kú-a-gud-udu* : STH.I,37 (*šu-niġín*).
udu-še-kú-a : DP 73,I; 75,I; 77,II; 78,I; Fö 163,II; 164,I.
udu-še-kú : DP 73,II; 77,I; 78,II.

3) A l'orge que mangent les oies :
uzmušen ì-kú : VAT 4655, Or. 32, p. 76; DP 158,X.
uzmušen-kú : Nik 60,VII; 64,VII; TSA 36.IX.
mušen-né kú-dè : DP 143,I.

Certaines de ces expressions ne sont intelligibles que par le contexte. L'étude des documents où elles figurent nous renseigne surtout sur l'élevage des moutons et des ânes, et sur les céréales fournies pour la fabrication de la bière, des différentes sortes de farine, ou de pains. La première tablette examinée ci-dessous contient trois racines *kú* dont la seconde, seule, exprime vulgairement l'action de manger, dans des circonstances qui, on le verra, demeurent obscures en raison d'une lacune.

DP 148

(I) 8 3/4 <i>še-gur-saġ-ġál</i> <i>še-ġar-anše-bìr-ka-šè</i> ¹	8 <i>gur-saġ-ġál</i> 3/4 d'orge pour l'attribution d'orge des ânes d'attelage;
<i>id₇-izin-še-kú-</i> (II) ^d <i>Nin-</i> <i>ġir-su-ka-ka</i>	le mois de la fête où l'on mange de l'orge (en l'honneur ²) du dieu Nin-ġir-su,
<i>Ġir-nun sibad-anše-gé</i> ³	l'ânier Ġir-nun ⁴

(1) La postposition *-a* du premier génitif n'est pas exprimée: *še-ġar-anše-bìr-(a-)ka-šè*. Quelques précisions sur les attelages d'ânes sont données, à propos de DP 149, *infra*, p. 67.

(2) Cf. *supra*, p. 13 et *infra*, chap. VI.

(3) *-e* du nominatif après la consonne intercalaire *-g-*.

(4) Abréviation pour *Ġir-nun-ki-dùg*; cf. *infra*, p. 67.

ba-túm	les a emportés.
2 še anše ki-sug _x -ta	2 (gur) les ânes (après ?) le ki-sug _x ¹
(III) [SA]R (?) ² -dè	
i-kú	ont mangé.
še-Níg-en-na	Orge du « Domaine Seigneurial »
gán-Û-gig-ga-ka	du terrain du Û-gig,
Ur- ^a Šè-nir-da ugula	que le chef d'équipe Ur- ^a Šè-nir- [da
(IV) šu-na-ġál-la-am ₆	avait en mains ³ .
ba-kú	Elle a été consommée ⁴ .
Lugal-an-da PA.TE.SI	Lugal-an-da, PA.TE.SI de
[Lagaš ^{ki}	[Lagaš.
2	2 ^e année

Le composé ki-su₇, ou plutôt ki-sug_x — je dis plus loin les raisons de cette lecture —, n'a pas toujours été traduit de manière satisfaisante. Sug_x correspond à l'akkadien *maškānu* : aire, entrepôt (cf. *Manuel*, n° 460). Scholtz, conformément à la première de ces équivalences, rend ki-sug_x par « Tenne » (*MVAG XXXIX*, pp. 55, 77, 162, 168). Deimel, selon la seconde, traduit ki-sug_x par « Speicher » (*ŠL*, p. 908, 230), par « Bierkeller » (*Or.* 21, p. 16) et sug_x par « Dach » ; « Scheune » zur Aufbewahrung der Zwiebeln (*Or.* 21, p. 16). Allotte de la Fuyë traduit aussi par « grange » sans être convaincant (*RA* 25, p. 7 ; cf. la remarque de Th. J. Meek, *RA* 34, p. 66).

Mais sug_x signifie également, d'après l'akkadien *nidātu* : « jachère », « espace inculte » (*Manuel*, n° 460). Cette acception me paraît s'accorder mieux, si l'on y regarde de près, avec l'ensemble des expressions et des textes contenant le terme ki-sug_x. Sans doute, le ki-sug_x d'un terrain pouvait-il servir, à l'occasion, de lieu de réception pour les marchandises. On reçoit des peaux sur le ki-sug_x du terrain du Û-gig (Nik 238), des céréales sur le ki-sug_x du « Petit terrain fertile » (gán-šag₅-ga-tur ; Fö 185). Mais une phrase de DP 607, III, m'engage à refuser la traduction par « grenier » ou « entrepôt ».

(1) En raison de sa longueur et de son importance pour l'intelligence de nombreux textes traduits ci-dessous, l'étude de ce mot, de sa lecture et de son sens, est présentée pp. 62 ss., dans le texte.

(2) Restitution de Deimel, *Or.* 5, p. 4. Le sens n'en est pas éclairci.

(3) Cf. *infra*, p. 364.

(4) Phrase identique à celle qui termine DP 544 (*supra*, p. 56).

Le texte mentionne une distribution de terre (*iku-kur₆-ki-a*)¹ à plusieurs individus, dont 12 *iku* pour Gi-nim, le chef des magasins de graisses (*ka-šagan*); dans cette attribution, « $\frac{1}{2}$ *iku* du *ki-sug_x* n'a pas été compté » ($\frac{1}{2}$ (*iku*)*ki-sug_x* *nu-šid*). Il s'agit, je le rappelle, d'une surface équivalant environ à une aire de 30 mètres de côté sur 60, ce qui constituerait, certes, une petite « jachère », mais une « aire à battre » bien considérable... et pourquoi l'aurait-on attribuée à Gi-nim, tout en négligeant de la compter ? Je préfère supposer qu'il y avait là un terrain en friche dont une partie est donnée « par-dessus le marché » à Gi-nim.

Un autre texte indique que le *ki-sug_x* a été mesuré : *ki-sug_x* *ki-sum-ma-bi šag₄-Níḡ-en[-na[-ka-ka i-gíd* (Fö 40, VIII), « le *ki-sug_x* et le *polager*, au milieu du Domaine Seigneurial, ont été mesurés ». Et il semble qu'ils soient considérés de la même façon, en vue du labour.

Si l'on peut se permettre, à ce propos, une comparaison avec les temps actuels et avec un climat tempéré, on remarquera qu'une sorte d'assolement bien équilibré résulte de la culture combinée des céréales et des plantes légumineuses avec une période de jachère. On verra plus loin (pp. 378 ss.) qu'il ne paraît pas impossible de deviner un quatrième élément, celui des prairies (?) que représente peut-être le terme *im-nun*.

Quoi qu'il en soit, Fö 40 permet de savoir, — si l'on peut adopter, toutefois, la restitution de Scholtz pour la colonne III — quelle était la surface d'un certain *ki-sug_x* : *ki-s[ug_x]-gá[na] á-k[i-s]ug_x-ta 12 sar-gizal-sig₉-ga e-bar* (MVAG XXXIX, p. 161). Scholtz traduit *ki-sug_x* par « Tenne » (p. 162); sans doute n'a-t-il pas calculé, d'après les chiffres qui précèdent la citation que je viens de faire, la surface du *ki-sug_x* en question, soit 2 *iku* $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{8}$, c'est-à-dire une surface sensiblement supérieure à celle d'un rectangle de 120 mètres de côté sur 60, l'*iku* étant le carré de la corde (59 m. 40). Si ces chiffres paraissent excessifs pour les dimensions d'une aire à battre, il est au contraire vraisemblable que *ki-sug_x* signifie « jachère », puisque c'est à partir de « son côté » (*á*) que l'on sépare (*e-bar*) 12 *sar* pour les labourer (le *sar* est la centième partie de l'*iku*).

D'autres tablettes mentionnent le *ki-sug_x* en tant que limite à partir de laquelle on mesure des terrains. S'il s'agit d'un repère

(1) Cf. *supra*, p. 40, n. 4 ; *infra*, p. 383.

latéral, on exprime cette idée à l'aide du mot *zag*; pour parler du sens longitudinal, on emploie *uš*. La formule la plus fréquente est celle-ci : *gán-bi x iku ki-sug_x zag-bi*; littéralement : « leur champ, *x iku*, le *ki-sug_x* son côté », c'est-à-dire : « champ de *x iku* qui est en bordure latérale du *ki-sug_x* » (-*bi* renvoie aux dimensions de longueur et de largeur énoncées précédemment); voir DP 604,I,II; 611,V.

On trouve, d'autre part, dans RTC 74,IV : 2 *iku ki-sug_x-ge uš-sa*. Cette phrase est l'une de celles qui incitent à lire *sug_x* plutôt que *su₇*; le (g)e ne peut être qu'un accusatif directif : « 2 *iku* le *ki-sug_x* suivant », c'est-à-dire « dans le prolongement du terrain en jachère ».

Le même sens convient à une phrase ambiguë, toutefois, me semble-t-il, de RTC 73. Trois personnages reçoivent des terres à labourer mesurées en *iku*. Après l'indication des surfaces attribuées à *Á-ni-kur-ra*, on lit, (col. II) : *ki-sug_x e-ta-zig*. Deux interprétations paraissent possibles. *Ki-sug_x* peut être le sujet du verbe; le sens est alors : « le terrain laissé en jachère a été enlevé », c'est-à-dire « ménagé ». Mais l'infixe -*ta-* peut aussi renvoyer à *ki-sug_x* : « du terrain laissé en jachère on a prélevé, enlevé (ces *iku*) ». Nous ne pouvons savoir, en effet, s'il s'agit d'une jachère pour l'année en cours, ou de celle de l'année précédente.

DP 597 présente un problème analogue, mais plus difficile à résoudre du fait que l'im-nun semble avoir la même fonction que le *ki-sug_x* : *ki-sug_x im-nun e-ta-zig* (col. II). Scholtz a adopté la première solution grammaticale : « Die Tenne und die Tonröhre (?) sind ausgespart » (MVAG XXXIX, p. 168). Malheureusement, je crois que *Tonröhre* ne traduit pas plus *im-nun*¹ que *Tenne* n'équivaut à *ki-sug_x*.

Il faut maintenant examiner un nom de mois comprenant le composé *ki-sug_x* : *id-₇ki-sug_x-šu-SU-ga-a* (Fö 83,II) et le rapprocher de : *ki-sug_x-šu-SU-ga-šè* précédé de *káš* (DP 169,I), et de *káš-?-ki-sug_x-šu-SU-ga* (DP 84,IV). TSA 3,VII et Fö 182,VI offrent une variante où *SIR* remplace *SU* : *káš-ninda-ki-sug_x-šu-SIR-ga*, de telle sorte que Deimel suggère, à juste titre sans doute, de lire *sug₄* au lieu de *SIR* (*ŠL*, p. 708, 51, c); *SU* serait alors employé phonétiquement pour *sù*. Or le verbe *sù* (-*ga*) signifie se réjouir (*Manuel*, n° 373);

(1) Cf. l'étude de ce mot, *infra*, p. 378.

le signe šu ne modifiant pas le sens de la racine verbale, on pourrait comprendre que, pour une réjouissance ou une fête de caractère sinon religieux, du moins propitiatoire, on se réunissait sur les ki-sug_x. Cette cérémonie aurait nécessité les apprêts d'un repas, à savoir, comme le disent les textes, des offrandes de bière, de pain, de moutons, de chevreaux (DP 202, 215), ou des livraisons de bière au Palais (DP 169,I), ainsi que l'abattage de petit bétail.

On lit dans DP 202 qu'un mouton et un chevreau ont été sortis des bergeries du palais ; « avec la bière et le pain¹ du ki-sug_x... ils ont été apportés » : káš-ninda-ki-sug_x-ga-da ...e-da-túm (col. I et II). Cette phrase confirme la lecture sug_x au lieu de su₇ et permet de donner un sens à celle que j'ai relevée précédemment, d'après DP 84,IV. Elle commence, en effet, par le mot káš, mais il n'est pas question de bière dans cette tablette. On y mentionne seulement des offrandes de chevreaux nommées maš-da-ri-a. Il est possible que káš ait été mis pour káš....da, et que le mot illisible après ce signe soit à lire ninda.

D'après DP 215, les offrandes du ki-sug_x seraient faites au cours du mois nommé id₇- udu-šè-še-a dont j'ai parlé p. 26, n. 2. Étant donné le nombre des noms de mois sumériens, il est fort possible que id₇- ki-sug_x-šu-sug₄-ga-a soit un autre nom du même mois. Selon la chronologie relative que j'ai tenté d'établir, ce mois « où sur la jachère on se réjouit » suivrait celui « de la moisson », ² ce qui est une heureuse coïncidence... et peut-être une preuve.

Diverses allusions à cette « fête » du ki-sug_x apparaissent dans quelques expressions nominales d'aspect varié :

Maš-da-ri-a ki-sug_x-šu-sug₄-ga-kam (DP 215,IV).

Káš ki-sug_x-šu-sug₄-ga-šè (DP 169,I).

Káš ninda ki-sug_x-šu-sug₄-ga, sans assertif et sans postposition (TSA 3, VII).

Je propose, selon les hypothèses présentées ci-dessus, les traductions suivantes : « offrandes » — ou « bière, pain » — du ki-sug_x — où-l'on-se-réjouit ; « pour le ki-sug_x — où-l'on-se-réjouit », c'est-à-dire : « pour la fête du ki-sug_x ». J'insiste sur le fait que dans les textes où il est manifestement question d'offrandes, Fö 182, DP 84, 215, le nom des bénéficiaires, Bár-nam-tar-ra, Gim-^dNanše, et Šag₅-

(1) Cf. *infra*, p. 66.

(2) Cf. *infra*, pp. 418, 422 et aussi p. 273, n. 1.

Šag₅, ou celui du Palais, comme complément de lieu, invitent à penser que le ki-sug_x-šu-sug₄-ga définit plutôt une circonstance qu'un simple endroit où seraient déposées des marchandises. La même remarque s'applique aussi, d'ailleurs, lorsqu'il s'agit seulement de livraisons de bière (DP 166, 169).

Il en résulte que, dans d'autres textes, ki-sug_x, non suivi de šu-sug₄-ga, doit sans doute être interprété comme une abréviation du nom de la « fête ». Dans DP 202, c'est aux appartements¹ du PA.TE.SI (ki-PA.TE.SI-ka-šè) que sont livrés les animaux, avec la bière et la pain du ki-sug_x. D'après DP 166, la bière pour le ki-sug_x est livrée au Palais, sans autre précision (káš-NINDA² -ki-sug_x-šè É-gal-la ba-túm, col. V). Au contraire, c'est chez la Princesse que la bière est livrée, d'après DP 257, I (Mi-šè). Selon Deimel, il s'agirait seulement de porter de la bière au cellier ou à la cave de la Princesse (das erste Quantum Bier wurde gebracht zum káš-ki-sug_x-mí, d. h. zum Bierkeller.. Or. 21, 16).

Je dois malheureusement conclure que tout ce long exposé n'apporte aucun éclaircissement au sujet de DP 148 (*supra*, p. 62, l. 3). Il n'est pas possible, en effet, de déterminer si ki-sug_x y est pris au sens propre de « jachère », où l'on pouvait avoir envoyé les ânes, ou s'ils revenaient de la fête du ki-sug_x, ou si la mention du ki-sug_x joue le rôle de date, la postposition -ta remplaçant egír...ta.

DP 149 donne d'autres éclaircissements sur l'orge consommée par les ânes. Des rations quotidiennes leur étaient attribuées selon leur âge, et les calculs concernant les céréales fournies pour un mois sont si précis, qu'à côté des animaux qui mangent de l'orge, figurent également ceux qui n'en mangent pas ! La tablette expose aussi, comme beaucoup d'autres, selon un ordre à peu près constant, les rations de céréales délivrées pour les moutons à laine et les porcs, pour la fabrication de la bière et pour la cuisine. C'est un exemple-type des documents où la formule še-ġar du résumé (littéralement : « orge placée », c'est-à-dire : « orge fournie, attribuée ») définit d'autres « sorties »³ que le paiement des gages (še-ba).

(1) Cf. É-gal-la ki-mi-šè, *infra*, p. 234, n. 4.

(2) Sans doute à lire ninda, quoiqu'il n'en soit pas question dans la tablette, ou káš-ġar, parallèle à še-ġar, ziz-ġar ? Un commentaire plus détaillé de DP 202 et 166 est fait plus loin ; cf. pp. 216 ss., 241. En tout cas, la bière délivrée par le brasseur, d'après DP 166, fut bien commandée à l'occasion de trois cérémonies.

(3) Cf. Or. 32 et ci-dessous les fragments de Nik 60, 63, 64, pp. 95, 96, 107.

DP 149

(I) 2 bîr-anše-nitaġ-bar-AN-gal-gal	2 attelages d'ânes de trait mâles et adultes ;
anše-bîr-l-šè ud-l-še-2/24-[ta	par attelage et par jour : 2/24 (de gur) d'orge.
še-bi 5 gur-saġ-ġál	soit : 5 gur-saġ-ġál ¹ ;
6 diš-diš-bi-nitaġ-bar-AN	— 6 mâles tirant seuls ² ,
1 mî-bar-AN	1 femelle de trait,
še-nu-kú-e	ne mangent pas d'orge —
Ġîr-nun-ki-dùg ġùb-gir ₅	(pour le) voiturier Ġîr-nun-ki- [dùg.
1 bîr l-ì-dir(i)g-a nitaġ-bar-AN-amar-amar	1 attelage, 1 âne supplémen- taire, jeunes mâles de trait,
(II) še-bi 1 1/4	soit : 1 gur-saġ-ġál 1/4 ³
En-ig-gal nu-bànda	(pour l')intendant En-ig-gal.

(1) Littéralement : « leur orge ». Les chiffres se rapportant aux attelages et aux jours sont en caractères cunéiformes, les quantités d'orge sont indiquées en chiffres curvilignes. (Même opposition pour les moutons et l'orge, col. II, ci-dessous). La dépense est, par jour, de 4/24 ; 5 gur valent 120/24. La consommation du mois est donc calculée sur 30 jours.

Je traduis anše-bîr par « attelage (d'ânes) » et non par « âne d'attelage », parce que la consommation de 2/24 de gur correspond à celle d'un bîr, qui comprend, comme le dit Deimel (*Or.* 32, p. 45), 4 ânes. On peut se convaincre de ce fait par l'examen de tablettes telles que DP 158, où le calcul prouve que l'attelage est de 4 ânes, parce que la consommation d'un âne supplémentaire, joint à cet attelage, (ì-dir(i)g-a, col. I) est le quart de celle de l'attelage. En effet, le total de la col. I, 20 gur + 1 1/4, est obtenu de la manière suivante : 2 attelages, à raison de 3/24 chacun, mangent, par mois, 30 fois 6/24, soit 7 gur 1/2 ; 5 attelages, à raison de 2/24 chacun, consomment, par mois, 30 fois 10/24, soit 12 gur 1/2, ce qui fait 20 gur pour les sept attelages. Il reste donc pour la nourriture des 2 animaux supplémentaires (ì-dir(i)g-a) 1 gur 1/4, soit 30/24 ou 1/24 par jour. La moitié de ce chiffre représente bien le quart de la ration de l'attelage de la même catégorie : 2/24.

(2) Diš-diš-bi est difficile à traduire. Il s'agit, en tout cas, d'animaux qui ne sont pas attelés par quatre. Leur qualité n'est-elle qu'une distinction administrative, ou le résultat d'un dressage spécial ? Eux aussi — cf. n. I, p. 67 — mangent le quart de la ration de l'attelage. Selon DP 152, I, 2 attelages à 3/24 de gur par jour, et 3 attelages à 2/24 par jour, consomment respectivement 7 gur 1/2 par mois, soit 15 gur. Il reste 6 animaux (3 ì-dir(i)g-a et 3 diš-diš-bi) mangeant, par mois, 180 fois le quart de 2/24, c'est-à-dire, 3 gur 3/4. Le total est donc de 18 gur 3/4, ce qui est conforme au résultat (10 plus [10] moins 1 1/4).

(3) Ce chiffre résulte probablement d'une erreur. Selon DP 150, I, où la ration indiquée pour un attelage d'amar-amar est de 1/24, 1 gur 1/4 convient, pour un mois, à quatre animaux. La consommation de l'animal supplémentaire a été oubliée ou négligée.

18 udu-sig udu-l-šè	18 moutons à laine ; par mouton
id ₇ -da-še-5/24-ta	et par mois : 5/24 (de gur) ¹ ;
še-bi 4 lal 1/4	soit : 3 (gur) 3/4
Niĝin-mud	(pour) Niĝin-mud.
18 udu sig	18 moutons à laine :
še-bi 4 lal 1/4	soit : 3 gur 3/4
En-du	(pour) En-du.
20 udu-sig	20 moutons à laine ;
(III) še-bi 4 4/24	soit : 4 (gur) 4/24
Lugal-da-nu-me-a	(pour) Lugal-da-nu-me-a.
sibad-udu-sig-ka-me ²	Bergers de moutons à laine ³ .
1 šág-ĝišgi-niĝ-kú-a	1 porc de cannaie à manger ⁴ ;
ud-l-še-l 1/2 1-ta	par jour : 1/24 (de gur) d'orge ;
2 šág-ĝišgi-mu-3	2 porcs de cannaie de trois ans,
3 šág-ĝišgi-mu-2 1	2 porcs de cannaie de deux ans ;
šág-l-šè ud-l-še-2 silà-ta	par jour et par porc : 2 silà
	d'orge ;
še-bi 3 1/4 2/24	soit : 3 (gur) 1 1/4 2/24
Lugal-pa-è(d) (IV) sibad-šág	(pour) le porcher Lugal-pa-è(d).
6 1/4 zíz-babbar	6 (gur) 1/4 d'amidonnier blanc,
zíz-bal-bi 1 1/24	<i>supplément</i> ⁵ : 1 (gur) 1/24 ;
3 3/24 še-babbir	3 (gur) 3/24 d'orge pour malt
	cuit ⁶ ,
še-bal-bi 1 1/24	<i>supplément</i> : 1 (gur) 1/24 ;
5 še-bulùĝ	5 gur d'orge pour malt vert ⁷ ,
sá-dug ₄ -mí-kam	ration de la Princesse ;
5 zíz-babbar	5 gur d'amidonnier blanc,
zíz-bal-bi 3/4 2/24	<i>supplément</i> : 3/4 (de gur) + 2/24 ;
2 1/2 še-babbir	2 (gur) 1/2 pour malt cuit ⁶ ,

(1) 5/24 de gur par mois est le chiffre le plus habituellement attesté. Cf. DP 150, II ; 158, V ; Nik 60, V ; 63, VI). On verra que la ration des moutons destinés à l'alimentation est, en général, équivalente, et que ce régime, par conséquent, est sans rapport avec le désir de les engraisser (cf. *infra*, pp. 95, 96, 105, 106, 107, 111).

(2) A lire plutôt : sibad-udu-siki-ka-me. Cf. le commentaire de R. Jestin (ZA 51 (N F XVII), p. 40).

(3) On remarquera le procédé sumérien qui consiste à affecter du pluriel, à l'exclusion de toute autre précision, un nom de métier se rapportant à plusieurs personnages précités ; cf. DP 149, VI : lú-babbir-me : brasseurs.

(4) Les expressions ĝišgi et niĝ-kú-a sont expliquées ci-dessous, pp. 136 ss.

(5) Traduction justifiée plus haut, p. 44, n. 1.

(6) Le commentaire relatif à cette traduction est fait dans le texte, p. 71 (a).

(7) Le commentaire relatif à cette traduction est fait dans le texte p. 71 (a).

še-bal-bi 3/4 2/24	<i>supplément</i> : 3/4 (de gur) + 2/24 ;
[3] še-bulùġ	[3 gur ²] d'orge pour malt vert ¹ ,
(V) sá-dug ₄ -anše-kam	<i>ration des ânes</i> ³ ;
Amar-KEŠ.KÁR ^{ki}	(pour) Amar-KEŠ.KÁR-ki,
5 še-GŪGbulùġ	5 (gur) d'orge (pour faire du)
	[GŪGbulùġ ⁴ ,
2 1/2 še-babbir	2 (gur) 1/2 d'orge pour malt
	[cuit ¹ ,
2 1/2 še-bulùġ	2 (gur) 1/2 d'orge pour malt
	[vert ¹ ,
sá-dug ₄ -káš-ġig-kam	ration pour la bière noire ;
5 zíz-babbar	5 (gur) d'amidonniér blanc,
zíz-bal-bi 3/4 2/24	<i>supplément</i> : 3/4 (de gur) + 2/24 ;
2 1/2 še-babbir	2 (gur) 1/2 d'orge pour malt
	[cuit ¹ ,
še-bal-bi 3/4 2/24	<i>supplément</i> : 3/4 (de gur) + 2/24 ;
2 1/2 še-bulùġ	2 (gur) 1/2 d'orge pour malt
	[vert ¹ ,
(VI) sá-dug ₄ -káš-kalg-kam	ration pour la bière forte ;
Ni-ni-PI-ni	(pour) Ni-ni-PI-ni.
l[ú-bab]bir-me	Brasseurs.
1 1/4 še-zíd-gu-ka	1 (gur) 1/4 d'orge pour farine
	(à pains) longs ⁵ ,
1 1/4 še-zíd-tam-ma	1 (gur) 1/4 d'orge pour farine
	(à pain) tam-ma ⁶ ,
še-bal-bi 1/4 4/24	<i>supplément</i> : 1/4 (de gur) + 4/24 ;
1/2 3/24 še-ninda-durún-	1/2 (gur) + 3/24 d'orge pour
[durún-na	[pain de ménage ⁷ .

(1) Le commentaire relatif à cette traduction est fait dans le texte p. 71 (a).

(2) Restitution convenable pour l'exactitude du šu-niġin.

(3) S'il s'agit vraiment des ânes du brasseur, sans doute faut-il comprendre qu'ils ont été gratifiés d'une partie de l'orge primitivement destinée au malt cuit ou au malt vert.

(4) La première partie du commentaire relatif à ce mot se trouve ci-dessous, p. 73 (b).

(5) Cf. dans le texte, *infra*, p. 73 (c).

(6) Cf. dans le texte, *infra*, p. 76 (d).

(7) Traduction en italique dans *VSP*, p. 329. Ninda-durún-durún-na est attesté dans DP 31,VI; Fö 137,II; Nik 140,II et III; Nik 143,I, etc. Še-ninda-durún-durún-na figure dans Fö 77,III; RTC 51,IV. Il semble donc que l'on puisse traduire : še-durún-durún-na (DP 145,IV) par : « orge (pour faire du pain) de ménage. Cf. ci-dessous, pp. 74 ss.

1/4 zíz-ga	1/4 (de gur) d'amidonnier (pour bouillie au) lait ¹ ,
1/2 lal 1/24 še-gaz-ĝá	1/2 (gur) moins 1/24 d'orge écrasée ² ,
(VII) še-bal-bi 5/24, 4 sila	supplément: 5/24 (de gur) 4 sila;
1/24 zíd-gu-kalg	1/24 (de gur) de farine (à pains) longs, épais ³ ;
zíz-babbar-bi 2 1/2	amidonnier blanc nécessaire :
zíz-bal-bi 1/4 4/24	2 (gur) 1/2; supplément: 1/4 (de gur) + 4/24;
4/24 zíd-[bar-]sig ₉	4/24 de farine (pour pains) en couronnes ⁴ ;
zíz-babbar-bi 10-am ₆	amidonnier blanc nécessaire :
zíz-bal-bi 1 1/2 4/24	10 gur; supplément:
sá-dug ₄ -é-muġaldim-kam	1 (gur) 1/2 4/24.
3/24 zíd-bar-sig ₉	Ration pour la cuisine.
(VIII) zíz-babbar-bi 7 1/2	3/24 (de gur) de farine (pour pains) en couronnes ⁴ ;
zíz-bal-bi 1 1/4	amidonnier blanc nécessaire :
sá-dug ₄ -Ē-niġ-ga ₁₄ -kam	7 (gur) 1/2; supplément:
1/4 zíz-ninda	1 (gur) 1/4.
Gim- ^d Nanše Mí-šag ₅ -ga-bi	Ration pour l'Ē-niġ-ga ⁵ .
Ūr-mud agrig	1/4 (de gur) d'amidonnier pour le pain (destiné à)
	Gim- ^d Nanše et Mí-šag ₅ -ga.
	(pour le) secrétaire ⁷ Ūr-mud.

(1) Littéralement : « amidonnier à lait ». Cf. *Gelreide*, p. 202 : zíz-ga : Emmer für Milch (speise oder -brei) ; voir aussi pp. 115, 119, 135. On peut rapprocher de cette expression : zíz-ninda (DP 149,VIII; 152,IV; 155,IV; 156,IV; Fö 77,III; Nik 62,II; 63,VI) et zíz-káš (Fö 77,III; DP 145,III; 152,IV; 156,IV; Nik 62,II; 63,VI). Zíz-ga, fourniture pour le personnel (Nik 94,IV) ou la cuisine (ci-dessus) peut constituer une offrande (DP 222,I; cf. *infra*, p. 316; Fö 93,I; cf. *infra*, p. 282, n. 1).

(2) Cf. bulûg-gaz-ĝá (RTC 51,III; Nik 91,I); še-gaz est très souvent attesté DP 152,IV; 155,IV; 156,IV; 158,IV; Nik 59,V; 60,IV; 63,VIII; TSA 34,V).

(3) Cf. dans le texte, *infra*, p. 73 (c).

(4) Cf. dans le texte, *infra*, p. 73 (b).

(5) Cf. *infra*, p. 365, n. 4.

(6) Filles de Lugal-an-da et Bár-nam-tar-ra (*Or.* 43/44, p. 125).

(7) Ce personnage prend livraison de ce qui est destiné à la cuisine, à l'Ē-niġ-ga, et aux filles de Bár-nam-tar-ra. Cf. *infra*, p. 115 n. 3.

(IX) šu-niġin	Total:
56 1/2 1/24 4 sila še-gur-saġ-ġál	56 gur-saġ-ġál 1/2+1/24 et 4 sila d'orge.
En-šu-gi ₄ -gi ₄ agrig-ge e-ta-ġar	Le <i>secrétaire</i> ¹ En-šu-gi ₄ -gi ₄ les a fournis.
42 1/2 1/24 ziz-babbar	42 (gur) 1/2+1/24 d'amidon-nier blanc ² .
En-ig-gal nu-bànda e-ta-ġar	L'intendant En-ig-gal les a fournis.
(X) še-ġar ziz-ġar	Attribution d'orge et d'amidon-nier.
sá-dug ₄ id ₇ -da-é- ^a Ba-ú-ka	Ration du mois du temple de la déesse Ba-ú.
Šag ₅ -Šag ₅ dam Uru-ka-gi-na-lugal-Lagaš ^{ki} -ka	Šag ₅ -Šag ₅ , épouse d'Uru-ka-gi-na, roi de Lagaš.
6	6 ^e année
3 ġar-am ₆	3 ^e attribution

Cette tablette exige d'assez longs commentaires, relatifs à la bière (a, b), à la farine et aux pains (c, d).

a) J'emprunte à l'étude de Hartmann et Oppenheim (*JAOS*, suppl. 10, déc. 1950), pp. 11-15, les traductions de « malt vert » pour bulùġ, et « malt cuit » pour babbir. Elles me paraissent convenir aux « étapes » de la fabrication de la bière à Lagaš, d'après les renseignements vraisemblables que nous pouvons tirer de la spécialisation évidente du personnel de la brasserie.

Le malt vert, orge simplement germée, pouvait être préparé par le bulùġ-SAR (cf. DP 124,II ; 125,II ; 126,II ; Fö 70 et *infra*, p. 47, n. 1) qui le livrait au brasseur (lú-babbir). La cuisson était peut-être effectuée à l'aide du four également employé pour la fabrication du malt cuit (babbir) et par les soins du bouilleur (gir₄-izi)³. Cette opération devait correspondre à ce que nous nommons brassage, par infusion ou décoction, après lequel le liquide est séparé des drèches, car le « bouilleur » reçoit du gros

(1) Cf. *infra*, p. 115, n. 3.

(2) Je trouve 42 gur 3/4 1/24 ; ce chiffre confirme les données précédentes, à savoir qu'il fallait, pour une partie de farine, soixante parties de la céréale nommée ziz.

(3) Voir-ci dessous, pp. 108, 110, 148, n. 5, 149 ss. et les traductions de Fö 58, p. 151, RTC 48, p. 152, VAT 4481 (*Or.* 20, p. 2), p. 334, ainsi que p. 391, n. 2.

bétail à engraisser. Mais alors que nous faisons bouillir le moût avec le houblon juste avant la fermentation, les Sumériens devaient introduire les plantes aromatiques dans le *babbir* (malt cuit), car elles ne sont jamais nommées dans les différentes recettes de fabrication de la bière¹. Le nom de métier *ú-bil* fait songer à des herbes traitées à chaud ... à moins que celui qui fait (sous-entendu) l'herbe « chaude » n'ait été chargé seulement de la fermentation².

Il semble que, quelles que soient leurs déductions au sujet de la fabrication de la bière et de l'utilisation du *babbir* comme nourriture (*op. cit.*, pp. 13, 14), Hartmann et Oppenheim aient conservé l'idée que le *babbir*, traduit, selon *Getreide*, pp. 124 et 154, par « Bierbrot », ait été manufacturé sous la forme d'« agglomérés » nommés « pains ». Que ce soit, exactement ou non, l'idée de Hrosný, il faut insister, comme l'indique le *ŠL* p. 450, n° 214 c, b, sur la distinction, en tout cas d'après les textes présargoniques, entre les notions de *babbir* et de *ninda-babbir*.

Le *babbir*, lorsqu'il s'agit de recettes de bière, est généralement suivi de 3/24 (DP 164,II, par exemple). Cette fraction de *gur* est une mesure de capacité et sert aussi pour le malt (*bulùg*) et pour la céréale nommée *zíz-AN* (cf. *infra*, p. 215, n. 1). Le *babbir* est donc une denrée qui se mesure. Au contraire, les chiffres figurant devant *ninda-babbir* font penser que ces pains étaient comptés « à la pièce » (cf. DP 40,I; Fö 90, I, et de nombreux textes décrivant des sacrifices dans *Or.* 28). Sans doute pouvaient-ils alors être consommés, après une préparation culinaire, ou servir, accessoirement, à la fabrication de la bière (cf. DP 163 et *infra*, p. 234).

De toute façon, il ne semble pas que l'on puisse songer, à propos de *ninda-babbir*, à la mesure de capacité d'un dixième de

(1) Cf. DP 164, 168, 169; *Or.* 32, p. 60 et *infra*, pp. 225 ss.

(2) D'après RTC 52,IV, quatre *ú-bil* sont au service du brasseur Amar-KEŠ. KÁRki; son collègue Ni-ni-PI-ni en utilise un ou deux (cf. RTC 52,IV; Nik I,X, et *Or.* 43/44, p. 30). Cependant la cuisine du Palais avait des *ú-bil-é-muğaldim-me* (STH.I, 12,XI), ce qui ne doit surprendre, puisque nous savons que la bière pouvait y être brassée (cf. DP 169, *infra*, p. 226 n. 1, ainsi que VSP, pp. 244, 245). L'interprétation de Deimel : « einige Leute, welche für frische Kräuter... als Gehülfen des Küche oder der Brauerei » (*An. Or.* 2, p. 110), semble résulter d'une confusion entre *BIL* et l'un des sens de *GIBIL* (cf. *infra*, p. 359). Voir aussi *Or.* 43/44, p. 87; et *ŠL*, p. 584,2, où *lú-a-bil-me* (DP 114,IX, 115,IX) est traduit par : « Frischwasserträger ». Au nom de métier *ú-bil* correspond peut-être une plante ayant, semble-t-il, un rapport avec la race ou l'allure du roseau. Cf. DP 350,I : 810 *sa-giú-bil*. Était-ce un genre de houblon ?

sila, car, selon DP 40,I, par exemple, il eût été fort simple de convertir en 2 sila les 20 ninda exprimés.

Il ne résulte pas des observations précédentes que ninda représente toujours une nourriture solide. Il est possible que 1/24 3 sila ninda-tam-ma désigne une denrée semi-liquide (cf. DP 170,I et *infra*, p. 76). On trouve, dans une autre expression, un nombre entier devant ninda, et 1/24 tout de suite après : 10 ninda-ġir-1/24-10 du₈ (TSA I,XII). Mais la mesure 1/24 ne se rapporte pas à ninda. (Voir, à ce sujet, ci-dessous, p. 193).

b) J'explique plus loin (p. 229) les raisons pour lesquelles je crois devoir lire G Ū G en déterminatif. Deimel avait proposé la lecture šegúg-bulùġ (*Or.* 7, p. 29). Elle me paraît inconciliable avec le sens des tablettes où figure cette expression, qui ne consignent, en effet, que des fournitures de céréales (še-ġar, zíz-ġar; voir aussi : DP 150,VI ; 158,III ; Nik 57,IV ; Fö 77,II, etc.). C'est pourquoi je crois qu'il faut traduire parallèlement še-babbir, še-bulùġ et še-G Ū G bulùġ. Gúg désigne une plante à gousse (ŠL, numéro 345 ; *Or.* 7, p. 28). Mais il ne s'agit dans DP 149, et dans les textes analogues, que d'orge entrant dans la composition du G Ū G bulùġ, et cette fourniture est destinée au brasseur chargé de préparer la bière noire.

Deux solutions se présentent alors à l'esprit : ou bien la plante gúg lui a été livrée indépendamment de l'orge notée dans la tablette, mais nous ne possédons aucune pièce pouvant en témoigner, ou bien gúg — en admettant que ce soit la bonne lecture — qualifie bulùġ. Il faut d'ailleurs remarquer que le produit nommé G Ū G bulùġ ne figure pas dans les recettes de la bière noire, ni de la bière noire *douce* (cf. TSA 45,II ; Fö 48,III ; DP 169,IV,V et *infra*, p. 227). Peut-être servait-il à la fabrication d'un dérivé de la bière. On trouve les signes G Ū G et bulùġ dans le signe 394 a du ŠL, l'ensemble constituant le signe 394 c'. (Cf. *infra*, p. 229, 4 ; *Getreide*, pp. 172 et 202 ; *Or.* 32, p. 67). Il existe également des servantes nommées Ġim-ŠL 394 c' (cf. *infra*, p. 229 ; DP 112, XII ; CTC 4,XIII ; *Or.* 43/44, p. 88).

c) Še-zíd-gu¹ est beaucoup plus fréquemment employé que še-zíd-gu-ka (Nik 59,V ; 64,IV). Ĥrošný vit dans l'expression zíd-gu l'abréviation possible de zíd-gu-kalg (*Getreide*, p. 115).

(1) Cf. DP 145,IV ; 152,IV ; 155,IV ; 156,IV ; Nik 57, V ; 63,IV ; RTC 51,III.

On relève, en effet, *ninda-zid-gu* (Nik 143,I) comme *ninda-zid-gu-kalg* (DP 204,I), et *zid-gu* (Nik 59,VI) comme *zid-gu-kalg* (DP 222,I). D'autre part, la farine nommée *zid-gu* peut être obtenue à partir de l'amidonniér blanc comme la farine *zid-gu-kalg*, et selon les mêmes proportions (cf. Nik 59,VI ; DP 149,VII ; VAT 4641, *Or.* 32, p. 39). Mais il s'agit sans doute, comme on le verra ci-dessous, de farines semblables diversement employées.

Étudions d'abord *zid-gu-kalg* en laquelle Hrosný croit reconnaître une farine « de première qualité »¹. Selon DP 149, on l'a vu, 2 gur $\frac{1}{2}$ d'amidonniér ne produisent que $\frac{1}{24}$ de gur de farine, soit $\frac{1}{60}$ de leur volume. Le mot *kalg* (fort) évoque aussi la qualité ; mais, selon cette interprétation, le signe *gu* n'est pas traduit. D'autre part, on tire de l'amidonniér blanc, et selon la même proportion, de la farine dite *zid-bar-sig₉* (DP 149,VII ; VAT 4641, *Or.* 32, p. 39 ; Nik 63,V). Le *supplément* nommé *ziz-bal* s'élève à $\frac{1}{6}$ de la quantité de céréales, comme dans le compte relatif à *zid-gu-kalg*.

Il n'existe, à ma connaissance, qu'une seule différence entre l'emploi des deux épithètes de *zid* : la farine nommée *zid-bar-sig₉* est, je crois, toujours tirée de l'amidonniér, la farine appelée *zid-gu-kalg* peut en être extraite ; mais les formes *še-zid-gu* et *še-zid-gu-ka*, si l'on admet que la farine *zid-gu* était identique à la farine *zid-gu-kalg*, laissent supposer que cette dernière appellation se rapportait aussi à la farine d'orge. Pourtant, *še-zid-gu-kalg* ne semble pas attesté².

En ce qui concerne les produits de l'amidonniér, nous venons de le voir, aucune différence de qualité ne peut exister entre *zid-gu-kalg* et *zid-bar-sig₉*, puisqu'il faut exactement la même quantité de la même céréale pour les obtenir. On ne peut donc réserver à *gu-kalg* le sens de « première qualité » sans l'attribuer également à *zid-bar-sig₉*. La distinction que les deux qualificatifs impliquent, entre les deux farines, doit donc être comprise sur un autre plan.

A quoi servait cette farine nommée *bar-sig₉* ? Sans doute à fabriquer les *ninda-bar-sig₉* (cf. Nik 140,II ; 143,I ; Fö 137,II), et, probablement aussi, les *ninda-ġir* : $\frac{4}{24}$ *zid-bar-sig₉*,

(1) Cf. *Gelreide*, p. 200 : *zid-gu-kalg* opposé à *zid-gu-ùš* (lire : uš).

(2) Cf. *infra*, p. 75.

ninda-ġir-šè ba-du₈ : « 4/24 (de gur) de zíd-bar-zig₉, pour (faire) des pains ġir ont été versés » (Fö 75, III). Or ġir désigne une forme pointue, bar-sig₉ signifie « turban ». Le mot turban désigne, dans le vocabulaire des archéologues, la coiffure de Ġù-dé-a. C'est pourquoi il me paraît vraisemblable de donner à la phrase de Fö 75 le sens suivant : la farine employée d'habitude pour faire des pains en forme de « couronne » a été délivrée, ce jour-là, pour faire des pains « pointus ». Autrement dit, zíd-bar-sig₉ équivaldrait à zíd- (ninda-) bar-sig₉ : farine à (pains en forme de) couronne (cf. *infra*, p. 218) ; Allotte de la Fuÿe avait également pensé que le ninda-bar-sig₉ était un pain en forme de « couronne », mais il renonça à son hypothèse, faute de pouvoir traduire zíd-bar-sig₉ (cf. *RA* 18, p. 119). Si l'on admet que ninda est simplement sous-entendu dans cette expression, on peut rendre compte, de la même manière de še-durún-durún-na, « orge (pour faire du pain) de ménage » (cf. *supra*, p. 69, n. 7) et de zíd-gu-kalg — puisque ninda-gu-kalg est attesté (cf. DP 52, I) —, « farine (pour faire du pain) long, épais ». Je songe évidemment à ce que nous appelons pain de fantaisie ; la forme généralement allongée serait évoquée par gu, dont le sens fondamental est « fil », et précisée soit par kalg, lorsque l'épaisseur serait plus grande, soit par uš, qui peut signifier, non seulement « suivre », mais « long ». Ainsi zíd-gu-uš ne serait pas de la farine de seconde qualité, mais celle qui sert à faire... oserai-je dire « des ficelles » (cf. *supra*, p. 74, n. 1) ?

Dans ces conditions, il est possible de comprendre pourquoi še-zíd-gu-kalg ne serait pas attesté comme še-zíd-gu (cf. *supra*, p. 74) : les farines d'amidonniér dites zíd-gu et zíd-gu-kalg dont la qualité était la même (cf. *supra*, p. 74) permettaient de fabriquer soit des pains « longs », soit des pains « longs, épais », tandis que la farine d'orge n'était utilisée que pour obtenir des pains « longs ». Selon cette hypothèse, il n'est pas plus surprenant de relever kalg sans gu (cf. DP 222, *infra*, p. 316), comme épithète de zíd, que gu sans kalg.

Je croirais plus volontiers à l'existence, chez les Sumériens, d'une grande variété dans la forme des pains, qu'à celle de multiples qualités de farine. Il est entendu, en effet, que je ne considère pas comme différentes les farines destinées à toutes les formes de pains, mais comme susceptibles de recevoir une épithète indiquant bien, dans la comptabilité, ce qu'il en doit advenir.

La forme zíd-bar-sig₉-kalg (Nik 60,IV) montre avec plus d'évidence encore le parallélisme avec zíd-gu-kalg ; on pourrait objecter que l'amidonniér dont les deux farines sont extraites n'est pas le même. C'est, en effet, pour zíd-bar-sig₉-kalg, l'amidonniér qualifié de gú-nunuz¹, alors que c'est l'amidonniér blanc qui est en cause à propos de zíd-gu-kalg, dans DP 149, par exemple. Mais il est certain que zíd-gu-kalg et zíd-bar-sig₉ étaient indifféremment tirées des deux amidonniers, et selon les mêmes proportions².

Enfin, l'orge qualifiée de zíd-gu-ka, dans DP 149,VI, est fournie, de même que zíd-bar-sig₉ et zíd-gu-kalg, à la cuisine du Palais (cf. col. VII). C'est une raison de plus, me semble-t-il, de croire que céréales et farines étaient destinées à la fabrication des pains, ou en tout cas qualifiées par rapport à cette fabrication qui était leur emploi le plus habituel³.

Mon hypothèse m'oblige à rendre compte de la manière suivante de x ninda-zíd-gu (Nik 143,I) et x ninda-zíd-gu-kalg (DP 204,I) : « x pains de farine-à-pains-longs », « x pains de farine-à-pains-longs-épais ».

d) Hrosný propose comme traductions « vraisemblables » : « helles Korn » pour še-tam-ma (*Getreide*, pp. 172, 173, n. 5 ; 209), et « helles Brot » pour ninda-tam-ma (*op. cit.*, pp. 154, 199). Deimel traduit tam-ma par « rein, heilig, geweiht », mais sans interpréter, à l'aide de ces adjectifs, ninda-tam-ma (*ŠL*, p. 736, 321 et 332, b et d), qu'il qualifie de « Braumaterial für káš-gíg-dùg-ga ». Il demeure réservé à propos de še-tam-ma : « die Erklärung « weisse, gereinigte Gerste » besagt nicht viel » (*Or.* 32, p. 67).

Peut-on, pour expliquer še-zíd-tam-ma, supposer que ninda est sous-entendu entre zíd et tam-ma ? Certes, ninda-tam-ma est souvent attesté (DP 164,V ; 169,V ; 170,I ; Nik 142,II ;

(1) Zíz-babbar et zíz-gú-nunuz sont bien deux plantes différentes. On les distingue quand on les plante (cf. Fö 12,I ; Fö 42,I,II) et quand on les récolte (cf. RTC 71,III,VIII). Hrosný a pensé que gú-nunuz, opposé à babbar désignait une couleur « rötlich » (*Getreide*, p. 74). Nunuz peut évoquer la teinte du jaune d'œuf ; gú qui signifie « nuque » désignerait-il la base de l'épi ?

(2) Voir pour la première farine : DP 149,VII : 1/24 zíd-gu-kalg, zíz-babbar-bi 2 1/2 ; Nik 63,V : 1/24 zíd-gu-kalg, zíz-gú-nunuz-bi 2 1/2 ; pour la seconde : DP 149,VII : 4/24 zíd-bar-sig₉, zíz-babbar-bi 10 am₆ ; Nik 60,IV : 1/24 zíd-gu-kalg, 4/24 zíd-bar-sig₉-kalg, zíz-gú-nunuz-bi 12 1/2.

(3) On peut ajouter que le double génitif de l'expression še-zíd-gu(-a)-k(a) suggère un mot sous-entendu tel que ninda : še-zíd(-ninda)-gu(-a)-k(a).

Fö 48, III). Mais ce n'est probablement pas un « pain », au sens que nous donnons d'habitude à ce mot. C'est un des produits entrant dans la fabrication de la bière noire, affecté des mesures ordinaires de capacité (1/24 3 sila dans DP 170, I; 3/24 dans DP 164, V), tandis que les pains gu-kalg et les pains bar-sig, sont comptés à la pièce (cf. *supra*, pp. 74, 75). On sait, d'ailleurs que ninda peut désigner toutes sortes d'aliments solides ou semi-liquides.

Rien n'assure que, pour fabriquer le ninda-tam-ma, les brasseurs réduisaient d'abord l'orge en farine. On pourrait même conclure le contraire de l'examen de Nik 59. En effet, d'après les colonnes III et IV, še-ninda-tam-ma est une denrée livrée à un brasseur, tandis que še-zíd-tam-ma est un produit destiné à la cuisine (col. V, VI). Il en est de même selon TSA 34 (col. III et IV; V et VI).

Le problème peut être examiné de plus près. Deux hypothèses sont possibles à ce sujet : 1) ninda-tam-ma désigne le produit auquel aboutit le brasseur ; on ne juge pas nécessaire de mentionner le passage de la céréale à l'état de farine, parce que la fabrication du ninda-tam-ma représente le but poursuivi. Mais l'expression še-ninda-tam-ma aurait pu être également employée si la cuisine s'était servie de farine tam-ma pour faire le pain tam-ma ; il en résulte que zíd-tam-ma peut simplement signifier que la farine était nommée « celle qui sert (ou qui aurait dû servir) à faire — dans la brasserie — le ninda-tam-ma ». 2) Le brasseur tire le ninda-tam-ma directement de la céréale, l'orge qui produit ce « pain » pouvant cependant servir à fabriquer une farine utilisable dans la cuisine. On aboutit donc, selon ces deux raisonnements, à un résultat unique : si la traduction « orge de farine à pain tam-ma » est possible pour še-zíd-tam-ma, cela ne signifie pas que la cuisine produit ce « pain » tam-ma ; ce n'est là qu'une appellation pour la farine.

Il resterait à savoir si cette farine d'orge se distinguait des autres et de quelle manière. Les différents qualificatifs employés dans la comptabilité ne traduisent peut-être que les « mouvements » de matières premières, prises dans tel ou tel stock, au fur et à mesure des besoins. En tout cas, l'hypothèse de Hrosný ne fait pas comprendre en quoi tam-ma diffère de babbar.

Notons encore que si la cuisine reçoit fréquemment « l'orge de farine à pain tam-ma » (še-zíd-tam-ma, DP 149, VI, VII; 158, IV; Nik. 57, V, VI), c'est par l'intermédiaire d'un scribe nommé

Maš-DÛ et d'un «secrétaire»¹ appelé Ūr-mud (DP 155,IV; 150, VII). Dans VAT 4641, *Or.* 32, p. 39, col. 6, «1 1/4 zid-tam-ma» remplace «1 1/4 še-zid-tam-ma»².

Enfin, dans Nik 142, ninda-tam-ma semble opposé à ninda-ġar-ra-káš-kalg (I). La présence de še-bal-bi fait supposer que še est sous-entendu devant ninda; sous-entendu ou oublié, car la tablette est apparemment inachevée, comme si quelque faute l'avait fait abandonner. Si le mot ġar, qui signifie broyer, piler, moudre, qualifie sans soulever de difficultés la farine (zid-ġar-kam, Fö 5,II, *infra*, p. 285), il n'en est pas de même quand il se rapporte à ninda. Peut-être pourrait-on faire appel à un autre sens de ġar : «intérêt», et traduire ninda-ġar-ra par «pain provenant d'intérêt (versé)»³, mais káš-kalg devient d'autant plus incompréhensible que cette sorte de ninda n'apparaît pas dans les recettes de bière forte comme ninda-tam-ma dans celles de la bière noire (cf. *infra*, p. 229, 4).

• •

Comme DP 149, Fö 160 mentionne des ânes qui ne mangent pas d'orge, puisqu'ils sont encore nourris au lait (ga-kú-a, littéralement : «lait mangeant»). Ce document constitue, je le suppose, une de ces «grandes tablettes» d'inspection (dub-daġal-IGI. ĠAR-ma(-ka), DP 214,IV) où était consigné, avec un ordre et une précision remarquables, le recensement du bétail. Fö 160 se rapporte uniquement aux ânes. Fö 66 et 195 donnent des listes de bœufs et d'ânes employés par les conducteurs de charrue, en notant l'état de leurs yeux (cf. *supra*, p. 56, n. 1). Les allusions les plus habituelles aux tablettes d'inspection sont celles-ci : dub-daġal nu-ġar : «sur la grande tablette, on ne (l') a pas marqué» (Nik 182,III; 183,III); la postposition -a du locatif est, en effet, visible dans Nik 185,IV, par exemple : dub-daġal-a nu-ġar. Il s'agit d'animaux acquis après le recensement. S'il se produit, au contraire, des «sorties» de bétail, pour des motifs divers, c'est le verbe zig qui est employé, avec l'infixe de l'ablatif : dub-daġal nu-ta-zig, «de la grande tablette, on n'a pas enlevé (=soustrait, déduit) (ceci)» (Nik 198,IV).

(1) Cf. *infra*, p. 115, n. 3.

(2) Cf. *infra*, p. 234, le commentaire de DP 163, à propos de 1/4 zid-še-tam-ma.

(3) Cf. *JSS*, I, 3, p. 207 (HSM 6228, traduction de T. Fish) : še-ġar-ra : «barley-interest of ?».

On trouve dans Fö 160 un recensement des ânes, par écurie et par âge, par sexe et par catégorie.

Fö 160

(I) 33 mí-anše-ama-gan-ŠA	33 ânesses pleines (?) ¹ ,
11 peš-mu-3	11 jeunes ânesses ² de trois ans,
7 peš-mu-2	7 jeunes ânesses de deux ans,
5 peš-mu-1	5 jeunes ânesses d'un an,
1 nitaġ-dun-gi-mu-1	1 mâle <i>de charge</i> ³ d'un an,
1 mí-bar-AN-mu-1	1 femelle de trait ³ d'un an,
5 nitaġ-bar-AN-mu-1	5 mâles de trait d'un an,
(II) 4 nitaġ-DU	4 mâles qu'on laisse courir ⁴ ,
2 ga-kú-a	2 (animaux) nourris au lait ⁵ .
šu-niġin 69 En-tur ₅	Total : 69 ; (écurie d')En-tur ₅ .
9 mí-ama ⁶	9 ânesses pleines (?) ⁶ ,
2 peš-mu-2	2 jeunes ânesses de deux ans,
3 nitaġ-dun-gi-mu-1	3 mâles <i>de charge</i> d'un an,
1 ga-kú-a	1 (animal) nourri au lait.
šu-niġin 15 A-ba-mu-da- [ni-e]	Total : 15 ; (écurie d')A-ba-mu- [da-ni-e].
(III) 11 mí-ama	11 ânesses pleines (?)
2 peš-mu-1	2 jeunes ânesses d'un an,
2 nitaġ-dun-gi-mu-1	2 mâles <i>de charge</i> d'un an,
1 ga-kú-a	1 (animal) nourri au lait.
šu-niġin 16 Ur- ^a Túg-nun- [na]	Total : 16 ; (écurie d')Ur- ^a Túg- [nun-na].
sibad-ama-gan-ŠA-me	Aniers des ânesses pleines (?)
4 nitaġ-dun-gi-mu-3	4 mâles <i>de charge</i> de trois ans.
(IV) 5 nitaġ-dun-gi-mu-2	5 mâles <i>de charge</i> de deux ans,
1 mí-bar-AN-mu-2	1 femelle de trait de deux ans,
2 nitaġ-bar-AN-mu-2	2 mâles de trait de deux ans.

(1) Littéralement : « mères enfantantes ». Cf. *Or.* 20, p. 21, et *infra*, pp. 81 et 83 (b).

(2) Il s'agit d'animaux n'ayant pas encore eu de petits. Je préfère l'interprétation du *ŠL.* p. 631, 21 à celle du *ŠL.* p. 434, 44 et de *Or.* 20, p. 21, les *peš* d'un an ne pouvant être pleines.

(3) Expression commentée ci-dessous, pp. 81 ss. (a).

(4) Selon *Or.* 20, p. 21. Sans doute s'agit-il d'animaux ne rendant encore aucun service.

(5) Voir le commentaire, ci-dessous, p. 87 (c).

(6) Les 53 *mí-ama* du total comprennent les 33 *mí-ama-gan-ŠA* de la première ligne ; il s'agit donc ici et *pass.* d'une abréviation.

Ur-bu ₄	(Écurie d')Ur-bu ₄ ,
sibad-amar-šub-ga	ânier des jeunes bêtes sevrées ¹ .
1 mí-edin-na-mu-2	1 ânesse de steppe de deux ans.
Lugal-šag ₄ -lal-tu ₁₂ (g)	(Écurie de) Lugal-šag ₄ -lal-tu ₁₂ (g).
(V) šu-niġin	Total :
53 mí-ama	53 ânesses pleines (?),
10 peš-mu-3	11 ² jeunes ânesses de trois ans,
9 peš-mu-2	9 jeunes ânesses de deux ans,
7 peš-mu-1	7 jeunes ânesses d'un an,
6 nitaġ-dun-gi-mu-1	6 mâles <i>de charge</i> d'un an,
1 mí-bar-AN-mu-1	1 femelle de trait d'un an,
5 nitaġ-bar-AN-mu-1	5 mâles de trait d'un an,
(VI) 4 nitaġ-DU	4 mâles qu'on laisse courir,
4 ga-kú-a	4 (animaux) nourris au lait,
9 nitaġ-dun-gi-amar-kud	9 mâles de charge, jeunes bêtes [pour le second labourage ³ ,
1 mí-bar-AN-amar-kud	1 femelle de trait, jeune bête [pour le second labourage,
2 nitaġ-bar-AN-amar-kud	2 mâles de trait, jeunes bêtes [pour le second labourage,
1 mí-edin-na-mu-2	1 ânesse de steppe de deux ans.
(VII) Gú-an-šè 113 anše-	En tout ⁴ : 113 ânes de toutes
[tur-maġ-ba	[sortes ⁵ .

(1) Voir le commentaire, ci-dessous, p. 83 (b).

(2) Rectification d'après le chiffre correspondant de la col. I ; ce nombre donne un total exact (cf. gú-an-šè, col. VII).

(3) Je rends compte de cette hypothèse pp. 84 ss.

(4) Comme toujours, gú-an-šè se rapporte à un total plus général que šu-niġin : $113 = 69 + 15 + 16 + 12 + 1$.

(5) Le composé tur-maġ-ba exprime une totalité. Il est ici difficilement traduisible, car il fait double emploi avec gú-an-šè. La formule témoigne d'un curieux passage du concret à l'abstrait, des notions de « petit et grand » à celle d'un tout. La traduction : « dans l'ensemble » rendrait compte du locatif exprimé par -a ; le collectif -bi apparaît dans une expression comparable : x. àb-peš-amar-bi-ta (cf. DP 93,II), désignant des bêtes additionnées mais isolées d'un ensemble (cf. *infra*, p. 397, n. 10).

Deimel n'a pas paru saisir le caractère abstrait de tur-maġ-ba dans les traductions suivantes : 28 anše-tur-maġ-ba (DP 237,II) : 38 (sic) kleine und grosse Esel (*Or.* 9/13, p. 229) ; 178 ġišūr-tur-maġ-ba (Fö 107,IV ; *Or.* 16, p. 72) : (178) « kleine und grosse Balken ». Voir également VAT 4718, *Or.* 9/13, p. 322). Plus mauvaise encore semble la traduction de « x Sklaven mit kleinen und grossen Rationen » (*Or.* 9/13, p. 229) pour x lú-še-ba-tur-maġ-ba (TSA 11,XV ; DP 110,IX). D'ailleurs, tur-maġ-ba, ou même tur-maġ (DP 111,VII), se rapporte manifestement aux

Anše-IGI. ĜAR-ma-šid-da	Anes inspectés ¹ et comptés.
Bár-nam-tar-ra dam Lu-	Bár-nam-tar-ra, épouse de Lugal-
gal-an-da PA.TE.SI	an-da, PA.TE.SI de Lagaš.
[Lagaš ^{ki} -ka	
(VIII) PA.TE.SI-gé	Le PA.TE.SI, à Lagaš, a fait
Lagaš ^{ki} -a IGI-ĜAR-bi	leur inspection.
e-ag.	

5

5^e année

Le commentaire de cette tablette peut apporter quelques éclaircissements sur le vocabulaire relatif aux ânes (a), aux âniers et aux bouviers, ainsi que sur l'épithète amar-kud (b) et sur l'expression ga-kú-a (c).

a) Anše-dun-gi n'a pas été traduit par Scholtz (cf. *MVAG XXXIX*, p. 136). Deimel y voit des animaux consacrés à la reproduction (*ŠL*, p. 467, 14 ; *Or.* 20, p. 21 ; *Or.* 32, p. 46). L'argument principal en faveur de cette interprétation est que les ânes en question sont élevés avec les anše-ama-gan-ŠA (cf. Nik 202, 245, 246 ; DP 237, 240, 250). On peut même souligner que mí-ama-dun-gi (Nik 245 et 246) ainsi que mí-ama-anše-dun-gi (DP 240) sont attestés². Il est pourtant évident que les ânes nommés bar-AN, auxquels les dun-gi semblent opposés, sont également confiés au berger des ama-gan-ŠA ; Fö 160 le prouve. D'autre part, on sait que les mâles dun-gi travaillent, comme les ânes bar-AN, chez les conducteurs de charrue (cf. Fö 66, 195 ; DP 239 ; Nik 198 ; VAT 4803, *Or.* 20, p. 20). On peut en déduire, semble-t-il, que si les anše-dun-gi servent à la

hommes touchant un salaire en orge, et non aux rations elles-mêmes, dans DP 113, XV (lú-tur-mağ-ba) et dans STH.I, 19, IX, case 1, où lú-še-ba e-tag₄-a-tur-mağ-ba signifie : « hommes qui ont, dans leur ensemble, abandonné leur salaire en orge », l'expression tur-mağ-ba jouant alors le même rôle que le suffixe du pluriel dans lú-še-ba e-tag₄-a-me (case 3). Tur-mağ-ba s'applique aussi à lú, sans qu'il soit question de salaire (Nik 19, XI), à des ânes (Fö 160, VIII et Nik 204, IV), à des hommes recevant des parts de laine (Fö 86, V), enfin, à des bottes de légumes (DP 384, II), à des bois (DP 419, VII).

(1) Littéralement : « œil-placer ». Le prolongement -ma indique une lecture terminée par un m.

(2) Faut-il distinguer mí-ama-anše-dun-gi, « ânesses de charge (ayant été) mères », et mí-anše-ama-gan-ŠA, « ânesses mères enfantant », ces dernières ayant perdu du fait de leur état, la faculté de travailler, désignée par l'épithète dun-gi ? Les unes et les autres sont soignées par le sibad-ama-gan-ŠA, qui, d'ailleurs, est également chargé des jeunes animaux mâles et femelles, de charge et de trait.

conservation de la race, ils ne sont pas exclusivement des «Zucht-esel» (*Or.* 20, pp. 20-21), et qu'il n'y a pas de raison manifeste pour que *dun-gi* exprime cette qualité.

Je pense que l'opposition entre *bar-AN* et *dun-gi* peut s'entendre sur un autre plan. En effet, les *anše-bar-AN* employés à la fois par les laboureurs, on l'a vu, et par les voituriers, en attelage (cf. DP 155,I et *supra*, pp. 66,67), sont manifestement des animaux de trait. Il arrive d'ailleurs que l'épithète *anše-mar* (ânes de chariot) leur soit appliquée (DP 242,I). Mais les *anše-dun-gi*, qui sont utiles aux conducteurs de charrue, ne sont pas, à ma connaissance, mentionnés chez les voituriers (*gùb-gir₅*). Je suppose donc que les laboureurs s'en servaient comme bêtes de charge, par exemple pour le transport des grains, tandis que les ânes *bar-AN* tiraient la charrue. Le même dressage destinait les ânes de trait à conduire, indifféremment, cette dernière ou la voiture du *gùb-gir₅*, car les échanges d'animaux entre le laboureur et le voiturier étaient possibles (cf. DP 241 ; Nik 199, 200).

La composition du terme *dun-gi* ne s'oppose pas, il me semble, à la traduction par «ânes de charge», l'idéogramme du roseau représentant peut-être des corbeilles analogues à celles que nous voyons aujourd'hui aux flancs des ânes d'Espagne, ou des ligaments de roseau soutenant quelque chargement. La racine *dun* indique, dans plusieurs circonstances, une idée d'appartenance (cf. *ŠL*, p. 915, 43. *Anše-dun-a Ur-bu₄* signifie : «ânes se trouvant dans le troupeau (litt. : «appartenant à *Ur-bu₄*», mais il ne s'agit pas, bien entendu, de sa propriété) de *Ur-bu₄* (Nik 198, II)¹. Sont également attestés : *gud-dun-a* (Fö 58,II), *ùz-dun-a* (STH.I, 47,I) et aussi *lù-dun-a* (indiquant l'appartenance à une équipe, DP 138,VII ; Nik 15,III ; 90,II) suivis d'un nom propre. La forme *ì-dun* : «(auprès d'un tel) ils se trouvent», est employée dans le même sens que le nom verbal *dun-a* (RTC 76,I, etc.). Ainsi, les *anše-dun-gi* seraient les ânes «à qui appartiennent les roseaux», *dun-gi* — le verbe précédant son complément — devant être considéré comme un nom composé du même type que (*áb-*)*sum-ga*, «(vaches) donneuses de lait» (DP 273,I ; Fö 89,I ; TSA, 37,I).

On peut admettre que, à l'occasion, le chargement cédait la place

(1) Cette traduction me semble préférable à celle de Scholtz (*MVAG XXXIX*, p. 68 : «eingepferchte») et à celle de M. Lambert (*RA 46*, p. 113 ; *RA 47*, p. 63 : «marquer (une bête ou un esclave)»).

au cavalier. Il faut remarquer que, d'après les textes connus, seuls les mâles *dun-gi* sont au travail chez les conducteurs de charrue, tandis que les femelles *bar-AN* y voisinent avec les mâles (cf. Fö 66, 195). De même, chez le voiturier, *nitağ-bar-AN* et *mí-bar-AN* composent tout aussi bien des attelages (DP 155,I ; DP 242 ; Nik 311). Il n'est pas certain que les épithètes *dun-gi* et *bar-AN* désignent deux races distinctes, mais peut-être des animaux dressés de manière différente. Sans doute les femelles *de charge* étaient-elles utilisées, en dehors des périodes où elles étaient pleines, pour le transport des bagages. On lit dans DP 240,I,II : 5 *mí-ama-anše-dun-gi anše kaškal-ta lağ₄-ra-am₆* P.A.TE.SI-gé *Bár-nam-tar-ra e-na-ba*, « 5 ânesses mères *de charge*, ânesses revenant de voyage¹. Le P.A.TE.SI en a fait cadeau à *Bár-nam-tar-ra* ». (On notera le -a du nom verbal après *lağ₄* et la graphie -ra après *ğ*, attestée également dans DP 83, III ; Nik, 21,VII ; 133, *infra*, p. 191). Ces animaux fournissaient peut-être le corps gras nécessaire à la confection d'une pommade ou d'un onguent nommé *i-ir-a-anše* (DP 267,I ; 268,I ; 269,I). Plusieurs textes indiquent leur présence, en compagnie d'ânes de trait, dans les écuries des enfants princiers (Nik 174,II ; VAT 4467, *Or.* 20, p. 19 ; Nik 203, 204 ; cf. *infra*, p. 83).

b) La traduction du *ŠL*, p. 132, 13, pour *sibad-amar-šub-ga*, « bergers des jeunes bêtes sevrées », est vraisemblable². Les animaux séparés de leur mère quittaient les *sibad-ama-gan-ŠA* et faisaient, sans doute, un « stage » chez un autre ânier, avant d'être transmis, pour le travail, aux laboureurs et aux voituriers : il faut noter que *sibad-amar-šub-ga* est également le titre du berger des jeunes bovidés qui ont quitté le vacher responsable, à la fois, des vaches et de leurs veaux (cf. DP 96,IV).

Selon Nik 198, des ânes de quatre ans sont passés, en tant qu'adultes (*anše-ğiš-šè*, col. II), chez les conducteurs de charrue. Fö 66 et 195 confirment que les laboureurs emploient des ânes de cet âge. Jusqu'alors, ils se trouvaient à la garde de *Ur-bu₄*, berger des jeunes bêtes sevrées (cf. Nik 198,II). Nik 245,II montre que

(1) Cf. *ŠL*, p. 387, 6 : *kaškal-šè* veut dire : « pour le voyage ». Cette traduction, bien qu'elle se rapporte à des textes postérieurs à DP 240 (STH.II, 78, 63, 56), me paraît plus vraisemblable que l'explication proposée dans *Or.* 20, p. 23 : « Esel, die von der Strasse gebracht werden, also vielleicht umherirren. »

(2) Celle de M. Lambert : « gardien des jeunes bêtes offertes » (?) (*sibad-amar-RU-ga-ke₄*, *RA* 47, p. 68) ne rend compte de *ga* que si l'on suppose pour *RU* une lecture différente. Le sens d'offrir, qui est celui de *ru*, devient alors incertain.

cet Ur-bu₄, lors de l'inspection des ânes, remet une peau d'animal de trois ans, tandis que le sibad-ama-gan-ŠA Ur-^dTúg-nun-na, nommé avant lui, est en possession d'une peau d'âne âgé d'un an seulement. D'après Nik 246,I, enfin, En-tur₅, collègue de ce dernier, livre une peau d'ânesse de deux ans. Nous avons vu, d'ailleurs, ci-dessus, pp. 79 s., que dans l'écurie du sibad-amar-šub-ga, se trouvaient des animaux de deux ans, ainsi que dans celle du sibad-ama-gan-ŠA. Le passage de l'une à l'autre ne se faisait donc pas automatiquement selon l'âge, mais sans doute aussi selon les besoins des jeunes bêtes, et peut-être selon leur destination et l'avancement de leur dressage, peut-être selon les nécessités du moment et la saison.

Les bouviers des jeunes bêtes s'appelaient également sibad-amar-šub-ga. Parmi eux, Ur-^dDumu-zid¹ et Lugal-uš-muš élèvent respectivement 31 et 34 bœufs (gud), selon DP, 99 II. Les mêmes personnages figurent dans DP 100,III et IV, avec le titre de sibad-gud-tur-tur-me, la même année et avec le même nombre de bœufs². Au contraire, ce sont des bœufs adultes que font travailler les conducteurs de charrue bien connus. Á-ni-kur-ra, Inim-dug₄, Saġ-ġá-tu₁₂ (g)-a, É-nam : 69 gud-gal-gal, selon selon DP 99,III et V. D'après Fö 51, ce sont des bœufs d'un an qui sont donnés (sum) à Ur-^dDumu-zid, mais DP 96 nous apprend que les bœufs pouvaient rester chez les vachers, Nam-dam, Me-pa-nu-di, ^dŠeš-ġu³, Ur-šu-ga-lam-ma, Lú-kur-ri-bi-ġi₄, jusqu'à deux ans.

Je reviendrai plus loin sur le fait que, dans ce texte, ces animaux sont affectés de la mention amar-kud-am₆ et que Ur-^dDumu-zid est chargé de les « placer » (ba-ġar). C'est encore une jeune bête — gud-amar-sig — qu'il « place », d'après Nik 209, mais il « place » aussi, selon Fö 145, un bœuf de trois ans.

Essayons d'abord de préciser le sens de l'épithète amar-kud, employée à trois reprises dans le šu-niġin de Fö 160, traduit ci-dessus, p. 80.

On remarquera que les 9 nitaġ-dun-ġi, 1 mí-bar-AN et 2 nitaġ-bar-AN sont manifestement les animaux de Ur-bu₄,

(1) Je pense que ce personnage ne doit pas être confondu avec un chevrier du même nom, sibad-ùz-da (DP 94,II; 95,II; Nik 201,I). Ses collègues et ceux de ce dernier sont, en effet, tous différents.

(2) Les attributions quotidiennes de céréales à leurs animaux sont indiquées dans STH.I, 37, *infra*, p. 90.

(3) Ou : Diġir-Šeš-ġu, malgré *Panth. Bab.*, 3131.

sibad-amar-šub-ga. Mais les mâles *de charge* de deux et trois ans sont additionnés, et la mention amar-kud remplace, dans le šu-niġin, les précisions quant à l'âge données, dans le texte, pour tous ces animaux ; c'est la preuve qu'ils sont considérés sous un autre angle, et ce fait explique, semble-t-il, pourquoi un même bouvier, Ur^dDumu-zid, porte indifféremment les noms de sibad-amar-šub-ga et de sibad-amar-kud. Le premier titre est attesté dans DP 96,IV ; 99,III ; Nik 209,III ; le second dans Nik 253,II ; VAT 4484 (*Or.* 20, p. 6). Je n'ai pas de références aussi probantes en ce qui concerne l'ânier Ur-bu₄, mais d'après Fö 160 et aussi d'après DP 238,II, où figure l'ânier En-tur₅, maintes fois nommé sibad-ama-gan-ŠA (DP 240,III ; 250,II ; Nik 32, III ; 202,III), l'épithète amar-kud peut qualifier les bêtes soignées par le sibad-amar-šub-ga comme celles du sibad-ama-gan-ŠA¹. Ce sont des animaux de deux et trois ans.

De l'analyse précédente, je retiens l'idée que amar-kud ne désigne pas un caractère intrinsèque de l'animal, tel que l'âge, la race, par exemple. Les deux tablettes d'inspection, Fö 66 et 195 montrent que les amar-kud, ânes ou bœufs, de trois et quatre ans, sont considérés comme adultes (ġiš), qu'ils sont employés par les laboureurs, et qu'ils sont opposés, dans le recensement, aux anše-dub ou aux gud-dub.

Deimel a pensé, à juste titre semble-t-il, que ces derniers constituent les animaux confiés d'une manière officielle et permanente aux conducteurs de charrue, ceux qui sont recensés sur leur tablette de compte personnelle ; au contraire, ceux qui sont « placés » (ba-ġar) se trouveraient temporairement entre les mains des laboureurs. Mais il ne dit pas pourquoi ces derniers sont nommés amar-kud. Le ŠL suggère, avec un point d'interrogation : kastriert ? (p. 840, 17). Mais on ne voit pas pourquoi les animaux qualifiés de dub, au moins aussi vieux que les amar-kud et employés comme eux au travail des champs, seraient laissés entiers. Remarquons d'ailleurs que, dans le šu-niġin de Fö 160, une femelle de trait est dite amar-kud aussi bien que les mâles...

D'autre part, certains bœufs de quatre et cinq ans sont donnés, en tant qu'adultes (gud-ġiš), aux conducteurs de charrue.

(1) Selon DP 93,V, également, 21 gud-amar-kud, malgré leur désignation, ne sont pas chez un sibad-amar-kud. Il semble qu'on vienne de les séparer d'un troupeau de vaches et de veaux pour les confier au scribe Šubur et au pâtre (gud-laġ₄) Ur^dBa-ú (col. IV).

C'étaient les animaux de Ur-^dDumu-zid, et il est appelé, cette fois : sibad-amar-sig₉-ga. Deimel a songé à « voll » im gegensatz zu kastriert ? (*Or.* 20, p. 10) pour traduire l'épithète sig₉-ga qui figure dans Nik 208 et se rapporte à 17 gud. Mais, si l'on connaissait la castration, comme l'aurait-on négligée à propos d'animaux de cet âge et destinés au travail des champs ? Faut-il imaginer que les conducteurs de charrue avaient eu besoin de dix-sept taureaux reproducteurs en même temps, alors que les vaches se trouvent chez les vachers nommés ÁB.KU ?

L'opposition de sibad-amar-sig₉-ga à sibad-amar-kud avait aussi retenu mon attention avant la lecture de ce texte de Deimel. Mais j'évoquais alors les différents labourages, gizal-sig₉-ga et kud-du, dont il a été question plus haut, p. 45. A condition d'admettre que gizal est sous-entendu entre amar et sig₉, on peut comprendre que sibad-amar-sig₉-ga signifie : « bouvier des jeunes bêtes effectuant le premier labour » ; le sibad-amar-kud(-a) serait alors le bouvier ou l'ânier des jeunes bêtes destinées au second labour, moins fréquemment attesté que le premier. Il ne serait pas étonnant, dans ces conditions, que les amar-kud eussent été prêtées (ba-ġar) aux conducteurs de charrue, en cas de besoin, et choisies la plupart du temps parmi les bêtes les plus jeunes, pour un travail moins dur. L'épithète amar-kud, « jeunes bêtes coupant » plutôt que « coupées » serait donnée aux bêtes sevrées, à la fin du dressage. Cette interprétation s'accorde avec le fait que certains ouvriers aient été nommés, à une époque ultérieure : amar-tar ou amar-kud (*ITT.II*, 630, p. 8). Il se peut que lú ou saġ-apin ait été sous-entendu.

Il est fâcheux, toutefois, que le titre de sibad-amar-sig₉-ga ne soit connu que par Nik 208. Deimel suggère aussi que sig₉ a été employé pour sig (*Or.* 20, p. 10). L'hypothèse ne paraît guère soutenable. Non seulement il s'agit de bœufs de quatre et cinq ans, ce qui indique, d'ailleurs, que amar ne se dit pas seulement en parlant de très jeunes bêtes, mais amar-sig qualifie d'ordinaire des animaux non séparés des vaches (cf. DP 93,III,V). D'autre part, il ne semble pas que, malgré les apparences, amar-sig puisse être opposé à amar-kud. Car on ne trouve jamais kud après un nom de bœuf ou de chevreau, tandis que gud-sig (cf. TSA 32,I) et maš-sig (DP 210,I) sont bien connus. Maš-sig est même opposé à maš-lugúd-da¹ pour distinguer les

(1) Cf. Nik 183,I et Nik 184,I où les maš-lugúd-da sont distincts des maš-

chevreaux faibles (?) des chevreaux lourds (?) ; et il n'existe pas, à ma connaissance, de *sibad-amar-sig*, alors que *sibad-amar-kud* est attesté plusieurs fois.

En résumé, ce dernier, selon mon hypothèse, recevrait les jeunes animaux sevrés pour les dresser au labour le moins pénible et les transmettre, ensuite, aux conducteurs de charrue. Parfois il se bornerait à mettre provisoirement en place des bêtes déjà dressées à ce travail (Fö 145, III), ou même au premier labourage, si tel est bien le sens de Nik 208. Ainsi pouvons-nous comprendre qu'un seul bouvier, *Ur^dDumu-zid*, soit appelé *sibad-gud-tur-tur*, *sibad-amar-šub-ga*, *sibad-amar-kud* et *sibad-amar-sig₉-ga* (DP 100, III, IV ; 96, IV ; Nik 253, II ; 208, III).

c) L'expression *ga-kú-a* se trouve également dans Nik 204 ; plus explicite est la formule employée dans Nik 203 : 2 *nitağ-dun-gi-ga-kú-a*. Ces deux tablettes presque identiques peuvent être facilement traduites d'après Fö 160. Mais il n'est pas sans intérêt de les lire ensemble. J'en donne la transcription ci-dessous. Elles nous apprennent que, la sixième année de Lugal-an-da, deux inspections (au moins) eurent lieu dans la « Maison » des filles du P.A.T.E.SI, *Gim^dNanše* et *Mi-šag₅-ga*.

Chez la première, on compte treize animaux ; chez la seconde, sept. Ces chiffres ne résultent pas du hasard, car la composition de chacune de ces deux écuries, quoique le nombre d'ânes en soit respectivement le même dans les deux tablettes, varie quelque peu de l'une à l'autre. Il est malheureusement impossible de se rendre compte si les ânes ont changé de résidence, ou d'emploi, ou s'ils sont passés, du fait de leur vieillissement, dans une autre catégorie.

gal-gal, chevreaux adultes, je suppose. Il est difficile de préciser, dans ces conditions, si *lugúd* exprime un poids ou un caractère racial ; et il en est de même pour *sig*, qui, dans Nik 195, I, par exemple, semble signifier autre chose que « jeune » défini par *šag₄-dùg* (cf. *infra*, p. 177, n. 4). Sans doute, dans Nik 195, *šag₄-dùg* qualifie-t-il des chevrettes et *sig* des chevreaux. Mais *maš-šag₄-dùg* est également attesté (DP 94, *šu-niğín*) en opposition à *maš-gal-gal*.

Nik 236 propose un autre problème. On lit, col. II : 6 *maš-sig*, c'est-à-dire : 6 *kuš-maš-sig*. Ces six peaux de chevreaux *sig* figurent, sans doute possible, dans le total, qui est exact, sous la mention : 6 *kuš-maš-šag₄-sig* (col. V). On peut se demander si Nikolsky a cru voir *sig* au lieu de *dùg*. En ce cas, on serait obligé de conclure que 6 *kuš-maš-šag₄-dùg* serait synonyme de 6 (*kuš-*) *maš-sig*, et que les qualificatifs *sig* et *šag₄-dùg* seraient employés l'un pour l'autre, *sig* désignant un poids léger correspondant au premier âge.

Notons aussi que l'akkadien *edû* exprimé par l'idéogramme SIG signifie, mais rapporté à l'humain, « un particulier », « un homme de peu », « un homme du commun » (cf. RA 40, p. 135, n. 1 ; Manuel, n° 592 et RA 44, p. 39, n. 3).

Ainsi, Nik 204 mentionne, dans l'écurie de Ġim-^dNanše, une *mí-ama-anše-dun-gi* de plus que Nik 203, mais une *mí-dun-gi-mu-2* en moins. Cette dernière eut-elle un ânon dans l'intervalle ? La même question se pose à propos des 2 *mí-dun-gi-mu-3* de Nik 203 accompagnant, dans l'écurie de *Mi-šag₅-ga*, 5 *mí-ama-dun-gi*, alors que Nik 204 enregistre 7 *mí-ama-anše-dun-gi*. Enfin, aux 2 *nitaġ-dun-gi-ga-kú-a* de Nik 203 correspondent, dans Nik 204, un *ga-kú-a* seulement et un *nitaġ-dun-gi-mu-2*.

La comparaison de ces deux textes met aussi en évidence la souplesse du style sumérien. Tantôt le scribe place le nom de l'intendant *Ur-^dIgi-ama-šè* et de l'ânier *Lú-na-nam* avant l'indication : « ânes propriété de... » ; tantôt il supprime *anše-ú-rum* et nomme les princesses avant leurs subordonnés. Malheureusement, le nom de l'endroit où s'est faite l'inspection est illisible sur les deux documents. Le signe *bād*, visible sur Nik 203, dans ce nom, paraît sûr ; on le retrouve à la fin de DP 250, dans un nom plus abrégé, mais désignant très probablement le même lieu, indéchiffrable également. Enfin, il convient de rapprocher Nik 203 et 204 de VAT 4467, (*Or.* 20, p. 19) : la cinquième année de *Lugal-an-da*, il y avait (au moins), dans les écuries de Ġim-^dNanše, neuf bêtes, dans celles de *Mi-šag₅-ga*, deux.

<u>Nik 203</u>	<u>Nik 204</u>
(I) 8 <i>mí-ama-anše-dun-gi</i>	(I) 9 <i>mí-ama-anše-dun-gi</i>
1 <i>mí-dun-gi-mu-2</i>	1 <i>nitaġ-dun-gi-mu-2</i>
1 <i>nitaġ-dun-gi-mu-1</i>	1 <i>nitaġ-bar-AN-mu-2</i>
2 <i>nitaġ-dun-gi-ga-kú-a</i>	
(II) 1 <i>nitaġ-bar-AN-mu-2</i>	(II) 1 <i>nitaġ-dun-gi-mu-1</i>
š _u -niġin	1 <i>ga-kú-a</i>
13 <i>Ur-^dIgi-ama-šè</i> ²	<i>Ġim-^dNanše-ka-kam</i> ¹
<i>anše-ú-rum-Ġim-^dNanše-</i> <i> ka-kam</i>	<i>Ur-^dIgi-ama-šè</i>
5 <i>mí-ama-dun-gi</i>	(III) 7 <i>mí-ama-anše-dun-gi</i>

(1) Il y a deux génitifs, dont l'un exprime la relation entre les animaux et Ġim-^dNanše, l'autre la relation entre Ġim et ^dNanše : *Ġim-^dNanše(-a)-(k)a-(k)àm*. La postposition qui subsiste compense l'omission de *ú-rum* (cf. Nik 203, II).

(2) C'est l'intendant de la « Maison » des enfants princiers. Cf. DP 42, III; DP 132, III, où est mentionné ce *nu-bànda(-nam-dumu)*. Voir aussi Nik 176, VI; 212, II; Fö 54, IV; 55, III; VAT 4825 (*Or.* 20, p. 31).

(III) 2 mí-dun-gi-mu-3	Mí-šag ₅ -ga-kam
Lú-na-nam ¹	Lú-na-nam ¹
anše-ú-rum-Mí-šag ₅ -ga-	
[kam	
(IV) šu-niġín	(IV) šu-niġín
20 anše-tur-maġ-ba ²	20 anše-tur-maġ-ba ²
anše-IGI. ĠAR-ma-šid-da ³	anše-IGI. ĠAR-ma-šid-da ³
dumu-dumu-ne-kam ⁴	dumu-dumu-ne[-kam] ⁴
Lugal-an-da (V) PA.TE.SI	(V) Lugal-an-da PA.TE.SI
Lagaš! ^{ki} -ka-gé	Lagaš ^{ki} -gé
bād-ka-TU ₁₂ (G). DÛ?DU.	[]-KA.KA.[] . MA.[]
[MA.TU ₁₂ (G)? . ka ⁵	[. ka
IGI. ĠAR-bi e-ag	IGI. ĠAR-bi e-ag
6	6

*
* *

La mention še-ġar, indiquant, à la fin de certains documents, que l'on y a enregistré les dépenses mensuelles d'orge, indépendamment des sorties nécessaires au paiement des gages, caractérise un type de tablettes dont DP 149, on l'a vu (pp. 67 ss.), constitue un exemple. Il en existe d'autres, mentionnant, en même temps que la consommation des ânes, celles des moutons, des chevreaux, des porcs, et parfois des jeunes bœufs (cf. STH.I,33; TSA 35 et *infra*, p. 141).

Aucun de ces textes, cependant, ne signale la consommation des vaches. STH.I,37 en livre peut-être le motif. Ce document rappelle, en effet, les fournitures de céréales délivrées aux vachers pour dix jours. Le détail des attributions journalières est donné. On y apprend aussi quelles rations ont été reçues, exceptionnellement

(1) D'après Nik 32,V, ce personnage est un sibad-ama-gan-ŠA.

(2) Cf. *supra*, p. 80, n. 5.

(3) Cf. *supra*, p. 81, n. 1.

(4) Anes... des jeunes princes. Le génitif n'est pas mis en évidence, la postposition -a ayant été absorbée par la voyelle (-n): anše... dumu-dumu-ne(-a)-[kam]. La particule -ne du pluriel est jointe à la reduplication du substantif (cf. *Abrégé*, p. 50). On sait que les enfants du PA.TE.SI avaient leur propre « Maison » et un personnel distinct des autres serviteurs. Leur salaire est nommé : še-ba-lú-TUR. TUR-la-ne (DP 116,XV; 117,XIV, etc.), leurs soldats (?) : usar-nam-dumu (DP 129,VII). Leur verger particulier est placé sous le patronage du dieu Šul-šag₄-ga-na. Cf. *supra*, p. 37, n. 1.

(5) La transcription : Bād-ka-ir(?) -du du-ka (Or. 21, p. 31, DP 250) n'est pas plus satisfaisante que celle-ci : Bād-ka-tu₁₂(g)(?) dū(?) -tūm-ma-tu₁₂(g)-ka (Or. 20, p. 21, Nik 203).

je le suppose, par un ânier et par deux éleveurs de moutons. Mais les tablettes du type še-ġar ne consignent que les livraisons effectuées pour le mois, c'est-à-dire selon un calcul correspondant à trente jours de nourriture. Le régime des vachers n'était sans doute pas le même, sur ce point, que celui des autres « bergers » (sibad). C'est peut-être l'une des raisons qui expliquent leur nom particulier, ÁB.KU¹.

STH.1,37

(1) 5 še-gur-saġ-ġál Igi-zid	5 gur-saġ-ġál d'orge à Igi-zid, frère de la Princesse ² .
1/2 Nam-dam	1/2 (gur) à Nam-dam,
1/2 Me-pa-nu-di	1/2 (gur) à Me-pa-nu-di,
1/4 ^d Šeš-ġu ³	1/4 (de gur) à ^d Šeš-ġu ³ ,
4/24 Lú-kur-rí-bí-ġi ₄	4/24 (de gur) à Lú-kur-rí-bí-ġi ₄ .
ÁB.KU-me ⁴	Vachers.

(1) Voir ci-dessous, n. 4.

(2) Cf. Nik 211,IV; DP 100,III; 102,IV et *Or.* 20, p. 15. C'est le frère de Šaġ₃-Šaġ₃.

(3) Cf. *supra*, p. 84, n. 3.

(4) Les lectures utul, udul (cf. *infra*, p. 121, n. 2), généralement admises en raison de l'akkadien *utullu* (pâtre, bouvier; cf. *Manuel*, n° 420) ne permettent pas de justifier les formes ÁB.KU-dè (Nik 251,II; 214,III) et ÁB.KU-dè-ne (DP 255,III; 570,III; Nik 253,III; 257,III), en fonction de nominatif. R. Scholtz, à propos de DP 570, a lu : udul₃-ne-dè mu-rá et traduit : « wurde es von den Oberhirten gebracht », tournure inutilement compliquée (cf. *MVAG XXXIX* pp. 80, 81). Cette interprétation oblige à concevoir -dé comme l'équivalent de la postposition de l'ablatif -da (en raison de la voyelle i de udul₃), en l'absence de l'infixe -ta, pourtant plus souvent attesté que la postposition. Ainsi, par exemple, dans DP 232,III : ÁB-KU-bi-ne nu-ta-zig « (du compte) de leurs vachers, on ne les a pas déduits », où il s'agit de bœufs d'un an confiés à un autre vacher : ^dŠeš-ġu ÁB.KU-ra e-na-sum (IV), « à ^dŠeš-ġu, vacher, on les a donnés ». Scholtz a lu dans la colonne III : udul₃-bi-dè nu-ta-zig, faisant, ici encore, de -dè l'équivalent de -da (*MVAG XXXIX*, p. 130).

Deimel a lu utul-ne-ne et utul-NE, à propos de Nik 257 et 253 (*Or.* 21, pp. 1 et 28); aucune explication ne peut rendre raison de ces lectures. S. N. Kramer a suggéré unu(d) (*AS VIII*, pp. 23/24), et dans *RA* 46, p. 58, M. Lambert a proposé la lecture sibad, qui n'offense, évidemment, ni la phonétique, ni la grammaire. On peut se demander, toutefois, pourquoi sibad ne serait pas écrit PA.UDU, comme dans tous les autres cas, et pourquoi sibad-áb ne serait pas employé aussi bien que les formes suivantes (PA.UDU, sans autre précision, étant plutôt réservé au « berger » proprement dit, celui des moutons; cf. DP 98,II : Kûš-ni, sibad-kam; Nik 159,I : Ur-saġ, sibad-ra..; Nik 160,V, enfin, où, précisément, sibad-dè-ne est écrit : PA.UDU.DÈ.NE) : sibad-gud (DP 130,IV; 171,III); sibad-anše (DP 119,I; 130,XI; 175,I); sibad-ganām (DP 59,X); sibad-maš (DP 94,III; 104,II); sibad-ûz (DP 94,IV; Nik 201,I; 236,IV).

D'après les textes, ÁB.KU ou ÁB.DURŪN, « ceux qui se trouvent auprès des vaches », désigne manifestement ceux qui soignent non seulement les vaches, mais

1/2 še maš udu anše!-e	1/2 (gur) pour les chevreaux et les moutons, Anše(-ni-ba-dib ?) ¹ ,
[níġ-k]ú-[d]è (II) ba-túm	<i>pour leur nourriture</i> ² , a emporté.
1/4 4/24 Lugal-uš-muš	1/4 4/24 à Lugal-uš-muš,
1/4 2/24 Ur- ^d Dumu-zid	1/4 2/24 à Ur- ^d Dumu-zid.
sibad-gud-tur-tur	Bouviere des jeunes bœufs.
ud-1-kam	Le premier jour ³ .

1/2 Nam-dam, 1/2 Me-pa-nu-di, 1/4 ^dŠeš-ġu, 4/24 Lú-kur-rí-bí-ġi₄, ÁB.KU-me. 1/4 4/24 Lugal-uš-muš, (III) 1/4 2/24 Ur-^dDumu-zid, sibad-gud-tur-tur-me, ud-2-kam.

.....
(V, 7) 1/2 [Nam-d]am, [1/2 Me-]pa[-nu]-di, 1/4 ^dŠeš-ġu, 4/24 Lú-kur[-rí]-bí-ġi₄, [ÁB.]KU-me. (VI) 1/4 2/24 Ur-^dDumu-zid, 1/4 4/24 Lugal-uš-muš⁴ [sibad-gud-tur-tur-me].

les jeunes bêtes, génisses d'un an (DP 102,I) et de trois ans (Nik 253,I), bœufs d'un an (DP 102,II) ou deux (DP 96,I). On peut constater, cependant, que des bœufs de deux ans se trouvaient aussi chez les sibad-gud-tur-tur, ou sibad-amar-kud (Nik 253,II). La fonction des ÁB.KU est semblable à celle des sibad-ama-gan-ŠA auprès des ânesses et de leurs ânon. Peut-être leur dignité dans la hiérarchie corporative, si marquée dans la société sumérienne, imposa-t-elle la création d'un vocable particulier pour les désigner ?

(1) Le signe anše n'est pas sûr; la lecture ALIM conviendrait mieux à la représentation proposée. Deimel a transcrit : maš, udu-[šakán?]-e, dans *Or.* 20, p. 14. Mais le -e fait penser à la désinence du nominatif; d'autre part je ne connais pas d'exemple où les ânes soient placés dans la même catégorie que les chevreaux et les moutons, qui, eux, sont souvent élevés ensemble. Les trois bergers de moutons à laine, Niġin-mud, En-du, Lugal-da-nu-me-a, reçoivent aussi des rations pour les chevreaux à toison (cf. STH.I,32,VI,VII; Nik 60,V,VI; 64,V,VI). Anše-ni-ba-dib est attesté comme sibad (Nik 41,III) et les abréviations de noms propres sont fréquentes : par exemple, É-me pour É-me-lám-sir (DP 651,III et 650,III).

(2) Cette formule, trop incertaine ici, est longuement examinée plus loin (pp. 148 ss.).

(3) Je transcris ci-dessous, une seule fois, et sans traduire, la consommation du jour suivant, qui est exactement la même pour les troisième, quatrième, et cinquième jours. Le sixième jour, aucune distribution n'est mentionnée. Je transcris ensuite les rations des septième, huitième et neuvième jours. Les attributions des deux derniers jours comportent quelques variantes, et sont environ le double des précédentes. Selon Deimel, ce serait une compensation pour les sixième et dixième jours. (cf. *Or.* 20, pp. 15, 16).

(4) L'intervention dans l'ordre d'énumération des deux bouviere n'entraîne aucune confusion dans l'énoncé de leurs rations respectives. D'après DP 100,IV,III, Lugal-uš-muš s'occupe de 34 bêtes, Ur-^dDumu-zid de 31. La différence de 2/24 est hors de proportion avec celle du nombre des bêtes. Il est curieux qu'elle soit maintenue, le jour suivant, malgré les chiffres plus élevés des rations : 3/4 (de gur) moins 1/24 font 17/24; 1/2 (gur) et 3/24 valent 15/24.

[1 lal 2/24]¹ [Gala-]tur, sibad-ama-gan-ŠA; 3/4 2/24
Ur-^aBa-ú LAK 535², ud-7-kam.

1 lal 1/24 Nam-dam, (VII) 1 lal 1/24 Me-pa-nu-di, 1/2
1/24 ^aŠeš-ġu, 1/4 3/24 Lú-kur-ri-bí-ġi₄, ÁB.KU-me. 3/4
lal 1/24 Lugal-uš-muš, 1/2 3/24 Ur-^aDumu-zid, [sibad-]
gud-tur-tur-me. 3/4 2/24 Ú-ú LAK 535. 1 lal 2/24 Gala-
tur, sibad-ama-gan-ŠA, (VIII) [ud-8-]kam. [1 l]al 2/24¹
Nam-dam, 1 lal 1/24 Me-pa-nu-di, 1/2 1/24 ^aŠeš-ġu, 1/4
3/24 Lú-kur-ri-bí-ġi₄, ÁB.KU-me. 3/4 lal 1/24 Lugal-uš-
muš, 1/2 3/24 Ur-^aDumu-zid (IX) [sibad-gud-tur-tur-
me]. 1 lal 2/24 Gala-tur, sibad-ama-gan-ŠA, 3/4 2/24 Ú-
ú LAK 535, ud-9³-kam.

(X) šu-niġin
31 2/24 še-gur-saġ-ġál
še-kú-a gud udu

še-ġanun-GIRI(B)-ta

A-ba-di dub-sar-ra⁴

En-ig-gal nu-bànda

(XI) []

[e-ne-]ta-ġar-ra⁶-kam

4

total :

31 gur saġ-ġál 2/24 d'orge⁴.

Orge [pour l']alimentation⁵ des

[bœufs et des moutons,

orge que⁶, de la Grange⁷ des

[Vergers.

— A-ba-di, scribe —⁹

l'intendant En-ig-gal

.....

a enlevée et leur a fournie.

4^e année

(1) Je restitue, pour Gala-tur, le chiffre de sa ration des jours 8 et 9 ; devant le nom de Nam-dam, il faut sans doute comprendre 1 lal 1/24, comme pour le 8^e jour, bien que le signe semble représenter 2/24. Le šu-niġin serait alors exact à 1 gur près, erreur de calcul ou de transcription facilement explicable.

(2) Ce signe dont on ne connaît ni la lecture, ni le sens précis, désigne un métier qui est probablement celui de « régisseur des bergeries », en ce qui concerne les moutons destinés à être mangés ou sacrifiés. Cf. *infra*, pp. 102, 104 ss., 153, 225.

(3) On pourra remarquer que, jusqu'à 8, le nombre est représenté par la juxtaposition des signes exprimant l'unité ; mais 9 est écrit : 10-1.

(4) L'addition des chiffres précédents donne pour résultat 32 gur 2/24.

(5) Le nom verbal kú-a est ici employé au sens propre. La même forme est souvent utilisée au sens figuré (cf. *infra*, chap. V). Elle est peut-être, ici, l'équivalent du participe passé (litt. : « orge mangée des bœufs et des moutons ») ; peut-être exprime-t-elle la destination : « orge à manger des bœufs et des moutons ».

(6) La proposition relative est complément de še.

(7) Cf. *supra*, pp. 32 ss.

(8) L'assertif -ām peut être réduit à -a : dub-sar-rā(m), cf. VSC, p. 195.

(9) Malgré son titre, je ne crois pas qu'A-ba-di soit ici nommé pour avoir écrit le document, mais plutôt comme responsable des stocks de la grange en question. On trouve, en effet, dans VAT 4655 (*Or.* 32, p. 76) et dans VAT 4850 (*Or.* 32, p. 76) : « A-ba-di dub-sar šu-na-ġál-la-am₆ », après l'énoncé d'une quantité de

Le nom verbal kú-a se trouve encore en fonction de participe, mais de « participe présent actif », dans l'expression : sig-udu-še-kú-a, « laine de moutons mangeant de l'orge ». Elle se rapporte à un certain nombre de vêtements dont une longue liste, malheureusement intraduisible à ce jour, nous est offerte par DP 73,77,78 ; Fö 163,164. Ces textes, dont on trouvera la transcription dans *Or.* 2, pp. 43, 44, énumèrent, comme le montre Fö 164, VIII, des offrandes reçues par des notables décédés (cf. *infra*, chap. VII et p. 326, n. 1) : « lors de la fête de la déesse Ba-ú, Šag₅-Šag₅, épouse d'Uru-ka-gi-na, roi de Lagaš, à « ceux qui sont étendus » les a transmis » (KU.KU-ne e-ne-sum).

Des vêtements semblables figurent aussi dans DP 75 (*Or.* 43/44, p. 120), parmi les cadeaux de noces faits par Lugal-an-da et Bár-nam-tar-ra à leur fils Ur-tar-sír-sír-ra ; cf. col. VII : Ur-tar-sír-sír-ra, dumu, nin-é-ni-šè dam-ni ba-túm-ma-a, Lugal-an-da PA.TE.SI Lagaš^{ki}-gé e-na-ba : « à son fils Ur-tar-sír-sír-ra, le jour où, pour dame de son palais, il a emmené son épouse, Lugal-an-da...(les) a offerts ».

La forme pleine sig-udu-še-kú-a (DP 73,I) peut être réduite à udu-še-kú-a (Fö 164,I) et à udu-še-kú (DP 73,II). Elle se rapporte à trois sortes de vêtements dont l'un intéresse la taille : túgib-dù (DP 73,I), l'autre, la nuque : túggú-lal (DP 73,III) ou túggú (Fö 164,IV) ; le troisième est plus mystérieux encore : túgníg-lal (DP 73,I) est traduit selon Deimel, d'après

céréales. Cf. *infra*, p. 364. Le sens de šu-na ġál, « être dans la main de », « avoir dans la main », peut encore être confirmé par la fin de Nik 68, où il s'agit, précisément du nommé A-ba-di :

šu-niġin	total :
30 lal 1/2 4/24 ziz-babbar-gur-saġ- [ġál]	30 gur-saġ-ġál moins 1/2 et 4/24 d'amidonnier blanc ;
2 lal 1/4 ziz-gú-nunuz	2 (gur) moins 1/4 d'amidonnier <i>jaune</i> , ¹
ziz-gud-sig ₁₀ -ga-am ₆ ²	amidonnier livré <i>pour les bœufs</i> ² ;
3 ziz-gú-nunuz	3 (gur) d'amidonnier <i>jaune</i>
da-a tag ₄ -a-am ₆	(ont été) laissés de côté.
A-ba-di-da e-da-ġál	Auprès d'A-ba-di ils se trouvent.

Si je ne me trompe, 3 gur d'amidonnier seraient encore dans les réserves surveillées par A-ba-di. Il n'était pas responsable d'une seule grange : celle qui figure dans STH.I,37 s'appelle ġanun-GIRI(B), mais il s'agit de celle des Artisans (ġanun-Ġiš-kiġ-ti), dans VAT 4850 (*Or.* 32, p. 76).

(1) Cf. *supra*, p. 76, n. 1.

(2) Cf. *supra*, p. 44, n. 2.

Witzel, par « Gürtel », tandis que *túg níĝ-ib-lal* équivaldrait à « Leibbinde » (*ŠL*, p. 987, l. 338 et 326). Dans les textes étudiés ici, *túgníĝ-lal* semble opposé à *ib-lal* (voir DP 77,I). R. Labat considère ce *túĝib-lal* comme un « vêtement d'apparat », et *túgníĝ-ib-lal* comme une « ceinture (pour les reins) » (*Manuel*, n° 207).

Je ne puis rien ajouter à propos des noms de vêtements, mais j'essaierai de préciser ce que sont, parmi les différentes catégories de moutons, les *udu-še-kú-a*. Retenons qu'ils « mangent » de l'orge, que ce sont des « moutons à laine », et que la laine qu'ils fournissaient était différente de celle qui est nommée *sig-ú*. Cette dernière permettait de fabriquer les vêtements appelés : *túggú-lal-sig-ú-ka* (DP 73,VII ; 78,IV ; Fö 164,III) et *túgníĝ-lal-sig-ú-ka* (Fö 164,V). On se rappelle que ces vêtements pouvaient aussi être obtenus à partir de la laine des moutons mangeant de l'orge. Il n'en est pas ainsi des trois suivants, du moins d'après les documents considérés ici :

1) *túgníĝ-sal-la-sig-ú-ka* (DP 77,II ; Fö 163,IV ; 164,II) ou *túgníĝ-sal-la-sig-ú-ka-tur* (DP 73,V) ; *sal-la* signifie « sexe » (akk. *urû* ; v. *Manuel*, n° 554).

2) *túĝkud-sig-ú-ka* ou *túĝkud* (DP 73,I ; DP 75,III ; 77,I).

3) *túgníĝ-bar-ba-sig-ú-ka* (RTC 19,VI, cf. Nik 304,II : *túgníĝ-bar-ba*).

Qu'est-ce que cette « laine d'herbe », « Wolle des Grases », ainsi que la nomme R. Scholtz¹ ? Probablement celle qui était fournie par des moutons élevés au pâturage, dont le nom semble attesté par Fö 183,V,1 : *udu-ú-ka*². L'abréviation *sig-še* (Nik 310, III) permet d'établir le rapport suivant :

$$\frac{\text{sig-ú}}{\text{udu-ú-ka}} = \frac{\text{sig-še}}{\text{udu-še(-kú)-a}}$$
 On imagine mal, pour des raisons d'euphonie, une expression telle que : *udu-ú-kú* ! Mais peut-être

(1) *MVAG XXXIX*, p. 29, n. 14. « Wolle des Grases » y est opposée à « Wolle der Gerste » (*sig-še*). « Vermutlich handelt es sich um Qualitätsbezeichnungen der Wolle : « Wolle von Grasfäden », « Wolle von Gersteährenfäden ». L'idée des deux qualités de laine est à retenir, mais l'explication proposée est-elle vraisemblable ?

(2) Les références du *ŠL*, p. 992, 111, ne sont pas valables. Il faut lire, en effet, dans le *šu-niĝin* de RTC 40, 41, 42, la formule habituelle : *udu-ú-rum* ... : moutons, propriété de... *Rum* est écrit au moyen d'un clou vertical dans RTC 41. Dans Fö 183,V, la lecture *udu* n'est pas certaine, quoique fort probable. Deimel a lu *udu*, selon *Or.* 21, p. 19 et *ŠL*, p. 1000, 63 ; mais dans le *ŠL*, p. 999, 30, il reproduit le signe douteux. En tout cas, *udu-ú* est attesté, à une époque ultérieure, par RTC 102,IV.

aussi la racine *kú* n'était-elle employée que si la nourriture était donnée par l'homme.

Dans le *ŠL*, p. 1000, 63, Deimel traduit bien *síg-ú* par « wohl Wolle von Weideschafen ». Mais il oppose cette catégorie de moutons à celle qui donne la « Wolle von Mastschafen », laine des moutons engraisés. Or, il emploie généralement ce terme de « Mastschafen » pour l'opposer à « Wollschafen », c'est-à-dire : « moutons engraisés pour être mangés », opposés aux « moutons à laine » (*Or.* 21, p. 19 ; *ŠL*, p. 990, 56). Si l'on ajoute que dans le *ŠL*, p. 992, 111, *udu-ú*, « Weideschaf » est opposé à *udu-še*, « Mastschaf », et que dans *Or.* 21, p. 19, le participe « gemästet » se rapporte aussi bien aux moutons « engraisés » au pâturage (*auf der Weide* (*ú*)), que dans l'étable au moyen de l'orge (*im Stalle durch Gerste*), on comprendra que toute discrimination des moutons établie selon le verbe engraisser me paraisse confuse et à proscrire. Deimel lui-même nous invite à cette conclusion, lorsqu'il avoue, p. 39, dans *Or.* 20 : « Wie sich gukkal von dem gewöhnlichen Mastschaf (*udu-kú-a*) unterschied ist nicht klar ». La traduction de *udu-kú-a* par Mastschaf est d'ailleurs le résultat d'une confusion avec *udu-níg-kú-a*. J'y reviendrai au chapitre suivant, et notamment, p. 103.

En résumé, les noms des vêtements nous apprennent qu'il existait, à Lagaš, deux sortes de moutons élevés pour leur laine : ceux qui se nourrissaient uniquement dans les pâturages, et ceux qui recevaient aussi des rations d'orge. Et cette ration est la même que la ration habituelle des moutons « à manger » (*udu-níg-kú-a*)¹. Elle est de 5/24 de *gur-saĝ-ĝál* d'orge par mois. Ce chiffre est indiqué dans : DP 149,II; 150,II; 152,V; 155,V; 156,VI; 158,V; Nik 59,VII; 60,V; 63,VI; Fö 92,VII; VAT 4610 (*Or.* 32, p. 17) ; STH.I, 32,VI; 33,VI; 34,V; 35,V; 36,VI; TSA 35,V. La ration de 4/24, figurant assez souvent, soit dans les *Orientalia*, soit dans les copies des tablettes, doit être rectifiée. Le calcul permet de s'apercevoir que, dans tous les cas, il s'agit bien de 5/24. Voici quelques exemples de corrections :

1) Nik 57,II: 18 *udu-síg*....4/24-ta, *še-bi* 4 *lal* 1/4. Ce total représente : 96/24-6/24, soit 90/24 ou 5/24 multipliés par 18.

2) Nik 64,V: 22 *udu-síg*....4/24-ta, 2 *maš*...4/24, *še-bi* 5 5/24, *Niĝin-mud*. Trois de ces chiffres sont faux. Il faut com-

(1) Cf. *infra*, pp. 105 ss., 110.

prendre : 22 udu-sig à $5/24$, soit $110/24$; 2 maš à $3/24$, soit $6/24$. Total : $116/24$, soit 5 LAL $4/24$. Le compte de Lugal-danu-me-a, col. VI, est également à lire 5 lal $4/24$ au lieu de 5 lal $5/24$, et la copie de Deimel (*Or.* 32, p. 23) doit être rectifiée.

3) Nik 60,V. Le compte de Niġin-mud se monte à 5 lal $4/24$, au lieu de 5 $4/24$ (ou 5 gur 24 ka, selon *Or.* 32, p. 21). On peut se fier, pour s'en convaincre, au compte d'En-du (col. VI), qui est exact si les moutons reçoivent $5/24$, et les chevreaux $3/24$.

4) TSA 34,VII. On lit dans *Or.* 32, p. 26 : 23? udu-sig... $4/24$ -ta. La tablette présente une correction : un des clous formant le chiffre 23 a été biffé. La fraction de gur est $5/24$; elle donne, pour 22 moutons, un résultat exact de 5 lal $4/24$.

5) TSA 36,VII. La restitution de [24-](ka-)ta (*Or.* 32, p. 24), concernant le compte de Niġin-mud, doit être rectifiée, en raison des calculs exposés ci-dessus.

Nous pouvons donc considérer comme acquis le fait que les moutons destinés à l'alimentation ne recevaient pas plus d'orge que les moutons à laine, udu-sig, nommés également udu-še-kú-a.

Quelques tablettes de fournitures mensuelles signalent que l'orge servait à nourrir, non seulement des quadrupèdes, mais des oies, par exemple : VAT 4655 (*Or.* 32, p. 76), où l'on peut lire (p. 77) : $1/2$ gur uzmušen i-kú, « $1/2$ gur (d'orge) les oies (le) mangent », c'est-à-dire : « $1/2$ gur pour la nourriture des oies » (cf. DP 558,X, où la copie KA au lieu de KÛ est fautive). On trouve également, sans le préfixe i- : uz-mušenkú (TSA 36,IX). Il est probable que, dans ce cas, uzmušen n'est pas sujet mais complément, que la racine kú a le sens causatif, et que la formule est à rapprocher de gud-kú et de anše-kú étudiés plus haut¹, qui sont sans doute des abréviations de propositions finales. Cette hypothèse semble justifiée par la forme pleine : $1/2$ še mušen-né-kú-dé (DP 143,I ; voir ci-dessous). Voici d'abord un extrait de Nik 60,VII ; ou Nik 64,VII :

$1/2$ še uz-mušenkú	$1/2$ (gur) d'orge pour nourrir [les oies,
En-usar-ré	(pour) En-usar-ré
lú-É-niġ-ga ₁₄	serviteur de l'É-niġ-ga ² .

(1) Cf. pp. 22 et 24 ; DP 522,I ; Fö 133,I ; DP 544,I ; Fö 47,I ; 153,I.

(2) Voir ci-dessous, p. 365, n. 4.

Cette phrase permet de préciser que les « oiseaux » élevés par En-usar-ré, dont il est question dans DP 143, sont des oies :

DP 143

(I) 1/2 še mušen-né-kú-dè ¹	1/2 (gur) d'orge pour nourrir [les oies ;
En-usar-ré ba-túm	En-usar-ré l'a emporté.
4/24 še Lú-Umma ^{kⁱ}	4/24 (de gur) d'orge ; Lú-
(II) Ūr-mud an-da-tíl-la ²	Umma ^{kⁱ} , qui se trouve auprès
še-ba-šè ba-túm	d'Ūr-mud ² , comme orge de sa-
	laire, les a emportés.
Kú[a?] ³ -še Bár-gur ₅ -a-	Sortie d'orge du Bár-gur ₅ -a
Gim-tar-sír-sír-ka-kam	de Gim-tar-sír-sír.
(III) id ₇ -gud-du-bí-sar-a	Le mois où l'on inscrit les bœufs,
En-ig-gal nu-bànda	l'intendant En-ig-gal
e-ne-[ġar]	la leur a fournie.
2	2 ^e année

(1) Cf. *supra*, p. 22, n. 1.

(2) Le verbe *tíl* de la proposition relative est habituellement utilisé pour indiquer qu'un personnage « se trouve » auprès d'un autre, c'est-à-dire qu'il en est le serviteur, ou tout au moins, qu'il est son subordonné dans une équipe. S'il y a plusieurs serviteurs, sig₇ remplace *tíl*. (Cf. DP 114, XIV et XIII ; et *infra*, pp. 117 ss.).

(3) Restitution qui donne un sens conforme à ce que l'on sait du Bár-gur₅-a et à l'emploi de la racine *kú* au sens figuré (cf. *infra*, p. 361 et chap. V).

CHAPITRE III

ÉLEVAGE (*Suite*)

SOMMAIRE

L'expression níġ-kú-a.....	101
I. Analyse des textes relatifs aux moutons níġ-kú-a.....	104
Assimilation, dans les tablettes du type še-ġar, des moutons (sans épithète) aux moutons níġ-kú-a.....	110
L'expression ġin-ġi-a-bi.....	113
Problème relatif aux éleveurs nommés Ū-ú; leurs salaires..	114
Les pâtres nommés udu-níġ-kú-a ba-súġ-ge-éš....	116
Les serviteurs nommés ġùb-ra-udu-níġ-kú-a, leurs salaires.....	119
II. Les différentes sortes de porcs, leurs rations, les différentes sortes de porchers, leurs salaires.....	136
Assimilation des porcs ġišgi aux porcs ġišgi-níġ-kú-a.	
L'épithète níġ-kú-a s'applique à tous les porcs (šág-ġišgi et šág-ú).....	139
Les porcs nommés šág-ġišgi-níġ-kú-a, leurs rations.	140
Les porcs nommés šág-ġišgi et šág-ú, leurs rations..	141
Les serviteurs nommés ġim-šág-níġ-kú-a-me, les serviteurs nommés ġùb-ra-šág-ú, leurs salaires.....	143
L'expression níġ-kú-dè.....	148
Emploi de níġ-kú-dè à propos de céréales.....	149
Emploi de níġ-kú-dè à propos de bétail non qualifié de níġ-kú-a.....	151
Équivalence de ba-ra et de ba-rá.....	152
Le ka-sig ₉	155
Emploi de níġ-kú-dè à propos de petit bétail implicitement qualifié de níġ-kú-a.....	158
Le métier de ġar-tud et l'É-šag ₄	161

Les Sumériens se servaient des animaux domestiques comme bêtes de somme et comme bêtes de trait ; ils en utilisaient les peaux, la graisse, le lait. Mais ils étaient aussi carnivores, sinon quotidiennement, du moins, dans les grandes circonstances... Sans doute consommaient-ils des bœufs et des veaux. Cependant, l'expression níĝ-kú-a signifiant, je crois, qu'un animal est « à manger » (littéralement, « dans » le repas) qualifie exclusivement des moutons et des porcs¹ : udu-níĝ-kú-a, šáĝ-ĝiⁱšgi-níĝ-kú-a. Les premiers sont opposés, dans les textes, aux moutons à laine, udu-siki-ka-me, les seconds, du moins en apparence, aux šáĝ-ú.

Le nom d'un animal dit níĝ-kú-a sert aussi à préciser la fonction de trois sortes de serviteurs, parmi lesquels les gùb-ra-udu-níĝ-kú-a, et les gim-šáĝ-níĝ-kú-a. D'autres domestiques, masculins ou féminins, « ceux qui mènent paître les moutons níĝ-kú-a » (udu-níĝ-kú-a ba-súg-ge-ěš) ne sont désignés que par cette périphrase. Le présent chapitre est consacré à l'étude des différents animaux níĝ-kú-a et de leurs soigneurs, et à celle de la formule grammaticalement différente, mais de sens analogue, où níĝ-kú est suivi de -dè (cf. *infra*, pp. 148 ss.).

On trouvera, au fur et à mesure de leur analyse, les références relatives à chacune des expressions contenant la forme níĝ-kú-a. Elles figurent, pour la plupart, dans les tablettes du type še-ĝar (*Or.* 32), qui indiquent la ration alimentaire des moutons et des porcs níĝ-kú-a, et dans les tablettes du type še-ba (*Or.* 34/35 ; 43/44 ; *An. Or.* 2) qui mentionnent le salaire en orge des serviteurs chargés de l'entretien des bêtes.

(1) Bien entendu, veux-je dire, lorsqu'elle est l'épithète d'un animal. Deux exceptions peuvent être signalées ; la première n'est d'ailleurs pas sûre : voir Fö 94, VI, et ci-dessous p. 224, n. 5, ainsi que p. 404. La seconde se trouve dans les textes d'Umma de l'époque d'Agadé (Nik II, tablettes 1, 3, 5, 7, 8 ; cf. *Verbe AK*, p. 26). Si l'on compare la tablette 1 aux tablettes 2 et 4, on s'aperçoit que níĝ-kú-a est employé comme še... ba-a, par rapport à un nombre d'ouvriers ou de manœuvres dont on a fait le compte ; il s'agit d'exprimer qu'ils ont été, soit payés en orge, soit nourris. Mais nous n'avons pas affaire au nom verbal (ba-a, kú-a) dont l'un des emplois est celui de notre participe passé passif. Le sumérien exprime que les gens ont appartenu « à la sphère » de ce qui est payé, de ce qui est nourri, que les hommes ont été, littéralement, « dans le donner de l'orge », « dans le repas » (cf. *infra*, p. 102). Cette dernière acception n'infirmes pas le sens dégagé ci-dessus pour níĝ-kú-a : l'homme « mangeant » et l'ani-

Il faut d'abord essayer de définir le sens du composé *nîġ-kú-a*. L'élément formatif *nîġ* est placé devant la racine *kú* dans le but d'obtenir un abstrait ; *nîġ-kú* peut signifier « nourriture » ou « repas ». Le *-a* qui apparaît ensuite est sans doute une postposition locative, indiquant que les animaux, moutons ou porcs, appartiennent à la catégorie des produits alimentaires. Sa présence n'est d'ailleurs pas indispensable ; on trouve : *gùb-ra-udu-nîġ-kú* (STH.I, 6, IX), *gìm-šáġ-nîġ-kú-kam* (Nik 20.II), *gìm-šáġ-nîġ-kú-me* (DP 171, XIII). Il ne semble pas que cet *-a* puisse être considéré, ni comme l'indice du génitif, qui, normalement, n'est jamais exprimé après une voyelle, ni comme le *-a* du nom verbal. *Nîġ-kú-a*, en effet, n'est pas une forme isolée, mais parente des expressions : *nîġ-kú-dè*¹, *nîġ-kú-šè*², *nîġ-kú-da*³, qui ne sont nullement interchangeables, on le verra. Vraisemblablement, *-a*, *-dè*, *-šè*, *-da*, sont quatre postpositions modifiant le sens de l'abstrait *nîġ-kú*. Les *udu* (ou *šáġ*)-*nîġ-kú-a*, selon le sens fondamental de *kú*, sont donc des moutons (ou des porcs) « à manger ».

M. Lambert a proposé les traductions : porcs, moutons de boucherie (*RA* 46, p. 163, n. 8). Mais ces mots évoquent pour nous une profession dont l'exercice commence à l'abattage. Or, celui qui, chez les Sumériens, porte le titre représenté par le signe LAK 535 et s'occupe des chevreaux et des moutons *nîġ-kú-a*, est avant tout un éleveur puisqu'il reçoit du grain pour ses bêtes⁴. Le terme de « boucherie » évoque aussi pour nous le débit et la vente des animaux, que les Sumériens ne pratiquaient peut-être pas. Les textes nous apprennent seulement que les animaux sacrifiés, à l'occasion de fêtes plus ou moins religieuses, étaient soit offerts aux dieux⁵ soit livrés au palais⁶, mais entiers. Si le vulgaire bénéficiait alors de quelques menus morceaux, ainsi qu'on peut à la rigueur le supposer, rien n'autorise à croire qu'un « marché » de la viande existait pour lui, ni, surtout, qu'elle constituait une nourriture ordinaire⁷.

mal « mangé » sont tous deux « dans le repas », et leurs positions respectives ne paraissent opposées qu'en vertu d'une langue exprimant l'actif et le passif (cf. *VSDI*, p. 83).

(1) Cf. *infra*, p. 148.

(2) Cf. *infra*, p. 196.

(3) Cf. *infra*, p. 289.

(4) Cf. *infra*, pp. 106 ss.

(5) Cf. DP 201, traduit ci-dessous, p. 219.

(6) Cf. DP 202, traduit ci-dessous, p. 241, ainsi que *supra*, pp. 65, 66.

(7) C'étaient les céréales et le poisson qui composaient la nourriture de base. Cf. *infra*, pp. 173 ss. ; pp. 185 ss.

Il n'y a rien à tirer, semble-t-il, de la traduction de Scholtz : « als Speise (Opfer) zu essen gebrachten Schafen » (*MVAG XXXIX*, p. 146). Elle dépend de la lecture choisie par lui : *udu-ninda-kú-a*, et du sens arbitraire proposé pour *kú* (« zu essen, zu fressen bringen », *op. cit.*, p. 111) auquel est ajouté, sans raison, celui de « Opfer ».

J'ai déjà signalé que Deimel se sert avec peu de clarté du mot composé « Mastschafe »¹. Il l'emploie tantôt pour désigner les *udu-níġ-kú-a* (*ŠL*, p. 82, n° 36, 1), tantôt pour qualifier les *gukkal* (*ŠL*, p. 994, 150), tantôt pour traduire *udu-kú-a* (*ŠL*, p. 990, 56). Le développement des pages 37 et 38 de *Or. 20*, a au moins le mérite de distinguer nettement *udu-kú-a* et *udu-níġ-kú-a*². Il permet de croire que, malgré les affirmations du *ŠL*, le participe « gemästet », l'expression « zur Mast », se rapportant, l'un, à *udu-níġ-kú-ám*, l'autre à *níġ-kú-dè*, ne sont pas des traductions mais des commentaires : je veux dire que, même si la catégorie des « moutons engraisés » n'existait pas « en soi », on peut imaginer que les animaux « à manger » étaient engraisés par tous les moyens connus à l'époque.

Toutefois, cette supposition est difficile à confirmer par les faits que la comptabilité du palais nous laisse entrevoir. Sans doute les animaux qualifiés de *níġ-kú-a* bénéficiaient-ils de la ration d'orge que recevaient pour eux leurs soigneurs (cf. les tablettes du type *še-ġar*, *Or. 32*.) Mais on a vu, déjà, que les moutons à laine en étaient également gratifiés par l'entremise de leurs bergers (*supra*, p. 95), ce qui annule, sur ce plan du moins, l'opposition entre « Mastschafe » et « Wollschafe » (*ŠL*, p. 990, 56).

Deimel note ailleurs, en propres termes : « Ausser diesen erhalten auch die Hirten der Wollschafe monatlich eine Gersteration für ihre Schafe... » et cette phrase se termine par : « nie aber die Hirten der gewöhnlichen Schafe » (*Or. 20*, p. 38). Dans la page précédente, ces derniers sont opposés aux moutons à laine, et l'idée de l'auteur est que la plupart d'entre eux sont destinés à être engraisés, c'est dire à devenir des *udu-níġ-kú-a(-am₆)*. Je suppose que les bergers des moutons « ordinaires » sont ceux qui apparaissent dans

(1) Cf. *supra*, p. 95.

(2) On verra plus loin (chapitre V) que *udu-kú-a* signifie : moutons « sortis » des bergeries, et non comme l'écrit Deimel, dans *Or. 9/13*, p. 91 : « Schafe, die zum Essen bestimmt sind also Schlachtschafe, Mastschafe, im Gegensatz zu *udu-sig*, d.h. Wollschafe ».

Fö 127, Fö 65, ainsi que dans Fö 78 et Nik 156 qui seront étudiées ci-dessous à propos de l'analyse de l'expression níĝ-kú-dè (pp. 154, 155 ss.).

On peut, dès maintenant, admettre que les jeunes agneaux ne recevaient sans doute pas de céréales ; que deux sortes de moutons en mangeaient, pour deux motifs distincts : afin que leur laine soit de meilleure qualité, afin que leur chair soit plus savoureuse. Puisque la formule níĝ-kú-a ne s'applique pas aux moutons à laine, elle ne peut évoquer un mode d'alimentation commun à deux sortes de moutons, dont l'une comprend les moutons à laine. D'autres difficultés permettent de rejeter le sens d'« engraisé » pour níĝ-kú-a et surtout pour níĝ-kú-dè¹. J'étudierai d'abord ce qui se rapporte aux udu-níĝ-kú-a, puis les questions relatives aux šáĝ-ĝi²gi-níĝ-kú-a ; enfin, l'expression níĝ-kú-dè.

Il serait fastidieux d'exposer tous les textes plus ou moins analogues où apparaissent les moutons « à manger ». On peut les répartir en quatre groupes :

1^o Les fragments de tablettes du type še-ĝar indiquant les céréales fournies au « régisseur » du petit bétail (LAK 535)² nommé Ū-ú.

2^o Les fragments de tablettes du type še-ĝar indiquant des attributions d'orge à des individus autres que le « régisseur » ; chargés — ou ayant le privilège ? — d'élever un petit nombre de bêtes.

3^o Les fragments de tablettes du type še-ba mentionnant, à propos du paiement de leurs gages, ceux qui mènent paître et soignent les moutons.

4^o Les trois tablettes suivantes : Nik 161, 163, 174. Les deux premières seront étudiées en même temps que la formule kú-a³.

(1) Cf. *infra*, pp. 136 ss., 149.

(2) La définition du personnage est forcément abrégée dans la traduction. Je crois qu'il faudrait dire : « Régisseur du petit bétail à manger et à sacrifier ». Deimel a proposé : « Metzger, Aufseher der Stallungen » (*Or.* 20, p. 37). Il me paraît indispensable de souligner que cet « employé supérieur » s'occupe essentiellement des moutons à manger (et non des moutons à laine qui ont des bergers -sibad- figurant également dans les listes de še-ĝar), des moutons nommés gukkal (cf. *infra*, p. 105, n. 1), des chevreaux et des chevrettes (voir STH.I, 34, VI ; *infra*, pp. 110 ss.). D'ailleurs, le signe LAK 535 est utilisé comme épilhète de udu (VAT 4473, *Or.* 20, p. 25) ou de ùz (STH.I, 47, I), le -a du génitif étant omis, comme le fait penser la forme udu-LAK 535-a-kam (DP 545, II). Cf. *infra*, pp. 153, 342.

(3) Voir plus loin, pp. 239, 241.

La troisième consigne des livraisons faites à Gim-tar-sir-sir, parmi lesquelles celle de 5 udu-niġ-kú-a¹.

Voici les références relatives au premier groupe de ces documents, et d'abord celles des textes qui ne mentionnent que le total des rations² :

Nik 67,III (E. 4) : 4 lal 1/4 še udu-niġ-kú-a Ū-ú, « 4 (gur) d'orge, moins 1/4, destinés aux moutons « à manger », pour Ū-ú ».

Nik 62,III (L. 1, 12^e ġar) : 5 še udu-niġ-kú-a Ū-ú.

Fö 77,IV (L. 1, 10^e ġar) : 4 lal 1/4 še udu-niġ-kú-a Ū-ú. Ailleurs, le nombre des animaux est donné avant le chiffre de l'attribution du mois à Ū-ú : STH.I, 33,VIII (U. 4 ?) : 16 udu-niġ-kú-a, 4 gukkal³, še-bi ((litt.) : « leur orge ») 4 4/24, Ū-ú, LAK 535.

Je traduis ci-dessous un fragment de DP 145 (L. 1, 12^e ġar). Ce document doit être rapproché de Nik 62. En effet, les deux tablettes sont de la même année, et la même mention « 12^e ġar » y figure. Pourtant, ce ne sont pas des duplicats. Il faut en conclure que la douzième attribution n'avait pas été répartie, cette année-là, en une seule fois. Cette pratique n'était sans doute pas exceptionnelle : non seulement certains individus pouvaient être servis à un moment, d'autres à un autre, mais le « régisseur », par exemple, ne recevait peut-être pas toujours en même temps la totalité de son attribution. DP 145,IV, mentionne les fournitures à Ū-ú pour 9 moutons « à manger », STH I.33,VIII, pour 16 de ces moutons, Nik 63, VII, pour 28. D'après DP 145, les « bergeries » de Ū-ú comprennent non seulement des udu-niġ-kú-a, mais des gukkal⁴ et des chevrettes :

DP 145

(IV) 5 gukkal,
9 udu-niġ-kú-a

5 moutons *de fête (?)*⁴,
9 moutons « à manger » ;

(1) Voir *RO*, pp. 13 et 37, n. 1.

(2) J'indique entre parenthèses la date de l'année de la tablette au moyen de l'initiale du P.A.T.E.S.I. ou du roi, suivie du chiffre représentant l'année du règne en question. Le numéro d'ordre de l'attribution mensuelle, figurant à la fin des documents, est indiqué par un chiffre ordinal et par le mot sumérien ġar, afin d'éviter toute confusion possible entre les traductions de ġar (attribution) et de ba (distribution).

(3) Cf. *infra*, p. 105, n. 4.

(4) Le *ŠL*, p. 994, 150, traduit gukkal par « Mastschaf », « Festschaf ». Je préfère la seconde traduction parce que les gukkal ne reçoivent pas plus d'orge que les

udu-1-šè id₇-da-še-5/24-ta par mouton et par mois : 5/24
 [(de gur) d'orge ;
 (V) 2 zeġ zeġ-1-šè id₇-da- 2 chevrettes ; par chevrete et
 še-3/24-ta par mois : 3/24 (de gur) d'orge.
 še-bi 3 4/24 Ū-ú Soit : 3 (gur) 4/24, pour Ū-ú.

Nik 63 (U. 3, 11^e ġar) mérite de retenir plus longtemps l'attention. Je donne ci-dessous la traduction d'un assez long extrait, non seulement dans le but d'y faire appel par la suite, mais parce qu'il permet de se représenter plus complètement les tablettes du type še-ġar, après la lecture de DP 149 (*supra*, pp. 67 ss). Comme ce dernier texte, Nik 63 expose les fournitures de céréales délivrées aux âniers, à l'intendant En-ig-gal, aux brasseurs et aux cuisiniers ainsi qu'à l'É-niġ-ga¹. Vient ensuite la ration de la statue (alam), destinée sans doute à quelque offrande, et peut-être à la statue de Šag₅-Šag₅ (cf. Nik 64, V). On trouve encore les attributions aux bergers des moutons à laine, puis celles qui furent réservées au « régisseur » Ū-ú et à quelques personnages n'ayant pas sa fonction et nourrissant cependant du bétail. Les veaux semblent à la garde d'un autre Ū-ú portant le titre de prêtre du Palais (ou Grand Temple : É-gal)². Enfin, après les rations du porcher Lugal-pa-è(d) figurent celles de quelques autres individus. Il serait intéressant de savoir si l'élevage constituait pour eux une charge ou une faveur.

udu-niġ-kú-a, et que la ration de ces derniers est la même que celle des moutons à laine (cf. *supra*, p. 95). Mais peut-être obtenait-on le mouton gras en le laissant plus longtemps que d'autres au pâturage, ou au contraire en l'empêchant de sortir des bergeries ? Cependant, comme ġul veut dire « joie », il est possible que gukkal signifie « mouton de fête ». Il est également possible que gukkal, malgré « l'étymologie », désigne un animal différant un peu par la race du udu commun. R. Labat traduit *gukkallu* par « mouton » (*Manuel*, n° 537), mais selon *Ass. Diet.* 5, p. 126, *gukkallu* désignerait un mouton « à queue grasse » (« fat-tailed sheep »), bien que l'une des variétés de *gukkallu* soit décrite par *zibbānu* (« big-tailed ») ; d'autre part, l'adjectif *gukkallānu* qualifierait un bœuf (« *gukkallu-like* »).

On peut se demander, toutefois, pourquoi les textes étudiés ici ne mentionneraient jamais la graisse de mouton, alors que i-āb, i-anše, i-ku₆, i-šāġ (« graisse de vache », « graisse d'ânesse », « huile de poisson », « saindoux ») sont fréquemment attestés ? pourquoi gukkal ne serait jamais accompagné de la mention du sexe comme d'autres moutons à manger ou à sacrifier, car le gukkal est considéré, à Lagaš, comme faisant partie de la catégorie des udu-niġ-kú-a, ainsi que le prouve cet extrait de Nik 163 : šu-niġin : 1 gukkal, 2 udu, udu-niġ-kú-a-am₆.

Enfin, l'épithète gukkal peut qualifier l'agneau (silā₄). Cf. STH.1, 34, *infra*, p. 110.

(1) Cf. *infra*, p. 365, n. 4.

(2) Cf. *infra*, p. 114.

NIK 63

(VII) 28 udu-níġ-kú-a	28 moutons « à manger »,
4 gukkal	4 moutons <i>de fête</i> (?) ;
(VIII) še-bi 6 1/2 4/24 Ū-ú	soit : 6 (gur) 1/2 4/24 d'orge
[LAK 535	(à) Ū-ú, le « régisseur ».
1 udu še-bi 5/24	1 mouton, soit 5/24,
En-kug um-mi-a	(à) En-kug, le maître d'école ¹ .
1 udu še-bi 5/24	1 mouton, soit 5/24 d'orge,
Lugal-ug i-du ₈ -nam-dumu	(à) Lugal-ug, portier de la « Mai- son » des enfants princiers ² .
27 amar-gud amar-l-šè	27 veaux ; par veau et par mois,
id ₇ -da-še-l 1/4 4/24-ta	1/4 4/24 (de gur) d'orge,
(IX) še-bi 11 1/4	soit : 11 (gur) 1/4,
U-ú saġa-É-gal	(à) Ū-ú, le prêtre du Palais.
2 šág-ġišgi-níġ-kú-a	2 porcs de cannaie ³ « à manger » ;
šág-l-šè ud-l-šè-l 1/24-ta	par porc et par jour, 1/24 (de [gur) d'orge ;
5 šág-ġišgi	5 porcs de cannaie ³ ;
šág-l-šè id ₇ -da-še-l 1/4 4/24-ta	par porc et par mois, 1/4 4/24 [(de gur) d'orge ;
še-bi 4 1/2 2/24	soit : 4 (gur) 1/2 2/24 d'orge ⁴ ;
35 šág-ú-mi mu-2	35 truies <i>des champs</i> ³ de deux
(X) šág-l-šè id ₇ -da-še-2/24-	ans ; par truie et par mois : 2/24
[ta	[(de gur) d'orge ;
50 šág-ú-mi-šag ₄ -dùg	50 jeunes ⁵ truies <i>des champs</i> ,
62 šág-ú-nitaġ-šag ₄ -dùg	62 porcelets <i>des champs</i> ⁶ ;
šág-l-šè id ₇ -da-še-l 1/24-ta	par porc et par mois : 1/24 (de [gur) d'orge ;
še-bi 7 1/2 2/24	soit : 7 (gur) 1/2 2/24 d'orge,
Lugal-pa-è(d) sibad-šág	(à) Lugal-pa-è(d), le porcher.
1 maš babbar bar-tùg	1 chevreau blanc à toison ;

(1) Cf. VSC, p. 236.

(2) Litt. : « portier de l'enfance ».

(3) Voir ci-dessous, pp. 137 ss. et 140, n. 1.

(4) Ce chiffre prouve que les attributions sont calculées pour un mois de trente jours : 1^{er} compte : 60/24 ; 2^e compte : 5/4 et 20/24, soit 50/24. Le total de 4 gur 1/2 4/24 fait bien 110/24. D'après STH.I, 35,VII,VIII ou 36,VIII, on sait que la ration de 1/4 4/24 par mois est celle des porcs de cannaie de deux et trois ans.(5) Cf. *infra*, pp. 141-144 ; 177, n. 4.(6) Le calcul prouve qu'il y a bien 62 animaux, et non 12, comme l'indique la transcription de Deimel (*Or.* 32, p. 29).

še-bi 3/24 En-tur ₅	soit : 3/24 (de gur) d'orge, (à) En-tur ₅ ;
1 maš babbar bar-túg	1 chevreau blanc à toison ;
(XI) še-bi 3/24 E-ta-e ₁₁ (d)	soit : 3/24 (de gur) d'orge, (à) [E-ta-e ₁₁ (d) ;
nu-giri(b)-me	les arboriculteurs ¹ .
1 gukkal Ū-ú	1 gukkal à Ū-ú,
1 gukkal Nam-lú	1 gukkal à Nam-lú,
1 gukkal Amar-ki	1 gukkal à Amar-ki,
gir ₄ -izi-me	les bouilleurs ² .

Après le šu-niġín habituel, on trouve les renseignements qui localisent dans le temps et définissent l'opération effectuée sous la responsabilité de l'intendant (col. XII, à partir de la case 4) :

še-ġar zíz-ġar	Attributions d'orge et d'ami- donnier.
sá-dug ₄ -id ₇ -da- ^d Ba-ú	Rations du mois (du temple) ³ de la déesse Ba-ú.
Šag ₅ -Šag ₅ dam Uru-ka- gi-na lugal-Lagaš ^{k1} -ka	Šag ₅ -Šag ₅ , épouse d'Uru-ka-gi- na, roi de Lagaš.
id ₇ -síg- ^d Ba-ú-e-ta-ġar-ra- [a ⁴	Le mois où la déesse Ba-ú fournit la laine,
En-ig-gal nu-bànda	l'intendant En-ig-gal
e-ta-ġar ⁵	les a fournies.
3 11 ġar-am ₆	3 ^e année, 11 ^e attribution.

Avant de commenter plus longuement Nik 63, il est préférable d'achever l'énumération des circonstances où apparaissent les udu-niġ-kú-a, selon les textes du deuxième groupe défini ci-dessus (p. 104).

DP 150 (U. 6, 7^e ġar) ne mentionne aucune attribution au

(1) Il s'agit des deux individus nommés précédemment. Cf. *supra*, p. 56, n. 1 et *infra*, p. 361, n. 1.

(2) Cf. *supra*, p. 71, n. 3. Ce sont les trois personnages sus-nommés. On voit que le nom de Ū-ú, trois fois attesté dans cette tablette, était très commun à Lagaš. Il faut souligner qu'aucune livraison de céréales ne semble correspondre à la présence des gukkal chez les « bouilleurs ».

(3) Cf. DP 150, IX : sá-dug₄-id₇-da é-^dBa-ú-ka et DP 149, X, *supra*, p. 71. L'abréviation n'est pas exceptionnelle. Voir CTC, 3, XII.

(4) Cf. *infra*, pp. 413, 416.

(5) L'infixe -ta- ne renvoie ici à aucun complément de lieu indiquant la provenance, mais « à une idée... implicitement contenue dans la racine verbale » (VSDI, p. 365).

« régisseur du petit bétail » Ū-ú, mais signale qu'un udu-níġ-kú-a est élevé par le chef des magasins de matières grasses (col. VII) : 1 udu-níġ-kú-a, še-bi 3/24, Gi-nim, ka-šagan. Même indication dans VAT 4641 (*Or.* 32, p. 39), pour la même année (6^e ġar). Cependant la ration est de 4/24, cette fois : 1 udu-níġ-kú-a [še-bi] 24 (ka) [Gi-]nim, ka-šagan. Mais, d'après DP 158, la deuxième année d'Uru-ka-gi-na, lors de la quatrième attribution, ce personnage, ainsi que le maître d'école En-kug, déjà nommé plus haut (p. 107), reçurent de l'orge pour deux moutons :

(col. IX) : 2 udu-níġ-kú-a še-bi 3/4 Gi-nim ka-šagan
2 udu-níġ-kú-a še-bi 1/2 En-kug um-mi-a.

On remarquera l'inégalité de traitement, pour un même nombre de bêtes, entre les deux individus, ainsi que le montant élevé des deux attributions (3/4 de gur et 1/2 gur) par rapport à la normale (5/24 de gur par mois). S'agit-il d'une gratification, d'une avance ou d'une compensation, eu égard aux rations plus faibles signalées ci-dessus, ou enfin d'une ration destinée à engraisser les animaux avant l'abattage ?

STH.I,33,VIII, mentionne aussi l'élevage d'un udu-níġ-kú-a, mais le nom du responsable est illisible. On trouve encore dans Nik 57 (U. 6, 1^{re} ġar), l'indication suivante :

(col. VII) : 22 udu-níġ-kú-a	22 moutons « à manger »,
3 gukkal, 3 maš	3 moutons <i>de fête</i> , trois che-
	[vreaux,
Šag ₅ -Šag ₅ -kam	(appartenant à) Šag ₅ -Šag ₅ .
[] gukkal A-en-[NI-]ki-	x gukkal x moutons <i>de fête</i>
[āġ-kam	(appartenant à) A-en-NI-ki-āġ.
Ū-ú-LAK 535-da e-da-sig ₇	Ils sont chez le « régisseur » Ū-ú.

Le texte est clair ; l'interprétation est plus délicate. Il est probablement anormal que Ū-ú, chef des bergeries du Palais, soit chargé du bétail de Šag₅-Šag₅ et de son fils A-en-NI-ki-āġ, puisque ce fait mérite une mention particulière. De plus, on le voit, aucune attribution de céréales n'est signalée pour la nourriture de ces animaux. Il y a peu de chances pour qu'elle soit sous-entendue. Je suppose plutôt que l'orge devait être fournie par l'É-mí, « Maison » de la Princesse, et par la « Maison » des enfants princiers, régie par le nu-bànda-nam-dumu. Ces sorties n'avaient pas à figurer sur l'état présentement dressé par En-šu-gi₄-gi₄. Si pourtant le nombre des animaux soignés par Ū-ú y est porté, c'est sans doute

que les tablettes du type *še-gar* devaient non seulement représenter des « pièces comptables », mais constituer des relevés mensuels très précis, du moins en ce qui concerne le bétail. Ses effectifs sont essentiellement variables, en effet, selon les naissances, les maladies, les besoins et les offrandes, et les grandes inspections pouvaient être assez difficiles à réaliser et peu fréquentes.

Si mon interprétation est exacte, il faudrait admettre également que les trois *gir₄-izi* (*bouilleurs*), *Ú-ú*, *Nam-lú*, *Amar-ki*, nommés dans Nik 63, ne recevaient point de céréales pour les moutons qui leur étaient confiés. La question sera reprise lors de l'étude de l'expression *níg-kú-dè*¹.

Les textes où figurent les *udu-níg-kú-a* sont, on l'a vu, assez peu nombreux. Il s'en faut, pourtant, qu'ils soient les seuls à nous parler d'eux. La plupart du temps, en effet, les tablettes du type *še-gar* mentionnent, d'une part, des moutons « à laine », lesquels ne perdent jamais le signe de leur identité, d'autre part, des *udu*, sans épithète. Mais ces derniers sont élevés par *Ú-ú*. leur nombre est sensiblement le même, par exemple, dans STH.I, 34,VI,VII (U. 4) et STH.I, 35,VI,VII (U. 5), que dans Nik 63, où la forme pleine est employée, c'est-à-dire *udu-níg-kú-a*. Les rations sont analogues dans les trois tablettes ; si bien qu'il est impossible d'imaginer que certains de ces moutons soient *níg-kú-a*, les autres, non. On lira dans l'extrait suivant de STH.I,34, que le chef des magasins de matières grasses, *Gi-nim*², reçoit des attributions de céréales, comme dans les textes déjà cités ci-dessus, p. 109. Cette tablette est donc en tous points comparable à celles où les moutons sont qualifiés de *níg-kú-a* : Cf. col. VI, dernière case : 26 *udu*, 2 *gukkal*, 1 *sil₄-gukkal*, *id₇-da-še-5/24-ta*; 8 *maš*, *maš-1-šè*, *id₇-da-še-3/24-ta*; *še-bi 7 1/24*, *Ú-ú*, LAK 535. 6 *udu*, *še-bi 1 1/24*, *Gi-nim*, *ka-šagan*. 26 *amar-gud*, *amar-1-šè id₇-da-še-1/4 4/24-ta*, *še-bi 10*, *Ú-ú*, *saĝa É-gal*³.

(1) Voir ci-dessous, pp. 148, n. 1 ; 149 ss.

(2) Il en est de même d'autres « éleveurs » qui ne semblent pas être des « professionnels », dont la liste est donnée plus loin, pp. 384 ss.

(3) On trouve dans STH.I, 35,VI, un passage presque identique. Cependant, tandis que dans STH.I, 34, les chiffres cunéiformes sont employés devant les noms d'animaux et les chiffres curvilignes partout ailleurs, lorsqu'ils désignent des quantités d'orge ou les partitifs (par exemple dans *maš-1-šè*, *amar-1-šè*, *1/4 4/24-ta*), STH.I, 35 présente un emploi très fantaisiste des deux sortes de chiffres. Les totaux *še-bi 6 3/4*

La disparition possible de l'épithète níġ-kú-a après le mot udu (il en est de même après šáġ-ġiⁱšgi, cf. *infra*, pp. 141 s.) fait songer, étant donné le nombre considérable des exemples, que le mouton níġ-kú-a, loin d'avoir le caractère exprimé par le qualificatif « engraisé », comme le croyait Deimel, n'était autre que le mouton ordinaire, destiné, comme chez nous, à l'alimentation, alors que le mouton à laine, spécialement élevé pour sa toison, appartenait peut-être à une race particulière. Toutefois, si l'on en croit TSA 36,VIII,IX, certains d'entre eux finissaient par être mangés. Ils auraient alors quitté leur berger pour passer quelque temps chez le *régisseur* Ū-ú : 19 udu-síg, 2 gukkal ...Ū-ú, LAK 535. Mais il ne s'agit peut-être que d'une erreur de scribe ou de copiste...

Voici les références relatives aux udu dont la qualité de níġ-kú-a n'a pas été exprimée et qui font partie de l'élevage d'un nommé Ū-ú ; ce nom, on le verra (*infra*, p. 114), est commun à plusieurs personnages :

DP 152,VI ; 155,VII,VIII ; 156,VI,VII ; 158,VI. Nik 59,VIII ; 60,VI,VII ; 64,VI,VII. TSA 34,VIII ; 35,VI,VII ; 36,VIII,IX. STH.I,30,VIII ; 31,VI,VII ; 32,VII ; 34,VI,VII ; 35,VI,VII ; 36,VII. Fö 9,VI,VII ; 92,V ; VAT 4610 (*Or.* 32, p. 18). RTC 51,VI.

La plupart de ces textes ne nous apprennent rien que nous ne sachions déjà sur les moutons « à manger ». Deux d'entre eux témoignent d'une certaine originalité. Voyons d'abord DP 156,VI, VII. Il est dit, en ces colonnes, que le nommé Ū-ú, à côté des gukkal, udu et zeġ dont il a la garde et dont il doit rendre compte d'après l'enregistrement sur sa tablette (udu-dub-kam)¹, élève un certain nombre de gukkal qualifiés de maš-da-ri-a-am₆. Quel est le sens de ce terme sans contexte ?

Il est peu probable que les chefs des bergeries, s'ils devaient des

1/24, col. VII, case 1, et še-bi 10, col. VII, case 9, sont exprimés en chiffres cunéiformes : le premier succède à des partitifs notés en curvilignes, le second à amar-gud-1-šè noté en curviligne, tandis que 1/4 4/24-ta est écrit en cunéiformes, aux cases 7 et 8 de la colonne VII.

Si les deux sortes de chiffres désignent, en général, des éléments de différente nature, par exemple les cunéiformes se rapportant à ce qui se compte, les curvilignes, à ce qui se mesure, ils sont ailleurs employés pour quelque opposition que ce soit, et parfois selon un choix dont les motifs nous échappent. Il ne s'agit probablement pas de caprice, mais d'une manière subjective de classer les gens ou les choses de la part du scribe responsable.

(1) Cf. *supra*, p. 85.

gín-gi ₄ -a-bi ba-ġar	leurs sicles rendus, y ont été [placés.
še-bi 4 1/2 3/24 Ū-ú	Soit (littéralement : « leur orge »): 4 (gur) 1/2 3/24 (pour) Ū-ú.

Ici encore, le verbe ba-ġar correspond à une « mise en place » supplémentaire par rapport au nombre normal des animaux de Ū-ú. Indique-t-il un hébergement provisoire, ou un compte séparé destiné à être additionné au reste sur la prochaine tablette d'inspection ? Nous ne pouvons le savoir, et la provenance des animaux en question n'est pas évidente à première lecture. Mais gín-gi₄-a-bi, si je comprends cette formule employée dans deux autres textes plus explicites, éclaire un peu le problème.

Ni Deimel (*ŠL*, p. 1094, 49 ; *Or.* 32, p. 75), ni Scholtz (*MVAG XXXIX*, p. 171) n'ont proposé de traduction et je ne puis accepter celle de Jacobsen (*CTC*, p. 5, n. 6), considérant gín-ge₄ comme une variante de kin-ge₄, « to send », assimilation qui conduit aussi à une traduction arbitraire de ba-ġar (« the sending of them was brought about »).

Une interprétation littérale, puisque gi₄ veut dire « retourner, répondre »¹, paraît convenir, compte tenu du fait que les employés du palais devaient un certain poids d'argent lorsqu'ils ne produisaient ou ne récoltaient que des quantités insuffisantes. A l'égard des pêcheurs, en tout cas, cette pratique ne semble pas douteuse (cf. Fö 20, *infra*, p. 387). De plus, DP 422 et DP 218 paraissent bien indiquer, d'une part, que des sicles (d'argent) ont été rendus à des arboriculteurs qui ont livré des fruits, d'autre part, que l'on a rendu un cautionnement correspondant à un mouton et à un chevreau offerts en sacrifice, après un séjour dans les bergeries. Enfin, nous pouvons constater, grâce à DP 519, que certains versements des bergers étaient effectués en sicles d'argent fin (de 1/4 de gín à 4 gín) ; on trouvera hors texte, pp. 387 ss., la traduction de Fö 20, DP 422, et d'un passage de DP 218, dont le commentaire appelle trop de développements pour figurer ici.

Maintenant que nous pouvons nous référer, en ce qui concerne les moutons « à manger », d'une part aux tablettes où leur qualité est exprimée (cf. Nik 63, *supra*, p. 107), d'autre part, à celles où

(1) La graphie gi₄ est également employée dans DP 422 (*infra*, p. 389), la graphie gi dans DP 218 (*infra*, p. 390). Le verbe šu... gi₄ s'écrit aussi šu...gi (DP 311,III ; RTC 27,VI).

elle est omise (cf. STH.I, 34, *supra*, p. 110), il convient de poser, pour l'intelligence des textes, un problème relatif aux éleveurs nommés Ū-ú. On a vu, en effet, que l'un d'eux, dont le métier est désigné par LAK 535, est chargé des moutons et parfois des chevreaux ; qu'un autre Ū-ú portant le titre de saġa-Ē-gal prend soin d'un certain nombre de bovidés. On sait (cf. *supra*, p. 108, n. 2) que le nom de Ū-ú est très commun à Lagaš¹. On a vu également que l'élevage des ovins et celui des bovins appartiennent, en général à deux corporations bien distinctes. Voici les textes où apparaît, à côté de Ū-ú, le *régisseur*, Ū-ú, le prêtre du Palais (ou du Grand Temple), ainsi que le nombre de veaux qu'il doit nourrir. Il importe de bien noter les dates :

Nik 63,VIII (U.3,11^eġar) : 27 amar-gud.

STH.I,33,VIII (U.4,2^eġar) : 27 amar-gud. (Le titre de Ū-ú est omis).

STH.I,34,VII (U.4,8^eġar) : 26 amar-gud.

STH.I,35,VII (U.5,5^eġar) : 24 amar-gud.

STH.I,36,VII (U.5,6^eġar) : 24 amar-gud.

TSA 35,VII (U.5,13^eġar) : 25 amar-gud.

Or, il existe, à ma connaissance, cinq textes selon lesquels un seul Ū-ú paraît responsable, non seulement de moutons, de gukkal, de chevreaux et de chevrettes, mais aussi de dix à trente veaux. Dans le deuxième et le troisième, Ū-ú porte le titre d'agrīg, dans les trois autres, le nom n'est suivi d'aucun titre. Voici, en résumé, la composition des différents troupeaux de ce personnage :

RTC 51,VI (L.5,8^eġar) : 2 [gukkal], 26 udu, 1 zeġ, 10
[amar-gud.

DP 155,VII,VIII (U.p.1,7^e(?) ġar) : 1 gukkal, 30 udu, 4
[zeġ, 22 amar-gud.

STH.I,31,VI (U.p.1,9^eġar) : 5 gukkal, 27 udu, x zeġ, 22
[amar-gud

Nik 60,VI,VII (U.2,9^eġar) : 26 udu, 2 gukkal, 4 maš, 29
[amar-gud (col. VI,8).

Nik 64,VI,VII (U.2,11^eġar) : 19 udu, 2 gukkal, 4 maš, 29
[amar-gud (col. VI,3).

(1) Le même nom est porté par : un gir₄-izi (Nik 63,XI) ; un pêcheur de mer et deux bergers qu'on ne distingue que par le nom de leur père (DP 135,XII) ; un šub-lugal (DP 130,I ; 171,I) ; un scribe (DP 130,VI). On trouve encore : Ū-ú, dumu-Lugal-ka (DP 92,II), Ū-ú, dumu-En-usar-ré (DP 120,II).

Selon Deimel (voir *Or.* 20, pp. 37, 38), le même Ū-ú serait agrig sous Lugal-an-da et pendant les premières années d'Uru-ka-gi-na, puis « Metzger » ou « Aufseher der Stallungen » (LAK 535) à partir de la troisième année d'Uru-ka-gi-na. Le même Ū-ú aurait dans Fö 92,V, le titre d'ugula-uru¹. Quant à Ū-ú, le prêtre du Palais, il est considéré par Deimel, malgré les vingt ou trente veaux dont il s'occupe, comme exerçant une fonction beaucoup moins importante, sur le même plan que ceux qui élèvent, on l'a vu (p. 109), un ou deux moutons, c'est-à-dire, le chef des magasins de graisses, le maître d'école² : « Diese sind keine Hirten, sondern Vorsteher von Betrieben... »

Je ferai dès à présent deux remarques : 1) Est-il vraisemblable qu'un individu ayant la fonction d'agrig³ ne soit plus, quelques années après, que chef des bergeries, avec un salaire deux fois moins important ? L'agrig reçoit, en effet, 1/2 gur d'orge (cf. STH.I,6,IV) et le « régisseur du petit bétail », 1/4 (cf. STH.I, 7,X). Au contraire, le sağa-É-gal est rétribué comme l'agrig (cf. STH.I,8,IV; 10,V; 11,IV). 2) Deimel a pensé, sans doute, que le « régisseur » avait été préalablement agrig, parce que Ū-ú apparaît avec ce dernier titre au cours de la première année d'Uru-ka-gi-na, et peut-être — implicitement, c'est-à-dire sans titre — de la deuxième, tandis que Ū-ú, suivi de LAK 535, figure dans des textes des années 3, 4, 5, d'Uru-ka-gi-na.

Mais c'est également au cours de ces trois années qu'est mentionné Ū-ú avec le titre de « prêtre du Palais » : il me paraît plus vraisemblable que nous ayons affaire, d'une part à un Ū-ú « régisseur du petit bétail », succédant sans doute à son père En-kug⁴ —

(1) Cf. DP 368,I.

(2) Cependant, selon STH.I, 30,VIII et Fö 9,VII, un certain Gi-nim sous L. 7 et les premières années d'Uru-ka-gi-na, reçoit de l'orge pour plus de dix ou vingt moutons (cf. *infra*, p. 385). La disproportion des chiffres fait penser qu'il ne s'agit peut-être pas du même personnage. DP 230, 13, nous fait connaître l'existence d'un certain Gi-nim de l'É-šag₄, sans doute pour le distinguer du ka-šagan. Le texte n'est pas daté. A propos de l'É-šag₄, voir ci-dessous, p. 161.

(3) On sait que l'agrig (IGI.DUB) est un « fonctionnaire d'un rang élevé » (VSDI, p. 84), « e. hoher Tempelverwalter » (ŠL, p. 873, 2). A. Falkenstein traduit agrig par « intendant » (*Cité-Temple*, p. 792). En tout cas, si ses fonctions sont liées aux « écritures », comme la graphie du titre le suggère, il lui arrive de remplacer l'intendant (je veux dire : le nu-bànda). Il distribue les gages (DP 115,XVIII) ; il délivre des céréales aux brasseurs (DP 146,II). Je traduirais volontiers agrig par « secrétaire », si l'on entend par là, non seulement celui qui écrit et classe les documents, mais un homme de confiance, comme celui d'un ministre ou d'un roi.

(4) Cf. DP 135,XII, où il est question d'un sibad nommé Ū-ú et fils d'En-kug. Ce dernier est maintes fois attesté avec le titre de « régisseur » (cf. DP 201, L. 5).

lequel est encore en fonctions la deuxième année d'Uru-ka-gi-na, si l'on en croit VAT 4658 (*Or.* 34/35, p. 11) — d'autre part à un Ū-ú, agrig puis saġa-Ē-gal, exerçant des fonctions en partie analogues. Il n'est pas possible d'établir ce dernier point par de nombreuses citations ; à titre d'exemple, on pourra comparer ces deux phrases, employées à propos de bois : En-ig-gal...Ū-ú, agrig-ra e-na-šid (DP 425, II, III, ? . 7) ; En-ig-gal...Ū-ú saġa-Ē-gal-ra e-na-šid (DP 477, II, III, ? . 3).

D'autre part, il convient d'insister sur le fait que si le « régisseur » Ū-ú ne s'occupe que des ovins et des caprins, l'agrig avait à la fois à surveiller, on l'a vu (p. 114), du petit bétail et des veaux (amar-gud)¹. Les textes que j'ai déjà cités prouvent que Ū-ú, le « prêtre du Palais » était chargé de nourrir des veaux, mais je vais montrer maintenant, qu'à une certaine époque, la deuxième année d'Uru-ka-gi-na, selon DP 113, il avait également la responsabilité des moutons.

Il faut en appeler au troisième groupe de textes désigné ci-dessous, page 104, qui compte plusieurs états de salaires contenant la formule : udu-níġ-kú-a ba-súg-ge-éš, dont voici, je crois, le sens : le signe súg est constitué par le double DU (mener paître) ; -éš représente la troisième personne du pluriel du temps dit « prétérit ». Il est évident, le verbe ayant pour sujet des noms propres de serviteurs nommés avant les moutons, qu'il s'agit, non de personnages qui « ont mené » paître des moutons « à manger », mais qui sont « tels » qu'ils mènent paître les moutons. Le prétendu prétérit exprime plutôt, ici encore, le « non-actualisé » (cf. *Abbrégé*, p. 73), c'est-à-dire une action susceptible d'être accomplie par les serviteurs en question, et par rapport à eux, d'où l'emploi du préfixe « réflexif » ba-. On trouve fréquemment ba-súg-ge pour ba-súg-ge-éš, -éš étant réduit à -e (cf. *VSC*, p. 101). Enfin, l'action exprimée par ce verbe súg ne se rapporte pas toujours aux moutons, mais aussi aux ânes d'attelage².

(1) On pourrait objecter que, d'après certains documents, l'agrig Ū-ú ne semble chargé que des ovins et des caprins (STH.I, 30.VIII, L. 7 ; STH.I, 32.VII, U. 1, et VAT 4610, *Or.* 32, p. 18, U. 1). Mais le nombre des moutons y est respectivement 17, 13 et 13, chiffres inférieurs à ceux de très nombreuses tablettes : 30 udu (DP 155.VII) ; 27 udu (STH.I, 31.VI). On a vu (p. 105) que les tablettes du type še-ġar pouvaient ne mentionner qu'une partie des attributions mensuelles pour le bétail. On peut donc conclure, sans vouloir trop prouver, que, vraisemblablement, les céréales fournies pour 17 ou 13 moutons pouvaient être complétées, lors d'une autre répartition, par les rations de x moutons + x veaux.

(2) Cf. STH.I, 24, IV, V : 3 lú 1/4 2/24 anše-bir-gé ba-súg-ge-éš. En-ig-gal

Les textes contenant *udu-niġ-kú-a ba-súg-ge-éš* sont : DP 115, XIV ; TSA 13, V ; STH. I, 18, XI ; STH. I, 24, V. La forme *ba-súg-ge* est présente dans : DP 114, XIV ; TSA 14, XIII ; TSA 15, XIV ; STH. I, 17, XIII ; Nik 2, XIII. Enfin, *udu-niġ-kú-a* est suivi d'une lacune dans TSA 16, XII. Toutes ces tablettes sont du type *še-ba*, indiquant le salaire mensuel en orge des serviteurs du Palais. Voici, dans DP 115 (U. 6), le contexte de la formule qui nous intéresse :

(XIII) 1/4 2/24 Lugal-ir-nun	1/4 2/24 (de gur d'orge) à
(XIV) nitaġ-am ₆	Lugal-ir-nun, homme.
3/24 Za-na mí-am ₆	3/24 à Za-na, femme.
udu-niġ-kú-a ba-súg-ge-éš	Ils mènent paître les moutons « à manger ».
Ū-ú LAK 535-da e-da-sig ₇	Ils sont au service du « régisseur » Ū-ú.

Le même passage peut être relevé dans STH. I, 18, XI, U. 6, 12^e *ba*¹. Mais le premier serviteur y est nommé Lugal-ì-nun — les deux orthographes sont attestées plusieurs fois — et le salaire de Za-na se monte à 4/24 de gur.

La réduction du complexe verbal à *ba-súg-ge* s'accompagne d'une autre économie dans l'expression : le verbe sig₇ est omis, comme, par exemple, dans DP 114, XIV, U. 5 : 1/4 2/24 Lugal-ir-nun nitaġ-am₆ 4/24 Za-na mí-am₆ udu-niġ-kú-a ba-súg-ge Ū-ú LAK 535. 1/4 2/24 est écrit en chiffres cunéiformes, 4/24, en chiffres curvilignes (cf. *supra*, p. 110, n. 3). Analogue à ce texte est celui de TSA 15, XIV, U. 4, 7^e *ba*, mais 1/4 2/24 y est écrit en curvilignes devant le nom de Lugal-ì-nun. Ailleurs, les serviteurs ne sont pas désignés par leur nom : on lit dans TSA 13, V, U. 6, 12^e *ba* : 1 lú 1/4 2/24 1 mí 4/24 udu-niġ-kú-a ba-súg-ge-éš Ū-ú LAK 535-da e-da-sig₇. Le scribe s'exprime de la même manière dans STH. I, 24, V, lors de la 11^e distribution, la même année. Toutefois, sauf erreur, la femme de service ne reçoit que 3/24 d'orge.

D'autres tablettes mentionnent un serviteur supplémentaire pour les chevreaux : Nik 2, XII, XIII ; TSA 14, XIII (U. 4, 6^e et 4^e *ba*) :

nu-bànda e-da-sig₇ : « 3 hommes à 1/4 2/24 (de gur d'orge) ; ils mènent paître les ânes d'attelage ; ils sont au service de l'intendant En-ig-gal ». (On notera le -e de l'accusatif). Voir également TSA 13, V : *anše-bír-ra-gé ba-súg-ge-és*.

(1) J'emploie le mot sumérien *ba*, plus court que « distribution de salaire en orge ». Cf. *supra*, p. 105, n. 2.

1/4 Im-ni-pa maš i-til («1/4 de gur d'orge à Im-ni-pa»; (littéralement) : «auprès des chevreaux il se trouve»); 1/4 2/24 Lugal-i-nun nitaġ-me (nitaġ, suivi du suffixe du pluriel, se rapporte aux deux serviteurs nommés); 4/24 Za-na mí-am₆ udu-niġ-kú-a ba-súg-ge Ū-ú LAK 535. Je laisse de côté TSA 16,XII, dont le texte comprend une lacune et, sans doute une erreur, le suffixe -me se rapportant apparemment à une seule servante.

Mais je ferai une place à part à DP 113,XIII, document daté d'Uru-ka-gi-na 2, bien qu'il ne contienne pas la phrase udu-niġ-kú-a ba-súg-ge-éš. Nous y retrouverons, en effet, les deux serviteurs Lugal-i-nun et Za-na, ainsi qu'un troisième, nommé Lugal-a-ġu. Et c'est au service d'un Ū-ú, saġa-É-gal, qu'ils se trouvent. Ceci nous ramène au commentaire de Nik 63, interrompu p. 116 :

1/4 2/24 Lugal-i-nun 1/4 Lugal-a-ġu nitaġ-me 4/24 Za-na mí-am₆ Ū-ú saġa-É-gal-da e-da-sig₇. Malgré les apparences, Ū-ú, le prêtre du Palais et Ū-ú, le «régisseur du petit bétail» sont bien deux personnages différents. La preuve en est donnée par le texte suivant, parfaitement explicite, extrait de STH.I,17, U. 3 :

(XIII) 1/4 Im-ni-pa maš-a i-til (à noter : -a pour -da; le locatif exprime la proximité) 1/4 2/24 Lugal-i-nun nitaġ-me. 4/24 Za-na mí-am₆ [udu-niġ-k]ú-a [ba-súg-]ge Ū-ú LAK 535. 1/4 Lugal-a-ġu amar-gud-ka i-til Ū-ú saġa-É-gal-da e-da-til.

Cette tablette indique, comme nous le savions déjà, que le prêtre du Palais s'occupe des veaux, dès la troisième année d'Uru-ka-gi-na, alors que le «régisseur» est le responsable du petit bétail. Mais DP 113 nous a montré que, une année auparavant, le saġa Ū-ú avait été chargé de l'élevage des moutons et des veaux, deux serviteurs étant attachés aux premiers, un seul aux seconds. C'est pour cela, sans doute, que la formule udu-niġ-kú-a ba-súg-ge a été omise. Le texte de DP 113 est donc à rapprocher de ceux dont il fut question plus haut, selon lesquels l'agrig Ū-ú avait, avant la troisième année d'Uru-ka-gi-na, les mêmes fonctions, auprès des moutons et des veaux, que le prêtre du Palais, Ū-ú, dans la deuxième année de ce règne. Sans doute le cumul, en ce qui concerne les deux sortes d'élevage, était-il possible pour l'agrig, non pour le saġa. Il est probable, dans ces conditions, que ces deux Ū-ú n'en faisaient

qu'un, et qu'il avait dû résilier, en changeant de titre, une partie de ses fonctions, après l'année de transition, Uru-ka-gi-na 2.

Ce problème, apparemment secondaire, présente un certain intérêt pour l'histoire et la hiérarchie des métiers et des charges dans la société de Lagaš. La division du travail n'était probablement pas encore effectuée dans les « étables-bergeries » la première année d'Uru-ka-gi-na (?) : STH.I,16,X, nous apprend que, lors de la sixième distribution de gages, un certain Ū-ú, dont on ne dit pas le titre, mais qui, selon mes déductions, ne peut être que l'agrig, avait sous ses ordres, cinq serviteurs, parmi lesquels ceux que nous connaissons déjà comme « spécialistes », d'une part, pour les moutons, d'autre part, pour les veaux :

1/4 2/24 Lugal-i-nun 1/4 Ab-ba nim¹ 4/24 Lugal-a-ĝu
3/24 Nin-e-an-su 2 dumu-nitaĝ 2/24 (ces rations sont celles
des deux fils de la servante précédente) 4/24 Za-na še-bi 1
5/24 Ū-ú.

*
* * *

Le personnel chargé du soin des moutons « à manger » comprend aussi un individu dont le métier s'appelle : ġub-ra udu-niĝ-kú-a. Ce titre est généralement précédé d'un signe qui, étant donnée l'habitude sumérienne, doit représenter le nom du personnage. Deimel l'a enregistré dans *LAK*, sous le numéro 526, et le lit GAR dans les *Orientalia* (cf. *Or.* 34/35, p. 4).

Mais, dans DP 581,I, case 5, la copie de ce signe diffère de toutes les autres : sept clous horizontaux perpendiculaires au premier vertical le rendent semblable à l'un des signes URI du *Manuel* (n° 359). Bien que je n'aie trouvé nulle part ailleurs cette graphie, devant ġub-ra udu-niĝ-kú-a, je préfère la lecture URI à celle de GAR. Il se peut que les clous horizontaux du signe, plus

légèrement tracés que les autres, et peut-être en partie effacés, soient passés inaperçus et rien ne s'oppose à ce qu'un individu soit appelé, comme nos « François », du nom des gens de son pays. D'autre part, les références données par Deimel pour LAK 526 ne prouvent pas l'existence de ce signe à une autre époque que celle dont on s'occupe ici, puisqu'il ne cite que DP 121 et STH.I,5. L'auteur renvoie cependant, mais sans conclure (s. n. 176) au signe

(1) Il s'agit sans doute d'un serviteur élamite.

URI. Il est permis de croire qu'il aurait renoncé à la lecture GAR
GAR. s'il avait tenu compte de la copie URI de DP 581,I, par Allotte de la Fuyë, correctement reproduite, d'ailleurs, dans *Or.* 6, p. 21¹.

Le mot gùb-ra a été traduit dans le *ŠL*, p. 226, 35 : « Gehülfe (= linke Hand) des Rinder-, Schafe-, Ziegen-, Schweine-Hirten ». Il faut ajouter que les âniers nommés sibad-ama-gan-ŠA, ont également des gùb-ra. Voici quelques références :

DP 113,XII (U.2) : ^aBa-ú-ama-da-rí gùb-ra En-tur₅ sibad-ama-gan-ŠA-ka.

DP 114,XIII (U.5) : Šag₄-ġál gùb-ra Gala-tur sibad-ama-gan-ŠA.

DP 115,XIII (U.6) : Níġ-ga-kur-ra...Šag₄-ġál² gùb-ra Gala-tur sibad-ama-gan-ŠA-ka-me.³

Ces trois personnages gagnent, si l'on s'en tient à ces textes, 1/4 de gur d'orge par mois. Avant de consulter d'autres documents, il convient de remarquer que si le sens d'« aide » du berger⁴ paraît, à première vue, acceptable pour gùb-ra, il est plus difficile de préciser la fonction dont il s'agit. D'autre part, le montant des salaires en orge pour les différents gùb-ra, et le rapport de leurs « mensualités » avec celles de leurs prétendus supérieurs n'impliquent pas toujours la subordination (voir ci-dessous, pp. 122 ss). En tout cas, le gùb-ra des moutons « à manger » semble occuper, parmi les tous autres, une place à part.

Si l'on examine, en effet, les différentes tablettes du type še-ba, on s'aperçoit qu'il figure toujours parmi les employés auxquels une dotation de terrain (kur₆) est concédée, alors que tous les autres gùb-ra peuvent être payés en même temps que les aides-jardiniers aveugles (igi-nu-du₈) ou les servantes et leurs enfants (gim-dumu)⁵. D'autre part, si les autres gùb-ra sont tous

(1) Je dois signaler, cependant, que Thureau-Dangin, en 1903, a copié le signe sans les horizontaux (RTC 54,VII). H. de Genouillac et Mary Inda Hussey ont fait de même (voir les références, *infra*, p. 123).

(2) *Or.* 34/35, p. 111 : Šag₄-nu-ġál.

(3) Le suffixe -me du pluriel, placé après le -a génitif, se rapporte à gùb-ra : « aides (?) de Gala-tur, ânier des ânesses pleines » (cf. *supra*, p. 81, n. 2).

(4) Je donne ici au mot « berger » le sens très large du sibad sumérien.

(5) Cependant la distinction introduite par Deimel dans les *Orientalia* entre ces trois sortes de tablettes še-ba (d'après les termes utilisés, il est vrai, par le scribe sumérien, à la fin de chacune d'elles, pour désigner les personnages qui ont été payés et dont on vient de rappeler les noms et qualités) ne correspond peut-être pas, sur le plan social, à une différenciation rigoureuse. En effet, si les gùb-ra des bergers des

associés au nom d'un berger (sibad), d'un conducteur de charrue (saġ-apin), ou d'autres personnages dont l'identité est connue, avec lesquels ils semblent travailler (cf. *infra*, pp. 123 s.), le nommé URI — il est vrai que les udu-niġ-kú-a n'ont pas de sibad — apparaît toujours seul¹.

L'unique document qui eût été susceptible d'apporter quelques éclaircissements comprend une lacune pouvant être interprétée de deux manières (cf. DP 171, qui mentionne une distribution de laine, la deuxième année d'Uru-ka-gi-na, col. V). On y lit en effet : ġùb[-ra] udu-niġ-[-kú-a] ú[]. Deimel a supposé ú[-du] (*An. Or.* 2, p. 61). La lecture ú[-túm] donnerait un sens : « [ġùb-ra qui] apporte l'herbe² aux moutons à manger ». Mais Ū-túm pourrait être aussi un nom propre : voir précisément dans DP 171, IV, et dans DP 327, III, où il s'agit d'un pêcheur, et le nom du blanchisseur de STH.I, 40, II.

Toutefois, dans DP 171, V, la restitution Ū[-ú] serait assez vraisemblable, puisque ce nom est celui du « régisseur du petit bétail », chargé, on l'a vu, des moutons niġ-kú-a, à l'époque en question.

moutons à laine sont parfois payés en même temps que les aides-jardiniers (STH.I, 17, XII ; DP 113, XI, XII), ils peuvent l'être également, en même temps que les bergers et à titre de lú-kur₆-dib-ba. La formule employée est alors : tant pour le berger, tant pour son ġùb-ra (ġùb-ra-ni ; STH.I, 12, V, VI ; cf. *infra*, p. 124). Et l'on ne saurait prétendre que le premier, seul, est un « homme recevant une dotation », mais qu'on lui adresse en une seule livraison, pour des raisons de commodité, ses gages et ceux de son second, car, d'après plusieurs textes, et principalement d'après DP 581 (*infra*, p. 134), nous savons que les ġùb-ra des conducteurs de charrue ou des bergers des moutons à laine reçoivent bien une dotation de terrain (kur₆-ki-a). Il me semble pourtant — mais découvrira-t-on d'autres textes ? — que les ġùb-ra-ġud-tur-tur, les ġùb-ra-maš et les ġùb-ra-šáġ-ú ne jouissent jamais de ce privilège. Ces derniers sont payés en même temps que les plus petits serviteurs, désignés par la formule ġim-dumu (cf. TSA 12, XIV).

(1) N'est-ce qu'une coïncidence, étant donné le nombre des textes connus ? DP 581 (*infra*, p. 134), où deux autres ġùb-ra sont nommés, semble confirmer la situation « indépendante » du ġùb-ra udu-niġ-kú-a.

(2) Cette fonction semble attestée par DP 59, V, sous la forme : ú-TŪM udu ; il existe aussi des ú-TŪM anše (Fö 7, I). Mais le Ū-ú ú-TŪM de RTC 68, III, paraît être un conducteur de charrue, qui semble ailleurs spécialisé dans le transport des roseaux (cf. DP 351, III ; 352, III ; 353, II ; 354, III ; 355, II). Or, dans tous ces textes, le nom de métier accompagne un nom propre.

En mettant à part le cas de DP 171, V, on peut se demander si la lecture ú-du (= ú-du(1)) ne serait pas meilleure : cette graphie, en effet, se rapporte, dans les *Cônes B-C* d'Uru-ka-gi-na, au nom de métier udu₁ écrit phonétiquement ú-du-le lorsque le -e des cas directs est exprimé. Cf. col. III : anše ú-du-le e-dib udu ú-du-le e-dib et, col. VIII : anše-ta udu-ta ú-du-bi e-ta-šub. Le rapprochement avec les textes économiques s'impose d'autant plus que le nom de métier évoqué au début de cette note est suivi des mots udu et anše. Cf. *supra*, p. 90, n. 4.

La construction serait alors la même que celle-ci : 4/24 E-ta-e₁₁(d) gùb-ra maš-kam En-du (VAT 4416, *Or.* 34/35, p. 43). Mais à l'encontre de cette hypothèse vient le fait que Ū[-û] ne serait suivi, ni immédiatement, ni plus loin, après le nom de quelque collègue, du nom de son métier, ce qui est contraire à l'habitude sumérienne.

Il y a plus : dans les textes où se trouvent indiqués les salaires en orge du supposé URI et d'un célèbre « régisseur » nommé En-kug (cf. *supra*, p. 115, n. 4), non seulement aucune relation entre eux n'est exprimée, mais le second reçoit 1/4 de gur d'orge quand le gùb-ra des moutons « à manger » touche 1/2 gur ou 1/4 2/24 (cf. STH.I,7,X (*Or.* 34/35, p. 9) ; TSA 20,VII,IX ; VAT 4658, *Or.* 34/35, pp. 11, 12 ; RTC 54,VII). Enfin, d'après STH.I,6,IX, X, URI est gratifié d'un gur et le « régisseur » de 1/4 de gur seulement¹.

Il faut donc admettre, ou bien que le gùb-ra n'est pas l'« aide » du « régisseur » (LAK 535), ou bien que le salaire dépendait d'autres considérations que celles de la fonction elle-même, par exemple l'ancienneté, peut-être la naissance... J'ai pensé également qu'il ne fallait pas accepter sans réserve le montant du salaire en orge indiqué sur chaque tablette, comme le chiffre même du salaire : on a vu plus haut, p. 105, que les attributions de fournitures pouvaient n'être pas faites en une seule fois. Sans doute les gages pouvaient-ils être versés avec une certaine irrégularité, ce qui expliquerait les variations qu'on enregistre d'un texte à l'autre, sans aucun motif apparent, on le verra ci-dessous. Toutefois, il ne semble pas y avoir

(1) Deimel écrit cependant (*Or.* 20, p. 37) : « Dieser Ū-û hatte einen Gehülfe(n) (gu-bu(r)-ra udu-nig-kù-a) GAR-GAR mit Namen, vgl. STH.I, 5 R. 2 ; 6. R. 2 ; 7. R.[4] ; 8. R. 3 ; 9. R. 4 ; 10. R. 4 ; 11. R. 3 ; 12. 6 ; 13. 6 ; DP 130. 9 ; 171. 5 ». Mais parmi ces références, certaines ne se rapportent qu'au nom et au titre de ce prétendu « Gehülfe », les textes ne faisant état d'aucune ration pour Ū-û, ni pour un anonyme « régisseur » (cf. STH.I,8,9,10,11 ; 12,13). Dans deux autres documents, le gùb-ra udu-nig-kù-a est nommé deux cases AVANT le « régisseur » (LAK 535), et ses gages sont toujours supérieurs à ceux de ce dernier (STH.I, 5, VIII ; STH.I, 6,IX,X). C'est plusieurs cases après le gùb-ra qu'est mentionné un « régisseur » dans STH.I, 7, du moins selon la restitution de *Or.* 34/35, p. 9 (Rs. 4, Rs. 5). En tout cas, dans le même texte, 1/4 de gur est attribué à En-kug (LAK 535) dès la colonne 3 du revers. Enfin, dans DP 130, En-kug est nommé au début de la colonne VIII : il reçoit 1/2 pain ; URI (IX, X) en reçoit un entier ; vingt cases séparent ces deux personnages. Le texte mutilé de DP 171 cite un gùb-ra dans la colonne V et En-kug (LAK 535) à la fin de la colonne XIII. Il suffit de jeter un coup d'œil sur STH.I,5,VIII ou STH.I,8,V,VI, par exemple, pour constater que la disposition relative aux bergers des moutons à laine et à leurs gùb-ra est absolument différente.

de raison pour que, systématiquement, le gùb-ra des udu-níġ-kú-a reçoive le double du « régisseur » pour être à son service !

On comprend, d'après les lignes précédentes, qu'il ne suffit pas d'encadrer dans un contexte, en l'occurrence une tablette du type še-ba, le nom du gùb-ra des moutons « à manger », pour obtenir quelques renseignements sur ce personnage. On se servira, au contraire, de l'ensemble de ces documents pour comparer sa situation à celle des autres gùb-ra. On déterminera sa condition sociale en considérant aussi qu'il reçoit, comme d'autres gùb-ra, des parts de blé amidonnier, de pain, de laine. Enfin, la traduction de deux textes originaux, DP 603, DP 581, fera voir les avantages dont il pouvait jouir, d'une part, au moment de la moisson, d'autre part, en tant que titulaire d'une dotation de terrain. Ces renseignements, limités par le nombre des textes publiés, n'épuisent probablement pas le sujet.

Voici le salaire en orge du nommé URI, tel que l'indiquent les tablettes du type še-ba (l'expression employée est toujours la même : x gur gùb-ra udu-níġ-kú-a) :

1 gur selon STH.I,6,IX (U. p. I).

1/2 gur selon TSA 20,IX (U. 2), VAT 4658, *Or. 34/35*, p. 12 (U. 2).

1/2 gur aussi, sous Uru-ka-gi-na 3, d'après STH.I,8,X; 9,XI; 10,XI; 11,X.

1/4 2/24 selon STH.I,12,VI (U. 3, 11^e.ba) ; 13,VI (U. 6, 10^e.ba) ; DP 121,VI (U. 6, 6^e.ba).

Avant de comparer cette situation à celle des autres gùb-ra, et afin de disposer du plus grand nombre possible de documents, il faut faire quelques remarques sur l'emploi du terme gùb-ra. Trois cas peuvent, en effet, se présenter, et nous avons la chance de posséder un exemple de chacun d'eux, à propos des mêmes personnages.

1) Le mot gùb-ra est suivi du nom de l'animal dont le serviteur s'occupe : STH.I,17,XII (U. 3, 10^e.ba) :

1 lú 1/4 2/24 En-du	1 homme à 1/4 2/24 (chez) En- [du.
2 lú 1/4 2/24 Lugal-da-nu- [me-a	2 hommes à 1/4 2/24 (chez) [Lugal-da-nu-me-a.
gùb-ra-udu-siki-ka-me	gùb-ra des moutons à laine.

2) Le mot *gùb-ra* est suivi du nom du berger : DP 113.XI.XII (U. 2, 8^e ba) :

1 lú 1/4 2/24 *gùb-ra* En-du (*gùb-ra* d'En-du)

2 lú 1/4 2/24 *gùb-ra* Lugal-da-nu-me-a

sibad-udu-siki-ka-me (Ces bergers sont évidemment En-du et Lugal-da-nu-me-a.).

3) Le mot *gùb-ra* est suivi du possessif *-ni* (pour *-a-ni*, renvoyant au nom du berger dont le salaire est également indiqué : STH.I,12,V,VI (U. 3, 11^e ba) :

1/4 En-du

1/4 à En-du,

2 lú 1/4 *gùb-ra-ni-me*

2 hommes à 1/4, ses *gùb-ra*.

1/4 Lugal-da-nu-me-a

1/4 à Lugal-da-nu-me-a,

1 lú 1/4 *gùb-ra-ni*

1 homme à 1/4, son *gùb-ra*.

sibad-udu-siki-ka-me

Les bergers des moutons à
[] laine.

Sans doute peut-on considérer comme une expression équivalant au possessif *-a-ni* le mot *gùb-ra* suivi du nom verbal *LUL-a*, qui constituent le groupe sujet du verbe *ba-ra*, dans RTC 41. En effet, la racine *LUL* peut indiquer qu'un animal se trouve « auprès » d'un quelconque berger : 1 *sil₄-ga-sub-ba* *Dug₄-ga-ni* LAK 535-da *mu-da-LUL-am₆*, « un agneau de lait béni auprès du « régisseur » *Dug₄-ga-ni* se trouve » (DP 338.I). Deimel pense que, dans ce cas, *LUL* équivaut à *DUN* (cf. *Or.* 20, p. 43 ; *ŠL*, p. 674, 30 et ci-dessus, p. 82). En raison de cette analogie entre l'emploi des deux racines, je crois que, dans RTC 41, le nom verbal *LUL-a* signifie que le *gùb-ra* se trouve « auprès » du berger, et non que les animaux ont été placés chez lui :

(des animaux) *ú-rum Nin-tur-kam*, « propriété de Nin-tur »,
Lugal-níg-ĝá-ni sibad *Lugal-níg-ĝá-ni* (est leur) ber-
ger.

gùb-ra-LUL-a-gé ba-ra Le *gùb-ra* se trouvant (auprès de lui) les a emmenés¹.

Or, on lit dans *Or.* 20, p. 43 : « Schafe der Nin-tur...Lugal-níg-ĝá-ni...der Unterhirt, bei dem sie eingestellt wurden, nahm sie mit sich weg. » Cette traduction me semble fautive, car elle oblige à couper le « groupe sujet » : *gùb-ra-LUL-a-gé*, et à confondre,

(1) Ba=rá ; cf. *infra*, p. 152.

en la personne de Lugal-niĝ-ĝá-ni les deux fonctions bien distinctes partout ailleurs de sibad et de gùb-ra.

Revenons aux trois exemples cités plus haut, pp. 123 et 124 : la similitude des noms propres ne laisse aucun doute sur l'équivalence des formules et sur le fait que le gùb-ra s'occupe des animaux. On remarquera que les prétendus « Gehülpen » — et ce n'est pas exceptionnel — gagnent autant que leur supérieur (?), le berger, ou que, en tout cas, ils ont reçu, le jour en question, autant d'orge qu'eux. Cependant, leur salaire peut être également inférieur à celui du berger, on le verra plus loin, alors que le gùb-ra des moutons « à manger », je le rappelle, est mieux payé, d'après de nombreux textes, que le « régisseur » (LAK 535) ; cf. *supra*, p. 122.

D'autre part, certains domestiques de ce dernier étaient désignés par la définition de leur activité : ils « mènent paître les moutons à manger » (udu-niĝ-kú-a ba-súg-ge-éš). Les gùb-ra des mêmes moutons n'étaient donc pas des pâtres, mais sans doute ceux qui soignaient effectivement les bêtes ; celui que j'appelle le « régisseur », bénéficiant peut-être d'une charge honorifique de surveillance, semble surtout préposé à la répartition des animaux dans les bergeries, à l'organisation des inspections, à la comptabilité relative au bétail. Ses rapports avec le gùb-ra ne sont nulle part définis. Au contraire, la formule gùb-ra-ni, établissant le lien des bergers des moutons à laine avec leurs gùb-ra, est le plus employé des trois modes d'expression exposés ci-dessus.

Voici comment se faisait pour eux la répartition de l'orge de salaire :

1/2 gur au sibad-udu-sig, et 1/2 gur au gùb-ra : RTC 54,VII ; STH.I,10,VI,VII.

1/2 gur au sibad et 1/4 au gùb-ra : STH.I,9,VI ; VAT 4658 (*Or.* 34/35, p. 10).

1/4 de gur au sibad et 1/4 au gùb-ra : DP 121,V,9;VI,5. STH.I,12,V,VI. Certains de ces gùb-ra reçoivent 1/4 2/24 : STH.I,17,XII ; DP 113,XI,XII ; TSA, 14,XII. Parfois, les gùb-ra du même berger ont un salaire différent : 1/4 2/24 pour l'un, 1/4 pour l'autre (STH.I,15,VIII,IX), 1/4 pour l'un, 1/2 pour l'autre (STH.I,11,VI ; S.VI).

Les conducteurs de charrue ont également des gùb-ra : nous n'en sommes pas surpris, car nous savons qu'ils labouraient avec l'aide des ânes et des bœufs. D'après trois textes comportant des lacunes,

en ce qui concerne d'autres laboureurs, nous savons, cependant, que le saġ-apin Ā-ni-kur-ra gagnait $1/2$ gur, tandis que son ġùb-ra ne recevait que $1/4 \ 2/24$ (cf. STH.I,7,V; 8,V; 9,V). Un saġ-apin gagne aussi $1/2$ gur, d'après STH. I,11,V, mais l'un des ġùb-ra est payé $1/2$ gur, l'autre $1/4 \ 2/24$ (casés 6 et 8). D'autres laboureurs sont moins bien rétribués : pour eux, $1/4 \ 2/24$ seulement, et $1/4 \ 1/24$ pour les ġùb-ra (STH.I,13,V, casés 2, 4, 5 ; 12,V, casés 3,5,6) ; ou bien $1/4 \ 2/24$ pour eux et $1/4$ pour les ġùb-ra (STH. I,13,V, casés 2, 3 ; 12,V, casés 3, 4). Enfin, selon DP 121,V, on n'accorde au conducteur de charrue que $1/4 \ 1/24$, comme au ġùb-ra.

Cette tablette mentionnait aussi le plus petit des salaires pour le berger des moutons à laine (cf. *supra*, p. 125). Était-ce une période de « vaches maigres » ? Au contraire, la deuxième distribution de la première année d'Uru-ka-gi-na (P.A.T.E.SI) fut exceptionnellement généreuse : 67 hommes, dit le šu-niġin de STH.I,6, reçurent 1 gur-saġ-ġál. On aimerait en connaître les raisons. En tout cas, il n'est pas permis d'accuser la copie ; les comptes prouvent l'exactitude du fait. On lit, en effet, dans la première colonne : 13 lú še-ba 1 gur-saġ-ġál, 1 lú $1/2$, še-bi : 13 $1/2$, Šeš-lú-dùg. 9 lú 1, 1 lú $1/2$, še-bi : 9 $1/2$, É-me-lám-sír (etc.). On a vu, p. 122, que URI était parmi les privilégiés gratifiés d'un gur. Mais d'autres ġùb-ra ont les mêmes avantages, alors que le sibad ou le saġ-apin, après lequel vient leur nom, ne reçoit que $1/2$ gur. Il faut avouer que le suffixe -a-ni, que nous traduisons par un possessif, ne semble pas, dans ce cas, exprimer la subordination. Voici quelques exemples :

STH.I,6,II : $1/2$ Ā-ni-kur-ra 1 ġùb-ra-ni $1/2$ Ur-^dEn-ki
 $1/2$ Saġ-ġá-tu₁₂(g)-a [1] ġùb-ra-ni saġ-apin-me. Et, col. IX :
 $1/2$ Niġin-mud 1 ġùb-ra-ni.

Une conclusion, malheureusement, s'impose : les états de salaires, apparemment si clairs, paraissent, lorsqu'on les compare les uns aux autres, suivre des lois inexplicables. Il est sûr que de nombreux éléments des « contrats » (?) de travail nous échappent. Examinons, cependant, la fonction des autres ġùb-ra.

Si l'un des šub-lugal bien connus (cf. *supra*, p. 38), Inim-dug₄, a également un ġùb-ra, nommé Niġir-siġ₆, d'après STH.I, 7,I, c'est sans doute qu'il emploie des bœufs ou des ânes pour les travaux dont il est responsable. Mais le ġùb-ra gagne moins que ses autres serviteurs :

STH.I,7,I (U. 2, 2^e ba) : 17 lú 1/2, še-bi : 8 1/2 (17 hommes à 1/2 gur, soit 8 gur 1/2)... 1/4 2/24 Niġir-sig₉ ġùb-ra, Inim-dug₄. La rétribution est la même, selon VAT 4658, *Or.* 34/35, p. 10 (U. 2, 3^e ba), mais devient inférieure l'année suivante : 17 lú 1/2, še-bi 8 1/2 ; 1/4 ġùb-ra-ni, Inim-dug₄ (Voir : STH.I,8,II (1^{re} ba) ; 10,II (4^e ba) ; 11,I (2^e ? ba). Même salaire, enfin, de 1/4 de gur, pour ce ġùb-ra, lors de la troisième distribution de gages, la même année, alors qu'Inim-dug₄ avait également 17 hommes sous ses ordres (cf. STH.I,9,II, malgré la transcription de *Or.* 34/35, p. 17).

Les expressions qui vont être passées en revue, maintenant, ġùb-ra-gud-tur-tur, ġùb-ra-maš, ġùb-ra-šáġ-ú, sont identiques à ġùb-ra-udu-niġ-kú-a. Mais les ġùb-ra du bouvier et du chevrier sont payés en même temps que les aides-jardiniers et le personnel des porteurs (igi-nu-du₈, il..), tandis que le ġùb-ra du porcher, souvent une femme, d'ailleurs, appartient à la catégorie des servantes et de leurs enfants (ġim-dumu), plus humble encore que la précédente, si l'on en juge par le montant des salaires.

Deux ġùb-ra-gud-tur-tur (ou : tur-tur-ra) sont connus par leur nom. Le premier, Diġir-sibad, reçoit, la première année d'Uru-ka-gi-na (P A . T E . S I), 1/4 de gur d'orge par mois, selon STH.I,15,IX (5^e ba) ; 16,X (6^e ba) ; Nik 9,X (8^e ba). Le second, ^dNin-ġir-su-igi-GUB (la copie de TSA 13,IV : ^dNin-ġir-su-ud-du semble mauvaise), apparaît dans deux listes de gages de la sixième année d'Uru-ka-gi-na ; il reçoit alors 1/4 2/24 de gur (TSA 13,IV ; DP 115,XII ; voir aussi TSA 17,XII). Les bœufs dont il s'occupe sont ceux des laboureurs, car on trouve son nom associé à celui de deux conducteurs de charrue :

TSA 14,XII (U.4) : 1/2 ^dNin-ġir-su-igi-GUB, ġùb-ra É-nam, saġ-apin-ka. D'après DP 113,XI (U.2), le même personnage travaille avec le laboureur Ur-^dEn-ki pour le même salaire, ainsi que d'après STH.I,15,IX ; VAT 4628, *Or.* 34/35, p. 47, et Nik 9,IX,X, où Ur-^dEn-ki porte le titre de sibad-gud (la transcription ^dNin-ġir-su-igi-mu, *Or.* 34/35, p. 63, est inexacte).

Le nom d'E-ta-e₁₁(d) est celui de deux ġùb-ra-maš. Il s'agit bien de deux individus, car lorsqu'ils figurent ensemble dans les états de salaires, le nom de métier reçoit la marque du pluriel, en l'occurrence, le suffixe -me. On notera, dans les exemples donnés

ci-dessous, l'usage particulier de l'expression 2-kam-ma, « une deuxième fois ». Elle n'indique pas que l'on a payé deux fois le même serviteur, mais que l'on a délivré de l'orge, pour la deuxième fois, à un nommé E-ta-e₁₁(d). Le salaire de ces deux gùb-ra-maš est parfois identique, parfois non, et variable d'une année à l'autre. Cf. : STH.I,16,IX (U.1) : l'un des deux E-ta-e₁₁(d) reçoit 1/4 de gur. STH.I,17,XI,XII (U. 3) et Nik 2,XI (U. 4) : 1/2 E-ta-e₁₁(d) 1/4 E-ta-e₁₁(d) (!) 2-kam-ma gùb-ra-maš-me. DP 114,XII (U.5) : 1/4 E-ta-e₁₁(d) 1/4 E-ta-e₁₁(d) 2-kam-ma gùb-ra-maš-me. DP 115,XII (U.6) : un seul E-ta-e₁₁(d) (gùb-ra-maš) reçoit 1/4 2/24.

Le gùb-ra-maš est tantôt le collaborateur du chevrier, tantôt, à ce qu'il semble, celui du berger des moutons à laine. Selon Nik 9,IX (U. p. I), en effet, E-ta-e₁₁(d) est le gùb-ra du sibad-maš Lugal-ka-gi-na ; selon VAT 4416, *Or. 34/35*, p. 43, cet E-ta-e₁₁(d), ou son homonyme, est le gùb-ra d'En-du. Or ce dernier est un berger de moutons à laine connu par : STH.I,15, IX ; 17,XII ; 12,V ; DP 113,XII. Comme les ovins et les caprins sont souvent élevés ensemble (cf. *supra*, p. 110, pour les animaux « à manger » et DP 152,VI, où est indiquée précisément la ration d'orge reçue par En-du, pour 13 moutons à laine et 2 chevreaux à toison), je ne vois aucune raison de conclure à l'existence de deux En-du. Cependant, si l'on en croit VAT 4628, *Or. 34,35*, p. 47. L. 6, En-du serait lui-même, à cette époque, un gùb-ra. L'absence de toute détermination après ce mot rend toutefois la copie assez douteuse : 1/4 E-ta-e₁₁(d) gùb-ra-maš-kam 1/4 2/24 En-du gùb-ra.

Les gùb-ra qui soignaient les porcs étaient les moins favorisés : ils ne gagnaient, ainsi que les petits serviteurs, ou, en tout cas, une grande partie d'entre eux, nommés simplement gim, que 4/24 ou 3/24 de gur d'orge. Ils étaient aidés dans leur travail par des orphelins (nu-sig-nitaĝ) qui recevaient 2/24 de gur. Ils ne s'occupaient que des porcs appelés šáĝ-ú¹.

D'après TSA 11,XIII, U.3, deux gùb-ra-šáĝ-ú gagnent 4/24 ; il s'agit d'un homme (nitaĝ-am₆) : NE-saĝ, et d'une femme : Šaĝ₄-kud (mí-am₆)². Cette dernière est seule men-

(1) Cf. *infra*, pp. 137 et 143.

(2) Cf. DP 42,IV et DP 134,VIII : Šaĝ₄-kud est aussi le nom d'un prêtre du Palais (saĝa É-gal), dont la femme est mentionnée par Fö 179,I. Ce nom était donc commun aux hommes et aux femmes.

tionnée, les deux années suivantes, par BM 102081, *Or.* 43/44, p. 42 ; STH.I,22,XIV ; TSA 12,XIV. Sous Uru-ka-gi-na, 6^e année, un certain Nigir-ab-a-DU, probablement un homme, en raison de son nom, ne reçoit que $3/24$ (VAT 4612, *Or.* 43/44, p. 65 ; STH.I, 23,XVI), ainsi qu'une servante anonyme exerçant la même fonction (cf. Fö 103, *infra*, p. 146, n. 3). Je dirai plus loin que les šáġ-ú, nommés ici, faute de mieux, « porcs des champs »¹, font partie, selon toute apparence, des porcs « à manger », aussi bien que les porcs de cannaie (ġišgi). Cette hypothèse permet de comprendre pourquoi on ne trouve aucun texte attestant l'existence de ġub-ra-šáġ-niġ-kú-a correspondant aux ġub-ra-udu-niġ-kú-a maintes fois relevés, on l'a vu, dans les tablettes du type še-ba, et pourquoi il arrive même que ù soit sous-entendu (cf. au lieu de ġub-ra-šáġ-ú, ġub-ra-šáġ-me, dans CTC 4,XV).

Il reste, de tout ce qui précède, que l'employé nommé ġub-ra s'occupe toujours de l'élevage du bétail. Si l'écurier Ur-dul en a quatre à son service — 4 ġub-ra Ur[-dul]-saġar, RTC 54, VII —, c'est qu'il assume des fonctions analogues à celles du « régisseur » : il fournit des chevreaux pour le sacrifice (voir la fin de RTC 47, *infra*, p. 278), des moutons (Nik 150) ; il élève des agneaux (Nik 175,I). Il appartient très probablement au « Domaine de la Princesse » (cf. DP 132,V : Ur-dul saġar-Ē-mi), bien que son titre soit généralement abrégé. J'imagine que son rôle d'écurier l'obligeait à confier les soins du bétail à ses quatre ġub-ra.

Je signalerai enfin que le chef des magasins de graisses nommé En-šu avait aussi un ġub-ra pour collaborateur ; il gagnait $1/4$ de gur d'orge par mois : $1/4$ Lugal-i-nun ġub-ra En-šu ka-šagan (VAT 4416, *Or.* 34/35, p. 43, et VAT 4628, *Or.* 34/35, p. 47). Il s'agit ici, vraisemblablement, d'un ġub-ra de moutons « à manger ». On se souvient, en effet, qu'un autre ka-šagan recevait des rations d'orge pour ses udu(-niġ-kú-a)². Quant à ce Lugal-i-nun en fonction de ġub-ra, d'après les deux textes cités plus haut, datés de la sixième année de Lugal-an-da, n'est-ce pas le même qui, avec sa collègue Za-na, mènera paître les bêtes de Ū-ú, pour un salaire légèrement supérieur de $1/4$ $2/24$ (cf. *supra*, pp. 117 ss.) ?

L'étude du ġub-ra udu-niġ-kú-a permet de grouper un

(1) Cf. ci-dessous, pp. 139 ss.

(2) Cf. ci-dessous, p. 385.

certain nombre de renseignements sur la situation d'un « serviteur moyen » du palais de Lagaš. En plus de sa ration d'orge, il pouvait recevoir, par exemple, à l'occasion de la fête de la déesse Ba-ú, 4/24 de blé amidonnier (Nik 13,XI). La même tablette nous apprend qu'un autre gùb-ra nommé Nìgir-sig₉ (col. I ; cf. *supra*, p. 127), ainsi que le gùb-ra du laboureur Ā-ni-kur-ra (gùb-ra-ni) n'en obtenaient que 2/24, tandis que Ā-ni-kur-ra lui-même était gratifié de 4/24 (col. V). Notre URI, ici encore, semble jouir, par rapport aux autres gùb-ra, d'une situation privilégiée. La ration qu'il reçoit est identique à celle de l'année précédente (cf. STII.1.5.VIII).

Plus subtiles sont les distinctions hiérarchiques entre les différents gùb-ra et leurs prétendus chefs, lorsqu'il s'agit des distributions de pains provenant des « redevances des champs »¹ (DP 130). URI, dont le nom et le titre sont, comme toujours, exprimés sans lien avec aucun collègue (1 (homme) à 1 (pain) URI gùb-ra udu-nìg-kú-a, col. IX et X)², n'est pas considéré comme l'égal d'Ā-ni-kur-ra qui reçoit un pain et demi, ni comme celui des gùb-ra des laboureurs qui n'ont droit qu'à un demi-pain (col. III). Mais les gùb-ra du berger des moutons à laine, Nìgin-mud, ont également un pain, tandis que celui de son collègue En-du n'en obtient qu'un demi (col. IX). Quant au « régisseur » En-kug (LAK 535), dont la ration, si la copie est bonne, n'est que d'un demi-pain (col. VIII), nous pouvons difficilement le considérer comme le supérieur du gùb-ra des moutons « à manger », qui reçoit, ici encore, le double de lui (cf. *supra*, p. 122). Voici les passages de DP 130 ayant permis des comparaisons :

(col. III) : 1 (homme à 1 (pain) 1/2, Ā-ni-kur-ra ; 1 à 1 1/2, Ur-dEn-ki ; 1 à 1 1/2, Saġ-ġá-tu₁₂(g)-a ; 4 à 1/2, gùb-ra-gud, saġ-apin-me.

(col. VIII) : [1] à 1/2, En-kug, LAK 535.

(col. IX) : 1 à 1 1/2, Nìgin-mud, 2 à 1, gùb-ra-ni ; 1 à 1 1/2, En-du ; 1 à 1/2, gùb-ra-ni ; 1 à 1 1/2, Lugal-da-nu-me-a ; sibad-udu-siki-ka-me.

L'ordre des préséances semble respecté dans l'énoncé d'une distribution de laine décrite par la grande tablette DP 171. Certains šub-lugal et uku-uš sont nommés en premier, puis, les cultivateurs, les artisans, un batelier, des bergers, des laboureurs ;

(1) Cf. *ŠL*, p. 267, 4, b : gān-maš, lú-ninda-gān-maš-ba ; *infra*, p. 399 et *RO*, pp. 63 ss.

(2) Les chiffres cunéiformes désignent les pains, les chiffres curvilignes, les hommes.

enfin, les petits serviteurs, porteurs, aides-jardiniers ; les lainières, les fileuses et les servantes. Vers la fin (col. XIII et XIV), quelques personnages relativement importants, victimes peut-être d'un oubli, apparaissent avant les gens de la cuisine. Parmi eux se trouvent le porcher Lugal-pa-è(d) et le « régisseur » du petit bétail En-kug. Ceux-là reçoivent chacun trois mines de laine. Le laboureur Á-ni-kur-ra et l'ânier En-tur₅ ont touché 5 mines (col. IV et III), les bergers des moutons à laine, 4 mines (col. V). Mais il est impossible d'apprécier les rations relatives des gùb-ra, qui sont gratifiés, tantôt d'un certain nombre de mines, tantôt, semble-t-il, d'étoffes ou de vêtements tout faits dont nous ignorons la « valeur »¹...

Voici toutefois, à titre d'indication, les renseignements que laissent percevoir un texte trop souvent mutilé : les deux gùb-ra de Niġin-mud reçoivent 3 mines, ceux de En-du, 3 mines. Ce sont les collaborateurs des bergers de moutons à laine (col. V). Le laboureur [Saġ-]ġá[tu₁₂(g)-a] reçoit 5 mines et le gùb-ra du laboureur Inim-dug₄, 3 mines seulement (col. IV). Le gùb-ra des moutons « à manger » reçoit 1 bar-túg et 1 šag₄-ga-dù, de même qu'un gùb-ra des chevreaux (col. V)². Un autre gùb-ra des chevreaux ne reçoit qu'un bar-túg (col. V), ainsi qu'un homme et une femme gùb-ra des porcs « des champs » (col. XIII).

(1) Il s'agit aussi, sans doute, de toisons de mouton ou de chevreau nommées bar-túg (cf. Nik 60,X : 1 maš-ġig-bar-túg ; Nik 59,XI : 1 maš-babbar-bar-túg ; et Fö 54, où 1 udu-nitaġ-bar-ġál-la est opposé à 1 udu-nitaġ-ur₄-ra : « 1 bélier ayant sa toison », « 1 bélier tondue »). Quant au terme šag₄-ga-dù, il désigne apparemment une étoffe ou un vêtement de laine. On le trouve parfois accompagné de bar-túg en déterminatif : bar-túgšag₄-ga-dù, šag₄-ga-dùbar-túg (DP 192, VIII ; 193, VII) ou seulement de túg : 1 túgšag₄-ga-dù (Fö 181,I).

Dans les mêmes textes, bar-túg est employé seul et d'une manière parfaitement distincte des termes précédents (cf. DP 192,VII ; Fö 181,I). C'est ainsi qu'on doit l'entendre, me semble-t-il, dans DP 171, et choisir l'interprétation suggérée par la transcription de Deimel dans *An. Or.* 2, p. 60, plutôt que le commentaire du ŠL, p. 750, 143 : « šag₄-ga-dù (lú), ein Beruf, der die šaggadu-Kleider anfertigt, DP 171, 2 ff. » Il faut lire, en effet, dans DP 171,II, case 2 : 2 bar-túg 1, šag₄-ga-dù 1, lú. Il est évident, par la case précédente elle-même, que le chiffre 2 porte sur lú : 2 hommes à 1 bar-túg et 1 šag₄-ga-dù ; la case 1 montre, en effet, que le chiffre curviligne se rapporte à lú, le chiffre cunéiforme, à sig-ma-na sous-entendu : « 1 homme à trois mines ». La construction est analogue dans DP 171, VIII,IX, où le premier chiffre se rapporte à igi-nu-du₈ au lieu de lú, et aux col. XIII et XVI, où le chiffre curviligne se rapporte à ġim ou à mí, bien qu'il en soit séparé par le nom d'un vêtement féminin flanqué d'un chiffre cunéiforme. La même disposition est employée dans DP 176 et DP 173, et des confusions sont à relever dans les transcriptions du šu-niġin de ces tablettes, dans *An. Or.* 2, pp. 50, 51 : « 6 4 lú » doit être compris : « 6 hommes à 4 mines » (DP 176) ; « 1 5 lú » : « 1 homme à 5 mines » (DP 173).

(2) Cf. *An. Or.* 2, p. 61.

Parmi les autres avantages du nommé URI, le gùb-ra des moutons « à manger », figure, d'après DP 603, le produit en orge, lors de la moisson, de deux iku du « Petit terrain des Fleurs » (gán-RIN-na-tur). Avant de proposer une transcription et une traduction de cette tablette, je ferai trois remarques :

1) Bien qu'il s'agisse de še-GIRI(B)-a, le terrain en question n'est sans doute pas une dotation, ni de la femme du roi, ni du roi, ni de certains particuliers (lú-kur₆-díb-ba), car le signe kur₆ ne figure pas dans le texte¹.

2) On notera que la quantité d'orge offerte est calculée non d'après son volume ou son poids, mais d'après le nombre d'iku moissonnés, ce qui renforce les arguments que j'ai cru pouvoir exprimer à propos de la part due à la Princesse, ci-dessus, pp. 53 ss.

3) Malgré la présence du verbe dū à la fin du texte, verbe qui signifie souvent que l'intendant a « fait faire » de grands travaux (cf. DP 625, 626, 627), DP 603 ne mentionne pas une corvée mais une gratification, sans doute à l'occasion de la moisson, car les chefs d'équipe ont droit à plus d'iku que les hommes.

DP 603

(I) 6 1/2 lú iku-4-ta	6 hommes à 4 iku et 1/2 part ² .
ugula-iku-6-ta, iku-bi 32	6 iku par chef d'équipe, soit : [32 iku.
iku-še-GIRI(B)-a	iku d'orge <i>de verger</i> ³ .
Níg-en-na še-gur ₁₀ -še-gur ₁₀	Domaine Seigneurial, orge moissonnée.
Dam-diğir-ğu	Dam-diğir-ğu ⁴ .
(II) 2 lú 1 ugula iku-bi 14	2 hommes, 1 chef d'équipe, soit : [14 iku ⁵ .
Ĝír-nun gùb-gir ₅	Ĝír-nun, voiturier.
4 iku En-bi	4 iku à En-bi,
2 iku Amar-KEŠ.KÁR ^{ki}	2 iku à Amar-KEŠ.KÁR ^{ki} ,
dub-sar-me	scribes.

(1) Cf. *supra*, p. 40, n. 4 ; la phrase : iku-kur₆-še-GIRI(-B)-a est très souvent employée.

(2) Cf. *infra*, p. 177, n. 4. Il s'agit vraisemblablement de la 1/2 part réservée à un enfant. Le calcul le prouve : 24 iku, 2 iku et 6 iku, font bien 32.

(3) Cf. *supra*, p. 40, n. 4.

(4) C'est probablement un uku-uš (cf. DP 171,I) et sans doute le chef d'équipe des hommes en question.

(5) 2 fois 4, plus 6, font 14.

(III) 2 iku URI gùb-ra-udu-niġ-kú-a	2 iku à URI, gùb-ra des moutons « à manger ».
(IV) šu-niġin	Total :
3 búr še-GIRI(B)-a	3 búr d'orge <i>de verger</i> .
Niġ-en-na še-gur ₁₀ -še-gur ₁₀	Domaine Seigneurial, orge moissonnée.
gán-RIN-na-tur	Petit terrain <i>des Fleurs</i> .
e-dib	(Cette orge) a été prise ¹ .
gán-ú-rum- ^a Ba-ú	Terrain qui est la propriété de la déesse Ba-ú.
(V) Šag ₅ -Šag ₅ dam Uru-ka-gi-na lugal-Lagaš ^{ki} -ka	Šag ₅ -Šag ₅ , épouse d'Uru-ka-gi-na, roi de Lagaš.
En-ig-gal nu-bànda mu-dù	L'intendant En-ig-gal a fait faire (ce travail).
4	4 ^e année.

Le gùb-ra des moutons « à manger » reçoit encore des iku, selon DP 581, mais le texte précise que ce sont des iku de dotation (kur₆), et l'expression qui les qualifie : iku-kur₆-dib, rappelle évidemment la qualité des bénéficiaires, les lú-kur₆-dib-ba-me, c'est-à-dire les « hommes ayant reçu une dotation »². Nous savions déjà, par de nombreux états de salaires, que URI en faisait partie. Mais les gùb-ra des laboureurs ou du berger des moutons à laine, En-du, reçoivent aussi deux iku chacun, tandis que le laboureur ou le berger en ont six. Leur situation n'est pas absolument claire³. En tout cas, le gùb-ra des udu-niġ-kú-a, sans être aussi bien traité que les laboureurs, gratifiés de 6 iku chacun, demeure privilégié par rapport aux autres gùb-ra : 4 iku lui sont attribués, ce qui le met sur un pied d'égalité avec le porcher Lugal-pa-è(d). (Même mention sur TSA 7, col. III, U. 4, transcrite dans *Or.* 4, p. 15.)

(1) Autre traduction possible : « (Cette orge) a été reçue. » Voir ci-dessous n. 2, p. 133. On pourrait aussi considérer l'expression redoublée še-gur₁₀-še-gur₁₀ comme une formule figée équivalente à l'abstrait « moisson », et traduire e-dib par : « on l'a entreprise ». Cf. *VSP*, pp. 227, 228, à propos de DP 622. Cf. le nom de profession : Giri(b)-še-gur₁₀-še-gur₁₀ (Amh. 2, IV, DP 124, III ; 125, IV) devant lequel lú est sans doute sous-entendu, et désignant probablement le chef-moissonneur. Cf. *infra*, p. 184, n. 1.

(2) Le sens fondamental de dib est « prendre, saisir » ; mais on saisit ce que l'on reçoit aussi bien que ce que l'on dérobe. Cf. *VSDI*, pp. 232 et 385, *supra*, p. 40, n. 4 et *infra*, p. 391.

(3) Voir ci-dessus, p. 120, n. 5.

DP 581

(I) 8 iku kur ₆ -ki-a ¹ bir ₄	8 iku de dotation <i>de marécages</i> au potier,
4 iku kur ₆ Lugal-pa-éd sibad-šáĝ	4 iku de dotation au porcher Lugal-pa-éd,
4 URI ĝùb-ra-udu-níĝ-kú-a	4 (iku) à URI, ĝùb-ra des moutons « à manger », Terrain de <i>la Rive</i> Á-nu-KÚŠ.
(II) ĝán-Gú-á-nu-KÚŠ	6 (iku) à Á-ni-kur-ra.
6 Á-ni-kur-ra	2 (iku) à son ĝùb-ra,
2 ĝùb-ra-ni	6 (iku) à Saĝ-ĝá-tu ₁₂ (g)-a.
6 Saĝ-ĝá-tu ₁₂ (g)-a	6 (iku) à Ur- ^a En-ki,
(III) 6 Ur- ^a En-ki	les laboureurs.
saĝ-apin-me	2 (iku) au ĝùb-ra d'En-du,
2 ĝùb-ra En-du	4 (iku) à Ma-al-ga,
4 Ma-al-ga	2 (iku) à Lú-zid.
2 Lú-zid	Terrain Saĝ-dù.
ĝán-Saĝ-dù-kam	6 (iku) à Gi-nim, le chef des magasins de matières grasses.
(IV) 6 Gi-nim ka-šagan	6 (iku) à <i>l'échanson</i> Uš-zid,
6 Uš-zid ga ₅ -šu-du ₈	6 (iku) à En-usar-ré, serviteur de l'É-níĝ-ga ² .
6 En-usar-ré lú-É-níĝ-ga	Iku se trouvant à côté du Domaine Seigneurial, dans son prolongement ³ .
iku Níĝ-en-na-da	Terrain du Da-ĝir, « en forme de butte » ⁴ .
uš-a ĝál-la	Iku de dotation reçus ; l'intendant En-ig-gal les leur a transmis.
(V) ĝán-Da-ĝir-ga-kam	2 ^e année.
(VI) iku-kur ₆ -díb	
En-ig-gal nu-bànda	
e-ne-sum-mu ⁵	

(1) Cf. *supra*, p. 35, n. 1 ; p. 45, n. 1.(2) Cf. *supra*, pp. 96, 97 et *infra*, p. 365, n. 4.(3) Uš indique le sens longitudinal, zag, le « côté », c'est-à-dire le sens latéral. Cf. *supra*, p. 64.

(4) Voir ci-dessus, p. 45, n. 1.

(5) Le -e du temps « actualisé » est passé à -u par harmonie vocalique ; cf. Nik 89, III. Sum signifie « donner », mais n'est pas synonyme de ba, « donner en cadeau, en salaire ».

Ce dernier texte, même si l'on ne s'arrête pas aux inégalités dans le nombre des *iku* attribués ce jour-là à chaque individu, inégalités pouvant être réparées lors d'une autre distribution, met en lumière, une fois de plus, la différence qui existe entre le *gùb-ra* des moutons « à manger » et ceux des laboureurs ou des bergers de moutons à laine : le premier, en effet, n'est jamais nommé par rapport à un « supérieur », je l'ai constaté dans les dix-sept textes où son nom et son titre se présentent. On ne peut lui appliquer ni la formule *gùb-ra-ni*, ni le verbe qui marque ordinairement la servitude : *e-da-tìl* (cf. *supra*, p. 118). Il faut donc conclure que la traduction du *ŠL* : « *Gehülfe der Hirten* » ne semble pas lui convenir.

Il en résulte qu'elle ne saurait être conservée pour décrire le métier des autres *gùb-ra*. Serrons de plus près l'expression. *Gùb* signifie probablement « gauche » ; *ra* peut être une racine verbale (la lecture de Deimel, *gubu(r)-ra*, n'est pas justifiable) dont la signification n'est ni celle de frapper, ni celle d'abattre. Il est plus vraisemblable que *ra* soit ici, comme dans d'autres circonstances où ce verbe a pour objet des animaux, l'équivalent de *rá*. Mais si, ailleurs, le sens convenable paraît être celui d'*aláku*, remuer, je comprends ici *rá* comme *kánu*, être stable (cf. *Manuel*, numéro 206)¹.

Le *gùb-ra* serait donc celui qui est placé « à gauche » de l'animal, et non du berger, comme le laisse entendre le commentaire du *ŠL* cité plus haut, p. 120. On a vu, en effet, particulièrement, ci-dessus pp. 123, 124, que le composé *gùb-ra* peut être employé aussi bien devant un nom d'animal que devant un nom propre ou devant un nom de métier. Rien ne s'oppose à l'hypothèse que la première construction révèle le sens fondamental de l'expression. Le *gùb-ra* serait alors celui qui se trouve toujours auprès du bétail pour le soigner, quelle que soit la race de l'animal, quelle que soit l'organisation — hiérarchique ou non — de la profession. On se souvient, en effet, que pour certains *gùb-ra*, la paie est parfois équivalente ou supérieure à celle du berger des moutons à laine ou du laboureur ; que le verbe *e-da-sig*, employé à propos de « ceux qui mènent paître les moutons à manger » (*udu-níg-kú-a ba-súg-ge-éš*) et qui implique vraisemblablement la subordination, n'a jamais un *gùb-ra*, quel qu'il soit, pour sujet. Le possessif *-a-ni* peut fort bien indiquer une collaboration

(1) Cf. *infra*, pp. 153 et 201, n. 4.

sur un pied d'égalité, de telle sorte que le laboureur ait, par exemple, « son » *soigneur* comme un patron « son » associé. On peut aussi concevoir qu'à l'absence du possessif -a-ni, dans l'expression, corresponde, dans les faits, une indépendance telle que celle du gùb-ra des moutons « à manger », par rapport au « régisseur » et aux « pâtres ».

Toutes les difficultés certes, ne sont pas levées, et notamment la question de savoir pourquoi ces moutons « à manger » n'avaient pas de sibad mais des pâtres, au service d'un « régisseur » moins rétribué que le gùb-ra lui-même... Quoi qu'il en soit, l'hypothèse que je propose peut s'appliquer, indépendamment des hiérarchies professionnelles, à toutes les expressions suivantes : gùb-ra-udu-níġ-kú-a, gùb-ra-udu-siki-ka-me, gùb-ra-gud. gùb-ra-gud-tur-tur-ra, gùb-ra-maš, gùb-ra-maš-gal-gal, gùb-ra-šáġ-ú-ka. La même hypothèse n'est pas infirmée par les formes : gùb-ra-sibad-ama-gan-ŠA, gùb-ra-sibad-udu-siki-ka-me, gùb-ra suivi d'un nom propre, ou gùb-ra-ni se rapportant à un personnage sus-nommé.

* * *

Les tablettes du type še-ġar nous apprennent que les Sumériens distinguaient deux sortes de porcs. Les uns sont désignés, comme les moutons, par l'épithète níġ-kú-a, les autres non, si toutefois on considère, à la lettre, les expressions šáġ-ġišgi-níġ-kú-a et šáġ-ú. Il s'en faut de beaucoup, cependant, que l'on puisse établir un parallèle entre le vocabulaire consacré aux moutons et celui qui concerne les porcs. En effet, le composé níġ-kú-a suit immédiatement udu, alors qu'il est séparé de šáġ par ġišgi. Si la langue est un reflet fidèle de la vie, ce qualificatif signifiant soit que les porcs fréquentaient les cannaies, soit qu'ils étaient nourris en partie de roseaux, cueillis pour eux, doit correspondre à une qualité essentielle des porcs en question, car il ne tombe pratiquement jamais¹.

Au contraire, bien souvent omis, on l'a vu, après le mot udu, níġ-kú-a peut être énoncé ou non après šáġ-ġišgi. Mais si l'on conçoit que des moutons soient périodiquement tondus et élevés dans ce but, il est difficile d'imaginer que certains porcs aient été uniquement voués à un quelconque artisanat — usage

(1) Une seule exception est à signaler, cf. *infra*, p. 140, n. 2.

des soies, de la peau et de la graisse — sans être mangés comme les autres.

D'autre part, tandis que les deux sortes de moutons dépendent, l'une, du berger des moutons à laine, l'autre, du « régisseur du petit bétail », les porcs sont tous confiés au porcher nommé *sibad-šáġ* : les textes présargoniques étudiés ici mentionnent toujours le même : *Lugal-pa-è(d)*¹.

Ce dernier travaille en collaboration avec un *gùb-ra-šáġ-ú*², mais il ne semble pas qu'un *gùb-ra* ait été affecté aux *šáġ-ġišgi-níg-kú-a*, ainsi qu'aux moutons *níg-kú-a*. Par ailleurs, nous savons que des servantes nommées *gim-šáġ-níg-kú-a-me* sont au service de *Lugal-pa-è(d)*. Leur nombre est, environ, de treize à dix-sept³. Or, d'après les tablettes du type *še-ġar* qui mentionnent les deux catégories de porcs, — une vingtaine, à peu près, que j'indiquerai plus loin⁴ — les porcs *ġišgi-níg-kú-a* sont très peu nombreux, six en moyenne, tandis que l'effectif des *šáġ-ú* atteint, en moyenne, toujours, le chiffre de cent cinquante. Si l'on consulte *ŠL* p. 914, 8; *Or.* 20, p. 57; *Or.* 43-44, pp. 87, 88, on trouve, de la part de Deimel, les traductions suivantes : pour les premiers : *Mastschweine, Rohrschweine* ; pour les seconds : *Weideschweine, Zuchtschweine*.

Il me paraît exact que les porcs de cannaie soient des porcs gras. En effet, les plus favorisés (au-delà de trois ans) reçoivent $1/24$ de *gur* d'orge par jour, soit 6 *sila* ; les animaux de deux et trois ans ont droit à $1/4 \frac{4}{24}$ de *gur* par mois, ce qui représente 60 *sila*, soit 2 *sila* par jour ; les plus jeunes, enfin — les *šag₄-dùg* et les porcelets d'un an —, ont une ration de $5/24$ de *gur* par mois, soit 30 *sila*, c'est-à-dire 1 *sila* par jour.

(1) De même qu'il existait, pour les moutons quelques éleveurs « non-professionnels » (cf. *infra*, p. 384), de même on relève le nom d'un portier (*i-du₈*) ayant à soigner quelques porcs de cannaie. Il s'appelle *Lugal-saġ*, et figure, seul, à côté du porcher, dans les tablettes du type *še-ġar* (voir ci-dessous, p. 140, n. 2). Trois textes donnent seulement la quantité d'orge qu'il reçoit : *Nik* 67, IV, E. 4 : 4 (*gur*) moins $1/4$; *Fò* 77, V, L. 1, 10^e *ġar* : 1 *gur* $1/2$; *Nik* 62, IV, l. 1, 12^e *ġar* : 1 *gur*. Un autre texte donne plus de détails : *DP* 145, dont j'ai parlé plus haut, p. 130 (col. VI, L. 1, 12^e *gar* également) : 4 *šáġ-ġišgi šáġ-1-šè id₇-da-še-1/4 4/24/-ta še-bi 1 1/2 4/24 Luga* [*1-saġ*] *i-du₈*. Si, comme je l'ai déjà signalé p. 105, la 12^e attribution s'est faite en deux fois, cette année-là, *Lugal-saġ* aurait reçu en tout 2 *gur* $1/2 \frac{4}{24}$, chiffre encore vraisemblable, étant donnée la quantité attestée par *Nik* 67.

(2) Cf. *supra*, pp. 119 ss. ; 128 ss.

(3) Cf. *infra*, pp. 144-147.

(4) Cf. *infra*, p. 142.

Mais les šáġ-ú, qui sont probablement des porcs maigres, ne reçoivent que 3/24 de gur d'orge par mois, s'ils ont quatre ans ou trois ans, 2/24 s'ils sont âgés de deux ans, 1/24, soit 6 sila, s'ils n'ont qu'un an ou moins. On s'attendrait à ce que Deimel, qui qualifie de « Mastschafen » des moutons níġ-kú-a alors qu'ils ne sont pas mieux nourris que les moutons à laine¹, distingue nettement les porcs gras des porcs maigres. Pourquoi parle-t-il, dans *Or. 20*, p. 57, à propos des « verschiedenen Arten der Mast », des šáġ-ú aussi bien que des šáġ-ġišgi dont il sépare les šáġ-ġišgi-níġ-kú-a ? Pourquoi fait-il ce commentaire, à propos de la ration d'une femelle šáġ-ú de 3 ans ou de 2 : « es ist Schwein welches auf die Grasweide geht und daher nur einer kleineren Zulage von Gerste bedarf » ? Le composé šáġ-ú signifie-t-il que les porcs mangeaient de l'herbe (Gras) dans les pâturages (Weide) ? Si les animaux sumériens ressemblaient aux nôtres, je retiendrais plutôt pour ú le sens générique de « plantes », s'appliquant à toutes sortes de racines ou de feuilles, et pas seulement à l'herbe proprement dite. Mais il me semble que si l'on veut respecter le parallélisme entre ú et ġišgi, et si l'on traduit ġišgi par cannaie, il faut comprendre que ú désigne les endroits fréquentés par les porcs, et non un mode d'alimentation (sinon accessoirement). C'est pourquoi j'ai adopté — sous réserve — la traduction de « porcs des champs » pour šáġ-ú. Il est évident que le mot « champs » ne doit pas évoquer les terres cultivées ; je ne lui donne point d'autre signification que celle qu'il a dans l'expression : « mener les bêtes aux champs ».

Quoi qu'il en soit, je pense que les porcs en question doivent être considérés comme des porcs maigres, mais que Deimel a raison d'y voir des animaux utilisés pour la reproduction (Zuchtschweine). On verra, en effet, que dans tous les textes, le sexe de chacune des catégories de « porcs des champs » (catégories établies selon l'âge) est clairement indiqué, et que les femelles sont plus nombreuses que les verrats, tandis que le sexe des porcs de cannaie n'est jamais précisé². Si les porcs *des champs* sont bien, comme je le crois, des porcs maigres, il faudrait encore reprocher à Deimel, étant donnée la disproportion entre le nombre des šáġ-ġišgi et celui des šáġ-ú, d'avoir écrit que, dans le porc, on appréciait surtout la graisse (*Or. 20*, p. 59).

(1) Cf. *supra*, pp. 95, 96 ; 105 s..

(2) Cf. *infra*, p. 142.

Les réflexions d'après lesquelles il détermine le nombre des porcs sacrifiés chaque année m'ont paru plus judicieuses (*Or.* 20, p. 59) ; il s'agirait d'une cinquantaine de bêtes environ, soit : un ou deux porcs de cannaie de plus de trois ans, toutes les femelles élevées *aux champs*, après trois ans, les verrats de la même catégorie, après trois ou quatre ans, et enfin la plupart des porcelets engraisés. Les tablettes du type še-ġar, en effet, n'indiquent pas de porcs ayant reçu de l'orge au-delà des âges respectifs de ceux-là.

Il est temps d'en venir aux textes qui étayeront le développement précédent ; mais, pour la clarté de l'exposé, je dirai d'abord ce qu'il me paraissent prouver :

1) L'épithète ġišgi-niġ-kú-a peut être réduite, comme c'est le cas le plus souvent, d'ailleurs, à ġišgi, sans que la signification des documents change en quoi que ce soit.

2) L'expression niġ-kú-a se rapporte sans doute aussi bien aux porcs *des champs* qu'aux porcs de cannaie. En effet, dans les textes où elle est présente, elle ne figure qu'une seule fois, et n'accompagne jamais le nom des porcs de cannaie qui, en raison de leur âge moins avancé, sont mentionnés après les premiers¹. Si on ne la trouve jamais après šáġ-ú, c'est vraisemblablement parce que ces animaux sont toujours cités après les porcs de cannaie². Cette hypothèse me semble la seule qui permette de comprendre le nombre des ġim-šáġ-niġ-kú-a-me. On ne saurait, en effet, concevoir qu'une quinzaine de servantes, environ, fussent chargées de soigner cinq ou six porcs seulement, les ġišgi, alors qu'un seul ġùb-ra s'occuperait de cent cinquante šáġ-ú, aidé parfois d'un collègue, qui est souvent une femme.

(1) Cf. *infra*, p. 154, n. 2.

(2) Une exception, apparente seulement, doit être signalée. On peut lire dans DP 145,V, une quantité d'orge attribuée aux šáġ-ú, et dans la colonne suivante, celle qui est donnée aux šáġ-ġišgi. Mais les porcs *des champs* sont ceux du porcher Lugal-pa-è(d), les porcs de cannaie, ceux du portier Lugal-saġ (cf. *supra*, p. 137, n. 1). On se souvient que la douzième attribution de fournitures sous Lugal-an-da, 1^{re} année, eut lieu en deux fois : Nik 62 complète DP 145. Or, dans Nik 62,III, figure l'attribution d'orge aux šáġ-ġišgi du porcher Lugal-pa-è(d). Les šáġ-ú sont donc nommés à la place convenable dans DP 145. De plus, on ne peut faire état de l'absence du qualificatif niġ-kú-a après šáġ-ú pour affirmer que ces porcs n'étaient pas « à manger », puisqu'elle est le plus souvent omise, même après ġišgi. Ainsi en est-il dans Fö 77,IV, où, contrairement à l'usage, les porcs *des champs* de Lugal-pa-è(d) sont nommés avant les porcs de cannaie. Ces derniers ne sont gratifiés que d'un quart de gur d'orge. Il s'agit probablement d'un supplément, ou du complément d'une autre ration. Et c'est peut-être la raison pour laquelle les porcs *des champs* sont nommés en premier.

3) Il résulte des deux observations précédentes que, s'il existait des porcs gras fréquentant les cannaies, l'expression *nīg-kú-a* ne signifie pas pour autant « engraisé », mais « à manger ». Cette épithète s'applique implicitement aux porcs *des champs*, qui étaient sans doute des porcs maigres, et qualifie explicitement le mot « porcs » dans le nom des servantes ayant à soigner tout le troupeau (porcs gras et porcs maigres). Ainsi pouvons-nous comprendre la raison pour laquelle *nīg-kú-a(-me)* apparaît tout de suite après *gīm-šág*, sans l'intermédiaire *ġišgi*. L'épithète *nīg-kú-a*, désignant parmi les *šág* ceux qui étaient « à manger », permet peut-être, à l'origine, d'opposer dans le langage le porc, animal domestique, au *šág* sauvage ou sanglier¹.

On trouvera la forme pleine : *šág-ġišgi-nīg-kú-a*, dans douze tablettes du type *še-ġar* : Fö 92, V (L. 3, 1^{re} *ġar*) ; Nik 63, IX (U. 3, 11^e *ġar*) ; STH.I, 33, VIII (U. 4, 2^e *ġar*) ; STH.I, 34, IX (U. 4, 8^e *ġar*) ; CTC 3, VIII (U. 5, 2^e *ġar*) ; STH.I, 35, VII (U. 5, 5^e *ġar*) ; STH.I, 36, VIII (U. 5, 6^e *ġar*) ; TSA 35, VII (U. 5, 13^e *ġar*) ; Nik 57, II (U. 6, 1^{re} *ġar*) ; DP 149, III (U. 6, 3^e *ġar*) ; VAT 4641, Or. 32, p. 39, III (U. 6, 6^e *ġar*) ; DP 150, III (U. 6, 7^e *ġar*). Il faut ajouter à ces références celle d'une tablette d'un type différent : VAT 4856, Or. 16, p. 39, qui paraît être l'inventaire des biens d'un nommé Lugal-Kēški².

(1) Cf. Manuel, n° 53 : *šahu* : cochon, sanglier ; *šahu ša api* : cochon de cannaie. Cependant, il s'agit du signe ŠAH et non du signe ŠÁH (n° 467).

(2) Parmi ces biens figurent 1 *šág-nīg-kú-a* (col. IV), 1 *šág-ú*, 1 *udu-nitaġ*. Si la transcription est exacte, c'est le seul cas, à ma connaissance, où *ġišgi* soit omis entre *šág* et *nīg-kú-a*. Cet exemple, certes, paraît contredire ce que tous les autres textes suggèrent, et l'opposition semble nette entre *ú* et *nīg-kú-a*. Mais il ne détruit pas les arguments qui rendent cette opposition inintelligible, notamment celui de la disproportion entre le nombre des porcs de chaque catégorie et celui des serviteurs apparemment chargés de s'en occuper. Il est possible, d'autre part, que, même en l'absence de *ġišgi*, l'épithète *nīg-kú-a* se rapporte aussi au *šág-ú* cité en second lieu.

Tous ces animaux sont nommés après une liste de vêtements, d'objets de métal, de peaux, et sont désignés comme la propriété de Lugal-Kēški (*nīg ú-rum Lugal-Kēški-kam* ; lire, vraisemblablement : Kēš). D'autres objets ou animaux sont ensuite énumérés comme appartenant au palais ou s'y trouvant (*É-gal-kam*). Cependant, l'ensemble de cet inventaire est dit : *nīg-ga Lugal-Kēški-kam*. Faut-il en conclure que *nīg-ga* avait une acception plus large que *nīg ú-rum*, cette dernière expression s'appliquant à ce que l'individu pouvait posséder, *nīg-ga* se rapportant à l'ensemble des objets et des animaux dont il pouvait se servir, une partie d'entre eux restant la propriété du Palais et ne pouvant être transmise par héritage ? *Nīg-ga* est attesté dans DP 478, III ; VAT 4632 (Or. 9/13, p. 198) et VAT 4724 (Or. 9/13, p. 199) mentionnent les « biens » de la fille d'Uru-ka-gi-na (*nīg-ga Gīm-dBa-ú*) ; DP 507, III, ceux du « cultivateur » Ur-dul (*nīg-ga Ur-dul engar*).

L'inventaire des biens de Lugal-Kēški (VAT 4856, Or. 16, p. 39) se termine par le

On a vu ci-dessus la transcription et la traduction de deux passages de DP 149 et de Nik 63 relatifs à la nourriture des porcs (pp. 68 et 107). Comme partout ailleurs, l'âge des animaux qui reçoivent 1/24 de gur d'orge par jour n'y est pas noté. Cette ration indiquait par elle-même, sans doute, qu'il s'agissait des animaux de plus de trois ans. Ceux à qui l'on donne, selon DP 149, 2 sila par jour, ont deux et trois ans ; c'est également l'âge de ceux qui obtiennent, selon Nik 63, la même ration, quoique diversement comptée : 1/4 4/24 par mois. J'ajouterai à ces renseignements la transcription de deux fragments où figure la ration des porcs d'un an : 1 sila par jour, ou 5/24 de gur-saġ-ġál par mois. Le nombre total des porcs de cannaie y est relativement élevé (sept et douze animaux) :

DP 150, III : 1 šág-ġišgi-níġ-kú-a, ud-1-še-1/24-ta,
2 šág-ġišgi-mu-3, 3 šág-ġišgi-mu-2, šág-1-šè ud-1-šc-2-sila-ta,

1 šág-ġišgi-mu-1, ud-1-še-1-sila-ta ; še-bi : 3 1/2 1/24,
Lugal-pa-è(d), sibad-šág.

TSA 35, VII ss. (la copie contient des erreurs qui ont été rectifiées ici, d'après les autres textes et d'après le calcul) :

2 šág-ġišgi-níġ-kú[-a], šág-1-šè ud-1-še-1/24-ta,
4 šág-ġišgi šág-1-še id₇-da-še-1/4 4/24-ta,
6 šág-ġišgi šág-1-šè id₇-da-še-5/24-ta ; še-bi : 5 1/4 4/24.

La ration de 5/24 est également celle des jeunes porcs nommés šág-ġišgi-šag₄-dùġ¹, ayant par conséquent un an ou un peu moins. Elle est attestée dans deux tablettes du type še-ġar qui contiennent aussi la liste la plus complète, selon l'âge, des porcs *des champs*. Voici un fragment de Nik 60 que je propose comme exemple des textes où níġ-kú-a ne figure pas après šág-ġišgi. On se rendra compte qu'il est impossible de fonder une

signe LAK 159, élément d'un verbe composé : IGI...LAK 159, signifiant « inspecter » (cf. *VSP*, p. 239). Il a généralement pour sujet l'un des intendants, En-ig-gal, Šubur, ou Ur-^dIgi-ama-šè. Il se présente sous plusieurs aspects grammaticaux : IGI-e-me-LAK 159 (DP 482, V) ; IGI-bi-LAK 159 (Nik 162, III ; 179, III ; 236, V) ; IGI-LAK 159-dè (Nik 88, II) ; IGI-LAK 159-LAK 159-dam (TSA 28, II).

Les inventaires des biens de Gilm-^dBa-ù signalés ci-dessus offrent la mention assez rare d'une peau de porc (1 kuš-šág), dont la catégorie n'est pas précisée. Cf. Nik 243, II : 4 kuš-šág-ġišgi ; col. III : 3 kuš-šág a-ġar-ta túm-a, 6 kuš-šág a-ġar-ta nu-túm-a, ainsi que ci-dessous, p. 258, n. 2.

(1) Cf. *supra*, p. 107 ; *infra*, pp. 144, 177, et n. 4. Šag₄-dùġ peut être employé pour désigner les enfants des servantes.

distinction, quelle qu'elle soit, sur la présence ou l'absence de cette épithète, en se reportant à Nik 63 (*supra*, p. 170).

Nik 60, VIII (U.2, 9^e ġar)¹

2 šág-ġišgi šág-l-šè ud-l-še-1/24-ta	2 porcs de cannaie ; par porc et par jour : 1/24 (de gur) d'orge ;
1 šág-ġišgi-mu-2 id ₇ -da-še-1/4 4/24-ta	1 porc de cannaie de deux ans ; par mois : 1/4 4/24 (de gur).
2 šág-ġišgi-šag ₄ -dùg id ₇ -da-še-5/24-ta še-bi 3 1/4 2/24	2 porcelets de cannaie ; par porc et par mois : 5/24. Soit : 3 (gur) 1/4 2/24.
8 šág-ú-nitaġ-mu-4 18 šág-ú-mí-mu-3 šág-l-šè (IX) id ₇ -da-še- 3/24-ta	8 porcs <i>des champs</i> de 4 ans, 18 truies <i>des champs</i> de 3 ans ; par bête et par mois : 3/24.
40 šág-ú-mí-mu-2 4 šág-ú-nitaġ-mu-2 šág-l-šè id ₇ -da-še-2/24-ta	40 truies <i>des champs</i> de 2 ans, 4 porcs <i>des champs</i> de 2 ans ; par bête et par mois : 2/24.
54 šág-ú-mí-šag ₄ -dùg 17 šág-ú-nitaġ-šag ₄ -dùg ² šág-l-šè id ₇ -da-še-1/24-ta še-bi 13 5/24	54 porcelets (femelles), 17 porcelets (mâles) ; par bête et par mois : 1/24. Soit : 13 (gur) 5/24.
Lugal-pa-è(d) (X) sibad-šág	(à) Lugal-pa-è(d), le porcher ³ .

Les renseignements concernant les porcs de cannaie « à manger » peuvent donc être pris, non seulement dans les tablettes signalées ci-dessus, p. 141, mais dans tous les textes où ġišgi n'est pas suivi de níġ-kú-a et dont voici la liste : Nik 67, III (E. 4) ;

(1) Il faut remarquer l'éloquence des chiffres : 5 šág-ġišgi pour 141 šág-ú, et parmi ces derniers, 29 mâles pour 112 femelles.

(2) La lecture 67 šág (*Or.* 43/44, p. 58) est fausse ; la transcription correcte est donnée dans *Or.* 32, p. 22.

(3) Ce total représente la ration des porcs de cannaie et des porcs *des champs*. Son exactitude permet de rectifier la copie de Nik 64. a) Le nombre des šág-ú-mí-mu-3 est : 18 (col. VIII) ; b) Selon toute probabilité, les 40 šág-ú-mí sont des truies de deux ans et non de 4 (col. VIII) ; c) Il y a 17 šág-ú-nitaġ-šag₄-dùg et non 15 (col. IX). Certaines tablettes ne donnent pas, comme Nik 60, la quantité totale d'orge attribuée au porcher, mais d'une part celle qui est destinée aux porcs de cannaie (en chiffres curvilignes), d'autre part, la ration des porcs *des champs* (en chiffres cunéiformes). Voir, par exemple, STH.I, 36, VIII, IX).

Fö 77,V (L. 1, 10^e ġar) ; Nik 62,III et DP 145,VI (L. 1, 12^e ġar) ; RTC 51,VII (L. 5, 8^e ġar) ; STH.I,30,IX (L. 7, 1^{re} ġar) ; Fö 9, VIII (U. 1 PA.TE.SI, 2^e ġar) ; de la même année du « patésiat » d'Uru-ka-gi-na : DP 152,VII (3^e ġar), DP 155,VIII (7^e ġar) ; STH.I,31,VII (9^e ġar) ; DP 156 où le titre d'Uru-ka-gi-na n'est pas visible (voir col. VII ; U. 1, 5^e ġar) ; de la première année du « règne » d'Uru-ka-gi-na : VAT 4610, Or. 32, p. 17 (1^{re} ġar), et STH.I,32 (voir col. VIII,IX ; 3^e ġar). Enfin : DP 158,VI,VII (U. 2, 4^e ġar) ; Nik 60,VIII (U. 2, 9^e ġar) ; Nik 64,VII (U. 2, 11^e ġar) ; TSA 36,IX,X (U. 3, 1^{re} ġar) ; TSA 34,IX (U. 3, 4^e ġar) ; Nik 59,IX (U. 3, 5^e ġar).

Dans tous ces textes, le nombre des porcs ġišgi est compris entre 1 et 6 ; celui des šág-ú dépasse la centaine. Même si les chiffres réels ne figuraient pas toujours sur les tablettes que nous possédons, puisque certaines attributions n'étaient pas faites en une seule fois, il est impossible de ne pas tenir compte d'une telle constance dans les variations relatives du nombre des porcs de chaque catégorie.

Presque inversement proportionnels seraient les nombres des serviteurs du porcher Lugal-pa-è(d), si l'on admettait que les ġùb-ra-šág-ú (un ou deux) eussent été préposés aux soins des šág-ú et les ġim-šág-niġ-kú-a-me (treize à dix-sept) à celui des šág-ġišgi-niġ-kú-a. J'ai donc supposé que ces servantes s'occupaient de tous les porcs, et que les « soigneurs » des porcs *des champs* devaient leur fonction à l'importance du troupeau.

Cependant, en étudiant de plus près les tablettes qui indiquent le salaire en orge des uns et des autres, on s'aperçoit que la distinction entre ġim-šág-niġ-kú-a-me et ġùb-ra-šág-ú est assez relative, car ces derniers peuvent être considérés comme faisant partie des ġim-šág-niġ-kú(-a)-me, au sens large, c'est-à-dire lorsqu'on oppose tous les serviteurs chargés d'élever les porcs aux ġim-maš qui se trouvent également, on le verra, au service de Lugal-pa-è(d).

Un exemple fera comprendre la double acception de ġim-šág-niġ-kú-a-me, dont l'emploi au sens large me paraît bien prouver que les šág-ú étaient tout aussi niġ-kú-a que les šág-ġišgi. Je donne ci-dessous la transcription des noms propres et la traduction de la fin d'un passage de STH.I,22, à partir de la colonne XIII, case 6 ; le même type de rédaction se retrouve très exactement dans TSA 12, à partir de la colonne XIII, et dans Nik 6, à partir de la colonne XIII, case 16.

STH.I, 22, XIII

3/24 Nin-é-balaġ-NI-dùg, gala¹; 3/24 Nin-ŠÈ-dam-me-ki-áġ²; 3/24 Nin-Û-ma; 3/24 Šem-KU-šè, 2 dumu-nitaġ 2/24, 2/24 dumu-mí; 3/24 Mi-šag₅; 3/24 Buzur₅-sar; 3/24 Nin-šag₄-lal-tu₁₂(g), 2/24 dumu-mí; 3/24 Za-na; 3/24 ^aEzinu-ama-ġu; 3/24 Nin-úr-ni; 3/24 Dam-a-ġu, 2/24 dumu-nitaġ, (XIV) 2/24 dumu-mí; 3/24 ^aBa-ú-zid-ġu, 2/24 dumu-nitaġ, 2/24 dumu-mí; 3/24 Nam-dam.

Ġim-šáġ-níġ-kú-a[-me]³

4/24 Šag₄-kud mí-am₆ ġùb-ra-šáġ-ú-ka-kam, 3 nu-síġ⁴-nitaġ 3/24

šu-niġín	total :
3 nitaġ 3/24 1 mí 4/24	3 garçons ⁵ à 3/24 (de gur d'orge, 1 femme ⁶ à 4/24.
13 ġim 3/24	13 servantes à 3/24.
4 šag ₄ -dùg ⁷ -nitaġ 2/24	4 petits garçons à 2/24.
4 šag ₄ -dùg-mí 2/24	4 petites filles à 2/24.
še-bi 3 lal 4/24	Soit : 3 gur moins 4/24 ⁸ .
ġim-šáġ-níġ-kú-me	Serviteurs des porcs «à manger».
3/24 Šeš-a-ġu	3/24 à Šeš-a-ġu,
2/24 dumu-nitaġ	2/24 à son fils ⁹ ,
ġim-maš-kam	Serviteurs des chevreaux ¹⁰ .
(XV) Lugal-pa-è(d), sibad-šáġ	(Pour le) porcher Lugal-pa-è(d).

(1) Voir plus loin (p. 147, n. 1) pourquoi, malgré son titre de chantre (gala), cette servante doit être comprise parmi les employées de Lugal-pa-è(d).

(2) Autre graphie : Nin-ŠÈ-dam-e-ki-áġ (STH.I, 23, XV).

(3) Titre qui se rapporte aux 13 servantes énumérées.

(4) Orphelins.

(5) Il s'agit des orphelins sus-nommés.

(6) Cette femme est Šag₄-kud, ġùb-ra.

(7) A propos de cette expression employée pour les personnes et non pour les animaux, voir ci-dessous, p. 177, n. 4.

(8) Total qui est le même que celui de TSA 12. Il permet d'établir que le ġim-šáġ-níġ-kú-me énoncé après lui se rapporte bien aux 13 servantes et à leurs enfants, ainsi qu'à une femme chargée des porcs *des champs*, avec trois orphelins, ses aides.

(9) Pour bien marquer l'opposition avec les serviteurs précédents, le scribe a employé pour écrire les fractions, les chiffres cunéiformes, alors que toutes les autres sont en chiffres curvilignes.

(10) Deimel (*Or.* 43/44, p. 87) a pensé, à juste titre, semble-t-il, que les chevreaux dont s'occupent ces servantes fournissaient du lait pour engraisser les cochons. On ne

L'expression *gīm-šáġ-nīġ-kú-(a-)me*, entendue au sens large, a été remplacée par *ki-šáġ-kam* dans STH.I,23,XVII et VAT 4612 (*Or.* 43/44, p. 65, cf. p. 72). Il s'agit bien, ici encore, des serviteurs qui s'occupent des porcs et que l'on a voulu distinguer des *gīm* soignant, dans l'équipe de Lugal-pa-è(d), les chevreaux.

Dans *Or.* 43/44, p. 87, Deimel rapproche judicieusement *ki-šáġ* de *ki-síg* (lainières) et de *ki-gu* (fileuses). Mais pourquoi donner à *ki-šáġ* — personnel pour les cochons — les sens de « Schweinestall, Arbeiterinnen des Schweinstalles » ? Ces traductions veulent-elles accuser le sens spatial de *ki*, lequel ne saurait être retenu selon un parallélisme rigoureux, ni à propos de *ki-síg*, ni à propos de *ki-gu* (cf. *infra*, p. 184, n. 1) ?

Voici, pour illustrer l'emploi de *ki-šáġ*, la transcription d'un passage de STH.I,23 précédé, à partir de la colonne XV, case 15, de l'énumération de 12 servantes, dont la ration de 3/24 est écrite en chiffres curvilignes. Entre la dixième et la onzième de ces servantes, le nom de Dam-a-ġu est accompagné de 3/24 en chiffres cunéiformes. Il est suivi, à la case 15, de la mention : *gīm-šáġ-nīġ-kú-a-me* (servantes des porcs « à manger », au sens étroit du terme). On lit ensuite :

4/24 *Niġir-ab-[a-GUB]*, *gūb-ra-šáġ-ú-ka*, 2 *nu-síg-nitaġ*
2/24. *šu-niġín* 1 *nitaġ* 4/24, 12+1 *gīm* 3/24¹, 2 *nu-síg*

voit pas, en effet, pour quelle autre raison le porcher Lugal-pa-è(d) serait le chef de ces gardeuses de chèvres. Le nombre de ces *gīm-maš*, dans les états de salaires que nous possédons, est variable : TSA 10,XIII en signale quatre : ^dBa-ú-ig-gal, ^dBa-ú-zid-ġu, Šeš-a-ġu, Kaš-SU-ġá, mais il n'y en a, en général, pas plus de deux. J'ai employé le masculin pluriel pour désigner Šeš-a-ġu et son fils, parce que je crois que le salaire de la mère est augmenté de 2/24 en raison du travail fourni par ce dernier. Voir, à ce sujet, ci-dessous, p. 148.

(1) Le chiffre 12 est écrit en signes curvilignes ; le chiffre 1, en signes cunéiformes. Ce dernier se rapporte, sans aucun doute, à Dam-a-ġu. Or, le total n'est juste que si l'on compte 12 *gīm* et non 13 ; ce qui laisse supposer, ou bien que Dam-a-ġu ne devait pas être payée en même temps que les autres, ou bien qu'elle « émargeait » à un autre budget... D'après Nik I,XV (U. 2), une certaine Dam-a-ġu serait *gīm-maš*. Fut-elle affectée à un autre travail, à l'époque de STH.I,23 (U. 6), sans perdre sa qualité professionnelle ? On trouve aussi une Dam-a-ġu, *gīm-šáġ*, dans TSA 10,XII (L. 6)... Mais s'agit-il dans les trois textes de la même servante ? les noms sumériens étaient portés par bien des gens. Quoi qu'il en soit, les deux sortes de chiffres n'ont pas été employés au hasard ; mais il est toujours difficile de se rendre compte de ce qu'ils traduisent : s'il s'agit d'objets de nature différente ou d'un simple procédé de classement, selon des distinctions toutes relatives.

Ainsi, dans TSA 11, les noms des « servantes des porcs à manger », à partir de la colonne XII, case 4, sont précédés de fractions indiquant leur ration en chiffres cunéi-

2/24, 5 šag₄-dùg-nitaĝ 2/24, 2 šag₄-dùg-mí 2/24; še-bi 2 1/2 4/24, ki-šáĝ-kam (ce terme se rapporte, on le voit, aux ĝim-šáĝ-niĝ-kú-a-me et à leurs enfants, au ĝùb-ra-šáĝ-ú et aux orphelins, mais pas aux ĝim-maš, dont il est fait mention ensuite). 3/24 Nam-LAK 503-ĝu, 2/24 dumu-mí; 3/24 Šeš-a-ĝu, 2 dumu-nitaĝ 2/24¹; ĝim-maš-me. Lugal-pa-è(d), sibad-šáĝ².

Nombreux sont les textes donnant des listes de ĝim-šáĝ-niĝ-kú-a-me avec leur salaire en orge. Elles ne nous apprennent rien sur leurs fonctions. Voici les passages où leur nom peut être relevé : TSA 10, XIII (L. 6, 12^e ba) ; STH. I, 20, XII (Uru-ka-gi-na, PA. TE. SI, 1, 8^e ba) ; STH. I, 21, XV (U. 2) ; DP 112, XIV (U. 2, 11^e ba) ; Nik 1, XV (U. 2, 12^e ba) ; DP 229, X (U. 3, 1^{re} ba) ; TSA 11, XIII (U. 3) ; CTC 4, XIV (U. 3) ; BM 102081, *Or.* 43, 44, p. 42 (U. 4, 4^e ba) ; Nik 6, XV (U. 4, 9^e ba) ; TSA 12, XIV (U. 5, 3^e ba) ; VAT 4612, *Or.* 43/44, p. 65 (U. 6, 9^e ? ba) ; STH. I, 23, XVI (U. 6, 12^e ba).

TSA 13 (cf. col. XI) et Fö 103³ ne sont que des résumés, sortes de šu-niĝin isolés de leur contexte. Fö 103 confirme encore par la mention terminale : ĝim-šáĝ, ĝim-maš, que la servante ĝùb-ra-šáĝ-ú fait partie des ĝim.

DP 171 (U. 2) nous apprend quelle était la part de laine des serviteurs du porcher Lu-gal-pa-è(d) (cf. *supra*, pp. 103 ss.). D'après la case 2 de la colonne XIII, il semble que ce soit 3 mines pour les servantes des porcs « à manger ». Les « soigneurs » des porcs *des champs* ont reçu (voir col. XIII, cases 9-11) un bar-túg (cf. *supra*, p. 131, n. 1), une servante des chevreaux, 2 mines (col. XIII, cases 12-13), et Lugal-pa-è(d), 4 mines (col. XIII, case 14).

formes, 3/24, ainsi que de Šeš-a-ĝu, qui s'occupe des chevreaux. Mais les ĝùb-ra des porcs *des champs* nommés avant le total ont un salaire noté en chiffres curvilignes : 4/24. Ce type de classement n'est pas habituel, et la raison de son emploi n'est pas évidente. N'est-ce qu'un moyen de distinguer clairement les salaires de 4/24 et ceux de 3/24 ? (cf. *supra*, p. 144, n. 9).

(1) La ration de Nam-LAK 503-ĝu et de sa fille sont notées en chiffres curvilignes, celles de Šeš-a-ĝu et de ses fils, en chiffres cunéiformes. Peut-être s'agit-il d'une distinction établie comme pour Dam-a-ĝu (cf. note précédente).

(2) A propos de ki-šáĝ, voir également ci-dessous, p. 184, n. 1.

(3) Fö 103: (I) 12 ĝim še-ba 3/24, 5 šag₄-dùg nitaĝ 2/24, 2 šag₄-dùg-mí 2/24, ĝim-šáĝ-niĝ-kú-a-me.

1 ĝim 3/24, (II) 2/24 dumu-mí, ĝim-maš-kam.

1 ĝim 3/24, ĝùb-ra-šáĝ-ú-ka-kam, 3 nu-siĝ-nitaĝ 2/24.

še-bi : 2 1/2 4/24 gur-saĝ-ĝál.

(III) Ĝim-šáĝ - ĝim-maš - É-dBa-ú-ka-me.

Je terminerai cet exposé par deux remarques concernant le nombre des serviteurs chargés des porcs *nīg-kú-a*, c'est-à-dire des servantes et de leurs enfants.

1) Si l'on parcourt les transcriptions des tablettes du type *še-ba* dans *Or. 43/44*, on constate que les *gīm-šáġ-nīg-kú-a-me* ont été reliées par une accolade p. 41 (TSA 11) et p. 79 (STH.I,23). Mais, p. 53 (Nik 6), l'accolade englobe les *a-ga-am-me* et p. 17 (STH.I,21), ainsi que pp. 31-32 (Nik 1), des servantes dont le nom est transcrit par Deimel : *gīm-ḥubur + gug + dim₄*. Après le groupe des *a-ga-am-me* on trouve mention d'une femme portant le titre de *gala* (chantre). Dans *Or. 20*, p. 61, sous le titre « Schweinehirt und Gehülfe », Deimel admet, d'après TSA 10 et DP 112, les *gīm-ḥubur + gug + dim₄*, les *a-ga-am-me* et un *gala*. La même hypothèse est soutenue dans *Or. 43/44*, pp. 87, 88.

Pourtant, si l'on calcule, dans TSA 10, par exemple, le nombre total des domestiques ainsi désignés, on atteint, avec les orphelins, sans compter les enfants, le chiffre de 20 individus. Or, le *šu-niġin* n'en signale que 15. De plus, les douze enfants notés dans le total correspondent à la somme des *dumu-nitaġ* et des *dumu-mí* des seuls personnages nommés depuis la colonne XII, à l'exclusion de ceux des *gīm-ḥubur + gug + dim₄* et des *a-ga-am-me*. *Lugal-pa-è(d)* n'a donc pas reçu les rations de ces derniers, ni celles de leurs enfants. Il est donc à peu près certain qu'ils n'étaient pas à son service.

Cependant, pour que le total soit exact, il est indispensable d'inclure *Nin-é-balaġ-NI-dùg, gala* (col. XI, case 17), parmi les servantes des porcs. Le fait d'avoir une belle voix et de chanter dans les enterrements n'empêchait sans doute pas de se livrer à d'autres occupations... En tout cas, le calcul impose cette conclusion non seulement dans TSA 10, mais dans STH.I,22 (cf. *supra*, p. 144), Nik 6, DP 112, STH.I,21. Il n'est pas possible que le *šu-niġin* soit systématiquement supérieur d'une unité au nombre de serviteurs cités dans les colonnes précédentes¹.

(1) D'après la copie de TSA 11, col. XII, on serait tenté d'exclure *Nin-é-balaġ-NI-dùg* de la liste des *gīm-šáġ*, parce que la ration de cette femme chante est notée en chiffres curvilignes, alors que toutes celles des employées de *Lugal-pa-è(d)* sont indiquées en chiffres cunéiformes. Mais une erreur de copie est d'autant probable que Deimel, sur la transcription de BM 102081 (*Or. 43/44*, p. 47), écrit 3/24 en chiffres cunéiformes devant le nom de *Nin-é-balaġ-NI-dùg*, comme devant celui de toutes les autres servantes. La bonne accolade est donc vraisemblablement celle qui les réunit dans la transcription de VAT 4612 (*Or. 43/44*, p. 72).

2) Si l'on vérifie les comptes de DP 112 ou de STH.I,21, par exemple, on s'aperçoit que deux servantes, dont le nom n'est précédé d'aucun chiffre indiquant la ration d'orge due comme salaire, Nin-gal-lam et ^dBa-ú-ig-gal, n'ont effectivement rien reçu. Dans les *Orientalia*, un ! précède leur nom (*Or.* 43/44, pp. 25 et 31, 32). Mais à cet endroit du texte, il n'y a pas de place pour une fraction, et s'il y avait eu un oubli ou une défectuosité quelconque, ils ne se reproduiraient pas toujours à propos des mêmes personnages (cf. Nik 1, XIII, XIV et TSA 11, XII, XIII).

Pourquoi ces servantes, si elles n'ont pas touché de salaire, sont-elles nommées parmi les autres ? Je n'ai trouvé qu'une réponse à ce problème : ce sont sans doute leurs enfants qui sont employés par Lugal-pa-è(d), et leur nom est mentionné parce qu'on utilise à propos de ces derniers la formule habituelle (cf. *supra*, p. 144) :

Nin-gal-lam, 3 dumu-nitaĝ 2/24 (STH.I,21,XIII) : « Nin-gal-lam, 3 fils à 2/24 ».

^dBa-ú-ig-gal, 2/24 dumu-mi (STH.I,21,XIV)¹ : « ^dBa-ú-ig-gal, 2/24 à sa fille ».

*
* *

L'expression níĝ-kú-dè figure dans une dizaine de textes, et toujours en fonction de proposition finale, placée avant le complexe verbal principal qu'elle complète. Elle se rapporte presque toujours à des animaux (une seule exception se présente, alors qu'il est question d'orge, dans Nik 77²), bœufs, moutons et chevrettes. Le sujet de la phrase est, généralement, l'un des éleveurs « non-professionnels » mentionnés dans les tablettes du type še-gar : l'agric³ Ū-ú, Lugal-gan, ĝar-tud É-šag₄-ga⁴, ou bien le brasseur Amar-KEŠ-KĀR^{ki}, et le « bouilleur » (gir₄-izi)⁵ qui participe à la fabrication de la bière noire, ou enfin le

(1) On remarquera que la fraction suit l'énoncé du nombre des enfants, s'il y en a plusieurs, mais qu'on se dispense de noter le chiffre 1, si l'enfant est unique, en écrivant préalablement la fraction.

(2) L'examen de cette tablette aurait sa place dans le chapitre suivant, consacré aux repas des serviteurs. Mais son importance est telle, pour la discussion du sens de níĝ-kú-dè, que je n'ai pas voulu séparer cet exemple de l'étude des phrases grammaticalement identiques. Selon le sens, le rapprochement avec Fö 63 (cf. *infra*, p. 199) serait plus adéquat.

(3) Voir ci-dessus, p. 115, n. 3, ci-dessous, p. 159.

(4) Cf. *infra*, pp. 160 ss.

(5) Cf. *supra*, p. 55, n. 4, et RTC 56,V : 5 še-babbir-káš-ĝig, Ki-ku-lú,

portier, Lugal-saĝ, à qui des porcs étaient confiés, on l'a vu (*supra*, p. 137, n. 1).

Deimel a pensé que ces différents personnages étaient chargés d'engraisser les bestiaux (cf. notamment : *Or.* 20, pp. 37, 39). Mais on peut objecter que l'agrig Ū-ú et Lugal-gan ne recevaient pour leurs moutons que 5/24 de gur d'orge par mois (cf. DP 155, VII, VIII ; Fö 9, VII, VIII ; et STH. I, 30, VIII¹), ce qui est exactement la ration des moutons à laine (cf. *supra*, pp. 95 s.). De plus, le texte, malheureusement mutilé et trop elliptique, de Nik 77 permet cependant de dire qu'il n'y est nullement question de bétail, mais d'orge destinée probablement à la nourriture des gens :

Nik 77²

(I) 10 še-gur-saĝ-ĝál kug-ga	10 gur-saĝ-ĝál d'orge, avec ba-sám
2 ĝar-šu-šu-sig ₁₀ -ga	2 bagnes ³ .
(II) 1/4 4/24 še ba-túm	1/4 4/24 d'orge ont été emportés.
[lú?]-TUR. TUR-la!	Un homme (?) de la « Maison » des jeunes princes ⁴ ,
níg-kú-dè (III) šu-ba-ti	pour les repas, les a reçus.

Les schémas habituels de l'emploi de níg-kú-dè sont les suivants : 1) des animaux, à un tel, níg-kú-dè, X a donné (cf. Fö 58, *infra*, p. 151 ; Fö 78, *infra*, p. 154 ; Nik 59, XII).

2) des animaux, un tel, níg-kú-dè, a emmené (DP 236, *infra*, p. 152 ; RTC 48, *infra*, p. 152).

A propos de Nik 59, Deimel écrit : « (das Getreide, oder die Schafe) waren ihnen zu Mastzwecken übergeben » (*Or.* 32, p. 75). Voici le texte : [1 gukkal.....], 1 guk[kal] Ū-ú, gi[r₄-] izi-me níg[-kú]-dè e-ne-sum.

S'il était exact que níg-kú-dè signifiât « zu Mastzwecken », encore faudrait-il savoir si l'on donne à níg-kú le sens de « nourriture » pour les hommes, constituée par les animaux en question, ou de « nourriture » destinée à l'animal, destinée à l'engraisser. Dans

dumu-Sig₉-dù, gir₄-izi : le « bouilleur » reçoit de l'orge pour fabriquer le malt cuit de la bière noire (v. ci-dessus, p. 71).

(1) Le total : 4 gur 2/24, soit 98/24, représente la consommation de 19 moutons (à 5/24) et celle d'une chevrete (à 3/24).

(2) Cf. *RA* 47, p. 111, la traduction de M. Lambert.

(3) Apposition à kug-ga ? prix des gur d'orge ?

(4) Cf. še-ba-lú-TUR. TUR-la-ne, DP 117, XIV.

le premier cas, les sujets du verbe *e-ne-sum* sont les animaux, dans le second, des quantités d'orge.

Contre la première acception, on peut faire état des arguments développés plus haut, à propos de l'épithète *nīg-kú-a* qualifiant des animaux que Deimel considérait comme engraisés (pp. 126, 104 ; 140 ss.). Contre la seconde acception, il faut remarquer que, dans Nik 59, aucune attribution de céréales n'est reçue par les *gir₄-izi*. Sans doute devaient-ils nourrir les moutons dont il s'agit sur la ration d'orge qu'ils avaient en stock, ou peut-être seulement à l'aide des résidus de la fabrication de la bière.

Pourquoi ces animaux figuraient-ils dans une tablette dont la raison d'être et la désignation de *še-ġar* se rapportaient à la répartition mensuelle de l'orge ? Deimel a-t-il pensé que l'attribution d'orge était sous-entendue ? Ce texte ni aucun des documents analogues n'étant intacts, le calcul ne peut fournir d'indication valable. Mais il faut insister sur le fait que si Nik 59 contient les propositions *nīg[-kú]-dè e-ne-sum*, on ne les retrouve pas dans les autres tablettes du type *še-gar* qui, d'ailleurs, ne mentionnent jamais de quantité d'orge destinée aux « bouilleurs » pour leurs moutons (*gukkal*). Ce sont : Nik 63, XI (*supra*, p. 108), STH.I, 34, X ; 35, IX ; 36, X ; TSA 35, X et STH.I, 33, X, XI, qui donne le nom de quatre *gir₄-izi*. On verra, d'ailleurs, ci-dessous, que des bœufs étaient également placés chez les « bouilleurs »

En conclusion, *nīg-kú* ne me paraît pas désigner le repas des animaux, mais celui des hommes ; *-dè* exprime la destination. *Nīg-kú-dè* signifie que les animaux ne sont pas encore « à manger », mais qu'ils le seront plus tard. Qu'ils soient ou non engraisés dans ce but, par des moyens que nous ne pouvons déterminer à l'aide des textes connus, le fait n'est pas signalé par l'expression *nīg-kú-dè*. On l'a bien vu, je pense, par le texte, tout mutilé qu'il soit, de Nik 77 (p. 149). Le sens que je propose pour *nīg-kú-dè* permet de traduire, par une proposition finale ou par un nom précédé de « pour » (« pour être mangé », « pour le repas ») cette formule, partout où elle se présente. Son usage n'est pas aussi simple, cependant, que les exemples déjà étudiés ne le laissent supposer.

En effet, si l'on néglige Nik 77, *nīg-kú-dè* se rapporte toujours à des animaux ; mais il arrive que ceux-là aient déjà, selon toute apparence, la qualité de *nīg-kú-a*. Dans ce cas, l'expression

níġ-kú-dè n'indique pas une destination nouvelle, un devenir, mais la confirmation d'un état. On le verra au cours des deux développements qui vont suivre, par l'examen de deux groupes de tablettes :

1) Fö 58, RTC 48, DP 236, Fö 78, Nik 156. Les animaux qui vont être mangés sont des bœufs de labour, des moutons ou des chèvres précédemment aux mains de leurs bergers.

2) DP 218, Nik 197, Nik 157 (*infra*, pp. 159 ss.). Les animaux sortent des bergeries du palais administrées par le « régisseur » (LAK 535). On sait, par les tablettes du type še-ġar, que ce dernier s'occupe du petit bétail et notamment des moutons qui, par opposition avec les moutons à laine, sont dits udu-níġ-kú-a¹.

Parmi les tablettes du premier groupe, Fö 58 nous apprend que les bœufs de labour finissaient par être mangés :

Fö 58

(I) 1 gud-ġiš gud-dun-a	1 bœuf adulte ² , bœuf se trou-
Ur- ^a En-ki saġ-apin-ka-	vant chez le laboureur Ur- ^a En-
[kam	ki, chez le « bouilleur » Gú-en,
Gú-en gir ₄ -izi	pour être (un jour) mangé, on
níġ-kú-dè e-na-gub	l'a placé ³ .
(II) 1 gud-ġiš gud-dun-a	1 bœuf adulte, bœuf se trou-
Saġ-ġá-tu ₁₂ (g)-a saġ-apin	vant chez le laboureur Saġ-ġá-
[ka-kam	tu ₁₂ (g)-a,
En-zid gir ₄ -izi	chez le « bouilleur » En-zid,
níġ-kú-dè e-na-gub	pour être mangé, on l'a placé.
(III) id ₇ -izin-bulùġ-kú-	Le mois de la fête où l'on mange
^a Nanše-ka	du malt en l'honneur ⁴ de la
	déesse Nanše,
En-ig-gal nu-bànda	l'intendant En-ig-gal, pour être
níġ-kú-dè e-ne-sum	(un jour) mangés, les leur a
	confiés.
dub-gud-ġiš[-ka]-ta	De la tablette des bœufs adultes,

(1) A ces références concernant l'expression níġ-kú-dè, il faut ajouter, bien entendu, Fö 77 et Nik 59, dont il a été question plus haut.

(2) Cf. *supra*, p. 102.

(3) Littéralement : « on a fait se tenir devant ». Cf. VAT 4481, Or. 20, p. 2 et ci-dessous, p. 334.

(4) Cf. *infra*, chap. VI, pp. 252 ss.

(IV) nu-ta-zig	on ne les a pas enlevés.
Bár-nam-tar-ra dam Lugal-	Bár-nam-tar-ra, épouse de Lugal-
an-da PA.TE.SI Lagaš ^{k1} -	an-da, PA.TE.SI de Lagaš.
[ka	

4

4^e année.

On remarquera que le verbe principal e-ne-sum, employé après niġ-kú-dè, est le même que dans Nik 59, à propos des moutons. Il est possible que ce dernier texte, tout comme Fö 58, ne mentionne le placement chez les « bouilleurs » qu'à titre de rectificatif d'un état précédemment dressé, entre une inspection et une autre (cf. *supra*, p. 150).

Sans doute rédigea-t-on pour le même motif RTC 48 ; mais la construction et le vocabulaire employés sont différents :

(I) 1 gud Amar-KEŠ.KĀR ^{k1}	1 bœuf, le brasseur Amar-KEŠ.
lú-babbir-gé niġ-kú-dè	KĀR ^{k1} , pour être (un jour)
ba-rá ¹	mangé, l'a emmené ¹ .
..... ²	
gud-dun-a Ur- ^d En-ki saġ-	bœufs se trouvant chez le labou-
apin-ka-kam	reur Ur- ^d En-ki.
..... ³	

La transcription de DP 236 fera constater l'usage du signe RA (ba-ra) dans des circonstances identiques à celles qui déterminent, dans RTC 48, celui de RĀ (ba-rá) :

1 gud-giš Amar-KEŠ.KĀR^{k1} lú-babbir 1 gud-giš En-zid gir₄-izi gud-dun-a Ur-^dEn-ki saġ-apin-ka-kam id₇-izin-^dBa-ú-ka (le mois de la fête de la déesse Ba-ú) niġ-kú-dè ba-ra. Bár-nam-tar-ra... (etc.).

L'emploi de RA pour RĀ a été signalé par Deimel dans *ŠL*, p. 581, 33 et dans *Or.* 20, p. 9. R. Scholtz avait pensé que rá (bringen) pouvait être écrit au moyen du signe RA (*MVAG XXXIX*, p. 67), mais il donnait à ba-ra le sens de : « an Ort und Stelle gebracht » (*op. cit.*, p. 69).

On peut se persuader que RA doit être traduit comme RĀ et

(1) Lecture et traduction inspirées par la graphie ba-ra dans DP 236 (v. ci-dessous), et par le contexte.

(2) De même : 1 gud É-šag₆-ga (II) gir₄-izi niġ-kú-dè ba-rá.

(3) De même : 1 gud En-ud-da-na (III) gir₄-izi niġ-kú-dè ba-rá ; ce dernier se trouvait chez un autre laboureur, Saġ-ġā-tu₁₂(g)-a, ainsi qu'un autre bœuf sacrifié par Šag₆-Šag₆. (Cf. *infra*, p. 335).

non RÁ comme RA en notant que le sens de RA, « frapper, abattre, sacrifier », ne conviendrait nullement à propos des ânes de Nik 198 et 199, qui passent de l'ânier chez le laboureur ou du conducteur de charrue chez le voiturier, ni à propos des chevreaux de Nik 185 qu'un berger emmène (ba-ra) une fois que l'intendant les a marqués (zag-bí-šuš). Deux autres tablettes, Nik 182 et 186, sont encore plus convaincantes : des chevreaux fournis à titre de redevance pour des terrains donnés sans doute en fermage, ont été amenés¹ puis marqués, et enfin transmis à un berger (Ur-^dGiš-bar-è(d) sibad-ra e-na-sum) ou « mis en place » par un autre (Ur-^dBa-ú sibad maš-gal-gal-gé ba-ġar).

Il résulte de ces preuves que, malgré la proposition fréquemment attestée : En-kug-LAK 535-e ba-ra², le métier de En-kug, évoqué par le signe qui semble représenter une sorte de tranchet, n'est pas celui de sacrificateur. Le tranchet pourrait symboliser les animaux en question dans leur qualité essentielle, qui est soit d'être mangés, soit d'être sacrifiés aux dieux (cf. DP 218, *infra*, p. 339). Mais si En-kug ou ses collègues maniaient l'instrument du supplice, les textes ne nous le disent jamais³.

Les éleveurs « non-professionnels » avaient parfois chez eux des animaux, notamment des bœufs, destinés au sacrifice. VAT 4481 (*Or.* 20, p. 2) ne laisse aucun doute à ce sujet. Il en sera question plus loin, ce texte contenant le verbe « sacrifier » exprimé par la racine kú, avec la déesse Ba-ú comme complément d'attribution⁴. Il ne faut pas en déduire que les expressions telles que níġ-kú-a, níġ-kú-dè, níġ-kú-šè⁵, níġ-kú-da⁵ peuvent être interprétées selon le sens d'« immoler » qui est l'une des acceptions de la racine kú. D'ailleurs, la formule níġ-kú-dè ne figure pas dans VAT 4481, précisément, je crois, parce que les animaux n'étaient pas réservés à la nourriture des gens. DP 218 montre également que níġ-kú-dè s'emploie à propos de moutons qui ne sont ni ceux qu'on sacrifie aux ancêtres, ni ceux qu'on offre aux dieux. Avant d'en parler plus longuement, il faut achever l'examen des tablettes

(1) Verbe mu-ra (Nik 182, II). On remarquera le préfixe mu-, indiquant que les animaux vont de la « sphère inférieure » vers la « sphère supérieure ». La traduction « amenés » n'est directionnelle que par accident et s'oppose à « emmener » (ba-ra), alors que les animaux sont confiés par l'intendant à un berger ou à un « bouilleur ».

(2) Cf. DP 205, 206, 207, 208, 211.

(3) Cf. *infra*, pp. 224, 225, 342.

(4) *Infra*, p. 334.

(5) Voir ci-dessous, pp. 196 ss. et pp. 289 ss.

où níġ-kú-dè se rapporte à des animaux qui ne faisaient pas partie encore de la catégorie des bêtes « à manger » (níġ-kú-a). Voici d'abord Fö 78 :

(I) 8 udu-nitaġ Ur-saġ Am- [ma 6 udu Íl 4 udu Ur- ^d Ba-ú sibad-maš	8 béliers (de chez) Ur-saġ, (fils de) Am-ma ¹ , 6 moutons (de chez) Íl, 4 moutons (de chez) Ur- ^d Ba-ú, le chevrier,
(II) 2 udu Lugal-me dumu Níġ-ul-pa-è(d) 1 udu Lugal-nam-gú-sir	2 moutons (de chez) Lugal-me, fils de Níġ-ul-pa-è(d), 1 mouton (de chez) Lugal-nam- [gú-sir.
(III) šu-niġin 21 udu-nitaġ ² udu ú-rum Bár-nam-tar-ra dam Lugal-an-da PA.TE.SI (IV) Lagaš ^{ki} -ka En-ig-gal nu-bànda id ₇ - ^d Nin-DAR ³ é-gibil-na i-gin-gin-a Ū-ú (V) agrig-ra níġ-kú-dè e-na-sum	Total : 21 béliers, qui sont la propriété de Bár-nam-tar-ra, épouse de Lugal-an-da, PA.TE.SI de Lagaš. L'intendant En-ig-gal, le mois où le dieu Nin-DAR est entré dans son nouveau temple, au <i>secrétaire</i> ⁴ Ū-ú, pour être (un jour) mangés, les a remis.
2	2 ^e année

Le sens de ce texte est clair : des moutons qu'on laissait pâturer, sous la surveillance de leurs bergers, sont confiés, avant d'être mangés, au *secrétaire* Ū-ú. Sans doute recevront-ils, désormais, une ration de 5/24 de gur d'orge par mois. Les tablettes du type še-ġar mentionnent, en effet, de telles attributions pour cet Ū-ú.

(1) Am-ma, après le nom de Ur-saġ est attesté dans RTC 27,I; VAT 4841 (*Or.* 20, p. 26) ; VAT 4459 (*Or.* 20, p. 28). Cf. M. Lambert, « Ursag le *amma* » (*RA* 47, p. 105). D'après la fin de Fö 34, on peut supposer qu'il s'agit d'un nom propre, celui du père de Ur-saġ : « Ur-saġ! dumu Am-ma sibad-kam » (col. VI). Am-ma n'est pas connu comme nom de métier, et le procédé qui consiste à noter sans intermédiaire le nom du père, après celui du fils est prouvé par ailleurs ; cf. VAT 4459, *Or.* 20, p. 28 : E-ta-e₁₁(d) Lugal-ur-ġu ; DP 519,III: E-t[a] dumu-Lugal-ur-ġu ; Fö 65,II : E-ta-e₁₁(d) dumu-Lugal-ur-ġu.

(2) Tous les moutons sont des mâles ; l'épithète n'a été énoncée qu'une seule fois. Cf. *supra*, p. 139.

(3) « Deus quidam agrestis, pertinens ad familiam ^dNina et ^dNinmarki » (*Panth. Bab.*, 2490). Voir ci-dessous, p. 274, n. 4.

(4) Cf. *supra*, p. 115, n. 3.

Selon DP 155, VII, VIII, il élève 1 gukkal, 30 moutons, 4 chevrettes et 22 veaux. Les fragments de DP 338 nous apprennent qu'il pouvait, aussi bien que les « régisseurs » (LAK 535), fournir un animal (?) pour la cuisine : é-muğaldim-ma ba-šag₅ (col. 4) : « dans la cuisine il a été consacré à la nourriture » (litt. : « rendu bon »); Dug₄-ga-ni et Mu-ni (col. 1, 2) avaient livré des agneaux de lait bénis.

Les bergers nommés dans Fö 78, deux années après celle de cette tablette, cèdent encore des béliers destinés à l'alimentation. Mais les circonstances sont difficiles à préciser :

Nik 156

(I) 2 udu-nitağ sila ₄ -du ₈	2 jeunes béliers sevrés (?) ¹ ,
ka-šè ² ba[-dīb] ³	pour le ka-sig ₉ , ont été pris
Ur-sağ Am-ma	chez Ur-sağ, fils de Am-ma ⁴ ;
1 udu-nitağ İl	1 bélier, chez İl;
3 udu-nitağ (II) [Lugal-me]	3 béliers, chez [Lugal-me] ⁵ ,
1 udu-nitağ Ur- ^d Ba-ú	1 bélier chez Ur- ^d Ba-ú, fils de
[Amar-amar]	[Amar-amar] ⁶ ,

(1) Cf. *Or.* 20, p. 46 : « 8 männliche, entwöhnte (dü : paṭāru) Lämmer verbraucht von den Hirten ». Bien que le son (duğ) soit indiqué comme « Futter für Rindvieh » ou « Mastfutter » à une époque ultérieure (cf. *Or.* 34/35, p. 134, n. 1 et *Welt des Orients*, I, 1950, p. 373, n. 74), je ne crois pas qu'il s'agisse ici de la nourriture des agneaux, puisque aucune mention n'en est faite dans les textes qui consignent les livraisons aux éleveurs. L'emploi de sila₄ (du₈) joint à udu (nitağ) fait penser à *puer* qualifiant *filiius*.

(2) Le commentaire concernant le sens de -sè est donné à propos de la même phrase figurant dans le šu-nigin. Ka est sans doute l'abréviation de ka-sig₉. Voir la note 3, p. 156.

(3) Dans *Or.* 20, p. 46, Deimel commente ainsi sa restitution ba-[ku] : « Bei der ka-Kontrolle wird das festgestellt (ba-ku) ». Mais rien n'a été dit dans le texte sumérien qui explicite ce « das ». La fin de la tablette ne peut être invoquée pour l'éclairer. Le même verbe, sous la forme e-ku, dans VAT 4459 (*Or.* 20, pp. 28, 46) a l'intendant pour sujet. Mais, ni les circonstances, définies par le contexte, ni le préfixe utilisé, ne sont les mêmes. La lecture dīb me paraît plus probable, en tout cas dans Nik 156, en raison des deux expressions voisines : zig-zig-ga et ba-ra, indiquant à coup sûr que les animaux ont été enlevés de leur séjour précédent et emmenés ailleurs. Ferris J. Stephens a proposé pour dīb le sens juridique de « saisir », mais il ne cite pas, parmi ses références, Nik 156. Voir, ci-dessous, hors texte, p. 391.

(4) Cf. *supra*, p. 154, n. 1.

(5) Deimel a restitué (*Or.* 20, p. 27) : Ur-^dBa-ú sibad-maš. Mais le début du signe lugal est visible sur la tablette, et la place semble manquer pour plus de trois signes. Lugal-me figure dans RTC 27, II et Fö 78, II.

(6) M. Lambert (*RA* 47, p. 105) lit zur-zur et traduit par « le seigneur ». Cette lecture est fort possible, en effet, mais je crois plutôt qu'il faut sous-entendre, ici encore :

1 udu-nitaĝ Lugal[-nam]	1 béliér chez Lugal[-nam] ¹ .
(III) šu-niĝin 8 udu-nitaĝ	Total : 8 béliers enlevés (de
zig-zig-ga sibad-dè-ne-	chez leurs) bergers ² .
[kam]	
egír-IGI. ĠAR-ma-ta	Après l'inspection, au
ka-sig ₉ -udu!-gal-gal-ka ³	ka-sig ₉ des moutons adultes,

« fils de » : Amar-amar (ou Zur-Zur) est attesté sur une liste de noms propres dans DP 127, VIII.

(1) Lugal-nam-gú-sir figure dans Fö 78, II; l'abréviation Lugal-nam, dans DP 519, IV. Deimel a restitué : Lugal-me (*Or.* 20, p. 28), mais ce qui reste du signe évoque plutôt une partie du signe nam.

(2) Littéralement, le mot « bergers » suivi de l'assertif, placé après la racine verbale, ne signifie rien de plus que : [affaire concernant] les bergers.

(3) Cf. M. Lambert, *RA* 47, p. 109 : « dans le ka-si aux grands moutons ». Ferris J. Stephens remarque, à juste titre, semble-t-il, dans *RA* 49, p. 131, que M. Lambert considère le ka-si comme un lieu. Effectivement, un ka-sig₉ est l'objet d'un culte ; on lui offre de l'huile, des dattes : cf. DP 53, VIII; TSA I, VIII; Nik 23, X. Deimel (*ŠL*, p. 59, 158) signale une divinité nommée : ^dNin-ka-si. Knut Tallqvist traduit Nin-ka-si par « Herr (in), der (die) den Mund (mit Wein) füllt » (*AGE*, p. 409).

Il n'est pas impossible, toutefois, qu'un lieu ait été baptisé du nom d'une pratique ; nous disons aussi facilement : « je vais au marché » que « le jour du marché ». Que la « Halle », par exemple, devienne un lieu de culte offert à une divinité particulière, cela n'est pas plus étonnant que l'existence, parmi les dieux, de Mercure, patron des marchands, ou la bénédiction des boutiques le jour de Pâques, en Italie. Le ka-sig₉, précisément parce qu'il est lié à l'élevage, pouvait être placé sous la protection d'une certaine divinité, et donner lieu, possiblement, comme on le voit d'après DP 98, à des offrandes au dieu En-ki (cf. *infra*, p. 398).

Mais en quoi consistait-il ? Ce serait, selon Ferris J. Stephens (*RA* 49, pp. 131, ss.) : « the time when wool was taken from the full-grown sheep by the combing process ». Cependant, si les termes akkadiens *baqāmu* et *buqūmu* (l), auxquels il se réfère, signifient « tondre », le verbe généralement employé dans les textes présargoniques de Tello est *ur*₄. Cf. DP 88, VI; 258, IV; Fö 54, I; RTC 40, IV; et dans DP 169, III: ĝá-udu-ur₄(-šè) : « (dans) la « Maison » où l'on tond les moutons ». Cf. à ce propos, *infra*, p. 239, n. 1. Enfin, le vocabulaire invoqué par l'auteur (*MAOG* 1, 2, 51, 271, 279) met en parallèle *bu-qū-mu* (l) et KA-SĪ-GA (ou KA-SIG₁₀-GA) d'une part, *ba-qā-mu* et ŠI (= ZÉ) d'autre part. Mais la valeur ŠI n'est pas une valeur sumérienne et l'écriture sig₁₀-ga, au lieu de sig₉-ga, fait songer que le sens du mot avait pu évoluer aussi bien que la graphie.

De toute façon, je pense qu'il faut attacher la plus grande importance aux expressions IGI. ĠAR-ta ka-sig₉-šè (Nik 166), qui obligent, me semble-t-il, bien que le texte de la tablette soit équivoque, à interpréter ka-sig₉ comme un complément de temps : « après l'inspection », « jusqu'au ka-sig₉ ». Il s'agit soit d'animaux restant chez leurs bergers au cours de la période ainsi définie, soit, plus probablement, d'un reste dû à livrer, reste de petit bétail dû à titre de dîme, sous peine de devoir régler la dette en argent, lors du ka-sig₉ (cf. DP 519).

Enfin, si le mot ka-sig₉ est parfois employé sans autre détermination, et souvent à propos des moutons adultes (cf. ka-sig₉-udu-gal-gal-ka, RTC 45, II), on peut lire dans VAT 4877 (*Or.* 9/13, p. 239) : maš-da-ri-a ka-sig₉-sila₄-è-GÜB-ka-ka-kam (cf. *infra*, p. 397, n. 5) confirmant, je crois, s'il est question d'agneaux très jeunes, que ka-sig₉ ne veut pas dire « tondaison ». Le ka-sig₉ des agneaux avait

peut-être lieu « dans le cadre » du ka-sig₉, des moutons, comme le fait penser Nik 156.

VAT 4877 nous apprend aussi que des offrandes pouvaient être faites à l'occasion du ka-sig₉. Il s'agit d'offrandes de matières grasses, sans doute apportées par les bergers à la Princesse ou à l'un de ses enfants (cf. *RO*, pp. 22, 53, 71). Étant donné que les sacrifices aux dieux et aux lieux saints sont toujours nommés niġ-ġiṣ-tag-ga ou exprimés par le verbe ġiṣ-bi-tag, ainsi qu'on le voit dans les textes mêmes où le ka-sig₉, en tant que lieu, reçoit de l'huile et des dattes — voir le début de cette note — et non maṣ-da-ri-a (cf. *RO*, pp. 15 ss.), l'expression maṣ-da-ri-a ka-sig₉-sila₄-è-G ŪB-ka-kam, me paraît appuyer l'hypothèse que le ka-sig₉ n'est pas ici considéré comme un lieu.

Scholtz (*MVAG XXXIX*) hésite entre deux lectures et deux traductions : p. 65, (DP 98) : ka-si-ka, « Aufenthaltsquittungen ». Même traduction, p. 88 (VAT 4417), pour la lecture : enim-si-udu-gal-gal-ṣè. Cette dernière lecture donne lieu, p. 106 (RTC 45) et p. 112 (VAT 4459) à une autre traduction : « Übergabeakt der Schafherden ».

Deimel me semble plus près de la vérité. Voir *ŠL*, p. 59, 138 : « Austeilung der vollen, endgültigen Zähltafel » et *Or.* 20, p. 46 : « der ka-si-Kontrolle ». L'idée d'un « contrôle » répond sans nul doute à l'un des aspects du ka-sig₉. On peut la justifier :

1) par le bilan établi dans DP 246 (cf. *infra*, p. 222). Toutefois il faut préciser que le mot udu y est pris dans un sens générique, et s'applique aux brebis, bœufs, chèvres et chevreaux.

2) par le règlement des comptes des bergers, tel qu'il se présente dans : VAT 4459 (*Or.* 20, p. 28), DP 519, RTC 27.

3) par le fait que le bétail est amené, marqué, puis rendu aux bergers ; voir : VAT 4841 (*Or.* 20, p. 26), RTC 45.

Mais Nik 156 montre qu'à l'occasion du ka-sig₉, les animaux pouvaient recevoir une destination nouvelle. DP 98 semble mentionner un déplacement de petit bétail dans un but religieux (cf. *infra*, p. 395).

Ces deux textes font penser à une étymologie possible du terme composé ka-sig₉. Ka désigne vraisemblablement le nombre de « bouches » ou, comme nous disons, le nombre de « têtes ». On peut le trouver devant IGI.ĠAR : ka-IGI.ĠAR-ka (Nik 160,V) ; ka-IGI.ĠAR-ma-ka (Nik 250,III) : « lors de l'inspection des têtes (de bétail) », littéralement : « lors des bouches inspectées ». Ailleurs, ka est employé seul comme régime direct : ka bi-ṣid (STH.I,47,III), c'est-à-dire : « on a compté les têtes » ; ce sont celles des chèvres de Ur-^dBa-ú (cf. id₇-ùz-dè-KA-RA-a-a, *infra*, p. 422). Peut-être l'emploi de ka pour désigner l'« individu » doit-il être reconnu dans ka-gur₇ et ka-ṣagan, chef des magasins de céréales, chef des magasins de matières grasses.

Sig₉ n'exprime vraisemblablement pas la « plénitude » du recensement : IGI.ĠAR est un terme au moins aussi général (cf. DP 247). Mais il est fort possible que sig₉ ait, dans le composé ka-sig₉, le même sens que dans gizal-sig₉-ga (cf. *supra*, p. 21) ; le -a du nom verbal paraît sous-entendu dans ka-sig₉-ka (au lieu de ka-sig₉-ga-ka ; voir DP 98, *infra*, p. 398). « Têtes placées » voudrait dire « mise en place », « répartition » du bétail, comme « charrue placée » signifie « labour ».

Que cette « répartition » ait été accompagnée d'un contrôle minutieux des troupeaux, du règlement des dîmes, d'offrandes, voire même de la tondaison des bêtes adultes, que l'IGI.ĠAR, inspection effectuée au préalable, ait permis à l'intendant de prendre des décisions, appliquées lors du ka-sig₉, rien ne contredit cette hypothèse. Dans la forme ka-sig₉-udu-gal-gal-ka ou ka-sig₉-udu-gal-gal(-a)-(k)a, le premier -a marquerait la relation génitive entre ka-sig₉ et udu-gal-gal, le second un « locatif » de sens temporel. On peut encore signaler un nom propre : Ur-ka-sig₉ (DP 135,XI) et un ka-si de Ki-nu-nir (cf. *infra*, p. 174, n. 3), d'après *ITT.I*, p. 14, numéros 698 et 702 : la phrase sig-udu-PA.TE.SI-

(IV) udu[sila ₄ -du ₈] ka-šè	ces jeunes béliers sevrés (?),
ba-díb	pour ¹ le ka-sig ₉ ont été pris ;
RIG ₅ -RIG ₅ -NE	<i>les transporteurs</i> ² , pour être (un
níg-kú-dè ba-ra	jour) mangés, les ont emmenés.
udu-ú-rum (V) Bár-nam-	Moutons qui sont la propriété
tar-ra dam Lugal-an-da	de Bár-nam-tar-ra, épouse de
PA.TE.SI Lagaš ^{k1} -ka	Lugal-an-da, PA.TE.SI de
	[Lagaš.

4

4^e année.

Trois tablettes restent à expliquer, d'après lesquelles des moutons et des chevrettes sont confiés aux éleveurs que nous connaissons déjà, le « secrétaire » (agrig) Ū-ú, le chef d'équipe (ugula) du même nom, qui est peut-être le même personnage, et Lugal-gan, ġar-tud É-šag₄-ga (cf. *infra*, p. 386). Elles posent un problème que ni la logique, ni la philologie ne permettent de résoudre, mais plutôt la connaissance de ce qui se passait dans la société sumérienne constituée par les dieux, les princes et leurs subordonnés.

En effet, il est manifeste, par les documents signalés plus haut, p. 151, groupe 2, que certains animaux dont on dit qu'ils seront, un jour, mangés (níg-kú-dè), sortaient de chez le « régisseur » (LAK 535) En-kug. Ai-je donc eu tort d'admettre, p. 110, que tous les moutons nourris par le « régisseur » étaient des moutons « à manger » ? doit-on supposer que les udu, sans épithète, étaient susceptibles de devenir udu-níg-kú-a chez un autre éleveur ?

ka-ka ka-sig₉-Ki-nu-nir^{ki}-ta suggère un rapport entre la laine et le ka-sig₉, mais ne permet pas de distinguer si le ka-sig₉ est un lieu, une date ou une pratique. Selon *ITT.II*, p. 35, 880, le nommé Ur-^dUd à qui l'on donne des provisions de voyage, paraît se rendre au ka-si(g₉) des moutons et des gukkal, comme à une « foire » du bétail : ka-si(g₉)-udu-gukkal-šè ġin-na : « au ka-si(g₉) des moutons et des gukkal allant ».

(1) Le sens de « pour » est à préciser. Il ne s'agit pas, bien entendu, de situer l'action antérieurement au ka-sig₉, puisqu'elle se passe précisément lors du ka-sig₉, mais d'exprimer seulement le but, l'intention. Sans doute n'était-il pas fréquent de faire subir aux jeunes animaux le sort des adultes ; d'où la répétition dans le cours du texte et dans le « total » des mots qui confirment la décision.

(2) Dans son commentaire de Nik 156 (*Or.* 20, p. 46), Deimel semble donner à rig-rig la valeur d'un verbe : « eingegangen ». Mais dans tous les textes où figure níg-kú-dè, le verbe principal a son sujet propre. De plus, on verrait difficilement l'utilité de ba-ra (équivalent de ba-rá), si rig₉-rig₉ indiquait que les bêtes enlevées au berger étaient « entrées » ailleurs. Je crois plutôt que le pluriel -ne affecte un nom (RIG₉-RIG₉) qui, dans Nik 41,IV, suit le nom de Lugal-gan, comme s'il était celui de son métier.

Non, sans doute, puisque le « régisseur » recevait pour les udu et pour les udu-níġ-kú-a exactement la même ration d'orge.

Trois remarques peuvent éclairer la question. D'abord, il est évident que lorsque des animaux « à manger » sortaient de chez le « régisseur », ou bien pour faire de la place à d'autres, ou bien pour être acheminés vers le Palais de la Princesse, ou la « Maison » des enfants princiers ou pour d'autres raisons inconnues de nous, ils pouvaient conserver l'« étiquette » : « devant être mangés », conformément à l'habitude sumérienne de classer, qualifier, numérotter les richesses avec la plus grande minutie.

Mais c'était surtout un moyen, je crois, d'opposer ces animaux à ceux que le « régisseur » livrait aussi pour être sacrifiés aux dieux (cf. DP 200, 201 et *infra*, p. 219). Soulignons, à cet égard, que les moutons sacrifiés étaient pris parmi les moutons « à manger » et non parmi les moutons à laine, peut-être parce qu'ils étaient consommés après le sacrifice, peut-être parce qu'on ne pouvait consacrer aux dieux que ce qui était digne d'être mangé.

Enfin, je crois devoir insister sur le fait que níġ-kú-dè contient l'annonce d'un destin assez reculé, et que cette expression n'était pas employée lorsque les animaux du « régisseur » étaient directement amenés aux cuisines du Palais.

Selon DP 218, certains moutons sortis de chez le « régisseur » sont réservés à la nourriture :

(I) 4 udu gur-ra	4 moutons <i>purifiés</i> (?) ¹ ;
Ū-ú agrig-ge níġ-kú-dè	le « secrétaire » Ū-ú, pour être
ba-ra	(un jour) mangés, les a emmenés.

La même tablette consigne, quelques cases plus loin, que les dieux Nin-ġír-su, Šul-šag₄-ga-na et Ig-alim, que la déesse Ba-ú ont reçu des moutons et des chevreaux venant des mêmes bergeries (cf. *infra*, pp. 336 ss.). On verra également, dans le cours de cette tablette, que les moutons emmenés par Ū-ú pour être mangés plus tard sont bien distincts de ceux qui sont envoyés à la cuisine. La même opposition est manifeste dans NIK 197 :

(I) 2 zeġ Lugal-gan	2 chevrettes; Lugal-gan,
ġar-tud É-šag ₄ -ga-gé	officier du Service Intérieur ² ,

(1) Cf. *infra*, p. 291, n. 1.

(2) Il est également question de l'É-šag₄-ga et de son personnel dans Ni k 157, ci-dessous, p. 160. Voir le commentaire dans le texte, pp. 162 ss.

níġ-kú-dè ba-ra	pour les repas, les a emmenées.
1 sila ₄ (II) é-muġaldim-ma	1 agneau ; dans la cuisine, il
ba-šag ₅ ¹	été consacré (à la nourriture) ;
Amar-KEŠ.KÁR ^{ki}	le cuisinier Amar-KEŠ.KÁR ^{ki}
muġaldim maṣġim-bi	s'en est occupé ² .
kú-a (III) En-kug (etc.)	Débit d'En-kug (etc.) ³ ...

Nik 157 montre que le petit bétail pris dans les bergeries d'En-kug, pour être mangé, provenait parfois des offrandes :

Nik 157

(I) 1 udu-nitaġ maš-da-ri-a	1 béliér, offrande de la femme
dam-lú-má-laġ ₄ -ka-kam	du batelier ⁴ ;
Ū-ú ugula níġ-kú-dè ba-rá ⁷	le chef d'équipe Ū-ú, pour être mangé, l'a emmené.
(II) 1 udu-nitaġ Igi-ġu- ^a ŠĒ-	1 béliér, (offrande de) Igi-ġu-
[ġál	[^a ŠĒ-ġál,
dub-sar É-šag ₄ -ga-ka-kam	scribe du <i>Service Intérieur</i> ⁵ ;
1 udu Ama-nagar	1 mouton, (offrande de) Ama-
dam-garàš-ka-kam	nagar, femme du garàš ⁶ ;
(III) Lugal-gan ġar-tud	Lugal-gan, <i>officier du Service</i>
É-šag ₄ -ga-gé	<i>Intérieur</i> ⁵ ,
níġ-kú-dè ba-ra ⁷	pour être mangés, les a emme-
	nés.
kú-a En-kug- (IV) LAK 535.	Débit ³ d'En-kug, « régisseur »
	du petit bétail.

(1) Littéralement : « rendu bon ». Le verbe ba-šag₅, indiquant l'utilisation immédiate de l'animal, peut également être employé pour exprimer que l'on donne « à manger » aux morts (cf. RTC 46, *infra*, p. 307). Dans ce cas, on fait encore appel au petit bétail du « régisseur ».

(2) La forme sumérienne n'est pas traduisible ; littéralement : « son garant ». Maṣġim a été traduit par « gardien » dans VSDJ, p. 365. Il ne s'agit pas, ici, d'un métier proprement dit. Le mot signifie que le cuisinier est responsable de l'action. Cf. *infra*, p. 186, n. 7.

(3) Cf. ci-dessous, chap. V. Le mot « débit » indique seulement que les animaux sont sortis des bergeries d'En-kug et ont cessé d'être disponibles.

(4) Doit-on distinguer, et de quelle manière, lú-má-laġ₄ de má-laġ₄ (voir notamment DP 113, XIII), en se souvenant que, dans les *Cônes B-C* d'Urukagina, lú-má-laġ₄-gé (col. III) équivaut à lú-má-laġ₄-da-gé (*Cône A*, X), c'est-à-dire, littéralement : « l'homme qui est avec le batelier » ?

(5) Voir ci-dessous, dans le texte, pp. 162 ss.

(6) Cf. *infra*, pp. 200, n. 5 et 201, n. 4.

(7) On remarquera l'emploi indifférent, dans une même tablette, de RÁ et de RA.

maš-da-ri-a Bár-nam-tar-	(C'étaient des) offrandes que ¹ , à
ra dumu-mí i-tud-da-a	Bár-nam-tar-ra, le jour où elle
	mit au monde une fille,
É-gal-la (V) mu-na-gin-	on avait amenées dans le Palais.
gin-na-kam ¹	

4

4^e année

On peut trouver étrange, à première lecture, que des animaux offerts par des employés du temple sortent des bergeries du prince. Il faut se souvenir, à cet égard, que le « régisseur » (En-kug est le plus souvent nommé) était chargé d'emmener les moutons ou les chevreaux offerts à titre de maš-da-ri-a (cf. *supra*, pp. 112, 153, n. 2 et *RO*, pp. 73 ss.), et que le placement provisoire dans ses bergeries, ou celles de ses administrés, est indiqué par le verbe ba-ġar. Les animaux reçus n'étaient évidemment sacrifiés qu'au fur et à mesure des besoins. Il est normal qu'une pièce comptable de « sortie » des bergeries corresponde à la pièce préalablement établie pour l'entrée. Les ovins et les caprins ne séjournaient pas anonymement chez le « régisseur » : chacun d'eux demeurerait connu par son origine (cf. *RO*, p. 17). Nik 157 constitue une pièce comptable de « sortie » avec la double mention de la provenance des bêtes et de leur destin².

Les trois documents qui viennent d'être examinés permettent de conclure que niġ-kú-dè s'oppose, d'une part à ġiš-bi/e-tag et à ba-kú, verbes qui expriment le sacrifice (cf. *infra*, p. 329), d'autre part à ba-šag₆, verbe indiquant que l'animal sera « mangé » dans un bref délai, par les vivants ou par les morts... L'expression niġ-kú-dè est donc plus précise et d'un usage plus restreint que l'épithète niġ-kú-a, car la sphère à laquelle appartient l'animal ainsi qualifié, le fait d'appartenir à ce qui est « alimentaire », laissait la possibilité de s'en servir au bénéfice des défunts ou des dieux.

Une autre occasion s'offre à nous de saisir, à travers le vocabulaire sumérien, le mélange intime du profane et du sacré : l'É-šag₄-ga, dont il a été question pp. 159 et 160, et le personnel qui lui est attaché, sont trop fréquemment attestés, dans les tablettes

(1) Le -a est celui du relatif ; le préfixe mu- marque le mouvement vers la sphère supérieure ; la racine gin signifie que l'animal a été amené vivant, capable de marcher.

(2) Le même souci apparaît dans DP 62 et DP 40 (cf. *infra*, p. 327).

de Tello, pour que je n'essaie pas de faire la synthèse des renseignements qu'elles nous donnent à ce sujet.

Deimel a commenté assez longuement le terme *gar-tud*, p. 797, 96 du *ŠL*, dans *Or.* 26, p. 54, et dans *An. Or.* 2, p. 67. Il le traduit, plus exactement, je pense, que R. Scholtz *MAG XXXIX*, p. 69 : *gar-tud* = « Müller »), par Hausdienerin, Hausdiener, Hausgesinde. Mais il ne dit rien de l'emploi de *gar-tud* devant *É-šag₄-ga*, pour lequel il suggère, à propos de textes qui ne sont, d'ailleurs, ni présargoniques, ni mêmes sumériens, le sens possible de « cella » (*ŠL*, p. 572, 229). R. Scholtz n'a pas traduit *É-šag₄-ga* (*op. cit.*, p. 68), M. Lambert non plus, dans *RA* 47, p. 117, malgré son article de *RA* 42, p. 198, faisant état de DP 613.

L'*É-šag₄* y apparaît, certes, comme une pièce carrée de 3 mètres, 712 de côté (à savoir : 1 *gi*, 1 *kùš*, 1 *šu-bad* (col. II, III), soit : 2 m. 97 + 0 m. 495 + 0 m. 2475), mais à condition, toutefois, que DP 613 ait bien enregistré les mesures de l'*É-šag₄*, comme celles de diverses portes ou pièces mal connues de nous, et non, par exemple, un projet d'agrandissement des lieux considérés. En effet, le texte abimé, col. VII, ne permet pas de savoir exactement à quoi se rapportent les relevés effectués et placés « devant les yeux » d'*Uru-ka-gi-na*. Admettons pourtant ces dimensions réduites de l'*É-šag₄*. Rappelons-nous, d'autre part, que plusieurs tablettes mentionnent des sacrifices aux statues ou à la stèle de l'*É-šag₄* : huit statues, d'après DP 53, IX ; TSA, I, IX ; Nik 23, XI ; une stèle, selon DP 55, V. Il est vraisemblable qu'un sanctuaire de 13 m², environ, les contienne. Retenons aussi que ces sacrifices ont lieu parmi les cérémonies des fêtes du *bulùĝ-kú* ou du *še-kú* de la déesse Nanše, c'est-à-dire, selon toute probabilité, à NINA¹.

Je me propose de montrer, dans le développement qui va suivre, que le personnel nommé *gar-tud-É-šag₄-ga*, *lú-É-šag₄-ga*, semble trop nombreux pour être consacré seulement au service d'une petite « chapelle », que d'autre part, ces gens paraissent appartenir aux serviteurs du Palais de Ĝir-su.

(1) Les trois textes cités plus haut contiennent des cassures qui ne permettent pas un jugement sans appel. Cependant, le trajet des processions devait être sensiblement le même que celui dont témoigne RTC 47 (cf. *infra*, p. 270). Cette tablette ne signale pas de sacrifice aux statues de l'*É-šag₄*, parce qu'elle ne mentionne que les animaux immolés, et que ces statues ne recevaient que de l'huile et des dattes. Ces sacrifices sont notés, dans DP 53, une colonne plus loin que ceux qui sont faits au Lieu de libations de NINA. D'après TSA 1 et Nik 23, ils sont suivis d'autres sacrifices à la déesse Nanše. Selon toute probabilité, on le voit, les statues de cet *É-šag₄* se trouvaient à NINA.

Déterminons d'abord ce dernier point. Fö 63 (cf. *infra*, p. 199) indique les gages de Nin-mu-da-kúš, Nin-bar-ra-kar, Nin-šag₄-šag₅-šag₅, Nin-nir-zid, Šeš-e-a-na-ag nommées dans DP 176,V,VI, VII et portant, d'après la col. VIII de ce texte, le titre de ġar-tud ú-rum Dìm-tur (« propriété de Dìm-tur », qui fut la femme d'En-èn-tar-zid). On les retrouve soit dans DP 110,VII, soit dans DP 111,IV,V, — deux tablettes datées également d'En-èn-tar-zid — parmi les ġim-dumu, c'est-à-dire les servantes et leurs enfants qui composent le petit personnel du Palais. De plus, les cinq esclaves (igi-nu-du₈) de l'arboriculteur E-ta-e₁₁(d) figurent aussi sur Fö 63 et DP 111 (III). Or DP 107, qui situe les jardiniers-arboriculteurs par rapport au verger dont ils s'occupent, désigne E-ta-e₁₁(d) parmi ceux qui cultivent le verger de Ġir-su (ġiri(b) Ġir-su^{ki}-kam, col. III), tandis qu'En-kisal-sig₉ travaille à Lagaš (col. I), les uns et les autres étant les jardiniers de la déesse Ba-ú, c'est-à-dire de Šag₅-Šag₅.

L'époque, certes, n'est pas tout à fait la même que celle où furent écrites les tablettes précédemment citées, DP 110 et 111 : nous sommes au temps du « patésiat » d'Uru-ka-ġi-na. Mais rien ne prouve que les servantes, ainsi qu'E-ta-e₁₁ (d), aient changé de fonction. Le corporatisme hiérarchique de Lagaš¹ donne maintes preuves de sa rigidité. D'autre part, le Palais ne fut installé à NINA qu'à la fin du règne de Lugal-an-da².

Revenons maintenant à la question du nombre des employés de l'É-šag₄. Ils se nomment : lú-É-šag₄-ga (DP 113,VIII), dub-sar-É-šag₄-ga (Nik 157), ġar-tud-É-šag₄-ga (Nik 157) ; un certain Ġi-nim de l'É-šag₄ doit sans doute être distingué du chef des magasins de matières grasses portant le même nom (cf. *infra*, p. 384).

J'ai déjà mentionné les serviteurs appelés ġar-tud dans DP 176. Ils sont au nombre de trente-quatre, y compris un enfant. Je suis fortement portée à croire que ġar-tud et ġar-tud-É-šag₄-ga doivent être considérés comme un seul et même titre.

En effet, le personnage nommé Nam-maġ-ni, qui est ġar-tud selon DP 176,I,VIII, est ġar-tud-É-šag₄-ga dans Nik 230,II ;

(1) Le nom de Lagaš est pris, ici, au sens large ; j'entends par là l'ensemble des différentes localités de Ġir-su, Lagaš proprement dit, Uru-kug et NINA, ainsi qu'URU. KÁRK^{ki}, qui constituent le territoire administré par En-èn-tar-zid, Lugal-an-da et Uru-ka-ġi-na ; cf. *infra*, pp. 282-284.

(2) Cf. DP 258,II,III (U.I, PA.TE.SI) ; DP 164,I (L. 5).

É-lú, autre ġar-tud désigné par DP 176,IV, porte, d'après RTC 60,IV, le titre de lú-É-šag₄-ga. Peut-on admettre que seuls soient ġar-tud-É-šag₄-ga, parmi les serviteurs énumérés dans DP 176, ceux dont on retrouve ailleurs le titre complet, les autres n'étant que les ġar-tud d'on ne sait quel service ? Ajoutons à cette remarque le fait que ġar-tud est un titre porté par des gens exerçant, toujours d'après DP 176, les métiers d'ânier, de maçon (dím), de coiffeuse (šu-i) et sans doute la fonction de femme de chambre, soit auprès de Šag₅-Šag₅ (^dBa-ú-ama-ġu : DP 113,VIII), soit auprès de l'une de ses filles (Ama-ur-ġu sert Gim-^dBa-ú : DP 117,IV ; 118,IV. Nin-mu-da-kúš sert Gim-tar-sír-sír : DP 118,VII).

Enfin, les ġar-tud-É-šag₄-ga avaient eux-mêmes cinq à dix personnes sous leurs ordres (cf. DP 137). Il en est ainsi pour Lugal-niġ-ġá-ni (col. III), pour Sub-la-ni (col. IV), pour É-úr (col. V). Or, Lugal-niġ-ġá-ni est un collègue de Nam-maġ-ni, nous le savons par Nik 230,I,II, et Nam-maġ-ni est l'un des ġar-tud nommés dans DP 176,I. Dans ce même texte, on relève le nom de l'ânier Saġ-^dNin-ġír-su-da (col. I) ; DP 111,I,II, nous apprend qu'il avait huit hommes sous ses ordres.

En résumé, tout se passe comme si les ġar-tud avaient constitué un groupe de serviteurs hiérarchisé, exerçant des fonctions se rapportant soit au service des princes dans leurs appartements, dans leur vie privée, soit à leur protection. S'il est vrai, comme je le crois, que ġar-tud puisse être l'abrégé de ġar-tud-É-šag₄-ga, et même, sans tenir compte de cette hypothèse, si l'on se rapporte à DP 137, et aux vingt hommes des ġar-tud-É-šag₄-ga, énumérés à titre de témoins, dont la liste, on le conçoit, n'est pas limitative, il paraît difficile d'admettre qu'un pareil nombre de domestiques ou d'employés ait été réservé à une petite chapelle contenant huit statues.

Il semble enfin que l'É-šag₄-ga ne saurait être imaginé comme un dépôt de marchandises comparable à l'É-niġ-ga (cf. *infra*, p. 237, n. 1 et p. 365, n. 4), ni comme un « monastère » jouissant d'une certaine autonomie, doté de servants particuliers (voir plus haut, p. 27, n. 1). Aucun texte, en effet, ne présente l'É-šag₄-ga comme le siège d'entrées et de sorties de produits, permettant d'associer à ce nom quelque aspect matériel des échanges.

J'ai donc pensé que l'É-šag₄-ga, selon les sens figurés de é (maison) et de šag₄ (cœur), pouvait désigner les appartements

privés, la « Chambre », au sens large, des princes. Autrement dit, l'É-šag₄-ga serait, par rapport à Bár-nam-tar-ra ou Šag₅-Šag₅, ce qu'une « cella », nommée également É-šag₄, était pour une déesse. Selon cette dernière acception, le nom de É-šag₄ conviendrait au sanctuaire contenant les huit statues et aussi, me semble-t-il, à la « Chambre » de ^dLugal-URU.KÁR^{ki} et à celle de ^dLugal-URU.BAR (dont la féminité n'est pas encore envisagée). Les arguments qui soutiennent ces hypothèses exigent deux développements que voici :

A) Une inscription, étudiée par M. Lambert dans *RA* 42, p. 198, figurant sur un cylindre présargonique de Lagaš (je laisse de côté la question de savoir si la scène représentée en est ou non l'illustration), é-šag₄ ama-tud ^dLugal-URU.KÁR^{ki} semble pouvoir, en effet, être traduite, en tout cas littéralement : « (dans) l'É-šag₄, la mère (qui) enfante, (c'est) ^dLugal-URU + KÁR^{ki} ». Il ne s'ensuit pas que l'É-šag₄ soit une chambre spéciale pour accoucher, comme le suggère M. Lambert, en invoquant (*op. cit.*, p. 200), le sens de tud (enfanter) à propos de ġar-tud-É-šag₄-ga. Je ne crois pas que « *har-tud* implique une relation entre l'enfantement et l'é-šag₄ », dès l'instant qu'on interprète tud en négligeant le sens de ġar. L'étude que j'ai esquissée, à propos du personnel si nombreux de l'É-šag₄, n'autorise guère à conclure que les ġar-tud aient été attachés à une « Maison-du-Ventre ». Mais, selon ma propre hypothèse, rien n'empêche de comprendre que la déesse Lugal-URU.KÁR^{ki} enfante dans « son » É-šag₄, c'est-à-dire dans « sa » chambre.

Le rapport entre l'acte d'accoucher et la fonction de ġar-tud me semble également peu probable en raison de l'existence des ġar-tud-Ur-tar-me (RTC 17,VII), Ur-tar étant le fils d'En-èn-tar-zid, et du sens de ġar-tud dans DP 138. En effet, l'expression ġar-tud-ni (« son » ġar-tud), dans une liste de morts et de leurs héritiers, membres du personnel de la déesse Ba-ú, appartenant aux équipes des šub-lugal-me, y est utilisée (cf. col. V) comme dumu-ni (« son fils », col. I), šeš-ni (« son frère », col. VI). La profession de ġar-tud ne concerne donc pas uniquement le service des princes, ni celui des femmes : sans doute le terme de ġar-tud ne signifie-t-il que « domestique attaché à la personne d'un notable », susceptible de devenir son héritier lorsqu'il n'a plus de parents. Ġar voulant parfois dire « entourer », les ġar-tud pourraient être définis comme la « protection créée »

autour d'un individu d'une certaine importance. Cf. la traduction un peu étroite, mais exacte apparemment, quant à la fonction décrite, de TSA, p. xxviii : « personnes attachées aux membres de la famille du PA.TE.SI ».

B) Un texte transcrit par Deimel dans *Or.* 2, p. 41, VAT 4875 (cf. *infra*, p. 330), nous apprend que l'on faisait des sacrifices aux notables défunts, aux fêtes de ^dLugal-URU.KÁR^{ki} et à celles de ^dLugal-URU.BAR ; la tablette désigne « ensemble » (diš-diš-a) le nombre des animaux sacrifiés. Cette dernière divinité apparaît dans des noms de fêtes et de mois (de la fête) rappelant, semble-t-il, des ablutions dans l'É-šag₄. Je serais tentée de traduire : « dans « son » É-šag₄ », c'est-à-dire « dans « sa » Chambre », selon l'hypothèse déjà émise à propos de ^dLugal-URU.KÁR^{ki}.

On trouve, de ce nom de fête et de mois, plusieurs variantes intéressantes : tantôt la racine tu₅ est employée seule, tantôt sous la forme d'un composé a...tu₅ dont le premier élément, redoublé¹, peut être énoncé avant le complément de lieu ; tantôt il est précisé que les ablutions sont faites avec de l'huile, tantôt non. D'autre part, le « mois de la fête » (id₇-izin) peut être réduit à id₇. Lorsque ni id₇, ni izin n'apparaissent, je crois, en raison des événements que les textes rappellent, — on le verra par les exemples donnés ci-dessous — que la tablette est datée du nom de la fête en question. Enfin, selon l'habitude, le -a du relatif n'est pas toujours suivi du -a postposition : id₇-^dLugal-URU.BAR-ra-gé É-šag₄-ga i a-tu₅-a-a semble pouvoir être traduit : « le mois où ^dLugal-URU.BAR-ra, dans (son) É-šag₄, fait des ablutions d'huile (DP 410,VII), ainsi que dans VAT 4658 (*Or.* 34/35, p. 10) : id₇-^dLugal-URU.BAR-ra-gé a É-šag₄-ga i a-tu₅-a-a. La forme suivante de ce nom de mois signifie littéralement : « le mois de la fête où ^dLugal-URU.BAR-ra dans (son)É-šag₄ fait ses ablutions » : id₇-izin-^dLugal-URU.BAR-ra-gé a É-sag₄-ga a-tu₅-a (DP 332,III,IV). On relève, d'autre part, à la fin de DP 41 : ^dLugal-URU.BAR-ra-gé a É-šag₄-ga a-tu₅-a, et à la fin de DP 42 : ^dLugal-URU.BAR-ra-gé a É-šag₄-ga i a-tu₅-a. Ces deux tablettes résument des offrandes faites au grand prêtre Du-du et à En-èn-tar-zid morts. Comme les textes mentionnant des offrandes aux morts sont toujours datés d'un nom de fête, et jamais d'un nom de mois (cf. *RO*,

(1) Cf. VSC, pp. 23, 91 : « si.....si-sá ».

pp. 29, 47), je pense qu'il faut comprendre, dans DP 41 : « lors de la fête où ^d..... fait ses ablutions », et dans DP 42 : « lors de la fête où ^d..... fait des ablutions d'huile ».

Il est d'autant moins choquant de désigner par un même vocable la « chambre » d'un dieu et celle des princes, que ces derniers étaient, pour les Sumériens, les représentants des dieux sur leur terre¹. Le sens « profane », si l'on peut dire, de É-šag₄ semble être passé dans le vocabulaire hittite. Je signale, bien qu'il ne puisse être question d'établir le sens d'un mot en faisant appel à des textes de différentes époques et de langue différente, les traductions, conformes à mes propres déductions, de J. Friedrich : É.ŠÀ : « Innengemach, Schlafzimmer » ; LÜ É.ŠÀ-aš : « Geheimsekretär » (*Hethit. Wörtl.*, p. 270).

Compte tenu des développements précédents, la traduction la moins mauvaise pour ġar-tud-É-šag₄-ga serait donc : « officier de la Maison Civile » ou « officier du Service Intérieur », le terme d'« officier » signifiant à la fois qu'il s'agit d'un chef et d'un individu remplissant une charge ou un office.

Puisque ces ġar-tud ont à leur service des lú (Nik 230), peut-être doit-on considérer comme leurs subordonnés les serviteurs désignés dans les tablettes du type še-ba en tant que lú-É-šag₄-ga, à moins que lú ne soit simplement synonyme de ġar-tud, lorsque l'un ou l'autre est déterminé par É-šag₄-ga (cf. *supra*, p. 163).

Les femmes, selon DP 114,VIII ; 115,IX, par exemple, sont appelées ġar-tud-mí-me lorsqu'elles appartiennent au « Service Intérieur » ; l'emploi de ġar-tud-me dans STH.I,17,VIII, après une liste de ces servantes est sans doute justifié par la mention du fils de l'une d'elles (dumu-nitaġ).

Le génitif É-šag₄-ga, indispensable après lú, ne serait pas nécessaire après ġar-tud, ainsi que DP 176 l'avait déjà suggéré. L'expression ugula-ġar-tud-É-šag₄-ga-ka-gé (DP 101,II) fait penser à un troisième échelon possible dans la hiérarchie de ces serviteurs. Mais il faut se souvenir que le titre de chef d'équipe n'empêche point que l'ugula appartienne à cette équipe en tant qu'homme : ainsi, selon DP 137,V, É-úr, ugula, fait partie, avec les quatre hommes énumérés avant lui, des lú-É-úr-me. La même réglementation existe dans d'autres corporations : selon

(1) Cf. *supra*, p. 37, n. 1, et *infra*, p. 286, n. 2.

DP 136, I, II, les seize hommes du chef d'équipe Ur-saĝ comprennent Ur-saĝ lui-même, et il en est ainsi pour toutes les équipes désignées sur cette tablette. On voit dans DP 177, V, que Lugal-saĝ₄-lal-tu₁₂ g₇, le chef d'équipe des pêcheurs, reçoit, comme ses hommes, deux mines de laine.

L'« éventail » des salaires ne nous renseigne guère sur l'importance relative des « officiers du Service Intérieur » ; selon TSA 13, III, les lú-É-šag₄-ga-me et les ġar-tud-mí-me reçoivent les mêmes gages, à savoir : $1/4$ de gur-saĝ-ġál d'orge par mois. Mais selon DP 113, VIII, le salaire varie pour les hommes, ainsi que pour les femmes, entre $1/4$ et $4/24$. Selon STH. I, 17, VIII, les femmes ġar-tud gagnent de $3/24$ à $1/2$ gur. Mais la quantité d'orge destinée à un ġar-tud-É-šag₄-ga pour tous ses collègues, j'imagine, selon CTC, I, III, se monte à 59 gur $1/2$ pour un mois (8^e distribution). Ce chiffre confirme ce qui a été dit plus haut en laissant supposer qu'à l'époque des dernières années d'Uru-ka-gi-na, le nombre de ces serviteurs atteignait environ deux cents ou deux cent cinquante ! J'ai obtenu ce chiffre en fixant à $1/4$ le salaire moyen de chacun d'eux, d'après les gages relevés ci-dessus : $1/2 + 1/4 + 4/24 + 3/24 : 4 = 1/4$ (à peu près). Sans doute le personnel des différents services avait-il été considérablement augmenté à cette époque, car CTC, I (U. 6) mentionne plus de 700 gur distribués « le premier jour », alors que la sixième année de Lugal-an-da, une dépense de 415 gur, environ, pour un mois également, semble suffire au paiement des gages et aux fournitures de céréales à livrer. (VAT 4437, Or. 32, p. 79).

CHAPITRE IV

REPAS DE SERVITEURS

SOMMAIRE

L'emploi de la racine kú.....	171
Critique de l'expression Brot-Lohn (<i>An Or.</i> 2, p. 24).....	172
Le repas des gala et des gîm.....	173
L'expression 2 kam-ma-kú-a-am ₆	181
Le repas des lú-ki-ġul.....	183
Le repas des bîr, des irib, des uku-uš.....	185
L'expression ba-an-NI x-du ₈	192
Les commandes de Bâr-nam-tar-ra ; l'expression níġ-kú-šè.	196
La proposition É-e kú-dam.....	199
APPENDICE :	
L'expression bur-niġ-kú; garàš et nam-garàš....	200

Les céréales, orge et blé amidonnier, constituaient pour les Sumériens, et principalement pour le personnel du Palais, la nourriture de base. Mais l'orge, en tout cas, servait aussi de monnaie d'échange, et le fait de la distribuer comme salaire n'implique pas que les quantités reçues aient été entièrement destinées à l'entretien des personnes. La racine *kú* ne figure donc que par hasard¹, ou pas du tout, dans les nombreux textes du type *še-ba* (cf. DP 115,I,XVII) et *ziz-ba* (cf. DP 129,I,VII). On la trouve, au contraire, lorsque le document précise que des serviteurs ont mangé dans le Palais ou dans l'une de ses dépendances. Certains d'entre eux devaient être logés et nourris ; d'autres, on le verra plus loin, ne l'étaient qu'occasionnellement.

Voici comment apparaît la racine *kú* dans les tablettes où les consommateurs sont énumérés par « corporation » :

1) A propos du repas des chantres (*gala*) et des servantes — peut-être des servantes du culte — (*gim*) : *bí-kú* (DP 159,VIII) ; 2 *kam-ma-kú-a-am₆* (Fo 137,V).

2) A propos du repas des *ouvriers* (*bir*)² et des corroyeurs (*irib*) : *e-da-kú* (Nik 93,III,IV).

3) A propos du repas des *uku-uš* : *i-da-kú* (Nik 130,I) ; *i-kú* (Nik 130,II) ; *i-kú* et *e-da-kú* (Nik 131,II,III ; 132,II ; 133,II,III ; 137,III).

Ces repas étant toujours composés de pain, de poisson et de bière, il est permis de croire, d'après deux autres textes, que, si le lieu du repas n'est pas précisé, la « commande » de *Bár-nam-tar-ra*, à son *É-mí*, des mêmes denrées, était également destinée à la nourriture de certains serviteurs : *niġ-kú-šē e-na-dug₄* (Nik 140, IV ; 143,IV).

Enfin, des livraisons de céréales, pour l'alimentation, semblent faites au Palais, d'après Fö 63 : *É-e kú-dam* (col. III)... *e-na-bal*. J'ai supposé que Nik 77 mentionnait aussi une livraison d'orge, pour les repas, remise à un homme de la « Maison » des

(1) Par exemple, dans un nom de métier : *gim-šāġ-niġ-kú-a-me* (cf. *supra*, p. 144) ou dans un nom de mois (cf. *infra*, pp. 296, 297).

(2) Cf. *infra*, p. 395, n. 2.

enfants princiers (cf. *supra*, p. 149) : [lú-]TUR.TUR-la! níġ-kú-dè su-ba-ti (cf. *supra*, p. 148, n. 2).

Tous ces textes méritent une étude attentive. DP 159 a été transcrit et traduit par le Colonel Allotte de la Fuÿe, en 1921, et selon les connaissances des assyriologues de ce temps, dans *RA* 18, pp. 105 ss. Mais ses commentaires portent surtout sur le détail du vocabulaire, non sur le sens général de la tablette ; et s'il la rapproche, judicieusement, d'ailleurs, de Fö 137 et de TSA 9, c'est en vue du but qu'il se propose, c'est-à-dire l'étude des « UŠ-KU dans les Textes archaïques de Lagaš ».

Or, si ces deux derniers textes parlent, le premier, de trois cent vingt-deux personnes (gala et gim), le second, de trois cents, ayant probablement pris part aux lamentations lors des funérailles de Bár-nam-tar-ra, la seconde année d'Uru-ka-gi-na, nous ignorons pourquoi, d'après DP 159, trois cent cinquante chantres et servantes, ainsi que soixante huit enfants, se trouvaient réunis trois ans plus tard. Les uns et les autres reçoivent nourriture et boisson, et c'est sans doute en raison du complexe verbal e-ne-ba qui termine Fö 137 et TSA 9, qu'Allotte de la Fuÿe a traduit par « a fourni » le verbe bí-kú de la dernière case de DP 159. Deimel ayant, d'autre part, classé ces trois textes dans une liste de « Brot-Lohn » (*An. Or.* 2, p. 24), il ne me paraît pas sans intérêt, pour la connaissance des institutions sumériennes, de noter qu'il s'agit, en tout cas dans DP 159, non d'une distribution de vivres, à titre de gages proprement dits, mais d'un repas pris en commun dans le Palais de la Princesse : É-mí-a bí-kú (col. VIII ; cf. *infra*, p. 181). Le préfixe bí- à valeur locative¹ semble souligner l'importance de ce fait.

Le cas de TSA 9 est un peu différent : la tablette se termine par e-ne-ba ; la racine kú n'y figure pas, et le personnel ecclésiastique ne reçoit pas de poisson, mais seulement différentes sortes de « pains ». Cependant, on relève à la colonne III : káš e-naġ : « de la bière on a bu », ce qui indique bien qu'une collation a été offerte et consommée sur place.

On peut déduire, me semble-t-il, de ces analyses, que d'autres repas étaient servis aux employés du Temple ou du Palais, par exemple le jour de la fête de la déesse Ba-ú (cf. RTC 52, VIII), dans l'É-mí, domaine de la Princesse, ou bien aux usar-É-

(1) Cf. *Abrégé*, p. 79.

mí-me (cf. DP 124 et 125)¹, ou à certains ouvriers sur le lieu de leur travail (DP 122 et 123), ou enfin à l'occasion d'un déplacement (Nik 12 et 306). Le menu se composait en général de pain, de poisson, et de bière. On distribuait aussi, selon les circonstances, de l'huile pour les onctions². La ressemblance de tous ces textes avec DP 159 et TSA 9 oblige à conclure que la racine *ba* sous la forme *e-ne-ba* et dans l'expression *lú-ninda-ba* peut vouloir dire qu'on a donné à manger, même en l'absence de la racine *kú*, et qu'il n'est pas question alors de salaire proprement dit.

Je crois donc que, s'il existait chez les Sumériens, comme chez nous, des ouvriers et des employés « nourris », on ne peut guère parler qu'abusivement de « Brot-Lohn »³. Au contraire, « Gerste-Lohn-Listen » désigne correctement les tablettes du type *še-ba*. En effet, s'il est possible qu'à l'origine *lú-še-ba* n'ait signifié rien de plus que « hommes auxquels on a donné de l'orge » (littéralement : hommes-orge-donner), il est sûr que *še-ba* a été employé comme nom composé, avec le sens de « salaire en orge »⁴.

La traduction de DP 159 donnera plus de détails sur le repas lui-même et sur les convives :

DP 159

(I) 40 [ga]la	40 chantres ⁵ ,
18 gál-di	18 harpistes ⁶ ,
5 um-ma-ír	5 pleureurs ⁷ ,
Ĝír-su ^{ki-me} ⁸	gens de Ĝír-su.

(1) Les vivres reçus se composent d'orge, d'amidonniér, de dattes et de concombre.

(2) *ì e-šeš₄* (cf. *infra*, p. 179, n. 3).

(3) Voir ci-dessous, p. 399, une analyse détaillée des textes réunis sous ce titre dans *An. Or.* 2, pp. 24 ss.

(4) Cf. *supra*, p. 80, n. 5 : *lú še-ba e-tag₄-a...* et p. 97 : *še-ba-šè*.

(5) *Gala* : *kalû*, prêtre, chante (*Manuel*, n° 211). Cf. *ŠL*, p. 441, 89 : e. Preister-klasse ; et *An. Or.* 2, p. 37, ainsi que *RA* 18, pp. 101 et 102 (selon Langdon, dit Allotte de la Fuyé, les UŠ-KU « constitueraient la classe la plus importante des psalmistes »). D'après *R. acc.*, p. 1, le *kalû* avait pour mission d'« apaiser » par ses chants « le cœur des dieux ».

Une tablette, pourtant, signale que les *gala* pouvaient être esclaves. D'après RTC 17, I, II, Dīm-tur, femme d'En-èn-tar-zid, achète un *gala* à son père pour 1/3 de mine d'argent, soit 20 sicles. C'est le même prix qu'un esclave quelconque de sexe masculin (cf. Nik 293, III). Toutefois, un *igi-nu-du₈* ne coûte que 14 sicles selon Nik 293, II, III, et 15 sicles, selon Fò 144, II.

(6) Cf. *ŠL*, p. 91, g : « Berufsname » ; *An. Or.* 2, p. 37 : « gál wird ein Saiteninstrument sein, e. Leier oder Harfe ; di = *malûlu* : spielen ».

(7) Littéralement : « artisans des pleurs ». (Cf. *An. Or.* 2, p. 37, *RA* 18, p. 112).

(8) Le pluriel indiqué par *-me* permet de sous-entendre *lú*.

42 gala NINA ^{ki}	42 chantres de NINA,
20 gala Lagaš ^{ki}	20 chantres de Lagaš,
(II) 8 gala Gur-sar ^{ki}	8 chantres de Gur-sar ¹ ,
1 gala Ki-AB-ka	1 chantre de Ki-AB ² ,
5 gala Ki-nu-nir ^{ki}	5 chantres de Ki-nu-nir ³ ,
2 gala Pa ₅ -ešsad	2 chantres du (?) Pa ₅ -ešsad ⁴ ,

(1) Cf. *ŠL*, p. 285, 23 : « Ort in der Nähe von Lagaš ». Allotte de la Fuÿe (*op. cit.*, p. 114) pensait que le nom de la ville venait de celui du grand-père d'Ur-Nanše (voir le début de la *Tablette A* d'Ur-Nanše) qui est nommé : « lugal Lagaš, dumu-Gu-ni-du, dumu-Gur-sar ».

(2) Cf. *ŠL*, p. 899, 92 : « e. Ort bei Lagaš, DP 159, 2 (ohne -ki) ; ki-ab^{ki} é-dNin-dar-ka, SAK 58, 5, 3.

Allotte de la Fuÿe (*op. cit.*, p. 112) croyait que le ki-ab était une partie du temple de Nin-dar. Voir, ci-dessous, n. 3.

(3) Cf. *ŠL*, p. 898, 64 : « Ort bei Lagaš » ; *An. Or.* 2, p. 37 ; *Or.* 36/38, p. 102 ; et *RA* 18, p. 112 : « localité fameuse par son temple du dieu Dumu-zid-Abzu ». Cette interprétation d'Allotte de la Fuÿe (1921) n'est pas conforme à celle de H. de Genouillac (*TSA*, p. xv, n. 12, 1909) : « le Ki-nu-nir, temple de Dumuzi-abzu », mais reproduit presque celle de Thureau-Dangin (*RA* 6, 1, p. 31, 1904) : « le temple Dumu-zid-abzu au (bourg de) Ki-nu-nir ».

Les trois auteurs se réfèrent plus ou moins directement à la *Tablette K*, relatant la destruction de Lagaš par Lugal-zag-gi-si(g₈). Voir *RA* 6, pp. 28, 29. Le texte du passage qui nous intéresse est le suivant : Ki-nu-nir^{ki} é-dDumu-zid-abzu-ka-gé izi-ba-sum (col. V). Deux raisons me font croire que Ki-nu-nir^{ki} n'est pas le nom du temple : l'emploi du déterminatif ki, d'abord, et ensuite le fait que Ki-nu-nir^{ki} est nommé comme ville faisant partie du territoire de Lagaš, indépendamment de son sanctuaire, dans un texte auquel fait allusion Thureau-Dangin à propos de relations commerciales (*RA* 4, p. 79 ; voir aussi ci-dessus, p. 156, n. 3). Il faut donc comprendre, en soulignant le -e des cas directs : « à Ki-nu-nir, le temple du dieu Dumu-zid (de ? l') ab-zu, ils ont livré », c'est-à-dire : « les gens d'Umma ont livré ».

On trouve sur la même tablette : Ki-AB^{ki} é-dNin-DAR-ka šu-bi-til (col. V). Le parallélisme avec la phrase précédente justifie la traduction de Thureau-Dangin : (ils) « ont mis à sang le temple de Nindar dans (le bourg de) Ki-AB », ou plus simplement : « ils ont détruit... (etc.) ». On ne voit pas pourquoi, sinon en raison de la valeur èš (sanctuaire) du signe AB, Allotte de la Fuÿe eut l'idée que le ki-ab pouvait être une partie du temple de Nin-DAR (*RA* 18, p. 112). H. de Genouillac a cru voir dans le ki-ab « le temple de Nin-dar » (*TSA*, p. xv, n. 12), son interprétation restant la même que pour ki-nu-nir.

(4) Pa₅-ešsad est sûrement le nom d'un sanctuaire ; il était desservi, non seulement par des chantres (gala), mais par des prêtres (saĝa) — voir RTC 44, II ; TSA 5, X — et d'autres officiants nommés ŪĜ.MŪŠ (cf. *infra*, p. 402). Mais y avait-il une localité appelée Pa₅-ešsad ? Allotte de la Fuÿe a pensé (*op. cit.*, p. 112) que pa₅-ešsad désignait « non seulement un canal », mais « un territoire voisin ou un sanctuaire construit sur ses bords » ; à un autre « canal plus souvent cité, le pa₅-sir-ra » correspond l'é-pa₅-sir-ra. On peut insister sur le rapprochement en citant saĝa pa₅-ešsad à côté de saĝa pa₅-sir-ra. Mais l'emploi de é n'est pas nécessaire pour évoquer le sanctuaire. Ainsi trouve-t-on : dNanše-Ki-sil-la (DP 66, III) et ĝim-Ki-sil-la (DP 159, IV, voir ci-dessous). Il se pourrait que l'É-ki-sil-la comprenne, non seulement le lieu de culte proprement dit, appelé dans certains cas ab-zu, mais l'habitation et les entrepôts constituant ce que nous nommons un « monas-

2 gala É-engur ¹	2 chantres de l'É-engur,
4 gala um? ^{ki2}	4 chantres de,
(III) 2 gala É-babbar ³	2 chantres du Temple <i>Blanc</i> ,

tère » (cf. *supra*, p. 27, n. 1). Cela me paraît confirmé par les titres : saġa ab-zu Pa₆-sir^{ki}-ka (DP 206,V), « prêtre du sanctuaire de Pa₆-sir » et šudúg Pa₆-sir-ra (Fö 179,III). Le déterminatif ki semble prouver l'existence d'une localité appelée Pa₆-sir. On y honorait en tout cas le dieu En-ki (cf. ^dEn-ki-Pa₆-sir, DP 60,II ; ^dEn-ki-Pa₆-sir^{ki}-ka-kam, DP 98,VI ; ^dEn-ki lugal-Eridu^{ki}-ra ab-zu Pa₆-sir-ra mu-na-dù (*Tablette d'albâtre* datée d'En-te-me-na, col. IV, ISA, p. 54)). On retrouve le déterminatif ki dans l'expression : lú-Pa₆-sir^{ki}-ra-me (DP 136,XI et Nik 3,XV). Ces gens forment des équipes dont l'une a pour chef Lú-pád (DP 136,XI) ; cf. dans DP 141,V : lú-Lú-Pád-Pa₆-sir-ra-me. Bien qu'ils soient la « propriété » de la déesse Ba-ú (DP 136,XII), on les distingue du personnel proprement dit du temple de Ba-ú, lú-^dBa-ú-me (DP 136,IX). Leur organisation hiérarchisée — le chef d'équipe, ugula, étant lui-même contrôlé par le gal-ùġ (DP 136, XII) — fait penser qu'ils n'étaient pas les servants du culte, mais assuraient l'entretien des biens temporels attachés au sanctuaire (cf. *infra*, p. 242, n. 5).

La même alliance du spirituel et du temporel est évoquée par : saġa-A-ġuš (DP 84,III ; DP 169,V) et gán-A-ġuš (DP 641,VIII) : « prêtre de l'A-ġuš », « terrain de l'A-ġuš ». L'A-ġuš est déjà attesté sous En-te-me-na (*Tablette d'albâtre*, III, ISA, p. 54). Le temple de Nin-ġir-su nommé An-ta-sur-ra, à moins que le nom du terrain ne soit qu'une appellation, avait aussi un domaine à exploiter, dont faisait sans doute partie le gán-tur-An-ta-sur-ra-ka (DP 564,III).

Il faut donc conclure que, si le nom de Pa₆-sir n'est pas celui d'une localité, il désigne, en tout cas, un lieu dit dépendant du sanctuaire, et situé probablement hors de Ġir-su (voir DP 98, *infra*, p. 396 s.). Sans doute en est-il de même de Pa₆-ešsad : Pa₆-ešsad^{ki} est d'ailleurs attesté (cf. *ITT.I*, p. 11, 1175 ; la traduction « fossé d'Ešsad^{ki} » est contestable, pour les raisons exposées ci-dessus). De Pa₆-ešsad et Pa₆-sir, on doit rapprocher Pa₆-še-muš-ka (DP 159,III).

(1) Dans *RA 18*, p. 112, Allotte de la Fuÿe définit l'É-engur comme l'un des temples de NINA, probablement identique à l'É-engur-ra-kalam-ma construit par En-te-me-na (lire : KA-lum, c'est-à-dire : zú-lum. Voir : *Tablette d'albâtre*, IV, ISA, p. 54 ; *Clou d'Argile*, ISA, p. 62 et *RA 6*, pp. 28, 31). Un É-engur fut donc construit pour la déesse Nanše dans le « Terrain des Dattes » (cf. *infra*, pp. 262, 282). D'après DP 163,IV, un É-engur semble faire partie du Domaine de la Princesse (É-mi) : voir ci-dessous, p. 237. Deux conclusions sont alors possibles : 1° Il y avait deux É-engur. 2° Le « Terrain des Dattes » faisait partie de l'É-mi.

Ce terrain devait être irrigué par des cours d'eau fournissant du poisson, de même que le Gú-edin, « Domaine de la Steppe », déjà mentionné par la *Stèle des Vautours* (face, col. VI), dont les pêcheurs sont nommés : šu-ku₆-gán-Gú-edin-na-ka (DP 174,II), ou šu-ku₆-Gú-edin-na-ka-gé (DP 328,II). L'omission de gán me semble évidente dans : šu-ku₆-Zú-lum-ma, « pêcheurs (du Terrain) des Dattes » (DP 174,I), appellation ne signifiant donc nullement ce qu'indique, dans *An. Or. 2*, p. 92, une phrase de Deimel, selon laquelle ces pêcheurs auraient aidé les cueilleurs de dattes au moment de la récolte. On pêchait également dans d'autres gán comme en témoignent les expressions suivantes : ku₆-gán-Dul-sir-ra-ka-kam (Fö 64,V) ; ku₆-gán-usár-Ti-ra-áš-dù-a-kam (VAT 4808, *Or. 21*, p. 64, et Rittin 2,IV), ainsi que ku₆-gán-Da-tir-ka-kam (VAT 4836, *Or. 21*, p. 64).

(2) Cf. *RA 18*, p. 114 : « lecture très incertaine d'une localité indéterminée ».

(3) Cf. *RA 6*, pp. 28, 30 ; *RA 18*, p. 112 ; *RLA*, p. 263. La lecture babbar préférable, en l'absence du déterminatif divin, à la lecture Ud-Ud, est confirmée par une phrase de l xxx, *ITT. II*, pl. 87 : bád-É-babbar-ra-ka (col. III, IV).

1 gala SIR-ág ¹	1 chantre du SIR-ág,
6 gala ^d Nin-LAK 621 ²	6 chantres de.....,
3 gala KAM-gal ^{ki3}	3 chantres de (?) KAM-gal,
5 gala Pa ₅ -še-muš-ka ⁴	5 chantres du (?) Pa ₅ -še-muš.
5 gala (IV) ^d Nin-uru-a-mu- du ⁵	5 chantres de ^d Nin-uru-a-mu-du,
6 gala URU.KÁR ^{ki6}	6 chantres d'URU.KÁR,
1 gala Igi-ġál ⁷	1 chantre de l'Igi-ġál,
gala-me	les chantres.

(1) Cf. *ŠL*, p. 708, 48 : ein Ort bei Lagaš.

(2) Cf. *An. Or.* 2, p. 34 : « DP 159,III : Gala ^dNin-x (=LAK 621) ». La même divinité est citée dans DP 132,X. La transcription de son nom dans *An. Or.* 2, p. 44 : « dam Sangu ^dNin-bad (=LAK 617)+la » n'est pas claire, puisque LAK 617 est BÀD sans le signe bad qui en fait partie. Voir également DP 133,VII. dans *An. Or.* 2, p. 44 où la transcription est plus correcte : « ^dNin-x (=LAK 617)+ la », car LAK 617+ la =LAK 621 (Berens 3).

(3) Cf. Fö 93,VIII : des offrandes sont faites à l'É-dam-KAM-gal^{ki}. Un É-dam fut construit par Ur-nanše (voir : *Tablettes B et E*). Cf. *RLA*, p. 265 : É-dam : Teil eines Tempels in Lagaš, erbaut von Ur-Nanše. Le *ŠL*, p. 808, 49, ne donne ni traduction, ni commentaire.

(4) Cf. *ŠL*, p. 696, 191 : ein Ort ; p. 710, 10 : Ortsname ; et *supra*, n. 4 p. 174.

(5) Cf. *ŠL*, p. 1022, 247, et *RA* 20, p. 102 (AO 5376).

(6) Localité où était célébrée la fête de ^dLugal-URU.KÁR. (Cf. *supra*, p. 165). Des animaux y étaient menés, comme offrandes (maš-da-ri-a), au Lieu de libations (ki-a-naġ) : izin ^dLugal-URU.KÁR-ka-ka URU.KÁR^{ki}-ba mu-ġin-ġin-na-am₆ (DP 212 II) : « lors de la fête de ^dLugal-URU.KÁR, dans URU.KÁR, on les a menés ». On remarquera la valeur démonstrative de -bi (ba = bi-a) signalée par R. Jestin (*Abrégé*, p. 59). Il serait incorrect de traduire par un possessif renvoyant à la divinité dont le nom fait partie de celui de la fête. Une telle tournure serait plus inadmissible encore, étant donné l'ordre des propositions dans une phrase de RTC 59,II : maš-da-ri-a Sig₄-ki saġa ^dNanše izin-^dLugal-URU.KÁR^{ki}-ka-ka Du-du saġa URU.KÁR^{ki}-ba mu-na-tùm (cf. *RO*, p. 29).

À l'occasion de cette fête, certains notables défunts et quelques dieux recevaient le sacrifice d'un mouton ou d'un agneau (cf. VAT 4875, *Or.* 2, p. 41, et *infra*, p. 330). ainsi que d'autres offrandes alimentaires. Cette solennité était assez importante pour qu'un nom de mois prît son nom : id₇-izin-^dLugal-URU.KÁR^{ki}-ka til-la-ba (cf. DP 200,II, *infra*, p. 219 et p. 301).

URU.KÁR avait non seulement ses gala, mais ses saġa, de même que le Pa₅-ešsad et le Pa₅-sír : cf. DP 89,I ; 132,VIII ; 133,X ; TSA 3,VI. Voir également l'article documenté de T. Fish, sur le temple, les prêtres et les gens d'URU.KÁR, dans *JSS* I, 3.

(7) Cf. *ŠL*, p. 861, 66, f : « ein Ort ». Il s'agit d'un sanctuaire ou d'une localité où était honorée la déesse Nanše. Voir DP 60,II : ^dNanše-Igi-ġál. C'est à tort, semble-t-il, que *Rel. Sum.*, p. 175, n. 4, indique pour Igi-ġál : « surnom de ^dNanše, dans le temple é-tùr ». On lit, en effet, dans DP 60,I : un mouton, un chevreau, un kúr d'huile pour ^dNin-mar^{ki} ; un mouton, un kúr d'huile pour ^dNin-DAR, un mouton, un kúr d'huile pour l'É-tùr, un mouton, un kúr d'huile pour ^dNanše-Igi-ġál, etc.

5 gîm-Ki-sîl-la ¹	5 servantes du Ki-sîl,
(V) 11 AB.ÂŠ-IGI dNanše ²	11,
2 KUD.LÂĜ ³	2,
1 nar	1 chanteuse,
105 gîm	105 servantes,
51 šag ₄ -dûg ⁴	51 enfants,

(1) Voir ci-dessus, p. 174, n. 4. La formule gîm-dumu-diġir-ne(-me) employée à la colonne VIII montre qu'il s'agit ici, vraisemblablement, de servantes du culte. D'ailleurs, lorsque gîm a seulement le sens de domestique, bien que l'expression gîm-dumu-û-rum-dBa-û soit utilisée, par exemple dans DP 112,XVI, on trouve le nom du chef d'équipe de chaque groupe de servantes après le montant de la quantité d'orge attribuée comme gages. Ainsi, dans DP 112,IX et X : 27 mî 3/24.... Ūr-mud, agrig; 5 gîm 4/24 Ni-ni-PI-ni. Dans DP 159, au contraire, les gala et les gîm paraissent être « traités » (pour le repas dont il s'agit) à titre individuel. De plus, la dépense d'huile pour les onctions (col. VII) accuse le caractère religieux du prétexte de ce repas (cf. *infra*, p. 179).

(2) Selon Allotte de la Fuÿe, *op. cit.*, p. 114 : personnel féminin de la déesse Nina, participant aux cérémonies funèbres. Cf. *An. Or.* 2, p. 37 : « Nach der Zusammenfassung gehört diese Art von Klagefrauen oder Sängerinnen oder Musikantinnen sicher zu den 174 Gîm ».

(3) Selon *An. Or.* 2, p. 37 : « sicher ein Klasse von weiblichen Sängern oder Musikanten ».

(4) *ŠL*, p. 752, 177 : « gutherzig, von Kindern, Lämmern, Zicklein »... Voir aussi les définitions des *Orientalia* : « kleine, noch arbeitsunfähige » (*Or.* 26, 53); « Knäbchen (nitaġ), Mädchen (geme) » (*Or.* 43/44, p. 80). Šag₄-dûg, en effet, s'emploie pour les enfants et pour les animaux (cf. DP 98,IV ; *supra*, p. 141). Le šu-niġin de DP 110, par exemple, indique les rations pour 1 šag₄-dûg-nitaġ et 2 šag₄-dûg-mî; ce sont les enfants des servantes énumérés à la colonne VI en ces termes : dumu-mî, dumu-nitaġ, dumu-mî.

Il n'est pas sûr, toutefois, que les enfants nommés dans les listes de gages n'aient pas fourni quelque travail; on a vu plus haut (p. 148) que certains d'entre eux semblaient recevoir de l'orge alors que leur mère n'en touchait pas, et que la présence d'un enfant mâle, parmi les servantes, provoquait l'omission du qualificatif mî après ġar-tud et avant le -me du pluriel, dans le titre qui leur était attribué (cf. STH.I, 17, VIII et *supra*, p. 167). La ration d'orge des jeunes enfants est de 2/24 de gur-saġ-ġâl, qu'ils soient garçons ou filles (voir DP 110,VIII ; 111,VI ; 112,IV), tandis que celle de leur mère s'élève à 3/24 et parfois à 4/24. (Les hommes gagnent davantage : 1/4 de gur, 1/4 2/24, 1/2 gur, en général (cf. DP 110, 112)).

DP 159,VII,VIII, montre que les enfants ne sont gratifiés que d'un demi-pain, de qualité probablement inférieure à celle du pain blanc. Lors des distributions de laine, les šag₄-dûg n'avaient pas droit à une part entière, mais tantôt à 1/2 mine (DP 171, X,XI ; 175,III,VI), tantôt à une mine (DP 176,VI). Sans doute, dans le compte des lû-sig-ba de DP 173,I, 1, et DP 174,I, 4, sont-ils représentés par le caractère qui signifie 1/4 de gur (mesure de capacité). On veut ainsi noter, je suppose, qu'ils reçoivent le 1/4 de la part de leurs parents. Ces derniers touchant tantôt 4 mines (DP 173,I, 1), tantôt 2 mines (DP 174,I,III), on devine que l'attribution aux enfants est calculée d'après le même « tarif » que celle de leurs parents. Mais elle peut en être le tiers (DP 176, VI). Cf. *supra*, p. 132, DP 603 : les enfants auraient alors 1/2 part de céréales.

Les tablettes mentionnant les distributions de laine utilisent les deux séries de chiffres sumériens : les curvilignes désignent, en général, les hommes, les cunéiformes,

^d Nanše-me ¹	[servants] de la déesse Nanše.
10 gîm	10 servantes,
3 šag ₄ -dùg	3 enfants,
(VI) ^d Nin-DAR-me ¹	[servants] du dieu Nin-DAR.
16 gîm 7 šag ⁴ -dùg	16 servantes, 7 enfants,
^d Dumu-zid-me	[servants] du dieu Dumu-zid.
14 gîm 7 šag ₄ -dùg	14 servantes, 7 enfants,
^d Nin-mar ^{ki} -ka-me	[servants] de la déesse Nin- [mar ^{ki} .
šū-niġin 176 gala	Total : 176 chantres,
177 (<i>sic</i>) gîm	174 servantes ² .
(VII) lú-l-šè	Chaque personne,
ninda-babbar-l-ta	un pain blanc,

les mines de laine. DP 172 ne présente que l'emploi des cunéiformes ; on peut y relever à la colonne II, un clou de séparation, rarement attesté à cette époque, alors que le nombre des hommes et celui des mines se trouve être le même (3 hommes à 3 mines de laine).

(1) Allotte de la Fuye (*op. cit.*, pp. 111, 112, 115) a noté que les premiers personnages de la tablette ne sont pas affectés à un sanctuaire spécial, mais constituent l'ensemble des collèges sacerdotaux de Ġir-su, NINA, Lagaš ; qu'on nomme ensuite ceux qui appartiennent à de petites localités ou à des édifices consacrés, enfin une série de servantes de divinités bien connues. On pourrait se demander, cependant, pourquoi les désignations territoriales ne sont plus nécessaires pour ces dernières. Peut-être étaient-elles attachées à des sanctuaires connus de tous ? Mais les premières nommées ne l'étaient-elles point ? Peut-être s'agit-il de servantes du Palais, ou du Domaine de la Princesse (É-mi), ou des « Maisons » des enfants princiers, en tant que consacrés à tel ou tel dieu, ou placés sous leur patronage ?

Cette hypothèse semble assez vraisemblable si l'on examine DP 179, où les expressions ^dNanše-me (II) ^dNin-DAR-me (III) se rapportent à des lú rétribués par Bár-nam-tar-ra, et surtout DP 180, analogue à la tablette précédente, mais plus explicite. On y remarque : 1) que ^dNanše-me y figure deux fois (II, III). La seconde de ces formules est suivie de : Gîm-^dNanše-ka-kam, ce qui paraît signifier que les servants de la déesse Nanše faisaient partie de la « Maison » de cette fille de Bár-nam-tar-ra, les premiers appartenant, cela va sans dire, à l'É-mi mentionné après ^dNin-DAR-me (III). 2) que le couple Nanše, Nin-DAR (cf. *infra*, p. 274, n. 4), pourrait représenter sur le plan divin Bár-nam-tar-ra et Lugal-an-da, comme Ba-ù et Nin-ġir-su, Šag₅-Šag₅ et Uru-ka-ġi-na (cf. *supra*, n. 1, p. 37). Cependant, si DP 180 est de la quatrième année de Lugal-an-da, DP 159, où sont énumérés les servants de Nanše, de son mari, de sa fille et peut-être de son fils (cf. *infra*, p. 275, n. 2, 3) date du règne d'Uru-ka-ġi-na, sixième année. D'où je conclus — mais le problème dépasse le cadre du présent travail — que les servants de la famille de Nanše nommés dans DP 159 pourraient appartenir au Domaine de la Princesse, et que si Uru-ka-ġi-na et Šag₅-Šag₅ sont, dans le Palais de Ġir-su, les représentants des dieux Nin-ġir-su et Ba-ù, il ne serait pas impossible que, dans l'É-mi, ils représentent le couple des dieux Nanše et Nin-DAR.

(2) Chiffre rectifié selon le calcul (voir col. VIII). Il faut lire à la fin de la colonne VI : 180—6.

ku ₆ -šu-LAK 171 ¹ -ri(g ₅)-ta	du poisson šu-LAK 171-ri(g ₅),
káš-ku-li ² -l-ta šu-ba-ti	un ku-li de bière, a reçu.
ì e-šeš ₄ ³	On a fait des onctions d'huile.
68 šag ₄ -dùg lú-l-šè	Chacun des 68 enfants,
ninda-durún-durún-na	du pain <i>de ménage</i> ,
1-1/2 NINDA-ta ⁴	à raison d'un demi-pain ⁴ ,
šu-ba-ti	a reçu.

(1) Deimel a catalogué ce signe, dans *LAK*, sans lui attribuer ni équivalent plus moderne, ni lecture. Mais, dans *An. Or. 2*, p. 34, il le transcrit : kad₄. Une explication de cette valeur est transmise par Allotte de la Fuÿe, dans *RA 18*, p. 116, Thureau-Dangin lui ayant dit qu'il considérerait ce signe comme ŠU-KAD (KAD, KAṬ = *ka-ša-rû* : binden). Allotte de la Fuÿe voit dans LAK 171 un « terme très général, n'impliquant pas l'idée d'une mesure précise » mais signifiant : « part », « ration », peut-être « poignée », étant donné que l'expression où il est contenu n'est pas suivie d'un nombre. Il fait quelques réserves sur la lecture kad₄, en raison de ri qu'il interprète comme un complément phonétique.

Scholtz comprend, de même : « je Bund Fische » (*MVAG XXXIX*, p. 122). Mais, dans *An. Or. 2*, p. 36, Deimel dit que šu-kad₄ est le nom d'un animal vivant dans l'eau, lequel figure d'ailleurs dans *Or. 21*, p. 76, sur la liste des noms de poissons (Wassertiere) ayant un déterminatif qui les précède, mais avec la lecture gûr au lieu de kad₄. Cette lecture, préférable si l'on veut faire de ri un complément phonétique, ne révèle-t-elle pas une assimilation hardie de LAK 171 avec il ? Voir la valeur GÛR, *Manuel*, n° 320. Deimel renvoie à TSA 48, IV, où le nom du poisson ku₆šu-KAD₄-ri est précédé de la mesure : 5 GÛB-ÎL. On le trouve également, dans Riffin 2, IV, précédé de la mesure sa-zid-zid-a. N'est-ce point forcer le texte, cependant, que de traduire, dans DP 159, VIII, comme dans DP 123 : je EINEN šu-kad₄ Fisch (*An. Or. 2*, p. 39) ?

(2) Cf. *infra*, p. 180, n. 2.

(3) Šeš₄ signifie « oindre ». Littéralement, ì e-šeš₄ veut dire : « avec l'huile on a oint ». Cette expression figure dans RTC 52, VIII ; VAT 4414 (*An. Or. 2*, p. 24) ; VAT 4660 (*An. Or. 2*, p. 27) ; DP 122, III ; 123, V. Les trois premiers textes consignent des repas offerts lors de la fête de la déesse Ba-ù, les deux autres, des repas de mouleurs de briques ou d'ouvriers susceptibles d'avoir travaillé à la construction d'un temple. Ni TSA 9, ni Fö 137, qui indiquent les vivres fournis au personnel chargé des lamentations aux funérailles (?) de Bâr-nam-tar-ra, ne mentionnent de telles onctions (cf. *supra*, p. 173 ; *infra*, pp. 183, 184).

(4) Le contexte permet d'affirmer (voir ci-dessous, col VIII) que les 68 enfants ont mangé 34 pains *de ménage* (cf. *supra*, p. 69, n. 7) : il s'agit donc bien d'un demi-pain par personne. Mais le signe représentant 1/2 ninda n'est sans doute pas à lire SUR. Allotte de la Fuÿe (cf. *RA 18*, p. 117) propose de distinguer les deux archaïques que l'on assimile au signe SUR : l'un présente un clou horizontal, perpendiculaire au premier vertical de NINDA ; dans l'autre, ce clou n'est plus horizontal, mais en position oblique. Or, il est exact que dans les DP le premier clou de ce signe est oblique lorsqu'il signifie un demi-pain, et qu'il est horizontal dans le complexe verbal mu-sur (cf. DP 377, III ; 395, VIII ; 398, III ; 402, II). Mais on le trouve également oblique dans deux circonstances, au moins, où la lecture sur semble s'imposer : 1) dans sum-giri(b)-sur-ra (DP 373, II ; 407, I) ; 2) dans DP 399, II, où l'on peut lire, à propos du légume nommé sum : AN-a-ġu nu-giri(b) En-ig-gal... sur-dè e-ne-sum : « au jardinier AN-a-ġu (ainsi qu'à Ūr-mud, déjà cité), En-ig-gal... pour planter, les a donnés ». Selon TSA 9, enfin, le premier clou de 1/2 NINDA est horizontal (cf. col. I, II).

Ch. Fossey (*Man. Ass. II*, p. 242) donne les deux archaïques comme ancêtres du

(VIII) gú-an-šè	En tout :
418 lú-ninda-ba ¹	418 personnes nourries ¹ ;
ninda-babbir-bi 350	soit : 350 pains blancs ;
ninda-durún-durún-na-bi	34 pains de ménage ;
[34-am ₆	
káš-bi 7 LAK 449 ²	7. de bière.

signe SUR. Sans doute y eut-il confusion, à haute époque, entre ces deux signes. Deimel rapporte, dans *LAK*, le numéro 47, sans postérité, au signe dont le premier clou est horizontal et lui donne le sens de 1/2 GAR (= Brot), selon DP 159, 7 f. Au contraire LAK 182, dont le premier clou est oblique, correspondrait au signe moderne lu SUR. Mais d'après le *ŠL*, p. 248, le numéro 101 dériverait de trois signes archaïques : a) LAK 47; b) LAK 182; c) 1/2 GAR (= Brot), « ein Zeichen welches nach demselben Prinzip gebildet ist, wie  = 1/2 ».

De toute façon, la lecture 1-SUR-ta donnée par Deimel lui-même, dans *An. Or.* 2, p. 34, paraît la moins acceptable.

« 1/2 NINDA » s'emploie dans des circonstances assez variées :

1) sans attribut : DP 31,II ; 52,I,II ; RTC 17,II.

2) avec les attributs zíd-gu et tur-tur, ce qui prouve que des demi-pains de différences tailles existaient (DP 65,I).

3) avec l'attribut bar-sig₉ (TSA 9,I,II).

Le demi-pain bar-sig₉ est du pain de blé amidonnier ; le demi-pain zíd-gu sans doute aussi, lorsqu'il s'agit, comme dans DP 65, d'offrandes à une divinité, quoique še-zíd-gu(-ka) soit également attesté (cf. *supra*, pp. 73, 74). Au contraire, il semble que le pain de ménage, dont il est question dans DP 159, soit incontestablement du pain d'orge (cf. *supra*, p. 69, n. 7 et p. 75). La construction selon laquelle, dans ce texte, 1-1/2 NINDA-ta renvoie à ninda-durun-durun-na est à remarquer.

4) Selon DP 133,I et TSA 5,I, le signe 1/2 NINDA paraît se rapporter à des pains de malt (il n'a aucun attribut, mais le résumé (šu-niġin) indique des offrandes de lait pur et de malt pur seulement). Cela n'est pas surprenant, puisque ninda-babbir est courant. L'existence de « pains » de malt vert confirmerait, au contraire, que babbir et bulūġ sont bien des denrées « en vrac », susceptibles d'être présentées en « agglomérés » nommés ninda (cf. *supra*, p. 72).

(1) Littéralement : « 418 personnes-nourriture-donnée ». Dans *An. Or.* 2, p. 24, ninda-ba est traduit par « Brot-Lohn ». Mais il est évident par ce qui précède ce terme, dans DP 159, que ce qui est donné n'est pas seulement du pain. Il arrive même que, dans des textes analogues, par exemple RTC 52, le pain proprement dit soit remplacé par du pain à bière (ninda-babbir, col. VII) ; il est accompagné de poisson, d'orge grillée et de bière (voir ci-dessous, p. 399). De plus, la dernière phrase de DP 159 fait penser qu'il s'agit, non d'une distribution de vivres, à titre de gages, mais d'un repas offert, dans le Palais de la Princesse, à 418 personnes, soit 350 adultes et 68 enfants.

(2) Le signe LAK 449 porte le numéro « 394 a » dans le *ŠL*. La lecture akkadienne en est : *hubur*. Chaque personne ayant reçu 1 ku-li de bière, selon la colonne VII, ce vase contenait donc 350 ku-li : 7, soit 50 ku-li. Allotte de la Fuyé écrit dans *RA* 18, p. 117 que Thureau-Dangin considère le *hubur* comme équivalent à 60 sila. Mais on lit dans *JA XIII*, 1, p. 102, n. 7, que le *hubur* « est probablement le double du sá-dug₄, le cône B d'Ourokagina ne mentionnant comme fraction de cette mesure, en aucun cas plus d'un sá-dug₄ ». On sait que le sá-dug₄ vaut 30 sila. Dans *RA* 18, p. 135, Thureau-Dangin paraît plus affirmatif quant à la valeur du signe 394 a. Il faut

Gim-dumu-diğir-ne ¹	(Ces) servants des dieux et leurs enfants,
Šag ₅ -Šag ₅ dam Uru-ka-gi-na lugal Lagaš ^{ki} -ka-gé	Šag ₅ -Šag ₅ , épouse d'Uru-ka-gi-na, roi de Lagaš, dans le Palais
Ē-mí-a bí-kú ²	de la Princesse, (les) a fait manger.

5

 5^e année.

Fö 137 nous transmet également le souvenir d'un repas offert aux chantres et à d'autres servants. Le texte a été traduit par Witzel (*OLZ*, 1917, 353) et par Allotte de la Fuÿe (*RA* 18, p. 108). On y trouve la racine kú sous la forme d'un nom verbal en fonction de substantif. La tablette se termine, en effet, par la formule : 2 kam-ma-kú-a-am₆, « deuxième repas ». J'adopte cette traduction à défaut d'un mot plus abstrait pouvant exprimer que « c'était la deuxième fois qu'on mangeait ». D'ailleurs, quoique le -a du nom verbal ne soit pas le même que celui du relatif (cf. *Abbrégé*, pp. 97-99), dans la « pratique », si l'on peut dire, les tour-

encore noter qu'Allotte de la Fuÿe admet pour le sila une valeur approximative de 50 centilitres (*op. cit.*, p. 117), alors que Thureau-Dangin, dans *RA* 18, p. 135, confirme qu'il valait 84 cl. 2. Dans ces conditions, le ku-li, c'est-à-dire les 6/5 du sila, représente un peu plus d'un litre.

(1) Le signe NE figure sur la copie de DP 159 ; mais dans *RA* 18, p. 107, n. 2, Allotte de la Fuÿe corrige sa propre lecture et signale qu'un signe ME, très peu visible sur la tablette, est à rétablir dans le texte, de telle sorte qu'il faut lire : « gim-TUR-diğir-ne-me ». En ce cas, l'indice du pluriel -me se rapporterait à gim et à dumu, l'indice -ne, dont la voyelle aurait absorbé un -a génitif, marquant la relation entre gim-dumu et diğir, se rapporterait à diğir. Mais je ne pense pas que le signe qui suit gim soit à lire TUR plutôt que dumu (*op. cit.*, p. 111) et à rapporter aux gala, pour la seule raison qu'il serait illogique que ces derniers ne fussent pas représentés dans le šu-niğin. Je crois plutôt que dumu représente les enfants nommés šag₄-dùg dans le texte, et que gim, étant donnée l'indétermination du genre, en sumérien, se rapporte à la fois aux hommes et aux femmes, comme on le voit souvent à la fin des tablettes du type še-ba. Voici un exemple extrait de DP 110 : on trouve, dans le šu-niğin, col. VIII, l'énumération des hommes, des femmes et des enfants, avec la quantité d'orge qui leur est attribuée : 6 lú à 1/2 (gur-sağ-ğál) ; 12 lú à 1/4 2/24 ; 12 lú à 1/4 ; 16 gim à 3/24 ; 1 šag₄-dùg-nitağ à 2/24 ; 2 šag₄-dùg-mí à 2/24. L'addition des « personnes » est ensuite donnée dans le gú-an-še, col. IX, selon la formule : 49 LÚ-še-ba-tur-mağ-ba (cf. *supra*, p. 80, n. 5), tout ce monde étant désigné, deux cases plus bas, par le signe gim : še-ba-gim-dumu-Dim-tur (cf. *infra*, pp. 183, 184 : lú, impersonnel, se rapportant à gim et à gala).

(2) Cf. *supra*, p. 172. Ce repas offert par la Princesse, dans son Domaine, correspond-il à une circonstance fortuite ou à une habitude ? Il semble, en tout cas, que le sens de la racine kú soit « causatif », « faire manger », comme dans la phrase suivante : Mi-e lú-IGI.NIĞIN-ne ninda e-ne-kú-a (DP 166, III, IV), commentée ci-dessous, p. 217, n. 4.

nuces : 1-racine verbale-a, 2 kam-ma-racine verbale-a, suivies, en général, de l'émphatique pausal -am₆, ont le même sens que certaines relatives et peuvent être remplacées par elles.

Ainsi lisons-nous dans Nik 298,III : 1 šu-a-gi₄-a-am₆; puis (IV) : 2 kam-ma šu-a-gi₄-a-am₆; et dans Fö 113,II : 2 kam-ma-ka nu-giri(b)-gé-ne šu-a-bí-gi₄-a-am₆ : « (Fruits) que, pour la deuxième fois, les arboriculteurs ont reçus » (de leurs subordonnés ; cf. *infra*, p. 368). Ailleurs, la relative est en fonction de temporelle : 1 gin-na-a ba-túm... 2 kam-ma gin-na-a ba-túm (cf. DP 313,I,II, et *infra*, p. 229, 4). On sait que le nom verbal est parfois accompagné de préfixes, et particulièrement du préfixe ba- : on lit dans DP 493,VII : 1 šu-ba-ti-a-am₆, alors que 1 šu-ti-a-am₆ figure dans la même tablette (IV,IX) à côté de 2 kam-ma šu-ti-a-am₆ (IV,VIII,IX), de 3 kam-ma šu-ti-a-am₆ (V,VIII,X) et de 4 kam-ma šu-ti-a-am₆ (V). Le verbe šu...ti veut dire recevoir ; il est question de laboureurs qui reçoivent de la part de l'intendant des outils de travail, opération que aucun terme français ne peut rigoureusement exprimer avec la même brièveté que le sumérien.

Au contraire, il est possible de traduire par un abstrait d'autres formules analogues :

1) 1 túm-a-am₆, 2 kam-ma túm-a-am₆ : « premier apport », « deuxième apport » (dans DP 323,I, túm est employé à propos de poissons ; dans DP 462,I,II, à propos de poutres ; dans DP 351,IV, à propos de bottes de roseaux).

2) 2 kam-ma ġar-ra-am₆ : deuxième attribution (Fö 84, III : il s'agit d'orge fournie à un bouver).

3) 1 ġar-ra-am₆ : « première livraison » (DP 376,I : il s'agit de légumes (sum) récoltés et transmis à l'intendant).

Faute de mieux, le mot « livraison », si galvaudé dans ce genre de traductions, rend tant bien que mal :

1) 1 du₈-a-am₆, 2 kam-ma-du₈-a-am₆ (Fö 70,I,II). La racine du₈ (ouvrir) est employée comme synonyme de « donner », « verser », un fabricant de malt ayant, une première et une deuxième fois « ouvert » ses magasins pour transmettre du malt à un brasseur.

2) 1 bal-a-am₆, 2 kam-ma bal-a-am₆ (Nik 98,I). La racine bal se rapporte aux céréales transmises par l'intendant à un chef d'équipe (ugula). Voir ci-dessous, p. 371.

Ces exemples font mieux comprendre la nature de l'expression

« 2 kam-ma kú-a-am₆ » et la difficulté de trouver une traduction adéquate. Fö 137 indique les circonstances du « repas » et sa composition.

Fö 137

(1) 177 gím lú-l-šè	177 servantes ¹ ; par personne :
ninda-durún-durún-na-2-	2 pains <i>de ménage</i> ² ,
[ta	
ninda-GA ₅ -l-ta	1 pain GA ₅ ³ ,
káš-ku-li-l-ta šu-ba-ti	1 ku-li de bière ⁴ , elles ont reçu.
92 gala lú-l-šè	92 chantres ; par personne :
ninda-durún-durún-na-2-	2 pains <i>de ménage</i> ,
[ta	
(II) ninda-GA ₅ -l-ta	1 pain GA ₅ ,
káš-kalg-ku-li-l-ta šu-ba-	1 ku-li de bière forte, ils ont
[ti	[reçu.
10 ninda-durún-durún-na	10 pains <i>de ménage</i> ,
6 ninda-bar-sig ₉	6 pains en couronne ⁵ , le grand
gala-mağ-Ġir-su ^{k1}	chantre de Ġir-su (a reçu).
48 Dam-ab-ba	48 (personnes au service du ?)
	[Dam-ab-ba ⁶ ;
(III) lú-l-šè	par personne :
1/2 NINDA-bar-sig ₉ -l-ta	1/2 pain en couronne ⁷ ,
ninda-GA ₅ -l-ta	1 pain GA ₅ ,
káš-kalg-ku-li-l-ta	1 ku-li de bière forte,

(1) Ce sont sans doute des « servantes du culte » ; cf. *supra*, p. 177, n. 1 et *infra*, p. 184, n. 3.

(2) Cf. *infra*, p. 69, n. 7.

(3) *ŠL*, p. 124,14 : « im Brotnamen ; DP 220, 1 ff. ; Fö 115. » On trouve : 3 GA₅-bàn-da dans Fö 27,II. Dans la même tablette, col. I, le signe GA₅ figure à l'intérieur d'un récipient représenté par le signe LAK 449, l'ensemble constituant le numéro 394 b' du *ŠL*. Il s'agirait alors d'une mesure équivalente, selon *ITT. II*, 892, Rs. 2,12, à 1/10 de gur. Le signe GA₅, dans ce cas, serait peut-être la représentation du sila. L'hypothèse de H. de Genouillac (cf. *TSA*, p. L) selon laquelle le pain GA₅ serait « en forme de bol » comme la mesure appelée sila, concorderait avec les interprétations que j'ai proposées, ci-dessus, pp. 75, 76, au sujet de ninda-gu-kalg, ninda-bar-sig₉, ninda-Ġir. Elle est bien fragile, toutefois, et d'autant plus que la recette de ce « pain » est inconnue. GA₅ est également le qualificatif de KAM (DP 32, IV,V), mais on ne sait pas davantage de quelle sorte de nourriture il s'agit.

(4) Cf. *supra*, p. 180, n. 2.

(5) Cf. *infra*, pp. 74 ss.

(6) *ŠL*, p. 1029, 31 : « Art von Klageweibern ». Je préfère cette interprétation à celle de Witzel (*OLZ*, 1917, 353, ss) : « Fürstenfrauen ».

(7) Cf. *supra*, p. 179, n. 4.

šu-ba-ti	elles ont reçu.
(IV) lú-ki-ġul-Bár-na-m-	Au cortège de deuil ¹ de Bár-na-m-
[tar-ra-ka	[tar-ra,
ir-sig ₇ -me	poussant des lamentations ² ,
Šag ₅ -Šag ₅ [dam U]ru-ka-	Šag ₅ -Šag ₅ , épouse d'Uru-ka-ġi-na,
[ġi-na	
lugal (V) Lagaš ^{ki} -ka-ġé	roi de Lagaš.
e-ne-ba	a donné (cela).
2 kam-ma kú-a-am ₆	Deuxième repas ³ .
2	2 ^e année.

(1) Allotte de la Fuÿe (*RA 18*, p. 108) pensait qu'il s'agissait des funérailles de Bár-na-m-tar-ra. Witzel avait suggéré que ce texte rappelait peut-être une cérémonie ayant eu lieu lors de l'anniversaire de son enterrement (voir à ce sujet, ci-dessous, n. 3).

Que signifie exactement ki-ġul? Allotte de la Fuÿe, *op. cit.*, p. 118, s'appuyait sur un sens donné par Delitzsch (*HW 325 a*) pour *kiġullû*, forme assyrienne de ki-ġul : « affliction », « deuil ». Mais R. Labat (*Manuel*, n° 461) ne retient, pour ce terme, que la signification littérale de ki et de ġul : « emplacement funeste ». Deimel (*ŠL*, p. 907, 226) donne pour lú-ki-ġul le sens de Klageleute, mais, à la ligne 224 de la même page, hésite, pour ki-ġul, entre Bussbank (?), Grab (?), Totenklage (?).

Il renvoie à Nik 134, III, texte qui, à première vue, paraît impliquer pour ki-ġul le rôle d'un complément de lieu : 1/2 še ki-ġul kaš-ninda-bi ba-túm, si l'on traduit ba-túm par « ont été emportés ». Il serait pourtant curieux, malgré la richesse évidente du vocabulaire sumérien, que ki-ġul (littéralement : « lieu funeste ») ait le même sens que ki-maġ, « tombeau » (litt. : « lieu sublime ») Mais je crois plus vraisemblable que ki-ġul soit, dans cette phrase de Nik 134, une abréviation de lú-ki-ġul, gens qui, précisément, d'après Fö 137, sont chargés des cérémonies relatives au deuil et reçoivent du pain et de la bière. Ki-ġul serait alors le sujet de ba-túm : « ont emporté » (pour eux).

On peut rappeler à ce propos que ki-šaġ désigne les serviteurs qui soignent les pores (cf. *supra*, p. 145) et avancer que, sans doute, dans tous les noms de métier composés à l'aide de ki, lú, au singulier, ou au pluriel, serait sous-entendu, ki donnant avec le signe qui le suit, un nom abstrait, pas toujours traduisible en français : à ki-ġul, littéralement : « gens du deuil », correspondrait ki-šaġ : gens de la « porcherie », et ki-sig, ki-gu, femmes de la « lainerie », de la « filerie »... cf. *supra*, p. 133, n. 1.

(2) Traduction libre... Il semble que ir-sig₇-me soit un nom de métier au pluriel, en apposition, peut-être pour préciser qu'il ne s'agit pas de croque-morts ou de fossoyeurs, à lú-ki-ġul. Dans le cas particulier dont il s'agit, le personnel funéraire comprend les chanteurs (gala et ġlm) chargés des lamentations. Ir signifie « pleurs » ; à propos de sig₇, voir le commentaire de Deimel dans *An. Or.* 2, p. 38. Il pense soit à un verbe (wohnen, sich aufhalten), soit à la couleur jaune ou verte adoptée en signe de deuil, pour essayer d'en rendre compte. Pourquoi ne pas faire appel au sens de sig₇, « former », indiqué par R. Labat (*Manuel*, n° 351) ?

(3) Je donne hors texte, p. 402, la transcription d'une tablette qui ne contient pas la racine kú, mais se termine seulement par : e-ne-ba, et qui est, à cela près, analogue à Fö 137. Il s'agit de TSA 9. Il vient naturellement à l'esprit que le personnel déplacé à l'occasion d'une cérémonie funéraire, célébrée en l'honneur de Bár-na-m-tar-ra, aurait pu bénéficier de deux repas, dont le premier aurait été consigné dans TSA 9

On ne trouve pas toujours le sceau royal à la fin des tablettes où sont notés les repas des serviteurs ; lorsqu'il s'agit d'employés ou de fonctionnaires moins respectables que les chantres ou les servantes du culte, on se contente d'indiquer, même s'ils ont été nourris au Palais, qu'un cuisinier ou un *échanson* (muğaldim ou ga₅-šū-du₈) s'en sont occupés : le titre de maḡgim¹, joint à cette occasion au nom de leur métier, indique probablement qu'ils sont responsables des « sorties » de produits alimentaires sans doute fournis par la cuisine du Palais.

Il s'agit, en général, de farine d'orge, ou seulement d'orge écrasée, parfois de pains, qu'on devine attribués à des hôtes de passage, *ouvriers* ou artisans. Malheureusement, les tablettes qui contiennent quelques détails au sujet de ces repas sont en très mauvais état. La première colonne de Nik 93 est à peu près inutilisable². Voici la suite :

(II) 1/24 še-gaz-ġá-še-bal- 1/24 (de gur-saġ-ġál) d'orge
[bi écrasée³, orge de réserve⁴, les ou-

et le second par Fö 137. Ont-ils été reçus le même jour, ou à une journée d'intervalle ? Est-il question dans les deux tablettes de la même solennité ? Il est impossible de le dire.

On peut seulement souligner que les deux documents sont datés de la même année. C'est pourquoi je pense qu'il faut rejeter l'hypothèse de Witzel (*OLZ*, 1917, 356) selon laquelle l'un des deux textes pourrait se rapporter à l'anniversaire de l'enterrement de Bār-nam-tar-ra. Ou bien chacun d'eux mentionne l'enterrement lui-même, ou bien chacun fait allusion à une cérémonie d'anniversaire ou à une manifestation religieuse ayant eu lieu quelque temps après la mort. La rédaction des deux tablettes est légèrement différente par l'ordre et le contenu. Trois cents personnes sont nommées dans TSA 9, au lieu de trois cent vingt deux dans Fö 137. Le grand chantre de Ġir-su n'apparaît pas dans TSA 9. On y trouve cependant mention de dix personnes dont le repas a peut-être été remis au Šeš-tud (?) de Bār-nam-tar-ra. Les chantres, selon TSA 9, reçoivent moins de pain de ménage, que d'après Fö 137, mais 1/2 pain en couronne en plus. Au contraire, les servantes sont pareillement traitées dans les deux repas.

Il faut surtout noter que, dans TSA 9, elles sont nommées : ġim-dNin-ġir-su, ġim-dBa-ú. Il semble qu'il y ait là plus qu'une appellation de domestiques, et qu'il s'agisse bien de servantes du culte, quoiqu'un même personnage puisse être dit — à moins que deux individus de fonction analogue ne soient appelés Amar-izin — « écuyer (saġar) du PA.TE.SI » (DP 132,II ; 133,II) ou « écuyer du dieu Nin-ġir-su » (DP 132,V)... Enfin, si Fö 137 prouve que la bière a été strictement mesurée, à raison d'un ku-li par personne, TSA 9 ne porte que la mention : káš e-naġ : « on a bu de la bière ». Comme je l'ai déjà indiqué, cette phrase montre bien qu'il est question d'un repas et non d'une distribution de gages.

(1) Cf. *supra*, p. 160, n. 2 et *VSC*, p. 53, n. 4 : maz = maš₄ (PA) ; ġim₄ = ĠIR₅.

(2) R. Scholtz a tenté une restitution dans *MVAG XXXIX*, p. 112.

(3) Cf. *supra*, p. 70, n. 2.

(4) Cf. *supra*, p. 44, n. 1.

bir-ré É-gal-la l-kúš-da

(III) e-da-kú

1/24 zíd-še irib-bé-ne

É-gibil-a ġiš ġigír-ra

šu-bi-ġi₄-a-a(IV) [e-da]⁵-kú

[A-]lú muġaldim maḡġim-

[bi

vriers¹, dans le Palais, à côté de l'l-kúš², ont mangé.1/4 de farine d'orge, les corroyeurs, dans le Temple neuf³, le jour où on a reçu⁴ le Char, ont mangé.Lecuisinier A-lú⁶s'en est occupé⁷.

(1) *ŠL*, p. 759, 22 : « Militärkolone...Nach VAT 4682 (*Ornl.* 4, 10) wurden die Erntearbeiten (še-kin-še-kin) auf der Tempeldomäne (nig-en-na) besorgt von den blr-ri. Nach DP 654 (*Ornl.* 4, 27, f.) für das Graben des ù-tir, des Tränenkanals (ir), die Wasserleitung (a-tüm) des Grabes der Ahnen KU.KU-ki-mah) die Militärkolonen gedingt blr-ri e-KU) ».

On lirait volontiers erim-uru au lieu de blr-ré. Mais le génitif bir-ra (DP 25, II; DP 161, I) doit être pris en considération. Cf. *infra*, p. 395, n. 2.

(2) Deimel lit : Ni-kuš-da e-da-kú, et traduit : « essen bei Nikuš » (*ŠL*, p. 759, 22). Scholtz (*MVAG XXXIX*, p. 113) comprend : « ins Grosshaus durch Ikuš zu essen gebracht ». Mais le sens instrumental prêté à -da est évidemment déduit du sens particulier, non justifié d'ailleurs, proposé pour kú. De plus, l'analogie de position et de fonction entre l-kúš-da et gud-da (Nik 133, I) et -da précédé d'un signe de Nik 131, II, copié par Fossey sous le numéro 13926 (*Man. Ass. II*, p. 424), dans les trois phrases suivantes, fait préférer pour la postposition -da le sens locatif, et ne permet guère de comprendre l-kuš comme un nom propre :

blr-ré É-gal-la l-kúš-da e-da-kú (Nik 93, II).

uku-uš-ne É-gal-la gud-da e-da-kú (Nik 133, I).

uku-uš É-gal-la Fossey 13926 -da e-da-kú (Nik 131, II).

En citant exactement Nik 131, II, Deimel n'a reproduit, sous le numéro LAK 151, qu'un signe incomplet : le losange contenant des clous verticaux est inscrit dans NE au lieu de GIBIL. En l'absence de toute autre référence, je me demande s'il s'agit d'un signe original ou des deux signes GIBIL et KI. En effet, un endroit servant à entreposer ou à griller de la farine d'orge est nommé, dans Nik 131, on le verra plus loin : ki-ġi₄-bil. D'autre part, le signe KI est assez souvent en forme de losange (Voir *Man. Ass. II*, pp. 900, 901 ; *Manuel*, p. 206 ; *Plaque de Diorite d'Ur-Nanše*, II, III; DP 33, II; RTC [113] b : 211 face.) Sans doute faudrait-il admettre que le signe inscrit dans GIBIL ait été dessiné de travers dans Nik 131, II, ou mal copié. Mais si le scribe, ayant peut-être mal compris ki-ġi₄-bil, avait écrit d'abord GIBIL, il n'est pas impossible qu'il ait rajouté ensuite, tant bien que mal, le signe KI (cf. *infra*, p. 191, n. 5). S'il en est ainsi, l-kúš serait aussi un nom de lieu ; la racine kúš signifiant « se reposer », on peut supposer un nom formé comme celui du portier, l-du₈ — « celui qui ouvre », l- ayant perdu sa fonction de préfixe, ou, ainsi que je l'ai indiqué pp. 378 ss., comme celui de « l'ouest » (= il est achevé) représenté par l-du₇. l-kúš pourrait être une abréviation désignant (le lieu où l'on se repose, chambre ou dortoir. Gud-da est plus difficile à interpréter : le repas fut-il pris « à côté des étables » ? La postposition -da rend l'hypothèse vraisemblable...

(3) Scholtz lit également gibil quoique le signe reproduit soit NE, mais probablement par erreur (cf. *MVAG XXXIX*, p. 113 et *infra*, p. 360).

(4) Cf. ci-dessous, p. 368.

(5) Cf. ci-dessous, p. 187, n. 1.

(6) Abréviation pour A-lú-sig₈-sá (cf. Nik 132, I).

(7) Littéralement : « leur chargé de ». Il semble que ce soit une fonction provisoire. Elle peut aussi bien être confiée à l'échanson (Nik 130, II). Cf. *supra*, pp. 160, n. 2 ; 185, n. 1.

[2] kam-ma [e-da-]¹ kú C'était leur deuxième repas.
7 7^e année.

Les tablettes qui vont être examinées maintenant signalent qu'à plusieurs reprises des uku-uš ont été nourris au Palais. Il faut dire quelques mots à leur sujet. Deimel les définit comme suit : « Diese werden die Offiziere der šub-lugal sein. » (*Or.* 26, p. 55) et : « eine höhere Klasse von Militärkolonen » (*Or.* 9/13, p. 308). Le caractère « militaire » de ces « colons » reste, je crois, à prouver. D'ailleurs, Allotte de la Fuÿe traduit šub-lugal par « hommes de la maison du roi » (*RA* 7, p. 142) et R. Jestin, par « sujets du roi » (*VSDI*, p. 400). J'ai déjà fait allusion, pp. 38 et 39, à certaines fonctions, tout à fait « civiles », de ces personnages : ils s'occupent de la culture, de l'élevage, des grands travaux. On lit cependant à leur propos dans *An. Or.* 2, p. 39 : « Militärkolonen, die in erster Linie zum Kriegsdienst verpflichtet waren. ».

Mais que signifie exactement, pour Deimel, ce titre de « Militärkolonen » attribué aussi aux bir(-ré) (*ŠL*, p. 759, 22) et aux lú-kur₆-dib-ba-me (*An. Or.* 2, p. 39) ? Je suppose que, en ce qui concerne les šub-lugal, l'idée d'une organisation militaire lui a été inspirée par les cadres hiérarchisés, très précis et subtilement formés, selon lesquels ils travaillent et sont payés. Je m'attarderai quelque peu à les décrire, afin de montrer que l'autorité s'exerce au sein des šub-lugal, sans qu'il soit nécessaire de faire appel à de prétendus officiers nommés uku-uš.

Selon DP 130,I, chaque šub-lugal a sous ses ordres huit à treize personnes ; d'après DP 171,I, le nombre des subordonnés varie de neuf à dix-sept. DP 121,II, révèle que le šub-lugal Ur-^dŠĒ-nir-da, qui est en même temps chef d'équipe (cf. DP 136,IV), gagne 1/4 2/24 de gur-sa ġ-ġál d'orge par mois, alors que ses subordonnés n'ont droit qu'à 1/4 de gur ; et aussi que certains hommes de ses collègues Šeš-lú-dùġ et Inim-ma-ni-zid ont une rétribution égale à celle des chefs d'équipe Ur-saġ (col. I) et Ur-^dŠĒ-nir-da.

D'après DP 136, enfin, le šub-lugal Ur-saĝ (col. I,II) commande seize hommes (16 lú Ur-saĝ ugula-bi), mais lui-même, Ur-saĝ, est compris dans ce nombre ; ce qui ne l'empêche pas d'avoir sa propre « section » (?) composée de neuf hommes

(1) Restitutions de Scholtz (*op. cit.*, p. 113). L'infixe -da- ne correspondrait alors à aucune postposition.

(lú-Ur-saġ-me), les six autres étant habituellement sous les ordres de Inim-dug₄ (trois hommes), É-nam (deux hommes), É-me, nom abrégé de É-me-lám-sir, (un homme). Le verbe ba-ġar, employé à la col. II, indique, me semble-t-il, que ces derniers sont provisoirement « placés » chez Ur-saġ. Voir, à ce sujet, ci-dessus, pp. 84, 112, 113 et 161 ; ci-dessous, p. 391.

Les colonnes V et VI de DP 136 montrent que Šeš-lú-dùġ commande les neuf hommes de son équipe, ainsi que deux hommes d'Inim-dug₄ et quatre d'É-gal (ou « du Palais » ?), ce qui fait, avec Šeš-lú-dùġ lui-même, un autre groupe de seize personnes.

Enfin, d'après la colonne XII, Ur-saġ est le *surveillant* (gal-ùġ) des cent lú énumérés sur cette tablette. Il a donc trois commandements imbriqués, si l'on peut dire, l'un dans l'autre : chef de 100, chef de 16, chef de 9.

On pourrait objecter que le mot šub-lugal n'est pas prononcé dans cette tablette et que la hiérarchie que je viens de décrire ne concerne que les ugula et les gal-ùġ. Mais j'ai volontairement cité plusieurs individus nommés dans ce texte daté de la 5^e année d'Uru-ka-gi-na : on les retrouvera dans DP 138, avec leur titre de šub-lugal-me exprimé à la col. VII, et la liste des gens de leurs équipes morts au cours de l'an 4 d'Uru-ka-gi-na. Voir également ci-dessous, p. 242, n. 5.

Il peut être établi, d'autre part, que les uku-uš ont des subordonnés qui ne sont pas des šub-lugal. Ainsi, selon DP 130, II, Dam-diġir-ġu, uku-uš, reçoit du pain, à raison de 1 1/2 par personne, pour les onze hommes de son équipe. Mais les šub-lugal nommés précédemment (col. I) avec le compte de leurs subordonnés auxquels la même ration est attribuée, ne sont que sept. Sans doute, les uku-uš cités par DP 171.I, reçoivent-ils pour chacun de leurs hommes, l'un sept mines de laine, l'autre cinq, alors que les šub-lugal n'ont droit qu'à quatre et cinq mines pour les membres de leur équipe. Mais il y a huit šub-lugal et trente-trois hommes chez les uku-uš : vingt chez Amarkī, treize chez Dam-diġir-ġu (exactement : treize « un quart », fraction qui doit représenter la part d'un enfant ; cf. *supra*, p. 177, n. 4).

On peut donc conclure de ces observations que les subordonnés des uku-uš ne se confondent pas avec les šub-lugal. D'ailleurs l'uku-uš Dam-diġir-ġu porte le titre d'ugula comme la plupart des šub-lugal (cf. VAT 4465, Or. 32, p. 76). Il reste qu'assez souvent, comme dans TSA 20.II et STH.1.5.1.II, les uku-uš

sont nommés, dans la liste des « corporations », tout de suite après les šub-lugal ; que, dans le recensement de DP 138, il s'agit exclusivement des hommes des šub-lugal et de ceux des uku-uš. Tout porte à croire qu'ils avaient des fonctions analogues dont l'étude détaillée est encore à faire. A. Falkenstein a traduit uku-uš par « militaires de grade subalterne » (*Cité-Temple*, p. 792).

Les uku-uš étaient-ils toujours nourris au Palais ou seulement à l'occasion de missions spéciales ? La seconde hypothèse paraît la plus vraisemblable, puisque le cuisinier, nommé maḫgim pour la circonstance, ne semble pas accomplir, en prenant soin des uku-uš, une fonction quotidienne. On verra, par les tablettes traduites ci-dessous, que les uku-uš étaient traités comme un chef de pêcheurs susceptible d'avoir livré du poisson (cf. Nik 130), mais autrement que le tailleur qui reçoit de la farine d'orge (Nik 137). Gardons-nous, cependant, de déduire du vocabulaire employé un formalisme plus rigoureux que la vie n'en comporte : le pêcheur Lugal-ša₄, sujet de i-kú dans Nik 130, est sujet du verbe šu-ba-ti dans Nik 135,II... sans doute n'était-il pas traité de la même manière tous les jours.

J'exposerai d'abord les textes relatifs aux uku-uš : Nik 130, 131, 133 ; puis Nik 132, 137 qui contiennent quelques fragments intéressants. Nik 134, 135, 136, où la racine kú ne figure pas, fournissent aussi quelques indications. Mais ces tablettes sont en mauvais état, et comme elles ne possèdent pas de totaux, on ne peut même pas savoir si c'est vraiment de la farine d'orge qui a été distribuée ou de l'orge pour en faire (cf. DP 163,IV,V et le commentaire s'y rapportant, *infra*, p. 234).

Nik 130

(I) 4/24 zíd-še uku-uš-ne gud-da ¹ i-da-kú ²	4/24 (de gur) de farine d'orge, les uku-uš, <i>auprès des bœufs</i> , ont mangé.
En-gir ₅ maḫgim-bi ³	En-gir ₅ s'en est occupé.

(1) Cf. *supra*, p. 186, n. 2.

(2) On trouve e-da-kú dans Nik 132,II et dans Nik 93,III. Le préfixe e- est d'un emploi plus conforme aux règles de l'harmonie vocalique.

(3) Cf. *supra*, p. 185, n. 1.

4/24 Lugal-šag ₄ (II) i-kú	4/24 (de gur de farine d'orge), (l'équipe de) Lugal-šag ₄ ¹ a mangé.
Ur- ^d Nin-pa	Ur- ^d Nin-pa (s'en est occupé) ² .
1/2 3/24 Lugal-šag ₄	1/2 (gur) + 3/24, (l'équipe de) Lugal-šag ₄ (a mangé).
Šeš-lú-dùg ga ₅ -šū-du ₈ maḫgim-bi	L'échanson Šeš-lú-dùg s'en est occupé.
1/24 zid-še (III) []	1/24 (de gur) de farine d'orge...
Ur[-kug] ³ KUŠ[.SIG ₉] ³	Ur-kug, le KUŠ.SIG ₉ , l'a emporté ⁴ .
i-dé	

Nik 131

(I) 20 [ninda, x ŠL 394 a ga] ⁵	20 pains, x mesures de lait ⁵ ,
ga [-ba (?)] ⁵ ninda-ba	lait donné (?) pain donné.
e-sig ₉ ! [-a ?] -D È	
(= e-dir(i)g-dè ?) ⁶	<i>Ils étaient en plus.</i>
e-ba	On les a donnés.
3/24 zid-še	3/24 (de gur) de farine d'orge,
uku-uš É-gal-la	les uku-uš, dans le Palais,
(II) i-kú E-ta ⁸ muḫgaldim	ont mangé. Le cuisinier E-ta

(1) C'est sans doute le chef d'équipe des pêcheurs de mer Lugal-šag₄-lal-tu₁₂(g) (cf. DP 280,I; 282,III; 316,II). Son nom est abrégé en Lugal-šag₄ dans DP 317,II. Il semble être nommé lú-ab, « l'homme de la mer », dans Nik 135,II, au lieu de šū-ku₈-ab-ba-gé, pêcheur de mer. Les 4/24 de farine, une vingtaine de litres, environ, ne sont probablement pas pour lui seul.

(2) Dans Nik 136,I, Ur-^dNin-pa porte le titre de maḫgim.

(3) Restitutions d'après Nik 137. Le métier nommé KUŠ.SIG₉ n'est guère connu. Le ŠL, p. 23, 74, renvoie à *ITT.II*, 4378, 4356 : « in beiden Texten bei « Salben » erwähnt ». Si l'on donne à sig₉ le sens de « placer », « enfoncer », qu'il a dans l'expression gízal-sig₉-ga et compte tenu d'un rapport possible avec les onguents, on peut évoquer, sous toutes réserves, le métier de fossoyeur (celui qui « enfonce » les corps). H. de Genouillac a traduit su-si(g) par « tanneur » (*ITT. II*, 2, p. 21, 4378).

(4) Traduction inspirée de Nik 137,I, où le même personnage est sujet de šū-ba-ti (a reçu) et d'un sens de dé : « emporter » (cf. *Manuel*, n° 338). Voir ci-dessous, p. 206, n. 1.

(5) Restitutions inspirées : 1) par d'autres textes selon lesquels le pain et le lait sont offerts ensemble : DP 52, 65 (cf. *infra*, p. 293); 2) par les formules še-ba, ziz-ba (DP 25,II; 127,X). A propos du signe 394 a du ŠL, voir ci-dessus, p. 180, n. 2.

(6) Le signe sig₉ est possible; la place d'un -a existe; le sens de dir(i)g conviendrait. DÈ représenterait le -d et le -e du temps actualisé (cf. *Abrégé*, p. 73).

(7) Abréviation probable de E-ta-e₁₁(d), nom bien connu (cf. DP 120,I).

maḡgim-bi
2/24 zíd-še
uku-uš É-gal-la
Fossey 13926 -da (III) e-da-kú
1/24 saḡ[-a ?] an-na-ka

e-tag-dè
A[-lú-sig₉-sá] muḡaldim
šu-ba-ti
[x] zíd-še (IV) ki-gi₄-bil
ḡá-ḡá-dè
E-ta muḡaldim šu-ba-ti

4

s'en est occupé.
2/24 (de gur) de farine d'orge,
les uku-uš, dans le Palais, à
côté du ki-gibil¹, ont mangé.
1/24 (de gur de farine d'orge),
sur le devant (?) dans le haut (?)²,
*avait été laissé*³.
Le cuisinier A-lú-sig₉-sá
l'a reçu.
x (gur) de farine d'orge, pour
placer⁴ dans le ki-gi₄-bil⁵,
le cuisinier E-ta a reçu.

 4^e année.

Nik 133

(I) [x] zíd-še uku-uš-ne
É-gal-la gud-da
(II) e-da-kú
E-ta muḡaldim maḡgim-bi
(III) 5 še-gur-saḡ-ḡál[]
É-gal-ta laḡ₄-ra⁷-NE ì-kú

x (gur) de farine d'orge, les
uku-uš, dans le Palais, à *côté*
*des bœufs*⁶, ont mangé.
Le cuisinier E-ta s'en est occupé.
5 gur-saḡ-ḡál d'orge,
revenant du Palais ont mangé.

(1) Cf. *supra*, p. 186, n. 2 et *infra*, n. 5.

(2) Un clou de a est visible après saḡ. Rien de commun, je pense, entre saḡ-a an-na-ka, que je traduis littéralement, et saḡ-an-na-ka qui signifie « le nord » (cf. *infra*, pp. 378 s.).

(3) R. Scholtz traduit, hors de propos, il me semble, tag comme ḡiš...tag (es zu opfern, *MVAG XXXIX*, p. 127). De plus, la présence du préfixe e- ne permet pas d'interpréter -dè comme un postfixe signifiant « pour ». Il s'agit plutôt des indices du temps actualisé -d et -e, et peut-être d'un emploi de tag pour tag₄ suggéré par le contexte et par l'analogie du sens possible de la phrase avec da-a tag₄-a-am₆ (Nik 68, *supra*, p. 92, n. 9). Cf. *supra*, p. 199, ra = rá; DP 311, III, et *infra*, p. 512 : gi = gi₄; *ŠL*, p. 323, 3, bien que le renvoi à *Del. Gl.* soit injustifié, et *Manuel* n° 126. quoique TAG, avec le sens d'*ezēbu* se rencontre dans des textes akkadiens de présages,

(4) Ḡá a le même sens que ḡar. La racine redoublée constitue, avec le postfixe -dè, l'infinitif complément de šu-ba-ti.

(5) Ki-gi₄-bil doit-il être interprété comme l'écriture phonétique de ki-gibil, littéralement « lieu nouveau » (pouvant servir d'office ?) ou de ki-gibil₄, « le four » ?

(6) Cf. *supra*, p. 186, n. 2.

(7) Le prolongement ra après laḡ₄ est attesté ailleurs. Voir ci-dessus, p. 83. Le pluriel exprimé par -ne donne-t-il au nom verbal la valeur d'un substantif sujet de ì-kú, « les convoyeurs » ? Il est plus probable, me semble-t-il, que le sujet de ì-kú soit dans la lacune et que laḡ₄-ra-ne, nom verbal au pluriel, en fonction de participe présent, gouverne le complément de provenance É-gal-ta (cf. *supra*, p. 83 : anše kaškal-ta laḡ₄-ra-am₆, DP 240).

En raison de ses lacunes, Nik 132 est une tablette difficile à comprendre. Je la transcris cependant, plus loin, car elle contient une phrase apportant, à propos de la fameuse expression $x-du_8$, une donnée numérique intéressante qui, d'ailleurs, avait déjà retenu l'attention de Fr. Blome (cf. *Or.* 34/35, p. 129 ; voir également *Or.* 7, p. 29 et *Or.* 9/13, p. 206) : il a fallu $3/24$ de gursaĝ-ĝál de farine pour fabriquer 90 pains. Ninda est suivi de ba-an-NI, d'un chiffre formé de trois clous verticaux, et de du_8 .

Fr. Blome (*op. cit.*) commence par faire justice de l'hypothèse de Deimel selon laquelle, d'après *Or.* 7, 29-32, NI serait à lire dig (abréviation pour šedig, ĝišdig, ou še ĝišdig, « sésame »), tandis que du_8 signifierait « écraser », ba-an étant la mesure pour les différentes quantités de sésame pilé incorporé au pain.

La traduction de Scholtz (*MVAG XXXIX*, p. 112, n. 2) à propos de Nik 93 : « Kuchen, mit 3 (Mass) Oel begacken », n'offre pas une « recette » plus acceptable. En effet, que les chiffres cunéiformes placés devant du_8 soient des multiples de 1, comme le pensent Deimel et Scholtz ainsi que Nikolsky, ou de 10, selon l'avis de Förtsch¹, les quantités qu'ils désignent varient, dans les textes présargoniques de Lagaš, de un à cinq. D'autre part, l'expression ba-an-NI $x-du_8$ figure après des noms de « pains » de nature très différente : l'un, appelé ninda-ĝir peut être fabriqué à partir de farine d'amidonniér (cf. Fö 75 et *supra*, p. 75) ; deux autres, ninda-babbir et ninda-KA-kú (cf. *infra*, p. 319) sont très probablement des produits de brasserie. On imagine mal que l'un des ingrédients puisse varier dans la proportion de une à cinq parties sans compromettre le résultat². Il ne semble donc pas possible de donner ici à du_8 le sens dégagé par B. Landsberger : du_8 = Kleie³ (le son). Il ne peut être question, dans les textes étudiés ici, ni d'une quantité de son incorporée à la farine ou au malt, ni de la définition d'un taux de blutage pareillement variable.

L'hypothèse selon laquelle l'expression $x-du_8$ correspondrait

(1) Cf. *Or.* 34/35, p. 133, n. 3. Blome, on le verra plus loin, hésite entre les deux lectures.

(2) Voici quelques références : ninda-babbir : 1 ou 10 du_8 , 2 ou 20 du_8 , 3 ou 30 du_8 , 5 ou 50 du_8 : DP 40, I ; 59, III ; Fö 90, I. Ninda-KA-kú (cf. *infra*, p. 328) : 1 ou 10 du_8 , 3 ou 30 du_8 , 5 ou 50 du_8 : DP 40, I ; 221, I ; Fö 90, I. Ninda-ĝir : 1 ou 10 du_8 : Nik 23, I ; DP 53, I.

(3) Cf. *Well des Orients*, I, p. 372, n. 73 (1950) et E. Szlechter dans *JCS VII*, 3°, 88, n. 65.

à une « taille » des pains obtenus est la plus vraisemblable. D'abord parce qu'elle n'est jamais présente lorsque figurent les épithètes tur-tur ou gal-gal¹, d'autre part, parce que le sens de du_8 est non seulement celui d'ouvrir — i-du_8 = le portier — ou de couper — túg-du_8 = le tailleur — mais celui qui est mis en évidence par le nom du briquetier : $\text{lúdu}_8\text{-a}$, l'homme qui travaille en morcelant et en agglomérant la matière brute.

Selon Fr. Blome (*op. cit.*, pp. 130, 134), le nombre placé devant du_8 indiquerait combien de pains peuvent être obtenus à partir d'un ba-an de farine. On sait que le ba-an vaut 6 sila à l'époque présargonique, 10 sila à l'époque d'Agadé ; voir *RA 18*, p. 136. La conclusion de Blome s'appuie sur deux constatations essentielles :

1) l'existence de la relation suivante :

$$\frac{\text{Mehlmenge in qa gemessen}}{\text{Anzahl der Brote}} = \frac{1 \text{ ban in qa ausgedrückt}}{\text{Zahl bei } \text{du}_8}$$

Précisément, le texte de Nik 132 permet d'obtenir l'équation :

$$\frac{18 \text{ sila } (= 3/24)}{90 \text{ pains}} = \frac{6 \text{ sila}}{30 \text{ du}_8}, \text{ d'après la citation que j'ai faite}$$

p. 192. On obtient une équation analogue d'après les données d'une phrase de *ITT.I*, 1458, où ba-an-NI est sous-entendu : 34 ninda 40 du_8 zíd-bi (littéralement : « sa farine ») 8 sila 1/2 :

$$\frac{8 \text{ sila } 1/2}{34 \text{ pains}} = \frac{10 \text{ sila}}{40 \text{ du}_8}.$$

2) une phrase de *TSA 1* (rev. III,1 et 10) montre que le signe représentant habituellement 1/24 de gur-saġ-ġál ou 6 sila ou 1 ba-an, peut être employé à la place de ba-an-NI : 10 ninda-ġír 1/24 1 (ou 10) du_8 . Cette phrase ne semble pas avoir été comprise par H. de Genouillac, bien qu'il ait constaté, dans *ITT.V*, p. 21, que le nombre placé devant GAB correspondait à une proportion de farine. Il traduit en effet, dans *TSA*, p. 6 : 10 pains ġír de 10 sila et 1 dū.

Si pertinent qu'il soit, l'exposé de Blome me paraît devoir être repris ou complété sur trois points :

1) Le mot « Mehlmenge », qui convient aux exemples cités, ne peut être employé à propos de n'importe quel ninda. Lorsqu'il

(1) Cf. *infra*, p. 321, n. 1 : j'explique ci-dessous pourquoi je crois devoir lire 10 chacun des signes cunéiformes qui précèdent du_8 .

s'agit de pain à bière (*ninda-babbir*) ou du « pain » nommé *K A-kú*, la matière première n'est pas de la farine, mais sans doute du malt, sous une forme inconnue de nous.

2) L'auteur indique, p. 133, qu'il hésite entre la lecture 1 et la lecture 10 pour le chiffre qui suit *ba-an-NI*, et qu'il penche (*neigen*) pour la lecture 1. Mais en ce cas, les relations numériques définies, on l'a vu p. 193, d'après *Nik 132* et *ITT.I*, 1458, ne pourraient plus être établies.

D'ailleurs, les références citées pour appuyer la lecture 1 ne la prouvent nullement, puisque aucun des textes ne donne la quantité de matière première utilisée. De plus, nous sommes sûrs, par *RTC 125*, rev. 2, 6, que *du₈* peut être précédé, au moins à cette époque, d'un nombre qui excède 5, car les signes d'une dizaine et de cinq unités s'y lisent sans équivoque possible. Enfin, en admettant la lecture 1 pour chaque signe cunéiforme composant le nombre placé devant *du₈*, quel pourrait être le sens de 1 *du₈* ? Il ne peut être question de « diviser » un *ba-an* de farine en une seule partie... Au contraire, le *ba-an* de 6 *sila* peut être partagé, même en cinquante parties, puisque 6 *sila* valent 5 lit., 052.

Pour fixer les idées, admettons qu'il s'agisse d'une farine de blé analogue à la nôtre : un litre équivaut à peu près à six cents grammes, cinq litres, à trois kilos. Comme il faut cinq cents grammes de farine pour faire un kilo de pain, le *ba-an* sumérien de *Lagaš*, à l'époque présargonique, permettrait d'obtenir six kilos de pain environ. Les pains de 10 *du₈* seraient donc de six cents grammes, ceux de 20 *du₈*, de trois cents grammes, ceux de 30 *du₈*, de deux cents grammes, et ceux de 50 *du₈*, de cent vingt grammes, chiffres qui n'ont rien d'invraisemblable.

On se doit cependant de noter, qu'à l'époque présargonique, le clou vertical représente le chiffre 1 ou le chiffre 60, non le chiffre 10, qui, dans la série des curvilignes est en forme de cercle, dans celle des cunéiformes, en forme de trapèze. Mais cette difficulté ne me paraît pas insurmontable, car, dans la métrologie sumérienne, les signes changent habituellement de valeur selon la nature de l'unité de mesure. Par exemple, le signe curviligne qui représente $1/4$ de *gur*, lorsqu'il s'agit de capacité, vaut, dans les mesures de surface, la moitié de l'*iku*. Le signe qui se lit $1/2$, dans la série des nombres représente $1/24$ de *gur* ou 1 *ba-an*. Il ne serait pas impossible que le clou vertical corresponde au chiffre 10, lorsqu'on rend compte d'une opération originale de fractionnement, lorsqu'on veut dire « en combien de parts un *ba-an* de farine a été divisé ».

3) Il est regrettable de laisser sans explication d'ordre grammatical une phrase dont on croit avoir si bien compris le sens. Il me semble possible de lire *ba-na-né* au lieu de *ba-an-NI*, en considérant *-e* comme la postposition des cas directs, et, particulièrement, comme l'indication d'un accusatif-directif. On pourrait alors traduire : *x ninda ba-an-né y-du₈* : « *x* pains, le *ba-an*, en *y* (parts), on a partagé ». Il serait alors facile de comprendre, sans y voir comme Fr. Blome (*op. cit.*, p. 132, n. 1) le résultat d'une erreur, pourquoi *-NI* peut manquer.

Il reste à rendre compte d'une phrase de Nik 136, I : *1/24 zíd-še ba-an-né 30 du₈-am₆*. La comparaison avec Nik 132 (voir ci-dessous) autorise à penser que *ninda* est sous-entendu et que le sens est le suivant : *1/24* de farine d'orge pour faire des pains d'un trentième de *ba-an*, c'est-à-dire, puisque *1/24* vaut 1 *ba-an*, « pour faire 30 pains ». Mais il est également possible que l'on ait livré la farine par petits paquets ; il faudrait alors traduire comme suit : *1/24* de farine d'orge ; on a divisé le *ba-an* (dont il s'agit) en trente parties.

Voici maintenant les fragments de Nik 132 et Nik 137 :

Nik 132

5/24 zíd-še A-lú-sig ₉ -sá	5/24 (de gur) de farine d'orge,
muğaldim ninda i-du ₈	au cuisinier A-lú-sig ₉ -sá,
[]-dè	pour faire du pain on a délivré ¹ .
[]	
[]	
e-da-kú	ont mangé.
ninda ba-an-né 30 du ₈ 90	90 pains d'un trentième de
zíd-bi : 3/24-am ₆	<i>ba-an</i> ² ; farine nécessaire :
má-gur ₈ du ₈ -a	3/24 (de gur). Dans un gouffas
	transportés ³
[]	

(1) La racine *du₈* évoque l'idée d'ouvrir, de libérer. Sa présence dans un complexe verbal signifie, en général, qu'une marchandise est passée d'un lieu dans un autre. Cf. supra, p. 182.

(2) Voir le développement, ci-dessus, pp. 192 ss.

(3) Littéralement : « versés ».

Nik 137

(I) [x] zíd-še [] x (gur) de farine d'orge.....
 Ur-kug KUŠ.SIG₉ šu-ba-ti le KUŠ.SIG₉¹ Ur-kug a reçu.

(II) 1/24 Me[]-ni-sig₉ 1/24 (de gur) de farine d'orge ;
 tóg-du₈ šu-ba-ti le tailleur Me-[]ni-sig₉ l'a
 reçu.

3/24 zíd-še (III) uku-uš-ne 3/24 (de gur) de farine d'orge
 É-gal-la ì-kú les uku-uš, dans le Palais, ont
 mangé².

(IV) 9 9^e année.

..

Deux tablettes se terminant par la phrase níġ-kú-šè e-na-dug₄, dont le sujet principal est Bár-nam-tar-ra, laissent supposer que la femme du PA.TE.SI faisait parfois sortir de l'É-mi, son Domaine, de la farine, de la bière et du poisson destinés au repas de certains serviteurs. Il n'est pas question, semble-t-il, que ces denrées soient consommées à l'intérieur du Palais. Il ne s'agit pas non plus de distribution de vivres à l'occasion d'une fête. Níġ-kú désigne l'action de se nourrir et peut être traduit par « repas » ; -šè exprime le but. Les textes contenant cette expression sont Nik 143 et Nik 140, dont il faut rapprocher Nik 141, bien que cette dernière tablette ne contienne pas de verbe. J'exposerai d'abord Nik 143, document le plus court et le plus explicite, postérieur d'une année à Nik 140.

Nik 143

(I) 5 ninda-zíd-gu 5 pains de farine (*à pains*) longs³,
 5 ninda-bar-sig₉ 5 pains (de farine)⁴ (*à pains*) en
 [couronne³,

(1) Cf. *supra*, p. 190, n. 3.

(2) L'intérêt de ce texte est de montrer clairement que le KUŠ.SIG₉ et le tailleur ont reçu de la farine, alors que les uku-uš ont probablement mangé au Palais.

(3) Cf. *supra*, p. 73 ss.

(4) Le parallélisme zíd-gu, (zíd-)bar-sig₉ me paraît devoir être rétabli, non seulement en raison de l'habitude sumérienne de ne mentionner qu'une fois certains attributs affectant une série de noms, mais parce que, d'après la fin du texte, Bár-nam-tar-ra semble bien avoir commandé, non les pains eux-mêmes, mais la farine nécessaire à leur fabrication.

10 ninda-durún-durún-na	10 pains <i>de ménage</i> ¹ ,
10 díš-diš-bi! a-dar-gùb ^{ku} ₆	10 poissons a-dar-gùb, à la [pièce ² ,
(II) 1 sá-dug ₄ káš	1 sá-dug ₄ de bière ³ ,
lú-u ₅ ^{uru} Az-ka	pour les <i>pilotes</i> ⁴ de la ville d'Az ⁵ .
káš-zíd-gin-ni	Bière et farine <i>livrées</i> ⁶ .
Bár-nam-tar-ra (III) dam	Bár-nam-tar-ra, épouse de
Lugal-an-da PA.TE.SI	Lugal-an-da, PA.TE.SI
[Lagaš ^{ki} -ka-gé	[de Lagaš,
2 kam-ma-ka (IV) É-mí-ta	une deuxième fois, au ⁷ Palais de

(1) Cf. *supra*, p. 69, n. 7. Selon la remarque faite p. 196, n. 4, il faut comprendre que la commande porte sur la farine permettant de fabriquer ces 10 pains.

(2) Selon le *ŠL*, p. 5, 36 : « 10 einzeln Paare von Adartug-Fischen (a-dar-tùg^{ba}) ». Il me semble cependant que *bi!* est plus probable que *tab*. En effet, Nik 140, III, mentionne 5 díš-diš-bi ^{ku}₆-dar-ra : « 5 poissons séchés, à la pièce », correspondant à 5 ninda-durún-durún-na. On aurait ici le double de pains et le double de poissons. D'après *Or.* 21, p. 73, l'a-dar-gùb serait un poisson d'eau douce. (La lecture *tùg* du *ŠL* est à corriger).

(3) Selon *RA* 18, p. 135, le sá-dug₄ vaut 30 sila, soit 25 litres environ. La ration paraît généreuse s'il s'agit du repas de dix personnes, ayant reçu chacune deux pains et un poisson. Cf. *supra*, p. 180, n. 2.

(4) Cf. *ŠL*, p. 180, 15 : u₆ : « Steuer des (Schiffes) » et *Manuel*, n° 78_x : u₆ : monter en char, en bateau. Lú-u₆, malgré la lecture de Scholtz : Luuuruazka (*MVAG XXXIX*, p. 103), me paraît être un nom de profession, en raison d'un parallélisme probable avec lú-im-dub-ba (Nik 140, I, III).

(5) Nik 140, III offre une variante : lú-ú₅-^{uru}Az^{ki} et DP 339, VI, à propos d'aveugles employés par des jardiniers-arboriculteurs, un génitif, après Az flanqué d'un double déterminatif, et suivi de la marque du pluriel se rapportant à *dumu* : 12 igi-nu-du₆ *dumu*-^{uru}Az^{ki}-ka-me : « 12 esclaves-jardiniers de la ville d'Az » (littéralement : « fils de... ») Voir également RTC 113 : lú-^{uru}Az^{ki}-ka-me. La ville d'Az^{ki} est signalée dans plusieurs textes datant d'É-an-na-túm : *Galet A* (*ISA*, p. 38) ; *Galet B* (*ISA*, p. 42) ; *Brique A*, V (*ISA*, p. 46.) Il semble, d'après les textes cités plus haut, qu'Az ait fourni de la main-d'œuvre à Lagaš.

(6) Scholtz a lu dans *MVAG XXXIX*, p. 102 : káš-zíd-du-ni et traduit, p. 103 : « Sein Bier (und) Mehl hat Bár-nam-tar-ra... ihm befohlen ». Il me semble peu probable que le possessif soit employé pour renvoyer à Bár-nam-tar-ra. Je préfère la lecture gin-ni (-a du nom verbal passé à -i). Lorsqu'il s'agit de livraison d'objets inanimés, la racine *túm* est, certes, plus courante. Mais gin pourrait signifier que la farine et la bière ont été spécialement livrées : on les a fait venir.

Cependant, l'emploi de gin à propos de poisson livré par un pêcheur de mer, Lugal-sag₄-lal-tu₁₂(g), et emporté par un autre personnage, est attesté par deux fois dans DP 313, I, II : 810 ^{ku}₆-dar-ra 1-gin-na-a ba-túm ; 180 ^{ku}₆-dar-ra, 540 ^{ku}₆-a-dé 2 kam-ma-gin-na-a ba-túm : « 810 poissons séchés que l'on a livrés une première fois ont été emportés ; 180 poissons séchés, 540 poissons frais que l'on a livrés une seconde fois, ont été emportés ». Dans Nik 143, gin-ni signifie peut-être que la farine et la bière ont été livrées, mais pas encore le poisson.

(7) Bien entendu, la postposition -ta exprime que les marchandises doivent sortir de l'É-mi.

niġ-kú-šè e-na-dug₄la Princesse, pour leur repas¹,
a commandé (cela).

2

2^e année.

Les repas commandés par Bár-nam-tar-ra, selon Nik 140, sont semblables à ceux qui viennent d'être décrits. Quelques variantes rendent le texte intéressant. J'en donnerai seulement la transcription, car il diffère assez peu de Nik 143 :

Nik 140

(I) 2 ninda-bar-sig₉², 10 1/2 NINDA³, 5 ninda-GA₅⁴,
1 zag⁵ a-dar-gùb^{ku₆}, lú-im-dub-ba-kam⁶.

(II) 5 ninda-bar-sig₉, 20 ninda-durún-durún-na, 10 1/2
NINDA⁷, 5 ninda-GA₅, 1 dug⁸ káš, 3 zag a-dar-gùb^{ku₆},

(III) lú-u₅-uruAz^{ki}. 2 ninda-bar-sig₉, 5 ninda-durún-
durún-na, 5 díš-díš-bi ku₆-dar-ra⁹, Ur-An-ta-sur-ra.¹⁰

(IV) Bár-nam-tar-ra id₇-izin-bulùġ-kú-^dLugal-URU.
KÁR^{ki}-ka-ka¹¹ niġ-kú-šè e-na¹²-dug₄. 1¹³.

(1) Cf. *supra*, chap. III, l'étude des expressions niġ-kú-a, niġ-kú-dè et *infra*, p. 289, l'examen de niġ-kú-da. Le sens final de -šè est renforcé par la présence de l'infixe -na- du datif, employé à la place du pluriel -ne, pour renvoyer à un collectif (cf. *VSDI*, p. 311 : lú Umma^{ki}-ra e-na-sum).

(2) Rien ne permet de déterminer si la commande consiste en pains ou en farine. Cf. ci-dessus, p. 197, n. 1.

(3) Cf. *supra*, p. 183 : sans doute s'agit-il également, ici, de demi-couronnes.

(4) Cf. *supra*, p. 183, n. 3.

(5) Cf. Nik 143, *supra*, p. 196 : le poisson n'est pas, ici, débité à la pièce, mais selon la mesure zag. D'autres mesures pour le poisson sont énumérées dans *Or. 9/13*, paragraphe 47.

(6) « (Pour) les hommes qui préparent l'argile des tablettes ».

(7) Il s'agit probablement, cette fois, de demi-pains de ménage.

(8) Selon Fö 89, la mesure dug équivaut à 20 šla. Cf. *infra*, p. 365, n. 1.

(9) « 5 poissons séchés, à la pièce ».

(10) « L'homme de l'An-ta-sur-ra ». C'est un nom propre rarement attesté. Il reçoit la nourriture pour son équipe lú-Ur-An-ta-sur-ra, dont il est fait mention à la colonne 4 de Nik 108. L'équipe compte sans doute cinq individus, y compris Ur-An-ta-sur-ra, gratifiés chacun d'un pain de ménage et d'un poisson séché... On sait que l'An-ta-sur-ra est un temple du dieu Nin-ġir-su. L'une des consécérations du sanctuaire reconstruit est rappelée par un nom de mois : [id₇-]^dNin-ġir-su É-[gi]bil-An-ta-sur-ra-ka-na l-ġin-ġin-a : « le mois où le dieu Nin-ġir-su, dans son temple neuf de l'An-ta-sur-ra, est entré ». (DP 116, XV). Cf. *infra*, p. 287, n. 6, p. 411, 404, 414.

(11) Cf. *supra*, p. 176, n. 6 ; *infra*, p. 301.

(12) L'infixe -na- se rapporte, collectivement, aux trois groupes d'hommes cités.

(13) Nik 141 peut être interprété grâce à Nik 140 et 143. Plus elliptique encore, cette tablette constitue un exemple des difficultés, trop souvent inaperçues, de ce

On a vu que l'orge distribuée au nom des princes de Lagaš était surtout destinée au paiement des gages et aux repas des serviteurs. Il semble que Fö 63 soit, pour l'intendant Šubur, un résumé « aide-mémoire » des quantités d'orge qu'il vient d'utiliser : 1) Pour le paiement des gages de quelques servantes. 2) Pour la rétribution de cinq esclaves aveugles de l'arboriculteur E-ta-e₁₁(d). 3) Pour être mangées au Palais. Mais on ne sait quels seront les consommateurs : il est seulement probable que cette troisième dépense concerne, comme les deux premières, les serviteurs.

Fö 63

(I) 3/24 še-ba Nin-mu-da-	3/24 (de gur) d'orge pour le
[kúš	salaire de Nin-mu-da-kúš ¹ ,
3/24 Nin-bar-ra-kar	3/24 pour Nin-bar-ra-kar,
3/24 Nin-šag ₄ -šag ₅ -šag ₅	3/24 pour Nin-šag ₄ -šag ₅ -šag ₅ ,
(II) 3/24 Nin-nir-zid	3/24 pour Nin-nir-zid,
3/24 Šeš-e-a-na-ag	3/24 pour Šeš-e-a-na-ag,
5 igi-nu-du ₈ 1/4 2/24	5 esclaves-jardiniers (touchant)
E-ta-e ₁₁ (d)	1/4 2/24; pour E-ta-e ₁₁ (d) ² .
(III) 6 lal 1/24 še-gur-saġ-	6 gur-saġ-ġál d'orge moins
[ġál	[1/24 ³ ,
Šubur nu-bànda	l'intendant Šubur,
É-e ⁴ kú-dam ⁵	au Palais, pour être mangés,
Nin-KÁŠ[]	à Nin-KÁŠ[] ⁶

genre de textes : (I) 2 ninda-gu, 5 ninda-bar-sig₈, 20 ninda-durún-durún-na, 20 1/2 NINDA, 2 udu (?), 15 KAM (?), (II) 1 sá-dug₄ káš; lú-u₈-ur^uAz-ka. 5 ninda-dúrun-dúrun-na, 2 ninda-GA₈; Ur-An-ta-sur-ra. (III) Bár-nam-tar-ra, dam Lugal-an-da, PA.TE.SI Lagaš^kL ka.

(1) Les cinq premières servantes font partie de ce que j'ai nommé le « Service Intérieur » du Palais : voir DP 176,V,VI, et *supra*, pp. 163 ss. Elles reçoivent, en tout : 1/2 gur 3/24.

(2) Il est probable que E-ta-e₁₁(d) reçoit l'orge destiné à son personnel, soit : 1 gur 1/2 2/24.

(3) Les calculs dont on a vu le résultat ci-dessus, notes 1 et 2, montrent qu'il ne s'agit pas d'un total, mais d'une troisième sortie des « stocks » provenant du terrain « qui n'a pas de colline ».

(4) É peut être l'abréviation de É-gal; -e, la postposition de l'accusatif-directif.

(5) Dam = dè + àm.

(6) Nom possible d'une servante préposée à la cuisine...

gán Dul-nu-tu₁₂(g)-ta(IV) e-na¹-bal

4

du terrain Dul-nu-tu₁₂(g)a fait envoyer².4^e année.

. . .

APPENDICE

Avant de terminer l'étude des textes illustrant le sens de « manger » de la racine kú, il faut signaler quelques expressions dont l'examen ne saurait constituer un chapitre :

1) Un nom propre : Ur-ré-ba-kú (RTC 50,I).

2) LAK 449 contenant gúg et bulùg, l'ensemble formant le signe LAK 453 ou 394 c' du ŠL, flanqué du déterminatif kú ; voir DP 59,VIII et DP 164,V. Ce dernier texte comprend aussi le nom verbal kú-a. Son étude est faite au chapitre V, p. 229.

3) Bur-níg-kú, c'est-à-dire (litt.) : « vase à nourriture » ; il s'agit peut-être d'un « récipient pour le repas » ou d'une « jarre ». Il est apporté comme offrande au Palais, avec d'autres marchandises. Je donne ci-dessous, à ce propos, une traduction de RTC 20. Le texte est intéressant parce qu'il permet de préciser que le garàš³ qui offre le vase, de sa part ou de la part de l'un des fournisseurs du Palais, est à la fois celui qui transporte, qui effectue ou surveille la livraison, mais aussi celui qui achète⁴. D'autre part, RTC 20 contient l'expression nam-garàš-ag dont le sens est mal éclairci⁵.

(1) Infixe renvoyant sans doute à Nin-KAŠ...

(2) Voir le sens de bal dégagé ci-dessus, p. 49, et ci-dessous, p. 371.

(3) Cf. ŠL, p. 556,7 : ein Beruf ; R. Scholtz, MVAG XXXIX, p. 69 : Kauffahrer ; M. Lambert, RA 47, p. 59 : commissionnaire (?) et p. 61 (où le point d'interrogation est supprimé).

(4) Ces fonctions ne sont pas évoquées par la traduction de A. Falkenstein : garàš : capitaine navigateur (*Cité-Temple*, p. 792), ni par celle de B. Landsberger : garàš : Kauffahrer (*JCS* IV, p. 58).

(5) D'après H. de Genouillac (*TS.A*, p. XXVIII), nam-garàš serait la « fonction propre » du garàš, ayant rapport, peut-être, à la confection du mobilier. L'auteur invoque RTC 206. Mais le fait qu'il soit question de bois (gîš-nam-garàš), dont on a fait la réception (šu-ba-ti), ne prouve pas que nam-garàš puisse se rapporter uniquement à gîš.

M. Lambert a proposé plusieurs traductions : 1) Les commissionnaires (en esclaves) : RA 47, p. 61. 2) Affaire de commission : RA 47, p. 115. 3) Faire une commission, acte de commission : *Verbe AK*, p. 41.

Dans RA 49, pp. 170, 172 (voir aussi la note 8), E. Szlechter a traduit : nam-ga-raš

RTC 20¹

(I) 75 NIDABA gur-saġ-ġál	75 gur-saġ-ġál de potasse ² ,
7 níġ-IB mana	7 mines de ³ .
nam-garàš-ag	<i>Transport effectué</i> ⁴ (dans le ba-
Nim-me-lám-kam	teau de) Nim-me-lám ⁵ .
27 šim-ġír ma-na	27 mines d'essence de myrte,
(II) 10 šim-kur-gi-rin ma-	10 mines d'essence de safran,
[na	
Anše-ni-ba-dīb garàš-e	le <i>trafiquant</i> ⁶ Anše-ni-ba-dīb
mu-sám	les a achetées.

má-laġ₄-gal ì-gál-la-àm par : « il y avait des capitaines de navire pour le commerce « fluvial » (ou pour « la navigation marchande »). Effectivement, on le verra plus loin, l'expression nam-garàš semble souvent en rapport avec les bateaux, Mais il ne faut pas oublier, que selon DP 513, IV,V,VI, elle paraît désigner quelque chose qui se paie, précisément, je crois, le transport par bateau. Deimel avait pensé qu'il s'agissait du règlement de certains droits (Verzollung ? cf. ŠL, p. 556, 8), mais le garàš n'est ni un douanier, ni un percepteur. Au contraire, l'abstrait nam-garàš (*transport*) peut être un dérivé de garàš (celui qui fait du commerce en se déplaçant). Il faut noter, toutefois, que le garàš n'a pas le monopole du nam-garàš, puisque c'est le dam-gār, autre commerçant au service du Palais, qui, me semble-t-il, doit payer le nam-garàš, d'après le texte de DP 513,VI,VII. Ġiš-nam-garàš (RTC 206) signifierait alors : « Bois transportés ».

(1) Cf. la traduction de M. Lambert, dans RA 47, p. 115.

(2) D'après Thureau-Dangin, ITT. I, p. 41, 902.

(3) 75 gur-saġ-ġál constituent un volume assez considérable pour nécessiter un transport par bateau. Les 7 mines mesurent probablement des étoffes ou des vêtements. DÁRA (l'une des valeurs du signe IB) désigne un vêtement d'apparat, selon R. Labat (*Manuel*, n° 535).

(4) Cf. *supra*, p. 200, n. 3, 4, 5. Nam-garàš peut être mieux compris, me semble-t-il, si l'on considère les passages suivants de DP 513, où nam-garàš n'est pas suivi de ag : (IV) 2 1/2 ġin-kug zá-si-sá-ta nam-garàš-šim-ġé ba-RÁ : « (à) 2 sicles et demi d'argent, selon le poids ordinaire, le *transport* des parfums a été *fixé* ».

(V) 5 ġin-kug-luġ-ġa zá-si-sá-ta (VI) nam-garàš-saġ-ġá-ne-ġé ba-RÁ : « (à) 5 sicles d'argent, selon le poids ordinaire, le *transport* des esclaves a été *fixé* ». Le sens ici donné à RÁ est inspiré par l'akkadien *kānu* (cf. *Manuel*, n° 206), qui peut signifier : « fixer l'effectif d'une troupe » (Voir ARM XV, p. 210).

(5) Cf. RTC 21,II : nam-garàš-ag má-Nim-ka-kam qui est sans doute l'abréviation de má-Nim-me-lám(-a)-(k)a-(k)àm, l'assertif étant précédé d'un -a locatif et d'un -a génitif.

(6) Ce mot est employé, bien entendu, sans idée péjorative, le terme de « colporteur », peut-être préférable à certains égards, évoquant plutôt le transport de marchandises légères. Le même Anše-ni-ba-dīb est nommé dans RTC 21,II : garàš-maġ. Le qualificatif maġ semble exprimer le respect ou la politesse : il n'est pas sûr que sa présence corresponde à un degré dans la hiérarchie professionnelle. On trouve, de même, indifféremment, je crois : dam-gār (TSA 33,I) et gal-dam-gār (TSA 30,II) à propos du même individu, la même année d'Uru-ka-gi-na. Voir également : Du-du saġa-^dNin-ġír-su-ka, et : Du-du saġa-maġ-^dNin-ġír-su-ka

1 bur-níġ-kú (III) maš-da-	Une jarre (?), en offrande.
[ri-am ₆	
id ₇ -An-ta-sur-ra-a [	Le mois où le dieu Nin-ġír-su
g]in-a	est entré dans l'An-ta-sur-ra ¹ ,
[Anše-ni-]ba-díb [garaš-]e	le <i>trafiquant</i> Anše-ni-ba-díb a
[É-]gal-la ì-túm	apporté (tout cela) ² au Palais.
(IV) Uru-ka-gi-na lugal-	Uru-ka-gi-na, roi de Lagaš.
La[gaš ^{k1} -ka]	

(*Vase d'Argent* d'En-te-me-na, XI, XII, et *Bloc de support*, I, *ISA*, p. 58). On ne pourrait objecter que le prêtre Du-du était monté en grade entre la première inscription et la seconde, puisque, même après sa mort, il arrive qu'il ne soit nommé que saġa (cf. DP 41, III).

(1) Voir ci-dessus, p. 198, n. 10.

(2) Le verbe ì-túm se rapporte à l'ensemble des marchandises et pas seulement au vase offert. Il est employé en ce sens dans RTC 21, III, où les livraisons ne sont pas accompagnées d'une offrande.

CHAPITRE V

COMPTABILITÉ

SOMMAIRE

Comptabilité sumérienne : les « Entrées » et les « Sorties ».	
L'emploi de la racine kú pour exprimer l'idée de privation.	205
I. Preuves de cette acception.	
A) Extension du concept :	
Débit des bois.....	206
Consommation de saindoux, de bière, de céréales.....	214
Débit des moutons.....	218
B) Compréhension du concept :	
Opposition de kú et de ġar.....	220
L'expression lal-a.....	221
Opposition de kú et de sum.....	222
Références concernant cet emploi de la racine kú.....	223
II. Les « Sorties » des Stocks.	
1) Brasserie.	
Les différentes bières sumériennes.....	225
Le produit nommé « LAK 453 ^{kú} ».....	229
Textes concernant les débits des brasseurs.....	231
2) Bergeries.	
Déplacement d'animaux.....	238
Sacrifices de petit bétail.....	240
Consommation des jours de fête.....	241
Débit des bêtes reçues en offrande.....	243
Sacrifices aux morts.....	246
APPENDICE.....	247

La plupart des tablettes de Tello — presque toutes, si l'on excepte celles qui se rapportent aux grands travaux et aux inventaires de personnel — constituent ce que nous appellerions aujourd'hui le « Grand Livre de Comptabilité » du Palais. Elles consistent par le menu l'entrée et la sortie des marchandises.

Mais les Sumériens n'étaient pas parvenus à ce degré d'abstraction où toute livraison de fruits ou de poisson, par exemple, devient une « entrée », toute consommation de céréales ou de bétail, une « sortie ». Aussi les complexes verbaux qui terminent et explicitent les tablettes sont-ils choisis, le plus souvent, de telle manière qu'ils font image selon le produit considéré, et selon les nuances particulières de l'abandon qui en est fait.

Par exemple, le verbe *šu-na-i-ni-gi₄* est utilisé à propos des fruits remis au chef d'équipe ou à l'intendance du Palais (DP 105, 106, 108, 109), à propos de la collecte des peaux (Nik 221, 225), de l'argent versé (DP 103, 519 ; Fö 175), à propos d'animaux commandés qu'on remet en mains propres (DP 260, 263)¹. Mais la racine *túm* concerne, notamment, les livraisons de poisson (DP 319, 323), les apports de bottes de roseaux (DP 349, 350)² ; *mu-ra* veut dire qu'on amène, en paiement du fermage, des animaux au Palais (Nik 182, 186). Ces différents verbes dénoncent des « entrées » plus ou moins relatives à la production³.

Les « sorties » s'expriment souvent par la racine *ba* (donner en salaire ; cf. *Or.* 34/35 ; 43/44), par la racine *gar* dans l'expression

(1) Chose curieuse, la forme *šu-a-bi-gi₄*, « a fait la réception » (cf. *infra*, p. 368), semble avoir une acception d'autant plus large qu'elle est plus abstraite. Les princes, l'intendant, les différents chefs d'équipe peuvent en être les sujets : ils accomplissent un acte administratif qui se rapporte à des produits aussi divers que l'orge (Nik 79), les fruits (Nik 144), les peaux (Nik 226, où la graphie est *šu-a-bi-gi₄*), la graisse (Nik 263), le poisson (Nik 265), les bois (Fö 178), les *harnais* (TSA 28).

(2) L'emploi assez exceptionnel de *šu-a-i-ni-gi₄* dans DP 359, à propos de bottes de roseaux séparées (*diš-diš-bi*) correspond peut-être à une dette spéciale, ou plus vraisemblablement encore, à un mode de transport inhabituel : en général, les bottes de roseaux étaient « chargées » sur un véhicule — si tel est bien, dans la phrase suivante, le sens de la racine *lal* : *ū-ū ū-TŪM-e mu-lal* (DP 351 ; voir également DP 352, 353, 354). A propos du métier nommé *ū-TŪM*, cf. *supra*, p. 121, n. 2.

(3) Le verbe décrivant la récolte elle-même change aussi, parfois, selon son objet : *sig*, veut dire qu'on « arrache » le chanvre (*gu*), cf. DP 370, 380 ; *mu-ba-al*, qu'on déterre les bulbes ou les tubercules (*sum*), cf. DP 376, 381.

še-ġar (fournir des céréales ; cf. *Or.* 32). Mais c'est la racine kú qui est employée par les scribes pour indiquer, entre autres, la consommation des céréales nécessaires à la fabrication de la bière, le débit du petit bétail, ces animaux et cette boisson étant indifféremment consacrés à l'alimentation ou aux sacrifices¹.

La racine kú, il faut y insister, ne signifie alors ni manger, ni sacrifier. Il suffit pour se convaincre du sens figuré ou « abstrait » de kú, de considérer la phrase qui termine DP 437 : kú-a-bi e-ta-zig, « leur consommation (ou « leur débit »), on n'a pas soustrait » (d'un état précédemment établi), alors qu'il s'agit de bois de tamarinier (cf. *infra*, p. 207, n. 3) abattus pour fabriquer des poutres, des dents de herse, des manches de houe, etc.²

J'étudierai ce document d'un très grand intérêt à tous égards, ainsi que l'expression kú-a contenue dans DP 472, s'appliquant

(1) Sans vouloir trop systématiser, il serait facile de relever quelques racines décrivant la circulation des denrées : du ₆, à propos du bulûġ que le « malteur » (bulûġ-SAR) procure au brasseur (F6 70) ; bal, pour l'engrangement des céréales (cf. *supra*, p. 33) ; sum, si un animal est confié à un berger (cf. udu-sum-ma-am₆ : DP 246, II, *infra*, p. 222) ; dé (plus rarement túm) à propos des « onguents » que l'intendant « verse » au Palais de la Princesse, et pour lesquels il a fourni les matières premières (DP 264,III ; 270,III) ; à propos de la graisse de vache apportée par les bergers et non encore utilisée (DP 276,V) ; peut-être aussi à propos de farine ou de céréales (cf. Nik 130, *supra*, p. 190).

(2) Cf. *VSP*, p. 234 : kú-a-bi e-ta-zig : « leur « consommation » (le fait qu'ils ont été utilisés et rayés des stocks disponibles) ont a déduit ». Il faut préciser, me semble-t-il, que l'infixe -ta- se rapporte à dub sous-entendu, comme le fait voir la forme pleine : dub-ġiš-ki-sar-a-ba-šid-da-ta nu-ta-zig (DP 447,III) : « de la tablette des bois, dans leur totalité comptés, on ne les a pas déduits » (à propos de la traduction de ki-sar, cf. *VSP*, p. 234, n. 2).

Un autre rapport de la même opération de comptabilité est fourni par DP 453,III : ġiššinig...ki-sar-a-ba-šid-da zig-zig-ga-bi En-ig-gal...e-sar : « tamariniers dans leur totalité comptés ; leur « sortie » En-ig-gal... a écrite ». Il existait également une tablette des « tas » (gur₇) établie sans doute au fur et à mesure de l'abatage ; cf. DP 470,III : (des bois) má-a e-me-ġar, dub-daġal-ġiš-gur₇-ka-ka nu-ġar : « dans un bateau on les a placés ; sur la grande tablette des bois en tas, on ne l'a pas marqué ». Ces bois, abattus, avaient été précédemment recensés : ġiš-ki-sar-a-ba-šid-da-am₆ (col. III).

R. Scholtz avait dégagé, dans *MVAG XXXIX*, p. 132, le sens abstrait de la racine kú, mais sans le distinguer suffisamment de son interprétation habituelle : « Wörtlich : « zu essen Gebrachtes ». Hier dem Kontext nach speziell ein gerade zum Verbrauch verwendetes Quantum » (Nik 256, n. 2).

Deimel a également pressenti (cf. *Or.* 20, p. 37) que udu-kú-a (verbraucht) pouvait avoir le même sens que udu-zig-zig-ga, mais la confusion entre udu-niġ-kú-a et udu-kú-a déjà relevée ci-dessus, p. 95, et l'absence du sens figuré de kú au numéro 36 du *ŠL*, doivent être signalées. L'usage de cette racine dans la terminologie de la comptabilité sumérienne est d'une extension plus large, je crois, que mes prédécesseurs ne l'ont cru, et il importe de le distinguer avec d'autant plus de soin que, bien souvent, les produits dont il s'agit sont comestibles ou sacrifiés aux dieux.

également à des bois, avant d'en venir aux différents textes où le même usage de la racine *kú* peut être mis en évidence à propos de denrées comestibles.

DP 437¹

(I) 1 *ġiṣ*ELLAG *šinig kùš* 5 1 tronc² de tamarinier³ de 5
[coudées,
1 *ġiṣgán-ùr kùš* 5 1 (tronc de tamarinier) de 5
coudées (pour faire)⁴ une herse,

(1) Cf. *Or.* 16, p. 10; *MVAG XXXIX*, p. 132; *VSP*, p. 233.

(2) Traduction de Scholtz, *loc. cit.*; ce sens me paraît correspondre à la mesure indiquée, puisque la coudée est d'environ 50 cm.

(3) On verra plus loin que non seulement les troncs, mais les racines du *ġiṣšinig* sont utilisées comme bois de charpente. A moins que le tamaris de Mésopotamie n'ait été beaucoup plus robuste que celui de nos côtes méditerranéennes, la traduction par « tamarinier » semble plus adéquate.

(4) Restitution inspirée par la première case du *šu-niġin* : alors que les totaux sont parfaitement exacts pour chaque catégorie d'objets, 2 *ġiṣ*ELLAG *šinig kùš* 5 correspondent aux deux premières lignes de la tablette. Il y aurait donc deux troncs dont l'un, seulement, aurait été destiné d'avance à la fabrication d'une herse.

Dans *Or.* 16, p. 61, Deimel a lu *ġiṣRIN* qu'il traduit par : Brett (?) behauener Balken (?). Le sens de « Gallapfel », pour *ġiṣRIN*, donné dans le *ŠL*, p. 512, 119, d'après *RA* 17, p. 28, ne convient pas ici. Et il semble que l'instrument de musique étudié par Sydney Smith (*RA* 30, p. 167) ne puisse être évoqué à propos de DP 437 en raison des expressions suivantes :

8 *ġiṣ*ELLAG-gal-gal-*ġiṣtīl* (DP 452,I)

8 ELLAG-*ġiṣtīl*-gal-gal (DP 458,I)

2 *ġiṣ*ELLAG-*ġiṣtīl*-*kùš* 6 (DP 451,I).

On sait, en effet, que *tīl* signifie (cf. *Manuel*, n° 73) membrure (de char, de bateau, etc.), comme en témoignent : *ġiṣtīl-mar* (DP 415,I; 418,I); *ġiṣtīl-gigir-ra* (DP 473,I); *ġiṣtīl-má* (Br. 1712, *Or.* 16, p. 76). En admettant que l'on puisse parler de « membrures » pour instrument de musique de trois mètres de long (*kùš* 6), on ne comprendrait pas pourquoi, dans DP 451,I, cases 3, 4, 5, on nommerait tantôt l'instrument lui-même, tantôt sa « membrure » (case 6).

Malgré l'apparente netteté des lignes précédentes, toutes les expressions contenant *TĪL* ou *ELLAG* ne sont pas sans soulever quelques difficultés : a) *ġiṣtīl-é-ra kùš* 4 (DP 451,V), étant donné qu'il s'agit de bois fraîchement abattus, et non de vieilles poutres, ne semble pouvoir être expliqué que par l'équivalence de *RA* et de *RÁ* maintes fois constatée dans les textes économiques étudiées ici, et par le sens *kānu* de *RÁ* déjà invoqué plus haut, pp. 135 et 201, n. 4. Il s'agirait alors, sans doute, de bois de charpente pour les maisons (de « membrure » qui les rend stables). b) Comment comprendre : *ġiṣ-Ī-UL-ġiṣtīl* (DP 450,I; Fö 157,III); *ELLAG-ġiṣ-Ī-UL* (Fö 98,I); *ġiṣūr-ká-Ī-UL* (Fö 177,II) ? *Ī-UL* semble qualifier à la fois du bois de charpente, des troncs, des poutres. Selon *Or.* 16, p. 77, « *ni-ul/dú* ist also ein Holzlager, *ġiṣni-ul/dú* vielleicht ein grosser Kasten », et *ġiṣūr-ká Ī-UL* est traduit : « Balken für das Tor des Holzlagers *ni-ul* (ein anderes Holzlager heisst *im-nun*) ».

Je donne hors texte, p. 378, un long commentaire consacré à *Ī-UL*, et à *im-nun*. En conclusion, je crois que *ī-du* (lecture préférable à *ī-ul*) désigne un point cardinal, l'ouest. Les textes désignés plus haut, en b), ayant pour but de mentionner des

14 ġiššinig-úr-ba eme-dar-	14 coutres ¹ fendus ² en racines ³
a-ġál-la	de tamarinier,
56 ġiššinig-úr-ba eme-	56 coutres d'une seule pièce ²
diš-diš-a-ġál-la	en racine de tamarinier,

coupes de bois (cf. *infra*, p. 210, n. 5), il n'est pas impossible qu'on ait cherché à désigner l'emplacement d'où ils doivent être extraits. En tout cas la coupe des arbres fruitiers d'un nommé E-ta-e_{II}(d) me semble déterminée, en longueur et en largeur, dans DP 421. On lit, en effet, à la col. IV : 1/2 (šè) 6 (gi) uš, 1/2 (šè) saġ-ki et c'est bien ainsi qu'on mesure les côtés d'un champ rectangulaire (cf. *infra*, p. 378, n. 3).

Il est alors vraisemblable que ġiš-zag-ga-mar (DP 430, I), qualifiant des bois d'arbres fruitiers, signifie : « bois de l'est, pour chariots ». A moins que zag ne désigne pas un point cardinal, comme je le suggère p. 497, mais une partie du chariot, le « côté ». Mais pourrait-on opposer ce « côté » au ġištlī-mar (bois de charpente de chariot de la case 2 de la même tablette ? Nous ne savons pas suffisamment comment était fait ce chariot pour conclure. D'après A. Salonen (*SO XIV*, 2, 1950, pp. 4, 5), ce serait une charrette attelée à quatre roues (4-wheeled draught wagon), le ġišġigir n'en ayant que deux (2-wheeled chariot).

Il convient de remarquer que la place de Ġ-UL est variable par rapport aux autres signes des différentes expressions où je l'ai relevé, de même que celle de l'adjectif gal-gal dans les formules contenant ELLAG ou TĪL (cf. *supra*, p. 207, n. 4).

(1) Cf. *VSP*, p. 239. Malgré les apparences, je crois qu'il s'agit de 14 coutres (littéralement : « langues de bois »), et non de 14 tamariniers. En effet, si les 14... eme-dar-a-ġál-la reparaissent, sans autre addition, dans le šu-niġin, il n'en est pas de même des 56 coutres (eme-diš-diš-a-ġál-la) nommés ensuite, qui figurent au sein d'un total de 318. Il n'est guère vraisemblable qu'on ait abattu 318 arbres pour obtenir des objets de ce genre. D'autre part, dans la suite de la tablette, ce sont des outils qui sont énumérés (dents de herse, manches de houe). Cela ne signifie pas, d'ailleurs, qu'ils ont été fabriqués avant la rédaction du document, mais que l'on doit couper le bois nécessaire à leur confection. Le texte est ainsi comparable à ceux qui, à propos d'une commande de bière, résument une dépense de céréales, alors qu'on aurait pu s'attendre, dans le total, à une addition relative au liquide (cf. DP 168).

Grammaticalement, il est possible d'interpréter ġiššinig-úr-ba comme un locutif déterminatif composé de ġiššinig + ūr + bi (pronom résomptif) + a (locatif).

(2) « Fendu » est l'un des sens de dar ; il paraît s'opposer assez bien à diš-diš-a (case 4) que je comprends comme signifiant « entiers », « d'une seule pièce », d'après l'expression connue diš-diš-a : « ensemble », le redoublement de diš indiquant alors la pluralité des composants, tandis que la « presque synonymie » diš-diš serait destinée à exprimer une unité *intra partes*.

A quel usage employait-on de tels coutres ? On connaît les coutres de charrue, tantôt servant au labour (ġišeme-gizat-sig₆-ga), tantôt à l'implantation de la semence (ġišeme-numun(-na) : voir DP 501, I et VAT 4832, *Or. 16*, p. 33. Cette dernière tablette contient aussi ġišeme-sum : s'agit-il d'un « bâton à fouir » pour planter les bulbes ? Dans la charrue ordinaire (apin), ġišeme s'oppose à ġišdam (cf. DP 496, I) — partie mâle et partie femelle, peut-être.

D'autres ġišeme de petite taille (sig) appartenant à certains bateaux sont plus difficiles à identifier. On relève, dans VAT 4871, *Or. 16*, p. 30, ġišeme-sig-má-lugúd-da et ġišeme-sig-má-gur₆. D'après A. Salonen, ces pièces de bois feraient partie de la coque du navire (cf. *SO VIII*, 4, p. 86).

(3) Dans DP 470, I, ūr-ba est remplacé par ġišūr, à lire sans doute en déterminatif devant ġišeme-diš-diš-ġál-la; ġiššinig, cité à la première case de la tablette, n'est pas répété. Et ġišūr est opposé à ġišpa, à propos des poutres, dans

239 ġiṣūr É-gi-sig-ga	239 poutres pour l'É-gi-sig-ga ¹ ,
(II) 45 zú ġiṣgán-ūr	45 dents de herse ; coupes liées
5-ta i-kešd	par cinq. ²
260 ġiṣgag-al-gal-gal	260 grands manches de houe ;
10-ta i-kešd	coupes liées par dix.
180 ġiṣgag-al-tur-tur	180 petits manches de houe ;
20-ta i-kešd	coupes liées par vingt.

DP 462, I : les unes seront faites avec des branches, les autres avec des racines ; le nom de l'arbre, cette fois, n'est pas indiqué. Mais la phrase de DP 450, I : 1 ġiṣūr ġiṣtīl-šinig-kūš 7, nous apprend, sans doute possible, que la racine de šinig fournit du bois de charpente (l'ordre grammatical peut varier : cf. DP 449, I : 5 ġiṣšinig ġiṣtīl kūš 7) aussi bien que les troncs (2 ġiṣ ELLAG ġiṣtīl kūš 6, DP 451, I ; šinig figure à la première case). Le tamarinier semble plus apte à fournir de telles branches et de telles racines que le tamaris.

(1) R. Scholtz (*MVAG XXXIX*, p. 132) a traduit comme suit : « 600 schwache Balken, das Haus fest machend ». Gi peut, en effet, signifier « stable », « ferme ». Mais l'opposition entre ce sens et celui de sig paraît étrange, surtout en l'absence de renseignements concernant d'éventuelles « poutres maîtresses ». Le qualificatif sig, cependant, est parfois employé à propos de bois : ġiṣeme-sig (DP 485, V) ; ġiṣká-sig-ga (DP 472, I).

Selon l'équivalent akkadien *kikkisu* (clôture) du composé gi-sig (cf. *Manuel*, n° 85 et *ŠL*, p. 215, 452, a), on pourrait traduire ġiṣūr-é-gi-sig-ga par : « poutres qui clôturent les maisons » (littéralement : « de maison clôturée »).

Je crois plutôt que l'É-gi-sig-ga est le nom d'une maison, d'un temple, ou d'un simple entrepôt, de même que le Zag-gú-lal avec lequel il apparaît souvent, dans des circonstances identiques ; cf. DP 431, II, I :

18 ġiṣūr ġiṣūr Zag-gú-lal, 12 pa-kud ġiṣūr Zag-gú-lal

16 ġiṣūr ġiṣūr É-gi-sig-ga, 35 pa-kud ġiṣūr É-gi-sig-ga.

Qu'il s'agisse d'un bâtiment ou de l'autre, les poutres sont tirées soit des racines, soit des branches coupées. Faut-il rappeler que zag peut vouloir dire sanctuaire, que é signifie temple ? D'autre part, le Zag-gú-lal sert d'entrepôt pour des graisses et des onguents ; il se présente avec le -a du locatif, à la fin d'un texte consacré à ces produits, et dont il est dit que : « dans le Zag-gú-lal, ils se trouvent » (Zag-gú-lal-a mu-ġál ; DP 265, IV). Deimel donne quelques références intéressantes dans le *ŠL*, p. 594, 79, et dans *Or.* 16, p. 72. Mais il omet DP 265. Il cite sans aucun commentaire l'É-gi-sig-ga, p. 567 du *ŠL*, l. 44.

Un point, de toute façon reste obscur : les poutres sont-elles destinées à être rangées dans l'un ou l'autre de ces « entrepôts » ou doivent-elles permettre de les construire ? Si la seconde hypothèse était la meilleure, il faudrait admettre :

1° une construction ayant duré de la deuxième année de Lugal-an-da (cf. DP 431) à la première année d'Uru-ka-gi-na, roi (cf. DP 436), avec ou sans interruption. Voir également DP 432 (L. 4), DP 433 (L. 5), DP 427 (L. 6). En ce cas, un nombre énorme de poutres aurait été nécessaire.

2° que les années 2, 3, 4, dont il est question dans DP 265 (ils s'agit vraisemblablement de graisses apportées à titre d'impôts dus pour les années précédentes), concernent le règne d'Uru-ka-gi-na. Rien ne permet de le prouver. Au contraire, la plupart des tablettes relatives aux matières grasses sont datées d'En-èn-tar-zid (DP 273, 274, 275) ou de Lugal-an-da (DP 268, 269, 276, 277 ; Nik 257)...

La première hypothèse serait vérifiée si l'on trouvait un texte prouvant qu'on sortait des bois du Zag-gú-lal ou de l'É-gi-sig-ga, comme de l'É-zag-uru-ka(-ta) : cf. DP 459, II.

(2) Litt. : par cinq on a lié.

141 pa-sa-lal-a	141 fagots
gur ₇ -bi l-am ₆	en un seul tas ¹ .
(III) im-nun-zag-ga-ka	Dans l'im-nun <i>de l'est</i> ²
i-túm	on a porté (tout cela).

Le vocabulaire utilisé pour désigner les bois, dans les colonnes suivantes de DP 437, est le même que celui des deux premières ; j'en donnerai seulement la transcription que voici :

(III, case 3) : 134 ġiššinig úr-ba eme-diš-diš-a-ġál-la, 273 ġišùr É-gi-sig-ga, 116 zú ġišgán-úr 5-ta i-kešd, (IV) 600 ġišgag-al-gal-gal 20-ta i-kešd, 490 ġišgag-al-tur-tur 20-ta i-kešd, 294 pa-sa-lal-a gur₇-bi l-am₆, i-DU₇-a³ i-túm.

(V) 128 ġiššinig úr-ba eme-diš-diš-a-ġál-la, 88 ġišùr É-gi-sig-ga, 64 zú ġišgán-úr 5-ta i-kešd, (VI) 200 ġišgag-al-gal-gal 10-ta i-kešd, 70 ġišgag-al-tur-tur 20-ta i-kešd, 110 pa-sa-lal-a gur₇-bi l-am₆, (VII) á-Niġ-e₁₁ (d)-ka-šè⁴ i-túm.

(VIII) šu-niġín : 2 ġišELLAG šinig kùš 5, 14 ġiššinig-úr-ba eme-dar-a-ġál-la, 318 ġiššinig-úr-ba eme-diš-diš-a-ġál-la, 600 ġišùr É-gi-sig-ga, 225 zú ġišgán-úr, (IX) 1060 ġišgag-al-gal-gal, 740 ġišgag-al-tur-tur, 545 pa-sa-lal-a gur₇-bi 3-am₆.

On lit ensuite :

(IX) ġiššinig na-rig₅-ga Tamariniers abattus⁵,

(1) Cf. *VSP*, p. 320. Cette mention est faite trois fois au cours du texte, et le šu-niġín indique bien trois tas.

(2) Voir *infra*, hors texte, p. 378.

(3) Im-nun est très probablement sous-entendu. Cf. *infra*, p. 378.

(4) Niġ-e₁₁(d) est le nom d'un terrain. Cf. DP 451,II : á-ġán-Niġ-e₁₁(d)-ka-šè et DP 454,II : Niġ-e₁₁(d)-ta. On voit que ġán est tantôt exprimé, tantôt non ; á indique la proximité ; -šè, le locatif-directif : « A côté du Terrain Niġ-e₁₁(d) on a apporté ».

(5) On comprend que R. Scholtz ait traduit, *op. cit.*, p. 132, d'après l'un des nombreux sens possibles du composé na...rig₅ : - Zugerichtete Tamarisken - : tamaris - apprêtés » (ou peut-être : Tamaris dolés), car l'absence de chiffre devant le mot ġiššinig n'incline pas à croire que l'opération décrite se rapporte aux arbres d'une forêt, ayant encore leur « individualité » ; l'expression semble plutôt désigner « du bois » pour fabriquer les outils désirés. C'est pour cela, sans doute, que R. Jestin traduit : nu-bānda na-bi-rig₅ (*VSP*, p. 233) par : « le majordome a fait disposer (ainsi) ». bien qu'il admette aussi, pour ce verbe composé, le sens d'« abattre » (*Abrégé*, p. 95). Cependant, na...rig₅ est utilisé, on le verra plus loin, à propos de moutons à laine. Deimel associe l'idée de « krepieren », s'il s'agit d'animaux, à celle de fällen, concernant

[ḡiṣṣinig ú-rum] (X)	^d Ba-	tamariniers, propriété de la
ú-ka-kam		déesse Ba-ú.
En-ig-gal nu-bànda na-bí-		L'intendant En-ig-gal les a fait
rig ₅		abattre.
gán-ba mu-ḡál		Sur leurs terrains (respectifs)
		ils se trouvent.
Uru-ka-gi-na lugal Lagaš ^{ki}		Uru-ka-gi-na, roi de Lagaš.
1		1 ^{re} année.
kú-a-bi nu-ta-zig ¹		On n'a pas déduit leur débit.

La racine *kú* est présente dans une autre tablette relative à la comptabilité des bois, DP 472; v. col. II: 4 *saḡ-ki-saḡ-ka-im-me-kú-a*. Lue de cette manière, la phrase est incompréhensible. Deimel n'a rien proposé d'autre (cf. *Or.* 16, p. 77). *Im-me* ne peut être interprété comme un préfixe : à l'époque présargonique, le préfixe *im-mi* s'écrit *ì-mi* (cf. DP 415, III: *na-ì-mi-rig₅*), *e-ma* (cf. DP 260, I: *na-e-ma-rig₅*) ou *e-me* (cf. DP 428, IV: *na-e-me-rig₅*).

Mais on sait que l'expression *im-ma* veut dire : « de l'année précédente », par opposition à *mu-a*, « de l'année » (cf. DP 243, 280, 290, 610). Or, DP 428 montre que ces compléments peuvent qualifier des bois. Je crois donc qu'il faut lire, dans DP 472, II : *im-ma! kú-a*. Le signe *me* qui apparaît sur le profil de la tablette peut représenter le commencement d'un signe *ma*, en partie effacé. Les bois auraient donc été « consommés », c'est-à-dire

les arbres (*Or.* 16, pp. 61, 62). Tous les sens exprimant la chute et la mort, ainsi que la purification, figurent dans le *ŠL*, p. 143, 70).

Si je traduis *na-rig₅-ga* par : « abattus », cela ne signifie pas que j'adopte le point de vue de Deimel, plutôt que celui de Scholtz ou de R. Jestin (*VSP*, p. 233). En effet, les documents que j'ai pu lire, dans lesquels *na...rig₅* s'applique aux bestiaux, ne me semblent pas raconter une mise à mort, mais une saisie (non coercitive) ; je doute que dans des tablettes économiques, l'intendant ait employé le même verbe avec des sens très différents.

Na...rig₅ peut fort bien signifier que les tamariniers ont été saisis, enlevés d'où ils étaient. Deimel a d'ailleurs évoqué une telle acception, sans y insister, à propos de DP 259 et de moutons à laine (cf. *Or.* 20, p. 47 : *werden weggeraft*). On pourra considérer également DP 103, 260, 261, 262, 263. Tous les moutons dont parlent ces quatre derniers textes ont été « enlevés » de leur précédent séjour par leurs bergers, et livrés, soit au Palais, soit dans le Domaine de la Princesse, soit à NINA, à l'occasion d'une fête. Selon DP 103, une génisse a été achetée par un particulier, contre 10 sicles d'argent, aussitôt remis à *Šag₅-Šag₅*. Enfin, le sens d'« enlever » convient également pour traduire le verbe *na...rig₅*, ayant pour objet des peaux de vaches, dans DP 253. On trouvera, hors texte, p. 403, les traductions de DP 253, DP 103, DP 262, qui présentent aussi plusieurs emplois intéressants de l'infixe *-da-*.

(1) Cf. *supra*, p. 206, n. 2.

« abattus », l'année précédente, et cette acception s'accorde avec le sens général du texte qui se rapporte précisément à de vieilles poutres (sun-sun).

Il est plus difficile d'expliquer 4 saĝ-ki-saĝ-ka. Le *ŠL*, p. 308, 251, cite sans traduire une expression comparable lue ĝiṣsaĝ-ki-saĝ-ú-KAM-ra (DP 433,III) dans *Or.* 16, p. 77. On peut admettre, en effet, que dans DP 472,II, ĝiṣ a été omis devant saĝ, puisqu'on le trouve dans DP 433,III¹. Mais il n'est pas prouvé que ĝiṣ soit un déterminatif. En tout cas le sens « locatif » de saĝ (« devant ») ne peut être utilisé qu'en tenant compte du double génitif (-a)-k-a exprimé après ki-saĝ. Certaines expressions font penser que ki-saĝ pourrait désigner une partie du chariot (mar) ou de tout autre véhicule analogue : 4 ĝiṣ-ki-saĝ-mar (DP 431,III), 6 ĝiṣ-ki-saĝ-mar (DP 432,II) ; ki-saĝ signifie peut-être, littéralement, « la place de devant ». Il serait alors possible de comprendre 4 saĝ-ki-saĝ-(a-)ka : comme étant « 4 (bois) pour le devant de la place du devant². Cette traduction s'intègre convenablement dans le texte :

DP 472

(I) 43 pa-kud ĝiṣ-ú-ĝiṣ- 43 petits rameaux (coupés), de
gibil-la-tur-tur branches et de feuilles (?), *pour*
*brûler*³.

(1) Une liste de « bois » commençant par ĝiṣsaĝ est donnée dans *Or.* 16, p. 77. Ces deux signes ont-ils, dans tous les cas, le même sens ?

(2) Il est regrettable que l'état défectueux de la première case de DP 482,III, ne permette pas d'affirmer que ce texte mentionne, en revanche, l'« arrière » d'un char. Que signifie : 1 PÊŠ egir-RU ĝiṣgigir-ra ? Deimel a lu, dans *Or.* 16, p. 35 : 1 ma-tùm (pour : tum = íb = egir) ĝiṣPU-ru-ka. Mais le texte semble interdire de placer les signes dans cet ordre, et Deimel l'a d'ailleurs rectifié dans le *ŠL*, p. 620, 80, où il note la phrase sans la lire, en traduisant approximativement par : « ein Gerät ». Le signe RU n'est pas sûr. De toute façon, la lecture šub serait préférable. Peut-être s'agit-il d'un arrière séparable ? Le seul point irréfutable est que PÊŠ, non seulement en raison de l'absence du déterminatif ĝiṣ, mais à cause d'une autre phrase du texte, ne doit pas être confondu avec un figuier. On lit, en effet, à la col. I : 2 PÊŠ gid ĝiṣGUL.GÍD-sun-sun, c'est-à-dire : « 2 vieux PÊŠ longs en bois GUL.GÍD ». D'autre part, la lecture tum semble plus improbable que la lecture egir, car, à cette époque, le signe egir se confond avec le signe íb (cf. DP 622,IX ; Fö 164,IV), mais le signe tum est terminé comme egir (cf. Nik 42,I, où il admet le prolongement -ma).

(3) A propos de l'écriture du signe gibil et de l'omission de ĝiṣ devant gibil, voir ci-dessous, p. 359. Deimel a transcrit : ĝiṣú ĝiṣhíl (*Or.* 16, p. 26). Mais on ne voit guère comment le bois pourrait être le déterminatif de l'herbe... Peut-être s'agit-il de branches portant encore leurs tiges et leurs feuilles. L'adjectif tur-tur est, ailleurs,

5 ġiš-ká-sig-ga	5 <i>petits</i> bois de portes ¹ ,
(II) 4 saġ-ki-saġ-ka-im-	4 (bois) <i>pour le devant de la place</i>
[ma!-kú-a	<i>du devant</i> débités l'année der-
	[nière ² ,
ġanun-Ū-ka ba-túm	dans la « <i>Remise de l'Herbe</i> »
	<i>avaient</i> été emportés ³ ;
23 pa-kud ġiš-é-ĠAR	23 rameaux (coupés)..... ⁴
(III) ġanun-Gur ₇ -ka	dans la « <i>Remise des Tas</i> »
ba-túm	<i>avaient</i> été portés ;
ġišūr-sun-sun	pris sur les vieilles poutres
Ē-PA.TE.-SI-ka-ta	du Palais (?) du PA.TE.SI,
túm-a-am ₆	(ces bois) apportés ⁵ ,

remplacé par l'adjectif gal-gal (DP 486,IV). BIL veut dire « chaud » et GIBIL, qui peut signifier « frais, nouveau », exprime aussi dans certains cas l'idée de brûler. Cf. *ŠL*, p. 408, 5, et *Š.Gl.*, p. 86 : Deimel donne comme traduction de ġiš-gibil : « brennendes Holzschait », et Delitzsch traduit gibil par : « anbrennen, verbrennen, Verbrennung ». Le second ġiš semble avoir le sens général de « matière » (cf. *infra*, p. 419) ; ġiš-gibil-la serait alors l'apposition de pa-kud...tur-tur ; ġiš-ū (littéralement : « en branches et en feuilles ») pourrait être interprété comme un déterminatif de ġiš-gibil (cf. *supra*, p. 278, n. 1).

En général, l'essence de ce bois à brûler n'est pas précisée. Cependant, par DP 413,III, nous savons qu'il était composé de branches d'A.TUD.GAB.LIŠ (cf. *Manuel*, n° 579, et *Ass. Bol.*, p. 292 : *šarbatu* traduit par « styrax » et « willow »), par DP 414,II, de branches d'un autre arbre, ġišGUL.KU (?) .GÍD nommé plus souvent GUL.GÍD (DP 409,IV ; 418,III,IV ; 423,III). Ce dernier semble produit par les vergers (giri(b)), tandis que l'A.TUD.GAB.LIŠ peut être coupé soit dans les vergers (DP 425,I), soit dans les forêts (Tir-Ambarkⁱ, par exemple ; cf. DP 433,IV, VI). Enfin, d'après DP 486, le bois à brûler (col. IV) a été apporté d'Elam par bateau (Niġin-mud, má-laġ₄ Nim-ki₄ta mu-túm, col. V).

(1) Il n'est pas possible de savoir, sans risque d'erreur, si l'adjectif sig se rapporte à ġiš ou à ká. Il n'est pas certain non plus que pa-kud ne soit pas sous-entendu entre ġiš et ká : cf. 60 ġišpa-kud ġišūr (DP 411,I). S'agit-il enfin de bois pour faire des portes, ou du bois tiré de vieilles portes ? L'interprétation dépend de la manière dont on comprend ġišūr-sun-sun (col. III). Est-ce un complément se rapportant à la phrase qui le précède, ou à l'ensemble des bois énumérés dans la tablette, ou à quelques-uns d'entre eux, puisque l'on sait que, fréquemment, la mention terminale d'un document ne reprend que les éléments les plus importants (voir plus haut, p. 57, n. 3, et ci-dessous, p. 321, n. 2) ?

(2) Cf. *supra*, p. 211.

(3) Le plus-que-parfait est justifié si túm-a-am₆ (col. III) indique le déplacement de ces bois pour lesquels une nouvelle situation est déterminée, dans la « Remise du dieu Mēš(?) -sa-DU ».

(4) La lecture -é-ġar, (« placés dans le temple » — ou : « dans le Palais » — ; ou : « par le Palais fournis ») pourrait être inspirée par la suite du texte : Ē-PA.TE.SI-ka-ta. Mais la lecture Ē-niġ est également possible ; peut-être faut-il restituer ga ? L'Ē-niġ-ga est nommé, dans DP 491,I, à propos de ġišġašġur, qui signifie « *pommes* » ou « *pommiers* » : il y en a 12 talents (gú) et le talent est, dans DP 59,III,V, une mesure pour l'A.TUD.GAB.LIŠ.

(5) Voir ci-dessus, n. 1. Il est question de poutres neuves (gibil) et de vieilles poutres (sun) dans DP 438,I,II ; cf. *infra*, p. 340, n. 4.

zíz-AN-bi 3/24	amidonnier <i>mondé</i> ¹ : 3/24,
babbir-bi 3/24	malt <i>cuit</i> ² : 3/24,
bulûḡ-bi 5/24	malt <i>vert</i> ² : 5/24.
Lú-IGI.NIĠÎN-ne	Pour donner à boire aux Servi-
(II) naḡ-naḡ-dè	teurs du Temple ³ ,
Ē-gal-la ba-túm kú-a	au Palais, on les a emportés.
(III) Amar-KEŠ.KÁR ^{ki} ,	Débit ⁵ du brasseur
lú-babbir-ka-kam ⁴	Amar-KEŠ.KÁR ^{ki} .
5	5 ^e année.

(1) R. Scholtz (*MVAG XXXIX*, p. 158) a lu, dans le šu-niḡin de TSA 45 : zíz-am₆, « Emmer ist es ». Mais un assertif est inconcevable dans la formule zíz-AN-bi employée dans le texte. R. Labat (*Manuel*, n° 339) signale que zíz(-a)-an peut être lu IM-GAGA (*kunāšu* : blé amidonnier) ou KIRAŠI (*alappānu* : épeautre). Le premier sens conviendrait mieux, pour traduire zíz-AN-bi, puisque dans les listes de céréales fournies aux brasseurs, c'est l'amidonnier blanc (zíz-babbar) qui est mentionné (cf. DP 158, II, III). Dans *Or.* 32, p. 61, Deimel cite Hrošný qui voit en zíz-AN une céréale mondée (enthülster Emmer) — idée reprise par R. Campbell-Thompson (*Ass. Bot.*, p. 376) — et suggère qu'il pourrait s'agir d'un liquide, sous prétexte que la mesure en est le sá-dug₄ dans TSA 3 (2 ff.).

Mais une mesure de capacité comme notre litre peut être utilisée pour les céréales ainsi que pour les liquides, et zíz-AN, dans les recettes de bière est compté en gur. D'ailleurs, le sá-dug₄ n'est qu'un sous-multiple du gur : 30 sila (cf. *RA* 18, p. 135). Dans TSA 3 où il n'est pas question de recette de bière, mais d'offrandes de fête, l'unité de mesure choisie dépend de la quantité à énoncer : 10 sá-dug₄ valent 300 sila.

Dans tous les šu-niḡin indiquant la consommation des brasseurs, zíz-AN et še sont traités comme des matériaux analogues ; mais zíz-AN n'étant pas attesté dans les listes de fournitures aux brasseurs, il est possible qu'il ne s'agisse pas d'une céréale brute et l'on peut s'en tenir à la traduction de Hrošný et Campbell-Thompson.

(2) Cf. *supra*, p. 71. Les fractions n'indiquent pas seulement les proportions de la recette, mais les quantités nécessaires à l'obtention de 5 niḡin de bière forte : elles varient si l'on veut obtenir 10 niḡin. Voir ci-dessous, p. 218.

(3) « Serviteurs du Temple » est une traduction approximative : cf. DP 130, VII et *An. Or.* 2, p. 48. La phrase qui commence par leur nom doit être rapprochée de « Mi-e lú-IGI.NIĠÎN-ne...ba-túm » (DP 166, III, IV, *infra*, p. 217). Le verbe naḡ paraît être un causatif ; littéralement : « pour faire boire les Serviteurs... ».

(4) L'un des génitifs marque la relation entre lú et babbir, l'autre, la relation entre kú-a et lú-babbir, apposition à Amar-KEŠ.KAR^{ki}.

(5) Il n'est pas possible de savoir si kú-a renvoie aux 5 niḡin de bière ou aux céréales utilisées pour leur fabrication. Dans le premier cas, le mot « débit » convient ; dans le second, « consommation » serait préférable. Lorsque plusieurs « sorties », inscrites sur une même tablette sont additionnées, elles concernent la dépense de céréales, et non la bière, même si les phrases du texte sont formellement analogues à celle du début de cette tablette (voir DP 166, VI, *infra*, p. 218). Cependant, DP 165, qui ne consigne que des « sorties » de bière, montre que le nom verbal kú-a peut s'y rapporter. Pratiquement, d'ailleurs, le débit des bières et la consommation des céréales peuvent être confondus dans l'expression, le premier entraînant nécessairement la seconde.

Dans DP 166, le šu-niġin précise, sans équivoque possible, que c'est une quantité d'orge et d'amidonnier *mondé* qui est « sortie » : kú-a ne se rapporte ni à la bière, ni même au malt utilisé pour sa fabrication :

DP 166

(I) 5 niġin káš-kalg	5 niġin de bière forte ;
zíz-AN-bi 3/24	amidonnier <i>mondé</i> : 3/24,
bulùġ-bi 5/24	malt <i>vert</i> ¹ : 5/24,
babbir-bi 3/24	malt <i>cuit</i> ¹ : 3/24.
1 sá-dug ₄ káš-kalg	1 sá-dug ₄ de bière forte ;
zíz-AN-bi 2/24	amidonnier <i>mondé</i> : 2/24,
(II) še-bi 4/24 4 síla	orge : 4/24 4 síla ² .

(1) Cf. *supra*, p. 215, n. 2.

(2) Les tablettes relatives à la fabrication de la bière montrent que la quantité de céréale zíz-AN du total représente toujours, (sauf erreur de copie, de la part du scribe ou des assyriologues) bien exactement, la somme des différentes dépenses enregistrées.

Mais la quantité d'orge énoncée dans le šu-niġin est supérieure au total du malt nécessaire. On peut en conclure que la fabrication du malt occasionnait une perte de volume proportionnelle à celui de l'orge fournie. Le fait que la deuxième livraison de DP 166 soit indiquée avec la quantité d'orge utilisée, alors que la première mentionnait la quantité de malt, pouvait faire espérer que cette perte serait calculable.

Malheureusement il n'en est rien. Le rapport entre les chiffres des deux livraisons n'est même pas clair en ce qui concerne l'amidonnier *mondé* ; en effet, si un sá-dug₄ vaut 30 síla (selon Thureau-Dangin, *RA* 18, p. 135), soit 3/5 des 5 niġin, il faudrait pour 1 sá-dug₄ de bière les 3/5 des 3/24 (= 18 síla) nécessaires pour la première livraison, c'est-à-dire 10 síla 4/5. Mais en on compte 12 (= 2/24), quantité vraisemblablement « arrondie » selon la capacité de la mesure de 1/24. D'autre part, il faut, pour 5 niġin de bière, 3/24 de babbir et 5/24 de bulùġ ; il faudrait pour 1 sá-dug₄, en tenant compte de l'approximation constatée plus haut, 2/24 de babbir, et 3/24 de bulùġ, soit 5/24 de malt, en tout, donc 30 síla. On ne dépense pourtant que 28 síla d'orge (4/24 et 4 síla), ce qui est d'autant plus inférieur à la normale que la quantité d'orge devrait être supérieure à la quantité de malt ! Sauf erreur du scribe, « l'usage » semble l'emporter sur le calcul, puisque d'après Fö 75,I et TSA 45,I, pour deux sá-dug₄ de bière forte, il est donné 1/4 3/24 2 síla, soit 56 síla, ce qui est conforme aux chiffres de DP 166, tandis que pour 5 sá-dug₄ on délivre 142 síla au lieu de 140 (5 fois 28), d'après Fö 75,II. Le total de cette dernière tablette n'est d'ailleurs pas exact : on lit 2 (gur) 1/4 2/24 2 síla, au lieu de 2 (gur) 1/4 3/24 moins 2 síla.

Deimel, dans *Or.* 32, p. 61, a raisonné autrement : si l'on donne 12 síla (= 2/24) d'amidonnier pour 1 sá-dug₄, alors qu'il faut 3/24 pour 5 niġin, c'est que 10 niġin valent 3 sá-dug₄. Mais, dans ces conditions, les mesures de capacité évaluées par Thureau-Dangin (*RA* 18, p. 135) ne seraient plus exactes. Si l'on admet que les 2/24 d'amidonnier ne représentent pas une quantité « arrondie », celle du bulùġ correspondant à la proportion des 5/3 serait, en effet, de 20 síla, celle de babbir, de 12 síla. Il faudrait donc 32 síla de malt, alors que l'on compte 28 síla d'orge.

id ₇ -udu-šè-še-a- ^d Nanše-ka	Le mois où l'on apporte aux moutons l'orge et l'eau, en l'honneur de la déesse Nanše ¹ ,
Mi É-ud-sar-NINA ^{ki} -na-šè	lorsque la Princesse est allée dans le temple de la Lune Nouvelle de NINA ² ,
NINA ^{ki} -na É-gal-la	à NINA, dans le Palais ³ ,
(III) ba-túm	on les a portés.
5 niġin káš-kalg	5 niġin de bière forte ;
ziz-AN-bi 3/24	amidonnier <i>mondé</i> : 3/24,
bulùġ-bi 5/24	malt <i>vert</i> : 5/24,
babbir-bi 3/24	malt <i>cuit</i> : 3/24.
Mi-e lú-IGI.NIĠĪN-ne	Lorsque la Princesse a fait
(IV) ninda e-ne-kú-a	manger ⁴ le pain aux Serviteurs
É-gal-la ba-túm	du Temple, dans le Palais, on les a portés.

Deimel suppose alors, sans raison valable, me semble-t-il, 4 sila de še-bal sous-entendus (cf. *supra*, p. 44, n. 1).

Mieux vaut s'en tenir, je crois, à l'idée que les « recettes » de bière n'étaient pas rigoureusement déterminées une fois pour toutes : en effet, des variantes sont constatées à propos de la fabrication des bières nommées káš-ġig-dùg-ga et káš-si₄. (Cf. *infra*, p. 227).

(1) Voir ci-dessus, p. 26, n. 2.

(2) Il y avait aussi un temple de la « Lune Nouvelle » dans la « Ville Sainte » ; cf. ci-dessous, p. 219, DP 200, et *MVAG XIX*, p. 138 : « zum Tempel des Neumonds von Uru-azag-ga ». Le *ŠL*, p. 729, 215, traduit ud-sar par : « Mondsichel, Neumond ». Or, la nouvelle lune, dans le langage courant, désigne l'époque où la lune nous montre sa face obscure. D'autre part, selon R. Labat (*Manuel*, n° 381), U₄-SAR (=ud-sar) veut dire « croissant de lune », et U₄-NÁ (=ud-nàd), « jour sans lune », le trentième du mois. Se rendait-on dans l'É-ud-sar pour favoriser le « retour » de la lune disparue, ou pour fêter sa réapparition ? Étant données l'opposition U₄-NÁ, U₄-SAR, et l'existence d'un jour nommé ^dUd-UD-nàd-a-ka (cf. DP 218, III et *infra*, p. 306, n. 2), il paraît impossible de traduire É-ud-sar par « temple de la Nouvelle Lune ». « Temple du Croissant de Lune » n'est pas plus satisfaisant, et pas davantage « temple du Premier Quartier ». Je propose « temple de la Lune Nouvelle », faute de mieux, afin d'éviter au moins le cliché « nouvelle lune », dont le sens est trop précis, afin d'exprimer que la lune réapparue est nouvelle par rapport à celle du mois précédent, ou que la cérémonie a pour but de renouveler sa venue. Dans quelle mesure peut-on se référer à la Némoméie des Grecs ? Cf. la traduction de ud-sar-gibil par Thureau-Dangin : « le croissant de la nouvelle lune » (*Cylindre A*, XXIV, *ISA*, pp. 166, 167), rappelée par *Š.GI.*, p. 86, II).

(3) Le Palais, sis auparavant à Ġir-su, a été transféré, administrativement, à NINA.

(4) Il est à peu près hors de doute que ce repas correspond à un rite, et que l'acte de manger est, ici, dépouillé de sa signification vulgaire. Il faut rapprocher cette phrase des expressions bulùġ-kú et še-kú (cf. *infra*, p. 251), et aussi de Ib-ku₆-kú (cf. *infra*, pp. 266, 279). Mais les détails nous manquent pour établir des nuances entre des actes dont la signification plus ou moins religieuse nous échappe.

10 niġin káš-kalg
 zíz-AN-bi 1/4 (V) bulùġ-bi
 1/4 4/24 babbir-bi 1/4
 káš-ĜAR ki-sug_x-šè
 É-gal-la ba-túm

(VI) šu-niġin
 1 1/2 4/24 4 síla še-gur-saġ-
 [ġál
 1/2 2/24 zíz-AN

kú-a Amar-KEŠ.KÁR^[ki]
 lú-babbir
 id₇-udu-šè-še-a-a¹ Nanše-
 [kam

5

10 niġin de bière forte ;
 amidonnier *mondé* : 1/4, malt
vert : 1/4 4/24, malt *cuit* : 1/4 ;
*livraison de bière*¹ pour le ki-
 sug_x¹ ; dans le Palais, on
 les a portés.

Total :

1 gur-saġ-ġál 1/2 + 4/24 et
 4 síla d'orge,
 1/2 (gur) 2/24 d'amidonier
mondé.

Consommation du brasseur
 Amar-KEŠ.KÁR^{ki}.

Mois où l'on apporte aux mou-
 tons l'orge et l'eau, en l'honneur
 de la déesse Nanše².

5^e année.

Les deux textes dont il va être question ci-dessous consignent des sacrifices de moutons : le nom des dieux bénéficiaires et le verbe ġiš-bi-tag sont parfaitement explicites. Afin que la formule udu-kú-a (DP 200) ne fasse pas naître l'idée d'un possible repas pris en commun après le sacrifice, je ferai remarquer qu'elle équivaut très exactement au nom verbal kú-a (DP 201). On voudra bien « lire ensemble » ces deux tablettes. De plus, les traductions « moutons mangés » ou « moutons sacrifiés », suivies seulement du nom du « régisseur » (ponctué de l'assertif), est impossible en raison du -a génitival sous-entendu entre le nom du métier d'En-kug et la consonne intercalaire -k-. Non seulement cet -a est exprimé dans Nik 149,IV, après le nom de métier, LAK 535, qui se termine donc vraisemblablement par une consonne : kú-a-En-kug-LAK 535-a-kam, mais on peut relever plusieurs phrases où le -a du génitif est sous-entendu ou

(1) Voir ci-dessus, p. 62 ss., 66. Faut-il lire : káš-ninda, et traduire : « (cette) bière AVEC le pain, pour le ki-sug_x. » ? La postposition -da est exprimée dans DP 202 (*infra*, p. 241) : 1 udu, 1 maš, káš-ninda-ki-sug_x-ga-da ; d'autre part TSA 3 indique pour le ki-sug_x des livraisons de káš ET de ninda. Et sans doute -da est-il omis dans une phrase de DP 84, citée plus haut, p. 65. Káš-ġar est également une lecture possible. La seule hypothèse à rejeter, me semble-t-il, est celle d'une coordination entre káš et ninda, puisqu'il n'est pas question de livraison de ninda dans DP 166.

(2) Cf. *supra*, p. 26, n. 2.

absorbé : udu-kú-a En-kug-(a-)kam (RTC 47,IX) ; udu-kú-a Mu-ni-(a-)kam (DP 56,II) ; udu-kú-a Ur-dul saġar-(a-)kam (Nik 150,II).

Il est évident que si les traductions « d'En-kug », « de Mu-ni », etc., s'imposent, le sens de « sortis » convient seul pour qualifier les moutons, les relations quant aux entrées et aux sorties étant les seules qui puissent exister entre le berger et les animaux dont il a la garde, et qu'il n'a le droit ni de manger, ni de sacrifier¹.

DP 200

(I) 1 udu ^a Mèš-an-du	Un mouton pour le dieu Mèš-an- [du,
1 udu ^a Nin-Šubur	un mouton pour le dieu Nin- [Šubur,
Bár-nam-tar-ra (II) id ₇ - izin- ^a Lugal-URU.	Bár-nam-tar-ra, à la fin du mois de la fête de ^a Lugal-URU.
KÁR ^{ki} -ka-til-la-ba	[KÁR ^{ki} 2,
É-ud-sar-Uru-kug-ga-šè	lorsqu'on est allé dans le temple
(III) e-gin-na-a	de la Lune Nouvelle de la Ville
ġiš-bi-tag	Sainte ³ , les a fait abattre.
udu-kú-a En-kug LAK 535- [kam	Moutons sortis de chez le « régis- seur » En-kug.
4	4 ^e année.

DP 201

(I) 1 udu ^a Mèš-an-du-šè	Un mouton pour le dieu Mèš-an- [du.
Bár-nam-tar-ra (II) eġir- izin-šè-kú- ^a Nanše-ka-ta	Bár-nam-tar-ra, après la fête où l'on mange de l'orge en l'honneur de la déesse Nanše ⁴ ,
ġiš-bi-tag	l'a fait abattre.
(III) kú-a En-kug LAK 535- [kam	Débit du « régisseur » En-kug.
5	5 ^e année.

(1) W. Förtsch, en 1914, ne faisait pas de distinction entre udu-niġ-kú-a et udu-kú-a. Cf. *MVAG XIX*, p. 166 : Nik 166, Rev. II, case 2 et Rev. III, case 6 : « Kleinviehlieferung » (en un mot ou en deux). R. Scholtz (*MVAG XXXIX*, p. 128) traduit udu-kú-a par : « Zu essen gebrachte Schafe ».

(2) Voir ci-dessus, p. 176, n. 6.

(3) Voir ci-dessus, p. 217, n. 2.

(4) Cf. *infra*, pp. 252 et 263.

Le sens figuré de la racine *kú* peut être précisé, non seulement par l'extension du concept auquel il correspond (on a vu qu'il « subsume », si j'ose dire, l'abattage des bois, la consommation de la bière et des céréales, le débit du saindoux et du petit bétail), mais selon sa compréhension.

Deux documents, qui constituent manifestement des bilans, permettent de constater que la racine *kú* est opposée, d'une part à la racine *gar* exprimant l'idée de « fournir » (des céréales), d'autre part, à la racine *sum*, indiquant que l'on a « donné » en garde (des animaux) à un berger (DP 556 ; DP 246). De ces deux tablettes, il faut rapprocher DP 544 (cf. *supra*, p. 55) et DP 248.

DP 556

(I) 50 1/4 2/24 4 sila še-gur-	50 gur-saġ-ġál d'orge plus
saġ-ġál	1/4, 2/24, 4 sila ¹ ;
60 lal 1 1/4 2/24 zíz	59 (gur) d'amidonniér. moins
	[1/4 et 2/24 ;
(II) še-ġar zíz-ġar-am ₆	orge fournie, amidonniér fourni ;
40 lal 1/24 5 sila še	40 (gur) moins 1/24 et 5 sila
	[d'orge,
56 lal 2 sila zíz	56 (gur) moins 2 sila d'ami-
kú-a-bi	donniér : leur consommation.
(III) lal-a	Reste ² :

(1) Il faut comprendre 50 gur 1/4 3/24 4 sila. Voir ci-dessous, n. 2.

(2) L'intérêt de DP 556 est de mettre en lumière, non seulement le sens figuré de *kú*, mais celui de l'expression *lal-a*. Le calcul permet, en effet, de poser l'équation : *ġar*—*kú* = *lal-a*. L'opération tombe rigoureusement juste en ce qui concerne l'amidonniér. Pour l'orge, une erreur de 1/24, due sans doute à une faute de copie, est à signaler : il y a 1/24 de plus dans le nombre représentant le « reste » (*lal-a*) que dans celui qui résulte de la soustraction « fournitures — consommation ».

Il n'est pas possible de rectifier le chiffre indiquant la consommation (col. II, case 2) : soustraire 1/24 reviendrait à supprimer le signe signifiant précisément 1/24. Mais il est, en revanche, vraisemblable que, dans le nombre représentant les fournitures (col. I, case 1), on doive lire 3/24 au lieu de 2/24. Le nombre indiquant le reste (col. III, case 1) ne comprend pas de vingt-quatrième, et ne peut, par conséquent, être modifié de manière à rectifier l'erreur.

La mention *lal-a* figure en tête de nombreuses tablettes. Il n'est pas toujours facile d'en comprendre le sens. Thureau-Dangin a essayé de définir LAL-NI en l'opposant à *dirig* dans une phrase qu'une erreur matérielle ne contribue pas à éclaircir (RA 3, p. 133) : « Le chiffre qui exprime l'excès des dépenses sur les recettes (*sic*) est toujours précédé du signe DIR dont le sens paraît être « en plus » (cf. DIR-*alârou*). Si au contraire les dépenses sont supérieures (*sic*) aux recettes, l'expression qui sert à désigner le reste est LAL-NI qu'on peut traduire par « en moins » ».

Mais les concepts « en plus », « en moins », nécessairement relatifs au point de vue

10 1/2 lal 3 sila še-gur-
saġ-ġál
2 1/2 4/24 2 sila zíz
lal-a-bi
(IV) En-ud-da-na gir₄-izi

id₇-izin-bulùġ-kú
[^aNin-ġír-]su-ka

(V) En-ig-gal nu-bànda
dub-bé e-da-bal
gú-na e-ni[-ġar]
[še-zíz ú-rum]

10 gur-saġ-ġál d'orge 1/2
moins 3 sila,
2 (gur) 1/2 plus 4/24 et 2 sila
d'amidonniér : leur reste.

(Chez) le « bouilleur »¹ En-ud-
[da-na.

Le mois de la fête où l'on mange
de l'orge en l'honneur du dieu
Nin-ġír-su²,

l'intendant En-ig-gal
a cassé ses tablettes³ ;
à son compte il a mis (ceci)⁴.
Orge, amidonniér qui sont la

où l'on se place, sont confus en eux-mêmes : ce que le « bouilleur » En-ud-da-na n'a pas utilisé en fait de céréales est « en plus » dans son stock. Et cette quantité est « en moins » dans les réserves du Palais, d'où elle était et d'où elle demeure « sortie ».

Mieux vaut s'en tenir, en ce qui concerne les textes économiques de Tello, au sens précis que DP 556 nous suggère : lal-a est le résultat d'une soustraction, ce qui reste. Ce point acquis ne résout d'ailleurs pas tous les problèmes posés par cette expression. Car, dans bien des circonstances, il est permis d'hésiter sur la nature des éléments dont on expose seulement la différence ; à première lecture, on se demande si les marchandises dites lal-a sont une dette, un reste dû, à livrer ultérieurement, ou si le texte signifie que ce reste a été livré (cf. Nik 296 et DP 281). Au contraire, la phrase lal-a-ku₆-íl-ka-kam de VAT 4454 (*Or.* 9/13, p. 310 et *infra*, p. 338, n. 1) est rendue claire par le contexte (voir également ci-dessous, p. 351). Une étude détaillée de tous les termes encore mal connus et associés à la racine lal serait nécessaire. Il faut en tout cas se souvenir que le signe lal, utilisé comme notre signe moins, indique qu'une quantité est à soustraire, et que le nom verbal lal-a se rapporte au résultat d'une soustraction effectuée. La traduction doit être adaptée aux cas particuliers.

A titre d'exemple, on pourra consulter Nik 201 : un chevrier nommé Ur-^dDumu-zid « apporte » une ânesse que l'intendant marque et confie à l'ânier En-tur₆. Les circonstances sont ainsi définies (col. II) : ùz-lal-a e-šè-túm, « elle a été apportée pour (infixe -šè-) une chèvre » qui, sans doute, n'avait pas été présentée en temps voulu ; lal-a signifie qu'il y avait une différence entre ce qui était dû et ce qui fut remis. C'est donc « à la place d'une chèvre manquante » que fut amenée une ânesse. S'agit-il d'une redevance impayée, d'un animal disparu dans le troupeau ? N'y eut-il pas amende ou majoration de la dette, étant donnée l'importance respective des animaux ? Autant de questions qu'un texte isolé et elliptique ne permet pas de résoudre. Mais l'opposition de lal-a, employé comme adjectif, à l'infixe -šè-, valait d'être signalée.

(1) L'orge et l'amidonniér ont dû être fournis pour la fabrication de la bière. A propos du métier de « bouilleur », voir ci-dessus, p. 71, n. 3.

(2) Cf. *infra*, pp. 251 ss.

(3) Je suppose qu'il s'agit des tablettes mentionnant les fournitures effectuées avant le présent bilan. Le possessif traduit à peu près l'infixe -da- et non le signe BI que je crois devoir lire bé (cf. *supra*, p. 32).

(4) Cf. *supra*, p. 42, n. 4 et *infra*, p. 338, n. 8 : le compte ancien des fournitures est annulé, le bilan nouveau est désormais seul valable.

[^d Ba-ú]	propriété de la déesse Ba-ú ¹ .
(VI) Uru-ka-gi-na PA.TE.	Uru-ka-gi-na, PA.TE.SI de
SI Lagaš ^{k1}	Lagaš.
1	1 ^{re} année.

Il est également question de céréales dans DP 544, et le verbe ba-kú y indique aussi une « sortie » des stocks. Il se rapporte, en effet, à plusieurs livraisons, dont l'une, au moins, servit à payer des gages. Cette tablette, intéressante à d'autres égards, a été traduite ci-dessus, p. 55. Ba-kú est employé avec la même acception dans DP 148 (cf. *supra*, pp. 61 s.), mais c'est le nom verbal kú-a qui est utilisé dans DP 246 pour qualifier le petit bétail, à l'occasion du bilan de En-kug. Ce texte doit être rapproché de DP 556.

DP 246

(I) 20 ganám 176 udu-nitaĝ	20 brebis, 176 béliers, 10 chèvres,
10 ùz 159 maš, (II) 1 [maš-	159 chevreaux, 1 chevreau
babbar ?]bar-túg	blanc (?) à toison ² .
udu-sum-ma-am ₆	Petit bétail donné (en garde) ³ .
1 ganám 82 udu-sila ₄ -bi-ta	1 brebis, 82 moutons et agneaux ⁴ .
(III) 60-x [] ⁵	

(1) Restitutions selon DP 557, III.

(2) Deimel a restitué udu (*Or.* 21, p. 32). Il me paraît plus vraisemblable de ne pas supposer qu'un mouton soit à nouveau nommé, après les chèvres et les chevreaux. De plus, maš-bar-túg figure dans DP 248, I. Cette tablette est analogue à DP 246. Il est même probable que la couleur babbar ou ġig était notée à côté du signe maš (cf. DP 243).

(3) Le bétail n'est évidemment pas donné en cadeau, ni en salaire. Le verbe sum est employé lorsque des animaux reçus, soit comme offrande, soit à titre d'impôt de fermage, sont confiés à un berger du Palais (cf. DP 212; Nik 183). En général, ils sont préalablement marqués (zag-bi-šuš). Il faut considérer comme synonymes les expressions suivantes : En-ig-gal nu-bànda zag-bi-šuš En-kug-LAK 535-ra e-na-sum (DP 212, III, IV); En-ig-gal nu-bànda zag-bi-šuš Ur-^dBa-ú sibad-maš-gal-gal-gé ba-ġar (Nik 186, II, III); En-ig-gal nu-bànda.... zag-bi-šuš En-kug-LAK 535-e ba-ra (Nik 173, VI; cf. Nik 172, IV : ba-rá) : « l'intendant En-ig-gal les a marqués ; à En-kug, le « régisseur » du petit bétail, il les a confiés » ; ...« En-ig-gal.... Ur-^dBa-ú, le berger des chevreaux adultes, les a mis en place » ; ...« En-ig-gal..., En-kug, le « régisseur »..., les a emmenés ». Tout elliptiques qu'ils soient, les textes économiques sumériens ne pèchent pas, on le voit, par la pauvreté du vocabulaire.

(4) Cf. *supra*, p. 80, n. 5 et *infra*, p. 397, n. 10.

(5) Dans cette lacune figurait le nombre des chevreaux sortis des bergeries.

udu-kú-a-am ₆	Petit bétail sorti ¹ .
14 kuš-udu-nitaġ 11 kuš- maš (IV) šu-a-i-gi ₄	14 peaux de bœliers, 11 peaux de chevreaux ont été reçues ² .
(V) ka-sig ₉ -udu-gal-gal-ka	A la « répartition » des moutons
En-ig-gal nu-bànda	adultes ³ , l'intendant En-ig-gal
En-kug-LAK 535-da	a cassé les tablettes du « régis- seur » En-kug ⁴ .
(VI) dub-bé e-da-bal	
3	3 ^e année.
(IV) sar-ru-am ₆ dub-tur- tur-ta e-t[a-niġin]	Copie. On a fait ces totaux d'après les petites tablettes ⁵ .

Les textes précédemment étudiés dans ce chapitre ont permis de mettre en évidence le sens abstrait de la racine kú. Ils ont été choisis de manière à faire pressentir le nombre et la variété des circonstances où il apparaît. Voici maintenant la liste des aspects grammaticaux de la racine kú, employée au sens figuré de « ne plus avoir », classés selon l'objet auquel elle se rapporte. (Les colonnes où elle se trouve ne sont mentionnées que dans les cas où il ne s'agit pas d'une formule terminale).

Bois

kú-a-bi nu-ta-zig (DP 437)
4 saġ-ki-saġ-im-ma!-kú-a (DP 472, II)

Saindoux

i-kú-a e-ta-zig (Nik 256)

(1) J'emploie, à défaut de mieux, le mot « sorti » pour indiquer que kú a bien, ici, le sens abstrait dégagé à propos des bois. Certes, un certain nombre des animaux extraits des bergeries a pu être mangé ; mais la formule udu-kú-a, qui est un terme de comptabilité, s'emploie également lorsque les animaux ont été sacrifiés aux dieux (cf. *supra*, p. 219, DP 200). Ce fut peut-être le sort de ceux dont on n'a pas récupéré la peau, puisque le nombre des peaux reçues est inférieur à celui des bêtes « sorties ». Mais il est possible qu'une partie du petit bétail ait été confiée à d'autres bergers qu'En-kug.

(2) Cf. *infra*, p. 368.

(3) Cf. *supra*, p. 156, n. 3.

(4) La postposition et l'infixe -da- sont tous deux intraduisibles. Ils renvoient à En-kug.

(5) Restitution d'après DP 248, tablette qui contient aussi udu-kú-a-am₆, mais ne mentionne que le bétail sorti et les peaux reçues. Dans les deux textes, l'indication que le bilan a été tiré de tablettes plus petites se présente sous forme de *post-scriptum* ; après la date, dans DP 246 ; au bas de la col. IV, plus disponible que la sixième, dans DP 248. La mention « copie », indiquant sans doute qu'il s'agit d'un duplicata, n'est pas solidaire du verbe e-ta-niġin (littéralement : « on a rassemblé [ceci] en le tirant de »). Cf. DP 280 et DP 281.

Céréales, farine, produits de brasserie

ba-kú (DP 544,IV ; DP 148 ,IV)

kú-a-bi (DP 556,II)

kú-a Maš-dù dub-sar-kam (AO 4197, NFT, p. 181)

kú-a Igi-bar-kam (DP 163)

kú?-a Buzur₄-ma-ma agrig (Fö 93,XI)¹

kú-a Amar-KEŠ.KÁR^{ki} lú-babbir (STH.I,48 ; sortie de bière ?)²

kú-a Amar-KEŠ.KÁR^{ki} lú-babbir-ka (DP 165 ; sortie de bière)³

kú-a Amar-KEŠ.KÁR^{ki} lú-babbir-ka-kam (Fö 21 ; sortie de bière ?)⁴

niġ! (?)-[k]ú-a Šeš-šag₅-ga lú-babbir (Fö 94,VI)⁵

kú-a Amar-KEŠ.KÁR^{ki} lú-babbir-kam (DP 170 ; sortie de malt)³

kú-a Amar-KEŠ.KÁR^{ki} lú-babbir (DP 166, TSA 45 ; sorties de céréales)

kú-a En-kaš-šag₄-ga lú-babbir-ka (Fö 75 ; sortie de céréales)

kú-a Amar-KEŠ.KÁR^{ki} lú-babbir-ka-kam (DP 164,168, 169 ; Fö 48,IV ; sorties de céréales)

Petit bétail

udu-kú-a-am₆ (DP 80,IV ; DP 246,III ; 248,II)

udu-kú-a sibad-dè-ne-kam (Nik 160, 161)

udu-kú-a En-kug-kam (RTC 47,IX)

udu-kú-a Mu-ni-kam (DP 56)

(1) Le signe kú n'est pas sûr. Il s'agit vraisemblablement d'un compte de céréales utilisées comme offrandes, à propos d'une cérémonie à NIN.A, sous des formes diverses : céréales « brutes », farine et bière. L'agrig (*secrétaire*) est sans doute le personnage qui a délivré ou fait mesurer l'orge et l'amidonner.

(2) Cf. *supra*, p. 215, n. 5.

(3) Il est fort possible que lorsque la bière ou le malt figurent sur la tablette sans que le compte de céréales utilisées soit fait, le terme kú-a se rapporte, dans l'esprit du scribe, à la consommation des céréales pouvant être calculée ultérieurement.

(4) Cf. *supra*, p. 215, n. 5.

(5) Le šu-niġin de cette tablette montre qu'il s'agit d'une sortie de bière pour la fête de l'An-ta-sur-ra. On attendrait, comme à l'ordinaire, la formule : kú-a-X-lú-babbir. Le kú n'est pas très sûr, le niġ non plus. Il est impossible, en tout cas, de donner à cet éventuel niġ-kú-a le sens défini ci-dessus, au chapitre III. La traduction « choses sorties » cadre mieux avec le contexte ; l'expression pourrait être rapprochée de niġ-a-ru et niġ-íl : « choses offertes », « choses apportées ». Cf. *infra*, p. 273, n. 1 et p. 404.

udu-kú-a Ur-dul saġar-kam (Nik 150)
 udu-kú-a Ur-saġ dumu-Am-ma sibat-kam (Fö 34)
 udu-kú-a En-kug LAK 535-kam (DP 61,64,200,202,218,219 ;
 RTC 46 ; Fö 91 ; Nik 148, 153)
 kú-a En-kug LAK 535 (Nik 197)
 kú-a En-kug LAK 535-kam (DP 199,201,217)
 kú-a Ur-dul saġar-kam (RTC 47,IX)
 kú-a En-kug LAK 535-a-kam (Nik 149)
 udu-kú-a izin-še-kú-^aNanše-ka (Nik 151,III)
 udu-kú-a izin-bulùġ-kú-^aNanše-ka (DP 43)
 udu-kú-a izin-bulùġ-kú-^aNin-ġír-su-ka (Nik 163,V)
 kú-a izin-še-kú-^aNin-ġír-su-ka-kam (Nik 152)
 udu-kú-a izin-^aLugal-URU.KÁR^{ki}-ka izin-^aURU.
 BAR-ka diš-diš-a e-ġar (VAT 4875, *Or.* 2, p. 41)
 kuš udu izin kú-a (Nik 222,I)

Les tablettes relatives aux « sorties de stocks » des brasseurs nous permettent de reconstituer le mécanisme de la comptabilité du Palais à leur sujet. Il faut d'abord signaler que les livraisons de bière étaient parfois remplacées par des envois de malt (DP 163, 170), et qu'à l'occasion l'intendant avait le droit de prélever, sur les réserves de la brasserie, les céréales dont il avait besoin pour d'autres usages (DP 163).

Lorsqu'une commande de bière était faite, on en écrivait la teneur, ainsi que la quantité de céréales ou de malt nécessaires (Fö 21 ; STH.I,48). S'il y avait plusieurs commandes ou plusieurs livraisons, on pouvait en dresser la liste sans prendre la peine de noter la consommation de céréales ou de malt (DP 165, Fö 94). Le plus souvent — parmi les textes publiés jusqu'ici — les tablettes contiennent l'énumération de plusieurs livraisons, le détail, pour chacune d'elles, de la fabrication, et, en résumé, la dépense d'orge et d'amidonner *mondé* (zíz-AN). DP 166, 168, 164, 169 ; TSA 45 ; Fö 48 ; Fö 75 sont ainsi rédigés.

La consommation des céréales pour la production de la bière a été indiquée par Deimel dans *Or.* 32, pp. 60 ss. On y trouvera les différentes recettes des différentes bières. Ces pages appellent quelques remarques permettant d'aborder les problèmes relatifs à cette « industrie ».

1) Comme je l'ai déjà suggéré à propos de DP 166, il devait y avoir une certaine variété de recettes possibles pour obtenir un

résultat à peu près identique. On relève quelques variantes dans les proportions des composants de la bière forte, de la bière *rouge* (káš-si₄), de la bière noire *douce* (káš-ġig-dùg-ga).

Mais on doit supposer, dans certains cas (cf. DP 170, où une céréale essentielle manque totalement, *infra*, p. 233), que le document de comptabilité n'a pas enregistré la consommation de ce qui pouvait subsister dans les stocks du brasseur. Autrement dit, l'expression kú-a n'indiquerait pas la quantité de céréales dépensée PAR lui, mais celle qui est sortie POUR lui, à une certaine date, des réserves du Palais. Cette hypothèse semble confirmée par la fin de Fö 48, col. V: 14 lal 2/24 2 sila še-gur-saġ-ġál, 4 1/4 zíz-AN, kú-a Amar-KEŠ. KÁR^{ki}-lú-babbir-kakam, É-gal-šè ba-ġíd (...« consommation du brasseur »..., « dans le Palais elle a été mesurée »; ou « ils ont été mesurés », si le verbe renvoie au nombre de gur de céréales). Cependant, l'existence d'attributions mensuelles de céréales, pour la fabrication de la bière, montre que cette pratique n'était pas courante. Peut-être y avait-il, à l'occasion des fêtes, des commandes spéciales qui nécessitaient des distributions particulières, contrôlées par la comptabilité, à l'aide d'un document où le motif de la dépense figure en bonne place.

Quoi qu'il en soit, le fait que les livraisons soient plus ou moins complètes par rapport aux besoins du brasseur ne permet pas de rendre compte de certaines variantes d'une autre nature, relatives à la fabrication de la bière. Sans doute y avait-il plusieurs procédés, de même qu'il existe aujourd'hui, dans les livres de cuisine, plusieurs recettes possibles d'un gâteau ou d'un plat portant le même nom.

Ainsi, la bière *rouge* nécessite, pour 20 niġin, selon Fö 48, I, 2 gur de malt *vert* (bulùġ), alors que, pour 10 niġin, d'après DP 168, I, il faut moins d'un gur (1 lal 4/24); mais il s'agit, cette fois, de bulùġ-gaz-ġá (malt *vert écrasé*). Cependant, s'il est compté pour 10 niġin: 1 gur lal 4/24 de malt *vert* écrasé (col. I), on note pour 15 niġin, au lieu de 1 gur 1/4 (c'est-à-dire: [1—4/24] + [1/2—2/24], soit: 1 1/2—1/4), 1 gur 5/24 seulement (col. II). Cette différence a été voulue; le scribe n'a commis aucune erreur, car le šu-niġin enregistre une dépense de bulùġ-gaz-ġá de 2 gur 1/24, chiffre résultant de l'addition de 1—4/24 et de 1 5/24¹.

(1) La transcription de Deimel est fautive: lire 140 sila au lieu de 120 (*Or.* 32,

DP 169, IV, et Fö 48, III, nous livrent probablement deux recettes de bière noire *douce* : la première tablette mentionne des quantités égales de babbir, ninda-tam-ma et bulûḡ. Dans la seconde, non seulement une quantité de zíz-AN, peut-être volontairement omise dans DP 169, égale à celle de ninda-tam-ma et de babbir, est ajoutée, mais encore, la quantité de bulûḡ (col. IV) est le double de celle des autres ingrédients. Cette deuxième recette est plus comparable à celle de la bière noire (káš-ḡig) donnée par TSA 45, II, qui n'en diffère que par le chiffre se rapportant au mat *cuit* (babbir), supérieur d'un vingt-quatrième de gur, à ceux qui définissent les volumes de zíz-AN et de ninda-tam-ma¹.

Le tableau suivant rendra plus clairs les développements ultérieurs (1 niḡin vaut 10 síla) :

	káš-ḡig-dùg-ga		káš-ḡig
	DP 169 22 niḡin	Fö 48 2 niḡin	TSA 45 8 niḡin
zíz-AN		1/24	3/24
ninda-tam-ma	1/2 — 1/24	1/24	3/24
babbir	1/2 — 1/24	1/24	4/24
bulûḡ	1/2 — 1/24	2/24	1/4 (= 6/24)
Total	1 gur 1/4 3/24	5/24	16/24

On peut remarquer que les dépenses relatives à la bière noire enregistrées par TSA 45 sont, à 1/24 près, le triple de celles qu'indique Fö 48 pour la fabrication de la bière noire dite dùg-ga. Mais il s'agissait d'obtenir 8 niḡin au lieu de 2, et non 6. Autrement dit, la bière noire dite dùg-ga nécessiterait, pour 8 niḡin, 4 fois 5/24, soit 20/24 d'ingrédients qui reparaisent tous dans TSA 45, à raison de 16/24, pour produire une égale quantité de

p. 66). A noter, à propos de DP 168 : le šu-niḡin présente une erreur de 1/4 en ce qui concerne la céréale zíz-AN : $1/2 + 3/4 = 1\ 1/4$. D'autre part, ce šu-niḡin comprend, exceptionnellement, des totaux de malt et d'amidonnier *mondé*. La dépense de malt est, d'habitude, convertie en orge : lorsqu'il s'agit vraiment d'une sortie de malt, une phrase indique que la bière a été pressée ailleurs que chez le brasseur ; cf. DP 169, IV, et VSP, pp. 244, 245 : káš-bi É-gal-la e-sur. Voir également, *infra*, p. 234, DP 170, II, III : káš-bi ki-mi-ka ba-sur. Enfin, dans DP 168, V, le signe babbir a été oublié dans la première case du total. Les chiffres le prouvent : $1\ 1/2\ 4/24$ correspond à $1/2\ 4/24 + 1$, montant des dépenses successives enregistrées col. I, et II.

(1) Cf. *supra*, p. 76, *infra*, pp. 230, 231, 233, n. 2.

bière noire. On pourrait en conclure que la bière noire dite dūg-ga ne diffèrait de la bière noire que par l'excellence de sa qualité.

Selon DP 169, au contraire, il faut, pour 22 niĝin, $1/2 - 1/24$, soit 66 sila de chacun des trois composants, c'est-à-dire, pour 2 niĝin, 11 fois moins, soit 6 sila ou $1/24$ de chacun d'eux ; donc (en supposant que le brasseur avait en stock la quantité nécessaire de zíz-AN, non mentionnée par le document), $4/24$, en tout, ce qui ferait, pour 8 niĝin, $16/24$, de même que pour la bière noire, selon TSA 45. Mais dans ce cas, si la « concentration » des deux bières nous semble égale, il paraît hors de doute que les proportions différentes des divers ingrédients permettaient de donner à la bière noire et à la bière noire *douce* des saveurs particulières.

Aussi devons-nous rester sur une prudente réserve en ce qui concerne l'interprétation du signe dūg dans le nom káš-ĝíg-dūg-ga. Peut-être n'exprime-t-il qu'un procédé de fabrication relatif au temps et au résultat de la fermentation. Les traductions de « bière noire *douce* » et de « bière forte » (káš-kalg) me semblent rendre compte convenablement des deux qualificatifs dūg et kalg.

2) Deimel a traduit káš-sur-ra par : « schwächeres, dünneres Bier ». Or, cette bière, qui n'apparaît que dans Fö 48,II, exige, pour la même quantité, beaucoup plus de zíz-AN, babbir et bulūĝ que la bière dite forte (káš-kalg). Malgré le sens *eněšu* de sur, et à moins de supposer un procédé de fabrication tout à fait différent, je doute que l'on ait obtenu, selon la recette indiquée, une bière plus légère. En tout cas, les proportions des composants de la bière sur-ra sont originales et n'invitent pas à traduire sur, dans ce cas, par le verbe presser.

3) Fö 48,III,IV, contient une phrase qui doit être rapprochée d'un passage de DP 169,IV,V. On lit, dans Fö 48 : 2 niĝin káš-ĝíg-dūg-ga ud 26 PA.TE.SI um-ra e-me-a-a É-gal-šè i-túm. Le calcul prouve qu'il s'agit de 2 niĝin de bière par jour pendant 26 jours. La vérification peut se faire, en effet, non pour le ninda-tam-ma, le babbir et le bulūĝ, convertis en orge dans le šu-niĝin, mais pour la céréale zíz-AN. Les quatre « sorties » mentionnées aux colonnes I,II,III, représentent : $1 \frac{1}{4} \frac{2}{24} + 1 \frac{1}{4} \frac{2}{24} + 1 \frac{1}{2} + 1 \frac{1}{24} \times 26$, soit 4 gur $1/4$. Dans DP 169, la livraison de 22 niĝin a été faite à raison de 1 niĝin par jour. Les deux textes sont donc parallèles, mais saĝa-A-ĝu¹

(1) Cf. *supra*, p. 174, n. 4.

remplace P.A.TE.SI, et la circonconstancielle (?) um-ra e-me-a n'en est pas plus claire (cf. *Abrégé*, p. 108).

4) DP 164 indique la consommation de céréales (orge et amidonnier *mondé*) pour quatre livraisons de bière forte et de quelques produits dont je parlerai plus loin. La recette de la bière forte est la même que celle qui est donnée par DP 166 (cf. *supra*, p. 216). Les premiers niġin ont été apportés à NINA, au Palais, à propos d'une circonstance différente de celle dont il est parlé dans DP 166 : il s'agit, cette fois, de la fête où l'on mange du malt, fête consacrée, ici, à la déesse Nanše. C'est à Lagaš que l'on porte la seconde livraison, lors de la fête du *Sanctuaire resplendissant*¹. La troisième livraison a été faite au Palais de la Princesse, le jour où le P.A.TE.SI s'y trouvait (É-mi-a mu-til-la-a), et la quatrième, au Palais (É-gal) : la Princesse l'avait commandée (Mi-e ġu-ba-dé; col. IX. Cf. DP 165, IV et DP 245, *infra*, p. 330). La suite de la tablette appelle un commentaire plus précis. En voici la transcription :

(IV,7) 1 LAK 449+ġúġ+bulùġ-še-tam-ma
ziz-AN-bi 4/24 babbir-bi 4/24 bulùġ-bi 4/24 É-gal-la (V)
ba-túm

1 LAK 449+ġúġ+bulùġ-še-tam-ma
ziz-AN-bi 4/24 babbir-bi 4/24 bulùġ-bi 4/24

1 sá-dug₄ LAK 449+ġúġ+bulùġ^{kú}
ninda-tam-ma-bi 3/24 babbir-bi 2/24

A-agrig-zid-ra Mi-ši-me^{k1} ba-na-túm²

LAK 449 et son contenu, les signes ġúġ et bulùġ, forment le signe LAK 453 ou 394 c' du ŠL. Comme le pense Deimel (cf. ŠL, p. 629, numéro 345,5), LAK 449 ne représente pas, ici, un vase d'une contenance déterminée³, puisque ŠL 394 c' peut être précédé de différentes mesures de capacité : 1 sá-dug₄ (DP 164,V); 3 sila (DP 59,VIII); 3/24 (de ġur-saġ-ġál; DP 75,VI); 1/2 (ġur; DP 75,VII); 1 ġišBUGIN (DP 75,VII; cf. DP 507,I).

(1) Izin-Èš-è(d)-ka; cf. DP 25,I. Cette fête a prêté son nom à celui d'un mois : id₇-izin-Èš-è(d)-ka, DP 351,III; cf. *infra*, pp. 410 ss. Faut-il lire izin-AB-è(d)-ka? Le sens n'y invite guère, mais le dixième mois nommé itⁱAB(-BA-È) figure au numéro 128 du *Manuel*. Le ŠL, p. 97, 16, n'a enregistré que itu-ezen-AB-è-Lagaški-ka. Cf. STH.I,17,XVI.

(2) « Au nommé A-agrig-zid, à Mi-ši-me, on a porté ». Ce nom de lieu est cité dans SAK 20 b, 4, 16. Un personnage du nom d'A-agrig-zid est prêtre de la déesse Ninmark^{k1}, d'après DP 209,I.

(3) Cf. *supra*, p. 180, n. 2.

La racine kú, comme déterminatif indiquant sans doute qu'il s'agit d'un aliment solide, n'est présente que dans DP 164 et dans DP 59. Toutefois, les compléments ġar-ra et nu-ġar-ra suivant ŠL 394 c' dans DP 75, font supposer que cette denrée (« moulue » ou non, ou peut-être, selon R. Labat (*Manuel*, n° 597), « grillée » ou non) ne pouvait pas être liquide : la racine kú était donc inutile. Il semble que, dans DP 164, elle ait été exprimée pour bien marquer l'opposition avec les deux livraisons précédentes¹. Mais il n'en résulte pas qu'il y ait un « parallèle » entre še-tam-ma et kú².

Étudions d'abord la première formule : 1 LAK 449+gúg+bulùġ-še-tam-ma. Je suppose que niġin est sous-entendu après le chiffre 1 : cette mesure de capacité a été exprimée plusieurs fois auparavant. Je suppose également que še-tam-ma est une abréviation pour še(-ninda)-tam-ma : « orge à faire le pain tam-ma » (cf. *supra*, pp. 76 ss.). Comme l'orge pour faire le GÜGbulùġ³ est attestée dans les tablettes du type še-ġar³, je pense que še-tam-ma peut désigner, non une qualité de l'orge, mais ce à quoi elle était primitivement destinée.

Peut-on aller plus loin dans l'hypothèse ? Certaines tablettes indiquent que le GÜGbulùġ est fabriqué par le brasseur et ce produit semble entrer dans la composition de la bière noire (cf. *supra*, p. 69 ; Nik 57,IV ; 67,II). Cependant, la « recette » donnée dans TSA 45,II, ne le mentionne pas. En revanche, ninda-tam-ma y est noté comme l'un des ingrédients de la bière noire et d'autre part, il sert, selon DP 164, à obtenir 1 sá-dug₄ de LAK 449+gúg+bulùġ. Dira-t-on que le GÜGbulùġ ne peut servir à fabriquer le ninda-tam-ma, ainsi que les tablettes du type še-ġar et TSA 45 nous invitent à le croire, puisque selon DP 164, c'est le ninda-tam-ma qui permet de l'obtenir ?

Ce serait négliger la présence du signe LAK 449, qui très probablement modifie la lecture et le sens de gúg+bulùġ, les deux signes qu'il contient. Il se peut, au contraire, que le signe ŠL 394c' ait été composé en raison de la présence du GÜGbulùġ dans l'un des produits du mélange qu'il représente. Si je ne me trompe

(1) Cf. *Gelreide*, pp. 172, 173, 202.

(2) Cf. *Or.* 32, p. 67.

(3) La lecture de GÜG en majuscules et en déterminatif ainsi que la traduction « orge pour faire le GÜGbulùġ » sont justifiées, *supra*, p. 69 (DP 149,V), p. 73, b, et *infra*, p. 231).

dans les déductions sur lesquelles je m'appuie, puisqu'il semble exister de l'orge à faire le *ninda-tam-ma* (cf. *supra*, p. 77), ce dernier pourrait être obtenu à partir d'orge et de *GŪGbulùḡ*. Ainsi le produit nommé ŠL 394 c'^{kú} comprendrait, en tout cas, du *GŪGbulùḡ*, de l'orge et du malt *cuit* (*babbir*). D'autre part, la boisson appelée ŠL 394 c', dans laquelle intervient le jour de la rédaction de DP 164, de l'orge à faire le pain *tam-ma*, se préparait sans doute aussi à l'aide du *GŪGbulùḡ*, mais il est possible qu'on ait inscrit seulement les dépenses « de base », à savoir : *zíz-AN*, *babbir* et *bulùḡ*.

Pour rendre ma pensée plus claire, je dirai qu'un pâtissier moderne, par exemple, s'il donne la recette d'un gâteau au caramel, indique parmi les ingrédients nécessaires le sucre dont le caramel est fait. Le *GŪGbulùḡ* pouvait être obtenu à partir du malt *vert* (*bulùḡ*), sans qu'il fût nécessaire de préciser, dans la comptabilité, le procédé et les étapes de la fabrication.

Pour respecter, enfin, l'apparente similitude entre ŠL 394 c' liquide et ŠL 394 c' solide, on est tenté de supposer que *ninda-tam-ma* comprendrait, non seulement du *GŪGbulùḡ* et de l'orge, mais encore l'amidonnier *mondé* qui apparaît dans la recette de la boisson (cf. *supra*, p. 229). Cette hypothèse doit être rejetée, je crois, du fait que le total de *zíz-AN* : $3/4 \ 2/24$, (DP 164, VI) correspond exactement aux dépenses indiquées dans les colonnes précédentes ($3/24 \times 4 = 1/2$; $4/24 \times 2 = 8/24$, soit : $1/4 \ 2/24$). *Ninda-tam-ma* ne peut donc être considéré que comme le nom d'un dérivé de l'orge ; pour la même raison, *GŪG* n'est vraisemblablement qu'une sorte de déterminatif, traduisant grâce à l'image de la gousse ou de la lentille qu'il représente, un certain produit du malt *vert* particulièrement traité¹. Si l'amidonnier mondé était nécessaire à la préparation du semi-liquide ŠL 394 c' affecté de *kú*, son absence dans les comptes de DP 164 signifie peut-être que le brasseur avait pu le prendre sur son stock précédent (cf. DP 170, où *zíz-AN* manque dans les produits de fabrication des deux bières, *infra*, p. 233).

*
* * *

Trois tablettes contenant le nom verbal *kú-a*, et des « recettes » de bière déjà connues, doivent être signalées en raison des événe-

(1) Cette manière de s'exprimer ne serait pas plus étonnante que notre emploi du mot « chou » pour désigner un chou à la crème ou une bouffette de rubans.

ments qui motivèrent des commandes spéciales. TSA 45 consigne des livraisons de bière au Palais le jour (?)¹ de la naissance d'une fille de Bár-nam-tar-ra : Mí-e dumu i-tud-da-a É-gal-la ba-túm (col. III). STH.I,48 rappelle assez vaguement quelque offrande de bière, à l'occasion d'une fête : izin-še-kú-^dNanše-ka, sá-dug₄-ru-a ba-sur É-gal-la ba-túm : « lors de la fête où l'on mange de l'orge en l'honneur de la déesse Nanše, une ration (il s'agit de 5 nigin) consacrée a été pressée ; on l'a apportée au Palais » (col. I,II). Fö 75 (cf. *VSP*, p. 245) mentionne trois « sorties » de bière : pendant l'abattage des chèvres, à l'occasion de l'enlèvement du balaĝ du centre de la ville, à l'occasion de l'enlèvement du balaĝ de l'A-ĝuš (cf. *supra*, p. 174, n. 4).

Deux textes plus originaux méritent une étude plus attentive ; j'en donnerai la traduction ci-dessous. Le premier, DP 170, prouve que le brasseur fournissait parfois les composants solides ou semi-liquides de la bière, et non la boisson elle-même. La rédaction diffère des clichés habituels.

D'autre part, la transcription de Deimel, dans *Or.* 32, p. 64, contient, je crois, quelques erreurs. A moins d'admettre, en effet, que káš-ĝig n'est jamais qu'une abréviation de káš-ĝig-dùg-ga (voir ci-dessus, p. 227), les proportions de ninda-tam-ma, de babbir et de bulùĝ montrent que l'on veut faire de la bière noire — káš-ĝig — analogue à celle dont il est question dans TSA 45 (cf. *infra*, p. 233, n. 2) et non de la bière noire *douce* selon les recettes de DP 169 et Fö 48.

On peut constater, en effet, en se rapportant au tableau présenté ci-dessus, p. 227, qu'il suffit de diviser par 2 les quantités indiquées par TSA 45, pour mettre en évidence, du moins en ce qui concerne le « pain » tam-ma, le malt *cuit* et le malt *vert*, celles qui figurent dans DP 170, c'est-à-dire, puisque 1/24 vaut 6 sila, respectivement : 1/24 3 sila, 2/24, 3/24. Deimel semble donc avoir restitué à tort, dans sa transcription de cette dernière tablette, le signe dùĝ après káš-ĝig (*Or.* 32, p. 64).

D'autre part, la lecture, col. I, case 3, de « 1[8] sila » devant babbir-bi, c'est-à-dire de 3/24 au lieu des 2/24 qui apparaissent sur la copie d'Allotte de la Fuĝe, quoique le signe soit un peu abîmé, rompt le parallélisme, sans aucun bénéfice pour l'intelligence du texte, entre les recettes de DP 170 et de TSA 45. On rend ainsi

(1) Voir ci-dessous, p. 336.

égales, en effet, les quantités de malt *vert* et de malt *cuit*, comme dans la recette de bière noire dūg-ga de DP 169 (cf. *supra*, p. 227) ; mais les deux recettes n'en deviennent pas pour autant identiques, puisque la quantité de ninda-tam-ma reste inférieure de moitié à celle que mentionne DP 169.

Enfin, l'accolade reliant les quatre premières lignes, dans la transcription des *Orientalia*, suggère faussement l'idée que 1 1/24 3 sila de « ninda-dub-kaš-kal » fait partie des ingrédients de la bière noire. Voici le texte :

DP 170

(I) 1 1/24 3 sila NIĜ-dub kaš-kalg	1 (gur) 1/24 3 sila ¹ à NIĜ- dub ¹ (pour faire de la) bière [forte ;
1/24 3 sila ninda-tam-ma	1/24 (de gur) 3 sila de
2/24 babbir-bi	« pain » tam-ma, et pour leur
3/24 bulūġ-bi	joindre ² , 2/24 de malt <i>cuit</i> , 3/24 de malt <i>vert</i> ,

(1) Je n'ose pas rapporter ces mesures de capacité à la bière elle-même, généralement mesurée en niġin ou en sá-dug, bien que le gur n'en soit que le multiple, et le sila, le sous-multiple. La traduction n'est cependant pas sûre : ou bien le scribe a omis babbir ou bulūġ (cf. DP 168,V, *supra*, p. 226, n. 1 ; DP 163,I, case 1, *infra*, p. 236) ou bien la bière forte a été exceptionnellement mesurée en gur. De toute façon, je ne pense pas que NIĜ-dub soit à lire ninda-dub et constitue la denrée à laquelle se rapporteraient les mesures de capacité. En effet, les recettes de bière forte sont les plus précisément et les plus constamment répétées (cf. DP 164,166,169 ; Fö 75, TSA 45), et aucun ninda n'y figure. D'autre part, Nin-é-muš-šè est un nom propre attesté dans DP 134,IV où se trouve également nommée (col. VI), l'épouse de NIĜ-dub (dam-NIĜ-dub-ba). Ces servantes reçoivent des victuailles à l'occasion de la fête de la déesse Ba-ú, cf. *An. Or.* 2, pp. 17 ss. Or, Nin-é-muš-šè est citée dans DP 170 (col. II), en même temps que NIĜ-dub.

(2) D'habitude (cf. TSA 45), le nombre de niġin de bière à obtenir se place avant la recette. Ici, d'autre part, l'amidonniér *mondé* (ziz-AN) n'est pas mentionné. Peut-être le brasseur n'en avait-il pas eu besoin, ce jour-là : ce produit ne figure pas davantage à côté des livraisons de malt pour la bière forte (col. II). Le scribe ne peut être accusé d'un double oubli.

Après l'indication relative à la commande de bière suivent, généralement, les noms des ingrédients affectés du possessif -bi signifiant littéralement : son ninda-tam-ma, son malt, etc. et marquant une relation de tout à partie. Dans DP 170, il semble que -bi exprime une relation par rapport à ninda-tam-ma, c'est-à-dire la quantité des denrées qui doivent lui être mélangées et qui est « sienne » dans la mesure où elle est convenable.

Les quantités des trois produits destinés à la fabrication de la bière noire indiquent que l'on voulait 4 niġin. Pour 8 niġin, selon TSA 45, il faut exactement le double : 3/24 de ninda-tam-ma, 4/24 de babbir, 1/4 de bulūġ. Ces chiffres permettent d'éviter l'erreur consistant à prendre babbir et bulūġ pour des éléments du « pain » tam-ma.

káš-ġig-ga	(pour faire de la) bière noire.
(II) Nin-é-muš-šè nin-mí-ra	A Nin-é-muš-šè, <i>dame d'honneur</i> ¹ , on les a fait porter.
ba-na-túm	
3/24 babbir káš-kalg	3/24 (de gur) de malt <i>cuit</i>
5/24 bulùġ	pour la bière forte, 5/24 de malt <i>vert</i> ² . Cette bière ³ , dans les
káš-bi kí-Mí-ka	<i>appartements</i> de la Princesse ⁴ , a été pressée.
(III) ba-sur	
kú-a Amar-KEŠ.KÁR ^{k1}	Consommation du brasseur
lú-babbir-ka-kam	Amar-KEŠ.KÁR ^{ki} .
5	5 ^e année.

Je terminerai l'étude consacrée à la consommation de la bière par l'examen de DP 163 (cf. *infra*, p. 236). Cette tablette est difficile à interpréter. Il y est question, à première vue, de trois livraisons de malt *cuit* (babbir) et de l'orge employée pour l'obtenir. On mentionne ensuite une « sortie » de farine de froment, puis, apparemment, du moins, quatre « sorties » de farine d'orge. Cependant, si la farine de froment reparaît dans le šu-niġin, la farine d'orge

(1) Cf. DP 127 : un groupe de serviteurs reçoit de l'orge et de l'amidonier, le jour de la fête de la déesse Ba-ù. Un groupe de servantes du PA.TE.SI est nommé à la col. II : Nin-PA.TE.SI-ka-me. Plus loin, on lit : Ki-ku-lú nin-mí (col. IV). Malheureusement, Ki-ku-lú semble être ailleurs un nom masculin... Cf. DP 128, I : É-ul-li, dam Ki-ku-lú; DP 129, IV : Ki-ku-lú lú-GIRI(B). Ces différents exemples ne fournissent qu'une preuve de plus, sans doute, de l'indétermination des genres en sumérien.

(2) Les proportions sont conformes à la recette habituelle, mais l'amidonier *mondé* (ziz-AN) manque.

(3) Il n'est pas possible de se rendre compte si cette observation se rapporte aussi à la bière forte mentionnée au début de la tablette, ou seulement aux deux autres livraisons. On remarquera que ce texte est assez mal « rédigé ».

(4) Il semble, d'après DP 319, que l'on doive faire une distinction entre É-mí, le Palais de la Princesse, et kí-Mí, l'endroit qui lui est consacré dans le Palais. Cf. col. III : (des poissons)... É-mí-a i-túm; col. IV : (d'autres poissons)... É-gal-la kí-Mí-šè ba-túm : « dans le Palais, aux *appartements* de la Princesse, ont été portés ». Cf. : Ki-PA.TE.SI-ka, *infra*, p. 241.

Il n'est pas évident que l'É-gal soit pour le PA.TE.SI ce qu'est l'É-mí par rapport à son épouse. Cette réserve m'est inspirée par le fameux passage des *Cônes B-C* d'Uru-ka-ġi-na (IX) déjà évoqué plus haut, p. 37, n. 1, où é (demeure) et ġán (terrain) sont déterminés de telle manière que PA.TE.SI-ka et nam-dumu-ka (« des enfants », littéralement : « de l'enfance ») sont opposés à é-mí-ka :

é PA.TE.SI-ka, ġán PA.TE.SI-ka

é é-mí, ġán é-mí-ka

é nam-dumu, ġán nam-dumu-ka

L'É-mí est donc, à la fois un palais, ou un temple, et les terres qui lui sont attachées. L'ensemble constitue le Domaine de la Princesse.

n'y figure pas. Mais les 25 gur d'orge du total (col. VII) constituent une dépense beaucoup plus importante que celle dont il est question aux colonnes II et III (še-bi...etc.). Si l'on additionne avec cette quantité tous les chiffres qui précèdent zíd-še et zíd-še-tam-ma, on obtient : $4 \frac{3}{4} + 1 \frac{1}{2} \frac{2}{24} + 4 \frac{4}{24} + 4 \frac{1}{4} + 3 \frac{1}{2} + 1 \frac{1}{2} + 5 + 1 \frac{1}{4} = 25$.

Il est donc évident que zíd-še ne veut pas dire « farine d'orge » mais : « (orge pour faire de la) farine d'orge » et qu'on s'est adressé au brasseur Igi-bar pour obtenir, non seulement du malt *cuit*, mais de l'orge, un jour où cette céréale, sans doute, manquait ailleurs. Aucun moyen, malheureusement, n'est donné, pour savoir si zíd-gig doit être pris à la lettre et s'il faut comprendre : « farine de froment » ou « (froment pour faire de la) farine de froment ». La présence de zíd dans le šu-niġin invite à la traduction littérale.

Retenons, en tout cas, que zíd-še et zíd-še-tam-ma ne sont pas des produits très différents, mais qu'ils dérivent de l'orge mentionnée dans le résumé du document. Une partie de cette orge, ainsi que je l'avais déjà déduit d'autres observations, ci-dessus, pp. 76 ss., devait être destinée, avant la rédaction de DP 163, à la fabrication du ninda-tam-ma pour la bière noire.

Une autre originalité de DP 163 donne à résoudre un problème délicat. En général, babbir, le malt *cuit*, est précédé de mesures de capacité, le gur et ses sous-multiples. S'il s'agit de ninda-babbir, de simples chiffres cardinaux en précisent le nombre. Dans DP 163, I et II, babbir, sans ninda, est précédé de nombres qui ne correspondent nullement au total exprimé en gur. Faut-il sous-entendre ninda ?

La mention diš-diš-bi de la première case évoque plutôt, me semble-t-il, du malt présenté en « paquets » dont la capacité, ou si l'on veut, le volume — en tout cas pour le malt de la bière noire — peut être approximativement déterminé. En effet, pour 100 babbir káš-gig, la dépense est 4 gur $\frac{4}{24}$, soit $96 \frac{4}{24} + 4 \frac{4}{24}$, c'est-à-dire $100 \frac{4}{24}$. Il est clair, si je ne me trompe par ailleurs, que la vingt-quatrième partie du gur-saġ-ġál d'orge a été utilisée cent fois pour faire cent paquets de malt *cuit*, dont le volume sans doute voisin de 6 šla (soit environ 5 litres) me paraît trop important pour un ninda-babbir.

Il est regrettable que les chiffres ne soient pas aussi éloquents en ce qui concerne la bière forte : 141 « paquets » ($125 + 4 + 12$)

nécessitent 4 gur $3/4$ + 1 gur $1/2$ $2/24$, soit 6 gur $1/4$ et $2/24$, ou $152/24$ d'orge, y comprise la quantité dite še-bal. Mais cette dernière fait partie des 25 gur du šu-niġin indiquant la consommation totale. La retrancherait-on, d'ailleurs, que les 4 gur $3/4$, soit $96/24 + 18/24 = 114/24$, pour 141 « paquets », ne fourniraient pas un résultat plus satisfaisant, au contraire. Compte tenu de toutes les difficultés du texte, voici la traduction à laquelle je me suis arrêtée :

DP 163

(I) 125 díš-díš-bi káš-kalg	125 <i>paquets</i> [de malt <i>cuit</i>] ¹ pour la bière forte,
100 babbir káš-ġig	100 (<i>paquets</i>) de malt <i>cuit</i> pour la bière noire :
É-niġ-ga-ra ba-túm	dans l'É-niġ-ga ² , on les a portés.
4 babbir káš-kalg	4 (<i>paquets</i>) de malt <i>cuit</i> pour la
l-túm-a-am ₆	bière forte : première livraison.
(II) 12 babbir káš-kalg	12 (<i>paquets</i>) de malt <i>cuit</i> pour
2 kam-ma-túm-a-am ₆	la bière forte : deuxième livraison :
Íl ì-laġ ₄ ba-túm	le transporteur de matières grasses, Íl, les a emportés.
še-bi 5 lal $1/4$ gur-saġ-ġál	Orge nécessaire : 4 gur-saġ- [ġál $3/4$;
še-bal-bi 1 $1/2$ $2/24$	orge de réserve ³ : 1 gur $1/2$ $2/24$.
še-babbir-káš-kalg-ka-kam	(C'est l')orge (utilisée) pour le malt <i>cuit</i> de la bière forte.
(III) 4 $4/24$ še-babbir-káš-	4 gur $4/24$ d'orge pour le malt
[ġig-ka-kam	<i>cuit</i> de la bière noire ;
2 lal $1/4$ zíd-gig	1 gur $3/4$ de farine de froment ⁴ :

(1) Voir mon commentaire, ci-dessus, p. 235 et p. 233, n. 1.

(2) Cf. *infra*, p. 365, n. 4 et *infra*, p. 237, n. 1.

(3) Ma traduction est volontairement équivoque : si cette quantité était destinée à combler une perte relative à la manutention, elle ne figurerait pas uniquement, semble-t-il, parmi les fournitures de la bière forte, mais aussi parmi celles de la bière noire (cf. *supra*, p. 41, n. 1). Si, comme je le crois, bal signifie « faire passer dans les granges », deux acceptions restent possibles : 1) On donne une réserve au brasseur, parce que les disponibilités le permettent. 2) Il s'agit d'orge précédemment engrangée, peut-être moins fraîche et moins bonne, convenant mieux à la fabrication de la bière forte qu'à celle de la bière noire.

(4) Cf. *supra*, p. 235.

É-níġ-ga é-ú-rum-Uru-ka- [gi-na-ka-ka	dans l'É-níġ-ga du Palais ¹ qui est la propriété d'Uru-ka- [gi-na,
En-ig-gal nu-bànda (IV) ì-túm	l'intendant En-ig-gal les a fait porter.
4 1/4 zíd-še	4 (gur) d'orge 1/4 pour faire
En-ig-gal nu-bànda É-mí-a	de la farine ² : l'intendant En-ig- gal, dans le Palais de la Princesse
Ė-engur-ka ì-túm	au temple (?) de l'Océan (?) ³ , les a fait porter.
3 1/2 zíd-še ninda-babbar- [šè	3 (gur) 1/2 d'orge pour faire de la farine à pains blancs ont été délivrés :
ba-du ₈	on les a emportés au Ti-ra-áš ⁴ .
Ti-ra-áš-šè (V) ba-túm	1 (gur) 1/2 d'orge pour faire
1 1/2 zíd-še	de la farine : l'intendant En-ig- gal l'a emporté à NINA.
En-ig-gal nu-bànda	5 (gur) 1/2 d'orge pour faire de
NINA ^{ki} -na ba-túm	la farine, 1/4 d'orge à <i>pain</i>
5 zíd-še	<i>ta-m-ma</i> pour faire de la farine :
1/4 zíd-še-tam-ma	le scribe Maš-dù
Maš-dù dub-sar-ré ⁵	les a emportés.
(VI) ba-túm	Total :
(VII) šu-niġin	25 gur-saġ-ġál d'orge,
25 še-gur-saġ-ġál	1 gur 3/4 de farine de froment.
2 lal 1/4 zíd-gig	Consommation d'Igi-bar.
kú-a Igi-bar-kam	L'intendant En-ig-gal
En-ig-gal nu-bànda	a fait ce compte.
níġ-šid-bi e-ag	

(1) Cf. *infra*, p. 365, n. 4. Plusieurs textes suggèrent que l'É-níġ-ga était une partie de l'É-mí. Sans doute y avait-il deux É-níġ-ga, l'un dans le Domaine de la Princesse, l'autre dans le Palais d'Uru-ka-gi-na. On remarquera que l'É-níġ-ga a été nommé plus haut (col. I) sans qu'aucune précision soit fournie.

(2) Traduction justifiée ci-dessus, p. 235.

(3) Cf. *supra*, p. 175, n. 1.

(4) Cf. *infra*, p. 288, n. 2. A propos du Ti-ra-áš se confirme l'idée que chaque temple était en même temps une « exploitation » : le Ti-ra-áš reçoit des offrandes (Nik 26, VIII) ; il possède du personnel : ì-du₈ Ti-ra-áš^{ki} (DP 92, V) ; gán-usár-Ti-ra-áš-dù-a (RTC 71, IV). Dans DP 138, I, toutefois, Ti-ra-áš-a semble être le fils de Lugal-pa-é(d) : il s'agirait alors d'une abréviation.

(5) Cf. *VSP*, p. 243, n. 1.

(VIII) Uru-ka-gi-na PA. Uru-ka-gi-na, PA.TE.SI
 TE.SI Lagaš^{ki} de Lagaš.
 1 1^{re} année.

*
 *
 *

Le plus grand nombre des documents contenant udu-kú-a ou kú-a, dont le type peut être défini par DP 200 et DP 201 (cf. *supra*, p. 219), se rapporte au sacrifice.

RTC 47 a été choisi comme exemple des cérémonies célébrées en l'honneur de la déesse Nanše (voir ci-dessous, p. 270). La traduction de ce texte éclaire DP 43. Nik 152 peut être expliqué à l'aide des commentaires relatifs aux fêtes de Nin-ġir-su (*infra*, p. 280). RTC 46 est étudié plus bas, parmi les autres tablettes se rapportant au culte des morts, ainsi que DP 80 et VAT 4875 (cf. pp. 306 ss. ; 333, 330) où l'on trouve la forme ba-kú en même temps que udu-kú-a. Enfin, DP 218, texte auquel on rattachera TSA 45 et DP 219, sera traduit en dernier lieu, parce que la racine kú s'y trouve avec les trois sens définis dans le présent ouvrage (voir p. 339).

Nik 197 et 157, DP 200, 201, 246, 248 ont déjà été traduits ou commentés (*supra*, pp. 159, 160, 219, 222, 223, n. 5). DP 64 et Fö 91 peuvent être laissés de côté, en raison de leurs lacunes. Je préciserai maintenant, à l'aide de plusieurs exemples, les circonstances dans lesquelles on notait, dans la comptabilité du Palais, les « sorties » du petit bétail.

Nik 160 ne mentionne que des animaux extraits de leurs bergeries respectives, morts ou vifs, on ne sait, et qui ont été « soustraits » de la grande tablette, lors de l'inspection :

(V) udu-kú-a-sibad-dè-ne-	Moutons sortis de chez leurs
[kam	bergers ¹ .
ka-IGI.ĜAR-ka	Lors de l'inspection des têtes
	(de bétail) ² ,
e-ta-zig	on les a déduits (de la grande
	tablette) ³ .

(1) Littéralement : « des bergers ». Un -a génitif a été absorbé par le suffixe du pluriel -e-ne.

(2) Cf. *supra*, p. 156, n. 3.

(3) Cf. *supra*, p. 214 ; *infra*, p. 240.

Nik 161 signale, je crois, des déplacements de moutons vivants : un seul d'entre eux a été destiné au sacrifice ; les autres ont changé de bergerie et la formule *udu-kú-a* peut leur être appliquée par rapport à leur ancien séjour (cf. *MVAG XXXIX*, p. 69).

Nik 161

(I) 1 <i>udu-nitaĝ</i> Īl	1 béliér (de chez) Īl,
1 <i>udu-nitaĝ</i> Lugal-sa-šuš- [gal]	1 béliér (de chez) Lugal-sa-šuš- [gal],
[]-udu-ur ₄ -ra-ta	<i>après la tondaison</i> ¹ ,
(II) <i>udu-niĝ-kú-a</i> <i>e-ma-laĝ</i> ₄	parmi les moutons « à manger » ont été menés ² .
1 <i>udu-nitaĝ</i> Mu-ni	1 béliér (de chez) Mu-ni,
ki-a-naĝ-PA.TE.SI-ka-šè ba-gin	au Lieu de libations du PA. TE.SI ³ , a été mené.
(III) 5 <i>udu-nitaĝ</i> Ur- ^a Ba-ú sibad[-maš]	5 béliers (de chez) le chevrier ⁴ Ur- ^a Ba-ú
.....	
[] Ur- ^a Ba-ú	(de chez) Ur- ^a Ba-ú, fils
(IV) AMAR-AMAR	de AMAR-AMAR ⁵ ,
3 <i>udu-nitaĝ</i> An-NI-kúš	3 béliers (de chez) An-NI-kúš,
1 <i>udu-nitaĝ</i> Lugal-sa-šuš- [gal]	1 béliér (de chez) Lugal-sa-šuš- [gal],

(1) Ni Deimel (*Or.* 20, p. 36), ni Scholtz (*loc. cit.*) n'ont proposé de restitution. On peut songer à *ĜÁ*, qui figure dans le même texte, col. V. Le sens serait alors : « de la Maison où l'on tond les moutons » (cf. AO 4155, *NFT*, p. 181, I et DP 169, III; *VSP*, p. 245 et *infra*, p. 421). La lacune est bien grande, cependant, pour correspondre au seul signe *ĜÁ*. On pourrait supposer : *id*₇-*ĜÁ*... selon *id*₇-*ĜÁ*-udu-ur₄-ka (RTC 36, III) et *id*₇-*ĜÁ*-udu-ur₄-ra-ka (DP 217, II), la postposition *-ta* représentant *egir...ta* : « après le mois où ... ». De toute façon, que l'on imagine une circonstancielle de lieu, ou une circonstancielle de temps, il semble bien que l'événement décrit par la principale se soit passé après la tondaison. Alors qu'il est précisément question de béliers qu'on déplace, la « Maison » où l'on tond les moutons ou le mois tirant son nom de cette opération, paraissent signifier davantage qu'une simple référence de date ou de lieu.

(2) *E-ma-laĝ*₄ et, un peu plus bas, *e-ma-ra* sont parallèles et ont le même sens. Mais le nom du berger des moutons à laine est précisé parce qu'il a plusieurs collègues, alors que le responsable des moutons « à manger », dont le métier est représenté par le signe LAK 535, semble unique à une époque donnée, en tant que serviteur du Palais (É-gal). *Mu-ni* est un serviteur du même nom, attaché au Palais de la Princesse (cf. DP 338, II).

(3) Cf. DP 56 et *infra*, p. 246.

(4) Cf. Fö 78, *supra*, p. 154.

(5) Cf. *supra*, p. 154, n. 1 ; p. 155, n. 6.

udu-sig-šè	en tant que moutons à laine,
Nigin-mud (V) e-ma-ra ¹	chez Nigin-mud, ont été menés.
id ₇ -izin-bulùg-kú- ^d Nin- gír-su-ka	Le mois de la fête où l'on mange le malt en l'honneur du dieu Nin-gír-su,
diğir-ré [a-]t[u ₅]-a	lorsque le dieu (Nin-gír-su ?) a fait ses ablutions ² ,
gá-udu !-ta !	de la Maison des moutons (?) ³ ,
i-lağ ₄	on les a emmenés.
(VI) udu-kú-a-sibad-dè-ne- [kam	Moutons sortis de chez leurs [bergers.
dub-dağal-IGI. ĠAR-tá	De la grande tablette d'inspec-
nu-ta-zig	tion, on ne les a pas déduits.

Nik 151 mentionne un sacrifice du petit bétail. A propos d'un seul animal, on désigne d'abord le dieu auquel il est consacré, puis le nom du berger qui en prenait soin :

(II) 1 udu-nitağ ^dNanše ud-2-kam Mu-ni-kam : « 1 bélier pour la déesse Nanše, le deuxième jour ; de chez Mu-ni ».

Mais s'il y a deux animaux offerts à la déesse, sortant de deux bergeries différentes, l'ordre de la phrase n'est pas le même :

(I) 1 udu-nitağ Lugal-é	1 bélier (de chez) Lugal-é,
1 sila ₄ -nitağ Ur ^d Ba-ú-	1 agneau mâle (de chez) le che-
sibad-maš-ka-kam	vrier Ur- ^d Ba-ú,
^d Nanše	pour la déesse Nanše ⁴ .

(1) RA a le sens de RÁ. Cf. *supra*, p. 152.

(2) Deimel et Scholtz (*loc. cit.*) ont transcrit : dingir-ri. Je suppose un -e des cas directs après diğir. Mais quel dieu est-il ainsi désigné ? Le verbe tu₅ est employé à propos de ^dLugal-URU.BAR (cf. *supra*, p. 166). Le nom du mois qui rappelle ses ablutions (?) et la fête où elles ont lieu semble coïncider avec l'id₇-izin-^dLugal-URU.BAR (RTC 54, XI ; cf. *infra*, pp. 416 ss.). D'autre part, selon Nik 163, VI, des ablutions de Nin-gír-su sont mentionnées à propos de la fête où l'on mange le malt en son honneur : udu-kú-a izin-bulùg-kú-^dNin-gír-su-ka diğir-ré a-tu₅-a. Le mois de cette fête étant celui qui date Nik 161, il y a toutes les chances pour que les ablutions du dieu soient celles de Nin-gír-su et soient évoquées pour préciser le jour de la sortie des animaux.

(3) Scholtz (*loc. cit.*) a compris : « gá-(udu-)ur₅-ta ». Le signe udu est mal fait, mais aucune place ne subsiste pour ur₄. Peut-être l'auteur a-t-il voulu dire : « gá-udu-(ur₅-)ta. Ġá-udu n'est sans doute que l'abréviation de Ġá-udu-ur₄ (cf. *supra*, p. 239, n. 1).

(4) Le sacrifice suivant est destiné à ^dNin-gír-su Nin-i-ğar-ra. Voir, à ce propos, *infra*, p. 274, n. 3.

La rédaction de Nik 163 est plus originale et moins précise : les animaux et le dieu ou le sanctuaire auquel ils sont immolés sont énumérés dans le texte ; dans le šu-niġin on trouve le compte d'animaux sortis, par bergerie :

(I) 1 gukkal ^aNin-ġir-su, 1 udu ^aBa-ú, 1 udu ^aŠul-šag₄-ga-na, 1 maš ^aIg-alim, 1 udu (II) ^aMez-an-du, á-ud-1-kam¹ (etc.)

šu-niġin: 1 gukkal, 2 udu, udu-niġ-kú-a-am₆, 2 udu Mu-ni-kam 1 maš-bar-túg-babbar Ur-dul-kam (etc.).

De tels recensements étaient sans doute établis d'après d'autres tablettes du type de Nik 150, qui consigne le sacrifice de deux moutons de chez l'écuyer Ur-dul, à l'occasion du še-kú de ^aNin-ġir-su.

Les textes analogues à DP 202 font supposer que d'autres fêtes donnaient lieu à quelque repas de réjouissance :

DP 202

(I) 1 udu 1 maš	1 mouton, 1 chevreau, avec la
káš-ninda-ki-sug _x -ga-da	bière et le pain ² du ki-sug _x ,
ki-PA.TE.SI-ka-šè	aux appartements (?) ³ du P A .
(II) e-da-túm	TE.SI, ont été portés.
udu-kú-a En-kug LAK 535-	Petit bétail sorti de chez le
kam	« régisseur » En-kug.
5	5 ^e année.

Après les fêtes, les peaux étaient ramassées et confiées au corroyeur : voir Nik 222, *infra*, p. 367 : d'après ce qui précède, on est amené à croire que kú-a, épithète de udu-izin (col. I), signifie plutôt « sortis », « utilisés » que « mangés » : kuš-udu-izin-kú-a veut sans doute dire, littéralement : « peaux des moutons de fête débités ».

On absorbait cependant de la viande à l'occasion de certaines

(1) « Sacrifice du 1^{er} jour ». Littéralement, á signifie : « ration », « quantité ». DP 357 se termine par : á-ud-1-kam : il s'agit des bottes de roseaux cueillies le premier jour de la récolte. On trouve de même : á-ud-7-kam (DP 355) ; á-ud-9-kam (DP 356), etc. Cf. *infra*, p. 405, Fö 94, et CTC, 1, V, où la « quantité » du premier jour paraît se rapporter à une distribution de gages.

(2) Cf. *supra*, p. 218, n. 1.

(3) L'infixe -da du complexe verbal suivant indique la proximité, souligne l'importance du complément de lieu. Je crois que ce ki-PA.TE.SI-ka n'est pas un simple synonyme de É-gal. Cf. ki-Mi-šè, *supra*, p. 234, n. 4.

solennités, ou de certains événements de caractère plus civil. Le terme *kú-a* s'applique, dans Nik 149, au bétail « rendu bon » (*ba-šag₅*) pour la cuisine aussi bien qu'aux agneaux du sacrifice :

Nik 149

(I) 1 udu-nitaĝ Bár-nam-tar-ra sig-e-ba-a	1 bétail, le jour où Bár-nam-tar-ra a distribué la laine ¹ , dans la cuisine, a été consacré.
é-muĝaldim-ma ba-šag ₅ ²	Le cuisinier Amar-KEŠ.KÁR ^{ki} s'en est occupé.
Amar-KEŠ.KÁR ^{ki} -DA ³	
muĝaldim maḫgim-bi	
1 maš Buzur ₅ (II) e-ki-sur-ra-ka ba-šag ₅	1 chevreau, à Buzur ₅ , sur le talus-frontière ⁴ , a été consacré.
Ur-rá a-zu maḫgim-bi	Le médecin Ur-rá s'en est occupé.
1 maš Nin-tur nin	1 chevreau, à Nin-tur, sœur de
GĀL-sig ₉ (III) gal-ùĝ-ka	GĀL-sig ₉ , le surveillant ⁵ ; dans

(1) Cf. *id₇*-sig-ba (Nik 9 et *infra*, p. 413), et, à propos des distributions de laine, DP 171 et *supra*, p. 130.

(2) Cf. : *udu-šag₅*, *supra*, p. 27, n. 1. *Ba-šag₅* signifie littéralement : « a été rendu bon ». Cette expression est couramment employée lorsque les animaux sont envoyés à la cuisine. Mais elle convient aussi lorsqu'il s'agit de faire « manger » les morts (voir ci-dessous, pp. 408 ss. ; 453 ss.).

(3) La présence de -DA, qui ne peut être, ici, postposition comitative ou instrumentale, semble indiquer, pour KEŠ.KÁR une lecture terminée par -d; ce mot serait relié à Amar par un -a génitif.

(4) Cf. *ŠL*, p. 532, 132; *SAK* 38, 2, 31; 40, 4, 24; *VSDI* (glossaire).

(5) Selon Deimel, les *gal-ùĝ* seraient des « hohen Offiziere » (*An. Or.* 2, p. 49), et même des « centeniers » (*Or.* 26, pp. 56, 62) — je précise qu'ils avaient sous leurs ordres 100 hommes, selon DP 136, XII (U. 5), mais 155, selon DP 135, XIV (U. 6) — sans doute parce que, dans DP 135, le *gal-ùĝ* apparaît comme le supérieur des chefs d'équipe (*ugula*) ayant à commander des *blr-suĝ-ĝa(-am₆)* et des *AMA-blr(-kam)*, et portant eux-mêmes ce premier titre. Mais ERIM (ma lecture *blr* est justifiée p. 395, n. 2) peut signifier « ouvrier qualifié » aussi bien que soldat (cf. *Manuel*, n° 393). Si la seconde acception était la bonne, il faudrait admettre, soit que tout le personnel du Palais était militarisé, soit que les Sumériens étaient enrôlés, non pas individuellement, mais par équipes; car les *blr* cités plus haut sont également désignés par leur caractère corporatif de pêcheurs d'eau douce, de pêcheurs de mer et de bergers : leurs *ugula* deviendraient alors, automatiquement des « sous-officiers » placés sous les ordres des *gal-ùĝ*.

Selon DP 136, ce dernier apparaît comme le supérieur de chefs d'équipe pouvant être reconnus au moyen d'autres textes : *Ur-saĝ*, *Inim-dug₄*, *É-nam*, *Inim-ma-ni-zid* et *Šeš-lú-dug* sont des *sub-lugal* (cf. DP 130, I (U. 3); DP 138, VII (U. 4)). Deux d'entre eux, en tout cas, sont des conducteurs de charrue (cf. *supra*, pp. 38, 39, 126), et dans DP 659, trois d'entre eux sont également désignés comme *blr-URU* (ou *blr-RE*,

Ba-nàd-a e-na-túm	le <i>Lieu de Repos</i> ¹ , on l'a apporté.
2 sila ₄ ^d Ba-ú	2 agneaux, à la déesse Ba-ú ;
Bár-nam-tar-ra	Bár-nam-tar-ra, le mois où l'on
id ₇ -síg-ba-a É-ud-sar-	distribue la laine, lorsqu'on est
Uru-kug-ga-šè (IV) e-gin-	allé dans le temple de la Lune
na-a	Nouvelle de la Ville Sainte ² ,
giš-bi-tag	les a sacrifiés.
kú-a En-kug LAK 535-a-	Débit d'En-kug, « régisseur » du
kam	petit bétail.
5	5 ^e année.

D'autres textes signalent que des animaux sacrifiés sortant des bergeries dirigées par En-kug, avaient été offerts par de simples employés ou serviteurs. Tantôt le mot *maš-da-ri-a* est exprimé, tantôt non. Parfois le sacrifice exige un intermédiaire responsable

cf. *infra*, p. 395, n. 2), alors qu'il s'agit d'effectuer le creusement d'un canal (id al-dù, col. III).

Mais, ni *bir*, ni *šub-lugal* ne figurent dans DP 136, où les personnages ne sont qualifiés que par les expressions *lú-^dBa-ú-me* (IX), *lú-Pa₅-sir^{ki}-ra-me* (XI). Cf. *supra*, p. 174, n. 4.

Or, il semble vraisemblable que des équipes de 16 à 22 hommes selon DP 136, de 14 à 36 hommes selon DP 135, ne travaillaient pas au gré de leurs chefs (*ugula*) et que ces derniers ne dépendaient pas directement de l'intendant du Palais. Sans doute étaient-elles dirigées, et peut-être même composées (cf. *supra*, p. 187 s.), par un supérieur qui, à mon sens, était précisément le *gal-ùġ*. Selon DP 135 et DP 136, d'ailleurs, ce « surveillant » n'est autre que le chef de la première équipe dont la composition est définie, c'est-à-dire respectivement, *Amar^{ki}* et *Ur-saġ* (DP 135, III, XIV ; 136, II, XII).

En conséquence, le mot *bir* ne désignerait pas, du moins à cette époque, des soldats, mais exprimerait plutôt une qualification par rapport à certains travaux (cf. *infra*, pp. 390 et 395, n. 2.)

Le *gal-ùġ-mà-gal-gal* était sans doute affecté à la surveillance des « grands » bateaux, ou des bateliers qui les manœuvraient (DP 133, X), le *gal-ùġ-gim-IZI-gé* à celle du personnel de la brasserie (cf. *infra*, p. 371, n. 2).

L'usage du *-k-* intercalaire dans *Nik 149, III*, suggère, soit une lecture *uku_x*, soit une relation génitive entre l'adjectif *gal* substantivé et *ùġ*. Le *gal-ùġ(-a)* serait le chef d'une certaine foule. Cf. DP 81, I : *maš-da-ri-a En-ab-zu-a-GUB gal-ùġ-ka*.

(1) Traduction littérale hypothétique. Cf. *Nik 153, II*. Les animaux en question dans ce texte sont offerts, en tout cas, à trois défunts notoires (cf. *infra*, p. 316, DP 222 et p. 326, n. 1, DP 74, III). La formation d'un substantif à partir d'une forme verbale n'est pas exceptionnelle : *ì-du₈* (litt. : il ouvre) : le portier ; *ba-nàd* (litt. : on se repose) : le cimetière. Dans *Or. 2*, p. 50, Deimel écrit que *ba-nàd-a* est une abréviation possible de *^dUd-ud-nàd-a-ka* ; mais il a corrigé ce jugement dans le *ŠL*, p. 16, 60, par la traduction de : « ein Opferort ».

(2) Cf. *supra*, p. 217, n. 2 et p. 219.

(le *mažgim*). On voudra bien comparer DP 199 et DP 217 que je traduis ci-dessous (cf. *RO*, p. 17).

DP 199

(I) 1 udu ^d Nin-mar ^{k1}	1 mouton pour la déesse Nin- marki.
1 udu É-tùr	1 mouton pour l'É-tùr ¹
amar-a-sig ₉ -gi ₄ -dè	<i>pour que les jeunes bêtes soient</i>
(II) Bár-nam-tar-ra	<i>pleines</i> ² , Bár-nam-tar-ra
giš-bi-tag	les a fait sacrifier.
Nin-ġu-ma-da-áġ (III) šu-i	La coiffeuse Nin-ġu-ma-da-áġ
e-da-gin	les avait amenés ³ .
kú-a En-kug LAK 535-kam	Débit du « régisseur » En-kug.
4	4 ^e année.

DP 217

(I) 1 ganám maš-da-ri-a	Une brebis, offrande de la femme
dam-saġa-Ē-babbar-ka-kam	du prêtre du Temple <i>Blanc</i> .
(II) Ab-zu-ġú-íd-ka-šè	Dans le sanctuaire de la <i>Rive</i> du
	[Fleuve,
Bár-nam-tar-ra	Bár-nam-tar-ra,
id ₇ -Ġá-udu-ur ₄ -ra-ka ⁴	le mois où, dans leur « Maison », on tond les moutons,

(1) C'est sans doute à tort que Ch. Jean interprète É-tùr comme le nom de l'un des temples de Nanše. Cf. *supra*, p. 177, n. 7. On lui offre des sacrifices lors de la fête évoquée ci-dessous, n. 2, ou dans le mois de cette fête : du petit bétail, de l'huile, un mélange de raisin, d'amidonniér et de fromage, et même une tiare : Cf. DP 48,I ; 60,I ; 69,I).

(2) Il semble impossible d'interpréter -dè autrement que comme le postfixe de sens final introduisant un complément du verbe principal. A propos du prolongement gi₄ formant avec la racine sig₉ un nom verbal, voir *VSP*, p. 367 (ġál-li-dè), p. 368 (sum-mu-dè, sig₇-gi-dè). Voir également ci-dessous, p. 367, n. 2, le nom du mois où les jeunes bêtes sont pleines ; et dans DP 60,VI et DP 69,III, le nom de la fête célébrant sans doute cet événement : izin-amar-a-a-sig₉-gi-da(-ka). On remarquera l'emploi indifférent de GI ou de GI₄. Sans doute faut-il sous-entendre izin devant amar-a-a-sig₉-ta : « après la fête... » (DP 65,IV). Il serait alors question, dans cette tablette, d'offrandes de fête parvenues en retard au Palais. Cf. Nik 189 : izin-še-kú-^dNin-ġir-su-ka-ta, et Nik 271 : eġir-izin-še-kú-^dNin-ġir-su-ka-ta. L'interprétation de DP 65 est expliquée, ci-dessous, p. 293 s.

(3) Cf. RTC 60, *infra*, p. 324.

(4) Cf. *supra*, p. 239, n. 1.

(III) ġiš-bi-tag	les a fait abattre.
kú-a En-kug LAK 535-kam	Débit du « régisseur » En-kug.
Niġ-lú (IV) sukal ¹ maḡgim-bi	Le sukal Niġ-lú s'en est occupé.
5	5 ^e année.

Ce texte ne permet évidemment pas d'assurer que le sacrifice dans le sanctuaire de la Rive du Fleuve était une cérémonie mensuelle. Avant de traduire Nik 148, qui, daté d'un autre nom de mois que celui de la tablette précédente, inviterait à le croire, notons que le même sanctuaire de la *Rive* (id est omis) reçoit le sacrifice d'un mouton, à l'occasion d'une circonstance plus précisément déterminée, selon DP 61 : lorsque le P.A.TE.SI s'est rendu dans le Niġ-^aAma-gan-ŠA-na², peut-être une « Propriété du dieu de l'enfantement » ?

Nik 148 nous apprend que les cérémonies accompagnées de sacrifices dans ce sanctuaire pouvaient durer quatre jours au moins.

Nik 148

(I) 2 udu 1 sila ₄ ^a En-ki-DA.NIĠIN	2 moutons, 1 agneau pour le dieu En-ki du DA.NIĠIN ³ ,
1 maš-lugúd-da An-ta-sur-ra ud-l-kam	1 chevreau « lourd » ⁴ pour l'An-ta-sur-ra ⁵ , le premier jour.
2 udu ^a En-ki-DA.NIĠIN	2 moutons pour le dieu En-ki du DA.NIĠIN, le deuxième
(II) ud-2-kam	jour.
1 udu ^a En-ki-DA.NIĠIN	1 mouton pour le dieu En-ki du DA.NIĠIN,
1 maš ġišbalaġ	1 chevreau pour le balaġ ⁶ ,
ud-3-kam	le troisième jour.

(1) Métier mal déterminé : vizir, messenger (Manuel, n° 321) ; ministre, représentant, héraut (*NTSS*, p. 18) ? Le choix, sans contexte, est ici impossible.

(2) R. Jestin pense que le ŠA n'était pas prononcé. Le prolongement -na de gan confirme cette idée.

(3) DA.NIĠIN est le nom d'un sanctuaire (ab-zu) du dieu En-ki, cf. *ŠL*, p. 610, 126 ; *Or.* 28, p. 59 et *infra*, p. 287.

(4) Cf. *supra*, pp. 86, 87.

(5) Cf. *supra*, p. 198, n. 10.

(6) L'instrument de musique nommé balaġ reçoit habituellement des sacrifices d'huile et de dattes (cf. DP 53, IX et *infra* p. 314).

1 udu ^d Mez-an-du	1 mouton pour le dieu Mez-an-
ud-4-kam	[du,
(III) šu-niġín 6 udu-nitaġ	le quatrième jour.
1 sila ₄ 2 maš	Total : 6 bœliers, 1 agneau,
id ₇ -udu-šè-še-a- ^d Nanše-ka	2 chevreaux.
Bár-nam-tar-ra (IV) dam	Le mois où l'on apporte aux
Lugal-an-da PA.TE.SI	moutons l'orge et l'eau, en
[Lagaš ^{ki} -ka	l'honneur de la déesse Nanše ¹ ,
Ab-zu-gú-íd-ka-ka	Bár-nam-tar-ra, épouse de Lugal-
mu-tíl-la-a	an-da, PA.TE.SI de Lagaš,
(V) ġiš-bi-tag	lorsqu'on se trouvait dans le
udu-kú-[a] En-kug LAK	Sanctuaire de la <i>Rive</i> du Fleuve,
[535-kam	les a sacrifiés.
5	Petit bétail sorti de chez le
	« régisseur » En-kug.
	5 ^e année.

Nik 153 résume des sacrifices offerts le même mois de la même année : les quatre premiers sont consacrés à d'illustres défunts, trois autres, respectivement, au NĪĠIN, à l'An-ta-sur-ra et au dieu Mez-an-du. Mais, cf. col. II, le Sanctuaire de la *Rive* du Fleuve est, comme les autres lieux saints, l'objet d'un sacrifice.

DP 56 note la sortie d'un bélier de chez Mu-ni. Il est sacrifié à En-èn-tar-zid, après sa mort, dans le Lieu de libations : ki-a-naġ En-èn-tar-zid-šè (cf. Fö 171, *infra*, p. 323) : la postposition -ra, plus explicite, est employée à la place de -šè, dans des phrases analogues, lorsque l'infixe -na- fait partie du complexe verbal (cf. RTC 60, *infra*, p. 325 : ki-a-naġ!-šè izin-^dBa-ú-ka En-èn-tar-zid-ra mu-na-túm). Dans cette dernière phrase, la postposition -šè exprime le locatif. On trouve également : ki-a-naġ-a (DP 212, II ; cf. RO, p. 26). Cet -a est vraisemblablement sous-entendu dans DP 56. Mu-ni, dont le nom véritable est Mu-ni-na-ga-me (Nik 158, II) s'occupe du petit bétail à manger et à sacrifier du Domaine de la Princesse (É-mí), comme le prouvent DP 338, II et Nik 189, II, III, datés de la deuxième année de Lugal-an-da.

Cette année-là, précisément, et la suivante, (cf. RTC 46 et 58) des sacrifices furent offerts aux notables défunts parmi lesquels

(1) La forme pleine de ce nom de mois comprend le verbe *il*. Cf. *supra*, p. 26, n. 2.

figure En-èn-tar-zid. Le ki-a-naĝ est même, pour cet auguste personnage, le lieu de la consécration (cf. *infra*, pp. 307 s.). Le rôle du Lieu de libations où l'on reçoit les offrandes des employés du Palais destinées aux morts illustres, et où elles sont consacrées (ba-šag₅)¹ et sacrifiées (ġiš-e-tag)² est défini dans *RO*, pp. 18, 29 ss., 74.

On le nomme parfois ki-a-naĝ du P.A.TE.SI (Nik 161, *supra*, p. 239) ou ki-a-naĝ du roi de Lagaš (ki-a-naĝ-lugal-Lagaš^{ki-a}, DP 53,II). Puisque Lugal-an-da est manifestement nommé P.A.TE.SI à la fin de DP 53, il faut admettre, ou bien qu'il avait conservé en même temps le titre de roi porté par certains de ses prédécesseurs³, ou bien que le nom du ki-a-naĝ fait allusion aux premiers princes de Lagaš et doit être traduit : « Lieu de libations des rois de Lagaš ».

Ur-Nanše, en effet, portait le titre de lugal (cf. *Tablette A*, I ; *Plaque Triangulaire*, I ; *ISA*, p. 16) ; A-kur-gal est nommé roi dans la *Stèle des Vautours* (face, II, 9-11 ; *ISA*, p. 24) ainsi qu'É-an-na-túm (*ib. Rev. col. V*, 42-44, *ISA*, p. 36). Ailleurs, on trouve : É-an-na-túm P.A.TE.SI de Lagaš (*Galet B*, I, 7-10 ; *ISA*, p. 42), et : A-kur-gal P.A.TE.SI de Lagaš (*Galet A*, III, 1-4 ; *ISA*, p. 38).

Le ki-a-naĝ peut être nommé sans aucune détermination⁴. Plus souvent, ainsi que dans Fö 34, dernière tablette que j'aie à signaler parmi celle qui contiennent udu-kú-a, le nom du Lieu de libations est affecté de celui de la localité où il se trouve : ki-a-naĝ NINA^{ki}(-na), ki-a-naĝ Lagaš^{ki} (cf. *infra*, pp. 275, 272).

APPENDICE

Je n'ai pas réussi à comprendre la racine kú figurant dans les lignes du revers de Fö 100. Il est évident, puisque le texte parle probablement du creusement d'un canal, que le sens de kú ne peut être ni « manger », ni « sacrifier ». Une partie du travail a-t-elle été détruite ? S'agit-il d'une consommation d'eau ? 11 gi, mesure

(1) Cf. RTC 46, *infra*, p. 308.

(2) DP 56,II.

(3) Cf. *infra*, p. 298, n. 1 : Uru-ka-gi-na, roi de Lagaš, avait vraisemblablement conservé le titre de P.A.TE.SI.

(4) DP 59,XVI.

de longueur, semblent suivis de -a, d'un e douteux, puis de kú-a. Peut-être faut-il rapprocher de cette expression une phrase de VAT 4719 (*Or.* 9/13, p. 288) : 50 ġar-DU¹ da-šu-RIN-ta² a-ġar (?) -du a i³-kú (?) -ka. Le signe kú, s'il existe, a peut-être un sens analogue à celui qui est le sien dans Fö 100, puisque la phrase concerne aussi un travail mesurable, et sans doute de l'eau.

(1) 1 ġar-DU vaut 2 gi.

(2) da-šu-RIN-TA : « à partir du « côté » du šu-RIN » est sans doute à rapprocher de gú-šu-RIN-na, la rive (?) du šu-RIN (*cf. infra*, pp. 318, 333).

(3) La lecture ni- de Deimel n'est pas plus explicite.

CHAPITRE VI

FÊTES

SOMMAIRE

I. Le še-kú et le bulùġ-kú de ^d Nanše et de ^d Nin-ġir-su ; terminologie concernant ces fêtes et les mois dont le nom est tiré de celui de la fête.....	251
Étude des textes où le nom divin est omis.....	253
Localisation des fêtes.....	260
Références concernant les quatre fêtes ; analyse sommaire de ces solennités.....	262
II. Les fêtes de ^d Nanše ; leur durée.....	268
Étude d'une tablette décrivant les sacrifices animaliers ...	270
L'Ib-ku _g -kú.....	279
III. Les fêtes de ^d Nin-ġir-su ; leur durée. Lieu de la fête ; Uru-kug et le site d'Al-Ĥibba.....	280
Étude d'une tablette décrivant les sacrifices.....	284
L'expression níġ-kú-da.....	289
IV. Les mois dont le nom rappelle le še-kú et le bulùġ-kú de ^d Nanše et de ^d Nin-ġir-su. Analyse des textes résumant la vie économique au cours de chacun d'eux.....	295
Fêtes et mois des fêtes de ^d Lugal-URU.KÁR ^{ki}	301

On trouve la racine *kú* dans les noms composés (*izin-še-kú*, *izin-bulùḡ-kú*) de quelques fêtes sumériennes consacrées à plusieurs divinités, et dans les noms des mois où elles ont lieu. Il n'est pas possible d'étudier en détail, ni même de passer en revue tous les textes contenant ces expressions. J'en donnerai la liste sous forme de tableaux permettant, d'après les documents découverts, de se faire une idée des opérations accomplies à l'occasion de chacune des fêtes, et de l'activité économique de Lagaš au cours d'un mois donné. Bien entendu, ce qui se passe durant les jours de fêtes éclaire davantage le sens de *še-kú* et de *bulùḡ-kú*, que les affaires traitées pendant le mois qu'elles définissent. Il serait intéressant, certes, de rassembler tous les renseignements d'ordre économique correspondant à chacun des mois sumériens, de chercher si les différences constatées révèlent quelque peu l'évolution des saisons. Mais ce n'est pas mon propos.

On verra que chacune des fêtes considérées dans ce chapitre est caractérisée par une série de sacrifices aux dieux, d'offrandes aux princes de la part de leurs employés, de cadeaux faits par les princes à leur personnel, et de livraisons de marchandises. Offrandes et livraisons constituent des « Entrées », dans la comptabilité du Palais. Je m'attacherai plus particulièrement à la description des sacrifices de produits végétaux et d'animaux, « Sorties » par excellence, et surtout des sacrifices exprimés à l'aide de la racine *kú* employée comme verbe signifiant immoler¹.

Parmi les lieux de culte, il faut faire mention d'un nom de digue contenant la racine *kú* : *Ib-ku₆-kú*²; il figure dans les listes de dieux et de sanctuaires qui recevaient des sacrifices lors des cérémonies des fêtes de Nanše.

Enfin, une étude spéciale sera réservée à l'expression *níḡ-kú-da*, désignant probablement un moment précis de la journée de fête³.

Mais il faut d'abord examiner les termes de *še-kú* et de *bulùḡ-kú*, bien que certaines difficultés soient autant de questions que les textes actuellement connus laissent sans réponse sûre.

(1) Cf. *infra*, pp. 271 et 329.

(2) Cf. *infra*, pp. 266 et 279.

(3) Cf. *infra*, p. 289.

Les fêtes du še-kú sont en relation avec deux noms divins, celles du bulùĝ-kú, avec trois. Le signe id₇ placé devant le nom de ces fêtes compose avec eux des noms de mois dont la structure est, sans tenir compte des variantes¹ : id₇-izin-še-kú-^dNanše-ka-ka, id₇-izin-bulùĝ-kú-^dNanše-ka-ka, id₇-izin-še-kú-^dNin-ĝir-su-ka-ka, id₇-izin-bulùĝ-kú-^dNin-ĝir-su-ka-ka, id₇-izin-bulùĝ-kú-^dLugal-URU.KÁR^{ki}-ka-ka.

La traduction proposée par B. Landsberger² dès 1915 pour le premier de ces noms : « Monat des Festes des Gersteessens der Nina », mois du « Manger de l'orge » de Nina, est, littéralement, l'équivalent de la formule sumérienne, avec ses multiples génitifs plus ou moins exprimés. Mais quel est le sujet réel de l'action de manger ? Nourrissait-on symboliquement les dieux, comme on le faisait pour les notables morts³ ? Leur offrait-on les prémices de la récolte⁴ ? Mangeait-on seulement de l'orge en leur honneur, ou du malt ?

J'ai choisi cette dernière interprétation : les documents prouvent que les offrandes étaient constituées par diverses quantités de farine, de bière, d'huile, de dattes, d'un certain entremets⁵, de poisson, accompagnées parfois de petit bétail. Une seule phrase, à ma connaissance, donne à penser qu'une offrande spéciale d'orge était peut-être faite, mais le texte, trop elliptique, n'est pas clair⁶.

(1) Cf. *infra*, pp. 296 ss.

(2) *Kult. Kal.*, p. 46.

(3) Cf. *infra*, pp. 306 ss.

(4) Cf. la traduction de M. Lambert, *RA* 47, p. 69 (Fö 55) : « au mois de la fête du sacrifice de l'orge de Nanshé ». Il semble, toutefois, que le sens « sacrifier » de la racine kú soit plutôt utilisé pour parler de l'immolation d'un animal, de sa destruction. Cf. *infra*, p. 329 ss. Alors que de nombreux documents attestant de tels sacrifices se terminent par le verbe ba-kú, les offrandes de céréales sont extrêmement rares, sauf sous forme de farine. Mais il faut surtout tenir compte du fait que les sacrifices sont accomplis par les princes, et qu'en ce cas la dépense figurerait dans les tablettes, en tant que « sortie » des stocks. Cf. ci-dessous, n. 6.

(5) Je désigne ainsi le probable mélange de ĝeštin-LAK 490-ziz. Le signe central correspond au nom inconnu d'une marchandise livrée par les vachers (Nik 259) et les chevriers (Nik 261), lait caillé, fromage blanc, ou peut-être yaourt, car les chevriers pouvaient élever des ovins : cf. Fö 78, I et Nik 151, II, ci-dessus, pp. 154 et 240. On y incorporait du raisin et du blé amidonnier. Ĝeštin, à cette époque, est employé pour nommer le fruit : voir les livraisons des jardiniers-arboriculteurs dans DP 107. On consomme encore aujourd'hui, en Mésopotamie, du fromage blanc accomodé de cette manière, avec des dattes ou du raisin et des grains de blé grillés. Le produit obtenu était débité en sila.

(6) Cf. *infra*, p. 273, n. 1.

D'autre part, bien que les fêtes de la déesse Nanše et du dieu Nin-ĝir-su soient assurément distinctes, il existe, pour en parler, des abréviations où le nom du dieu importe si peu quant à la syntaxe, qu'il disparaît. RTC 33, Fö 190, Nik 137 seront étudiés plus loin à ce propos. Les deux premiers textes contiennent : izin-bulùĝ-kú, izin-še-kú; le troisième : id₇-izin-še-kú. Il semble que, dans ces conditions, le « manger de l'orge » ne puisse être le fait des dieux, mais celui d'un sujet indéfini, « on ».

De plus, la mention facultative d'une divinité dans le nom d'un mois n'est pas particulière à ceux du še-kú et du bulùĝ-kú. Si ^dNanše et ^dNin-ĝir-su étaient les sujets réels de la racine kú ils le seraient également par rapport à íl et à sar dans les noms des mois udu-šè-še-a¹ et gud-du-bí-sar¹, ce qui, à moins d'un contresens flagrant sur les termes, paraît impensable.

Je conclus donc, provisoirement, que les noms divins servent à déterminer une certaine « sphère d'influence », constituent une certaine manière de préciser l'action, non essentielle à sa définition. Comme l'a souvent dit R. Jestin², les concepts sumériens correspondent à un « découpage » du réel différent du nôtre. Mais l'ordre et la précision partout constatés dans la hiérarchie sociale et l'organisation des affaires économiques et religieuses, ne nous autorisent pas à accuser le gens de Lagaš d'illogisme ou d'incohérence. Examinons maintenant RTC 33³.

B. Landsberger⁴ déduisait de l'absence du nom de dieu après bulùĝ-kú et še-kú qu'il pouvait s'agir des fêtes de Nin-ĝir-su : il avait remarqué, en effet, que l'ordre de ces deux solennités était interverti lorsqu'on mentionnait le še-kú et le bulùĝ-kú de Nanše dans RTC 35 et Nik 269⁵.

(1) Voir, à propos du premier de ces mois, *supra*, p. 12, n. 2. Voici les différents aspects du nom du mois où l'on inscrit les bœufs : id₇-gud-du-bí-sar-^dNin-ĝir-su-ka-ka (DP 532, II); id₇-gud-du-bí-sar-a-^dNanše-ka (DP 156, XI; RTC 32, V); id₇-gud-du-bí-sar-^dNanše-til-la-ba (VAT 4849, *Or.* 9/13, p. 239); id₇-gud-du-bí-sar-a (STH. I, 15, XIV). Il s'agit, dans ce dernier texte, d'une distribution mensuelle de gages, la cinquième. L'omission du nom divin devait être possible sans entraîner de confusion. D'autre part, le nom du dieu est présent à la fin de DP 156, où il est question d'une attribution de fournitures qui porte, elle aussi, le numéro 5. Des coïncidences analogues ont été relevées dans la note XX, ci-dessous, hors texte. Elles se produisaient apparemment à propos d'un même mois.

(2) Cf. *VSDI*, pp. 15 ss.

(3) Voir ci-dessous, p. 255.

(4) *Kult. Kal.*, p. 43.

(5) Cf. RTC 35, VII : ku₆-il izin-še-kú izin-bulùĝ-^dNanše-ka šu-ku₆-ab-ba-gé-ne mu-túm-a En-ig-gal...É-ùr-ra-É-mí-ka í-túm : « Poisson

Mais il faut prendre garde, je crois, au fait que ces trois textes ne sont pas même nature. RTC 35 et Nik 269 disent que le poisson a été apporté et envoyé dans l'É-mi. RTC 33 ne contient pas de verbe et parle, non seulement du poisson il pour les fêtes, mais du poisson banšur du mois, sans préciser de quel mois il s'agit. Je pense donc que cette tablette constitue une sorte de « feuille d'impôt » pour les pêcheurs, fixant d'une part ce qui était dû mensuellement, d'autre part ce qui était exigible au prochain bulûg-kú et au prochain še-kú de l'année 1 de Lugal-an-da. Dans ces conditions, l'ordre dans lequel sont nommées les deux fêtes peut dépendre, non de leur place respective dans l'année, mais du moment à partir duquel Lugal-an-da avait compté la première année de son « patésiat ». Disons, pour préciser cette idée, que si un enfant naît en février, janvier est le dernier mois de

d'offrande (?) de la fête... que les pêcheurs de mer ont apporté. En-ig-gal... l'a envoyé dans l'É-ur-ra du Domaine de la Princesse ». Voir également Nik 269, III : ku₆-il izin-še-kú izin-bulûg-kú-^dNanše-kal-kam šu-ku₆-ne mu-túm (« les pêcheurs l'ont apporté »). En-ig-gal...É-mi-a l-túm. On notera l'opposition des préfixes mu- et l- : En-ig-gal et le Palais constituent la « sphère supérieure » par rapport aux pêcheurs, mais l'ordre d'En-ig-gal se réalise en descendant vers une sphère inférieure.

Il faut rapprocher de ces deux documents VAT 4454 (*Or.* 9/13, p. 310) : ku₆-il izin-še-kú izin-bulûg-kú-^dNanše mu-túm-a-am₆ : ce sont les poissons apportés par NE-sağ et Šubur. Mais le texte dit ensuite que les pêcheurs ne sont pas quittes et note ce qui reste à livrer : lal-a ku₆-il-ka-kam. Le sens de lal-a est ici tout à fait clair.

J'ai adopté pour traduire il l'interprétation de Deimel (*Or.* 21, pp. 70 ss.) selon laquelle les pêcheurs devaient apporter au Palais une certaine quantité de poisson par mois (ku₆-banšur-ra) et une autre pour les fêtes (ku₆-il). Cependant, s'il est vrai que l'expression ku₆-banšur-ra-id₇-da (cf. *infra*, p. 255) ne laisse pas de doute sur l'obligation d'une redevance mensuelle, il n'est pas aussi certain, semble-t-il, que l'apport de poisson il corresponde toujours à une offrande « de fête ». J'ai examiné à cet égard cinquante-sept tablettes dont la plupart sont datées d'un nom de mois ou d'un nom de fête. Le poisson banšur est associé vingt-quatre fois à une date fixée par le nom du mois, une seule fois au nom d'une fête (cf. VAT 4472, *Or.* 21, 62). Mais les livraisons de poisson il se produisent treize fois à l'occasion d'une fête, et dix fois sans aucune autre indication de circonstance qu'un nom de mois. Peut-être est-il cependant sous-entendu que le poisson il livré tel mois, était dû pour une fête ayant lieu ce mois-là. On pourrait voir une confirmation de cette hypothèse dans Amh. 1, texte traduit par T. G. Pinches : le poisson il a été livré au mois de la fête du bulûg-kú de Nanše. Mais la tablette se trouvait dans une enveloppe au revers de laquelle on lit : ^dNanše-ka šu-ku₆-ab-ba-gé-ne. La double désinence (^dNanše(-a)-k-a) permet de supposer que izin-bulûg-kú, « fête du bulûg-kú (de la déesse Nanše) » était sous-entendu, bien que Pinches ait traduit, p. 5 de son ouvrage : « For the goddess Nina » : cf. *infra*, pp. 264, 265. Il est, d'autre part, fort vraisemblable que l'on a fait, après le nom « les pêcheurs de mer », l'économie du verbe (mu-túm).

sa première année. Il est possible également qu'à un certain moment de la première année de son « patésiat », Lugal-an-da ait fixé l'impôt des pêcheurs pour le prochain *bulùĝ-kú* et le prochain *še-kú*, comme si, de nos jours, un monarque fixait, en juillet, par exemple, des redevances pour Noël et pour Pâques de l'année suivante.

Notons, enfin, que si l'on ne joint pas le nom du dieu à celui de la fête, c'est peut-être parce que la perception des redevances n'était pas en relation directe avec l'exercice du culte : le Palais répartissait le poisson disponible selon les nécessités du moment. *Bulùĝ-kú* et *še-kú* conçus respectivement pour tous les dieux auxquels ils s'adressaient, auraient alors fixé pour les pêcheurs des dates (de principe, tout au moins, puisque des retards se produisaient) et surtout les prétextes de l'imposition. Voici la « feuille d'impôt » supposée :

RTC 33

(I) 120 <i>peš^{ku}₆</i> 10 <i>kiĝ^{ku}₆</i>	120 (poissons) <i>peš¹</i> , 10 <i>kiĝ²</i> ,
<i>ku₆-banšur-ra-id₇-da</i>	poisson <i>banšur</i> du mois ³
<i>šu-ku₆-ab-ba-l-a-kam</i>	pour un pêcheur de mer ⁴ .
5 <i>tar^{ku}₆</i> 1 <i>gú kiĝ^{ku}₆</i>	5 <i>tar⁵</i> , 1 talent de <i>kiĝ</i> ,
(II) 3 <i>gú suĝúr^{ku}₆</i>	3 talents de <i>suĝúr⁵</i> ,
1 <i>šila i-ku₆</i> 10 <i>ba</i>	1 <i>šila</i> d'huile de poisson, 10
	tortues ;
<i>ku₆-il-izin-bulùĝ-kú-a</i>	poisson d'offrande (?) de la fête
	du <i>bulùĝ-kú</i>
<i>šu-ku₆-ab-ba-l-a-kam</i>	pour un pêcheur de mer.
(III) 5 <i>tar^{ku}₆</i> 1 <i>gú kiĝ^{ku}₆</i>	5 <i>tar</i> , 1 talent de <i>kiĝ</i> ,
3 <i>gú suĝúr^{ku}₆</i> 10 <i>ba</i>	3 talents de <i>suĝúr</i> , 10 tortues,

(1) Voir la liste des poissons dans *Or. 21*, pp. 73 ss. Deimel, p. 77, range *peš^{ku}₆* parmi les produits dérivés du poisson comme le caviar. Étant donné que, dans RTC 33, cité pourtant dans le même paragraphe que Nik 276 où l'on trouve : 2 *zag peš^{ku}₆* à la col. II, les « poissons » semblent comptés « à la pièce », cette classification paraît contestable.

(2) Cf. *Or. 21*, p. 74.

(3) Voir dans *Or. 21*, pp. 70, 71, l'opposition entre poisson *il* et poisson *banšur*, ainsi que *supra*, p. 253, n. 5.

(4) Cf. *Or. 21*, p. 71, le rapprochement avec DP 294 où la phrase est en effet plus claire : *ku₆-il / ku₆-banšur-ra lú-l-a-kam*. Les poissons sont comptés « à la pièce » dans DP 294, mais les 10 tortues et le *šila* d'huile de poisson y figurent aussi bien que dans RTC 33. DP 294 consigne la livraison de la dette (U. 2).

(5) Cf. *Or. 21*, p. 75.

5 saĝ-sig ₉ -šuš-nu	5 saĝ-sig ₉ -šuš-nu ¹ ;
ku ₆ -il-izin-še-kú	poisson d'offrande (?) de la fête du še-kú
(IV) šu-ku ₆ -ab-ba-l-a-kam	pour un pêcheur de mer.
Lugal-an-da-nu-ĝun-ĝá	Lugal-an-da-nu-ĝun-ĝá ² ,
PA.TE.SI Lagaš ^{k1}	PA.TE.SI de Lagaš.
1	1 ^{re} année.

On trouve la même conception « anonyme » du bulùĝ-kú et du še-kú dans Fö 190. Le texte se termine sans autre indication que celles d'un personnage responsable et de l'année. On attendrait, comme dans DP 87,IV et Fö 60,V, l'apposition maš-da-ri-a, les quatre tablettes mentionnant l'offrande d'un chevreau par personne. Mais celles de DP 87 et de Fö 60 (cf. *RO*, pp. 42 ss.) ne se rapportent qu'au seul še-kú de Nanše.

Peut-être avons-nous affaire, en ce qui concerne Fö 190, à un document établi pour fixer les offrandes, ainsi que je l'ai supposé à propos de RTC 33. En ce cas, le maĝim ne serait que le responsable désigné, le contrôleur garant de l'opération. Si, au contraire le texte récapitule le nombre des chevreaux reçus à deux moments différents de l'année, maĝim pourrait être traduit, comme je l'ai fait ailleurs³ par: « s'en est occupé ». (Cf. *RO*, p. 56, et RTC 44 signalant qu'une dette de poisson fut acquittée au moyen d'un mouton).

Fö 190

(I) 1 maš-izin-bulùĝ-kú	1 chevreau pour la fête du [bulùĝ-kú
1 maš-izin-še-kú	1 chevreau pour la fête du [še-kú
Ur-dLama	Ur-dLama ⁴
1 maš-izin-bulùĝ-kú	1 chevreau pour la fête du [bulùĝ-kú
1 maš-izin-še-kú	1 chevreau pour la fête du še-kú
(II) Šubur	Šubur.

(1) Selon DP 328,III, cet animal est distinct du poisson proprement dit. Cf. *ŠL*, p. 302, 116 : « ein Wassertier (Polyp ?) ».

(2) Cf. *RA* 50, p. 85. M. Lambert traduit nu-ĝun-ĝá par : « non intronisé ».

(3) *Supra*, pp. 160, n. 2 ; 186.

(4) Nom du personnage devant livrer les deux chevreaux.

šu-ku ₆ -a-šeš-me	Les pêcheurs des eaux « amères » ¹ .
1 maš-izin-bulùġ-kú	1 chevreau pour la fête du [bulùġ-kú]
1 maš-izin-še-kú	1 chevreau pour la fête du [še-kú]
É-sig ₄ -zíd-dè	É-sig ₄ -zíd-dè
(III) 1 maš-izin-bulùġ-kú	1 chevreau pour la fête du [bulùġ-kú]
1 maš-izin-še-kú	1 chevreau pour la fête du [še-kú]
Gu-ú	Gu-ú.
šu-ku ₆ -a-dùg-ga-me	Les pêcheurs d'eau douce.
1 maš-izin-bulùġ-kú	1 chevreau pour la fête du [bulùġ-kú]
(IV) 1 maš-izin-še-kú	1 chevreau pour la fête du [še-kú]
Lugal-ab	Lugal-ab ² .
(V) šu-niġin 10 maš	Total : 10 chevreaux.
Di-UD maḡgim-bi	Di-UD <i>en est responsable</i> .
2	2 ^e année

Le contenu de la précédente tablette semble, plus encore que RTC 33, donner quelque vraisemblance à l'idée que les fêtes du « manger du malt » et celle du « manger de l'orge » étaient rapprochées dans le temps. Je crois cependant qu'il n'en est rien. J'ai essayé de constituer, d'après les numéros d'ordre des versements de céréales pour les gages et pour les fournitures mensuelles, une chronologie relative des mois sumériens (cf. hors texte, note XX, p. 406) ; et si le mois du še-kú — peut-être une fête propitiatoire ayant lieu avant la moisson — y occupe la première place, celui du bulùġ-kú vient en neuvième position.

Le résultat de mes analyses concorde avec l'ordre des fêtes, quel que soit l'intervalle existant entre elles, signalé par B. Landsberger (*Kult.Kal.*, p. 44) : še-kú, bulùġ-kú, fête de Ba-ú ; le mois de la fête ÈŠ-è(d)-ka précédant la fête de Ba-ú. Mais, malgré le texte de RTC 30 auquel l'auteur se réfère (col. II, III : ku₆-íl-

(1) D'après DP 177, les pêcheurs de mer, šu-ku₆-ab-ba ú-rum dBa-ú (col. IX), comprennent les pêcheurs de mer proprement dits, šu-ku₆-ab-ba-me (col. VI) ainsi que les šu-ku₆-a-šeš-me (col. VII) et les šu-ku₆-a-DUN-a-me (col. VIII). Voir les commentaires de Deimel (*Or.* 21, p. 68 ; *An. Or.* 2, p. 69).

(2) Le titre de ce personnage n'est pas indiqué.

izin-bulùġ-kú-^dNanše-ka-kam id₇-izin-ĒŠ-è(d)-ka NE-saġ šu-ku₆ mu-túm), je ne crois pas que l'on doive situer la fête du bulùġ-kú dans ce mois¹. D'abord, parce qu'il n'y avait pas de raison pour nommer le mois de cette fête autrement que par id₇-izin-bulùġ-kú-^dNanše-ka. Comme, d'autre part, le mois de la fête ĒŠ-è(d)-ka occupe dans ma chronologie la dixième place, il me paraît possible d'interpréter le texte de RTC 30 de la manière suivante : les pêcheurs avaient apporté le poisson dû pour la fête du bulùġ-kú de Nanše un peu en retard, dans le mois qui, précisément, suit celui de cette fête (cf. *infra*, p. 418).

Quoi qu'il en soit, et même en admettant que ma chronologie des mois ne soit pas satisfaisante, on ne saurait supposer que les fêtes du še-kú et du bulùġ-kú, même celles d'une seule divinité, eussent été célébrées au cours d'un seul mois : DP 53 mentionne huit jours de fête pour le bulùġ-kú de Nanše, RTC 47 montre que les sacrifices pour le še-kú de Nanše pouvaient occuper sept journées. Il faut donc considérer comme une erreur de copie le signe bulùġ reproduit sous le signe še de la formule terminale (et d'ailleurs mutilée) de Nik 72,III : id₇-izin-še..... ka.

On a vu que l'absence du nom divin dans celui des fêtes du « manger de l'orge » et du « manger du malt », étant donnée la nature des textes où elle peut être relevée, ne soulevait pas trop de difficultés. La même omission est possible dans les noms de mois. En voici un exemple :

Nik 237

(I) 37 kuš-maš-gal-gal a-ġar-ka ġá-ġá-dè	37 peaux de chevreaux adultes. Pour les placer dans un bain ² .
---	---

(1) « das *bulug-kú*-Fest der Nina wahrscheinlich im Monat des *ab-è Festes* » (*loc. cit.*). Ch. Jean (*Rel. Sum.*, p. 173) s'appuie sur DP 25 pour situer une fête en l'honneur de ^dLugal-urú^{ki} dans le « dixième mois appelé *ab-è-ka* ». Mais DP 25 n'est qu'une « étiquette » de « panier de tablettes » où l'on a résumé les dépenses relatives à trois fêtes. Je crois comprendre que la phrase : dub ^dLugal-URU.KÁR^{ki}-ka izin-ĒŠ-è(d)-ka (cf. col. I) signifie que cette divinité recevait des offrandes à l'occasion de cette fête. A propos de DP 25, voir *RO*, pp. 18, 25, 44, n. 4, et à propos des fêtes de ^dLugal-URU.KÁR^{ki}, *infra*, p. 301.

(2) Cf. *Or.* 21, p. 38 : Deimel y rapproche judicieusement a-ġar-ka de a-ġar-ta (Nik 243) : « a-ġar könnte « mit Wasser begiessen » bedeuten ». Il s'agit sans doute d'une première opération pour tanner les peaux.

id ₇ -izin-še-kú	le mois de la fête où l'on mange [de l'orge,
(II) Šubur-NE šu-ba-ti	Šubur-NE ¹ les a reçues.
7	7 ^e année.

Sommes-nous en présence d'une note brièvement rédigée par le scribe au moment de la « sortie » des peaux ? doit-on penser qu'il gardait dans sa mémoire le ^dNanše ou le ^dNin-ġir-su qui auraient identifié pour le lecteur le mois inscrit ? C'est possible, bien qu'il n'ait pas négligé d'indiquer l'année.

Cependant, si l'on considère à la fois cet id₇-izin-še-kú, l'id₇-gud-du-bí-sar-a signalé au début de ce chapitre, qui date une importante « feuille de paie » (STH.I,15,XIV), et l'id₇-udu-šè-še-a-il-la de TSA 34,XIII, texte qui énumère les fournitures du mois en céréales, on est tenté de conclure que les noms de Nanše ou de Nin-ġir-su pouvaient être omis sans entraîner de confusion sur le mois dont on voulait parler. Autrement dit, le mois dont le nom est affecté du nom de la déesse, et le mois du même nom, affecté du nom du dieu, n'auraient fait qu'un dans le temps ; et ce n'est plus l'omission du nom divin qu'il s'agit d'expliquer, mais plutôt sa présence. Cette hypothèse semble confirmée par les noms de mois suivants datant de la dynastie d'Ur (Dungi, Bur-Sin, Gimil-Sin) : « Month of Bulūġ-kú » (STH.II, p. 15, 116, 117), « Month še-il-la » (*op. cit.*, p. 15, 109).

Faut-il donc supposer que la consécration des fêtes à Nanše ou à Nin-ġir-su variait selon les années ? Non, car DP 209, qui contient id₇-izin-bulūġ-kú-^dNin-ġir-su-ka-ka et DP 210, daté du mois de la même fête dédiée à ^dNanše, sont de la quatrième année de Lugal-an-da.

On ne peut pas non plus imaginer que les gens dont on parle sont tantôt les servants du dieu, tantôt ceux de la déesse, et que la manière de nommer le mois en dépend : le prêtre du DUG-RU²

(1) Il ne faut pas confondre ce personnage, dont le nom, selon les références indiquées ci-dessous, est Šubur-NE-nu-um, avec Šubur(-me), nu-bānda (Nik 162,II ; TSA 43, V) en tout cas sous En-èn-tar-zid 4 (RTC 70,VII), peut-être différent d'un Šubur, nu-bānda sous Lugal-an-da 5 (Fö 38, V). Ce dernier est sans doute le même individu que l'agrig nommé Šubur-me dans Nik 182,I (L. 3), dont le nom complet est attesté par Fö 171,II (L. 2) : Šubur-me-šar-ra-GUB. Voir, à ce sujet, *infra*, p. 317, n. 4. Šubur-NE(-nu-um) apparaît dans Nik 221,II ; 224,II ; 229,I ; 237,II ; 242,II ; 249,III. Son travail est distinct de celui du corroyeur (cf. Nik 222).

(2) En-te-me-na s'attribue la construction, pour Nin-ġir-su, d'un èš-DUG-RU (*Tablette d'Albâtre*, II, 7 ; ISA, p. 54). Dug veut dire : « vase » et ru : « offrir, vouer ».

fait une offrande à Bár-nam-tar-ra lors d'un mois où figure le nom de Nanše (DP 210) et une autre, le mois udu-šè-še-a-^dNin-ġir-su-ka-ka (DP 211).

Y eut-il, enfin, au cours des années, une évolution religieuse exigeant que l'on honorât, en les nommant dans le calendrier, l'une ou l'autre des deux divinités ? Le nom divin est mentionné la cinquième année de Lugal-an-da (DP 211), la première année d'Uru-ka-gi-na (P.A.TE.SI ou lugal ?, dans DP 156) et la troisième (Nik 59) ; mais il n'est pas précisé la sixième année de Lugal-an-da (DP 215), ni la troisième année d'Uru-ka-gi-na, selon TSA 34.

Il ne reste qu'une hypothèse à formuler, et l'examen des textes permet, je crois, de la soutenir : le nom divin ne déterminerait pas le mois, mais la fête, et, plus exactement, le lieu de la fête. On verra que les fêtes de Nanše, bulùġ-kú et še-kú, se déroulaient en partie à Lagaš, mais surtout à NINA (cf. RTC 47, *infra*, p. 270), alors que les mêmes fêtes de Nin-ġir-su étaient célébrées dans des sanctuaires dont le plus grand nombre — en tout cas ceux qui figurent dans Fö 5 (cf. *infra*, p. 284) — appartenaient à Uru-kug.

La coïncidence totale dans le temps entre les fêtes du še-kú de plusieurs divinités, d'une part, entre les fêtes du bulùġ-kú de plusieurs divinités, d'autre part, n'était évidemment pas possible, puisque les cérémonies exigeaient la présence de Bár-nam-tar-ra ou de Šag₅-Šag₅, mais tous les še-kú et tous les bulùġ-kú pouvaient se succéder au cours d'un mois, de même qu'aujourd'hui, les « premières communions » de différentes paroisses.

Il est probable que la fête du « manger le malt » de Lugal-URU. KÁR^{ki}, dont nous n'avons pas de récit détaillé, avait lieu, comme sa fête même, dans URU.KÁR (cf. DP 212,II et *infra*, p. 301), où un Palais fut construit par En-te-me-na (cf. *Tablette d'Albâtre*, III, ISA, p. 54), et que l'id₇-izin-bulùġ-kú-^dLugal-URU. KÁR^{ki} atteste la multiplication de la fête en question dans l'espace, et non dans des temps éloignés de plus d'un mois. Ainsi pourrions-nous admettre, d'autre part, que l'id₇-izin-ÈŠ-è(d)-ka (RTC 30,II ; DP 351,III) soit le même que l'id₇-izin-ÈŠ-è(d)-Lagaški-ka (STH.I,17,XVI), que le nom de Lagaš suive ou non celui de la fête.

Cette hypothèse de travail permet de réduire considérablement le nombre des mois apparemment suggéré par leurs noms dans le calendrier de Lagaš, à l'époque présargonique. C'est en l'exploitant

que j'ai essayé de constituer une chronologie relative des mois (cf. *infra*, p. 406). L'hypothèse a paru féconde, sans qu'aucun document ne la vînt infirmer. Il resterait à expliquer, certes, pourquoi le scribe choisit parfois le nom d'un dieu pour désigner le mois, parfois celui d'un autre dieu. Peut-être y eut-il, à l'origine, des calendriers réservés au domaine de telle ou telle divinité particulière, et peut-être chercha-t-on par la suite à les honorer tour à tour en les nommant, bien que cela ne fût pas indispensable à la détermination temporelle ?

Cette manière de voir s'accorde, en tout cas, me semble-t-il, avec les enseignements qui peuvent être tirés des « Inscriptions Royales »¹. Sans doute ne faut-il pas croire « à la lettre » chacune d'elles, et imaginer que la construction d'un temple, d'un canal, ou de murailles « date » de tel roi ou PA . TE . SI, sous prétexte qu'elle est annoncée par la formule : « Pour tel dieu, le temple X, il construisit (mu-na-dù) », car la même expression est utilisée, pour le même objet, sous plusieurs règnes différents, et signifie, à coup sûr, le plus souvent, ou bien : « a reconstruit », ou bien : « a continué la construction ».

Aussi n'oserais-je affirmer — compte tenu de ce que le hasard des fouilles nous laisse ignorer — que les murailles de Lagaš dataient d'Ur-Nanše (cf. *Tablette A*, IV), tandis que celles de la Ville Sainte étaient l'œuvre d'É-an-na-tùm (*Galet A*, III ; *Galet B*, III, *ISA*, pp. 38, 42), celles de Ĝir-su n'ayant été élevées que sous Uru-ka-gi-na (*Cônes B-C*, II, III, *ISA*, p. 76). Mais il me paraît utile de faire ressortir que si Ĝir-su a été construit et restauré pour Nin-ĝir-su², NINA, pour la déesse Nanše³, il est mentionné par ailleurs que les murailles de Lagaš ont été faites pour Nanše⁴ et les murailles de la Ville Sainte pour Nin-ĝir-su⁵. Ces faits sont de

(1) Voir les copies des documents dans *Dec.* ; de *Clerq* ; les transcriptions et leur traduction en français (*ISA*) et en allemand (*SAK*) ; enfin, paru en 1956, le *Corpus* de E. Sollberger.

(2) ^dNin-ĝir-su Ĝir-suki mu-na-dù (*Brique A* d'É-an-na-tùm, II, 9, *Corpus*, p. 23) ; cf. : ^dNin-ĝir-su-ra Ĝir-su ki-bi mu-na-gi (*Galet A*, III, *Galet B*, III, *ISA*, pp. 38, 42).

(3) ^dNanše NINA^{ki} mu-na-dù (É-an-na-tùm, *Galet A*, III ; *Brique A*, III, *ISA*, pp. 38, 46).

(4) ^dNanše...bàd Lagaški mu-na-dù (É-an-na-tùm, *Galet B*, I, *ISA*, p. 42).

(5) ^dNin-ĝir-su-ra Ĝir-su ki-bi mu-na-gi, bàd Uru-kug-ga mu-na-dù ; ^dNanše NINA^{ki} mu-na-dù (*Galet B*, III, *ISA*, p. 42). Il ne semble pas douteux, bien que le nom de Nin-ĝir-su ne soit pas répété après mu-na-gi, que les deux premières constructions lui sont dédiées, puisque le nom de Nanše est prononcé plus loin seulement. D'ailleurs, les fêtes de Nin-ĝir-su ont lieu dans Uru-kug (cf. Fö 5).

nature à diminuer l'importance accordée à la déesse Ĝá-tùm-dùg comme mère de Lagaš, ou à la déesse Ba-ú comme divinité essentielle d'Uru-kug.

Il apparaît, au contraire, qu'à haute époque, les différentes localités dépendant, plus tard, en tout cas, des P.A.TE.SI ou des rois de Lagaš, avaient été vouées deux à deux, d'une part au culte de Nanše, d'autre part à celui de Nin-ĝir-su¹. Cette dualité correspond à celle qui s'exprime par le vocabulaire consacré aux fêtes et aux mois, et par les itinéraires des processions : de Ĝir-su, où se trouvait le Palais, la Princesse se rendait, pour les fêtes de Nanše, à Lagaš et à NINA (cf. *infra*, RTC 47, p. 270), pour celles de Nin-ĝir-su, dans la Ville Sainte (cf. Fö 5, *infra*, p. 284).

Avant de décrire ces déplacements, je donnerai la liste des textes relatifs aux fêtes du še-kú et du bulùĝ-kú. Ils ont été classés de manière à fournir une analyse sommaire de ces solennités². Notons d'abord que malgré les hasards des trouvailles, toujours susceptibles de fausser le jugement, deux constatations paraissent s'imposer : 1) Il existe une parenté plus étroite entre le bulùĝ-kú et le še-kú d'une même divinité qu'entre le še-kú de ^dNin-ĝir-su et celui de ^dNanše, d'une part, entre le bulùĝ-kú de ^dNanše et celui de ^dNin-ĝir-su d'autre part³. 2) Les fêtes de la déesse Nanše sont marquées par plus d'événements que celles de Nin-ĝir-su. La prééminence du culte de Nanše, en tout cas sous Lugal-an-da, ressort également des textes où le détail des sacrifices est consigné. Les fêtes de Nanše pouvaient durer sept jours, et même huit, contrairement à une affirmation de Ch. Jean⁴, ainsi qu'en témoigne DP 53 ; celles de Nin-ĝir-su ne semblent pas avoir excédé quatre jours (cf. Fö 5, U. 2), si l'on confond toutefois la « durée » de la fête avec le nombre de jours où l'on sacrifiait aux dieux (cf. *infra*, p. 269).

(1) A titre d'exception possible, car le nom de ^dNanše pouvait être dans une lacune précédant le nom du canal, on pourrait rapprocher les phrases suivantes : ^dNin-ĝir-su-ra...id NINA^{ki} ĝin mu-na-dù (Uru-ka-gi-na, *Fragment de Brique*, ISA, pp. 68, 70) ; ^dNanše id NINA^{ki} ĝin id-ki-áĝ-ni al-mu-na-dù (Uru-ka-gi-na, *Cône B*, II, 8). Mais il serait assez normal, de toute façon, que le canal qui va de Ĝir-su à NINA fût dédié à la fois à Nin-ĝir-su et à Nanše.

(2) Cf. *infra*, pp. 263 ss. Ces listes ne contiennent pas la mention des textes, déjà examinés, dont le classement dépend de l'interprétation, ou qui ne portent aucun nom de dieu : RTC 35, Nik 269 (cf. *supra*, p. 253, n. 5) ; RTC 33, Fö 190 (cf. *supra*, pp. 255 et 256).

(3) Cf. *Kult. Kal.*, pp. 48, 49 ; 59 ; *MVAG XIX*, pp. 87, 115.

(4) Cf. *Rel. Sum.*, p. 173.

A l'énumération des tablettes datées de ces fêtes, j'ai joint, pour indiquer toutes les circonstances où apparaît la racine kú, celle des textes décrivant un événement ou un acte ayant eu lieu après la fête (egír....ta). Le plus souvent, il n'y a, dans cette manière de dater, qu'une simple référence au calendrier. Parfois on devine un rapport possible entre le document et le déroulement d'une solennité. Nik 171, par exemple, signale sans doute que le poisson devant être livré pour la fête, n'est parvenu au Palais qu'après elle, et que, de ce qui restait à livrer, on ne l'a pas encore déduit (lala-ne-ne nu-ta-zig; -ne-ne («leurs») se rapporte aux pêcheurs sus-nommés). On trouvera aussi, parmi les références relatives aux fêtes de Nanše, celles qui concernent une digue recevant des sacrifices : l'Ib-ku₆-kú.

FÊTES DE NANŠE

I. LE «ŠE-KŪ»

Textes contenant : Izin-še-kú-^dNanše-ka

Références	Dates	Analyse
Fö 13 DP 71	L. 2 U. 2	Offrandes de tiares, de colliers (etc.), aux divinités.
Nik 151 RTC 47 Nik 23 DP 45 STH.I, 41	L. 1 L. 3 L. 4 U. 4 U. 4) dupl.	Sacrifices d'animaux et d'aliments divers aux divinités.
Fö 179 DP 87 Fö 60 DP 131	L. 3 L. 5 L. 6 L. 6 ¹	Offrandes à Bár-nam-tarra (petit bétail ; pain et bière).

(1) J'explique ci-dessous, p. 418, n. 1, pourquoi je crois devoir restituer še plutôt que bulûğ devant kú. Voir également ci-dessus, p. 80, n. 2, ci-dessous, p. 273, n. 1, pp. 290 et 393, ainsi que RO, pp. 64, 65, 69.

DP 186 DP 189	L. 3 U. 2	Distribution de « laine de toison de mouton » (síg-bar-udu) aux serveurs.
RTC 35 DP 316 VAT 4454 VAT 4477 Nik 269	L. 2 U. 4 1 (<i>Or. 9/13</i> , p. 310) 4 (<i>Or. 21</i> , p. 63) 4	Livraisons de poisson au Palais et dans ses dépendances.
STH.I, 48	5	Livraison de bière au Palais.

Texte contenant : Izin-še-kú-^dNanše-šè (« pour la fête... »)

AO 4197	2 (<i>NFT</i> , p. 181)	Débit de céréales et de farine
---------	--------------------------	--------------------------------

Texte contenant : Egír-izin-še-kú-^dNanše-ka-ta (« après la fête... »)

DP 201	L. 5	Sacrifice d'un mouton.
--------	------	------------------------

II. LE BULÜĜ-KÜ

Textes contenant : Izin-bulüĝ-kú-^dNanše-ka

Références	Dates	Analyse
DP 72 DP 70	L. 2 1	Offrandes de tiars, de colliers (etc.) aux divinités.
TSA 1 DP 53 Fö 34 DP 43	L. 2 L. 3 1 3	Sacrifices d'animaux et d'aliments divers aux divinités.

Nik 173	L. 2	Offrandes à Bár-nam-tarra (petit bétail).
DP 185	L. 1	Distribution de síg-bar- u du ; de matières grasses (i ; i-nun) et de petits pains à l'huile (ninda- bân-da-i), aux ser- viteurs.
Fö 105	L. 2	
DP 187	L. 3	
VAT 4862	(cf. <i>An. Or. 2</i> , p. 56)	
DP 188	L. 4 (<i>An. Or. 2</i> , p. 56)	
Nik 254	L. 5	
DP 183	L. 6	Distribution de matières grasses aux serviteurs (i- ba, i-nun, i-dùg-ga ¹)
	U. p. 1	
VAT 4867	L. 3 (<i>Or. 9/13</i> , p. 188)	Livraisons de poisson au Palais et dans ses dépen- dances.
DP 279	L. 3	
VAT 4472	L. 4 (<i>Or. 21</i> , p. 62)	
RTC 30	L. 6	
DP 301	U. 3	
DP 285	1	
VAT 4454	1 (<i>Or. 9/13</i> , p. 310)	
DP 164	L. 5 (cf. col. I)	Livraison de bière au Palais.

Texte contenant : I zin-bulùḡ-kú^d Nanše-šè (« pour la fête... »)

Fö 48	L. 6 (cf. col. III)	Livraisons de bière au Palais.
-------	---------------------	-----------------------------------

(1) Deimel a pensé que i-nun pourrait être du beurre liquide, mais rien n'autorise à croire que les Sumériens aient su fabriquer le beurre, et i-dùg-ga de l'huile de sésame (*Or. 9/13*, p. 189), supposition d'autant plus gratuite, apparemment, que Deimel n'ignore pas le nom du sésame (cf. *supra*, p. 192, et *RO*, p. 25).

Textes contenant : .Egír-izin-bulùġ-kú-^dNanše-ka-ta
 (« après la fête... »)

DP 282	L. 3	Compte relatif aux pêcheurs.
DP 249	L. 5	Compte de petit bétail.
DP 104	3	Déplacement de chevreaux.

Les textes énumérés ci-dessus nous apprennent que le še-kú et le bulùġ-kú de Nanše se déroulaient de Ġír-su à Lagaš et de Lagaš à NINA, mais surtout dans cette dernière localité. Il est donc vraisemblable de supposer que d'autres manifestations religieuses, ayant lieu à NINA, étaient en rapport avec le culte de Nanše. C'est pourquoi les références concernant le sacrifice à la « Digue où l'on mange le poisson » (cf. *infra*, p. 279) peuvent être réunies dans un même tableau, faisant naturellement suite aux précédents, et mettant en évidence le prétexte d'une telle manifestation :

Textes contenant Ib-ku ₆ -kú	Fêtes ou Solennités en question
Nik 23,VIII, L. 4 STH.I,41,VII, U. 4 } dupl. DP 45,VI, U. 4	Še-kú de la déesse Nanše.
TSA 1,VI ¹ , L. 2 DP 53,VII, L. 3	Bulùġ-kú de la déesse Nanše.
DP 47,VII, L. 4	Visite du temple de la Lune Nouvelle à NINA ² .
Fö 93,VI, U. 2.	Déplacement du porteur de balaġ ³

(1) L'ordre des signes est exceptionnellement : Ib-kú-ku₆. A propos du sens de la racine kú dans ce nom composé, voir ci-dessous, p. 280.

(2) É-ud-sar-NINA^{ki}-šè e-gin-na-a. Cf. *supra*, p. 217, n. 2.

(3) Šag₆-Šag₆ dam Uru-ka-gi-na lugal-Lagaš^{ki}-ka-gé NINA^{ki}-na balaġ-il e-[t]a-šub-a-k(am) : « lorsque Šag₆-Šag₆, épouse d'Uru-ka-gi-na, roi de Lagaš, à NINA, a fait déplacer le porteur de balaġ » (col. XI, XII). La même circonstance est évoquée par Fö 118, mais le P.A.T.E.SI est le sujet de la relative. Cf. *VSP*, p. 367.

FÊTES DE NIN-ĜÍR-SU

I. LE « ŠE-KŪ »

Textes contenant : Izin-še-kú-^dNin-ĝír-su-ka(-ka)

Références	Dates	Analyse
Fö 119	L. 1	Sacrifices d'animaux et d'aliments divers aux divinités.
Nik 152	L. 1	
DP 62	L. 2	
DP 198	L. 4	
Nik 24	L. 5	
DP 63	L. x	
Fö 46	L. x	
Nik 150	U. 1	
VAT 4464	3 (<i>Or. 21</i> , p. 63)	Livraison au Palais : poisson, tortues, saĝ-sig ₉ -šuš-nu, porcs.

Textes contenant : (Eĝír-)izin-še-kú-^dNin-ĝír-su-ka-ta

Nik 189	L. 2	Offrandes à Bár-nam-tar-ra (petit bétail sortant de l'É-mí).
Nik 271	1	Livraisons de poisson au Palais.
VAT 4824	1 (<i>Or. 21</i> , p. 62)	

II. LE « BULÛĜ-KŪ »

Textes contenant : Izin-bulûĝ-kú-^dNin-ĝír-su-ka

Références	Dates	Analyse
TSA 51	E. 2	Sacrifices d'animaux et d'aliments divers aux divinités.
Nik 26	L. 2	
Fö 116	L. 3	
Fö 5	U. 2	
DP 66	U. 4	
Nik 163		

Les tablettes concernant les sacrifices du še-kú et du bulûḡ-kú sont caractérisées par la nature et la quantité des offrandes, par la liste des dieux et des sanctuaires honorés. Certains textes énumèrent toutes les denrées offertes, au moins durant une ou deux journées de fête, et souvent au cours de six, sept ou huit journées. D'autres ne consignent que les « sorties » d'animaux : ce sont les pièces de comptabilité des bergeries du Palais. Il ne s'ensuit pas, évidemment, que le bétail en question représente les sacrifices accomplis lors de telle ou telle fête. Que ce soit à l'occasion du še-kú ou du bulûḡ-kú, que l'on sacrifie à Nin-ġir-su ou à Nanše, les offrandes sont toujours à peu près les mêmes.

On verra, à propos de l'étude de Fö 5 (*infra*, p. 284), que les dons alimentaires sont généralement proportionnés les uns aux autres : un certain volume de farine pour un certain nombre de dug¹ de bière, pour un kûr² d'huile, de dattes et du mélange de ġeštîn-LAK 490-zîz³ ; si la farine offerte est réduite au quart, les autres denrées le sont aussi : un demi-dug de bière, un sila d'huile, de dattes, etc. Chaque divinité reçoit, en général, la même quantité de poisson, mais le nombre et l'importance des mammifères qui lui sont sacrifiés varient beaucoup, et probablement selon la considération dont elle jouit.

D'autre part, certaines tablettes enregistrent, pour les fêtes de Nanše, des offrandes de tiares, de colliers, de vases : DP 70, 71, 72, sont transcrites dans *Or.* 28, p. 56. Le vocabulaire en est encore trop mal connu pour que l'on puisse traduire, dans ces documents que nul contexte n'éclaire, les attributs de ces objets.

Les différences les plus significatives entre les fêtes de Nanše et celles de Nin-ġir-su sont présentées par des listes déterminées de dieux et de sanctuaires visités selon des démarches bien réglées. Mais, à certaines variantes près, qu'on ne peut étudier ici, pour chacune de ces divinités, le še-kú et le bulûḡ-kú provoquent les mêmes manifestations. Une seule tablette sera donc traduite et commentée à titre d'exemple des fêtes de Nanše, une autre, comme exemple des fêtes de Nin-ġir-su.

Parmi les textes relatifs au še-kú et au bulûḡ-kú de Nanše, RTC 47 m'a paru le plus intéressant : Fö 34 ne donne que quelques renseignements de détail ; on ne trouve, dans DP 43, qu'une sèche

(1) 1 dug vaut 20 sila.

(2) 1 kûr vaut 2 sila.

(3) Cf. *supra*, p. 252, n. 5.

énumération d'animaux et des dieux ou des sanctuaires auxquels ils sont destinés. La rédaction de TSA 1, on le verra, est un peu incohérente ; DP 53, qui comprend d'assez sérieuses lacunes, sera utilisé pour le commentaire des exemples choisis. Nik 151 a déjà été examiné (*supra*, p. 240), DP 45 et son duplicat STH.I.41 ne mentionnent que trois jours de fête. Nik 23 donne la liste complète des offrandes pour chaque divinité, mais la répétition de chaque série est fastidieuse, et d'autant plus inutile ici que Fö 5, dont je dirai plus loin tout l'intérêt, me permettra de revenir sur ce sujet. De plus, Nik 23 ne relate, avec des lacunes, que les dépenses pour six jours.

Souignons, à cet égard, qu'il faut être très prudent pour déterminer, d'après un document, la durée d'une fête. Il apparaît, en effet, que ce que les textes nomment « premier jour » n'est pas obligatoirement le premier jour de la fête et que la numérotation concerne plutôt, par rapport à la tablette qu'on rédige, le premier jour dont on note les dépenses : la première journée décrite par TSA 1 (L. 2) est, selon DP 53 (L. 3), le troisième jour de la fête du bulûg-kú de Nanše ; c'est pour cela, sans doute, que cette solennité ne semble durer que quatre jours (ou peut-être cinq), selon TSA 1, au lieu de huit ; d'après DP 53, en effet, nous savons que les sacrifices faits à cette occasion s'étendaient sur plus d'une semaine. Si au contraire on rapproche deux tablettes relatives au še-kú de Nanše, RTC 47 (L. 3) et Nik 23 (L. 4), on obtient quant aux lieux de culte, et aux dieux honorés, les listes suivantes :

RTC 47	NIK 23
E-ki-bîr-ra } 1^{er} jour É-pa }	
ġišġigir Ib-gal Šag₄-pād-da ki-a-naġ-Lagaš^{ki} ^dNanše 2^e jour	ġišġigir Ib-gal Šag₄-pād ki-a-naġ-Lagaš^{ki} ^dNanše 1^{er} jour 2^e jour

Tout se passe comme si l'on s'arrangeait, quel que soit le rite observé le premier jour, pour en être exactement au même point du déroulement de la fête à la fin du second jour.

Il semble toutefois que RTC 47 décrive le cycle complet des

cérémonies et les déplacements de la Princesse, partie de Ġir-su, et y revenant le septième jour. La tablette ne mentionne que les « sorties » d'animaux et n'a été écrite qu'à titre de pièce comptable des bergeries. Mais, pour cette raison, précisément, le texte est plus clair, et l'essentiel de la fête mieux dégagé. La liste complète des offrandes (voir, par exemple, Nik 23) devait être sensiblement la même que celle qui figure dans Fö 5, traduit ci-dessous, p. 284.

RTC 47¹

(I) 1 sila ₄ E-ki-bir-ra-ka ba-šag ₅ 1 udu Ē-pa-ka ba-šag ₅ PAB.PAB Ġir-su ^{ki} -ta	1 agneau, dans l'E-ki-bir-ra a été consacré ² , 1 mouton, dans l'Ē-pa ³ a été consacré. PAB.PAB ⁴ , venue ⁵ de Ġir-
--	---

(1) Cf. dans *MVAG XIX*, p. 87, la traduction de Förtsch.

(2) E signifiant « canal » ou « talus », on pourrait comprendre : « un agneau, sur le talus du Ki-bir... ». Le verbe šag₅, litt. : « rendre bon », est généralement employé à propos des animaux livrés à la cuisine ou offerts aux morts. Cf. *supra*, p. 27, n. 1 ; p. 242, et *infra*, pp. 307, 339.

(3) L'Ē-pa est-il nommé ici en tant que sanctuaire ? En tout cas, à cette époque, on y tond des moutons (Ē-pa-ka e-ur₄, RTC 40.III.IV) ; il possède un portier (Lù-zid, i-du₈-Ē-pa-ka, Fö 180.IX). Il ne semble pas que cet Ē-pa ait l'importance de l'Ē-pa construit par Ġù-dé-a, l'Ē-UB-imin dédié à Nin-ġir-su, sur la nature duquel (ziggurat, temple des « sept zones », terrasses au nombre de sept supportant l'Ē-ninnû) les assyriologues discutent encore (cf. *Or.* 28, p. 69 ; *Clou d'Argile C*, *ISA*, p. 202 ; *RB, LV*, p. 404). Un Ē-pa est déjà attesté à l'époque d'Ur-Nanše (*Tablette A*, *ISA*, p. 12) ; il est contemporain des « murailles de Lagaš » et c'est à Lagaš qu'il est situé (cf. *infra*, p. 272, n. 3).

Les citations extraites des textes économiques, on l'a vu, montrent qu'il est autre chose que le soubassement d'un temple. Quant à la tondaison des moutons qui s'y effectue, est-ce un acte religieux, un sacrifice de laine *in loco*, ou un acte dépourvu de signification prouvant simplement qu'on élevait des moutons dans l'Ē-pa ? Je choisis cette dernière hypothèse : deux séries de moutons sont tondus, d'après RTC 40 ; ceux du nommé Ur-urù-dù-a, dans Lagaš, dans l'Ē-pa, ceux de Niġin-mud, dans Ġir-su, au Palais. Les deux opérations sont absolument parallèles. Le berger Ur-urù-dù-a est nommé ailleurs entre Niġin-mud et Lugal-da-nu-me-a, bergers notoires des moutons à laine, et ses moutons, cette fois, sont tondus, comme ceux de ses collègues, au Palais (Ē-gal-la e-ur₄ ; Fö 73.V). Si donc l'Ē-pa est un temple, il faut admettre que son personnel élève des moutons. Selon RTC 47, il est possible que l'un d'eux ait été consacré, sur place peut-être, au repas de fête ; le locatif suggère cette interprétation, et aussi le fait que cet acte, qui ne figure pas dans les autres tablettes relatant le še-ku de Nanše, n'est pas forcément religieux dans sa destination.

(4) Surnom de Bár-nam-tar-ra. Cf. *RA* 2, p. 152, et surtout Nik 144 : les jardiniers-arboriculteurs de PAB.PAB y sont opposés à ceux de sa fille Ġim-dNanše.

(5) Probablement : « en procession » ; je m'en tiens à la traduction littérale. L'Ē-pa étant situé à Lagaš, je traduis le nom verbal ġin-ni par un participe passé.

Lagaš^{ki}-šè gin-ni (II) ba-kú su à Lagaš, les a sacrifiés¹.

ud-l-kam.

Le premier jour.

1 maš id-ambar-ra-tur-ra 1 chevreau, vers le canal du
 ġišġigir-ré ba-šag, Petit Marais², au Char², a été
 consacré.

1 udu ^dInanna Ib-gal 1 mouton à la déesse Inanna de
 la Grande Digue³,

(1) Cf. *infra*, chap. VII, pp. 303 et 329 ss.

(2) Puisqu'on était allé, le premier jour, de Ġir-su à Lagaš, il semble hors de doute que le sacrifice, mentionné ici comme sur d'autres textes indiqués ci-dessous, avait lieu sur le territoire de Lagaš proprement dit, et qu'il ne doit pas être confondu avec celui qu'on offrait au ki-ġišġigir (cf. *infra*, p. 275, n. 8). Cependant, un génitif -(r)a est inexplicable à cette place. D'autre part, le « Marais », souvent nommé dans des textes analogues, n'est jamais qualifié de petit. Avons-nous ici la forme pleine ? Un « champ » du Petit Marais figure dans *ITT.II*, p. 48, 934.

Cf. Nik 23,I et DP 53,I : (des offrandes) id-ambar-šè ġišġigir-ré ba-tùm ; ainsi que TSA 1,XII : (des offrandes) [i]d-ambar-ka ġišġigir-ré Ġir-suki-ta gin-gin ba-bi ba-tùm. La traduction hypothétique de cette dernière phrase est : « Vers le canal du Marais, au Char, alors qu'on venait de Ġir-su, ces dons on a porté » (cf. DP 529,VIII : En-ig-gal...niġ-šid-bi e-ag : « ...ce compte a fait »). Dans DP 197,I, l'ordre est inversé : ġišġigir-ré id ambar-šè [ba-] tùm.

Je tiens compte, dans la traduction que je propose de la phrase appartenant à RTC 47, de l'emploi indifférent de (k-)a ou de -šè après ambar. Le signe ré après ġigir indique probablement l'accusatif-directif. Malgré l'opinion de Scholtz (*MVAG XXXIX*, DP 53, p. 71), je crois que, ni le préfixe ba-, devant tùm, ni le sens de šag, dans RTC 47, n'autorisent à faire du « Char » le sujet du verbe qui suit ġišġigir-ré. D'ailleurs, le fait que le « Char » recevait des offrandes est prouvé par DP 43,I, où il est traité comme le Ba-gár, le Šag₄-pád, etc...

Mais le ġišġigir est-il un véhicule ou un temple portant ce nom ? Un é-ġišġigir-ra a été construit par En-te-me-na (*Pierre de Seuil D*, ISA, p. 56). Uru-ka-gina le reconstruira ou l'embellira (*Tablette de Pierre*, ISA, p. 70). D'autre part, Ba-gár est employé comme équivalent de èš-Ba-gár (Ur-Nanše, *Tablette B*, V, et *Tablette E*, V, ISA, pp. 14 et 16). Je crois qu'il faut, cependant, rejeter l'hypothèse que le ġišġigir soit, dans RTC 47, un temple plutôt qu'un véhicule. Non seulement, comme je le dis plus loin, parce que nous devons prendre en considération le ki-ġišġigir de NINA, mais parce que l'on indique le lieu du sacrifice, vers le Canal du Petit Marais. L'emplacement du temple eût été bien connu. De plus, l'É-ġišġigir a été construit pour Nin-ġir-su : il devait donc se trouver soit à Ġir-su, soit dans Uru-kug, plutôt qu'à Lagaš (sauf mention spéciale, bien entendu ; cf. *infra*, p. 274 : ^dNin-ġir-su Nin-ġar-ra. Voir également *infra*, p. 281).

(3) Très ancien sanctuaire d'Inanna déjà attesté sous Ur-Nanše (*Tablette B*). Ses rapports avec l'É-an-na ne sont pas très clairs. Cf. *Stèle des Vaulours*, face, IV, ISA, pp. 24, 25 : « l'É-an-na d'Innina ib-gal-KA-KA-a-DU il le nomma » et dans RA 45, p. 110 : « A É-an-na-tùm, son nom imposé par Inanna : « Celui-qui-a-été-porté-dans l'Éanna-d'Inanna-de-l'Ib-gal » (E. Sollberger, *St. V.*, face, V). D'après M. Lambert (*Sumer VIII*, p. 204), l'Ib-gal et l'É-an-na seraient deux sanctuaires différents. En tout cas, selon la *Statue C* de Ġù-dé-a, III, l'É-an-na se trouvait au centre de Ġir-su (ISA, p. 116).

1 udu Šag₄-pād-da¹
1 udu ki-a-naġ-Lagaš^{ki}

1 mouton au Šag₄-pād¹,
1 mouton au Lieu de libations
de Lagaš ;

(III) 1 sila₄ ^dNanše
PAB.PAB Lagaš^{ki}-ta gin-
ni ka-É-pa-ka-ta ì-túm

1 agneau à la déesse Nanše² ;
PAB.PAB, venue de Lagaš,
du bétail de l'É-pa, le lui a
apporté³.

(1) Sanctuaire de Nanše à Lagaš. Cf. DP 53,II (^dNanše-Šag₄-pād-da) et *Tablette d'Albâtre*, rev. II (En-te-me-na), *ISA*, p. 54.

(2) La cérémonie se poursuit maintenant à NINA. En effet, la procession a quitté Lagaš, et si l'arrivée à NINA n'est pas mentionnée, la sortie de cette localité est notée plus loin (col. VI : NINA^{ki}-ta gin-ni). Le passage à NINA est également prouvé par le sacrifice au Lieu de libations (col.VI).

(3) Cf. DP 53,II ; DP 43,II ; Nik 23,II. W. Försch (*MVAG XIX*, p. 88 et n. 1) propose trois traductions :

1° durch den Eingang des é-pa hineingebracht.

2° zum Eingang des é-pa hingbracht.

3° wurde am Eingang des é-pa geopfert für (Nik 23,II : 1 zíd, 1 sila₄, ka-é-pa-ka-ta ġiš-e-tag-ge ; ^dNanše ud-2-kam).

Il est évident que -ta ne peut être traduit par « venant de », car la procession, venant de Lagaš, un autre complément de lieu précisant le premier serait placé avant gin-ni. Ka-É-pa-ka-ta est le complément de ì-túm ; la meilleure traduction, si l'on donne à -ta le même sens qu'à -da, « à côté de », et à ka le sens d'« Eingang », paraît être : « à coté de (devant) l'« entrée » de l'É-pa ». Ceci impliquerait : 1° que l'É-pa soit un « monastère » consacré à Nanše ; 2° qu'il se trouve hors de Lagaš, d'où l'on vient.

Mais cette situation est démentie par une phrase de RTC 40,III : PA.TE.SI-gé Lagaš^{ki}-ka É-pa-ka e-ur₄ : « (des moutons), le PA.TE.SI, à Lagaš, dans l'É-pa, les a fait tondre ». Il semble bien que le sacrifice à Nanše ait lieu, comme les suivants, dans NINA, où se déroule l'essentiel de la fête. La traduction, évidemment hypothétique, que je propose, est appuyée sur deux arguments : on élève des moutons dans l'É-pa ; ka signifie manifestement, ailleurs : « têtes de bétail » (cf. *supra*, p. 156, n. 3).

Une autre interprétation est offerte par M. Lambert et R. Tournay (*RB*, LV, p. 434, n. 95) : « aux deux époques » (celle de Gù-dé-a et l'époque présargonique) « l'Epa a un ka ; ce terme, par opposition à kun, se dit de la bouche d'un canal qui s'ouvre dans un autre ». Or, cette note 95 se rapporte à une expression traduite à la page 421 (col. 25, l. 2) : « à la « Longue Bouche » du temple, il y avait le Léopard divin qui terrifie ». Ce passage est la traduction de « é ka-gid-da-bi dingir bar-bar-ra ní-gál-la-ám » (« le ka-gid-da du temple était comme le léopard divin qui inspire la terreur », selon Thureau-Dangin, *ISA*, pp. 168, 169).

Je retiens d'abord que ka-gid se rapporte à é, non à é-pa. D'autre part, l'opposition de ka et de kun est, en effet, évidente, dans un texte de *NFT*, p. 213, traduit par Thureau-Dangin, auquel renvoie Försch dans *MVAG XIX*, p. 128. Mais le possessif -bi contenu dans -ba, après ka et après kun renvoie non au temple nommé après ka-ba, mais au « Canal qui va à NINA » NOMMÉ AVANT CE TERME : « à son embouchure, l'É-NINŌ il construisit », traduit Thureau-Dangin *op. cit.*, p. 214, « à son réservoir, le temple de SIRARA-ŠUM il construisit ». Voir également l'expression ka-íd dans un nom de mois (DP 165 et *infra*, p. 423).

Le sens proposé pour ka conviendrait pour traduire ka-É-pa-ka-ta, dans

ud-2-kam

Le deuxième jour.

1 udu 1 sila₄ ^dNanše

1 mouton, 1 agneau, pour la

ud-še-íl-la-a

déesse Nanše, le jour où on

(IV) ġiš-e-tag

apporte l'orge¹, elle a fait

RTC 47, à condition que cette « embouchure du canal » n'appartienne pas au domaine du temple É-pa, situé à Lagaš, d'où l'on vient, ce qui entraînerait les mêmes objections que celles qui s'opposent à la traduction de ka par « Eingang », mais qu'elle tire son nom du temple É-pa, sans être tout près de lui. Si le canal était dédié à Nanše, l'offrande d'un agneau, faite en passant à son embouchure, eût été possible. Toutefois, le sens donné à ka, alors que le canal lui-même n'est pas nommé, me paraît encore moins assuré que celui que je suggère. (Cf. *infra*, p. 277, n. 1).

(1) Cette phrase est plus facile à traduire qu'à comprendre. Il semble étonnant, au premier abord, que le troisième jour soit doublement nommé. Mais, dans DP 53, le troisième jour et le quatrième sont aussi désignés selon ce qui s'y passe : ud ki ?-sug_x-ka-ka (col. IX), ud-niġ-a-ru[-a] (col. X). Le signe que je lis ki ? a été copié par Allotte de la Fuÿe comme s'il s'agissait d'un signe ku₆. Deimel a lu : ud-ĥa-dul+sum-ka-ka (*Or.* 28, p. 34). Mais aucun poisson ne porte le nom de su₇ dans la liste établie par lui-même (*Or.* 21, p. 73). (Förtsch a transcrit le même passage : ud-ĥa-sú-ka-ka [*MVAG XIX*, p. 110]). Le sens de la phrase ne serait d'ailleurs pas plus clair si le dit poisson était connu. Dans le *ŠL*, p. 894, numéro 460, 5, Deimel la range parmi les expressions inanalysables.

Or, la partie principale du signe ku₆, un peu écrasée, reproduit assez bien le ki triangulaire. La lecture d'Allotte de la Fuÿe a pu être fautive. S'il en est ainsi, ce « jour du ki-sug_x » ne doit pas être assimilé à la fête du ki-sug_x du mois nommé id₇-ki-sug_x-šu-sug₄-ga-a, paraissant devoir être confondu avec l'id₇-udu-še-še-a-íl-la (cf. DP 215, et hors texte, p. 422). Mais il n'est pas impossible, le pays pouvant offrir deux ou trois récoltes par an, que le mois du bulūġ-kú, datant DP 53, corresponde, pour certains terrains, à une autre période de jachère, six mois après la première (cf. *infra*, p. 420).

Ud-niġ-a-ru[-a] semble pouvoir être traduit assez facilement : « le jour où l'on offre les objets » ; c'est-à-dire : les colliers, les tiaras, les vases, tout ce qui n'est pas comestible (cf. DP 70, 72, à propos du bulūġ-kú de Nanše ; DP 71 et Fö 13, à propos du še-kú de Nanše). DP 72, VI et Fö 13, III, portent la mention niġ-a-ru, DP 70, IV et 71, III, le complexe verbal a-bi-ru. Ces cadeaux sont offerts à différentes divinités de la part de Bár-nam-tar-ra ou Šag₅-Šag₅. Devons-nous en conclure, comme Ch. Jean (*Rel. Sum.*, p. 174), que l'orge apportée (še-íl-la), le troisième jour du še-kú, d'après RTC 47, constitue aussi un présent — « un sacrifice d'orge à ^dNanše » — et j'ajoute, étant donné le sens précis de ud-niġ-a-ru-a, un présent de la femme du PA.TE.SI aux dieux et aux déesses ?

Pourquoi, en ce cas, n'y aurait-il aucune mention de cette dépense de céréales dans les textes qui énumèrent avec un soin minutieux les moindres sorties des stocks, Nik 23, par exemple, ou DP 53 ? Il existe bien, dans TSA 1, XII, et dans Nik 23, XII, l'indication de deux offrandes d'un quart de gur d'orge, et d'un quart de gur d'amidonniér. Mais ce fait, plutôt exceptionnel, n'est nullement mis en relief.

Je pense donc que ud-še-íl-la-a concerne une livraison d'orge au Palais, de la part des employés, peut-être d'une sorte de dime dont le montant serait versé à l'occasion du še-kú. L'emploi du verbe íl serait alors à rapprocher de l'expression ku₆-íl : « offrande de poisson des jours de fête », ou de niġ-íl saġa ^dInanna-ka-kam (DP 131, I) : « choses apportées par le prêtre de la déesse Inanna », lorsqu'il est question, précisément, du « pain » de revenu des champs (ninda-gán-maš), et

ud-3-kam

1 udu 1 maš-bar-túg-

babbar ^dNanše1 ùz ^dEn-ki Gi-gù-na1 udu ^dNin-ġir-su-Nin-ì-
ġar-ra1 udu ^dNin-DAR1 maš ^dNin-Inanna-barabattre¹.

Le troisième jour.

1 mouton, 1 chevreau à toison
blanche, pour la déesse Nanše ;1 chèvre pour le dieu En-ki du
Gi-gù-na²,1 mouton pour le dieu Nin-ġir-
su du Nin-ì-ġar³,1 mouton pour le dieu Nin-
[DAR⁴,

1 chevreau pour le dieu Nin-

de bière. L'expression še-il-la ne serait donc pas un « presque synonyme » de še-kù. Même au cas où še-kù signifierait (ce que je ne crois pas, puisque aucune sortie d'orge correspondante n'est mentionnée dans les textes de comptabilité « sacrifice de l'orge », il faudrait opposer ce don du Palais aux dieux, nommé še-kù, à ce qui est livré au Palais par les paysans ou les notables (še-il-la). Cette dernière opération étant susceptible d'occuper un jour entier, on comprendrait pourquoi un seul sacrifice d'animal a lieu le troisième jour. Si mon hypothèse est juste, l'orge apportée par le peuple pouvait être, au moins en partie, consommée, lors d'un repas pris en commun en l'honneur de la déesse Nanše, ce qui, tout en donnant un sens à l'expression še-kù, expliquerait pourquoi aucune dépense de céréales ne figure dans la comptabilité du Palais à l'occasion de cette fête.

(1) Le préfixe e- indique peut-être, plutôt que l'appartenance du sujet à une « sphère inférieure », l'infériorité de la victime, ou le fait que l'ordre de sacrifier est donné par la Princesse à un inférieur.

(2) Gi-gù-na est apparemment un terme générique désignant une sorte de chapelle. En-te-me-na construit pour Nin-ġur-saġ un gi-gù-na « de la Forêt Sacrée » (Tir-kug-ga) et pour Nanše « son gi-gù-na sublime » (maġ-ni). Voir *Tablette d'Albâtre*, V et rev., II, ISA, p. 54. Cf. *ŠL*, p. 204, 124 : « ein Kultgegenstand ».

(3) Temple de Nin-ġir-su à NINA. Cf. : ^dNanše-Šeš-e-ġar-ra (Fö 5,X), qui est un temple de Nanše dans Uru-kug. Voir les commentaires de Förtsch dans *MVAG XIX*, pp. 68, 69. L'auteur semble avoir été gêné par le mot à mot. Nin et Šeš sont respectivement les sujets de ì-ġar, e-ġar. Förtsch aurait préféré traduire : « (Tempel) für die Schwester,... für den Bruder ». Mais son article dans *OLZ*, 1913, 440, 443, ne laisse pas de doute sur sa pensée : le temple de Nin-ġir-su est probablement à NINA, celui de Nanše à Ġir-su. (Cf. *infra*, p. 284, n. 1, et p. 288). B. Landsberger (*Kull. Kal.*, p. 59, n. 5) rappelle un texte plus tardif, de Dun-ġi exprimant manifestement que l'É-šes-šes-e-ġar-ra était un temple de NINA voir ISA, p. 273, *Tablette B¹*). Cependant, à l'interprétation « Nina, die zum Bruder gehört » je préfère la traduction littérale : « son frère l'a placée » (de même : « sa sœur l'a placée » traduit Nin-ì-ġar après Nin-ġir-su). Autrement dit, Nanše a accordé, dans NINA, une « place » à son frère Nin-ġir-su ; mais celui-là lui a concédé un lieu de culte dans la « Ville Sainte ». Nin-ġar est déjà attesté sous Ur-Nanše (*Tablette A*, IV, ISA, p. 12).

(4) Deimel écrivait en 1914 (*Panth. Bab.*, 2490) : « Ili textus ostendunt ^dNin-DAR habere relationem quamdam ad ^dNina, non tamen esse ejus maritum ». M. Lambert (*RA* 42, p. 191) se rallie à l'opinion contraire de S. N. Kramer (*BASOR, Suppl. St.*, I, p. 20, vers 274, et p. 30, n. 72). Voir également *Sumer VIII*, p. 205.

(V) ^d Nin-mar ^{ki} -bi	Inanna-bar ¹ et pour la déesse Nin-mar ^{ki} ² ,
1 maš ^d Dumu-zid-ab-zu	1 chevreau pour le dieu Dumu- zid de l'ab-zu ³ ,
1 maš bar-túg-ġíg ^d PA-saġ	1 chevreau à toison noire pour le dieu PA-saġ ⁴ , 1 chevreau pour
1 maš ^d Gan-tùr	Gan-tùr,
1 ùz ^d Nin-ùr	1 chèvre pour Nin-ùr,
1 maš ^d Nin-dub	1 chevreau pour Nin-dub,
1 udu-gur-ra	1 mouton gur-ra ⁵ pour le dieu
(VI) ^d Šul-LAK 442-é-maġ	Šul-x ⁶ du Temple Sublime,
1 udu ^d Ezinu	1 mouton pour le dieu Ezinu,
1 udu ^d Inanna	1 mouton pour la déesse Inanna,
1 maš ^d Ġá-tùm-dùg	1 chevreau pour la déesse Ġá-tùm-dùg,
1 udu ^d Lugal-URU.KÁR	1 mouton pour la déesse Lugal- URU.KÁR ⁷ ,
1 udu ki-a-naġ-NINA ^{ki}	1 mouton pour le Lieu de liba- tions de NINA,
1 maš ki-ġišġigir	1 chevreau pour la « Place du Char » ⁸ .
(VII) ud-4-kam	Le quatrième jour.

(1) « maritus ^dNin-marki ? » (*Panth. Bab.*, 2690).

(2) D'après la *Statue B* de Ġù-dé-a (col. IX, *ISA*, p. 114), c'est la fille aînée de Nanše (dumu-saġ).

(3) Cf. *supra*, p. 174, n. 3 et p. 178 (DP 159 V, VI) : ^dDumu-zid est alors nommé après Nanše et Nin-DAR, mais avant Nin-marki. A propos de la famille de Nanše, voir *RA* 41, p. 194.

(4) Cette divinité portera sous Ġù-dé-a le titre de niġir-kalam-ma, que l'on pourrait traduire par : « Inspecteur du Pays » (cf. *Statue B*, VIII, 63, *ISA*, p. 114), selon une phrase de « En-ki and Nin-ġur-saġ » indiquant que le niġir effectuait habituellement des rondes sur un territoire déterminé. Cette action est décrite à la forme négative (nimġir-e zag-ga-na nu-um-nigin; cf. l. 28, p. 10 de *BASOR*, *Suppl. St.*, 1.). Cf. RTC 17, VIII ; *RO*, p. 34, n. 7.

(5) Cf. *infra*, p. 291, n. 1.

(6) M. Lambert a tenté d'identifier ce dieu avec ^dŠul-pa-è (*RA* 42, p. 202 ; *Sumer VIII*, p. 71, n. 74). É-an-na-tùm (*Brique B*, *ISA* p. 48) et En-te-me-na (*Tablette d'Albâtre et Pierre de Seuil*, *ISA*, p. 54) le nomment « leur » dieu (diġir-ra-ni).

(7) Cette divinité est-elle honorée dans un sanctuaire sis à NINA, ou faut-il comprendre que cette localité était voisine d'URU.KÁR ? Cf. ci-dessus, p. 176, n. 6.

(8) Ce sacrifice suit celui qui est fait au Lieu de libations de NINA, et PAB.PAB n'a pas encore quitté NINA. On peut donc affirmer, semble-t-il, que le ki-ġišġigir se trouve à NINA. Mais s'agit-il d'un lieu ainsi nommé ou seulement de l'endroit où se trouvait alors le Char ? Le ki-ġišġigir cité dans DP 53, IX, est également celui de NINA. A première vue, sa place dans l'ordre observé par la procession semble

1 udu 1 maš bar-túg-
 babbar ^dNanše
 ud-5-kam

1 mouton, 1 chevreau à toison
 blanche pour la déesse Nanše.
 Le cinquième jour.

différente de celle qui est la sienne selon RTC 47, car le ki-a-nağ de NINA figure à la colonne VIII. Mais les dix-neuf dieux ou objets de culte, désignés par l'expression ki-19-šè, des colonnes VIII et IX, ainsi que les statues de l'É-šag₄ et les instruments de musique (ba-lağ) ne reçoivent que de l'huile et des dattes (cf. *infra*, p. 314 : ils ne pouvaient donc apparaître dans RTC 47 qui ne consigne que les « sorties » des animaux sacrifiés. C'est pourquoi, dans cette tablette, les sacrifices au ki-a-nağ de NINA et au ki-ğišgigir se suivent.

Un autre ġišgigir est à relever dans DP 53, XI. Mais il est précédé d'un signe difficile à identifier. Deimel (*Or.* 28, p. 34) a lu sa11, ainsi que Förtsch (*MVAG XIX*, p. 111). Pourtant, le clou qui constitue la base inclinée du triangle a la tête en haut : le signe ressemble donc davantage à niğ ou à un ki mal fait. L'interprétation doit être liée à celle que l'on adopte pour la case précédente, où l'on peut lire, à première vue : IGI-BI, ainsi que l'a écrit Deimel dans *Or.* 28, p. 34. IGI-BI venant après le nom de Nin-ğir-su, il a même enregistré : ^dNin-ğir-su IGI-BI dans son *Panth. Bab.* (2476). Förtsch n'a pas traduit igi-BI et lit ensuite : « sal giš-pú Ešhanna-ki-ta Šir-gù-l-la-ki-šù ará(ra)-a giš-e-tag », c'est-à-dire : « Eine Frau, welche vom giš-pú in Ešhanna-ki nach Sirgulla eine Wallfahrt machte, hat 'dies geopfert ». Mais il faut bien remarquer que Mi désignerait Bár-nam-tar-ra et non une femme quelconque ; que d'autre part, le ki-ğišgigir de NINA n'est jamais nommé ġišgigir, et enfin, que l'on ne saurait lire à la fois comme un ki et comme un mi le signe douteux. Rappelons-nous aussi que le ġišgigir recevant des offrandes auprès de l'id-ambar (DP 53, I) n'est pas précédé de ki, mais qu'on l'honore à Lagaš (cf. *supra*, p. 271, n. 2), tandis que le sacrifice dont on parle aux trois premières cases de DP 53, XI, est destiné à Nin-ğir-su : (des offrandes) ^dNin-ğir-su IGI-BI ki! ġišgigir-NINA^{ki}-ta Lagaš^{ki}šè ir₁₀-ir₁₀-ra-a giš-e-tag. Je reviendrai plus loin sur cet IGI-BI. Étudions d'abord TSA 1.

Dans ce texte, le dernier jour nommé est le quatrième de la fête du bulūğ-kú de Nanše (col. XI), mais les premiers sacrifices à Nanše, à En-ki du Gi-gù-na, à Nin-ğir-su du Nin-l-ğar — la tablette est de Lugal-an-da 2 — correspondent à ceux qui ont été consommés au début du troisième jour, selon DP 53, III. On peut en inférer que la relation des actes religieux des deux premiers jours a été faite ailleurs. Toutefois, un sacrifice à Nanše, des offrandes au ġišgigir (id-ambar-ka ġišgigir-ré Ġir-su-ta...) et au ki-ğišgigir-ra sont mentionnés après le quatrième jour, mais plutôt en une sorte de post-scriptum (col. XII). Le rapprochement, dans la pensée du scribe, du ġišgigir et du ki-ğišgigir donne à croire que les premiers dons s'adressaient bien au char de la procession, et les seconds au lieu de son séjour à NINA avant le retour.

Mais, à ce point du texte, un problème supplémentaire se présente à nous. On lit en effet dans la colonne XII : (des offrandes) ki-ğišgigir-ra ^dPA.LAMA DÛ-A[-?]ME ba-túm. Quelques hachures après le A laissent deviner soit un signe illisible entre A et ME, soit un signe plus long que ME après A. Le suffixe -me du pluriel serait parfaitement inexplicable dans cette phrase. On peut supposer que les deux clous qui le composent font partie d'un signe KA, exprimant le locatif par rapport au verbe ba-túm. La proposition serait alors à rapprocher de celle-ci : « pour placer (ğá-ğà-dè) dans le temple du dieu Mez-an-du, dans NINA construit » (é-^dMez-an-du NINA^{ki}-na-dù-a, DP 466, II) et pourrait être traduite comme suit : (des offrandes) dans le « lieu du char », dans le temple (é, sous-entendu) du dieu

1 sila ₄ ^d Nanše PAB.PAB	1 agneau à la déesse Nanše ;
NINA ^{ki} -ta gin-ni i-túm	PAB.PAB, venue de NINA, le lui a apporté ¹ .
1 maš ^d Ur-tùr	1 chevreau pour le dieu Ur-tùr,

PA.LAMA construit ». Cf. *MVAG XXXIX*, p. 71. Si mon interprétation est exacte, il faut en conclure, ou bien que le lieu où séjournait le char à NINA était situé dans un temple du dieu PA.LAMA ou bien qu'il y avait plusieurs ki-ġišġigir. Je crois que la première hypothèse est la meilleure, car ^dPA.LAMA fait partie des 19 « lieux » (ki-19-šè) qui reçoivent un sacrifice tout de suite après le Lieu de libations de NINA, d'après DP 53,VIII, IIX. Quoi qu'il en soit, la comparaison entre RTC 47, TSA 1 et DP 53, m'inspire encore deux remarques.

1. Un sacrifice du quatrième jour selon TSA 1,XI, s'adresse au dieu Nin-ġir-su du Ba-gár. Or, nous savons par RTC 47,VII, qu'un sacrifice à ^dUr-tùr et au Ba-gár avait lieu à Lagaš le sixième jour de la fête (il s'agit cette fois du še-kú et non du bulûg-kú de Nanše), après un sacrifice à Nanše. Le même ordre des divinités honorées est respecté dans DP 53 si l'on admet, ce que je crois évident, que IGI-BI est une mauvaise lecture pour Ba-gár (cf. DP 53,I, 3) : Ur-tùr (col. X), sans déterminatif divin cette fois — voir à ce sujet *Kull. Kal.*, p. 51, n. 11 —, ^dNin-ġir-su Ba!-gár! (col. XI). Ce sont les sacrifices du cinquième jour. Puisque l'on sait par RTC 47 que ces sacrifices avaient lieu à Lagaš, la phrase contenant les signes lus IGI-BI et transcrite à la page précédente, admet la traduction suivante : (des offrandes) « au dieu Nin-ġir-su du Ba-gár, le jour où l'on s'est rendu de la « place du char » de NINA à Lagaš, on les a sacrifiées ».

2. J'ai parlé d'un possible post-scriptum à propos de TSA 1,XI, après « le quatrième jour ». En effet, si l'on imaginait des déplacements correspondant à ce qui est noté, on obtiendrait l'itinéraire : Ba-gár (case 6), qui se trouve à Lagaš, NINA, où l'on sacrifie à Nanše, Lagaš, où l'on sacrifie au ġišġigir, mais EN VENANT DE ĠIR-SU (íd-ambar-ka ġišġigir-ré Ġir-suk^{ki}-ta gin-gin), NINA, où l'on sacrifie au ki-ġišġigir. Que doit-on penser, d'autre part, de l'ordre adopté par le scribe dans les colonnes VII et VIII, où il note successivement les offrandes faites au Lieu de libations de NINA, au Lieu de libations de Lagaš, à la déesse Inanna de l'Ib-gal, puis aux 19 objets de culte, alors que dans DP 53,VIII, ces « ki-19 » sont nommés tout de suite après le Lieu de libations de NINA et juste avant le ki-ġišġigir (col. IX), le départ de NINA n'étant mentionné qu'à la colonne XI ? Autrement dit, d'après TSA 1, les ki-19 semblent être situés à Lagaš ; d'après DP 53, à NINA. La même incertitude existe à propos des huit statues de l'É-šag₄ et des sept balaġ.

Peut-être faut-il croire que le scribe de TSA 1, de même qu'il avait inscrit après les sacrifices du quatrième jour ce qu'il avait oublié, avait nommé les offrandes au Lieu de libations de Lagaš et à la déesse Inanna de la Grande Digue à une mauvaise place, alors qu'ils auraient dû figurer, selon DP 53, RTC 47 et Nik 23, parmi celles du premier ou du second jour ? Ou bien faut-il imaginer des allées et venues répétées entre Lagaš et NINA ? Comment comprendre, enfin, le nom de l'un des 19 objets de culte, à partir des variantes que la postposition -šè (dans, pour) n'éclaire même pas quand elle est présente : Lagaš NINA^{ki} (DP 53,VIII), Lagaš^{ki} NINA^{ki} (Nik 23,X), Lagaš^{ki}-šè NINA^{ki} (TSA 1,VIII) ? Faut-il traduire : « pour Lagaš, à NINA » ou « dans Lagaš, pour NINA » ?

(1) Le lieu de ce sacrifice n'est pas facile à déterminer : si l'agneau a été offert avant de quitter NINA, la traduction de NINA^{ki}-ta gin-ni devrait être : « partant de NINA ». Mais l'agneau a peut-être été porté dans un sanctuaire situé entre NINA et Lagaš. En effet, à la mention : NINA^{ki}-ta, correspond la phrase : Mí Lagaš^{ki}-šè gin-ni, dans Nik 23,XIII ; il s'agit dans les deux textes du sixième jour. Le sacrifice

1 maš Ba-gár
 (VIII) ud-6-kam
 1 sila₄ ^dBa-ú PAB.PAB
 Lagaš^{ki}-ta gin-ni i-túm
 ud-7-kam
 (IX) šu-niġin
 14 udu 5 sila₄ 2 úz
 9 maš
 udu-kú-a En-kug-kam
 3 maš-bar-túg kú-a
 Ur-dul saġar-kam
 Bár-nam-tar-ra (X) dam
 Lugal-an-da PA.TE.SI
 Lagaš^{ki}-ka-gé

1 chevreau pour le Ba-gár¹.
 Le sixième jour.
 1 agneau à la déesse Ba-ú² ;
 PAB.PAB, venue de Lagaš,
 le lui a apporté.
 Le septième jour.
 Total :
 14 moutons, 5 agneaux, 2
 chèvres, 9 chevreaux ;
 petit bétail sorti de chez En-kug.
 3 chevreaux à toison sortis de
 chez l'écuyer Ur-dul³.
 Bár-nam-tar-ra, épouse de
 Lugal-an-da, PA.TE.SI
 de Lagaš,

de l'agneau est accompagné d'une offrande de farine. Les mêmes actes religieux avaient été accomplis à l'aller (col. II), après le départ de Lagaš : 1 zid (mun-du est sous-entendu), 1 sila₄ ka-É-pa-ka-ta ġiš-e-tag-ge ^dNanše. Il serait tentant de situer ce possible ka de l'É-pa entre NINA et Lagaš, mais on a vu que, selon RTC 40,III, l'É-pa était sur le territoire de Lagaš (cf. *supra*, n. 3, p. 270 ; n. 3, p. 272).

Je crois devoir conclure, au contraire, que si ka-É-pa-ka-ta désignait un lieu ou l'embouchure d'un canal, il serait probablement nommé au retour comme à l'aller. Mais s'il s'agit bien d'un agneau, pour la déesse Nanše, pris parmi le bétail de l'É-pa, il est évident que, selon l'itinéraire de l'aller, il est emmené avant d'être offert, ces deux opérations n'étant pas réversibles. Ce serait la raison pour laquelle la provenance de l'animal ne serait indiquée qu'une seule fois.

(1) Apparemment, le sanctuaire d'Ur-túr et le Ba-gár de Nin-ġir-su se trouvent sur le territoire de Lagaš que PAB.PAB n'a pas encore quitté, alors qu'elle était déjà partie de NINA. Les premières cases de DP 53 : 1 maš ^dNin-ġir-su Ba-gár Mí Ġir-su^{ki}-ta gin-ni i-túm, confirment cette déduction en précisant, en tout cas, que le Ba-gár n'était pas situé à Ġir-su. Le tableau de B. Landsberger (*Kull. Kal.*, p. 49, a) me semble équivoque lorsque l'auteur met sur le même plan les trois sacrifices à ^dNina, ^dur-túr, et au ba-gá (« Zug(der Nina) von Nina weg »), alors que la mention du premier est séparée de celle des deux autres par les verbes gin-ni i-túm. Cette disposition semble vouloir indiquer que si le premier sacrifice a lieu entre NINA et Lagaš, les deux autres sont consommés dans Lagaš, au cours de la sixième journée.

Je crois que la place d'un sanctuaire à Nanše ENTRE NINA et Lagaš, malgré les différentes manières possibles de traduire gin-ni, est prouvée par le sacrifice de l'agneau mentionné avant PAB.PAB Lagaš^{ki}-ta gin-ni, en ce qui concerne l'aller (cf. *supra*, p. 272), et avant NINA^{ki}-ta gin-ni, pour le retour (cf. *supra*, p. 277 ; et Nik 23,XIII : Lagaš^{ki}-šè gin-ni). On ne pourrait, en effet, situer ce sacrifice à NINA, lorsque la procession se dirige dans un sens, à Lagaš, lorsqu'elle se dirige dans l'autre.

(2) Ce sacrifice à la déesse Ba-ú est sans doute accompli à Ġir-su, pour marquer le retour de la Princesse au Palais.

(3) Personnage appartenant à la « Maison » de la Princesse (cf. *supra*, p. 129).

izin-še-kú-^dNanše-ka
giš-bi-tag

pour la fête du « Manger de
l'orge » de Nanše, les a fait
abattre.

3

3^e année.

RTC 47 ne mentionne pas, parmi les lieux de culte visités aux fêtes de Nanše, la « Digue où l'on mange le poisson » (Ib-ku₆-kú). La raison en est simple : cette digue ne reçoit jamais de sacrifices de quadrupèdes, mais dans le cas le plus fréquent : une ration de farine comme offrande du matin (1 zíd [mun-du]¹), 10 síla de bière forte (1/2 [dug]) et autant de bière noire, un síla d'huile et un síla de dattes, ainsi qu'un síla du *mélange* composé de raisin, de fromage et de blé amidonnier, un « paquet » de poissons (kešd). Voir TSA 1,V,VI ; Nik 23,VIII.

D'après STH.I,41,VII, les offrandes sont réduites à : 3/24 de zíd-kalg, 1 dug de bière, soit 20 síla, sans distinction de qualité, 1 síla d'huile et un paquet de poissons. Cette diminution des offrandes n'est pas relative seulement à l'Ib-ku₆-kú, mais à tous les dieux ou sanctuaires mentionnés dans ce texte. Y eut-il sous Uru-ka-gi-na, la quatrième année de son règne, un changement dans la pratique du culte ? L'intendant a-t-il inscrit sur une autre tablette les sacrifices de dattes et du *mélange* « raisin-fromage-amidonnier » ? Il est possible qu'on ait modifié les cérémonies du še-kú de Nanše, car la place de l'Ib-ku₆-kú dans la liste des lieux de culte n'est pas non plus la même qu'ailleurs. D'après Nik 23,VIII (et, pour les fêtes du bulùg-kú, selon TSA 1,V,VI et DP 53,VII), la « Digue où l'on mange le poisson » aurait été visitée après le dieu Ezinu et avant la déesse Inanna. Dans STH. I,41,VII,VIII, on peut relever l'ordre suivant : ^dMez-an-du, Ib-ku₆-kú, ^dĜá-tùm-dùg.

De toute façon, cette digue, dont Deimel a seulement dit : « erhalt Opfer » (ŠL, p. 969, 30), doit être vraisemblablement située à NINA, non seulement parce qu'on s'y arrête lors des fêtes de Nanše — nous savons, en effet, qu'elles se déroulaient en partie à Lagaš — mais parce que cette visite se place entre les sacrifices à Nin-ġír-su du Nin-ì-ġar et les sacrifices au Lieu de libations de NINA, au moins selon TSA 1,II,VI,VII. Il faudrait être sûr, cependant, que l'ordre d'énumération correspond aux parcours effectués par la procession...

(1) Cf. *infra*, p. 284, n. 2.

Il n'est pas possible de savoir si le nom d'Ib-ku₆-kú évoque un repas, effectif ou symbolique, de poisson. Il est manifeste, en tout cas, que le sens de la racine kú ne peut être, dans une telle expression, que celui de « manger ». A moins que le nom de la digue ne rappelle simplement un endroit poissonneux, cet acte de manger, comme le « Manger de l'orge » ou le « Manger du malt », doit sans doute être considéré comme un acte religieux.

* * *

Les fêtes du dieu Nin-ġir-su, še-kú et bulùġ-kú, ou plutôt les sacrifices dont elles étaient l'occasion, sont décrits, on l'a vu, par une quinzaine de tablettes. Comme les cérémonies du même nom dédiées à la déesse Nanše, le še-kú et le bulùġ-kú de Nin-ġir-su ne diffèrent pas essentiellement l'un de l'autre. Les variations de détail qui se présentent dans leur description, à propos des denrées offertes, et à propos de la durée des fêtes, pourraient aussi bien être relevées entre plusieurs documents relatifs au « Manger de l'orge », d'une part, au « Manger du malt », d'autre part.

Nik 150 et 152 ne donnent que des renseignements partiels sur les « sorties » des bergeries ; Fö 46 également. Remarquons dans ce dernier texte, col. II, l'emploi certain de udu comme terme générique, puisqu'il ne renvoie qu'à quatre brebis (ganám). DP 63 contient la liste des offrandes du troisième jour de fête, peut-être d'un quatrième. DP 62 (L. 2) mentionne quatre jours de sacrifices (cf. RO, p. 17).

Par DP 198 et Nik 24 nous apprenons que le dernier sanctuaire visité le second jour est le Ti-ra-áš¹ ; Nik 24 montre que la première journée se termine par un sacrifice à l'An-ta-sur-ra¹. Une parfaite identité du nombre des sanctuaires, et de l'ordre dans lequel on s'y rendait, mérite d'être relevée dans Nik 24 (še-kú ; L. 5) et Fö 116 (bulùġ-kú ; L. 3). Cependant, Nik 26 (L. 2) laisse supposer que le Ti-ra-áš et l'An-ta-sur-ra étaient parfois honorés le premier jour, alors que le deuxième ne comportait qu'un sacrifice à Ningir-su. Moins complètes sont les descriptions de TSA 51 et Nik 163. DP 66 (U. 4) relate trois jours de fête, mais comprend de fâcheuses lacunes.

Plusieurs raisons m'ont incitée à choisir Fö 5 comme exemple - type des fêtes de Nin-ġir-su. La première est que, transcrit en 1916, ce texte ne figure ni dans les tableaux de B. Landsberger (*Kull.*

(1) Quelques renseignements sur les sanctuaires du Ti-ra-áš et de l'An-ta-sur-ra sont donnés plus loin, p. 288, n. 2 et p. 287, n. 6.

Kal. 1915), ni dans les traductions de Förtsch publiées en 1914 dans *MVAG XIX*. Le šu-niġin de cette tablette a seul été traduit, sans commentaires, par Förtsch, dans *ZA 31*, p. 146.

D'autre part, Fö 5, qui raconte quatre jours de fête, nous offre une nouvelle expression contenant la racine kú : níġ-kú-da, employée comme attribut de la farine. Une étude particulière en sera faite dans ce chapitre, car cette formule se présente, le plus souvent, dans des relations de fêtes.

Enfin, Fö 5 est, parmi les textes se rapportant au še-kú et au bulùġ-kú de Nin-ġir-su, le seul document qui mentionne la localité, dépendant de l'administration de Lagaš, où la fête se déroule : c'est Uru-kug, la Ville Sainte. Non seulement nous trouvons son nom au début de la tablette, à propos du premier sacrifice offert à la déesse Ba-ú, le premier jour, mais le šu-niġin affirme que tous les produits et tous les animaux énumérés y ont été sacrifiés par Šag₅-Šag₅. Or, les dieux et les lieux de culte nommés dans Fö 5 sont les mêmes — à quelques variantes près — et surtout l'ordre d'énumération, qui ne correspond pas obligatoirement à l'ordre de marche de ce que nous croyons être une procession, que dans tous les documents concernant les fêtes du še-kú et du bulùġ-kú de Nin-ġir-su¹.

Gardons-nous de conclure que l'appellation d'Uru-kug avait été remise en honneur² à partir de la deuxième année d'Uru-ka-gi-na, date de Fö 5, car trois tablettes, au moins, mentionnent le fait de se rendre au temple de la Lune Nouvelle (é-ud-sar ; cf. *supra*, p. 217, n. 2) de la Ville Sainte sous Lugal-an-da : DP 44 et Nik 29 (L. 3), Nik 149 (L. 5 ; cf. *supra*, p. 242). Il ne faut d'ailleurs pas manquer de souligner que les divinités auxquelles on sacrifie dans l'É-ud-sar Uru-kug-ga, ou en s'y rendant, sont parmi celles dont le nom caractérise le še-kú et le bulùġ-kú de Nin-ġir-su. Les offrandes se composent aussi des mêmes produits végétaux, de poisson et de quelques quadrupèdes.

Mais lorsqu'on se rendait dans l'É-ud-sar de NINA (DP 47), le culte se rapportait aux dieux et aux sanctuaires visités à NINA pour le še-kú et le bulùġ-kú³ de Nanše, avec des cadeaux

(1) On se souvient que les mêmes fêtes, dédiées à Nanše, avaient lieu dans Lagaš proprement dit, et surtout à NINA.

(2) Les murailles de l'Uru-kug sont attestées dès l'époque d'É-an-na-túm. Cf. ci-dessus, p. 261.

(3) Cf. *supra*, p. 266.

analogues. Autrement dit, le lieu de la fête en détermine les modalités plus que l'occasion : une certaine monotonie — celle d'honorer toujours les mêmes dieux de la même manière — révèle soit l'étroitesse et la rigueur du rituel, soit un manque d'imagination auquel les textes littéraires sumériens, plus tardifs il est vrai, ne nous ont pas habitués¹.

En tout cas, il semble que deux systèmes de « lignes de force » déterminent deux « champs religieux » où règnent, à NINA, la déesse Nanše, avec son cortège de divinités et ses lieux saints, dans la Ville Sainte, le dieu Nin-ġir-su et sa famille, avec les dieux et les sanctuaires indiqués par Fö 5.

Les cérémonies d'Uru-kug commencent habituellement par des sacrifices aux sept divinités dont M. Lambert a écrit, à propos de RTC 8, dans *Sumer VIII*, p. 71, que certaines d'entre elles « habitent l'é-nin nu ». Le texte de Fö 5, on le verra plus loin, interdit cependant l'hypothèse que les cérémonies aient pu commencer à Ġir-su, où se trouvait alors le Palais (cf. DP 258.II,III), et il n'est pas possible de confondre Uru-kug et Ġir-su : la distinction entre les deux localités est également nette à l'époque de Ġù-dé-a (cf. *Statue B*, II, ISA, p. 128 : Ġir-su^{ki}-ta...Uru-kug-šè).

Or, d'après une communication d'un extrême intérêt, adressée par Th. Jacobsen aux membres de la « Cinquième Rencontre Assyriologique » réunis à Paris en juin 1955, et résumée dans *Sumer XI*, p. 127, il y aurait lieu d'identifier Ġir-su et Tello, Al-Ĥibba et Uru-kug, Zurghul et NINA. D'autre part, le Ba-ġar de Nin-ġir-su serait à situer au centre d'Al-Ĥibba, et le long du canal qui allait de Ġir-su à NINA.

Dans quelle mesure ces renseignements peuvent-ils coïncider avec ce que nous apprennent les textes étudiés ici ? On a vu, par l'examen de RTC 47, que l'on pouvait se rendre de Ġir-su à NINA en traversant une partie de Lagaš ; qu'on revenait au point de départ en passant par d'autres sanctuaires de Lagaš, parmi lesquels le Ba-ġar de Nin-ġir-su. On enregistre donc avec satisfaction la

(1) Fö 93 montre qu'à propos du déplacement du porteur de *balaġ* à NINA, des offrandes étaient faites, à peu d'exceptions près, aux mêmes dieux et aux mêmes sanctuaires que pour la visite au temple de la Lune Nouvelle de NINA. Cf. DP 47. Mais les offrandes énumérées par Fö 93 (en faisait-on d'autres ?) sont moins nombreuses et moins variées : elles comprennent des céréales et de la farine, un peu de bière et peut-être un peu de lait (cf. col. VIII,1 ; IX,7). Je ne donne pas la traduction intégrale de cette tablette dont les particularités les plus intéressantes ont été notées ci-dessus, pp. 70, n. 1 ; 176, n. 3 ; 224, n. 1, 266.

position de ce temple entre Ġir-su et NINA, telle que la définit Th. Jacobsen.

Mais l'identification de Al-Ĥibba avec Uru-kug me paraît appeler quelques réserves. Le fait que le Ba-gár soit absent de Fö 5, texte décrivant les fêtes de la Ville Sainte, confirme ce que suggère RTC 47, à savoir qu'il se trouvait à Lagaš. Mais, sans donner de Lagaš, comme le fait Th. Jacobsen, la seule définition d'une cité jadis puissante et florissante d'Al-Ĥibba¹, on pourrait admettre que le site d'Al-Ĥibba corresponde à la fois à Lagaš et à Uru-kug, le Ba-gár représentant le centre d'Al-Ĥibba, mais non celui de Lagaš ou d'Uru-kug. Le texte de la « *Lamentation over the Destruction of Ur* » (cf. AS XII, p. 18, l. 22 ss.) invoqué par l'éminent assyriologue pour situer le Ba-gár dans Uru-kug est-il si convaincant ? Il se compose de propositions juxtaposées indiquant que la déesse Ba-ú abandonne Uru-kug et aussi le Ba-gár, sans aucune subordination. La déesse Ba-ú pouvait être honorée dans le temple de Nin-ġir-su nommé Ba-gár, comme elle l'était dans l'é-ninnû (cf. Cyl. A, XXIV, 5, ISA, p. 166), et le quitter, comme la Ville Sainte, au moment du désastre, sans qu'il y soit situé.

RTC 47 et d'autres textes tels que DP 53, surtout si on les oppose à Fö 5, obligent à souligner que Lagaš, en tant que localité et centre religieux, n'a pas disparu au profit de la Ville Sainte. De plus, si la création d'Uru-kug peut apparaître, sur le terrain, comme un agrandissement de Lagaš (cf. M. Lambert, *Sumer VIII*, pp. 76, 77), nous devons, en ce qui concerne l'exercice du culte, distinguer soigneusement les deux villes. Pour éviter d'ailleurs toute équivoque, il convient de mettre en évidence que le nom de Lagaš représente, d'une part, celui d'une localité qui vraisemblablement n'était pas Tello, d'autre part, celui d'une entité administrative comprenant plusieurs localités dont les principales étaient Ġir-su, Lagaš, NINA, URU.KÁR, et Uru-kug. Le Palais ayant été situé à Ġir-su, il n'est pas surprenant que l'on ait trouvé à Tello les archives concernant la vie économique et religieuse de ces agglomérations. Mais il est impossible de penser que ces tablettes, qui presque toutes portent le sceau de ŠIR.BUR.LA^{ki}, se rapportent uniquement aux affaires de Ġir-su sous prétexte qu'elles ont été trouvées à Tello. En d'autres termes, Tello peut être Ġir-su sans

(1) Le nom de Lagaš ne figure pas sur la carte publiée dans Sumer XI, p. 128. Dans ZA 52 (NF XVIII), p. 98), T. Jacobsen mentionne cependant : « the Ġirsu and Lagash region ».

cesser d'être AUSSI Lagaš, mais seulement sur le plan administratif et gouvernemental. Sans doute Th. Jacobsen ne songeait-il qu'à la localité de Lagaš proprement dite lorsqu'il écrivait à ses collègues lors de la « Cinquième Rencontre Assyriologique » : « The traditional identification of Lagaš with Telloh (Girsu) is, in any case, incorrect ».

Rendons-nous maintenant, avec Šag₅-Šag₅, dans la Ville Sainte, à l'occasion de la fête du « Manger du malt » du dieu Nin-ġir-su.

Fö 5

(I) 1 sila₄ ^dBa-ú Šag₅-Šag₅ 1 agneau à la déesse Ba-ú ;
 Uru-kug-ga l-gin-gin-a Šag₅-Šag₅, lorsqu'elle est allée
 ġiš-bi-tag dans la Ville Sainte, le lui a
 sacrifié.

ud-1-kam

Le premier jour¹.

7 zid mun-du

7 [parts de] farine en sacrifice
 du matin²,

(1) On devine, d'après DP 62,I, par exemple, où un tel sacrifice est affecté de la mention : niġ-ġig-kam, que le début des cérémonies devait avoir lieu la veille au soir de ce qui constituait la fête proprement dite ; les offrandes sont ensuite plus nombreuses. Niġ-ġig-kam est remplacé dans DP 43,IX, par une phrase plus rare et plus explicite qui en confirme le sens : 1 maš ^dNanše ġig-ba-a-ka ba-túm : « un chevreau a été apporté à la déesse Nanše avec (littéralement, (-k)a est locatif ce que l'on donne le soir. »

La proposition Uru-kug-ga l-gin-gin-a doit être, pour l'intelligence de ce texte, rapprochée tout de suite de sa dernière phrase : Šag₅-Šag₅... Uru-kug-ga ġiš-bi-tag (*infra*, p. 289). En effet, la mention terminale se rapporte au šu-niġin : elle indique donc, sans aucun doute possible, que tous les sacrifices ont été faits dans Uru-kug. Il est évident, d'autre part, que si Šag₅-Šag₅ se rend dans la Ville Sainte, c'est que le Palais, sis à Ġir-su, n'en faisait pas partie. Les sept divinités principales, auxquelles on sacrifie le second jour, sont donc honorées dans Uru-kug.

(2) Mun-du est employé dans deux circonstances différentes : 1) après zid ; 2) comme épithète (mun-du-kam), après les mots signifiant chevreux (DP 43,VII, VIII), bœufs, moutons et agneaux (DP 43,VII), après l'énoncé de quantités de bière (Fö 94,IV,V, *infra*, p. 404), d'huile, de dattes, etc. (DP 54,I,II). Förtsch, qui traduit cette épithète par : « am Morgen (?) » dans *MVAG XIX*, p. 133, ne semble pas traduire mun-du lorsqu'il se présente après zid. Mais il est obligé de restituer « Sack », parce que jamais aucune indication de mesure n'accompagne zid mun-du. A vrai dire, ses intentions ne sont pas claires, car « Sack » est parfois entre parenthèses (DP 47, obv. 1, p. 100), parfois non (DP 50 obv. 1, p. 123 ; TSA 51, obv. 1, p. 134 ; DP 54, obv. 1, p. 139), devant Mehl, lorsqu'il faut traduire mun-du exprimé après zid, et parce que la parenthèse est employée dans DP 50, obv. 2, 5, p. 123, et TSA 51, obv. 2, 9, p. 134, par exemple, alors que zid seul apparaît et que mun-du est manifestement sous-entendu.

Je suppose qu'une quantité déterminée de farine était offerte rituellement le matin, et que l'emploi de mun-du après zid suffisait pour la désigner. Deimel aurait donc raison de traduire mun-du par : « Morgenopfer ; ein Mehlmass » (*Or.* 28, p. 62 ; *ŠL*.

3 dug káš-kalg	3 dug (= 60 sila) de bière [forte,
4 dug káš-ġig	4 dug de bière noire,
2 kúr i	2 kúr (= 4 sila) d'huile,
2 kúr zú-lum 2 kúr	2 kúr de dattes, 2 kúr de
ġeštín-LAK 490-zíz	fromage aux raisins et au blé ¹ ,
2 ku ₆ -kéš-du	2 <i>paquets</i> ² de poisson,
1 udu 1 sila ₄	1 mouton, 1 agneau,
^a Nin-ġir-su	au dieu Nin-ġir-su.
(II) 4 zíd mun-du	4 (parts de) farine en sacrifice du matin,
1/4 zíd níġ-kú-da	1/4 (de gur) de farine avec le repas ³ ,
1 1/4 2/24 zíd-kalg-gur-saġ-	1 gur-saġ-ġál + 1/4 et 2/24
[ġál	de farine à <i>pains épais</i> ⁴ ,
zíd-ġar-kam	farine <i>fine</i> ⁵ .
2 káš-kalg	2 (dug) de bière forte,
2 káš-ġig	2 (dug) de bière noire,
2 kúr i 2 kúr zú-lum	2 kúr d'huile, 2 kúr de dattes,
1 kúr gár	1 kúr de lait gras ⁶ ,
2 kúr ġeštín-LAK 490-zíz	2 kúr de fromage aux raisins et au blé,
2 ku ₆ -kéš-du	2 <i>paquets</i> de poisson,
1 gud 1 udu 1 sila ₄	1 bœuf ⁷ , 1 mouton, 1 agneau,

p. 234, 11). On remarquera qu'en effet mun-du est fréquemment opposé à níġ-ġig, et que, par exemple, au début de Fö 5, à 7 zíd mun-du correspondent 7 dug de bière (3 de bière forte, 4 de bière noire) ; que lorsque mun-du est ensuite sous-entendu, le chiffre et le signe zíd sont séparés par un espace plus grand que celui qui se trouve entre les autres signes ; que dug, mesure de capacité, peut également être sous-entendu devant káš (cf. Fö 5, II, III : 4 zíd mun-du pour 4 dug de bière, 2 zíd pour 2 káš, et col. IV, 1 zíd pour 1 dug (= 2 fois 1/2 dug)).

(1) Cf. *supra*, p. 252, n. 5.

(2) Kešd signifie « lier », « attacher » ; mais kéš-du joue ici le rôle de mesure pour le poisson offert. Les poissons livrés au Palais sont comptés soit à la pièce, soit à l'aide de mesures nommées : gú, šè-ba-an (DP 284, I), zag (DP 40, II), ma-sá (DP 51, II). Cf. *Or.* 9/13, p. 206.

(3) Voir ci-dessous, p. 289, l'étude de níġ-kú-da.

(4) Cf. *infra*, p. 316.

(5) Cf. *supra*, p. 78.

(6) Cf. ŠL, p. 552, numéro 319,9 : « Fettmilch » ; Manuel, n° 319 : « lait gras » (*lildu*).

(7) Notons au passage que l'offrande d'un bœuf est rare, que c'est à la déesse Ba-ù qu'il est offert et non au dieu Nin-ġir-su, malgré le nom de la fête. La déesse Ba-ù, seule à recevoir un agneau le premier jour, apparaît donc comme deux fois privilégiée.

^dBa-úà la déesse Ba-ú¹.

2 zíd, 1 káš-kalg, 1 káš-ġíg, (III) 1 sila ì, 1 sila zú-lum, 1 sila ġeštin-LAK 490-zíz, 1 ku₆-kéš-du, 1 maš, ^dIg-alim².

2 zíd, 1 káš-kalg, 1 káš-ġíg, 1 sila ì, 1 sila zú-lum, 1 sila ġeštin(!)-LAK 490-zíz, 1 ku₆-kéš-du, 1 maš, ^dŠul-šag₄-ga-na.

2 zíd, 1 káš-kalg, 1 káš-ġíg, 1 sila ì, 1 sila zú-lum, 1 sila ġeštin-LAK 490-zíz, 1 ku₆-kéš-du, (IV) ^dGan-ġír³.

2 zíd, 1 káš-kalg, 1 káš-ġíg, 1 sila ì, 1 sila zú-lum, 1 sila ġeštin-LAK 490-zíz, 1 ku₆-kešd, ^dLama⁴.

2 zíd, 1 káš-kalg, 1 káš-ġíg 1 sila ì, 1 sila zú-lum, 1 sila ġeštin-LAK 490-zíz, 1 ku₆-kešd, ^dNin-mú⁵.

On sait que son temple était dans Uru-kug (cf. *Panth. Bab.*, 316). Dans les « Inscriptions Royales », ce temple n'est mentionné qu'à partir d'Uru-ka-gi-na : voir *Tablette de Pierre*, III,5, *ISA*, p. 70.

(1) Je transcris la suite du texte sans traduire les termes déjà expliqués. Les quantités des offrandes, proportionnées à l'importance des divinités, présentent quelque intérêt.

(2) Ig-alim et Šul-šag₄-ga-na sont les deux fils de Nin-ġír-su. Dans les textes économiques, le second est plus ordinairement nommé avant son frère. Voir : Nik 26,II; Fö 116,II. Nin-ġír-su, Ba-ú, Šul-šag₄-ga-na ont été « installés » ou « réinstallés » par Uru-ka-gi-na, respectivement, dans la maison du roi, dans celle de la dame, et dans la maison des princes (*Cônes B-C*, *ISA*, p. 82). J'ai déjà signalé le rôle de Šul-šag₄-ga-na et Ig-alim dans l'É-na-m-dumu, c'est-à-dire dans la « Maison » des enfants princiers, p. 37, n. 1 et p. 89, n. 4. Uru-ka-gi-na, d'après la *Tablette de Pierre* (*ISA*, p. 70) construit pour Šul-šag₄-ga-na un sanctuaire nommé KI-KU-akkil-l[i-ni], sa « Demeure des cris », pour Ig-alim, l'É-me-ġuš-gal-an-ki, ainsi qu'un temple à Nin-mú et à Gan-ġír (cf. *Pierre de seuil* (*ISA*, p. 72) et *infra*, pp. 286, n. 5, 353).

(3) Selon Deimel (*Panth. Bab.*, 459), ce serait une fille de la déesse Ba-ú. Mais elle est nommée MÍ.ME ki-āġ-^dNin-ġír-su-ka dans la *Plaque Ovale*, V, 16, 17, *ISA*, p. 90, c'est-à-dire, si je ne me trompe : « prêtresse chérie du dieu Nin-ġír-su ».

(4) Cf. *Panth. Bab.*, 1662 : « Rarissime ^dKAL est deus particularis » (III). Voir ci-dessous : ^dLama-sil-sir-sir-ra. Thureau-Dangin a traduit cette expression par « déesse protectrice du sil-sir-sir », c'est-à-dire Ba-ú elle-même (*ISA*, *Statuette de femme*, p. 103 et p. 102, n. 4). Effectivement, d'après la *Statue E* de Ġū-dé-a (*ISA*, p. 120,II, 14), un é-sil-sir-sir est construit pour Ba-ú (ud ^dBa-ú, dumu Anna, nin Uru-kug-ga nin-a-ni é-sil-sir-sir é-ki-āġ-ni mu-na-dū-a). Mais il semble difficile d'admettre que la déesse Ba-ú qui, dans la liste de dieux et de déesses de Fö 5 tient la seconde place, et qu'on honore particulièrement de plusieurs sacrifices animaliers, puisse réapparaître, sous un autre nom, entre Gan-ġír et Nin-mú. É-sil-sir-sir n'est peut-être, comme ġi-ġū-na, qu'un nom générique (cf. ci-dessus, p. 274, n. 2) ? Cf. ^dLama-šag₄-ga (CT XXIV 8, 13 : citation de Förtsch, *MVAG XIX*, p. 132).

(5) La lecture Nin-mú est due au Professeur Kramer qui voit dans cette divinité une déesse de la végétation (*BASOR*, *Suppl. St.*, 1, p. 25, n. 47). C'est elle qui porte le glaive de Nin-ġír-su (*Panth. Bab.*, 2694). On remarquera que les trois dernières déesses ne reçoivent pas d'offrande de bétail. A propos du groupe des sept divinités précédentes, voir *MVAG XIX*, pp. 128, 129.

1 zíd, 1/2 káš-kalg, 1/2 káš-ġíg, 1 síla ì, 1 síla zú-lum, 1 síla ġeštin-LAK 490-zíz, 1 ku₆-kešd, (V) Ab-zu niġin-tù¹.

1 zíd, 1/2 káš-kalg, 1/2 káš-ġíg, 1 síla ì, 1 síla zú-lum, 1 síla ġeštin-LAK 490-zíz, 1 ku₆-kešd, 1 maš Ab-zu-uru-sig-ba².

1 zíd, 1/2 káš-kalg, 1/2 káš-ġíg, 1 síla ì, 1 síla zú-lum, 1 síla ġeštin-LAK 490-zíz, 1 ku₆-kešd, ^aNanše-ki-síl-la (à la déesse Nanše du Ki-síl).

2 zíd, 1 káš-kalg, (VI) 1 káš-ġíg, 1 síla ì, 1 síla zú-lum, 1 síla ġeštin-LAK 490-zíz, 1 ku₆-kešd, 1 udu, ^aMez-an-du (cf. *infra*, p. 288, n. 4).

2 zíd, 1 káš-kalg, 1 káš-ġíg, 1 síla ì, 1 síla zú-lum, 1 síla ġeštin-LAK 490-zíz, 1 ku₆-kešd, 1 udu, ^aNin-Šubur³.

2 zíd, 1 káš-kalg, 1 káš-ġíg, 1 sí[la]-ì!, 1 síla zú-lum, 1 síla ġeštin-LAK 490-zíz, (VII) 1 udu, ^aNin-a-zu.

1 zíd, 1/2 káš-kalg, 1/2 káš-ġíg, 1 síla ì, 1 síla zú-lum, 1 síla ġeštin-LAK 490-zíz, 1 ku₆-kešd, Lugal-é-MÛŠ (cf. *Panth. Bab.*, 1914 : ^aLugal-é-MÛŠ).

2 zíd, 1 káš-kalg, 1 káš-ġíg, 1 síla ì, 1 síla zú-lum, 1 síla ġeštin-LAK 490-zíz, 1 ku₆-kešd, 1 udu, Ab-zu DA.NIĠIN⁴.

1 zíd, (VIII) 1/2 káš-kalg, 1/2 káš-ġíg, 1 síla ì, 1 síla zú-lum, 1 síla ġeštin-LAK 490-zíz, Ib-íd-edin-na (à la Digue du Canal de la Steppe)⁵.

2 zíd, 1 káš-kalg, 1 káš-ġíg, 1 síla ì, 1 síla zú-lum, 1 síla ġeštin-LAK 490-zíz, 1 ku₆-kešd, 1 maš, An-ta-sur-ra⁶, ud-2-kam (le deuxième jour).

(1) Cf. M. Lambert, *Sumer VIII*, p. 214 : il s'agirait d'un petit bassin datant de l'époque d'En-te-me-na.

(2) Le signe BA est sans doute fautif : cf. DP 66,IV : Ab-zu-uru-sig-ga. Le texte date d'Uru-ka-gi-na 4. Cet ab-zu ne figure pas, à ma connaissance, dans les tablettes datées de Lugal-an-da.

(3) Uru-ka-gi-na nomme Nin-Šubur « son dieu » (diġir-ra-ni). Cf. *Fragment de Brique*, IV, ISA, p. 70 ; *Tablette de Pierre*, VI, ISA, p. 70 ; RA 42, p. 197, où M. Lambert distingue un dieu et une déesse du même nom.

(4) Sanctuaire du dieu En-ki (cf. *supra*, p. 245, n. 3).

(5) Canal construit par Ur-Nanše (cf. *Tablette A*, III, ISA, p. 12). Cette digue reçoit des offrandes lors des fêtes de Ba-ú et de Nin-ġir-su. Sans doute est-ce par erreur que Deimel a noté, au numéro 1501 du *Panth. Bab.*, qu'elle était honorée lors des fêtes de Nanše : la seule référence concernant un texte consacré au culte de cette déesse, parmi celles qu'il produit, est TSA 1. Mais l'Ib-íd-edin-na n'y figure pas.

(6) Temple consacré à Nin-ġir-su. Cf. *infra*, p. 411, le nom de mois rappelant sa

2 zíd, 1 káš-kalg, 1 káš-ġíg (IX), 1 kúr i, 1 kúr zú-lum, 1 kúr ġeštin-LAK 490-zíz, 1 ku₆-kešd, 1 maš bar-túg, ^dNin-ġir-su.

2 zíd, 1 káš-kalg, 1 káš-ġíg, 1 kúr i, 1 kúr zú-lum, 1 kúr ġeštin-LAK 490-zíz, 1 ku₆-kešd, 1 maš, ^dBa-ú¹.

2 zíd, 1 káš-kalg, 1 káš-ġíg, 1 síla i, 1 síla zú-lum, 1 síla ġeštin-LAK 490-zíz, 1 ku₆-kešd, 1 maš, Ti-ra[-áš]².

2 zíd, (X) 1 káš-kalg, 1 káš-ġíg, 1 síla i, 1 síla zú-lum, 1 síla ġeštin-LAK 490-zíz, 1 ku₆-kešd, 1 udu, ^dNanše-šeš-e-ġar-ra³.

2 [zíd], 1 káš[-kalg], 1 káš[-ġíg], 1 síla [i], 1 síla z[ú-lu]m, 1 síla [ġeštin-]LAK 490-zíz, 1 ku₆-kešd, ^dP[A-]saġ⁴.

2 zíd, [1 káš-]kalg, 1 káš-ġíg, 1 síla i, 1 síla zú-lum, 1 síla ġeštin-LAK 490-zíz, 1 ku₆-kešd, ^dŠul-REC 230⁴, (XI) ud-3-kam (le troisième jour).

1 maš ^dLama-sil-sír-sír-ra⁵ ud-4-kam (le quatrième jour). (XII) šu-niġin: 48 zíd mun-du, 1/4 zíd niġ-kú-da, 1 1/4 2/21 zíd-kalg-gur-saġ-ġál, 23 1/2 dug káš-kalg, 24 1/2 dug

construction, et p. 404, la traduction d'une tablette concernant des offrandes de bière pour la fête du dieu de l'An-ta-sur-ra. Ce temple est mentionné dans les « Inscriptions Royales » sous É-an-na-túm (*Galet A*, V, *ISA*, p. 40), En-te-me-na (*Tablettes d'Albâtre*, rev. I, *ISA*, p. 54; *Cône*, IV, *ISA*, p. 66), Uru-ka-ġi-na (*Tablette de Pierre*, II, *Pierre de Seuil*, I, *ISA*, p. 70; *Cône A*, I; *Cônes B-C*, I, *ISA*, pp. 74, 76). Voir également ci-dessus, p. 198, n. 10.

(1) Pour Nin-ġir-su et Ba-ú, les rations d'huile, de dattes et de fromage au raisins et au blé ont été doublées par rapport aux offrandes précédentes. Ainsi, les proportions de ces denrées, de même que celles de la farine (zíd mun-du) et de la bière sont exactement les mêmes que celles de la première offrande à Ba-ú du second jour, mais réduites de moitié (cf. *supra*, pp. 284 s.).

(2) Ti-ra-áš, é-Ti-ra-áš, é-gal Ti-ra-áš : ces trois formes laissent supposer que le Ti-ra-áš était à la fois un palais et un temple. Ti-ra-áš est déjà attesté à l'époque d'Ur-Nanše (*Tablette B*, IV, *ISA*, p. 14); é-gal Ti-ra-áš est mentionné par le *Galet A*, VII, d'É-an-na-túm, *ISA*, p. 40; é-Ti-ra-áš par le *Galet D*, II, *ISA*, p. 44. C'est un sanctuaire dédié à Nin-ġir-su (cf. *Cônes A*, I; *B-C*, I, d'Uru-ka-ġina, *ISA*, pp. 74, 76). Son personnel a sans doute défriché un terrain nommé : ġán usár-Ti-ra-áš-du-a (cf. *supra*, pp. 52 et 237, n. 4).

(3) Cf. *supra*, p. 274, n. 3.

(4) ^dPA-saġ et ^dŠul-REC 230 (= LAK 442) sont parmi les dieux honorés lors du še-kú de Nanše. Cf. *supra*, RTC 47, p. 275. Mais il peut s'agir, ici et là, de sanctuaires différents. Le dieu Mez-an-du (cf. *supra*, p. 287) avait aussi un temple à NINA, comme nous l'apprend DP 466.II. Le dieu Nin-ġir-su et la déesse Nanše reçoivent tous deux des offrandes lors des fêtes consacrées principalement à chacun d'eux, mais pas dans les mêmes temples.

(5) Cf. *supra*, p. 286, n. 4.

káš-ġig, 6 kúr 19 sila ì, 1 kúr gár, 6 kúr 19 sila zú-lum,
6 kúr 19 sila ġeštín-LAK 490-zíz, 24 ku₆-kéš-du, (XIII)
1 gud, 7[udu], 3(?) sila₄, 7 maš.

níġ-ġiš-tag-ga izin-bulùġ- Sacrifices de la fête où l'on
kú-^dNin-ġír-su-ka mange le malt en l'honneur du
dieu Nin-ġír-su.

Šag₅-Šag₅ dam Uru-ka-gi- Šag₅-Šag₅, épouse d'Uru-ka-gi-
na lugal Lagaš^{ki}-ka-ġé na, roi de Lagaš, dans la Ville
Uru-kug-ga ġiš-bi-tag Sainte, les a accomplis¹.
2 2^e année.

L'expression níġ-kú-da apparaît comme épithète de denrées alimentaires, de la farine, du pain, du poisson et peut-être aussi après ga, le lait. Mais il n'est pas certain que ga-níġ-kú (DP 65,II) soit employé pour ga-níġ-kú[-da] plutôt que pour ga-níġ-kú[-šè]. Je suppose, toutefois, qu'il s'agit de níġ-kú-da, parce que cette formule figure dans deux textes analogues à DP 65 : Fö 17 et DP 52. Mais ces tablettes contiennent níġ-kú-da comme qualificatif de ninda et non de ga. Voici d'abord les références relatives à cet emploi de la racine kú :

3/24 zíd níġ-kú-da (DP 63,I ; L. x)
4/24 zíd níġ-kú-da (DP 44,I ; L. 3)
2/24 zíd níġ-kú-da (DP 44,I ; L. 3)
2!/24 zíd níġ-kú-da (DP 44,II ; L. 3)
1/4 2/24 zíd níġ-kú-da (DP 44, šu-niġín ; L. 3)
1/4 zíd níġ[-kú]-da (Nik 29,I ; L. 3)
1/4 zíd níġ-kú-da (Fö 5,II ; U. 2)
10 ninda-gu!-kalġ níġ-kú-da (Fö 17,I ; L. 3)
10 ninda-gu-kalġ níġ-kú-da (DP 52,I ; L. 4)
20 ninda níġ-kú-da (DP 131,III ; L. 6)
x gú ku₆ níġ-kú-da (Nik 29,I ; L. 3)
1 gú ku₆ níġ-kú-da (DP 44,I ; L. 3)
5 ga níġ-kú[-da?] (DP 65,II ; L. 6).

(1) Littéralement : « les a fait abattre, les a sacrifiés ».

On voit d'après cette liste que le composé níġ-kú-da ne pourrait guère exprimer une qualité appartenant d'une manière intrinsèque à l'une des denrées si diverses auxquelles il se rapporte. Les produits ainsi déterminés figurent dans des textes qui énumèrent des sacrifices accomplis certains jours de fête : lorsqu'on est allé dans le temple de la Lune Nouvelle de la Ville Sainte (Nik 29, DP 44), lorsqu'on a célébré, également dans la Ville Sainte, le bulùġ-kú de Nin-ġír-su (Fö 5).

Mais on trouve aussi níġ-kú-da dans DP 131 (cf. col. III), mentionnant ce qui a été offert, à l'occasion du [še-]kú de Nanše, non aux dieux, mais à Bár-nam-tar-ra, et dans DP 63 (cf. col. I), relatant ce qu'elle a sacrifié aux dieux lors de cette même fête. Je laisse de côté, pour le moment, l'interprétation plus délicate de DP 52, Fö 17 et DP 65. Toutefois, cette dernière tablette indique nettement que le pain et le lait ont été apportés à Bár-nam-tar-ra.

La première série de textes énumérés ci-dessus permet d'exclure, pour la racine kú, la possibilité de signifier le sacrifice : il n'est pas vraisemblable que, dans une même liste, certaines offrandes soient dites « de sacrifice » et d'autres non, quand toutes les denrées sont pareillement abandonnées aux dieux.

Mais si l'on considère la première colonne de Nik 29, ou de DP 44, par exemple, on s'aperçoit que níġ-kú-da et mun-du s'emploient dans les mêmes conditions : 2 zíd mun-du, 2/24 zíd níġ-kú-da (DP 44,I,6,7), à cela près, toutefois, que la farine dite níġ-kú-da est comptée en fraction de gur. Si mun-du veut dire « offrande du matin », pourquoi ne pas traduire níġ-kú-da par « offrande du repas » (littéralement : « avec » le repas) ? Cette acception est d'autant plus vraisemblable que níġ-kú-da se dit également de denrées qualifiées de níġ-ġíg (DP 44,I,1 et 5). Il s'agirait, dans ce dernier cas, d'offrandes faites avec le « repas du soir », par opposition avec un éventuel repas de midi, ou ayant lieu entre les temps définis par mun-du et níġ-ġíg.

On pourrait objecter, certes, que le parallélisme signalé entre les expressions mun-du et níġ-kú-da serait plus manifeste si mun-du était employé comme épithète d'un ensemble d'offrandes, ainsi que níġ-ġíg (cf. *supra*, p. 284, n. 2), alors que dans le passage de DP 44,I, il désigne une quantité déterminée de farine. Mais il faut, je crois, se souvenir et tenir compte du fait que le terme mun-du n'a dû prendre ce « sens quantitatif » que par extension, et qu'on doit toujours le traduire par « offrande

du matin », quelle que soit la quantité, d'ailleurs inconnue de nous, à laquelle il correspond.

L'explication proposée pour níġ-kú-da est ainsi comparable, selon la grammaire et selon le sens, à celles qui ont été tentées plus haut pour níġ-kú suivi d'autres postpositions. Notons encore que les sacrifices qualifiés par níġ-kú-da n'avaient lieu, semble-t-il, qu'en faveur des dieux les plus importants : Nin-ġír-su et Ba-ú (cf. Fö 5, Nik 29, DP 63, DP 44). Voici, à titre d'exemple de l'emploi de níġ-kú-da et de ce que l'on sacrifiait lorsqu'on se rendait dans le temple de la Lune Nouvelle de la Ville Sainte, la traduction d'une tablette qui présente, de plus, quelques particularités intéressantes :

DP 44

(I) 4/24 zíd níġ-kú-da	4/24 (de gur) de farine (offerte) avec le repas ;
1 udu-gur-ra	1 mouton gur-ra ¹ ,
1 gú ku ₆ níġ-kú-da	1 talent de poisson (offert) avec le repas.
ud-l-kam níġ-ġíg-kam	Le premier jour, sacrifices du soir ² .
2 zíd mun-du	2 (parts de) farine en sacrifice du matin,
2/24 zíd níġ-kú-da	2/24 (de gur) de farine (offerte) avec le repas,
1 dug káš-kalg	1 dug de bière forte,
(II) 1 dug káš-ġíg	1 dug de bière noire,
1 i kúr 1 zú-lum kúr ³	1 kúr d'huile, 1 kúr de dattes,
1 dúb (?) ⁴ LAK 490-zíz kúr	1 kúr de battu (?) de fromage au blé,
1 ku ₆ -kéš-du 1 udu	1 <i>paquet</i> de poissons, 1 mouton,
^d Nin-ġír-su	au dieu Nin-ġír-su.

(1) Cf. *infra*, p. 339. Dans Nik 29, I, le mouton gur-ra est remplacé par un udu-bar-RIN-na. Le premier serait-il « purifié » (cf. *Manuel*, n° 111 : GUR = *kapáru*, frotter, purifier), comme pour être mangé, le second « au flanc fleuri » ?

(2) Il s'agit sans doute d'un sacrifice au dieu Nin-ġír-su nommé seulement plus loin. Nik 29 commence aussi par l'énoncé des sacrifices du soir, sans que le nom du dieu soit indiqué. La quantité de farine est de 1/4 de gur (soit 6/24).

(3) Kúr, de même que síla, est plus généralement placé entre le chiffre et le nom de la denrée. Je transcris cette graphie inhabituelle, mais employée aussi dans Nik 29.

(4) LAK 490 est précédé du signe ĠEŠTIN-DUL (= dúb), alors que dans

2 zíd (mun-du est sous-entendu), 2!/24 zíd niġ-kú-da, 1 dug káš-kalg, 1 dug káš-ġig, (III) 1 ì kúr, 1 zú-lum kúr, 1 dúb (?) LAK 490-zíz kúr, 1 ku₆-kéš-du, 1 udu, ^aBa-ú. 1 zíd, 1/2 dug káš-kalg, 1/2 dug káš-ġig, 1 ì síla, 1 zú-lum síla, 1 dúb (?) LAK 490-zíz síla, 1 ku₆-kéš[-du], (IV) ^aŠul-šag₄-ga-na.

1 zíd, 1/2 káš-kalg (dug est sous-entendu), 1/2 káš-ġig. 1 ì síla, 1 zú-lum síla, 1 dúb (?) LAK 490-zíz síla, 1 ku₆-kéš-du, ^aIg-alim.

1 zíd, 1 DIŠ-DA¹ káš-kalg, (V) 1 DIŠ-DA káš-ġig, 1 ku₆-kéš-du, ^aURI-zid².

1 zíd, 1 DIŠ-DA káš-kalg, 1 DIŠ-DA káš-ġig, 1 ku₆-kéš-du, ^aLama.

1 zíd, 1 DIŠ-DA káš-kalg, 1 DIŠ-DA káš-ġig, VI 1 ku₆-kéš-du, ^aNin-mú, ud-2-kam (le deuxième jour).

2 zíd, 1 káš-kalg, 1 káš-ġig, 1 ì kúr, 1 kúr zú-lum. 1 kúr dúb (?) LAK 490-zíz, 1 ku₆-kéš-du, 1 udu, ^aBa-ú, ud-3-kam (le troisième jour).

(VII) šu-niġin: 11 zíd mun-du, 1/4 2/24 zíd niġ-kú-da, 4 dug káš-kalg, 4 dug káš-ġig, 3 kúr 2 síla ì, 3 kúr 2 síla

de très nombreux textes (DP 47,II, etc.; 48,I, etc.; 50,I, etc.) on trouve : ġeštin-LAK 490-zíz. Est-ce une erreur du scribe ou du copiste ? Avons-nous, ici, la forme pleine ? Y eut-il confusion avec un nom de poisson ġišdúb-dúbku₆ (ou ġišdúb-dúbku₆) attesté par DP 314,I et Amh. 2,III ? Dans DP 59,IV, 10, on peut relever « LAK 490-zíz », le raisin, ġeštin, étant probablement absent du mélange de fromage et de blé. Ce produit est alors compté en banšur. Il n'est donc pas impossible que, malgré la coïncidence étrange due à l'écriture, puisque ġeštin entre dans la graphie du signe dúb, que ġeštin-dul soit bien à lire dúb, et que le plat offert soit le même que celui de DP 59. Les deux mélanges ġeštin-LAK 490-zíz et LAK 490-zíz, mesurés en síla, figurent d'ailleurs distinctement dans le šu-niġin de Fö 171 (cf. *infra*, p. 323).

(1) Sans doute s'agit-il d'un récipient inconnu dont la contenance devait être égale à 1/2 dug, soit 10 síla, puisque cette quantité correspond, en général à l'offrande d'un mun-du de farine. Malheureusement, les 4 dug énumérés dans le texte reparaissent seuls dans le šu-niġin: les DIŠ-DA ont été, volontairement ou non, omis. Förtsch (*MVAG XLIX*, p. 137) a traduit: « 1 Urne u. 1 síla », après avoir lu: « 1+1-da káš-kal ».

(2) Cette divinité paraît remplacer Gan-ġir que nous avons vu figurer parmi le groupe des sept divinités principales nommées dans Fö 5. Elle est déjà attestée sous Ur-Nanše (*Tablette C*, III). On remarquera que les divinités honorées le second jour ne reçoivent pas de mouton, et que les quantités de farine et de bière qui leur sont attribuées sont moins importantes que pour Nin-ġir-su et Ba-ú : même les dattes, l'huile et le « fromage au blé » offerts aux fils de Nin-ġir-su ont disparu. L'ordre d'exposition correspond à l'importance des offrandes et sans doute à celle des divinités.

(3) Kúr, cette fois, précède zú-lum.

zú-lum, 3 kúr 2 sila dúb (?) LAK 490-zíz, (VIII) 9 ku₆-kéš-du, 4 udu. Níg-ġiš-tag-ga Bár-nam-tar-ra dam Lugal-an-da PA.TE.SI (IX) Lagaš^{ki}-ka, id₇-še-gur₁₀-kud-du¹, É-ud-sar-Uru-kug-ga-šè e-gin-na-kam². 3 (3^e année).

Il faut à présent essayer de comprendre l'expression níġ-kú-da, telle que j'ai tenté de la traduire, dans une autre série de textes : DP 131, DP 52, Fö 17, et dans DP 65, où -da doit sans doute être restitué, bien qu'il n'y ait pas de place pour ce signe.

D'après DP 131, 20 ninda níġ-kú-da (col. III) ont été apportés par le chef des magasins de céréales (ka-gur₇; col. IV) à Bár-nam-tar-ra (col. V, VI) : Bár-nam-tar-ra dam Lugal-an-da PA.TE.SI Lagaš^{ki}-ka-ra NINA^{ki}-na e?-na-túm. 6. Si mon interprétation est exacte, des pains spécialement destinés au sacrifice accompagnant le repas auraient été fournis au Palais, soit à titre de redevance, soit à titre d'offrande (cf. RO, pp. 64 ss.). Bár-nam-tar-ra aurait ainsi reçu de ses prêtres et de ses notables, ainsi que plusieurs textes semblent nous inviter à le croire, ce qu'elle consacrerait ensuite aux dieux : le rôle du Palais comme simple « lieu de passage » pour ces marchandises, peut-être comme intermédiaire entre le commun des mortels et la divinité, me paraît également mis en évidence par DP 62 où l'on peut lire que les animaux sacrifiés provenaient d'offrandes nommées maš-da-ri-a (cf. RO, p. 17) ; par DP 217, selon lequel une brebis apportée par la femme d'un prêtre est sacrifiée par Bár-nam-tar-ra dans l'Ab-zu de la Rive du Fleuve (cf. *supra*, p. 244). Un mouvement inverse, vers la sphère inférieure, est possible : le pain des redevances livré par des notables est utilisé pour le paiement des salaires (cf. DP 130, *infra*, p. 399).

Étudions ensemble, maintenant, DP 52, Fö 17 et DP 65. Les deux premières de ces tablettes se terminent par : ninda-ga-kug-ga : « pain et lait purs », apposition suivie, sans autre commentaire, du sceau de Bár-nam-tar-ra. La troisième, seule, est explicite. On y lit : Bár-nam-tar-ra dam Lugal-an-da

(1) Mois de la moisson. Cf. *infra*, p. 418.

(2) La formule finale est abrégée, comme à la fin de Nik 29. On attendrait, ainsi que dans DP 47, e-gin-na-a et le verbe principal ġiš-bi-tag. Cf. Nik 149, *supra*, p. 243. La coïncidence de níġ-ġiš-tag-ga et de ġiš-bi-tag est fréquente (cf. *supra*, p. 289).

PA.TE.SI Lagaš^{ki}-ka-ra Amar-a-a-sig₉-ta¹ mu-na-túm 6. L'infixe du datif correspondant à la postposition -ra, le préfixe mu- indiquant un mouvement vers la Princesse, c'est-à-dire vers la sphère supérieure, montrent, sans aucun doute possible, qu'il s'agit d'une « entrée » de marchandises au Palais. Les trois textes sont par ailleurs rédigés de la manière suivante :

x pains, x mesures de lait, ^dNanše
 x pains, x mesures de lait, ^dNin-DAR
 ninda-ga-kug-ga²

Ces pains et ce lait étant apportés à la femme du PA.TE.SI, comment faut-il interpréter « ^dNanše », « ^dNin-DAR » ?

Förtsch a compris que les offrandes étaient destinées à ces deux divinités (*MVAG XIX*, p. 125). Je ne crois pas qu'il en soit ainsi, bien qu'une telle traduction s'accorde parfaitement avec le sens que j'ai cru devoir donner à niġ-kú-da. En effet, il est question dans DP 179, III, d'hommes qui apportent le lait pur (lú-ga-kug-túm-a-me) et dont il est dit qu'ils appartiennent au personnel de la déesse Nanše (^dNanše-me, col. II), ou au personnel du dieu Nin-DAR (^dNin-DAR-me, col. III). L'indice -me du pluriel ne peut renvoyer qu'à lú sous-entendu, et il est plus que probable qu'on doive comprendre aussi [lú]^dX dans DP 52, DP 65 et Fö 17, sans doute alors au singulier, quoique -me ait pu être omis.

On serait donc en présence de circonstances tout à fait analogues à celles que DP 131 me semble définir : les offrandes destinées à être sacrifiées aux dieux « avec le repas », c'est-à-dire au moment du repas, ont été fournies par des employés du Palais³. Il faut interpréter de la même manière DP 204, quoique les pains et le

(1) Cf. *supra*, p. 244, n. 2.

(2) Je crois qu'il faut tenir pour erronées la lecture et la traduction de Förtsch (DP 52, *MVAG XIX*, p. 125) : « für den (Gott) Nin-gún von niġ-ga-azag-ga », ainsi que la lecture de Deimel : [GAR-]ga-kug-ga (*Or.* 28, p. 39), corrigée, d'ailleurs, en 1931, dans *An. Or.* 2, p. 40 ([ninda-]ga-kug-ga). Mais on trouve encore dans le *ŠL*, p. 1106, 255, d (1933), la traduction « Schatz » paraissant se rapporter à I-kug-ga-kam, probablement inspirée de la lecture niġ-ga-kug-ga dans DP 65, IV et DP 204, III. En résumé, cette expression ne peut être une détermination ajoutée au nom du dieu Nin-DAR, et la lecture niġ, étant donné le contexte, est beaucoup moins vraisemblable que la lecture ninda. De plus, des expressions analogues selon le sens, quoique la forme en soit légèrement différente, sont attestées : ga-kug, bulûġ-kug (TSA 5, XII ; DP 132, XI ; DP 133, XIII ; cf. *RO*, p. 84).

(3) Cf. *supra*, p. 243 ; *infra*, p. 325.

lait ne soient pas qualifiés de níġ-kú-da. Cette épithète n'est pas essentielle, par conséquent, à la définition de l'acte rapporté, qui est une livraison à Bár-nam-tar-ra.

Les noms de mois contenant la racine kú et les noms divins de Nanše et de Nin-ġír-su sont étudiés ci-dessous, quant à leur place dans le calendrier de Lagaš, parmi les autres qualificatifs du mot id₇ (le mois), dans une longue note hors texte, p. 406. Les quatre tableaux que je vais présenter ici¹ résument, dans la mesure où les textes nous sont parvenus, la vie économique inhérente à deux époques de l'année, un certain nombre des tablettes citées (voir l'index, *infra*, p. 427) ayant été déjà traduites ou commentées.

Il est assez curieux de constater que, si les fêtes de Nanše ont paru plus importantes que celles de Nin-ġír-su, alors que les différences entre le še-kú et le bulùġ-kú de chacune de ces divinités n'étaient que secondaires, plus de textes et plus d'événements sont datés du mois du bulùġ-kú que du mois du še-kú, qu'il s'agisse des fêtes de Nanše ou de celles de Nin-ġír-su. On peut en accuser le hasard des trouvailles et la perte de nombreux documents. Il est sûr, par exemple, que des gages étaient distribués tous les mois, et il ne semble pas qu'il y ait eu, pour les offrandes dites maš-da-ri-a, des mois plus favorables les uns que les autres².

Faut-il pourtant mettre uniquement sur le compte du hasard le fait que le mois du bulùġ-kú et celui du še-kú semblent caractérisés par des opérations susceptibles d'être saisonnières, de telle sorte que l'on s'occupe des bois et des fruits au moment du bulùġ-kú de Nanše ET du bulùġ-kú de Nin-ġír-su, mais des graisses animales et des fromages à l'époque du še-kú de Nanše ET du še-kú de Nin-ġír-su ? Il y a quelques chances, me semble-t-il, pour que ces constatations confirment l'hypothèse émise plus haut, à savoir que le še-kú de Nanše et celui de Nin-ġír-su avaient lieu le même mois, de même que le bulùġ-kú de chacune de ces divinités. Malheureusement, comme le montrent les dernières

(1) Ces listes ne contiennent pas la mention des textes où le nom du dieu ne figure pas dans celui du mois, Nik 72 et 237 (cf. *supra*, p. 258).

(2) Voir, cependant, *RO*, p. 52.

pages de ce chapitre, le petit nombre des textes datés du mois du bulûĝ-kú de Lugal-URU.KÁR^{ki} ne permet pas d'enrichir nos connaissances sur ce point.

I. Textes contenant :
Id₇-izin-bulûĝ-kú-^dNanše-ka

Références	Dates	Analyse
DP 157	L. 6	9 ^e ba ¹ (« Maison » des enfants princiers)
DP 113	U. 2	8 ^e ba (Igi-nu-du ₈ , etc.)
DP 154	U. 2	8 ^e ba (Lú-id ₇ -da-gé)
Nik 6	U. 4	1 ^{re} ba (Lú-kur ₆ -dib-ba)
STH.I, 6	U. p. 1	9 ^e ba (Gim-dumu)
VAT 4628	L. 6 (<i>Or. 34/35</i> , p. 47)	2 ^e ba (Lú-kur ₆ -dib-da)
Fö 101	L. 6 (résumé)	9 ^e ba (Igi-nu-du ₈ , etc.)
		9 ^e ba Gim-dumu)
		1 ^{re} ba (Lú-kur ₆ -dib-ba)
Fö 61	U. 4	(še-ba, še-ĝar)
VAT 4421	L. 5 (<i>Or. 34/35</i> , p. 35)	(še-ba, še-ĝar, zíz-ĝar)
RTC 43	L. 2	
DP 210	L. 4	Offrandes (maš-da-ri-a)
RTC 39	L. 5 (cf. col. II)	
Nik 272	U. 2	
DP 287	2 (?)	Livraisons de poisson
Aml. I	4	
DP 108	U. 3	
DP 106	U. 1) dupl.	Livraisons de fruits
DP 109	U. 1 \	

(1) Je transcris le mot sumérien, plus court que sa traduction : « distribution de gages » (cf. *supra*, p. 105, n. 2 ; p. 117, n. 1). Le mécanisme de ces distributions et la traduction des noms des bénéficiaires sont commentés ci-dessous, pp. 406 ss.

Nik 288	2	Emmagasinage de pièces pour charrues.	Bois
DP 466	4	Sorties de poutres.	
Fö 58	L. 4	Placement de bœufs chez les « bouilleurs » ¹ .	Bétail
VAT 4449	5 (<i>Or. 20</i> , p. 35)	Bilan chez le « régisseur » ² .	
Fö 110	L. 3	Livraison d'une peau de mouton à laine tondue.	Peaux
Nik 230	U. 2	Achat de peaux de moutons avec leur toison.	
DP 168	L. 5	Livraison de bière au Palais de la Princesse.	Bière

II. Textes contenant :

Id₇-izin-bulùġ-kú-^dNin-gír-su-ka(-ka)

Références	Dates	Analyse	
DP 227	U. p. 1	10 ^e ba ³ (Ġim-dumu, igi-nu-du ₈ , etc.)	Gages
STH.I,21	U. 2	x ba (Ġim-dumu)	
DP 117	U. 4	10 ^e ba (« Maison » des enfants princiers)	
TSA 19	U. 4	1 ^{re} ba (Pêcheurs de mer : lú-kur ₆ -dib-ba ; cf. <i>infra</i> , p. 411, n. 1)	
STH.I, 31	U. p. 1	9 ^e ġar	Distributions de fournitures
Nik 60	U. 2	9 ^e ġar ³	

(1) Ġir₄-izi.

(2) LAK 535.

(3) Cf. *supra*, p. 296, n. 1.

DP 209 TSA 32 ¹	L. 4 U. 2	Offrandes (maš-da-ri-a)	
DP 280 DP 281 TSA 48 DP 309 DP 293 RTC 34	U. x } U. x } U. 2! U. 2 2 6	Comptes des pêcheurs Livraisons de poisson	Pêche
TSA 42	U. 2	Livraisons de fruits	
DP 412 DP 417 DP 457	U. p. 1 } U. p. 1 } 2	Enlèvement de sapins chez les arboriculteurs. Inventaire de bois.	Bois
Nik 183 DP 242 Nik 218 Nik 180 Nik 161	L. 3 L. 6 U. 2 6	Chevreaux de fermage confiés à un berger. Inspection d'ânes chez chez le voiturier. Le P.A.TE.SI donne une génisse à sa fille. Bétail marqué et mis en place. Sorties de moutons.	Bétail
DP 556	U. p. 1	Bilan de céréales.	

(1) On sait qu'Uru-ka-gi-na prit le titre de roi au cours de la première année de son « patésiat » ou tout de suite après elle (cf. *infra*, p. 417, n. 1). Or, TSA 32, qui mentionne le cadeau d'un bœuf à Šubur-dBa-ù, fils d'Uru-ka-gi-na, est daté de la deuxième année ; néanmoins, le sujet du verbe e-na-ba est le P.A.TE.SI : P.A.TE.SI-gé Šubur-dBa-ù, dumu, e-na-ba. Les mêmes observations peuvent être faites à propos de TSA 30, TSA 33 et Nik 218, mettant en cause Gīm-dBa-ù, A-en-ra-DU, et Gīm-tar-sir-sir, autres enfants d'Uru-ka-gi-na, ainsi que Igi-zid, le vacher, frère de Šag₅-Šag₅. Il, de Genouillac a déduit de ces documents que Lugal-an-da vivait encore sous Uru-ka-gi-na et qu'il aurait conservé son titre de P.A.TE.SI (TSA, pp. xiv, xv). S'il en était ainsi, les textes interprétés par Deimel comme des listes d'offrandes aux morts (*Or.* 2, p. 34 ; cf. *infra*, p. 305) devraient être reconsidérés. Lugal-an-da, dans l'hypothèse inverse, et selon Nik 25, serait mort dès la première année d'Uru-ka-gi-na.

Il serait étrange, à mon sens, que, dans la phrase de TSA 32 citée ci-dessus, le titre de dumu pût désigner, par rapport à P.A.TE.SI-gé, ou plutôt, sans rapport avec

III. Textes contenant :
Id₇-izin-še-kú-^dNanše-ka(-ka)

Références	Dates	Analyse	
VAT 4610 TSA 36 Nik 57	U. 1 (<i>Or.32</i> , p. 17) U. 3 U. 6	1 ^{re} ġar ¹ 1 ^{re} ġar 1 ^{re} ġar	Distributions de fournitures
DP 303 VAT 4828 DP 306	U. 3 U. 6 (<i>Or. 9/13</i> , p. 313) 3		Livraisons de poisson
Fö 145	L. 6	Achat d'un bœuf de 3 ans.	Bétail
Nik 225 DP 253	 4	Réception de peaux de petit bétail. Déplacement de peaux vaches et de génisses.	Peaux
Nik 260	3	Comptes relatifs à la graisse ² et au fromage (LAK 490).	

Texte contenant :
Id₇-izin-še-kú-^dNanše-til-la-ba³

STH.I, 33	U. 4 ?	2 ^e ġar	Distribution de fournitures
-----------	--------	--------------------	--------------------------------

lui, le fils d'un autre, d'autant plus qu'Uru-ka-gi-na n'était pas le fils de Lugal-an-da, mais probablement celui d'En-gil-sa. Pourquoi ne pas conclure que le titre de roi, bien en évidence dans les formules solennelles qui terminent les tablettes (Uru-ka-gi-na lugal Lagaš^{ki}-ka) n'empêcha pas le prince de garder, vis-à-vis de certaines fonctions, celui de P.A.T.E.SI, de même que le *princeps* Auguste conserva, parmi beaucoup d'autres, le titre de consul ? L'alternance des titres de lugal et de P.A.T.E.SI est d'ailleurs manifeste après les noms d'A-kur-gal et d'É-an-na-tùm (cf. *supra*, p. 247).

(1) Cf. *supra*, p. 296, n. 1.

(2) Il s'agit du signe ĩ, qui désigne également l'huile. Mais dans Nik 261, c'est un produit livré par des chevriers en même temps que le fromage (LAK 490) ; la graisse de vache et le saindoux sont aussi nommés à l'aide du signe ĩ : cf. ĩ-áb-sum-ga (graisse de vaches donneuses de lait, Nik 259) et ĩ-šáġ (Nik 258).

(3) « Le mois de.... dans son achèvement ». L'expression me semble signifier qu'une

Texte contenant :
 Id₇-egír-izin-še-kú-^dNanše-ka-ta¹

DP 207	L. 5	Offrandes (maš-da-ri-a)
--------	------	-------------------------

IV. Textes contenant :
 Id₇-izin-še-kú-^dNin-ġir-su-ka(-ka)

Références	Dates	Analyse	
DP 148 RTC 67	L. 2 6	Consommation d'orge Fourniture d'orge	
DP 303 ²	U. 3	Livraisons de poisson	
Fö 126	L. 6	Réception de moutons à laine.	Bétail
Nik 197	5	Sortie de petit bétail.	
Nik 171	6	Déplacement de petit bétail.	
Nik 257	L. 6	Livraison de graisse de vache	
Fö 146	U. 3	Achat de laine payée en orge ³	

..

première attributin avait été faite au début du mois. C'est pourquoi le mois du še-kú n'est pas normalement celui de la deuxième distribution. Cf. *infra*, p. 409.

(1) « Le mois après la fête de... ». Il s'agit sans doute d'offrandes dues pour la fête et livrées le mois suivant. Cf. *infra*, p. 409.

(2) Le texte, déjà signalé dans la liste de ceux qui contiennent la date du mois du še-kú de Nanše, semble contredire l'hypothèse selon laquelle le še-kú de Nanše et celui de Nin-ġir-su auraient lieu le même mois. En effet, après une première livraison de poisson séché pour le mois du še-kú de Nanše, on enregistre une seconde livraison pour le mois du še-kú de Nin-ġir-su. Faut-il en conclure que les deux noms divins servaient à distinguer deux mois différents ? Non, car une troisième livraison est mentionnée dans le même texte, pour le mois id₇-udu-še-še-a-il-la dont le nom n'est pas suivi de celui d'une divinité, bien qu'il puisse être complété par ^dNanše-ka ou ^dNin-ġir-su-ka (cf. *supra*, p. 26, n. 2). Si ce génitif avait quelque importance, pour dater les livraisons, pourrait-il être omis ?

(3) Le document n'est pas clair, mais peut être compris grâce à Fö 183 où sont indiqués les calculs.

Le bulùġ-kú de Lugal-URU.KÁR^{ki} (aucune mention de še-kú de cette divinité n'existe, à ma connaissance, dans les textes étudiés ici) ne nous est signalé que par le nom du mois où cette fête avait lieu. L'id₇-izin-bulùġ-kú-^dLugal-URU.KÁR^{ki}-ka-ka date trois tablettes. L'une d'entre elles, Nik 140, a été examinée plus haut, p. 198. Les deux autres, DP 90 et Nik 172, relatent des offrandes (cf. *RO*, p. 48). Aucun de ces textes ne nous apprend rien de précis sur le mois en question, ni sur la fête du bulùġ-kú.

B. Landsberger (*Kult. Kal.*, p. 61) a vu dans id₇-izin-^dLugal-URU.KÁR^{ki}-ka(-ka) une forme courte du nom de mois cité ci-dessus. Je n'ai pas trouvé de preuve à cette assertion. Une seule coïncidence pourrait la confirmer : DP 105 qui mentionne des livraisons de fruits faites à Šag₅-Šag₅, la première année d'Uru-ka-gi-na, au mois de la fête de Lugal-URU.KÁR, est un texte parallèle à DP 108 et DP 109, datés du mois du bulùġ-kú de Nanše, et des années 3 et 4 du même roi. S'il est vrai, comme je le suppose, que les fêtes du bulùġ-kú des différents dieux étaient toutes à peu près contemporaines, et si cette saison était celle de la cueillette des fruits, le mois de la fête de Lugal-URU.KÁR pourrait être considéré comme identique à celui de la fête du bulùġ-kú de la même divinité.

Mais n'est-il pas téméraire de fonder quelque conclusion que ce soit sur l'époque éventuelle d'une récolte de fruits, dans un pays susceptible d'en produire plus d'une seule par année ? Une autre tablette datée du mois de la fête de Lugal-URU.KÁR, Nik 202, dit seulement que le PA.TE.SI Lugal-an-da fit cadeau à sa fille Gim-^dNanše de deux ânesses.

Quatre autres textes ont été datés de la fin de ce mois : DP 200 a été traduit ci-dessus, p. 219 ; DP 85 et DP 208 signalent des offrandes (cf. *RO*, pp. 50, 51), DP 219 est commenté plus loin (p. 342, n. 2). Ces offrandes, ainsi que l'événement rapporté par DP 219 — une naissance motivant un cadeau — auraient pu avoir lieu un tout autre mois.

Restent à examiner les tablettes datées, non du mois de la fête de Lugal-URU.KÁR, mais de cette fête même. RTC 59 et DP 212 mentionnent encore des offrandes, mais, vraisemblablement, à des personnages disparus (cf. *RO*, pp. 25, 26, 29, 30) et Nik 25, DP 58, VAT 4875 (*Or.* 2, p. 41) qui consignent des sacrifices, se rapportent également au culte des morts (voir le chapitre suivant,

pp. 305, 306, 330). C'est pourquoi il semble que la fête de Lugal-URU.KÁR possède un tout autre caractère que le še-kú et le bulùġ-kú de Nanše et Nin-ġir-su. Cette remarque conduit à ne pas accepter sans réserve de confondre la fête de Lugal-URU.KÁR avec la fête du bulùġ-kú de la même divinité, ni les mois respectifs où elles avaient lieu.

CHAPITRE VII

OFFRANDES AUX MORTS

SOMMAIRE

Les emplois de la racine kú.....	305
I. Les « repas » des morts : les En-en, le verbe ba-šag ₅ et le verbe i-kú-dè.....	306
Traduction d'une tablette décrivant les sacrifices aux morts de la fête de la déesse Ba-ú.....	308
Étude de vocabulaire : sa-Ū-gi ₄ , sa-gi ₄ -gi ₄ -dam, 5-ne-ne-kam, zag-ta-ne-ne, zag-ta-bi, dam- dumu-ni-ta, ki-x-šè, še-sa-zú-lum-LAK 490- da-bi-ra	310
Liste d'offrandes aux En-en; les ninda-ku ₆ -kú...	316
II. Les ninda-KA-kú	
1) parmi les offrandes aux morts.....	319
2) parmi les offrandes aux princes.....	321
3) parmi les livraisons des brasseurs	328
III. Le sacrifice exprimé par la racine kú. Exemples de cette acception de kú :	
1) à propos des sacrifices aux morts des fêtes de Lugal- URU.KÁR ^{ki} et de Lugal-URU.BAR	330
2) à propos de sacrifices aux dieux	334
3) à propos de sacrifices aux morts et aux dieux, dans une tablette où se présentent les trois sens de la racine kú.	335

Les listes d'offrandes aux En-en — les Grands Prêtres, selon H. de Genouillac (*TSA*, p. xiii, n. 1, 3°), les Aïeux (Ahnen), selon Deimel (*Or.2*, pp. 45, 46)¹ — contiennent plusieurs expressions dérivant de la racine kú. J'étudierai d'abord ì-kú-dè, forme verbale au temps actualisé dit « présent-futur », puis ninda-KA-kú, sorte de nourriture dont j'essaierai de préciser la nature grâce aux circonstances dans lesquelles apparaît son nom, enfin ba-kú, ì-kú et kú-dè où la racine kú, équivalant à ġiš...tag, a le sens de sacrifier. L'emploi de kú pour exprimer le sacrifice aux morts est confirmé par les textes où cette racine signifie qu'on sacrifie aux dieux. Voici d'abord les références :

I. ì-kú-dè : DP 22,II,V,VIII ; DP 224, 6, 9, 11, 12 ; RTC 58,II, IV,VI.

II. ninda-KA-kú ; cette offrande est notée :

1) parmi les présents consacrés aux En-en, dans : DP 58,II, etc... ; DP 221,I ; DP 222,I,III, etc... ; DP 223, 6 ; DP 224, 9, 12 ; RTC 58,II,III (ninda-KA-kú-tur-tur), etc... ; Nik 25,II,III, etc... ; Fö 172,I,II, etc...

2) parmi les présents apportés au Palais lors de certaines fêtes, dans : DP 82,I,II, etc... ; DP 215,I,III ; TSA 3,I,II, etc... ; TSA 4,I, II, etc... (voir également les duplicats de ces deux derniers textes, Fö 182 et Nik 146) ; Fö 90,I ; Fö 171,I,III, etc.

3) dans quelques textes qui paraissent manifester une correspondance entre les opérations définies ci-dessus aux paragraphes 1 et 2 : DP 40,I,II, etc... ; Fö 120,I ; RTC 60,I.

III. ba-kú, ì-kú, kú-dè.

1) ba-kú : VAT 4875 (*Or. 2*, p. 41) ; DP 218,III,V,VII ; DP 80, II ; RTC 47,II (cf. *supra*, p. 270) ; RTC 48,V ; DP 245,III (?).

2) ì-kú : VAT 4481 (*Or. 20*, p. 2).

3) kú-dè : DP 80,III.

(1) La comptabilité du Palais indique des sacrifices de nourriture et de vêtements à l'égard de notables morts des deux sexes et de leur famille. Il n'est pas certain que l'on puisse parler, à propos du « Sumérien moyen », d'un véritable culte des morts. D'après Nik 149, toutefois, le Palais semble honorer d'un sacrifice au cimetière la sœur d'un simple surveillant (cf. *supra*, p. 242).

Le sens littéral de l'expression *ì-kú-dè*, en raison même de sa composition — préfixe *ì-*, racine verbale suivie des indices du temps dit « présent-futur » — et de la signification des textes où elle se trouve, ne peut être que : « ils mangeront ». En effet, l'idée de consommation est exclue par le contexte, et le sens de « sacrifier » obligerait à admettre, si l'on se réfère, par exemple, à DP 222,I,II (cf. *infra*, p. 316) ou à RTC 58,I,II, que les sujets du verbe, En-èn-tar-zid, le prêtre Du-du, et En-en-zag-ta-bi¹ fussent des vivants.

Ni leur fonction de sujets, ni leur qualité de morts, ne me semblent douteuses : la phrase comprend, en effet, une énumération de denrées végétales et d'un mouton, un complément de temps (^dUd-UD-nàd-a)², un complément de lieu (*ki-gú-ka*)³, un premier complexe verbal (*sa-Û-gi₄*)⁴, les sujets de *ì-kú-dè* et le second complexe verbal. Si les denrées constituaient les sujets des deux verbes, les personnages seraient des compléments d'attribution, mais le préfixe utilisé devant la racine *kú* serait *ba-*.

D'autre part, il semble bien que les arguments avancés par Deimel contre H. de Genouillac, dans *Or.* 2, pp. 45, 46, afin de prouver que En-en désigne des morts et non des grands prêtres vivants, soient irréfutables ; à savoir : le fait que le pluriel de *en* puisse qualifier des hommes, parmi lesquels un chef d'équipe (*nu-bànda* : RTC 58,V) et des femmes (cf. DP 73) ; le rapprochement de En-en⁵, En-en-ne⁶, En-en-ni-ne (à lire : En-en-né-

(1) En-en et zag-ta-bi doivent étudiés séparément : zag-ta-bi est à rapprocher de zag-ta-ne-ne (cf. *infra*, pp. 306, 311, 312).

(2) Le *ŠL*, p. 738, 380 et p. 1036, 5, identifie le jour nommé ^dUd-ud-nàd-a-ka au « *bubbulu*-Tag », 28 ou 29^e jour du mois. Mais les expressions « *bubbulu* Tag », « *ām bubbulum* » et « Schwarzmond » sont rapportées à ud-nàd-a, que Deimel oppose à ud-sar (Neumond), et à ud-15 (Vollmond) dans *ŠL*, p. 739, 431; cf. p. 834, 40.

Selon Thureau-Dangin (*R. acc.*, pp. 16-17) et R. Labat (*Manuel*, n° 381), c'est bien le composé ud-nàd-a qui, équivalant au *bubbulu* signifierait le « jour sans lune » ou « le 30^e jour du mois ». Mais l'identifier dans ^dUd-ud-nàd-a-ka ne fait pas comprendre la mention du soleil (^dUd) pour exprimer que LA LUNE est couchée. Or. Fö 156, I (cf. *infra*, p. 381) désigne un dieu par deux signes UD. Lire : ^dUd-babbar(-rá), dieu de la Lumière Blanche, i. e « Lunaire », rendrait intelligible le nom du 30^e jour du mois. Dans ud-nàd-a, ud signifierait « jour », ^dUd-babbar étant sous-entendu.

(3) Cf. *ki-gú-šè* (Nik 25,IV). *Gú* peut signifier « rive » ou « domaine ». Deimel a réservé le sens de « littoral » (Uferland) pour *ki-gú*, à un texte postérieur (cf. *ŠL*, p. 899, 84 : *TDt* 5, 6863, Rs. 1) et propose « Flussufer » ? Cf. Thureau-Dangin, *ITT. I*, p. 36, 890 : « champs *ki-gú* ».

(4) Voir ci-dessous, p. 310.

(5) Pluriel par redoublement. Cf. DP 222,II ; RTC 58,II.

(6) Pluriel par redoublement devant le suffixe (-e-)ne. Cf. RTC 58,NI : En-en-ne-šè.

ne¹) avec En-en-KU . KU-ne² et KU . KU-ne³, KU-KU signifiant « être allongé », « dormir ».

J'ai évoqué ailleurs certains des arguments de H. de Genouillac⁴, mais à propos de l'interprétation de RTC 46, je considère comme contradictoires deux assertions de TSA, p. XIII, note 1, paragraphes 1^o et 3^o. La première résulte du fait que l'auteur considère En-èn-tar-zid comme le sujet de ba-šag₅ et ki-gú-ka comme le complément d'attribution dans une phrase de RTC 46, malgré le -a du locatif après ki-gú : 1 udu En-èn-tar-zid ki-gú-ka ba-šag₅ est traduit comme suit : « un mouton En-èn-tar-zid au ki-gú a sacrifié » ; la nuance « réflexive » ou « passive » du préfixe ba- est négligée (cf. *Abrégé*, pp. 83, 89). L'auteur affirme, en second lieu, que, selon RTC 58 (voir col. I), En-èn-tar-zid et Du-du reçoivent des dons pour leur nourriture : le même [ki]-gú-ka ne pourrait plus, dans ces conditions, être interprété autrement que comme un complément de lieu. W. Förtsch a hésité entre deux traductions possibles pour la même phrase de RTC 46 (cf. *MVAG XIX*, p. 133) : « hat En-li-tar-zi am ki-gú geopfert » est la première ; « ist für En-li-tar-zi geopfert worden » est la seconde (p. 133, n. 3). La deuxième traduction me semble grammaticalement correcte, mais je ne crois pas que « sacrifier » soit un sens satisfaisant pour ba-šag₅.

Il faut se souvenir, en effet, que ce verbe est souvent employé à propos d'animaux à manger, comme en témoigne une autre phrase de RTC 46 (col. V ; voir aussi DP 218, ci-dessous, p. 452) : 1 sila₄ é-muğaldim-PA . TE . SI-ka-ka ba-šag₅ : « un agneau dans la cuisine du PA . TE . SI a été consacré (à la nourriture) ». Ce n'est point par hasard, sans doute, que dans RTC 46, le même ba-šag₅ exprime la consécration des animaux à la « nourriture » des morts : la forme verbale i-kú-dè (ils mangeront) peut être relevée à plusieurs reprises dans les « En-en-ni-ne-Texte » (cf. *Or.* 2 et *supra*, p. 305). Dans ces conditions, bien que nous ne sachions pas grand-chose du culte des morts à Lagaš, n'est-il pas évident, par le vocabulaire utilisé, que les sacrifices dont ils étaient l'objet visaient à leur procurer des moyens de « sur-

(1) Pluriel par redoublement devant le suffixe -e-ne : En-en-(n)e-ne (DP 221, II) ; cf. DP 77, IV : En-en-né-ne-šè.

(2) Cf. DP 77, V.

(3) Cf. Fö 164, VII.

(4) *Supra*, p. 298, n. 1.

vivre », conçus toutefois comme symboliques, puisque de tels présents n'étaient accordés que certains jours de fête¹ ?

Quant à l'interprétation de RTC 46, elle peut être confirmée par le fait que les lieux de sacrifices nommés dans cette tablette sont bien les mêmes que dans les textes où les morts illustres sont appelés En-en : ki-a-naġ, le Lieu de libations, est attesté, à propos d'En-èn-tar-zid, par RTC 60² ; É-ki-sil-la³, par DP 222, IV (cf. *Or.* 2, pp. 34, 35) ; DP 224, 6 ; RTC 58, IV ; gú-šu-RIN-na⁴, par DP 222, VIII ; RTC 58, VI. Mais RTC 46 ne contient pas seulement la liste de quelques sacrifices à un PA.TE.SI et un grand prêtre morts ; on y trouve aussi la mention de quelques sacrifices aux dieux et aux sanctuaires honorés à l'occasion de la fête de la déesse Ba-ú (cf. DP 67 ; Nik 28) : le document révèle donc deux aspects de cette solennité. Ce n'est pourtant qu'une pièce de comptabilité des bergeries du « régisseur » En-kug, où les offrandes végétales ne figurent pas. Voici la traduction de ce texte important :

RTC 46

(I) 1 udu En-èn-tar-zid ki-gú-ka ba-šag ₅ ud-1-kam	1 mouton, à En-èn-tar-zid, dans le ki-gú, ⁵ a été consacré. Le premier jour.
1 sila ₄ En-èn-tar-zid (II) ki-a-naġ ba-šag ₅	1 agneau, à En-èn-tar-zid, dans le Lieu de libations, a été consac- sacré ⁶ :
1 udu Du-du saġa É-ki-sil-la-ka ³ ba-šag ₅ ud-2-kam	1 mouton, au prêtre Du-du ⁷ , dans l'É-ki-sil-la, a été consacré. Le second jour.
1 udu En-èn-tar-zid (III) gú-šu-RIN-na ba-šag ₅ ud-3-kam	1 mouton, à En-èn-tar-zid, sur la rive (?) du šu-RIN ⁸ , a été consacré. Le troisième jour.

(1) Lors des fêtes de ^dBa-ú, de ^dLugal-URU.KÁRki et de ^dLugal-URU.BAR (cf. RTC 58, DP 58, VAT 4875, *Or.* 2, p. 41).

(2) Cf. *infra*, p. 324.

(3) Cf. *supra*, p. 27, n. 1.

(4) Cf. *Or.* 2, p. 50, k) : « d. h. am Ufer (des Flusses) bei dem Wappen (^dNin-gir-sus).

(5) Cf. p. 306, n. 3.

(6) Cf. *supra*, p. 246.

(7) Prêtre de Nin-ġir-su mentionné sous En-te-me-na (cf. *Vase d'Argent*, ISA, p. 58 ; *Bloc de Support*, ISA, p. 58 et *supra*, p. 201, n. 6).

(8) Cf. ci-dessus, n. 4 et p. 248, n. 2.

1 sila ₄ ^a Ba-ú	1 agneau à la déesse Ba-ú,
niġ-ġig-kam	en sacrifice du soir ¹ ,
1 udu ^a Nin-ġír-su	1 mouton au dieu Nin-ġír-su,
1 udu ^a Ba-ú	1 mouton à la déesse Ba-ú,
(IV) 1 maš Ib-íd-edin-na	1 chevreau à la Digue du Canal de la Steppe ² ,
1 maš Ib-bàd-dúr-ra	1 chevreau à la Digue Bàd-dúr- [ra ³ ,
mun-du-kam	en sacrifice du matin ¹ ,
ud-izin-kisal-la-ka	les jours de la fête du Parvis ⁴ ,
ġiš-e-tag	ont été sacrifiés.
(V) 1 sila ₄ é-muġaldim-	1 agneau, dans la cuisine du
PA.TE.SI-ka-ka ba-šag ₅	PA.TE.SI ⁵ , a été consacré (à
kuš-bi Amar- ^a Ezinu	la nourriture). Sa peau a été
irib-bé ⁶ ba-túm	emportée par le corroyeur Amar- ^a Ezinu.
(VI) šu-niġín 5 udu 3 sila ₄	Total : 5 moutons, 3 agneaux,
2 maš Bár-nam-tar-ra dam	2 chevreaux. Bár-nam-tar-ra,
Lugal-an-da PA.TE.SI	épouse de Lugal-an-da, PA.
Lagaš ^{k1} -ka-gé (VII) izin-	TE.SI de Lagaš, lors de la
^a Ba-ú-ka ġiš-bi-tag	fête de la déesse Ba-ú, les a sacrifiés.
udu-kú-a En-kug LAK 535-	Petit bétail sorti de chez le
[kam	« régisseur » En-kug.
2	2 ^e année

J'ai déjà indiqué que l'emploi de ì-kú-dè et de ba-šag₅ dans le vocabulaire relatif aux « repas » des morts n'était dû qu'à la valeur symbolique d'un tel sacrifice pour les gens de Lagaš. C'est pourquoi les verbes kú et šag₅, qui font image, ne sont pas indispensables au récit des faits. On les relate aussi bien à

(1) Cf. p. 284, n. 1 et 2.

(2) Digue d'un canal construit par Ur-Nanše (*Tablette A*, III). Cf. *Panth. Bab.*, 1501 : « accipit oblationes in diebus festis ^aBa-ú et Nina » et *supra*, p. 287, n. 5.

(3) Cf. *Panth. Bab.* 1497. Le « Mur qui demeure » ou « qui résiste » est un beau nom pour une digue.

(4) Cf. *infra*, p. 424.

(5) Cf. DP 218,V : é-muġaldim-É-gal-ka, *infra*, p. 341. La cuisine du Palais est sans doute ainsi nommée par opposition à la cuisine du Palais de la Princesse (DP 218,I ; *infra*, p. 339).

(6) Le véritable sujet est le groupe Amar-^aEzinu irib, indiqué par le -e des cas directs. Le préfixe ba- a, ici, une valeur réflexive.

l'aide de la racine *túm* (apporter) : *ki-gú-šè e-ne-túm* : « dans le *ki-gú* on leur a apporté » (Nik 25, IV) ; ou du composé *ġiš-e-tag* : *é-šè ġiš-e-tag* : « dans le temple (ou peut-être : « dans le Palais ») on a sacrifié » (Nik 25, VIII). DP 222 (v. col. XII) et RTC 58 (v. col. XI) se terminent par une formule originale concernant les offrandes énumérées : *En-en(-né)-ne-šè ġal-ġa-dam* : « pour les *Seigneurs* défunts on a partagé (cela) ». Cette répartition pourrait évoquer le rôle du père de famille à table...

Je ne puis entreprendre ici une étude approfondie du culte des morts. Elle devrait porter sur la qualité des « convives » (la liste présentée par VAT 4875, (*Or.* 2, p. 41, et *infra*, p. 318) exigerait à elle seule un long travail d'historien), sur les relations possibles entre les personnages et les lieux cultuels, sur les denrées offertes dont les noms nous sont encore incomplètement connus. Je traduirai seulement quelques passages de DP 222 et de DP 224 ; mais il est possible d'éclairer le sens de toutes les tablettes de ce type en s'attachant à plusieurs problèmes essentiels que Deimel n'a pas épuisés (cf. *Or.* 2, pp. 49, 50).

A) Le premier verbe de DP 222, *sa-Û-ġi₄*, col. II, a été rapproché, à juste titre, de *sa-ġi₄-ġi₄-dam* (DP 221, III et V), et traduit par analogie avec *ġal-ġa-dam* : « zuzuwenden ». Peut-on expliquer davantage ? Nous avons affaire probablement à un verbe composé *sa...ġi₄*, à une racine redoublée suivie de l'indice *d-* du temps actualisé et de l'assertif *-àm*. *Sa* signifie : « corbeille » ; il n'est pas impossible que cet objet ait servi à transporter les denrées offertes. *Û* signifie : « repos » ; le mot désigne peut-être, en tant qu'attribut, les corbeilles spécialement destinées au « service » des morts. D'autre part, le composé *sa...ġi₄* me semble l'exact équivalent de *šu...ġi₄* (écrit aussi *šu...ġi*) ou plus précisément des formes *šu-a...ġi₄* et *šu-na...ġi₄*, c'est-à-dire : « mettre dans sa propre main » ou « mettre dans la main d'un autre » (cf. *infra*, p. 368). On ne peut évidemment remplir les mains des morts, mais on peut garnir leurs corbeilles.

Il peut être objecté que si *šu...ġi₄* a bien le sens que j'ai tenté de définir, *ġi₄* exprime, d'ordinaire, l'idée de retourner, rendre, répondre. Pourtant cette racine, employée sans *šu* (idéogramme ne modifiant pas le sens du verbe auquel il est associé), semble être, dans Nik 153, un synonyme de *túm*. Ce texte indique le petit bétail sorti de chez *En-kug* pendant le mois *udu-šè-še-a* de la déesse *Nanše*. Il se compose de deux phrases : 1) (des chevreaux,

à des morts)¹ *ba-nàd-a e-ne-túm* (II) : « dans le Lieu de repos² on leur a apporté ». 2) (du petit bétail, à différents sanctuaires) *kiġ-gi₄-a ba-gi* (III) : « dans le *kiġ-gi₄-a*³ ont été « mis ». Il est possible que cette dernière phrase ne se rapporte qu'au *kiġ-gi₄-a* du dieu *Mez-an-du* nommé juste avant elle : en ce cas, le verbe *ba-gi*, au singulier, n'aurait pour sujet qu'un chevreau.

B) Dans *Or.* 2, p. 50, Deimel commente *zag-ta-bi*, qui qualifie *En-en* dans DP 222,II, et RTC 58,II ; *zag-ta-ne-ne-kam* et *5-ne-ne-kam* (cf. *Or.* 2, p. 41, VAT 4875) ainsi que *ki-x-šè* (*x* désigne un chiffre ; cf. Fö 172,III). Il avoue n'avoir pas très bien compris « en quoi les expressions *5-ne-ne-kam* et *zag-ta* diffèrent l'une de l'autre »⁴. Je crois que toutes ces formules peuvent être expliquées par leur contexte.

Considérons d'abord VAT 4875,I,II,III.

1) *5-ne-ne-kam* (« leurs cinq ») désigne les cinq personnages qui viennent d'être nommés à la suite des cinq premiers. Ceux-là recevaient un mouton par personne (*En-èn-tar-zid*, *Lugal-an-da*, *Bár-nam-tar-ra*) ou un mouton pour deux (le prêtre *Du-du* et *Ur-tar-sír-sír* ; on relève la copule *-bi* à la fin du nom de ce dernier). Les cinq autres personnages n'ont droit qu'à un mouton pour cinq. Par bonheur on peut en être sûr, car la tablette ne comporte pas de lacune et le *šu-niġín* est exact.

2) *zag-ta-ne-ne-kam*, expression analogue à *5-ne-ne-kam*, se rapporte aux neuf personnages sus-nommés, à qui l'on sacrifie en collectivité, un mouton. Mais on ne prend pas la peine d'en dire le nombre : *zag-ta* remplace le chiffre 5. Il est vraisemblable que *-ta* soit l'équivalent de *da* (côté) et que ce « presque synonyme » de *zag* ait servi à renforcer le sens : « ceux qui sont à côté d'eux ». Pour plus de clarté, on peut se rappeler l'une des expressions sumériennes pour dire « ensemble » : *diš-bi*, « son un », UR et *diš* ayant le même équivalent akkadien *išteniš* : l'emploi

(1) Ce document nous apprend que certains sacrifices aux morts sont datés d'un nom de mois, sans que nous puissions préciser s'ils avaient lieu un jour de fête.

(2) Cf. *supra*, p. 243, n. 1.

(3) Aucun des sens dégagés par le *ŠL*, p. 996, 42, ne semble convenir. *Kin-gi* n'a pas été traduit par Thureau-Dangin (*ISA*, p. 169, *Gud. Cyl. A*, XXV, 14). M. Lambert et R. Tournay pensent qu'il s'agit, dans ce texte, d'un (vase) *kin-gi* (*RB LV*, p. 421).

(4) « Wie die Ausdrücke *5-ne-ne-kam* und *zag-la...* sich von einander unterscheiden, ist nicht ganz klar ».

de -ne-ne est sans doute analogue à celui de -bi (cf. *VSP*, p. 365, n. 1) et signifie que les gens dont on vient de parler sont à traiter en bloc. Ils ne sont d'ailleurs pas toujours désignés autrement que par -ne-ne précédé d'un chiffre : dans Fö 172, IV, VII, VIII, 8-ne-ne-kam et 9-ne-ne-kam ne sont pas apposés à des listes de noms propres.

J'avoue que la modestie des offrandes dont il s'agit dans ce texte pourrait donner quelques doutes sur le fait qu'elles ne sont pas destinées à CHACUN des huit ou neuf personnages anonymes. Cependant, si l'on étudie Nik 25, on s'aperçoit que le mouton indiqué à la colonne VII pour 5-ne-ne(-kam) est bien consacré aux cinq notables précédents, dont les noms sont pourtant séparés par la liste des autres offrandes que chacun d'eux reçoit. Ce sont, en commençant par le nom le plus proche de 5-ne-ne-kam : Gan-KEŠ.KÁR^{ki}, Gan-^dBa-ú, Lugal-ud-dè, Ġiš-rig₅ et Ur-^dUd, précisément les cinq qui recevaient le seul mouton consigné par VAT 4875 (*Or.* 2, p. 41, col. I, II)¹.

3) La formule zag-ta-bi est, bien entendu, à rapprocher de zag-ta-ne-ne. Mais je crois devoir interpréter -bi comme celui qui, dans VAT 4875, relie Du-du et Ur-tar-sir-sir (cf. *supra*, p. 311). Autrement dit, En-en-zag-ta-bi signifierait : « ET les morts qui sont à côté », c'est-à-dire à côté de Du-du (v. ci-dessous, p. 317). Je pense, en tout cas, que les offrandes dont la liste figure dans DP 222, I, sont destinées à En-èn-tar-zid, Du-du et peut-être aux membres de la famille de ce dernier, et non à chacun d'entre eux.

Trop de lacunes dans RTC 58, aussi bien que dans DP 222, rendent la vérification difficile. Toutefois, le šu-niġin de RTC 58 indique 1/4 2/24 de zid-gu-kalg et 1/4 3/24 1 sila de [zid-] bar-sig₉, chiffres exacts si l'on suppose dans la lacune de la première colonne 1/24 de zid-gu-kalg (2/24 serait plus normal),

(1) Voici la transcription de ce passage de Nik 25 (col. IV à VII) : 2/24 zid-kalg, 2 ninda-KA-kú, 3 ninda-babbir, 1 sila l, 1 sila zú-lum ; 1 sila še-sa, 1 dug káš-kalg, 1 dug káš-ġig, Ur-^dUd.

2/24 zid-kalg, 2 ninda-KA-kú, 3 ninda-babbir, 1 sila l, 1 sila zú-lum, 1 sila še-sa, Ġiš-rig₅.

2/24 zid-kalg, 2 ninda-KA-kú, 3 ninda-babbir, 1 sila l, 1 sila zú-lum, 1 sila še-sa, Gan-^dBa-ú.

2/24 zid-kalg, 2 ninda-KA-kú, 3 ninda-babbir, 1 sila l, 1 sila zú-lum, 1 sila še-sa, Gan-KEŠ.KÁR^{ki}.

2 ninda-KA-kú, 3 ninda-babbir, 1 sila l, 1 sila zú-lum, 1 sila še-sa, Gan-KEŠ.KÁR^{ki}.

1 udu 5-ne-ne-kam é-šè ġiš-e-tag (cf. *infra*, p. 326, n. 1).

et 2/24 de zíd-bar-sig, (1 sila étant négligé). De toute façon, les quantités relevées dans le total n'autorisent pas à multiplier par deux, ou par un chiffre plus élevé, celles qui constituent les premières offrandes de farine indiquées. Si l'on suppose, enfin, dans cette même lacune de la colonne I, l'énoncé d'un mouton, le total se trouve exact quant au nombre de ces quadrupèdes.

C) Du-du saġa est généralement suivi de la formule dam-dumu-ni-ta (DP 222,IV ; RTC 58,IV et *Or.* 2, pp. 34, 35). La traduction de Deimel, dans *Or.* 2, p. 50, ne me semble pas acceptable : « von der Frau seines Sohnes wurde es ihnen gebracht », en admettant que -ta signifie « de », devrait en tout cas être remplacé par : « de sa femme ET de ses enfants ». Mais comment la femme et les enfants de Du-du pourraient-ils, à supposer qu'ils fussent encore vivants, lui faire des présents enregistrés par la comptabilité du Palais, parmi les sacrifices de Bár-nam-tar-ra ?

Il est possible que -ta soit à interpréter comme dans zag-ta-bi, où il exprime la proximité. Ce serait d'autant plus vraisemblable que dam-dumu-ni-ta apparaît toujours lorsque Du-du est honoré dans l'É-ki-síl-la (cf. RTC 58,IV). On ne trouve pas cette expression lorsque les offrandes sont portées dans le ki-gú (RTC 58,I,II), pour le prêtre Du-du, mais lorsqu'elles sont destinées à un autre défunt, comme en témoigne cette phrase de Nik 25 : « Ur-^dUd dam-dumu-ni-ta ki-gú-šè e-ne-túm » (col. IV). Faut-il traduire, cependant : « sa femme et ses enfants qui (sont) à côté » ; ou : « à côté de sa femme et de ses enfants » ? Dans le premier cas la famille profiterait des victuailles, mais pas forcément dans le second. Je suppose que la première hypothèse est la meilleure. Il est à peu près certain que si quelques-unes de ces offrandes sont faites à l'endroit où des corps reposent côte à côte, d'autres sont abandonnées en d'autres lieux : En-èn-tar-zid et Du-du les reçoivent selon RTC 58, I, VI, dans le ki-gú et dans le gú-šū-RIN-na. Si l'on admet que -ta exprime la proximité dans zag-ta-bi et dans dam-dumu-ni-ta, on est amené à conclure que le « voisinage » ainsi défini est celui des statues, puisque zag-ta-bi qualifiant En-en figure dans les deux passages que je viens de citer, après les noms d'En-èn-tar-zid et Du-du.

D) Il reste à rendre compte de la formule ki-x-šè. Contrairement à x-ne-ne-kam, elle s'énonce avant la liste des gens auxquels elle renvoie ; mais il est probable que ki ne désigne pas, à proprement parler, les individus eux-mêmes, mais les endroits

où l'on a déposé les offrandes. Ki-19-šè se rapporte ailleurs, par exemple dans DP 53,VIII,IX, à dix-neuf « objets » de culte (dieux, lieux déterminés, instrument de musique, stèle, statue) recevant chacun un sila d'huile et un sila de dattes (cf. *supra*, p. 275, n. 8).

Dans Fö 172,III, ki-4-šè annonce les noms de quatre personnages, bien détachés du contexte ; nous les connaissons déjà : Ur-^dUd, Ĝiš-rig₅, Lugal-ud-dè, Gan-KEŠ.KÁR^{ki} figurent aussi dans Nik 25 (v. ci-dessus, p. 312, n. 1). Il est fâcheux qu'une lacune de Fö 172 nous dissimule ce qui leur était destiné. Mais, d'après Nik 25, je suppose qu'il s'agissait des offrandes de farine, de pain à bière, d'huile, de dattes et de bière attribuées à chacun des bénéficiaires, indépendamment du mouton « collectif ». Le distributif ki-4-šè permet d'éviter l'énumération lorsque les rations sont toutes paires.

En résumé, x-ne-ne-kam signifierait : « pour tous ceux que l'on vient de nommer » ; ki-x-šè : « pour chacun de ceux que l'on va désigner ». Notons au passage qu'une autre sorte de distributif est employée lorsqu'on nomme les huit statues de l'É-šag₄, ou les sept balaġ recevant chacun un sila d'huile et un sila de dattes (DP 53,IX) : 8 sila i, 8 sila zú-lum, alam-É-šag₄-ga 8-ba-kam (8 parts, certes) ; 7 sila i, 7 sila zú-lum, balaġ, 7-ba-kam.

E) Parmi les plats offerts aux notables défunts se trouve un « entremets » à base de fromage ou de lait caillé (LAK 490) dont la recette évoque celui que j'ai déjà signalé p. 252, n. 5. Mais les dattes remplacent le raisin, l'orge rôtie, le blé amidonnier. D'ailleurs, le mélange ġeštin-LAK 490-zíz peut être également sacrifié aux dieux tels que Lugal-URU.KÁR^{ki} et aux morts illustres (cf. DP 58,I, etc.). La « variante » de ce plat est composée, selon DP 222,I, etc. et RTC 58,II, de 1/24 de (gur) de še-sa-zú-lum-LAK 490-da-bi-ra.

Ce n'est pas un mets réservé exclusivement aux morts : il fait partie des repas de fête et il est distribué aux employés du Palais en même temps que de l'amidonner et des fruits, à l'occasion, par exemple, de la fête de la déesse Ba-ú (cf. DP 225,II). Deimel a traduit da par : « avec », et ra par « malaxé », « pétri » (verknetet : *An. Or.* 2, p. 19). RA peut, en effet, signifier « écraser » ; mais il ne peut être question de faire appel à ce sens pour traduire une phrase analogue, c'est-à-dire da-bi-ra, utilisée pour qualifier

les dattes livrées par le jardinier-arboriculteur AN-a-ġu : x zú-lum ġiṣsi₄ ġiṣġig-da-bí-ra gur-saġ-ġál (VAT 4865, *Or.* 9/13, p. 326 ; cf. Nik 145,II et Fö 155,I).

Pour la commodité de l'exposé, j'ai transcrit, pour l'instant, ainsi que Deimel, ġiṣ en déterminatif. On peut lire en effet, dans son commentaire de VAT 4865, que ġiṣsi₄ ġiṣġig-da-ne-ra et ġiṣsi₄-gal-gal étaient des sortes de palmiers (Dattelpalmen). Le *ŠL*, p. 65, 334, n'est peut-être pas plus près de la vérité : « zú-lum ġiṣsi₄ ġiṣġig-da-NE(-gir)-ra-gal-gal (grosse Datteln von Braunbäumen mit (Samen von) Schwarzbäumen gir-ra (bestäubt ?) ».

On remarquera d'abord que l'adjectif gal-gal est rapporté tantôt aux palmiers, tantôt aux dattes. Pourtant on lit dans VAT 4865 : x zú-lum ġiṣsi₄gal-gal et x zú-lum ġiṣsi₄ ġiṣġig-da-bí-ra. Si l'on compare ces phrases à celle qui est citée dans le *ŠL*, sans doute d'après Fö 155,I, on comprend que gal-gal se rapporte dans tous les cas aux dattes, et très probablement aussi da-bí-ra. D'autre part, la lecture ne-ra est aussi obscure que la lecture gir-ra et ces termes ne peuvent être considérés comme un qualificatif de ġiṣġig (Schwarzbäumen) puisqu'ils sont placés après da- (avec).

Cependant, si l'on considère que da-bí-ra peut aussi bien se rapporter à l'entremets še-sa-zú-lum-LAK 490 qu'aux dattes fraîchement cueillies, et si l'on se souvient que dans les textes de cette époque ra est parfois synonyme de rá (= *kānu*, se trouver)¹, les difficultés disparaissent. Il s'agirait, d'une part, d'orge rôtie mélangée (littéralement : « placée avec ») aux dattes et au fromage, d'autre part, de dattes mélangées, provenant peut-être de deux sortes d'arbres différents, ou seulement plus ou moins mûres, ou plus ou moins sèches.

Si l'on y regarde de plus près, il semble hasardeux de traiter d'« arbres rouges » ou d'« arbres noirs » deux sortes de palmiers. De toute façon, il conviendrait de ne pas placer ġiṣ en déterminatif, surtout devant un nom de couleur. Je crois plutôt que ġiṣ-si₄ et ġiṣ-ġig sont des qualificatifs de zú-lum, pour désigner des dattes plus ou moins sèches ou plus ou moins mûres. On peut interpréter ġiṣ selon son sens assez général de « matière » (cf. ġiṣ : organe, *VSDI*, p. 38 ; ġiṣ : instrument, *VSC*, p. 131),

(1) Cf. *supra*, p. 135 et p. 201, n. 4.

ainsi que je l'ai fait à propos d'un qualificatif de rameaux coupés (pa-kud ġiš-ú-ġiš-gibil-la, *supra*, p. 212, n. 3). L'expression da-bí-ra, « se trouvant avec », « mélangé avec », serait alors, soit une formule figée issue d'une forme verbale bí-ra, soit, comme le suggère la note 1 de la page 355 de *VSP* à propos du préfixe ba-, un nom verbal où la racine est précédée d'un préfixe (cf. *Abrégé*, p. 89 : ba- = bi + a).

Compte tenu des observations précédentes, voici comment peuvent se traduire les phrases terminées par le complexe verbal i-kú-dè :

DP 222

(I) 1 udu 2/24 zíd-gu-kalg	1 mouton, 2/24 (de gur) de farine (à pains) longs, épais ¹ .
2/24 zíd-kalg	2/24 de farine (à pains) épais ² ,
5 ninda-KA-kú	5 « pains » KA-kú ³ ,
5 ninda-babbir-tur-tur	5 petits pains à bière ⁴ ,
1/24 še-sa-zú-lum-LAK 490-	1/24 (de gur) du mélange
[da-bí-ra	d'orge rôtie, de dattes et de
.	fromage,
1 dug káš-kalg	1 dug de bière forte
	20 sila.
1 dug káš-ġíg	1 dug de bière noire.
2/24 zíz-ga	2/24 (de gur) d'amidonniér
	au lait ⁵ ,
[⁴ Ud-UD-nàd-a-ka] ⁶	le trentième jour du mois.
(II) [ki-ġú-ka] ⁶	dans le ki-ġú,
sa-Ū-ġi ₄	ont rempli les corbeilles des
	morts ⁷ ;
En-èn-tar-zid Du-du saġa	En-èn-tar-zid, le prêtre Du-du,

(1) Cf. *supra*, p. 73.

(2) Nous tenons ici la preuve que zíd-kalg est distinct de zíd-gu-kalg, et que le premier terme n'est pas une abréviation du second, car les deux quantités n'ont pas été additionnées dans le šu-niġin (col. X ; cf. *supra*, p. 75).

(3) Voir ci-dessous, p. 319.

(4) Voir ci-dessus, p. 71.

(5) S'agit-il d'une bouillie de céréale ? Cf. DP 149, VI ; Fö 93, Nik 94 et ci-dessus, p. 70, n. 1.

(6) Restitutions d'après RTC 58, I ; cf. *supra*, p. 306, n. 2.

(7) Littéralement : « dans les corbeilles du repos on a mis ».

En-en-zag-ta-bi	et les. « Seigneurs » ¹ qui sont à
	leurs côtés
ì-kú-dè	les mangeront.

On sait par RTC 58,XI, que de tels sacrifices étaient offerts par la femme du P.A.TE.SI à l'occasion de la fête de la déesse Ba-ú. Il est probable que ceux du « jour sans lune » étaient accomplis la veille du premier jour de la fête, car ceux du premier jour (RTC 58,IV) sont énumérés ensuite ; ils avaient lieu dans l'É-ki-sil-la, pour En-èn-tar-zid (cf. DP 222,III ; RTC 58,IV, et les restitutions dans *Or.* 2, pp. 34, 35) ainsi que, d'autre part, pour Du-du et sans doute pour sa femme et ses enfants (RTC 58,IV).

Parmi ces offrandes figurent, dans DP 222,IV, 7 ninda-ku₆-kú. Je n'ai pas trouvé d'autre attestation de ce qui pourrait être un « pain » de poisson, la racine kú indiquant alors, sans doute par opposition à d'autres ninda, qu'il était « à croquer », comme nous disons du chocolat, et non à cuire ou à délayer dans l'eau. Mais ninda-ku₆-kú ne signifie peut-être que « pain à manger (avec) le poisson ». Cette dernière traduction est plus proche, formellement de celle de Ib-ku₆-kú : « Digue où l'on mange (littéralement : « à manger ») le poisson »² ; la première hypothèse rappelle l'emploi de la racine kú après le signe ŠL 394 c'³. Il se peut enfin que ninda-ku₆-kú ait été noté par erreur au lieu de ninda-KA-kú (cf. RTC 58,III).

Le deuxième jour de la fête de la déesse Ba-ú, les offrandes sont destinées, d'une part, à Gu-ni-du, probablement le père d'Ur-Nanše, puisqu'il est assez célèbre pour être nommé sans aucun titre (ce serait le seul personnage, parmi les En-en cités par DP 222, à mériter le nom d'ancêtre ou d'aïeul), d'autre part, au nu-bànda Šubur⁴.

(1) Traduction approximative : il s'agit des P.A.TE.SI et de leur famille, de grands prêtres ou de certains notables, et de femmes aussi bien que d'hommes.

(2) Cf. *supra*, pp. 266 et 279.

(3) Cf. *supra*, pp. 229 ss.

(4) DP 222, en raison de sa ressemblance avec RTC 58 a été daté de [Lugal-an-da] 1, RTC 58 étant de L. 3. Or un « secrétaire » (agrig) nommé Šubur-me-šar-ra-GUB, ou Šubur-me, est attesté par Fö 171,II (L. 2) et Nik 182,I (L. 3). D'autre part, le nu-bànda s'appelle aussi Šubur-me (voir Nik 162,II et TSA 43, probablement de [Lugal-an-da] 1). Il existe enfin, dans le texte de Fö 38, un nu-bànda nommé Šubur qui ne semble pas jouer le rôle d'un mort, sous Lugal-an-da 5 (cf. col. V et *RO*, pp. 20-22).

Il paraît pourtant impossible de revenir à la thèse de H. de Genouillac, selon laquelle les « En-en-né-ne-Texte » concernent des vivants (cf. *supra*, p. 306). D'autres documents, en effet, donnent des listes d'offrandes analogues à En-èn-tar-zid, Du-du,

Le troisième jour et le quatrième, En-èn-tar-zid et Du-du reçoivent des offrandes sur les rives ou dans les domaines ([gú]) du šu-RIN et de Gilgamez. Elles sont accompagnées d'onctions d'huile. Ce fait souligne-t-il une sorte d'analogie entre les « repas » des morts et ceux dont bénéficiaient les employés du Palais à l'occasion de la même fête (cf. *supra*, p. 179, n. 3) ?

On trouve à ce sujet, dans DP 222, deux phrases différentes, non seulement par la grammaire, mais par les produits indiqués : (VII) i-šeš₄ e-šeš₄-dè : « (avec) de l'huile (à oindre) on a fait des onctions ».

(IX) i-šeš₄ šim + sig₇-šeš₄ i-tu₁₂(g) : « de l'huile à oindre, de l'orpiment à onctions il y eut » (cf. *Manuel*, n° 215). Cette dernière affirmation est à nouveau mentionnée à la fin du šu-nigin (col. XII), et il en est de même dans RTC 58,X.

Les fragments de DP 224 prouvent que les sacrifices aux morts s'adressaient surtout aux PA.TE.SI et à leur famille. En-èn-tar-zid et Lugal-an-da sont nommés à la colonne 12, puis, à la colonne 13 : ab-ba PA.TE.SI : le père du PA.TE.SI ; ama PA.TE.SI : la mère du PA.TE.SI ; ab-ba mí : le père de la princesse ; nin-mí¹ : la sœur de la princesse (?). Le père de Lugal-an-da étant En-èn-tar-zid et sa mère Dim-tur, il est sans doute question des parents d'En-èn-tar-zid. La mère du PA.TE.SI se nomme Ĝiš-rig, et sa sœur — si je traduis bien nin — Gan^dBa-ú (cf. Fö 164,IV). Cependant, Deimel a traduit nin-mí par belle-mère (Schwiegermutter, *Or.* 2, p. 50) ; pourquoi ne l'appellerait-on pas ama-mí, de même que le beau-père est ab-ba-mí ? Deimel suppose que le père du PA.TE.SI est Ur^dUd et son beau-père Lugal-ud-dè. Ces quatre personnages font partie des 5-ne-ne-kam signalés plus haut à propos de VAT 4875 et de Nik 25 (cf.

Gu-ni-du (à l'exclusion de Šubur) auxquels s'ajoutent, en temps voulu, les noms de Lugal-an-da et de son fils Ur-tar-sir-sir-ra (Nik 25,1) ainsi que celui de Bár-nam-tar-ra (Fö 172,II, [U]. 2). Ces textes ne contiennent pas la formule En-en-né-ne. Mais ils sont trop semblables à DP 222 et RTC 58 pour être différemment interprétés.

Il ne reste plus qu'à admettre l'existence de deux nu-bānda Šubur, l'un qui serait mort sous Lugal-an-da 1, l'autre qui aurait été agrig sous L. 2 et 3, puis aurait exercé quelque temps la fonction de nu-bānda sous L. 5. C'est précisément l'année où Lugal-an-da avait établi son palais à NINA (cf. DP 164,I ; 166,II). Le nu-bānda En-ig-gal l'avait peut-être accompagné, tandis que Šubur, nu-bānda par *interim* serait resté à Ĝir-su ?

(1) Cf. DP 127,IV ; 170,II ; où nin-mí semble un nom de profession (*dame d'honneur*). Voir ci-dessus, pp. 233, n. 1 ; 234.

p. 414). S'il en est ainsi, en ce qui concerne leur parenté, Gan-KEŠ. KÁR^{ki} serait peut-être la nin-mí, c'est-à-dire la belle-sœur (?) du P.A.TE.SI.

Ninda-KA-kú est l'un des produits sumériens les plus mystérieux. La traduction de H. de Genouillac : « pains (durs) à manger » (ITT. II, p. 22, 4404), n'est pas très convaincante. Sans doute pensait-il à une lecture zú (la dent) pour KA. Je crois pouvoir dégager que ce ninda était une marchandise débitée à la pièce et fabriquée par les brasseurs. Notons d'abord qu'elle apparaît, dans les textes, au voisinage des pains à bière (ninda-babbir) et avec les mêmes qualificatifs. La plupart du temps, on trouve, comme x-ninda-babbir, x-ninda-KA-kú. Cf. DP 58, II, etc. ; DP 222, I, etc. ; 223, 6 ; 224, 9, 12 ; RTC 58, IV ; Fö 172, I, etc. ; Nik 25, I, etc. ; DP 82, I, etc. ; DP 215, III ; TSA 4, I, II, etc. ; Fö 120, I ; 171, I, etc. ; 182, I, etc. ; RTC 60, I. Mais on relève aussi : x-ninda-KA-kú-tur-tur, dans RTC 58, II, III, en opposition avec x-ninda-KA-kú-ba-an-né-10-du₈ (RTC 58, II, III ; voir aussi DP 221, I ; 222, IV ; Fö 90, I), et x-ninda-KA-kú-ba-an-né-30-du₈ (DP 221, I ; DP 40, I) ou ninda-KA-kú-ba-an-né-50-du₈ (Fö 90, I).

J'ai expliqué plus haut les raisons pour lesquelles je pense, avec Fr. Blome, que ba-an-né-x-du₈ est la désignation d'une certaine taille, de même que gal-gal ou tur-tur (cf. *supra*, p. 192).

On trouve ninda-KA-kú parmi les aliments offerts aux morts, et pas seulement dans les textes où figure le complexe verbal ì-kú-dè. J'ai déjà utilisé pour le commentaire de DP 222 : Fö 172, DP 58 et Nik 25. Ces deux dernières tablettes nous apprennent que l'on sacrifiait aux défunts, non seulement les jours de la fête de la déesse Ba-ú, mais à la fête de ^dLugal-URU.KÁR^{ki}. La cérémonie commençait alors par des offrandes à cette divinité, si toutefois l'ordre adopté dans la composition des textes en porte témoignage. Mais les ninda-KA-kú ne semblent pas dignes d'être sacrifiés à ^dLugal-URU.KÁR^{ki} qui reçoit, ainsi que d'autres dieux, comme on l'a vu plus haut (pp. 284 ss.), de la farine, de la bière, de l'huile, des dattes, le mélange de raisin, de fromage et d'amidonniér, du poisson et un mouton (DP 58, I ; Nik 25, I). Ne concluons pas trop vite, cependant, que les ninda-KA-kú

étaient uniquement destinés à la « nourriture » des morts. Examinons d'abord les documents où ils figurent.

Les fragments de DP 223 ne sont guère utilisables. J'y relève les noms de plusieurs sortes de *ninda* qui donnent une idée de l'extension de ce terme : parmi ceux-là, des *ninda-gú-gú* (col. 7) qui étaient peut-être des « pains » de pois ou de haricots (selon le *ŠL*, p. 273, 79, e, *gú-gú* : Bohnen ; selon le Manuel, n° 106, ú, še gú, *kakkú*, pois) ; des *ninda-bàn-da-ga*, sans doute des petits pains au lait, attestés également par Fö 171, VI, en compagnie de *ninda-bàn-da-ga-še-a* (petits pains au lait d'orge, col. XI) et de *ninda-bàn-da-i-áb* (petits pains à la graisse de vache (?), col. V).

DP 221 présente quelques difficultés. Dans la colonne II est inscrite une offrande originale de $\frac{3}{4}$ de *gur* de *zíz-AN-še-sa*. S'agit-il d'amidonnier *mondé*¹ et rôti (*zíz-AN^{še}-sa*) ou d'un mélange d'amidonnier *mondé* et d'orge rôtie ? D'autre part, les *En-en-né-ne* ne sont pas nommément désignés, et en l'absence de toute postposition, la traduction reste incertaine. On lit :

<u>col. II, III</u>	<u>col. IV</u>	<u>col. V</u>
(des offrandes)	(des offrandes)	<i>zíd-bulùg-izin-dBa-ú-ka</i>
<i>níg-en-en-né-ne</i>	<i>ki-SAR-ra-kam</i>	<i>agrig-ge-ne</i>
<i>sa-gi₄-gi₄-dam</i>		<i>sa-gi₄-gi₄-dam</i>

Il ne semble pas douteux que les offrandes soient destinées d'une part aux notables morts (« choses des Seigneurs » — ou : « pour les Seigneurs » —), d'autre part au *ki-SAR*. Mais dans la troisième phrase, qui paraît jouer le rôle de post-scriptum, car elle se présente immédiatement après *ki-SAR-kam* et mentionne du malt alors qu'il n'en fut pas question auparavant, devons-nous considérer *agrig-ge-ne* comme le sujet de *sa-gi₄-gi₄-dam* (« dans les corbeilles ont mis » ; cf. *supra*, p. 310), ou un complément d'attribution (« pour les *agrig*, dans les corbeilles, on a mis ») ?

La première hypothèse serait acceptable si *zíd* et *bulùg* reprenaient ce qui précède. Mais ces deux mots ne correspondent pas aux *ninda-KA-kú*, aux *ninda-babbir*, aux *sila* de bière, à l'amidonnier et à l'orge énumérés auparavant. La seconde

(1) Voir ci-dessus, p. 215, n. 1.

supposition oblige à inclure les agrig parmi les personnages recevant des offrandes après leur mort, ce qui n'est pas tellement choquant, puisqu'il en fut ainsi pour le nu-bànda Šubur (RTC 58, V). Mais on peut se demander pourquoi, dans ce cas, les quantités de farine et de malt ne seraient pas indiquées avec la précision coutumière. Peut-être faut-il admettre que l'usage faisait suffisamment comprendre ce qu'étaient la farine et le malt « de la fête de la déesse Ba-ú », destinés aux « secrétaires » défunts.

Abandonnons pour quelque temps l'étude du culte des morts. Pour mieux connaître la nature des ninda-KA-kú et le fonctionnement des institutions sumériennes, il faut examiner un certain nombre de tablettes où sont désignées par le nom maš-da-ri-a des offrandes à Bár-nam-tar-ra, à Šag₅-Šag₅ et à leurs filles. Voici le début de DP 82 :

(I) 1 udu 1 maš	1 mouton, 1 chevreau,
5 sá-dug ₄ káš-kalg	5 sá-dug ₄ de bière forte (= 150 síla),
5 sá-dug ₄ káš-ġig	5 sá-dug ₄ de bière noire,
120 ninda-babbir-ba-an-né-	120 pains à bière (faits avec)
10-du ₈	un dixième de ba-an ¹ ,
15 ninda-babbir-tur-tur	15 petits pains à bière,
15 ninda-KA-kú	15 pains KA-kú,
20 sa si ₄ -lum	20 corbeilles de..... ²

(1) Cf. *supra*, pp. 192 ss. On pourrait objecter que x-du₈ n'exprime pas la quantité de matière première nécessaire à la fabrication des « pains », puisque leur taille est définie par les adjectifs tur-tur ou gal-gal (cf. *infra*, p. 324). Mais notre pain dit de deux livres peut à l'occasion être qualifié de grand par rapport au pain d'une livre ; inversement, les pains de seigle ronds ne sont généralement désignés que par l'épithète de grand ou de petit, bien que le boulanger ait calculé leur poids, comme celui de nos « petits » pains.

(2) Si₄ veut dire : « rouge » ; lum signifie : « porter des fruits ». D'après DP 384, les si₄-lum semblent faire partie des sum qui sont déterrés (mu-ba-al) par le jardinier-arboriculteur AN-a-ġu : voir les deux phrases résumant ce qui se passe : sum-ú-rum-Bár-nam-tar-ra (col. III) et sum-gán-Ġir-ka-ta (col. III). Mais il ne serait pas impossible que ces expressions ne se rapportent qu'à certains éléments du texte, aux sum proprement dits.

Cf. DP 529 commenté ci-dessus, p. 56 ; DP 98, ci-dessous, p. 395, et DP 44, p. 292, n. 1, quoique les circonstances ne soient pas tout à fait les mêmes. Au contraire, les exemples fournis par Fö 11 (*supra*, p. 57) où še-gud-du-kú, dans la phrase terminale, laisse échapper, si l'on peut dire, l'orge mangée par les ânes, et par DP 531, où ziz-numun ne rappelle pas les quantités de froment (ġig) mentionnées plus haut, laissent un doute sur le fait que les si₄-lum soient une sorte de légume appelé sum, malgré le texte de DP 384 et aussi de DP 387. D'ailleurs, la composition de si₄-lum est analogue à celle de zú-lum qui désigne un fruit.

40 sa SAR

(II) 1 UDU.SAR

3/4 še-sa

1/4 zú-lum

saġa ^dNanše40 corbeilles de¹.1 corbeille de².

3/4 (de gur) d'orge rôtie,

1/4 (de gur) de dattes,

(de la part du) prêtre de la
déesse Nanše.

L'interprétation de ce « saġa^dNanše » est sûre ; elle est fournie par la formule qui termine habituellement les tablettes de ce genre, et qui se présente, dans DP 82, avec toutes les déterminations grammaticales nécessaires, à savoir, la postposition -ra du datif, après le complément d'attribution, et l'infixe du datif-na- :

(VII) maš-da-ri-a

saġa-saġa-ne izin-^dBa-ú-

[ka

Šag₅-Šag₅ dam Uru-ka-gi-na lugal Lagaš^{ki}-ka-ra

É-gal-la mu-na-túm

1

Offrandes.

Les prêtres, lors de la fête de la
déesse Ba-ú,à Šag₅-Šag₅, épouse d'Uru-ka-
gi-na, roi de Lagaš, dans le
Palais, les ont apportées.1^{re} année.

On peut se demander si les offrandes énumérées à la colonne I étaient dues personnellement par le prêtre de la déesse Nanše, si de tels dons correspondaient à une part du bénéfice tiré de l'administration du temple de Nanše, ou si le saġa remettait, sous son nom, les apports de ses subordonnés³. Quoi qu'il en soit, les ninda-KA-kú figurent, d'après DP 82, non seulement parmi les offrandes de ce prêtre, mais parmi celles du prêtre de Nin-DAR et du prêtre du Temple *Blanc*. Des offrandes semblables sont consi-

(1) SAR est vraisemblablement l'abréviation de SAR.KA ÷ SAR.KA ÷ SAR : cf. DP 57, I, 6 et II, 7, etc. : l'ordre sa UDU.SAR, sa sum-sigil, sa SAR.KA ÷ SAR.KA ÷ SAR est respecté dans les deux colonnes, mais sa est sous-entendu à la col. II, ainsi que KA ÷ SAR.KA ÷ SAR. Deimel a suggéré pour traduire ce nom : « Gartenetz (?) zum Fangen der Vögel ? » (*ŠL.*, p. 71, numéro 21, 3). Il me paraît impossible de traduire sa par « filet », en évoquant un « filet de chasse » : sa précède trois noms d'offrandes : si₁-lum, SAR et UDU.SAR. KA ÷ SAR apparaît dans les *cônes* B-C d'Uru-ka-gi-na (cf. *ISA*, p. 80) : Ū.SAR.Ū.KA ÷ SAR-ta ešsad e-ta-šub (« du... il retira les garde-pêche »). Ū est bien souvent le premier signe d'un nom de terrain : gān Ū-gig-ga (DP 574, III) ; gān Ū-dug-tur₅ (DP 527, I), et en relation avec l'eau : Ū-engur-maġ (DP 658, IV) ; Ū-id-maġ-ta... šaġ₄-gān-ga-šè (DP 646, IV). Cf. *infra*, p. 375, n. 5).

(2) Contrairement au produit précédemment nommé, UDU.SAR n'est jamais écrit en abrégé. Cf. *ŠL.*, p. 263, 164 : « Bündel Schafrüben (?) ».

(3) J'ai abordé ces problèmes dans une étude sur le « régime » des offrandes (cf. *RO*, I, IV et Conclusion).

gnées par Nik 146 (et son duplicat TSA 4), à l'occasion de la même fête de la déesse Ba-ú. Toutefois, le mot *maš-da-ri-a* n'est pas exprimé. Ce détail a son importance, car il n'est pas toujours facile de savoir si les denrées apportées au Palais représentent des dons plus ou moins spontanés, ou des livraisons sur commande (cf. *infra*, p. 325).

On trouve encore les *ninda-KA-kú* parmi les offrandes datées de la fête de Lugal-URU-KÁR^{ki} : ils figurent, en effet, dans Fö 171, dont le *šu-niġin* se termine de la manière suivante :

(XI) <i>izin-^dLugal-URU .</i>	lors de la fête de ^d Lugal-URU .
<i>KÁR^{ki}-ka ki-a-naġ</i>	KÁR, dans le Lieu de libations,
<i>En-èn-tar-zid-šè¹</i>	pour En-èn-tar-zid,
(XII) <i>mu-túm²</i>	ils ont apporté.
<i>Lugal-an-da PA . TE . SI</i>	Lugal-an-da, PA . TE . SI de
<i>Lagaš^{ki}</i>	Lagaš.

2

2^e année.

Parmi les personnages apportant à cet illustre défunt des *ninda-KA-kú*, on relève, malgré les lacunes de Fö 171, les prêtres de la déesse Nin-mar^{ki}, du Temple *Blanc* et un scribe³ nommé Amar-MÜŠ-za. On se souvient que les sacrifices aux morts étaient consentis, de même que les offrandes mentionnées par DP 82 et Fö 171, à l'occasion des fêtes de la déesse Ba-ú et de ^dLugal-URU.KÁR^{ki}. Il serait tentant de conclure que ces *maš-da-ri-a* permettaient envers les défunts des générosités peu coûteuses pour les princes. Mais des offrandes semblables étaient remises à d'autres moments et, par exemple, lors de la *fête* du *ki-sug_x*⁴. TSA 3 et son duplicat Fö 182 (cf. *RO*, p. 35, n. 2) ainsi que DP 215, montrent que des *ninda-KA-kú* étaient alors apportés par le prêtre de la déesse Nin-mar^{ki}, par le prêtre du Temple *Blanc* et par le prêtre de la déesse Nanše. Ces *ninda* n'étaient donc pas exclusivement réservés aux morts ; s'ils en recevaient, c'est que, selon toute apparence, on composait leurs « repas » comme ceux des vivants. Néanmoins, jusqu'à preuve du contraire, on peut considérer les *ninda-KA-kú* comme un plat de fête.

(1) Cf. *supra*, p. 330 et *RO*, pp. 29, 30.

(2) Les sujets de ce verbe sont quelques notables et plusieurs prêtres. Il faut remarquer l'absence de l'infixe *-na-*, du fait que le verbe ne renvoie pas à En-èn-tar-zid par l'expression du cas datif (cf. DP 82, VII, *supra*, p. 428).

(3) Dub-sar-maġ. Sur la valeur du qualificatif *maġ*, cf. *supra*, p. 201, n. 6.

(4) Cf. *supra*, pp. 62 ss.

Une autre série de textes donne quelques renseignements supplémentaires. Il apparaît d'abord que les *ninda*-KA-kú ne sont pas toujours fournis par des prêtres ou des notables, mais par un barbier (RTC 60,III), un *échanson* (DP 40,I,II; IV,V), un médecin (DP 40,II,III), et enfin par des brasseurs (Fö 90,II). Mais deux problèmes se posent à ce sujet :

1) Le barbier, l'*échanson*, le médecin, sont-ils des donateurs ou des livreurs ? Le mot *maš-da-ri-a*, en effet, ne figure pas dans ces tablettes ; toutefois, il peut être omis, on l'a vu, même lorsqu'on énumère les offrandes des prêtres.

2) Les brasseurs font-ils cadeau de quelques-uns de leurs produits, ou livrent-ils des marchandises commandées par le Palais ?

Je vais essayer de montrer que RTC 60 et DP 40 font allusion à des offrandes, qu'il semble au contraire que Fö 90 consigne des livraisons ; cette dernière conclusion permet d'affirmer, je crois, que les *ninda*-KA-kú étaient fabriqués par les brasseurs. Étudions d'abord le premier de ces trois textes.

RTC 60

(I) 1 udu nitaĝ 10 ninda-babbir-ba-an-né-10-du ₈	1 béliet, 10 pains à bière (faits avec) 1/10 de ba-an,
10 ninda-KA-kú	10 ninda-KA-kú.
20 ninda-babbir-gal-gal	20 grands pains à bière.
20 ninda-babbir-tur-tur	20 petits pains à bière.
1/4 še-sa	1/4 (de gur) d'orge rôtie.
(II) 1 sila 1	1 sila d'huile.
1 sila zú-lum 1 sila LAK 490	1 sila de dattes. 1 sila de fromage,
1 niĝ-dù-a ĝiṣpèš	1 niĝ-dù-a de figues ¹
1 niĝ-dù-a ĝiṣĝašĝur	1 niĝ-dù-a de pommes ¹ ,
2 dug káš-kalĝ	2 dug de bière forte,
2 dug káš-ĝíg	2 dug de bière noire.
Lugal-ma-DU (III) šu-i	le barbier Lugal-ma-DU
e-da-túm ud-l-kam	les a apportés, le premier jour.

(1) Niĝ-dù-a est une sorte de mesure utilisée pour les fruits (cf. DP 105,I) et surtout pour les *pommes* (= ĝiṣĝašĝur; v. *Manuel*, n° 146) et pour les *figues* (= ĝiṣpèš; v. *Manuel*, n° 342). Les mêmes fruits sont parfois mesurés en saĝ-kešd (v. DP 106) ainsi que certains poissons (cf. DP 40,IV), ou en šu-ru-a, moitié du niĝ-dù-a (v. DP 196 où 3 niĝ-dù-a du šu-niĝin représentent 2 niĝ-dù-a (col.I,II) et 2 šu-ru-a (col. III,IV).

1 udu nitaġ Dug ₄ -ga-ni	1 béliér ; le « régisseur » Dug ₄ -
LAK 535 e-da-túm	ga-ni l'a apporté ;
(IV) 2 síla i É-lú lú-É-šag ₄ -	2 síla d'huile, É-lú, homme du
ga ¹ e-da-túm	<i>Servive Intérieur</i> , les a apportés.
Niġ-ġiś-tag-PA.TE.SI-ka	Sacrifices du PA.TE.SI.
ki-a-naġ!-šè	Dans le Lieu de libations,
(V) izin- ^d Ba-ú-ka	lors de la fête de la déesse
En-èn-tar-zid-ra	Ba-ú, à En-èn-tar-zid, il les a
mu-na-túm	apportés.
3	3 ^e année.

Si je comprend bien cette tablette, nous avons affaire à une liste d'offrandes, et non à la livraison de diverses commandes (cf. DP 199 et DP 217, *supra*, pp. 244, 245). Elles sont sacrifiées par Lugal-an-da à son prédécesseur et père qui est mort. Ainsi se trouve mis en évidence un mouvement des marchandises du peuple au prince, puis du prince au PA.TE.SI décédé. Malheureusement, les mots maš-da-ri-a et En (cf. En-en-né-šè, RTC 58,XI), qui éclaireraient le texte, n'y figurent pas, et l'expression prête, sur plusieurs points, à l'équivoque.

Le Lieu de libations est en effet, à la fois, l'endroit où sont reçues les offrandes, et celui où les sacrifices sont consommés : voir DP 59 et DP 56. D'autre part, le complexe verbal généralement employé pour indiquer que le personnel du Temple, ou du Palais, apporte des offrandes, soit aux princes vivants, soit aux notables morts, est précisément mu-na-túm : voir la fin de DP 85, et la fin de DP 59. Mais, dans RTC 60, le préfixe mu- ne traduit pas ce mouvement de la sphère inférieure vers la sphère supérieure ; l'opposition de mu-na-túm à e-da-túm suggère que le préfixe mu- est l'emblème de la sphère supérieure, le préfixe e-, l'emblème de la sphère inférieure (cf. *VSP*, p. 37). Mu-na-túm peut donc exprimer l'action du PA.TE.SI, qu'il l'ait accomplie directement, ou que la traduction littérale soit « on a apporté », ainsi qu'il faut le supposer à propos de DP 40,III,IV (Du-du saġa mu-na-túm), le PA.TE.SI, sujet réel qui inspire l'action, n'apparaissant qu'à la colonne VI et dans le šu-niġín. Enfin, si la racine túm exprime habituellement le fait d'apporter les offrandes nommées maš-da-ri-a, elle peut aussi vouloir dire

(1) Cf. *supra*, pp. 161 ss.

que l'objet du sacrifice est amené au lieu de l'immolation ou de l'abandon (cf. RTC 47, *supra*, pp. 272, 277, 278).

Il reste à s'assurer que, dans RTC 60, níg-ġiš-tag-PA.TE.SI-ka signifie bien : « sacrifice fait PAR le PA.TE.SI » et non : « sacrifice fait AU PA.TE.SI » ; autrement dit, que En-èn-tar-zid et le PA.TE.SI nommé sont bien deux personnages différents. En effet, dans les textes consignant les sacrifices aux dieux ou aux morts, ce sont plutôt les femmes des princes qui apparaissent comme sujets du verbe ġiš-bi-tag (cf. Nik 25,XI), et lorsque le scribe emploie une tournure impersonnelle ou passive, c'est, en général, par leur sceau qu'il termine (cf. RTC 58). Cependant, la signature du PA.TE.SI n'est pas exceptionnelle, comme en témoignent DP 58 et Fö 120, tablette où l'on peut lire : (divers produits parmi lesquels des ninda-KA-kú) níg-ġiš-tag-ga PA.TE.SI-ka-kam Du-du saġa mu-na-túm¹. Aucune équivoque n'est possible : Du-du n'est point

(1) Une fâcheuse lacune ne permet pas de savoir quel est le rôle exact de ^dBa-ú-ig-gal ga₅-š[u-du₈] nommé (ou nommée) ensuite. ^dBa-ú-ig-gal est, en effet, le nom, souvent cité, de l'une des servantes s'occupant des porcs (cf. DP 112,XIII, et *supra*, p. 184) ou des chevreaux, sous l'autorité du porcher Lugal-pa-è(d) (cf. *supra*, p. 144, n. 10). Étant donnée l'indétermination des genres en sumérien, il n'est cependant pas impossible que ce nom soit aussi celui d'un homme (cf. Ki-ku-lú, *supra*, p. 234, n. 1).

Parmi les objets qui semblent attribués à l'échanson (?) ^dBa-ú-ig-gal, selon DP 73, VIII et DP 76,V, figurent des colliers (gú-za) et peut-être des miroirs (zabar-šu ; cf. *Manuel*, n° 29). Cependant, il n'est pas absolument sûr que l'échanson ait vraiment reçu quelque chose, et qu'il soit nommé pour d'autres raisons que celle d'être un intermédiaire entre le donateur et les morts : ce personnage joue, par rapport aux objets de parure, le même rôle que le blanchisseur par rapport aux vêtements, également offerts aux morts, selon DP 78,VI ; DP 73,II. Deimel, toutefois (*Or.* 2, pp. 45, 46), cite un *échanson* parmi les En-en, évidemment d'après le contenu de DP 76 : différents objets de parure sont attribués, dit le texte, à Me-niġn-ta, Ġim-^dBa-ú, Me-zid-da, Mi-saġ₅-ga. Les noms de quelques objets figurent à la colonne IV avant celui de ^dBa-ú-ig-gal (V) précédant la formule de la colonne VI : Bár-nam-tar-ra... e-[n]e-sum (leur a donné). Il paraît impossible de nier que ^dBa-ú-ig-gal ait reçu quelque chose. DP 73 invite à la même conclusion : mais les objets que reçoit l'échanson ne sont pas de même nature (col. VIII) que les vêtements attribués aux autres personnages.

Enfin, la rédaction de DP 74 est toute différente. Des objets sont destinés à Me-niġn-ta, [Niġn-me-zid, Mi-saġ₅-ga et Ġim-^dBa-ú. A la colonne IV, on lit : 4 bar-siġ₅-siġ, 4 sa-saġ, 4 zabar-šu, 4 (écrit en cunéiformes obliques), 4 (en cunéiformes verticaux) -ne-ne-kam, ce qui signifie selon le sens établi plus haut (pp. 311, 312), que les quatre objets de chaque catégorie sont attribués, collectivement, aux quatre personnages, c'est-à-dire, en fait, à raison d'un par personne. Mais l'emploi de l'expression ki-x-šè (cf. *supra*, p. 313) eût obligé à répéter les noms propres. Ainsi se termine la liste des objets offerts. On peut lire ensuite : izin-^dBa-ú-ka ^dBa-ú-ig-gal ga₅-šu-du₈ Saġ₅-Saġ₅... e-na-sum, 3 (col. V,VI) : « le jour de la fête de la déesse Ba-ú, à l'échanson ^dBa-ú-ig-gal, Saġ₅-Saġ₅... a remis (cela), 3^e année ». Il est

PA.TE.SI, comme En-èn-tar-zid ; il s'agit donc de sacrifices, de la part du PA.TE.SI, au prêtre Du-du. On peut donc affirmer, je crois, que dans Fö 120 et dans RTC 60, le PA.TE.SI est le sujet réel de l'action.

Quant aux produits sacrifiés, il est évident que si Dug₄-ga-ni avait pu livrer un bélier commandé par le PA.TE.SI, en tant que chef des bergeries, le barbier n'avait pu ni fabriquer, ni produire, du fait de son métier, aucun des éléments de son apport. Mais nous y retrouvons une variété caractéristique des listes d'offrandes appelées maš-da-ri-a (cf. DP 59) ; il faut donc conclure que les ninda-KA-kú reçus par les notables défunts pouvaient être fournis aux princes à titre d'offrandes. L'analyse des faits permet d'ajouter, me semble-t-il, que le PA.TE.SI (ou sa femme) sacrifiait à tel ou tel mort illustre ce qui avait été apporté POUR LUI au Lieu de libations.

RTC 60 ne cite En-èn-tar-zid que comme complément d'attribution de mu-na-túm, c'est-à-dire comme bénéficiaire du sacrifice, et le ki-a-nağ comme le lieu de ce sacrifice. Mais d'autres textes indiquent, par leur dernière phrase, que des offrandes étaient apportées au Lieu de libations, POUR En-èn-tar-zid (DP 59 ; Fö 171, cf. *infra*, p. 323), ce qui permet de rattacher au complexe verbal e-da-túm ses compléments sous-entendus.

Les positions respectives de mu-na-túm et de e-da-túm dans DP 40 montrent mieux encore, malgré la rédaction quelque peu confuse de cette tablette, que le sacrifice du PA.TE.SI obéissait aux intentions manifestées par l'apport des offrandes. Une première liste de produits, parmi lesquels figurent des pains KA-kú, est suivie de la mention : (II) Šubur ga₅-šu-du₈ e-da-túm (« l'échanson Šubur les a apportés »). Une seconde liste représente les dons d'un médecin : (III) Ur-SIR-[] a-zu e-da-túm. Cette phrase est immédiatement complétée

évident que, selon cette tablette, l'échanson ne reçoit absolument rien pour lui-même, et qu'il semble, d'autre part, bien vivant.

Je conclus de l'ensemble de ces textes, que dBa-ú-ig-gal n'est pas l'un des En-en, mais que, d'après DP 73 et 76, il (ou elle) recevait une gratification en nature. Ce que Bár-nam-tar-ra lui accordait, la 6^e année de Lugal-an-da, lui fut peut-être refusé par Šag₅-Šag₅, l'an trois d'Uru-ka-gi-na (date de DP 74), conformément aux réformes de ce dernier, visant à réprimer les bénéfices abusifs (cf. *Cônes B-C*, V, VII, etc., *ISA*, pp. 79 ss.). Si mon interprétation est exacte, il ne reste qu'à restituer, à la fin de Fö 120 : e-na-sum (on les a remis).

par : Du-du saġa mu-na-túm, c'est-à-dire : « au prêtre Du-du on les a apportés », mention qui se rapporte aux deux listes précédentes. La troisième liste se termine par des indications présentées dans un ordre différent que je comprends ainsi :

DP 40

(V) Nin-me-zid-da-ra mu-na-túm Šubur ga ₅ -šu-du ₈ e-da-túm	à Nin-me-zid ¹ on les a portés ² ; l'échanson Šubur les avait apportés ³ :
2 dug káš-kalg	2 dug de bière forte,
2 dug káš-ġig	2 dug de bière noire ⁴ ;
[Dam] ⁵ -diġir-ġu e-da-túm	Dam-diġir-ġu les avait apportés.
Niġ-ġiš-tag-ga (VI) PA. TE. SI-ka-kam	Sacrifices du PA. TE. SI ⁶ .

Après le šu-niġín, la tablette se termine par : Du-du saġa mu-na-túm. J'ignore pour quelle raison le nom de Nin-me-zid est alors négligé. Peut-être est-ce un oubli de la part du scribe qui, dans la colonne V, fit preuve déjà d'une certaine légèreté...

Lisons maintenant Fö 90 : nous y verrons dans quelles conditions les brasseurs ont livré des ninda-KA-kú. Quelles que soient les difficultés de l'interprétation, on percevra, je pense, que ce texte n'est pas du même type que RTC 60 ou DP 40.

Fö 90⁷

(I) 12 ninda-KA-kú-ba-an-né-10-du₈ ; 40 ninda-KA-kú-ba-an-né-50-du₈ ; 12 ninda-babbir-ba-an-né-10-du₈ ; 40 ninda-babbir-ba-an-né-50-du₈ ; (II) 6 LAK 449⁸ káš-ġig. Lú-ġid (nom propre). 2 LAK 449 káš-kalg. Ni-ni-PI-ni (nom propre).

(1) Personnage attesté dans DP 73,IV ; 74,II ; 77,III ; 78,III. Son nom est abrégé en Me-zid-da dans DP 76,III. Il s'agit sans doute d'une femme, toujours nommée en compagnie de Me-niġin-ta, Mi-šag₆-ga et Ġim-dBa-ú.

(2) Le sujet impersonnel désigne le PA. TE. SI, ou ses serviteurs.

(3) L'ordre des deux complexes verbaux impose la traduction par le plus-que-parfait.

(4) Cette bière est sans doute également destinée à Nin-me-zid : il n'y en avait pas dans la liste des offrandes de l'échanson.

(5) Restitution d'après DP 130,II ; 138,VIII.

(6) Cf. *supra*, pp. 325 s.

(7) Je transcris seulement le début ; pour la traduction, cf. *supra*, p. 324, et p. 192.

(8) Cf. *supra*, p. 180, n. 2.

káš, ninda, lú-babbir-gé-ne	Bière, pains, (que) ¹ les brasseurs,
(III) izin []	pour la fête de [dBa-ú] ² ,
m[u-]túm	ont apportés.
2 (ou : 4)	2 ^e (ou : 4 ^e) année.

L'emploi, dans cette tablette, du verbe *mu-túm* ne nous apprend pas grand-chose sur la nature de la livraison : si *mu-na-túm* est plus habituellement relevé à la fin des listes d'offrandes, parce que l'infixe *-na-* renvoie à quelque personnage vivant ou mort, on a vu que Fö 171 se terminait par *mu-túm* (p. 323). Cependant, cette forme verbale est aussi utilisée, à maintes reprises, pour signifier que les pêcheurs ont livré leur poisson (cf. DP 325, II ; 326, III ; 327, III, etc.). D'autre part, la commande de « pains » et de bière à l'occasion d'une fête paraît toute naturelle, davantage même que l'apport des offrandes.

En tout cas, je pense que si Fö 90 consignait, de la part des brasseurs, quelques cadeaux destinés soit à l'alimentation, soit aux sacrifices, il ne viendrait à l'idée de personne d'imaginer que *káš* et *ninda-babbir* ne fussent pas fabriqués par eux. En conséquence, on est bien obligé d'admettre que les *ninda-KA-kú* étaient également un produit de brasserie. L'ensemble des textes où ils apparaissent suggère qu'ils constituaient un mets plus relevé que ceux qui composaient les repas des serviteurs ; sans doute étaient-ils destinés à être mangés les jours de fête, et, en de telles occasions, offerts aux morts.

La racine *kú*, de même que le composé *giš...tag*, était utilisée pour signifier qu'on avait sacrifié aux morts ou aux dieux. A ce propos, le *ŠL*, p. 82, numéro 36, ne donne comme références, après une définition qui n'ose s'affirmer (*Speiseopfer darbringen* ?) que DP 148 et DP 544. Je crois avoir montré que, dans ces deux tablettes où il est question de fournitures aux ânes d'attelage, au

(1) Il n'y a pas de relative dans la phrase sumérienne.

(2) Une partie d'un clou oblique visible dans la lacune évoque le signe *diĝir* ; *še* ou *bulûĝ* seraient également possibles, mais la lacune est trop petite pour contenir le nom de l'une des fêtes du *še-kú* ou du *bulûĝ-kú*.

laboureur et au « bouilleur » (*gir₄-izi*), la vie économique est seule en cause, et que la racine *kú* exprime l'idée de privation¹.

Il n'est pas toujours facile de déterminer le sens de cette racine, même lorsqu'elle est employée dans des formes verbales très simples. Ses trois acceptions, dégagées au cours du présent travail, apparaissent comme possibles dans le texte suivant :

DP 245

(I) 2 <i>zeġ-du₈ maš-dun-a</i> <i>Ur-^dDumu-zid</i> <i>sibad-ùz-ka-kam</i>	2 chevrettes <i>sevrées</i> (?) ² , (faisant partie des) chevreaux ³ se trouvant chez ⁴ le chevrier <i>Ur-^dDumu-zid</i> ,
(II) <i>Bár-nam-tar-ra dam</i> <i>Lugal-an-da PA.TE.SI</i> <i>Lagaš^{k1}-ka-gé</i>	<i>Bár-nam-tar-ra</i> , épouse de <i>Lugal-an-da</i> , <i>PA.TE.SI</i> de <i>Lagaš</i> , le mois de la fête de la déesse <i>Ba-ú</i> ,
(III) <i>id₇-izin-^dBa-ú-ka</i> <i>gù-ba-dé</i>	les a commandées ⁵ .

*ba-kú*⁶

Elles ont été } mangées (?)
 } sacrifiées (?)
Elles sont sorties des bergeries ?

3

3^e année.

Dans RTC 47, on l'a vu (*supra*, p. 271), le sens de « sacrifier », pour le verbe *ba-kú*, était imposé par le contexte. VAT 4875 transcrit par Deimel dans *Or.* 2, p. 41, permet de constater que *ba-kú* est l'exact équivalent de *ġiš-e-taġ*. La première partie de la tablette se termine par la phrase : (des animaux, pour les

(1) Cf. *supra*, pp. 62 et 56.

(2) Cf. *supra*, p. 155, n. 1.

(3) De même que *udu* peut être employé pour désigner tout animal de la famille du mouton (cf. DP 98,I; Fö 46,II), *maš* semble prendre, ici, le sens générique dévolu habituellement à *ùz* (cf. DP 88,III), sans doute en raison de l'âge des chevrettes, élevées parmi les chevreaux. *UDU* peut d'ailleurs également désigner le « petit bétail », c'est-à-dire l'ensemble des ovins et des caprins (cf. DP 218,VII : *udu-kú-a*; et *infra*, p. 397, l'emploi « générique » de *silā*).

(4) Cf. *supra*, p. 82.

(5) La même expression s'emploie à propos de la bière : cf. DP 164,IV ; 165,IV.

(6) A la fin de DP 218, *ba-kú* signifie « débiter ». Deimel a cru que, dans DP 245, il était question d'une cérémonie religieuse (*Or.* 20, p. 56). Les chevrettes pouvaient être mangées (cf. DP 218, *infra*, p. 339).

morts) *izin-dLugal-URU.KÁR^{ki}-ka-ka ġiš-e-tag* (« le jour de la fête de *dLugal-URU.KÁR^{ki}*, on les a sacrifiés »). La deuxième partie de cette pièce de comptabilité concernant les bergeries du Palais s'achève par : *izin-dLugal-URU.BAR-ka-ka ba-kú* (« le jour de la fête de *dLugal-URU.BAR*, on les a sacrifiés »). C'est probablement par souci d'élégance que le verbe *ġiš-e-tag* n'a pas été répété, car une proposition, qui n'a pas de parallèle dans la première partie du texte, précède la phrase que j'ai traduite plus haut en second lieu : *gú-dĠiš-bíl-ge₁₁-mez-šè ġiš-e-tag* (« sur la Rive (?) de Gilgamez, on les a sacrifiés »). Le scribe évitait, en employant *ba-kú*, de se servir deux fois de suite de *ġiš-e-tag*.

Les animaux sacrifiés sont additionnés dans le *šu-niġin*; on y a fait le compte des bêtes sorties des bergeries (*udu-kú-a*) à l'occasion des deux solennités énumérées; on les a « mises » ensemble sur le document : *dīš-dīš-a e-ġar*. Les deux fêtes étaient-elles rapprochées dans le temps? Selon la chronologie relative des mois que j'ai tenté d'établir, la fête de *Lugal-URU.BAR* aurait eu lieu dans le mois qui occupe la dixième place¹. Si la fête de *Lugal URU.KÁR^{ki}* doit être confondue avec celle du *bulùġ-kú* de cette divinité — ce que je ne suis pas en mesure d'affirmer² — elle pourrait être située un mois avant la fête de *Lugal-URU.BAR*³.

Revenons au texte; les animaux ont été sacrifiés à divers personnages plus ou moins connus, vraisemblablement morts avant la troisième année d'*Uru-ka-gi-na*, répartis en trois listes :

1) *En-èn-tar-zid*, *Lugal-an-da*, *Bár-nam-tar-ra*, le prêtre *Du-du* et *Ur-tar-sír-sír*⁴.

2) Cinq membres de la famille d'*En-èn-tar-zid* (cf. *supra*, pp. 312 et 318).

3) Un groupe de neuf personnages.

On voudra bien comparer les deux tableaux présentés ci-dessous, d'après VAT 4875, indiquant, peut-être incomplètement d'ailleurs, les sacrifices aux morts accomplis lors des deux fêtes en question,

(1) Cf. *infra*, pp. 416, 417, 418.

(2) Cf. *supra*, pp. 301 s.

(3) Cf. *infra*, p. 418.

(4) On le nomme plus habituellement *Ur-tar-sír-sír-ra*. Cf. DP 75,VIII : *Ur-tar-sír-sír-ra dumu... e-na-ba*. Mais on lit dans VAT 4875, 5 : *Du-du sāga... Ur-tar-sír-sír-bi*.

avec leurs dates respectives et la mention des dieux auxquels on offre également un animal. Le premier de ces tableaux fait voir que si, à certains égards, Nik 25 et DP 58 donnent des renseignements plus complets sur la fête de Lugal-URU.KÁR^{ki}, puisque toutes les offrandes végétales y figurent, ils ne correspondent vraisemblablement qu'à l'un des deux jours de fête, sans doute le second, si l'on en juge d'après la place occupée par le sacrifice à Lugal-URU.KÁR^{ki}. C'est, en effet, le premier sacrifice mentionné par DP 58 et par Nik 25, avant les listes offertes aux PA.TE.SI. De plus, si dans Nik 25, plus complet que DP 58, on relève le nom de Gu-ni-du, et deux fois celui de Ur-^dUd dans les colonnes IV et V, le groupe des neuf personnages figurant dans VAT 4875 n'y est pas représenté. DP 58 date de la première année du PA.TE.SI Uru-ka-gi-na, Nik 25 de la première année de son règne, VAT 4875, de la troisième.

Fête de ^dLugal-URU.KÁR^{ki}, selon VAT 4875 :

Sacrifices à En-èn-tar-zid, Lugal-an-da, etc.	1 ^{er} jour
Sacrifice au groupe des cinq.	
Sacrifice au groupe des neuf.	
Sacrifice d'un mouton à ^d Lugal-URU.KÁR ^{ki} .	2 ^e jour
Sacrifice d'un chevreau à ^d A-da-na.	
Sacrifice au groupe des cinq.	

Les lieux de sacrifice étaient, en tout cas pour la fête de ^dLugal-URU.BAR, le Lieu de libations et la Rive (?) de Gilgamez. Les cérémonies duraient au moins quatre jours :

Fête de ^dLugal-URU.BAR, selon VAT 4875 :

Sacrifices à En-èn-tar-zid, Lugal-an-da, etc.	1 ^{er} jour
Sacrifice au groupe des cinq.	
Sacrifice d'un chevreau à ^d Lugal-URU.BAR.	2 ^e jour
Sacrifice au groupe des cinq.	
Sacrifice d'un chevreau au Lieu de libations.	3 ^e jour
Sacrifice au groupe des cinq.	
Sacrifice au groupe des neuf.	
Sacrifice d'un chevreau à ^d Gilgamez.	4 ^e jour
Sacrifice au groupe des cinq.	

DP 80, qui est aussi une pièce de comptabilité relative au petit bétail sorti des bergeries (cf. col. IV : udu-kú-a-am₆), sans doute pour être sacrifié aux morts, contient quatre fois la racine kú. Le texte, elliptique et mutilé, est difficile à pénétrer. En voici la transcription : (I) 1 udu PA.TE.SI, 1 maš saġa ^dNanše, 1 sila₄, 1 maš saġa [d]Nin-marki, gú-a ba-kú. (II) 1 udu PA.TE.SI-ka, 1 udu dub-sar-maġ, ud ĠIŠ. BULÛĠ-na-ka¹, ki-a-naġ-ġá, ba-kú. 1 udu (III) [2 cases] gú-[šu-]RIN kú-dè ba-túm. (IV) udu-kú-a-am₆.

La proposition gú-a ba-kú peut être traduite : « sur la *Rive* on les a sacrifiés ». Sans doute s'agit-il de la *Rive* de Gilgamez : la *Rive* du šu-RIN paraît nommée à la colonne III et toutes deux figurent dans les textes relatant les sacrifices aux morts, tels que DP 222 (v. col. VIII, IX; et *supra*, p. 318). Le Lieu de libations, également nommé dans DP 80, est cité dans VAT 4875 (*Or.* 2, p. 41) à propos de la fête de Lugal-URU.BAR (cf. *infra*, p. 332). Mais on ne trouve, dans DP 80, aucun des noms de personnages connus par les documents analogues. D'autre part, le -ka qui suit PA.TE.SI, à la colonne II, montre que le PA.TE.SI n'est pas le bénéficiaire du sacrifice (cf. *supra*, pp. 325, 326). Comme le prêtre de Nanše et celui de Nin-marki sont très souvent cités en tant que donateurs d'offrandes nommées maš-da-ri-a (cf. *supra*, p. 321), de même que les scribes (cf. DP 42,VI; 86,II; 131,III), je crois qu'il faut comprendre ainsi DP 80 : les animaux sortis des bergeries ont été sacrifiés à des morts qu'on ne nomme pas. Ils avaient été apportés, antérieurement, par les personnages mentionnés.

Sans doute était-il d'usage que le PA.TE.SI, dans certaines circonstances, sacrifie un animal en son propre nom. Aussi la phrase : 1 udu PA.TE.SI-ka ne doit-elle pas être interprétée

(1) Je ne sais rien de précis sur ce jour. La note de Deimel (*Or.* 2, p. 51, r) n'apporte aucun éclaircissement. Le *ŠL*, p. 111, 40, propose de lire ġiš en déterminatif (ainsi que še) devant bulûġ. Mais je crois que še-bulûġ veut dire : « orge pour faire le bulûġ », car les références indiquées proviennent de textes qui énoncent les quantités de céréales, et non de malt, fournies pour un mois donné (cf. *supra*, pp. 68 s.).

D'autre part, il n'est pas sûr que les signes ĠIŠ et BULÛĠ, dans la Plaque de Diorite d'Ur-Nanše (*SAK* 6, h, 3, 6) soient à lire dans cet ordre. E. Sollberger, dans *RA* 45, p. 109, a lu : bulûġ-ĠIŠ et fait p. 111 (III.6) le commentaire suivant : « la traduction « malt » demeure douteuse malgré *ŠL* 60, 40, qui donne pour équivalents ġišbulûġ, še-bulûġ et bulûġ ». Il est possible, cependant, que ud-ġiš-BULÛĠ-na-ka désigne un jour de fête du dieu En-ki, dont le nom figure au voisinage des signes BULÛĠ et ĠIŠ dans la Plaque de Diorite d'Ur-Nanše.

exactement comme níġ-ġiš-tag PA.TE.SI-ka (RTC 60, *infra*, p. 325), mais plutôt comme : 1 udu [maš-da-ri-a] PA.TE.SI-ka. Selon toute probabilité, la proposition finale kú-dè (DP 80,III) signifie : « pour être sacrifié », de même que ba-kú, deux fois exprimé, veut dire : « on les a sacrifiés ». On pourrait se demander, toutefois, si la phrase gú-[šu-]RIN kú-dè ba-túm ne devrait pas être comprise comme synonyme de gú-šu-RIN-na ì-kú-dè (DP 222,VIII), en faisant appel au sens de « manger » pour la racine kú : « sur la Rive (?) du šu-RIN, pour être mangé, on l'a emporté ». Il s'agirait, bien entendu, du « repas » des morts (cf. *supra*, pp. 316 s., 318)...

La racine kú, précédée cette fois du préfixe ì-, signifie manifestement « sacrifier » dans un texte fort intéressant daté d'En-entar-zid 3, VAT 4481, commenté par Deimel (cf. *Or.* 20, pp. 2. 3). Ce document rappelle que des bœufs pouvaient être placés chez les « bouilleurs » (gir₄-izi), sans doute pour être engraisés grâce aux résidus de céréales employées pour la fabrication de la bière¹. L'un de ces bœufs ayant été sacrifié à la déesse Ba-ú, le sens de kú n'est pas douteux. Mais on ne sait rien sur ki-UD-é, ni sur Ab-e.

VAT 4481

1 gud En-zid gir₄-izi
e-na-gub-ba-am₆
ki-UD-é ì-kú
1 gud Lugal-saġ ì-du₈-ra
e-na-gub-ba-am₆
^dBa-ú ì-kú
1 gud Amar-KEŠ.KÁR^{ki}
lú-babbir-ra e-na-gub-ba-
[am₆
Ab-e ì-kú
1 gud Amar-KEŠ.KÁR^{ki}
lú-babbir-ra e-na-gub
2-kam-ma-am₆

1 bœuf chez le « bouilleur » En-zid avait été placé² ;
il a été sacrifié au ki-UD-é.
1 bœuf chez le portier Lugal-saġ³ avait été placé ;
il a été sacrifié à la déesse Ba-ú.
1 bœuf chez le brasseur Amar-KEŠ.KÁR^{ki} avait été placé ;
au il a été sacrifié.
1 bœuf chez le brasseur Amar-KEŠ.KÁR^{ki} avait été placé
pour la deuxième fois⁴.

(1) Revoir à ce sujet DP 544 et DP 556, *supra*, pp. 55 et 220, ainsi que Fö 58, p. 151. A propos du métier de « bouilleur », cf. RTC 56,V et *supra*, p. 71.

(2) Littéralement : « se tenait chez lui, lui avait été placé ».

(3) Le même portier élève aussi des porcs (cf. *supra*, p. 137, n. 1).

(4) Celui-là n'est pas mort ; cf. *infra*, p. 335, n. 1.

3 gud..... ba-ug ₇	Trois (autres) ¹ bœufs sont morts.
šu-niġin 7 gud zig-zig-ga	Total : 7 bœufs enlevés (de leur précédent séjour) ¹ .
Šubur...	Šubur...
3	3 ^e année.

Un autre placement chez un brasseur et deux « bouilleurs » est signalé par RTC 48. Ce texte a été partiellement introduit dans le chapitre III, à propos de l'étude de níġ-kú-dè, ci-dessus, p. 152. La comparaison des termes employés dans RTC 48 et dans VAT 4481 fait ressortir la variété des moyens d'expression de la langue sumérienne. On lit, d'une part : 1 gud (objet)... lú-babbir-gé (sujet)... ba-rá (RTC 48) ; d'autre part : 1 gud (sujet)... lú-babbir-ra (complément d'attribution) e-na-gub-ba-a-m₆ (VAT 4481). L'un des bœufs de labour dont il est question dans RTC 48, au lieu d'être destiné à l'alimentation, est sacrifié à la déesse Nanše :

(II) 1 gud En-ud-da-na	1 bœuf ; le « bouilleur » En-ud-
(III) gir ₄ -izi níġ-kú-dè ba-rá	da-na, pour être (un jour) mangé, l'a emmené.
1 gud Šag ₅ -Šag ₅ dam Uru-ka-gi-na PA.TE.SI (IV)	1 bœuf, le jour où Šag ₅ -Šag ₅ , épouse d'Uru-ka-gi-na, PA.
Lagaš ^{ki} -ka NINA ^{ki} -na èš-gibil- ^d Nanše-ka i-gin-gin-a (V) ba-kú	TE.SI de Lagaš, est allée à NINA, dans le nouveau sanctuaire de la déesse Nanše, a été sacrifié.
gud-dun-a Saġ-ġá-tu ₁₂ (g)-a saġ-apin-ka-kam	Ces bœufs se trouvaient chez le laboureur Saġ-ġá-tu ₁₂ (g)-a.

DP 218 contient aussi níġ-kú-dè et ba-kú ; mais cette dernière forme y exprime tantôt l'idée de sacrifice, tantôt l'idée de

(1) L'expression zig-zig-ga se rapporte à l'ensemble des sept bœufs : trois d'entre eux ont été sacrifiés ; les autres sont sans doute morts naturellement. Le texte ne dit pas ce qu'il est advenu de l'animal placé pour la deuxième fois chez Amar-KEŠ. KÁR^{ki}, mais zig-zig-ga signifie (cf. RTC 66, *supra*, p. 31) que tous les animaux ont été « enlevés » d'un ensemble dont ils faisaient partie, peut-être précisé à la place des lacunes. C'est pourquoi on peut supposer que l'animal placé chez le brasseur pour la deuxième fois est toujours vivant, mais « sorti » du même troupeau que les six autres. Zig-zig-ga ne se rapporterait donc pas à l'acte incidemment rappelé, défini par kú, mais à ce qu'expriment les racines gub et ug₇.

RTC 48 mentionne aussi des bœufs « placés », donc vivants, et un bœuf sacrifié (cf. *supra*, p. 335) : c'est que la pièce de comptabilité fut établie par rapport au troupeau du laboureur d'où ils sont également sortis.

privation, également contenue dans l'apposition finale : *udu-kú-a En-kug-LAK 535-kam*. Avant de conclure, je traduirai cette tablette hérissée de difficultés, mais intéressante à plus d'un titre. Quelques commentaires sont, d'abord, indispensables.

La quatrième année du « patésiat » de Lugal-an-da, au mois de la fête de la déesse Ba-ú, Bár-nam-tar-ra mit au monde une fille. L'événement est rappelé dans plusieurs tablettes ; trois d'entre elles ont été examinées par Allotte de la Fuÿe dans *RA 9*, p. 144 : Nik 157, Nik 209, TSA 45. Chacune d'elles présente une relative équivalant à une temporelle : *ì-tud-da-a* (*tud* signifie « enfanter »), intégrée dans une phrase dont j'étudierai plus loin les variantes.

Le même complexe verbal se trouve à la fin de DP 218, dont Allotte de la Fuÿe ne parle pas, peut-être parce qu'il considérerait, sans doute à juste titre, que le contenu de cette tablette devait être interprété autrement que les trois textes cités plus haut.

Il semble, en effet, d'après les contextes différents, on le verra, que *ì-tud-da-a* puisse être traduit de deux manières : 1) « le jour où elle eut une fille » (TSA 45, Nik 157 et 209) ; 2) « lorsque elle eut une fille » (DP 218), et voici pourquoi : les trois premières tablettes rappellent des livraisons de bière et des offrandes d'animaux pouvant avoir eu lieu, bien qu'on ne puisse en être sûr, à l'occasion de la naissance de la fille de Bár-nam-tar-ra. Mais DP 218, si je ne me trompe, résume les sorties du petit bétail élevé par le « régisseur » En-kug — ou tout au moins certaines d'entre elles — au cours du mois de la fête de la déesse Ba-ú, cette année-là, en énumérant les sacrifices accomplis à l'occasion de la fête de Ba-ú¹, quelques offrandes aux morts², mais aussi les animaux livrés à la cuisine³ ou seulement déplacés⁴. B. Landsberger a classé DP 218 parmi les tablettes donnant quelques renseignements sur la fête de Ba-ú (*Kull.Kal.*, p. 55). Toutes ces remarques incitent à attacher plus d'importance à la détermination temporelle : *id₇-izin^aBa-ú-ka* (col. VI), qu'à la mention : *dumu-mí ì-tud-da-a* (col. VII). Autrement dit, on aurait noté les « sorties » d'animaux pour le mois de la fête de Ba-ú, et on n'aurait rappelé qu'incidemment l'événement mémorable qui eut lieu ce mois-là.

(1) Cf. *infra*, p. 340, n. 3.

(2) Cf. *infra*, p. 340, n. 1.

(3) Cf. *infra*, p. 339, n. 7.

(4) Cf. *infra*, p. 339, n. 5.

Il reste à savoir, si cette interprétation est juste, dans quelle mesure, même à propos de Nik 157, Nik 209 et TSA 45, les faits consignés doivent être rapportés à l'accouchement de Bár-nam-tar-ra, et si l'expression *dumu-mí i-tud-da-a* trahit une autre intention que celle de dater.

Le doute est possible à propos de la fin de TSA 45, tablette à laquelle j'ai déjà consacré de nombreux commentaires¹ : *mí-e dumu i-tud-da-a É-gal-a ba-túm* : « le jour où la princesse eut un enfant, dans le Palais, on les a portés » (il s'agit de *sá-dug₄* et de *niĝin* de bière). Aucun nom de mois n'accompagne le rappel de l'événement ; la relative admet aussi la traduction : « lorsque... », c'est-à-dire, implicitement : « le mois où... ». Rien n'empêche, cependant, de croire que la commande de bière avait été faite en raison de l'accouchement de Bár-nam-tar-ra.

La fin de Nik 157, tablette traduite ci-dessus, pp. 160, 161, semble prouver une relation entre les offrandes consenties et la venue au monde de l'enfant : en effet, l'infixe *-na-* ne peut renvoyer qu'à Bár-nam-tar-ra. Mais il ne faut pas oublier que la formule employée est la même à propos d'autres *maš-da-ri-a*, et que la phrase *dumu-mí i-tud-da-a*, dans Nik 157, tient lieu, soit d'un nom de mois, soit d'un nom de fête, comme en témoignent les phrases suivantes :

DP 211,III : *maš-da-ri-a-am₆ id₇-udu-šè-še-a-^dNin-ĝir-su-ka-ka Bár-nam-tar-ra É-gal-la mu-na-túm*

DP 205,III : *maš-da-ri-a saĝa-saĝa-ne izin-^dBa-ú-ka Bár-nam-tar-ra mu-na-túm*

Nik 157,IV : *maš-da-ri-a Bár-nam-tar-ra dumu-mí i-tud-da-a É-gal-la mu-na-gin-gin-na-kam²*.

Il apparaît cependant que, lorsqu'il s'agit d'offrandes, le nom du mois ou celui de la fête ne sont pas de simples compléments de temps, mais précisent l'occasion, et peut-être la nature de l'offrande³. En conséquence, on peut admettre que les animaux dont parle

(1) Cf. *supra*, pp. 73, 216, n. 2 ; 227, 233, n. 2.

(2) DP 211 : « offrandes ; le mois où l'on apporte aux moutons l'orge et l'eau en l'honneur du dieu Nin-ĝir-su, à B..., dans le Palais, on les a apportées ».

DP 205 : « offrandes ; les prêtres, le jour de la fête de la déesse Ba-ú, à B... les ont apportées ».

Nik 157 : cf. *supra*, p. 161.

(3) Voir dans *RO* les caractères des offrandes « de fête », et ceux des offrandes « de mois » (chap. II et III ; conclusion, p. 82).

Nik 157 ont bien été apportés à Bár-nam-tar-ra pour la naissance de sa fille, et sans doute le jour de son accouchement.

Il en fut de même du bouvillon reçu de l'échanson : la tablette rédigée à ce sujet, Nik 209, doit être lue entièrement et comparée à la fin de DP 218. On verra qu'elle contient le nom du mois de l'offrande, après le complexe verbal *mu-na-túm*, et, il est vrai, comme date où fut marqué l'animal. Néanmoins, la relative mentionnant l'accouchement apparaît, semble-t-il, dans le seul but de signifier le motif du cadeau :

Nik 209

(I) I gud-amar-sig maš-da-ri-a Ur-šu-ga!-lam-ma ga₅-šu-du₈-mağ-kam

(II) Bár-nam-tar-ra dumu-mi i-tud-da-a mu-na-gin³ id₇-izin-^aBa-ú-ka

(III) En-ig-gal nu-bànda zag-bí-šuš

Ur-^aDumu-zid sibad-amar-šub-ga-gé (IV) ba-ğar

Un *jeune*¹ bouvillon, offrande du *grand*² échanson Ur-šu-ga-lam-ma ;

à Bár-nam-tar-ra, le jour où elle eut une fille, on l'a amené.

Le mois de la fête de la déesse Ba-ú, l'intendant En-ig-gal l'a marqué.

Ur-^aDumu-zid, bouvier des jeunes bêtes sevrées⁴, l'a mis en place.

4

4^e année.

On verra que, dans DP 218, la relative *i-tud-da-a* est « encapsulée » entre le nom du mois et le verbe principal *ba-kú*, et qu'elle ne semble traduire qu'un désir d'honorer Bár-nam-tar-ra, à propos d'un bilan mensuel des bergeries du « régisseur » En-kug.

Cette tablette est l'un des textes présargoniques les plus difficiles à comprendre. On y trouve, parmi les différentes formes verbales, six fois le signe *kú*, compte tenu d'une restitution à la colonne III, trois fois le signe *ša*₅, deux fois le signe *ra*. Ces trois racines peuvent signifier : « sacrifier », « offrir », « abattre ». Je crois pourtant qu'une certaine familiarité avec la société sumérienne gravi-

(1) La traduction de *sig* n'est pas sûre ; cf. *supra*, p. 86, n. 1.

(2) Sur la valeur de l'adjectif *mağ*, cf. *supra*, p. 201, n. 6.

(3) La lecture *gin* est suggérée par le prolongement *-na* apparent dans Nik 157, V, et la suite du texte montre que l'animal été offert vivant, puisqu'il est marqué et mis en place.

(4) Cf. *supra*, pp. 83 s., 85, 87.

tant autour des princes de Lagaš impose d'autres acceptions, établies ci-dessus, pour kú, šag₅, ra et aussi rá.

La traduction de DP 218, où l'on peut identifier les trois sens fondamentaux de la racine kú, confirmera, je l'espère, quelques-unes de mes conclusions. Malgré les difficultés secondaires qui n'ont pu être encore résolues, ce texte mérite de terminer un ouvrage dont il rappelle, comme le *stretto* d'une fugue, les principaux thèmes.

DP 218

(I) 4 udu-gur-ra Ū-ú agrig-ge níḡ-kú-dè ba-ra	4 moutons gur-ra ¹ ; le «secrétaire» ² Ū-ú ³ , pour être (un jour) mangés ⁴ , les a emmenés ⁵ .
1 udu-gur-ra PA.TE.SI É-mí-šè e-gin-na-a é-muḡaldim-ma (II) ba-šag ₅	1 mouton gur-ra; lorsque le PA.TE.SI est allé dans le Palais de la Princesse, dans la cuisine ⁶ , il a été consacré (à la nourriture) ⁷ .
1 zeḡ 1 sila ₄ 2-kam-ma-ka é-muḡaldim ba-šag ₅	1 chevrette, 1 agneau; une deuxième fois, dans la cuisine, ils ont été consacrés (à la nourriture).
1 ùz En-gil-sa ba-rá	1 chèvre; En-gil-sa l'a emme- [née ⁸ .
1 udu En-èn-tar-zid 1 udu	1 mouton à En-èn-tar-zid, 1

(1) Cf. *supra*, p. 291, n. 1. Le sens proposé à propos de DP 44 doit pouvoir convenir au mouton, offert à ^dNin-ḡir-su, dont il s'agit dans ce texte, et aux moutons destinés à la nourriture des hommes, selon DP 218. L'utilisation de la racine kú pour exprimer l'idée de sacrifice, fait penser à l'intention possible de « nourrir » — symboliquement — les dieux. La présence de l'épithète gur-ra après le nom udu, dans les deux tablettes citées, semble venir à l'appui de cette interprétation.

(2) Cf. *supra*, p. 115, n. 3.

(3) Il s'agit d'un éleveur de moutons « à manger » (cf. *supra*, p. 114). Il lui arrivait de livrer des animaux pour la cuisine (cf. *supra*, p. 154 s.).

(4) Cf. *supra*, p. 148 ss.

(5) RA équivaut à RÁ; cf. *supra*, p. 152.

(6) La phrase paraît impliquer que l'opération a eu lieu dans la cuisine de l'É-mí. Cf. col. V : é-muḡaldim-É-gal-ka; Fö 159, IX, X et RO, p. 8.

(7) On a vu que ba-šag₅ semblait signifier : « consacrer à la nourriture des vivants ou des morts » (*supra*, pp. 242, n. 2; 307 ss.).

(8) On sait par Fö 54, et, sans doute, par RTC 66 (cf. *supra*, p. 31), qu'En-gil-sa faisait partie de la « Maison » des enfants princiers. DP 218 consignerait donc les « sorties » de chez En-kug destinées au Palais de la Princesse et aux enfants princiers.

Du-du (III) ^d Ud-UD-nàd-a- ka ba-kú	mouton à Du-du, le 30 ^e jour du mois, ont été sacrifiés ¹ .
1 udu ^d Nin-ġir-su	1 mouton au dieu Nin-ġir-su,
1 udu ^d Ba-ú	1 mouton à la déesse Ba-ú,
1 maš [^d Šul-šag ₄ -]ga[-na]	1 chevreau au dieu Šul-šag ₄ -ga-
[1 maš ^d Ig-alim]	na, 1 chevreau au dieu Ig-alim ² ,
[ba-kú]	ont été sacrifiés.
(IV).....	
1 udu-[nitàġ-]GŪB ³ 1 maš	1 mouton <i>nouveau-né</i> ³ , 1 che-
^d (?)[]Unuġ ^{k1} -ta	vreau à la colline (?) Me-Kulla-
ġin-ġi-a-bi	baki-ta ⁴ ,
	<i>leurs sicles ayant été rendus</i> ⁴ ,

(1) Cette phrase est d'une importance capitale pour l'interprétation de la tablette. En effet, la mention ^dUd-UD-nàd-a-ka, si toutefois nous la comprenons (cf. *supra*, pp. 306, n. 2 et 217, n. 2), montre bien que ces sacrifices n'ont pas été faits à propos de l'accouchement de Bár-nam-tar-ra. On aurait pu imaginer que les animaux nommés jusqu'ici avaient été mangés pour célébrer cet événement mentionné à la col. VII, et que des sacrifices aux morts avaient eu lieu à cette occasion. Mais on sait par DP 222 (cf. *supra*, p. 316) et par RTC 58,1,XI, que de tels sacrifices étaient habituellement consommés le 30^e jour du mois, lors de la fête de Ba-ú.

(2) Restitutions d'après Fō 74,II,III. Ces quatre divinités recevaient des sacrifices au début de la fête de Ba-ú, qu'on appelait fête du Parvis (cf. Fō 74,I,II,III et *supra*, p. 286, n. 2; *infra*, p. 424).

(3) Cf. *infra*, p. 389, où je donne une autre version, et p. 397, n. 1.

(4) Un sacrifice analogue, accompagné d'offrandes végétales, d'huile et de bière, est mentionné à propos de la fête du Parvis, lors des fêtes de Ba-ú, dans Fō 74,X, et DP 54,XI: 1 zíd, 1 káš-kalg, 1 šlla l, 1 šlla zú-lum, 1 maš, ME-KUL-UNUG^{ki}-ta, ġú-^dĠiš-bíl-ge₁₁-mez-ka ġiš-e-tag. Soulignons d'abord que le rapprochement met en lumière, une fois de plus, la synonymie entre ġiš...tag et kú, et que la formule ġin-ġi-a-bi, absente de DP 54, qui décrit les sacrifices de la fête, a plus de raisons d'apparaître dans DP 218, bilan de En-kug pour un mois donné, car il s'agit, je pense, d'une mention relative à la comptabilité (cf. *supra*, p. 113, *infra*, p. 387).

B. Landsberger me semble avoir suggéré que ces sacrifices avaient lieu lors du retour de Kullab de la procession, mettant en cause, sans d'ailleurs pousser l'analyse, l'expression *ġi-a-bi* (Kull. Kal., p. 54, n. 12, et p. 55). Sans doute un sacrifice au temple d'Uruk, lors de la fête de Ba-ú, est-il expressément mentionné dans DP 54,IX (1 udu é-Unuġ^{ki}-šè ġin-ni l-túm). Mais l'hypothèse du « retour de Kullab » ne semble pas devoir être retenue.

En raison des rapprochements signalés ci-dessus, il apparaît que, dans DP 218, selon toute probabilité, un seul signe est à restituer devant UNUG, c'est-à-dire KUL, tandis que ME a sans doute été reproduit fautivement par Allotte de la Fuÿe, sous l'aspect de DIĠIR. De plus, le signe -ta noté après UNUG n'est pas une post-position: une phrase de DP 438,II, montre qu'il fait partie d'un nom propre: (43 vieilles poutres) é-du₁-Me-Kullaba^{ki}-ta-ka-ta l-túm-a-am₆: « du temple de la

gú- ^d Ġiš-bíl-ge ₁₁ -mez-ka (V) ba-k[ú]	sur la <i>Rive</i> de Gilgamez, ont été sacrifiés.
l sila ₄ é-muġaldim- É-gal-ka ba-šag ₅	l agneau, dans la cuisine du Palais, a été consacré (à la nourriture).
l maš Ur-é-zid-da saġa-É-gal ba-ug ₇ -a ba-kú	l chevreau ; à Ur-é-zid-da, prêtre du Palais (ou : du Grand Temple) qui est mort, il a été sacrifié ¹ .
l maš <i>Lú-tur bar-ré tag-D Ē</i> É-te-me ba-rá	l chevreau..... ² . É-te-me l'a emmené.

colline (?) Me-Kullaba^{ki}-ta on les a apportées ». Cf. Nik 286,III : ġiš é-dul-Me-Kullaba^{ki}-ta túm-a-am₆, où les postpositions génitinales sont absorbées par -ta : « bois du temple de la colline (?) Me-Kullaba^{ki}-ta, apport ». Voir encore Nik 283, VI : (des bois) É-PA.TE.SI-ka dul-Me-Kullaba^{ki}-ta-ka dù-a En-ig-gal...mu-túm : « dans le temple du PA.TE.SI, (temple) construit sur la colline (?) Me-Kullaba^{ki}-ta, En-ig-gal... les a fait porter ». Il n'est pas sans intérêt de remarquer que, dans les deux derniers textes, les bois sont apportés au temple, sans doute pour le restaurer, alors que le mouvement inverse, décrit par DP 438, s'explique par le fait qu'il s'agit de vieilles poutres.

La lecture Kullaba de KUL.UNUG est inspirée d'une traduction de Thureau-Dangin, dans *RA* 9, p. 115, col. III, la voyelle terminale étant suggérée par le -k- intercalaire. Kullaba, variante de Kullabi, est mentionnée par le *ŠL*, p. 149, 26.

Il n'est pas impossible que le nom de la colline (?) Me-Kullaba^{ki}-ta soit celui d'un personnage illustre. En effet, certains noms propres commencent par Me ; l'un d'eux se termine par ta : cf. Me-niġin-ta (*supra*, p. 326, n. 1) et Me-Unuġki-siġ (Nik 111,II). Je signale, entre parenthèses, que le déterminatif divin (Me-^d...) noté par Deimel au numéro 1226 du *Panth. Bab.*, n'existe pas dans le texte, et que la rédaction du numéro 1225 est confuse : la lettre R devrait remplacer Unuġ, et non ^dUnuġ.

Quoi qu'il en soit, il est possible que Me-Kullaba^{ki}-ta représente, dans DP 54, Fö 74, et DP 218, aux colonnes citées, un ancêtre honoré au même titre que Du-du ou En-èn-tar-zid. Mais l'hypothèse d'un lieu saint recevant des offrandes n'est pas moins vraisemblable (cf. DP 54,VIII : É-en-na ; X : Ib-bád-dúr-ra).

(1) Cet événement, dont la contingence est manifeste, n'a évidemment pas de rapport avec l'accouchement de Bár-nam-tar-ra ; mais l'animal a sa place parmi les « dépenses » du mois.

(2) Deimel a lu : Lú-tur-bar-rí-tag-ne (*Or.* 2, p. 41). É-te-me est un nom propre. D'après RTC 52,III (L. 3), c'est celui d'une lainière (ki-siġ). Bar peut signifier : « toison » et tag : « abattre ». On sait que le pelage de certaines chèvres d'Asie est utilisé pour fabriquer des tissus. Étant donné l'emploi « générique » de udu (cf. *infra*, p. 397), il n'est pas absurde de définir ki-siġ par : « métier des servantes qui travaillent les toisons du petit bétail », c'est-à-dire des ovins et des caprins. Ces considérations inspirent la lecture : l maš Lú-tur bar-ré tag-dè É-te-me ba-rá : « l chevreau ; à Lú-tur, pour le tondre, É-te-me l'a mené ». Il est possible que Lú-tur soit un nom propre : cf. Lú-zid, lapidaire (DP 141,III) ; Lú-gid, brasseur (DP 92,III).

Mais il se peut aussi que lú-TUR soit le singulier de lú-TUR.TUR-la-ne (hommes de la « Maison » des enfants princiers). Il faudrait alors traduire : « l chevreau,

(VI) šu-niġin 10 udu-nitaġ
2 sila₄ 1 ūz 1 zeġ 5 maš
id₇-izin-^dBa-ú-ka

Bár-nam-tar-ra dam Lugal-
an-da PA.TE.SI

(VII) Lagaš^{ki}-ka-gé
dumu-mí i-tud-da-a
ba-kú

udu-kú-a En-kug

LAK 535-kam

4

Total : 10 béliers, 2 agneaux,
1 chèvre, 1 chevrette, 5 che-
vreaux ; le mois de la fête de la
déesse Ba-ú¹, lorsque² Bár-nam-
tar-ra, épouse de Lugal-an-da,
PA.TE.SI de Lagaš, a mis
au monde une fille, ils ont été
débités³.

Petit bétail sorti de chez le
« régisseur » En-kug.

4^e année.

à un serviteur de la « Maison » des enfants princiers...». Si cette hypothèse est vraie, on peut prêter à É-te-me une autre identité : une servante de ce nom appartient, selon RTC 53,V, au personnel de l'une des filles de Bár-nam-tar-ra, Mi-šag₅-ga. Il n'est pas indispensable qu'É-te-me soit une lainière pour emmener un chevreau de En-kug dans la « Maison » des jeunes princes, afin d'y être tondue.

(1) J'ai insisté sur l'importance de ce nom de mois ainsi placé, *supra*, pp. 337 s.

(2) La traduction : « le jour où... » paraît impossible. Mais il faut probablement l'admettre dans DP 219. Contrairement à l'opinion d'Allotte de la Fuÿe /RA 9, p. 147, je crois qu'il s'agit, dans ce texte, d'un cadeau du Palais à Bár-ir-nun, et non d'une offrande de cette dernière. L'infixe -na- ne peut renvoyer au nom du dieu faisant partie du nom de mois, et le locatif est indiqué après é-muġaldim :

DP 219

(I) 1 udu-nitaġ Bár-ir-nun
dam Al-la túg-du₈-a-gé
dumu i-tud-da-a (II) id₇-izin-
^dLugal-URU.KÁR^{ki}-ka til-la-ba
é-muġaldim-ma ba-na-šag₅

(III) udu-kú-a En-kug LAK 535-
[kam

4

1 béliers ; le jour où Bár-ir-nun,
femme du tailleur Al-la, accoucha,
à la fin du mois de la fête de
^dLugal-URU.KÁR^{ki},
dans la cuisine on le lui a consacré.
Mouton sorti de chez En-kug, le « régis-
seur ».

4^e année.

(3) Il est évident, par tout ce qui précède, que la racine kú ne peut signifier ni « manger », ni « sacrifier ». Elle indique seulement que les animaux ne font plus partie des bergeries surveillées par En-kug.

CONCLUSION

Au terme d'un long exposé concernant l'emploi du signe kú dans les textes présargoniques de Tello, il n'est pas sans intérêt, afin de souligner les possibilités d'expression et les subtilités de la grammaire sumérienne, de rappeler brièvement les différentes formules où figure cette racine.

La forme verbale la plus commune est sans doute celle du prétérit ou temps non-actualisé. Le signe kú est alors précédé du préfixe ì-, pouvant subsister devant l'infixe -da-, quoique le complexe e-da-kú soit également attesté¹. On comprend facilement l'absence du préfixe mu- devant kú : l'action de manger et celle de sacrifier manifestent la puissance du sujet par rapport à un objet occupant à son égard une « place » inférieure. Le fait que le sacrifice s'adresse à un dieu ou à un mort illustre ne modifie jamais cette manière de voir ; le verbe ġiš... tag, « abattre » ou « faire abattre », n'est pas davantage associé au préfixe mu-². On trouve exceptionnellement devant kú le préfixe bí- (locatif)³, et à maintes reprises, quel que soit le sens de kú, le préfixe ba- lorsque l'action est supportée par le sujet⁴.

Les infixes utilisés devant kú sont rares : j'ai noté l'infixe -ne- du datif pluriel⁵ et l'infixe -da-⁶ indiquant plus probablement la proximité que l'accompagnement.

Le temps actualisé (dit présent-futur) est représenté par une forme affirmative, ì-kú-dè⁷, et par une forme négative : nu-

(1) Cf. ì-kú, *supra*, p. 24 (DP 529), p. 190 (Nik 130), p. 334 (VAT 4481) ; ì-da-kú, *supra*, p. 189 (Nik 130) ; e-da-kú, *supra*, p. 191 (Nik 193).

(2) Cf. *supra*, p. 274, n. 1.

(3) Cf. *supra*, p. 181 (DP 159).

(4) Cf. *supra*, p. 56 (DP 148) et 340 (DP 218).

(5) Cf. *supra*, p. 217 (DP 166).

(6) Cf. *supra*, p. 186, n. 2 (Nik 93) et pp. 189 ss.

(7) Cf. *supra*, p. 317 (DP 222).

kú-e¹. La proposition finale, accompagnée ou non de l'assertif -àm, est attestée sous l'aspect le plus rudimentaire, kú-dè², kú-dam³, et dans plusieurs formules : še-gud-kú-dam, še-gud-du-kú-dè, et leurs variantes⁴ parfois dépourvues du postfixe -dè, où la racine kú a le sens causatif. L'idée de but peut aussi être rendue grâce au postfixe -šè, généralement après un nom verbal, exceptionnellement après la racine kú⁵. Enfin, j'ai rencontré une relative, en fonction de temporelle, dans une phrase où la racine kú exprime également le causatif : Mí-e... ninda e-ne-kú-a⁶.

Mais les formes les plus variées et les plus intéressantes à étudier apparaissent lorsque la racine kú est utilisée dans un nom verbal. On le trouve en fonction de participe présent : ga-kú-a, littéralement : « [ânes] mangeant du lait »⁷; udu-še-kú-a, littéralement : « moutons mangeant de l'orge »⁸. Il suffirait, il est vrai, de traduire par le causatif : « [animaux] auxquels on fait manger de l'orge », « [animaux] nourris d'orge », pour que l'on pût reconnaître dans kú-a notre participe passé. La distinction entre les deux participes est, notons le bien, dans la langue française, le sumérien exprimant, quelle que soit la traduction, tout ce qu'il faut comprendre. Moins sûre est l'interprétation de nam-uru-kú-a⁹. Le nom verbal est plus nettement en fonction de participe passé dans les exemples suivants : še-kú-a, « orge mangée »¹⁰, udu-kú-a, « moutons sortis (débités) »¹¹, et en fonction de nom abstrait : kú-a¹², et probablement : kú(-a)¹³, « sortie, débit ». Il est évident que, seule, la connaissance du contexte a permis de déterminer, dans la plupart des cas, le sens de la racine et les nombreuses valeurs du nom verbal.

J'ai été conduite à séparer de tous les noms verbaux formés de

(1) Cf. *supra*, p. 67 (DP 149).

(2) Cf. *supra*, p. 97 (DP 143) et p. 333 (DP 80).

(3) Cf. *supra*, p. 199 (Fö 63).

(4) Cf. *supra*, pp. 21 ss. et 96 (uzmušen-kú).

(5) Cf. *supra*, pp. 21, 24.

(6) Cf. *supra*, p. 217 (DP 166).

(7) Cf. *supra*, p. 79 (Fö 160) et p. 87.

(8) Cf. *supra*, p. 93.

(9) Cf. *supra*, p. 39 (DP 546).

(10) Cf. *supra*, p. 92 (STH.1.37).

(11) Cf. *supra*, p. 219 (DP 200).

(12) Cf. *supra*, p. 219 (DP 201).

(13) Cf. *supra*, p. 97 (DP 143).

kú + a l'expression níġ-kú-a, et à l'expliquer, de la même manière que níġ-kú-dè, níġ-kú-šè, níġ-kú-da : -a, -dè, -šè, -da, ont été compris comme des postpositions placées après le substantif composé de la racine kú et de l'abstrait níġ, traduit selon les circonstances par : « alimentation », « nourriture », « repas »¹ (ici encore, c'est le français qui précise).

Peut-être enfin doit-on ranger dans la catégorie des idiotismes les expressions difficilement analysables : izin-še-kú, izin-bulùġ-kú², Ib-ku₆-kú³, ninda-KA-kú⁴, ninda-ku₆-kú⁵. Il est probable, d'autre part, que la racine kú est à mettre en déterminatif dans un nom de produit comestible : LAK 449-gúġ-bulùġ-kú⁶.

Ces aspects grammaticaux de la racine kú traduisent l'action de manger sous les formes active et passive, ainsi que le causatif « faire manger », qualifient ce qui est mangeable, ce qui est destiné à être mangé, ce qui peut accompagner le repas.

Non moins évidents me paraissent les deux autres sens de kú : « consommer », « sacrifier », si peu et si mal dégagés jusqu'alors. Sans doute, le choix d'un même son et d'un même signe pour désigner trois actions sensiblement différentes prouve-t-elle que la mentalité sumérienne percevait entre elles des éléments communs, parmi lesquels, à coup sûr, l'idée de destruction, d'une certaine manière de ne plus avoir, qui constitue ce que j'ai appelé un « concept de consommation ».

Il est assez clair que l'on a pu passer de l'idée de manger à celle de privation, en la dépouillant des éléments concrets évoqués par l'idéogramme représentant le pain dans la bouche. Un problème plus délicat et plus intéressant se pose à propos de la liaison des deux sens de manger et de consommer avec le troisième, celui de sacrifier. Bien que le sacrifice soit une privation, il est vraisemblable — si l'on figure, pour simplifier, par les chiffres 1, 2, 3, ces trois verbes, dans l'ordre où je viens de les énoncer — que l'on est passé de 1 à 2, mais non de 2 à 3. Autrement dit, le sacrifice peut être décrit par rapport au donateur qu'il démunir, mais aussi par

(1) Cf. *supra*, pp. 102 ss ; 148 ss ; 196 ; 289.

(2) Cf. *supra*, chap. VI.

(3) Cf. *supra*, pp. 266, 279.

(4) Cf. *supra*, pp. 319 ss.

(5) Cf. *supra*, p. 317.

(6) Cf. *supra*, p. 229.

rapport au bénéficiaire. Or, les listes de produits alimentaires offerts aux dieux et aux morts semblent bien manifester, de la part des Sumériens, l'intention, au moins symbolique, de les « nourrir » ; intention clairement révélée par le complexe verbal *i-kú-dè*, « ils mangeront », ayant des morts pour sujets¹. Le choix de la racine *kú*, pour signifier le sacrifice, correspond sans doute à l'idée que sacrifier, c'est « faire manger »².

Ce fait linguistique ainsi interprété contribue à mettre en lumière l'union du profane et du sacré caractérisant, au premier chef, la société dominée, avant Sargon, par les princes de Lagaš. Soulignons donc que certaines manières de manger constituaient probablement des rites, et que trois expressions au moins³, parmi celles où figure la racine *kú*, suggèrent une sorte de « pont » (analogue au « pont modulant » des musiciens) entre l'idée de s'alimenter et celle de sacrifier : c'est pourquoi il nous est si difficile de les traduire.

Le concept de consommation révèle un des aspects fondamentaux de la mentalité sumérienne ; l'étude de ce concept dans toute son extension aboutit non seulement à la connaissance des consommateurs et des produits consommés, mais à celle des manifestations sociales et religieuses, d'ailleurs intimement mêlées.

On sait déjà depuis longtemps, d'après les « Inscriptions Royales » que tout ce qui se construisait à Lagaš était créé comme œuvre pie : des temples, des objets consacrés étaient exécutés et fabriqués pour les dieux, mais aussi les bâtiments et les ouvrages les plus « civils » en apparence : la « maison » du brasseur⁴, la « maison » où

(1) Cf. DP 222, *supra*, pp. 316 s.

(2) Cf. l'emploi de *ba-šag*, à propos de la cuisine et pour exprimer la consécration aux morts, *supra*, p. 339, n. 7.

(3) *izin-še/bulûg-kú* : « fête du « manger » de l'orge/du malt ».

Ib-ku₆-kú : « Digue où l'on mange du poisson ».

Mi-e lû-IGI.NIĜIN-ne ninda e-ne-kú-a (*supra*, p. 217).

(4) *É-babbir-ka-ni* (*ISA*, p. 54) : « sa » maison du brasseur fut construite par En-te-me-na pour Nin-ĝir-su (*Tab. d'Albâtre*, III).

l'on tond les moutons¹, les canaux², les puits³, les réservoirs⁴, les murailles⁵.

Inversement, l'examen des textes où figurent les denrées utilisées non seulement pour les sacrifices, mais pour la nourriture des gens et des animaux, montre que le panthéon sumérien et les cérémonies auxquelles donnait lieu le culte des divinités, dont on ne sait pas le nombre exact, ne peuvent être compris indépendamment de l'organisation socialo-religieuse de Lagaš et du cadastre⁶.

Les quatre localités principales de Lagaš : Lagaš proprement dit, et NINA, Ġir-su et la Ville Sainte, ont été créées pour la déesse Nanše et pour son frère Nin-ġir-su⁷. Mais dans chacune d'elles, comme des cellules de moindre importance, apparaissent plusieurs domaines plus ou moins étendus ou plus ou moins riches, comprenant à la fois un temple et des terrains, tirant leur nom d'un sanctuaire voué à une divinité plus ou moins respectée, régnant sur les gens et les biens, à travers l'autorité d'un saġa⁸. Chacun de ces centres que, faute de mieux, on peut désigner par le nom de monastère, devait cependant des comptes à l'intendance du Palais⁹,

(1) Ġá-udu-ur₄ Uru-kug-ga-ka-ni : « sa » maison où l'on tond les moutons, de la Ville Sainte, fut construite par Uru-ka-gi-na pour Nin-ġir-su (*Cônes B-C*, II ; *ISA*, p. 76).

La construction du ġanun-maġ (grand dépôt) dans URU.KÁR, par En-an-túm I, fut accompagnée d'une prière à dLugal-URU.KÁR (*Galet A*, III ; cf. *Corpus*, p. 29). Il ne s'ensuit pas, me semble-t-il, qu'il s'agisse d'un « temple particulier » de cette divinité (cf. M. Lambert, *RA* 42, p. 200). Certes, le ġanun-maġ reçoit des offrandes (v. DP 55,V), mais le char, certaines digues, et d'autres lieux, bénéficient également de sacrifices (cf. *supra*, RTC 47 et Fö 5, p. 270 et 284, ainsi que les commentaires de ces textes).

(2) Le canal qui va à NINA (id-NINA^{ki}-gin) fut peut-être construit par Uru-ka-gi-na pour Nin-ġir-su (*Fragment de Brique*, *ISA*, p. 68), mais sûrement pour Nanše (*Cône A*, II, *ISA*, p. 74) : cf. *supra*, p. 262, n. 1, et *RHR CLVI*, p. 132.

(3) Le puits nommé sig₄-bir₄-ra fut construit par É-an-na-túm pour Nin-ġir-su (*Brique B*, III, *ISA*, p. 48).

(4) Le réservoir du canal LUM-ma-dim-dug fut construit par En-te-me-na pour Nin-ġir-su (*Brique A*, IV, *ISA*, p. 60).

(5) Cf. *supra*, p. 261.

(6) L'aspect « philosophique » de la religion sumérienne, les rapports des hommes et des dieux, ne sont évidemment révélés qu'en partie par les textes dits économiques (cf. R. Jestin, *Esp. Rel.*).

(7) Cf. *supra*, pp. 261, 262.

(8) Par exemple : l'A-ġuš, construit par En-te-me-na pour Nin-ġir-su (*Tab. d'Albâtre*, III, *ISA*, p. 54.) Voir ci-dessus, n. 4, p. 174 : saġa-A-ġuš, gán-A-ġuš, et sur le même sujet, p. 27, n. 1, et p. 234, n. 4.

(9) Les hommes « du Pa₅-sir », distincts des hommes « de la déesse Ba-ú », sont pourtant qualifiés de « propriété de la déesse Ba-ú » (cf. *supra*, n. 4, p. 174). Il est permis de se demander, étant donnés les faits signalés par les textes cités dans cette

elle-même administrée par les représentants directs des dieux les plus puissants, le P.A.TE.SI (ou le roi) et son épouse.

Ces derniers bénéficiaient de dotations particulières mais définies¹. Comment s'en étonner, lorsque les dieux sont honorés de sacrifices proportionnés à leur « rang » dans la société divine², lorsque les ouvriers reçoivent des salaires différents selon leur sexe et leur place dans la hiérarchie des serviteurs³, lorsque les animaux eux-mêmes sont gratifiés d'une ration d'orge précise, selon leur race, leur fonction et leur âge⁴ ?

On reste confondu devant la rigueur, la minutie d'une comptabilité du troisième millénaire, qui note à la fois l'origine et la destination de la moindre botte de légumes, d'un « paquet » de poissons, d'un pot de bière ou d'une mesure de fruits, qui compte les bois de charpente et les rameaux coupés, les *harnais* neufs ou vieux⁵, qui fixe les grands travaux et précise la corvée de chaque homme⁶, qui décrit l'orientation des terrains, date et numérote les documents et recense les personnes comme les biens.

L'ensemble des tablettes dites économiques, dont le style elliptique excite peu l'imagination, révèle à une lecture attentive, malgré les lacunes de nos connaissances, un tableau fort vivant de la vie quotidienne à Lagaš. Sans doute est-il prématuré d'en définir le caractère par rapport à d'autres civilisations mieux connues : l'importance de l'index alphabétique des mots dont le sens a été, je l'espère, établi au cours de ce long travail, ou seulement discuté, doit incliner à la prudence.

Il semble toutefois que les traits de cette société sumérienne, avare de ses richesses et prodigue de ses écritures, soient comparables à ceux qui nous sont perceptibles dans sa création essentielle, son langage et le système de signes qui nous est parvenu. Chaque mot est à sa place dans une phrase sumérienne, cette place correspondant, le plus souvent, à sa fonction grammaticale. Chaque homme,

note et dans la note précédente, si le terme de « palais » est le meilleur pour traduire Ê-gal. Ne s'agit-il pas à cette époque, du Grand Temple (*il Duomo*?) ayant comme les autres sanctuaires son saĝu (saĝa Ê-gal) dont la fonction et le titre seraient alors expliqués ?

(1) Cf. *supra*, pp. 50 ss., 53 ss.

(2) Cf. Fö 5, *supra*, p. 284.

(3) Voir l'étude détaillée consacrée ci-dessus aux ĝûb-ra, pp. 119 ss., et les salaires des ĝîm-šâĝ-niĝ-kû-a-me, pp. 143 ss.

(4) Voir ci-dessus, chap. I et II, et particulièrement Fö 184, p. 40 et Fö 16, p. 45.

(5) Cf. TSA 28.

(6) Cf. DP 633 et *infra*, p. 377.

de même que chaque objet, devait avoir également sa place déterminée au sein d'un « compartimentage » social que l'amour de l'adjectif, ou du complément de nom, révèle dans la langue¹.

Le génie de l'ordre et du classement, ainsi que l'aptitude au procédé mental de l'abstraction et de la généralisation ont sans doute permis l'invention de l'écriture cunéiforme, et la formation de groupes sociaux « emboîtés » les uns dans les autres, comme les propositions de leur langue encapsulante. On aimerait savoir si le Sumérien moyen tirait quelque satisfaction d'appartenir à un ensemble bien ordonné, d'où l'initiative individuelle paraît si totalement absente ; nous ne possédons que les archives du Palais, trahissant la puissance du principe d'autorité dans la vie économique et religieuse, et le règne de l'obéissance, à tous les échelons d'une « cité commune aux hommes et aux dieux » : celle des esclaves aux chefs d'équipe (*ugula*)², des chefs d'équipe aux « surveillants » (*gal-ùĝ*)² et aux contrôleurs (*maṣgim*)³, celle des notables aux princes⁴, et des princes eux-mêmes à la religion.

Cependant, malgré le génie administratif sumérien, et peut-être en raison de ce génie, il n'est pas toujours aisé ni possible, même dans les circonstances où la traduction littérale apparaît, de saisir le vrai en considérant les notions acquises selon les perspectives convenables.

En particulier, le sens abstrait, voire même juridique ou religieux, des mots sumériens qui désignent le Palais et les propriétés des princes, ne laisse clairement percevoir ni ce qu'ils possédaient, ni ce qu'ils gouvernaient, c'est-à-dire, en fait, les véritables relations du souverain et du peuple.

À l'époque de Lugal-an-da, l'expression « propriété (*ú-rum*) de Bár-nam-tar-ra » s'emploie comme apposition après toutes

(1) Le classement, dans la pensée sumérienne, des objets de la représentation, a été évoqué par R. Jestin (cf. *Abrégé*, p. 31).

(2) Cf. *supra*, p. 187 (DP 136).

(3) Cf. *supra*, pp. 256, 257. Les inspections se faisaient sans doute aussi grâce à l'*igi-du*, (= celui qui « ouvre l'œil », rarement nommé dans les textes économiques : voir DP 124,IV ; DP 125,IV ; DP 126,IV ; et *Plaque Ovale* d'Uru-ka-gi-na, *ISA*, p. 88, III), et grâce au *niĝir* (cf. *supra*, p. 275, n. 4). L'*IGI-DUB*, ou *agrig*, chargé probablement de la surveillance des écritures (cf. *supra*, p. 115, n. 3), partageait les fonctions de l'intendant (*nu-bānda*). Ce dernier, entre autres occupations, veillait au paiement des salaires (*še-ba*), à la distribution des fournitures mensuelles de céréales (*še-ĝar*) et à l'exécution des grands travaux (cf. DP 624,VI,VII).

(4) Les prêtres et les fonctionnaires administratifs devaient des redevances plus importantes que les gens de moindre condition, cf. *RO*, p. 26 ss. ; 41 ss. ; 45, 46, 56 ss.

listes de gens, d'animaux, de terres et d'objets. Elle signifie, sans doute, que l'épouse du P.A.TE.SI peut, au nom de la divinité qu'elle représente, administrer les biens en question, en disposer selon certaines lois ou certaines coutumes. Il ne s'ensuit pas qu'elle possède le droit d'en user selon son bon plaisir, pour son seul bénéfice.

On sait, par exemple, que Bár-nam-tar-ra paya quinze sicles d'argent un esclave, devant cinq témoins, à l'un des jardiniers-arboriculteurs¹, que Dim-tur, femme d'En-èn-tar-zid, acheta vingt sicles d'argent, à son père, un esclave qui était chantre (gala), en présence d'un nombre encore plus grand de témoins ; et cette vente avait été solennellement marquée par l'enfoncement d'une cheville dans un mur, accompagné d'une marque d'huile².

D'autre part, l'usage du terme kur₆, désignant les dotations de terrain du P.A.TE.SI et de son épouse, prouve que la terre, ou en tout cas ses produits, ne leur étaient pas entièrement accordés.³

Mais quels étaient les rapports entre ces dotations et le « Domaine Seigneurial », Nîg-en-na, littéralement : « Bien du Seigneur » ? Il vient à l'esprit que la dotation nommée kur₆ appartenait au prince en tant que P.A.TE.SI, et que le Nîg-en-na était peut-être sa propriété en tant que En. Mais le mot En, dans les textes « économiques » ne s'emploie qu'à propos des notables morts⁴... On sait seulement que l'orge récoltée sur ce Nîg-en-na pouvait être utilisée pour nourrir les ânes des conducteurs de charrue ou distribuée comme gages⁵. On comprend facilement, certes, que les parcelles des princes (kur₆), bien qu'elles fissent partie du Domaine Seigneurial, n'étaient pas confondues avec la terre dont le rapport permettait l'entretien de leur personnel et de leurs bêtes. C'est pour cela, sans doute, que quelques arpents de ce Nîg-en-na pouvaient être cédés à certains employés dotés d'un lopin de terre⁶.

Mais c'était également à la suite de ce « Domaine Seigneurial » qu'étaient prises certaines surfaces affectées à ces employés nommés lú-kur₆-dîb-ba⁷ ; et d'autres terrains désignés seule-

(1) Cf. Fö 144.

(2) Cf. RTC 17 et RO, p. 37, n. 4.

(3) Cf. *supra*, p. 40, n. 4.

(4) Cf. *supra*, pp. 306 ss.

(5) Cf. *supra*, pp. 31 ss.

(6) Cf. *supra*, p. 40, n. 4.

(7) Cf. *supra*, p. 40, n. 4.

ment par leur nom, gán-Dul-^dAb-ú, par exemple¹, mais dont nous ignorons la situation, étaient donnés en dotation alors qu'ils restaient, en droit, propriété de la Princesse, épouse du P.A.T.E.SI ou du lugal, ce que signifie, sous Uru-ka-gi-na — j'y reviendrai plus loin — l'expression ú-rum ^dBa-ú. Si le revenu de ces terres était perdu pour les princes, du moins avaient-ils l'avantage de ne payer que quatre ou cinq mois sur douze les salaires en orge des serviteurs qui les recevaient².

Enfin, d'autres champs, dont la mise en valeur se faisait au moyen du fermage, rapportaient aux souverains, sous forme de céréales et de bétail, des dîmes et des taxes qui augmentaient encore leur avoir³.

Nous connaissons moins précisément les conditions dans lesquelles étaient pratiquées la culture des arbres fruitiers, l'exploitation des forêts, ainsi que l'élevage et la pêche : les textes ne laissent pas toujours percevoir, à propos des livraisons de bétail, de fruits, de bois ou de poisson, si les produits représentent, à un moment donné, le tout de la récolte, de l'abattage, ou quelque redevance ; des animaux ou des poissons commandés par le Palais ou remis aux princes pour acquitter des droits.

De toute façon, il est évident que si les dieux étaient, théoriquement, les seuls propriétaires fonciers, la famille princière exploitait leurs domaines ou les faisait exploiter à son profit, mais à des titres divers exprimés par les termes kur₆, Níg-en-na et ú-rum, traduisant, chacun, une nuance différente de l'idée de propriété.

Quel était alors, dans la pratique, le rôle du Palais dont nous possédons les archives ? Cette notion de « Palais », avouons-le, demeure pour nous confuse. Le Palais, c'est avant tout l'É-gal où se trouvaient, je crois, les « appartements » du P.A.T.E.SI et ceux de son épouse⁴. Mais, sur le plan administratif, on ne peut en détacher l'É-mi, domaine personnel de cette dernière⁵, ni la « Maison » des enfants princiers, qui avaient des propriétés particulières⁶.

En effet, le *régisseur* du petit bétail, En-kug, met en place des

(1) Cf. DP 589, III.

(2) Cf. *supra*, p. 40, n. 4.

(3) Cf. RO, pp. 64 ss.

(4) Cf. *supra*, pp. 234, n. 4 ; 241, n. 3.

(5) Cf. *supra*, p. 234, n. 4.

(6) Cf. *supra*, pp. 37, n. 1 ; 163.

animaux reçus en offrande dans l'É-mi aussi bien que dans l'É-gal¹. Le brasseur Amar-KEŠ.KÁR^{ki} livre de la bière dans les deux palais² où l'intendant d'En-èn-tar-zid, Šubur, envoyait indifféremment du poisson³. Le célèbre intendant En-ig-gal, si souvent nommé à propos des entrées et des sorties de marchandises du Domaine de la Princesse, fait également sortir les animaux de l'É-gal pour les remettre à un bouvier⁴; il semble, selon DP 163, qu'il fasse porter de la farine, ou des céréales, à la fois dans l'É-mi et à l'intendance du Palais⁵. Il mesure aussi les terrains constituant la part du P.A.T.E.SI et ceux qui sont attribués à son épouse en tant que terres de l'É-mi⁶. Enfin, bien que la « Maison » des enfants princiers ait son propre intendant dont le plus connu s'appelle Ur-^dIgi-ama-šè, c'est ce même En-ig-gal qui distribue ou fait distribuer l'orge des salaires au personnel de cette « Maison »⁷. Et, à l'occasion, c'est la Princesse elle-même qui passe en revue le bétail de son fils⁸.

De plus, la notion de « Palais » n'était pas nécessairement liée à l'existence de tel édifice habité par les princes et susceptible d'abriter les services administratifs : on sait que, d'abord sis à Ġir-su, sous Lugal-an-da⁹, il fut, la cinquième année de son « patésiat » (et c'est sans doute la raison pour laquelle les textes découverts à Tello¹⁰ ne contiennent presque aucun document postérieur à cette époque¹¹), installé dans la localité de NINA¹².

Dans l'ignorance où nous sommes des raisons de politique intérieure ou extérieure ayant suscité ce changement, il est permis de supposer que des motifs religieux avaient joué pour que Bár-nam-tar-ra, représentant la déesse Nanše¹³, habitât le domaine de cette divinité, plutôt que l'une des villes construites pour Nin-ġir-su, c'est-à-dire Ġir-su ou la ville Sainte, et, peut-être, son temple.

(1) Cf. DP 84, 80.

(2) Cf. DP 164, 168.

(3) Cf. VAT 4826, *Or.* 21, p. 63; Nik 271.

(4) Cf. Nik 207, II, III.

(5) Cf. *supra*, p. 236.

(6) Cf. Nik 34, III; DP 574, V, VI.

(7) Cf. DP 116, XV, XVI; 119, X, XI; 129, VII, VIII.

(8) Cf. DP 88, V, VI.

(9) Cf. *supra* pp. 271, n. 2; 278, n. 2.

(10) Cf. *supra*, pp. 282 ss.

(11) Cf. *supra*, p. 9, n. 5.

(12) Cf. DP 164, I (L. 5).

(13) Cf. *supra*, p. 262; *RO*, p. 36.

Mais Uru-ka-gi-na, retournant à Ġir-su¹, rétablit la prééminence de Nín-ġir-su, de Ba-ú et de leurs enfants, ce que confirme le fameux texte des *Cônes B-C* évoqué ci-dessus, p. 37, n. 1 et p. 234, n. 4 : « Dans le Palais du P.A.T.E.SI, dans les terres du P.A.T.E.SI, le dieu Nín-ġir-su, en tant que souverain, il installa ; dans le Palais du Domaine de la Princesse, dans les terres du Domaine de la Princesse, la déesse Ba-ú, en tant que souveraine, il installa ; dans le Palais des enfants princiers, dans les terres des enfants princiers, le dieu Šul-šag₄-ga-na, en tant que souverain, il installa »².

Ce texte montre avec évidence, ainsi qu'une tablette où le personnel des enfants des princes est placé sous le patronage du dieu Ig-alim, second fils de Nín-ġir-su et de Ba-ú³, que la notion de « prince vicaire de la divinité » doit être élargie en ce qui concerne Lagaš, à l'époque présargonique, car c'est toute une famille divine qui règne, par l'intermédiaire d'une famille princière.

Mais il faut se garder de prendre trop à la lettre la déclaration emphatique des *Cônes B-C*. On serait, en effet, conduit à croire que les expressions des tablettes économiques « hommes de la déesse Ba-ú », « hommes propriété de la déesse Ba-ú »⁴ désignent le personnel de l'É-mí. Or ces formules, ainsi que leur emploi, ne diffèrent de celles qui étaient en usage sous En-èn-tar-zid et Lugal-an-da à propos des gens et des biens régis par Dim-tur et Bár-nam-tar-ra⁵, que par la disparition de leurs noms au profit du nom divin. C'est donc Šag₅-Šag₅ qui est désignée par le nom de la déesse qu'elle représente, et, d'ailleurs, le Domaine de la Princesse est encore cité sous le nom d'É-mí, dans les textes datés d'Uru-ka-gi-na, non seulement l'année où son titre de P.A.T.E.SI figure uniquement dans les sceaux, mais la deuxième et la cinquième année de son règne, notamment⁶.

Il est plus difficile de donner tout son sens au mot é dans les phrases suivantes : sá-dug₄-id₇-da-é-^dBa-ú-ka : « rations du mois du « temple » de la déesse Ba-ú » (VAT 4641, *Or.* 32, p. 39) ;

(1) Cf. DP 258, II, III.

(2) É-P.A.T.E.SI-ka gán-P.A.T.E.SI-ka-ka ^dNín-ġir-su lugal-ba ì-gub; é-É-mí gán-É-mí-ka ^dBa-ú nín-ba ì-gub; é-nam-dumu gán-nam-dumu-ka ^dŠul-šag₄-ga-na lugal-ba ì-gub. Cf. *RHR CLVI*, p. 133.

(3) Nik 18, XI (U. 1).

(4) Lú-^dBa-ú-gé-ne (DP 154, III); lú-ú-rum-^dBa-ú (DP 113, XV).

(5) Cf. Ġim-dumu Dim-tur (DP 110, IX); udu-ú-rum-Bár-nam-tar-ra É-gal-la e-ur₄ (Fö 73, IV, V).

(6) Cf. DP 163, IV, p. 237; DP 323, III; 312, III.

še-ba-lú-kur₆-dib-ba-é-^dBa-ú-ka : « salaire en orge des homme du « temple » de la déesse Ba-ú ayant reçu une dotation » (STH.I,13,XIII). Ces appositions, en effet, remplacent celles qui, sous Lugal-an-da, ne contiennent aucun nom de temple, celui du Palais étant vraisemblablement sous-entendu : sá-dug₄-id₇-da : « ration du mois » (DP 145,VIII) ; še-ba-lú-kur₆-dib-ba-ne : « salaire en orge des hommes ayant reçu une dotation » (RTC 54,XI).

Sans doute le personnel du « temple » de Ba-ú auquel on distribue des gages et des fournitures de céréales n'est-il autre que le personnel du Palais¹ ou règne Šag₅-Šag₅ au nom de la déesse. Mais la formule « temple de Ba-ú » n'est pas seulement une périphrase exprimant le pouvoir religieux et administratif de l'épouse du prince. Elle désigne aussi, probablement, l'édifice nommé é-^dBa-ú auquel fait allusion cette phrase de la sixième année d'Uru-ka-gi-na : « x gur-saġ-ġál d'orge prélevés dans le grenier du temple de Ba-ú (situé) à côté de ce temple, le secrétaire En-šu-gi₄-gi₄ les leur a fournis² ».

Mais quel était cet édifice ? Où était-il situé ? S'agit-il du Palais de Ġir-su débaptisé, si l'on peut dire, soit en vue d'un retour à la religion, quelque peu négligée, croyait-on, par les précédents P.A.TE.SI, soit en raison de la remise en honneur de Nin-ġir-su et de Ba-ú, délaissés par Lugal-an-da et Bár-nam-tar-ra en faveur de Nanše ?

Ce que l'on sait quant à l'origine religieuse du pouvoir dans le pays de Sumer donne plus de vraisemblance à la seconde hypothèse, mais ne fait pas comprendre, sinon par le fait que l'administratrice du royaume était la femme du prince, pourquoi le Palais aurait été considéré comme le temple de Ba-ú plutôt que comme le temple de Nin-ġir-su. On peut donc se demander si le Palais n'avait pas été réellement installé dans le temple de la déesse Ba-ú qu'Uru-ka-gi-na se vante d'avoir fait construire³ et que plusieurs textes situent dans la Ville Sainte⁴.

(1) Notons d'ailleurs, à cet égard, que le Palais du P.A.TE.SI dans lequel Uru-ka-gi-na installe Nin-ġir-su, selon les *Cônes B-C*, n'est point nommé É-gal (cf. *supra*, p. 353, n. 2).

(2) Littéralement : « ... du grenier du temple de Ba-ú le temple suivant » (x-še-gur-saġ-ġál) gur₇-é-^dBa-ú é-uš-sa-ta En-šu-gi₄-gi, agrig-ge e-ta-ġar. DP 150,X ; VAT 4641, *Or.* 32, p. 39).

(3) Cf. *Tablette de Pierre*, III, ISA, p. 70.

(4) Cf. Ur-ba-u, *Statue*, IV, ISA, p. 94 : ^dBa-ú...dumu-An-na-ra é-Uru-

L'idée vaudrait d'être confirmée, car il serait alors prouvé qu'à cette époque, sur le territoire de Lagaš, il n'y avait d'autre Palais que le plus puissant des temples, ayant pour administrateur le saġa-Ē-gal, pour grands prêtres accomplissant les sacrifices aux dieux et aux morts, le P.A.TE.SI et son épouse.

Or, selon Fö 5, on l'a vu¹, la Princesse s'était rendue dans la Ville Sainte, en partant de Ġir-su, donc, vraisemblablement, de son Palais, pour y célébrer les fêtes du « Manger du malt » de Nin-ġir-su, la deuxième année du règne d'Uru-ka-gi-na. Mais, la plupart des textes mentionnant clairement le temple de Ba-ú — é-^dBa-ú — comme s'il était le siège du Palais, trouvés à Tello, cependant, donc à Ġir-su, datent de la sixième année d'Uru-ka-gi-na², sauf VAT 4646 (*Or.* 34/35, p. 36) tablette de la première année d'Uru-ka-gi-na, roi de Lagaš. Toutefois, d'après ce texte, l'orge et l'amidonniér distribués avaient été sortis « de la Ville Sainte »³, et sans doute des réserves du Palais, plutôt que d'un quelconque entrepôt de céréales, qu'en toute autre occurrence, il eût fallu nommer.

Concluons que, si, vraisemblablement, le Palais avait été transféré de Ġir-su dans Uru-kug, selon la volonté du « réformateur », tous ses services n'y avaient pas été installés en même temps, et qu'en tout cas, les princes ne l'avaient pas habité avant la deuxième année du règne. On s'expliquerait alors que les fouilles de Tello n'aient livré presque aucun document postérieur à l'an 6 d'Uru-ka-gi-na⁴.

Mais, de toutes les considérations qui militent en faveur de l'existence d'un « Palais-Temple », la principale est celle qui s'impose du fait de la mention d'autres temples, pourvus comme lui, de biens temporels administrés selon le même pouvoir, théocratique en son essence, mais « vassalisé », ainsi que le laissent supposer les listes d'offrandes dues par leurs saġa aux princes de Lagaš⁵.

Il est regrettable que l'on ne puisse savoir le degré réel de leur

kug-ga-ka-ni mu-na-dù. A l'époque de Ġù-dé-a, la déesse Ba-ú est nommée « dame de la Ville Sainte » (Nin-Uru-kug-ga, *Statue H, ISA*, p. 130). Cf. *AS XII*, p. 18, 22.

(1) Cf. *supra*, p. 284.

(2) Cf. DP 121, XIII, XIV; 149, X; 150, IX, X; VAT 4641, *Or.* 32, p. 39; STH.I, 13, XIII; et ci-dessus pp. 353, 354.

(3) Uru-kug-ta e-ta-ġar. Voir aussi STH.I, 32, XII et VAT 4610, *Or.* 32, p. 17, signalant, la même année, d'autres « sorties » de céréales de la Ville Sainte.

(4) Cf. *supra*, p. 9, n. 5.

(5) Cf. *RO*, pp. 34, 36, 38, 42.

autonomie, l'étendue des terres concédées, le nombre de leurs gens et la nature du lien qui les unissait, d'une part au Temple principal, d'autre part à des sanctuaires de moindre importance. A. Falkenstein me semble faire appel, à cet égard, à deux types de rapport : la subordination, lorsqu'il signale, d'ailleurs à juste titre, que « certains (temples) n'étaient probablement que des chapelles d'un sanctuaire plus important »¹, que « chaque famille (de Lagaš) était appelée à servir le temple d'une façon ou d'une autre »² et, lorsqu'il tente d'évaluer le nombre des habitants de la « Cité-Temple », la coordination.

Mais, en admettant même que le nombre des serviteurs du temple de Ba-ú soit calculable d'après les documents qui nous sont parvenus, ainsi que le nombre des autres temples plus ou moins indépendants — une vingtaine environ, dit l'auteur — comment serait-il légitime, pour arriver au but proposé, de multiplier par vingt le premier nombre, en y ajoutant celui des femmes ne travaillant pas et des enfants, sans tenir compte de « l'emboîtement » possible, sur le plan administratif, d'un groupe de serviteurs dans un autre ?³.

N'oublions pas que le personnel du Pa₅-sir, sanctuaire du dieu En-ki, nommé à la suite du personnel du temple de Ba-ú proprement dit, est qualifié de « propriété de la déesse Ba-ú » dans DP 136⁴, et que nous ignorons si cette mention s'applique aux esclaves de Šag₅-Šag₅, dans ce cas particulier⁵, ou, comme il est possible,

(1) *Cité-Temple*, p. 790.

(2) *Cité-Temple*, p. 792.

(3) Le chiffre obtenu est voisin de celui de 36.000 âmes, indiqué par Uru-ka-gi-na dans les *Cônes B-C* (col. VIII, ISA, p. 80). Mais le texte auquel renvoie l'autre référence donnée par A. Falkenstein (*Cité-Temple*, p. 790, n. 13), SAK g 1 2, *Fragments d'un vase de Pierre* de l'époque d'En-te-me-na, ne fait état que de 3.600 hommes. On peut alors supposer, soit une erreur dans l'un des deux textes, soit une exagération manifeste d'Uru-ka-gi-na, soit l'emploi des signes représentant 36.000 ou 3.600, en d'autres circonstances, pour exprimer seulement l'idée d'un très grand nombre : les « Inscriptions Royales », dont les déclarations sont empreintes d'emphase et de vantardise, n'obéissent pas au même souci de rigueur que les textes économiques. La différence entre les deux chiffres pourrait-elle être due, non à une augmentation aussi considérable des naissances, mais à l'extension du pouvoir du lugal par rapport à celui du PA.TE.SI? Il est de fait que le personnel du Temple, si l'on en juge par le montant, figurant dans CTC 1, des salaires en orge pour la sixième année d'Uru-ka-gi-na, semble infiniment plus nombreux qu'auparavant (cf. *supra*, p. 168). Mais les *Cônes B-C* ont probablement été rédigés avant cette date.

(4) Cf. *supra*, p. 174, n. 4, et Nik 3.XIII,XV,XVI.

(5) On y pense en relevant l'expression lú-ú-rum Ur-tar-sir-sir-ra, « hommes qui sont la propriété d'Ur-tar-sir-sir-ra » (fils de Lugal-an-da), dans DP 175,VII.

désigne le temple de Ba-ú avec ses dépendances, ou encore l'ensemble des territoires et des hommes soumis à l'autorité des princes, y compris ceux des autres temples.

Quoi qu'il en soit, la raison se plaît à rapprocher ce type d'organisation relative aux hommes du Pa₅-sir de celui qui présidait à la formation des équipes de travail, chaque ugula étant compté comme homme et comme chef de sa propre équipe¹.

Mais il faut résister à la tentation de généraliser et de planifier plus que les Sumériens eux-mêmes. Il est évident que, déjà, leur société reposait sur un système complexe de relations, que les conquêtes successives, accomplies sous le couvert de la religion, avaient dû tenir compte des situations préexistantes et composer avec elles.

Les différentes localités réunies sous le nom de Lagaš furent vraisemblablement l'objet de plusieurs tentatives d'unification, réalisées, parfois, en dépit des concessions nécessaires, et, dans une certaine mesure, grâce à elles. On saurait peut-être, en partie, leur histoire, si l'on étudiait, comme je l'ai fait à propos de la racine kú, chacun des textes contenant les termes ú-rum, é, lú, gîm, désignant la propriété, les temples, les serviteurs et les servantes, chacune des circonstances où apparaissent les mots que nous traduisons par « sanctuaire » ou « prêtre »... « Il n'est pas nécessaire d'espérer pour entreprendre... » mais il est précieux, et, certes, tout à l'honneur de la société sumérienne, qu'elle donne tant à penser.

(1) Cf. DP 136, et *supra*, pp. 187 ss.

NOTES HORS TEXTE

I. Les deux graphies du signe GIBIL.

Le signe BÍL, GIBIL, apparaît dans les textes économiques de l'époque d'En-èn-tar-zid, de Lugal-an-da et d'Uru-ka-gi-na, sous deux formes qui, lorsque la lecture est gibil, semblent correspondre aux deux sens définis dans *ŠL*, p. 408, 2, 5, et dans *Š.Gl.*, p. 86, I, II. Les deux graphies ont été relevées par Thureau-Dangin (cf. *REC*, p. 15 : 84 et 85)¹.

A) La graphie REC 84 est employée après le signe ġiš et deux cas se présentent alors : 1) La lecture est bîl, et, selon A. Falkenstein (*GSGL*, *An. Or.* 28, par. 2) : ġiš + bîl = bîl. Voir également *VSC*, p. 61. Cette graphie est habituellement utilisée pour écrire le nom de Gilgamez (^dGiš-bîl-ge₁₁-mez ou ^dBîl-ge₁₁-mez, cf. Fö 172, IX; DP 54, XI; DP 110, X; DP 287, IV; DP 593, II), ainsi que certains noms propres : Ur-^dPa-ġiš-bîl-saġ (ou : Ur-^dPa-bîl-saġ, DP 227, VII) et Ur-^dMar-ġiš-bîl-ka (ou : Ur-^dMar-bîl-ka, TSA 14, X).

(1) L'auteur les considère comme de simples variantes. Cependant les exemples auxquels il renvoie illustrent bien les deux emplois du signe gibil : le numéro 84, dans le *Cône* d'En-te-mena (I, 35), figure après ġiš dans le mot qui signifie « grand père » : pa-ġiš-bîl-ga, ou pa-bîl-ga ; le numéro 85, dans le *Galet B* d'É-an-na-túm, VI, 8, est épithète de canal, et signifie « nouveau » (id-gibil mu-na-dun).

Le *ŠL*, p. 407, ne signale que les deux formes NE +  et NE + , la première n'étant pas attestée à l'époque d'Uru-ka-gi-na.

G. A. Barton (*Bab. Writ.* p. 100) a noté les deux sens : « be new », et « burning », du signe gibil, sans parler de la graphie.

S. Langdon (*HWC*, pp. 10, 11) a relevé, dans les inscriptions de Jemdet Nasr, trois variantes de la graphie qui me semble correspondre au sens de « brûler » et qui se trouve toujours après ġiš (v. 69, 70, 71). L'une d'elles est attestée déjà dans le nom de Gilgamez. L'autre graphie étant absente des inscriptions de Jemdet Nasr, on pourrait supposer que le sens de « nouveau » pour gibil serait dérivé du sens plus ancien de « brûler », la dévastation par le feu précédant, qu'elle soit volontaire ou non, la création d'œuvres nouvelles.

2) La lecture me semble être gibil, mot indiquant l'action de brûler et peut-être de faire bouillir. On le trouve : a) après pa-kud-ġiš-ú : « rameaux coupés de branches et de feuilles » et précédé d'un signe ġiš susceptible d'avoir le sens général de « matière » (cf. *supra*, p. 212, n. 3). Cette interprétation donne un sens à de nombreuses expressions que Deimel a lues ġišbíl dans *Or.* 16, p. 26. Malgré les apparences, gibil est TOUJOURS précédé de ġiš : ġiš-ú-gibil-la (cf. notamment DP 455, I, II, III) et ġiš-ú-gibil-la-gal-gal, ġiš-ú-gibil-la-tur-tur (cf. notamment DP 440, I) sont des abréviations de ġiš-ú-ġiš-gibil-la (voir les deux graphies dans DP 410, I et IV), de ġiš-ú-ġiš-gibil-la-gal-gal (TSA 26, VI) ou ġiš-ú-ġiš-gibil-la-tur-tur (DP 413, II).

b) après še, dans Nik 71, I et RTC 56, I, où še-ġiš-gibil est employé comme še-babbir, ġiš-gibil et babbir indiquant la destination de l'orge remise à un brasseur et à un surveillant (gal-ùġ) nommé Ur-saġ.

c) dans un nom propre : A-ġiš-gibil-gi/ge, lú-u₅ (pilote ?), à une époque ultérieure (RTC 116, b, face, 6).

Je n'ai rencontré qu'une seule fois cette graphie (REC 84) lorsque gibil veut dire « nouveau », dans Fö 26, I : é-gibil, « temple nouveau ». Il ne s'agit probablement que d'une erreur de scribe ou de copiste, car é-gibil (REC 85) est attesté plusieurs fois, notamment par DP 614, IV.

B) La graphie REC 85 est employée lorsque gibil signifie « nouveau », « frais », « neuf », dans les expressions que voici :

é-gibil: id₇-^dNin-ġir-su é-gibil-An-ta-sur-ra-ka-na i-
gin-gin-a : « le mois où le dieu Nin-ġir-su est entré dans son nouveau temple de l'An-ta-sur-ra » (DP 116, XV, XVI). On trouve la même graphie s'il s'agit du temple de ^dNin-DAR (Fö 78, IV) ou de ^dBa-ú (DP 263, I).

ěš-gibil: NINA^{ki}-na ěš-gibil-^dNanše-ka i-gin-gin-a : « le jour où, à NINA, (Šaġ₅-Šaġ₅) est allée dans le nouveau sanctuaire de la déesse Nanše » (RTC 48, IV).

é-gal-gibil (DP 462, III).

gán-gibil(-tur): DP 574, V ; Fö 99, IV : gán-gibil(-tur-ra-
šè) : DP 530, II ; gán-gibil(-gu-la) : DP 582, V.

ganun-gibil(-ta) : DP 546,III ; ġanun-gibil(-Ġiš-kiġ-ti-ta) : DP 520,II ; 522,II ; 526,II.

giri(b)-gibil: DP 651,V ; giri(b)-gibil gán-UL-nu-tu₁₂(g)-ka¹ : TSA 25,VI.

balaġ-gibil: « balaġ neuf » (DP 66,VII).

ġišūr-gibil: « poutres neuves » (DP 441,II) opposées à ġišūr-sun (DP, 441,I) ; cf. DP 438,I.

áb-saġ-gibil áb-úr-gibil : « harnais (?) neufs » (DP 493,VIII) opposés à áb-saġ-sun, áb-úr-sun (DP 493,III).

ġišgú-ba-gibil-gud-apin : « jougs (?) neufs » (TSA 28,III) opposés à ġišgú-ba-sun-gud-apin (TSA 28,III).

DI-pa-gibil ; DI-ELLAG-gibil (DP 493,III), opposés à DI-pa, DI-ELLAG-sun-sun (DP 493,IV).

kuš-naġ-gibil : « outres neuves » (DP 493,IV).

káš-še-gibil(-šè) : « (céréales) pour la bière d'orge *fraîche* » (RTC 66,I).

lú-káš-še-gibil-ka : « fabricant de bière d'orge *fraîche* » (DP 189,II).

II. Le Bár-gur₅-a

Ġim-tar-sír-sír est la seconde fille d'Uru-ka-gi-na et de Šag₅-Šag₅ (cf. *Or. 43/44*, p. 125). Mais qu'est-ce que son Bár-gur₅-a ? Ni Deimel (*ŠL*, p. 89, 19), ni Scholtz (*MVAG XXXIX*, Nik 174, p. 90) n'ont proposé de traduction.

Cinq textes nous apprennent que l'on sort du Bár-gur₅-a de Ġim-tar-sír-sír de l'orge et du blé amidonnier. D'après DP 143,

(1) « Verger nouveau du terrain UL-nu-tu₁₂(g) ». Je traduis giri(b) par « verger », car le personnel en question dans TSA 25 est celui qui effectue des livraisons de fruits d'après DP 106, 108. Il s'agit de AN-a-ġu, Ê-tur₅, E-ta-e₁₁(d), Ur-ki, En-kisal-sig₉, Niġir-ab-zu. Toutefois, AN-a-ġu plante aussi des légumes ainsi que Ê-tur₅ (cf. *infra*, p. 375, n. 2 et 3). De même que ki-sum-ma-gán-Û-gig-ka-šè (cf. *supra*, p. 29, n. 1, b), giri(b)-gibil-gán-UL-nu-tu₁₂(g)-ka montre que l'extension du concept de gán est plus grande que celles de ki-sum-ma ou de giri(b). C'est pourquoi la traduction de « terrain » pour gán me paraît plus convenable que celle de « champ ». D'ailleurs, nous savons par les « Inscriptions Royales » que le gán-Û-gig servit de champ de bataille : En-an-na-túm I y vainquit Ur-lum-ma (*Cône d'En-te-me-na*, III ; *ISA*, p. 64). A propos d'une disposition contraire possible : gán-giri(b), cf. DP 573, *infra*, p. 375, n. 5.

on s'en sert pour nourrir des oies et payer des gages¹. Selon DP 525, 3 gur d'orge sont destinés à la nourriture des bœufs, 2 gur sont envoyés dans l'É-ki-sil-la²; 5 autres gur sont emportés : le texte mutilé ne permet ni de savoir où, ni par qui. Fö 23 paraît signifier que 5 gur sortis du Bár-gur₅-a ont servi à payer le blanchisseur³. VAT 4655 (*Or.* 32, p. 76) mentionne une consommation beaucoup plus importante de céréales distribuées à titre de fournitures mensuelles (še-ġar). Enfin, selon VAT 4850 (*Or.* 32, p. 76), d'autres céréales du Bar-gur₅-a ont été enlevées par l'intendant En-ig-gal de la « Grange des Artisans » (ġanun-Ġiš-kiġ-ti-ta).

Si l'on compare VAT 4850 et VAT 4465 (*Or.* 32, p. 76), on a l'impression que Bár-gur₅-a est, *mutatis mutandis*, l'équivalent de Nġ-en-na, le « Domaine Seignorial » :

VAT 4465 : zíz Nġ-en-na gán-RIN-na Dam-diġir-ġu, ugula [šu-na-ġál-]la-am₆⁴. En-ig-gal... é....ta e-ta-ġar.
 VAT 4850 : še zíz Bár-gur₅-a [Ġim-]tar-sír-sír-ra, dumu-kam, A-ba-di dub-sar šu-na-ġál-la-am₆⁴. En-ig-gal... ġanun Ġiš-kiġ-ti-ta e-ne-ta-ġar.

Il serait peut-être téméraire de conclure que la Grange des Artisans appartenait au Bár-gur₅-a ; mais il semble bien qu'en cette occurrence on en ait sorti l'orge et l'amidonniér récoltés dans le Bár-gur₅-a.

Deux autres documents paraissent révéler au contraire, le premier, que Ġim-tar-sír-sír a reçu, en son Bár-gur₅-a, des céréales — ce qu'exprime le verbe mu-na-túm —, le second, qu'elle a reçu des céréales venant de son propre Bár-gur₅-a (verbe mu-na-riġ₅-a)⁵ : voir TSA 2,XI,XII et Nik 174,III,IV. Dans les deux cas, l'infixe du datif renvoie à cette princesse.

Enfin, Bár-gur₅-a est attesté, mais, comme on devait s'y attendre, sans Ġim-tar-sír-sír, dans deux textes de la première année de Lugal-an-da, DP 214 et DP 184. Le Bár-gur₅-a s'y

(1) Cf. *supra*, p. 97.

(2) Cf. *supra*, p. 27, n. 1.

(3) še-túġ-zig-zig-a ; ME.NE inscrit au-dessous de l'expression précédente pourrait être lu Me-lám, abréviation possible des noms propres É-me-lám-sír (DP 138,VI) ou Me-lám-kur-ra (DP 136,V). Ce serait le sujet de ba-túm, personnage ayant emporté l'orge destinée au blanchisseur (cf. DP 124,I et DP 125,I : Nam-ġú pour Lugal-nam-ġú-sír ; En-lú pour En-lú-saġ₅-ga).

(4) Cf. *infra*, p. 361.

(5) Cf. *RO*, p. 13 et p. 37, n. 1.

trouve en rapport avec une cérémonie religieuse, et avec l'intendant de la « Maison » des enfants princiers. On lit en effet, dans DP 214,II,III : ab-zu gú-id-ka-ka Bár-gur₅-a ì-duš-a-a : « lorsque dans l'ab-zu de la Rive du Fleuve, dans le Bár-gur₅-a, on a séjourné »¹. A cette occasion, une ânesse de deux ans fut offerte à Bár-nam-tar-ra par Ur-^dIgi-ama-šè².

Il semble donc que le Bár-gur₅-a soit pour les enfants des P.A.TE.SI (ou des rois), ou pour un seul d'entre eux, un domaine analogue à l'É-ki-sìl-la (cf. *supra*, p. 27, n. 1), comprenant un sanctuaire, ayant un personnel particulier, équivalant aussi au Níg-en-na, en tant que producteur de céréales, c'est-à-dire bien plus qu'un simple grenier. Bár pourrait d'ailleurs être considéré comme un « diminutif » de é.

III. TSA 21.

(I) 157 1/4 še-gur-saġ-ġál, 60 1/4 zíz-babbar, Ur-dul saġar.

59 še Šeš-lú-dùg, ugula.

(II) 20 zíz-babbar Amar-^dEn-zu, 20 zíz-babbar INIM-UD-zid AD.GÉ-me³.

20 zíz-babbar Ur-^dNin-tud, zadim.

še-bal-a-am₆.

(III) 85 1/2 še, 48 1/2 zíz-babbar, še-ba-še-ġar-šè ba-ta-ġar⁴.

(IV) šu-niġín: 301 3/4 še-gur-saġ-ġál, 166 1/4 zíz-babbar⁵; gán-bi : 72 iku (= 4 bür); iku-l-šè : (V) še, zíz, 13 gur-2-ul ì-tu₁₂(g)-am₆⁶.

(1) La même phrase figure dans DP 184,V : le complexe verbal est réduit à ì-duš-a.

(2) Son titre est : nu-bànda-nam-dumu. Il exerça ses fonctions sous deux règnes : cf. DP 59,XI (L. 3) ; DP 42,III ; DP 132,III (L. 5) ; DP 133,V (U. 1).

(3) Le pluriel se rapporte aux deux fabricants de nattes qui viennent d'être nommés.

(4) Cf. *supra*, p. 108, n. 5.

(5) Le calcul donne : 168 3/4. L'erreur ne modifie pas le chiffre désignant le rendement par unité de surface (v. *infra*, n. 6).

(6) Ce résultat provient des calculs suivants : 301 3/4 še + 168 3/4 zíz = 470 1/2 gur-saġ-ġál, soit : 941 gur-2-ul. Ce volume total est divisé par 72. Le rendement par iku est donc 13 gur-2-ul.

še, zíz, Níg-en-na, gán-RIN-na.

gán ú-rum¹ Bár-nam-tar-ra, dam Lugal-an-da PA.TE.SI
(VI) Lagaš^{k1}-ka. En-ig-gal nu-bànda ġiš-bi-ra².

4

IV. L'expression šu-na-ġál-la-am₆

Cette expression semble être une formule figée issue du verbe ġál accompagné de šu-na, tel qu'on le relève, par exemple dans

(1) Ainsi que je l'ai indiqué ci-dessus, pp. 38 s., la production de ce terrain est également dans la tablette récapitulative RTC 71. Ce « Terrain des Fleurs » de 4 bùr, qualifié, selon TSA 21,V, de « propriété » (ú-rum) de Bár-nam-tar-ra, figure, avec la même superficie, dans DP 574,V, mais avec l'attribut gán-É-mi-kam : « terrain du Domaine de la Princesse » (col. VI). A ce titre, on le nomme en le séparant nettement des autres terrains constituant la dotation du PA.TE.SI (kur₆-PA.TE.SI-ka). Il en est de même dans RTC 71,X. Ū-rum semble donc correspondre à kur₆, ce dernier terme n'étant pas usité quand il s'agit de la femme de Lugal-an-da.

On le trouve pourtant lorsqu'il est question de Dim-tur, femme d'En-èn-tar-zid, — cf. Nik 42, *infra*, p. 373 — et, dans ce cas, l'interprétation du document contraint à l'opposer à ú-rum — cf. RTC 70, *infra*, p. 374 —, c'est-à-dire à ne pas donner à l'expression ú-rum Dìm-tur un sens plus précis que lorsqu'elle se rapporte à tout ce qui est soumis, gens et biens, à son administration. Voir ci-dessus, pp. 53, 54. TSA 21 ne mentionne pas clairement, ainsi que DP 574, que les 4 bùr du gán-RIN-na font partie du Domaine de la Princesse ; mais il semble que ce fait soit confirmé par la présence du nom de l'écuyer Ur-dul, dont le titre complet est saġar-É-mi (cf. DP 132,V).

Notons encore que, selon Fö 16 (cf. *supra*, pp. 46-48), sous Lugal-an-da 6, un gán-RIN-na de 7 bùr moins 2 iku est qualifié de ú-rum Bár-nam-tar-ra.

D'autre part, DP 601 indique l'ensemencement d'un « Petit terrain des Fleurs » (gán-RIN-na-tur) de 3 bùr 3 iku, probablement sous Lugal-an-da 6 ; le même terrain ne mesurerait que 3 bùr 2 iku 1/2, sous Uru-ka-gi-na 1 (STH.I, 39). S'agit-il de la parcelle appartenant au Níg-en-na, selon DP 603 ? Voir la traduction de ce texte ci-dessus, p. 132.

Enfin, un « Grand terrain des Fleurs » (gán-RIN-na-gu-la) faisant partie de la dotation du PA.TE.SI (kur₆) est attesté par DP 560, sous Lugal-an-da 2 : on en tire 150 gur d'orge. On sait par RTC 66,VIII, que le gán-RIN-na avait produit 85 gur-saġ-ġál 1/2 d'orge et 48 gur 1/2 de blé amidonnier. Mais on ne peut rien tirer de la comparaison, puisque les documents ne précisent pas si la récolte a été faite ou non sur la totalité du terrain considéré. Les rations attribuées aux animaux pour les travaux des champs ne nous renseignent pas davantage, malgré les indications de Fö 184 (cf. *supra*, pp. 43, 46), sur la superficie des terrains, car les livraisons pouvaient être faites et enregistrées en plusieurs fois ; les laboureurs recevaient même, à l'occasion, plus qu'il ne leur était nécessaire : 12 gur moins 1/4 furent délivrés pour l'ensemencement du gán-RIN-na au moyen des ânes (DP 529,V), 30 gur pour le labour à l'aide des bœufs (Nik 74,II), et 3 gur selon Nik 75,I.

(2) Cf. *supra*, pp. 48 ss., et Fö 16, pp. 46 ss.

Fö 136, qui se termine par : šu-na e-ġál : « dans sa main ils se trouvent ». Il s'agit des poissons apportés par le pêcheur Gu-ú et confiés à Saġ-en-NI-zu.

Dans DP 268, šu-na-ġál-la-am₆ doit être traduit par l'imparfait, car on ne signale pas un apport, mais une sortie des stocks :

DP 268

(I) 9 dug ì-ir-a-anše id ₇ -gud-du-bí-sar-a En-šu ka-šagan-ġé	9 dug ¹ de graisse à oindre d'ânesse ; le mois où l'on inscrit les bœufs, le chef des magasins de matières grasses En-šu ² en a fait la réception ³ .
(II) šu-a-bí-gi ₄ Bár-nam-tar-ra dam Lugal- an-da PA.TE.SI Lagaš ^{k1} - ka-ġé (III) É-níġ-ga-ra ⁴	Bár-nam-tar-ra, épouse de Lugal-an-da, PA.TE.SI de Lagaš, dans l'É-níġ-ga les

(1) Dug signifie « pot » ou « vase » ; mais c'est aussi une mesure de capacité équivalente à 20 ou 30 sila, selon ŠL, p. 533, 10. Fö 89 montre qu'à l'époque de Lugal-an-da 5, le dug valait 20 sila. En effet, les 29 dug moins 10 sila consignés dans le šu-niġin correspondent à 28 dug 10 sila, chiffre obtenu en additionnant les différentes quantités énumérées plus haut. Il s'agit, dans ce texte, de graisse de vache. D'autre part, plusieurs documents traitant de matières grasses montrent que dug est employé comme multiple du sila : cf. DP 271, I : 10 dug moins 4 sila ; DP 274, I : 6 dug 10 sila ; DP 276, III : 19 dug moins 10 sila. Ces résultats concordent avec ceux de Thureau-Dangin : cf. RA 18, p. 135.

(2) Abréviation de En-šu-gi₄-gi₄ (cf. DP 270, I).

(3) Voir ci-dessous, pp. 368 ss.

(4) É-níġ-ga-ra = é-níġ-ġa(r)-a (cf. VSC, p. 17). Contrairement à ce qui peut être constaté à propos de l'É-ki-sil-la et de l'É-ki-lam-ka où l'on fait entrer, et d'où l'on fait sortir des marchandises de toutes sortes (cf. *supra*, p. 27, n. 1 et pp. 50, 53), il semble que l'É-níġ-ga soit surtout destiné à recevoir des produits alimentaires ou des produits d'entretien : des poissons (DP 299, 300, 309, 316, 322, 327 ; TSA 48 ; RTC 32) ; de la farine et de l'amidonner (DP 149, VII, VIII ; 163, III : cf. *supra*, pp. 70, 237) ; du malt cuit (babbir) pour fabriquer de la bière (DP 163, I) ; des légumes servant parfois de semences (sum et si₄-lum ; cf. *supra*, p. 29, n. 1 ; p. 321, n. 2 et DP 375, 376, 377, 383, 384, 385, 398, 408 ; TSA 41) ; des produits de « beauté » (graisse d'ânesse à oindre : DP 268, 269) ; des bottes de chanvre (pour le tissage ?) : DP 370) ; de l'orge pour les oies (DP 158, X). Des graisses et des fruits pouvaient être sortis de l'É-nig-ga (DP 271 ; 491).

Deimel a traduit É-níġ-ga par « Schatzhaus » et Scholtz par « Brothaus » (cf. ŠL, p. 575, 318 et MVAG XXXIX, p. 52), traductions littérales de deux lectures différentes... On peut supposer que l'É-níġ-ga était le siège des services de ravitaillement du Domaine de la Princesse. En effet, selon DP 271, l'*huile fine* (traduction hypothétique de ì-nun) confiée à un transporteur de matières grasses, en provenance de l'É-níġ-ga, semble sortir de l'É-mi, si toutefois la dernière phrase se rapporte bien, comme je le crois, aux deux quantités précédemment désignées. D'autre part, selon DP 322, I, des poissons livrés par des pêcheurs (mu-túm ; col. IV) ont été en

ba-túm	a fait porter ¹ .
1 dug i-ir-a-anše	1 dug de graisse à oindre d'ânesse ;
Ur-tar-sír-sír-ra (IV) [dumu?]	Ur-tar-sír-sír-ra ² , [son fils], l'a emporté.
ba-túm	
i En-šu ka-šagan-na ³ -ka	Graisse du chef des magasins de matières grasses En-šu.
šu-na-ġál-la-am ₆	Il l'avait en dépôt ⁴ .
5	5 ^e année.

Šu-na-ġál-la se rapporte également au passé, me semble-t-il, dans un texte beaucoup moins clair, Nik 243. Transcrit dans *Or.* 21, p. 31, il commence par une énumération de différentes peaux ainsi qualifiées à la col. III : kuš PA.DUL-ba-an, ou apparemment : kuš ugula DUL-BA-am₆⁵. On lit ensuite :

partie dirigés vers l'É-mí, vers l'É-niġ-ga (É-mí-a É-niġ-ga-ra ba-túm). Si cette interprétation est juste, les lú-É-niġ-ga₁₁-gé (DP 328,III) seraient les employés de l'intendance.

M. Lambert a traduit É-niġ-ga par « trésor », dans *RA* 47, p. 58, sans doute parce qu'En-ig-gal y envoie une certaine quantité d'argent, après avoir payé ses achats. Ce fait confirmerait, à mon sens, que l'É-niġ-ga abritait les « services » de l'intendance. De plus, une phrase de DP 163, on l'a vu, donne à penser qu'il existait aussi un É-niġ-ga du Palais appartenant à Uru-ka-gi-na, distinct de l'É-niġ-ga de l'É-mí (cf. *supra*, p. 237, n. 1), ce qui vient naturellement à l'appui de mon hypothèse.

(1) Le préfixe ba- indique bien que Bár-nam-tar-ra fait accomplir l'action dans son intérêt.

(2) C'est un fils de Lugal-an-da et Bár-nam-tar-ra (cf. DP 75,III) ; l'épithète dumu a été supposée d'après la formule habituelle : cf. : Nik 219,II ; TSA 32,II ; DP 75,VII.

(3) Ka-šagan-na au lieu de ka-šagan : c'est une forme plus rare mais attestée (cf. *ŠL*, p. 830, 10).

(4) Le texte mentionne deux « sorties » de graisse à oindre : la première quantité a été envoyée dans l'É-niġ-ga aussitôt que reçue, par En-šu, de la part de ceux qui l'avaient fabriquée. Šu-na-ġál-la-am₆ paraît signifier que la seconde avait séjourné quelque temps dans les stocks du ka-šagan.

(5) Il n'est pas sûr que cette lecture soit convenable, bien qu'elle corresponde à la copie de Nikolsky. DP 101,II, présente une expression parente, si toutefois l'on s'en tient à la lecture de Deimel. Cf. : Pa-dul-tu(d) é-šag₄-ga-ka-gé (*Or.* 20, p. 21) ; das dul-tud (wörtlich : Geburts-Hügel) ; é-šag₄-ga (Frauenhaus ? Schlafräum der Göttin ?)... (*Or.* 20, p. 24) ; Pa-dul-tu(d)-é-šag₄-ga (*ŠL*, p. 496, 4, n). Voir également *ŠL*, p. 892, 20, où les signes DUL et TUD sont suivis de la mention : « e. Ort (?) ».

Il me semble hors de doute que, dans DP 101, il n'y a pas de signe DUL, mais un signe ġar à moitié effacé. Non seulement ġar-tud désigne une profession connue, sinon identifiée (cf. *supra*, pp. 159, 162 ss.), mais l'ugula-ġar-tud-é-šag₄-ga-ka-gé dont il est question dans DP 101 s'appelle Sub-la-ni, alors que ce nom est attesté dans DP 137,IV, associé à la même fonction (V) : on y trouve la liste de ses subordonnés et de ses collègues Lugal-niġ-ga-ni et É-úr.

Bien que la copie de Nik 243 (kuš-PA-DUL-BA-AN) soit nette, et bien que

(III) Ur-igi nu-bànda
 (IV) é-a ba-ni-túm
 kuš Ur-^dNin-ug-ga₁₄
 šu-na-ġál-la
 dub-bé nu-bal

6

L'intendant Ur-igi, dans le palais (?) les a fait porter.
 (C'étaient des) peaux que Ur-^dNin-ug-ga₁₄ avait en mains.
 On n'a pas cassé la (ou : les) tablette (s).

6^e année.

On sait que Ur-^dIgi-ama-šè est l'intendant de la « Maison » des enfants princiers ; é la désigne sans doute. Quant à Ur-^dNin-ug-ga₁₄, c'est un corroyeur ; la (ou : les) tablette(s) qui avai(en)t été établie(s) étai(en)t sans doute du genre de celle-ci :

Nik 222

(I) 58 kuš udu 2 kuš
 maš-gal

kuš udu izin kú-a

Ur-^dNin-ug (II) irib
 id₇-amar-a-a-sig₉-DA-ka²

šu-ba-ti

3

58 peaux de moutons, 2 peaux de boucs (litt. : grands chevreaux).

Peaux de petit bétail débité¹ pour la fête ;

le corroyeur Ur-^dNin-ug,
 le mois où les jeunes bêtes *sont* [pleines,

les a reçues.

3^e année.

les signes soient disposés de telle façon qu'ils ne laissent pas deviner de lacune, il ne serait pas tout à fait impossible que le copiste ait reproduit ce qu'il avait cru lire, et que DUL soit ici encore la moitié gauche d'un signe ġar, que BA représente la moitié droite d'un signe tud. Il faudrait alors comprendre : kuš-ugula-ġar-tud-am₉.

(1) Littéralement, kú-a pourrait être traduit par : « mangé ». Mais je suppose que udu-izin-kú-a est à comprendre comme udu-kú-a izin..., à interpréter comme udu-kú-a En-kug (etc.) : cf. *supra*, pp. 224, 225. On ne précise pas la fête dont il s'agit, mais c'est probablement celle qui a donné son nom au mois qui date la tablette : cf. *supra*, p. 244, n. 2.

(2) On trouve également : id₇-amar-a-a-sig₉-ga (STH.I, 3, V ; Nik I, XVI), id₇-amar-a-a-sig₉-ga-a (DP 344, II), id₇-amar-a-a-sig₉-da (DP 48, V). Da est vraisemblablement composé de l'indice -d du temps actualisé et de la particule -a du relatif. La forme pleine de Nik 222 contient la postposition locative séparée du -a relatif par le -k- intercalaire.

La traduction de ce nom de mois n'est pas sûre ; cf. M. Lambert, *RA* 47, p. 117 : (le mois « les jeunes bêtes s'emplissent d'eau »). Je préfère, selon une suggestion de R. Jestin : « le mois où les jeunes bêtes sont pleines ». (a-a : « semence »), évoquant une fête du même nom. Quatre textes attestent, à cette époque, des sacrifices à l'É-tùr ; tùr signifiant « enclos », il y a là, sans doute, plus qu'une coïncidence. Cf. *supra*, p. 244, n. 1 et 2.

Le sens de šu-na-ġál-la(-am₆) est donc assez clair lorsqu'il s'agit d'hommes dont le métier est connu ; il est moins évident mais peut être déduit de ce qui précède, lorsque le texte se rapporte à des personnages dont l'activité n'est pas très bien définie : agrig, ugula, šub-lugal, uku-uš, qui paraissent susceptibles de diriger, ou de surveiller les travaux des champs, quels qu'ils soient, d'effectuer des transports de céréales après la récolte, ou d'en recevoir pour payer et peut-être nourrir leurs subordonnés.

Selon RTC 55, un chef laboureur, Saġ-ġá-tu₁₂(g)-a, semble avoir eu en dépôt de l'amidonnier. VAT 4655 (*Or.* 32, p. 76) et VAT 4465 (*Or.* 32, p. 76) signalent qu'un chef d'équipe et un scribe étaient responsables d'un stock de céréales (cf. *supra*, p. 362) ; il en est de même d'un cultivateur (engar ; voir ci-dessus, p. 56, n. 2) selon DP 544,III, et de deux personnages dont le nom revient très souvent à propos de céréales, Ur-^dŠè-nir-da (v. DP 148,III,IV, *supra*, p. 62 ; DP 162,IV) et Inim-dug₄ (RTC 67,IV).

Or, dans ces trois textes, ainsi que dans VAT 4465 où figure Dam-diġir-ġu (*Or.* 32, p. 76), il est question de « sorties » de céréales pour le paiement des gages (še-ba), pour la consommation des animaux (še-ġar), et pour la distribution de fournitures destinées à divers usages (e-ta-ġar). Ces grains, dont l'intendant dispose, avaient été, sans doute, précédemment et par son ordre, confiés aux šub-lugal ou aux chefs d'équipe (cf. *supra*, p. 39). C'est probablement ce que signifient les tablettes du type de Nik 98, Fö 81, DP 558, DP 561 enfin, où nous retrouvons le cultivateur Gala-tur, nommé dans DP 544, et dont l'interprétation est liée au sens de la racine bal (cf. *supra*, pp. 32 ss. ; 44, n. 1, 49, 50, 53, et *infra*, pp. 371, 374).

V. Le verbe šu....gi₄.

Le composé šu....gi₄ se présente sous plusieurs formes grammaticales dont les plus fréquentes sont : šu-a-bi-gi₄ et šu-na-i-ni-gi₄. Les traductions proposées par Deimel et Scholtz — je donnerai, chemin faisant, les références¹ — sont nombreuses et confuses.

(1) Voir également *ŠL*, p. 665, 288, et p. 671, 404.

Sans doute Deimel a-t-il remarqué l'importance du datif dans les phrases où figure la postposition -ra (DP 105, VIII et 106, V) et son absence dans DP 107, VII : aussi traduit-il, dans *Or.* 16, p. 63, šu-na-i-ni-gi₄ par « in ihre Hand wenden sie hin » et šu-a-bi-gi₄ par « nimmt sie in Empfang ». Mais il ne tire pas de cette opposition tout le parti possible, et cela, me semble-t-il, pour deux raisons :

1) Il s'efforce de sauvegarder, dans certaines de ses traductions l'idée de « retourner » (wenden, zurückgeben : *Or.* 5, p. 19) qui, bien qu'elle soit l'une des acceptions de la racine gi₄, par exemple dans Fö 127, VII et Nik 196, V, où l'on dit que des animaux ont été remis à leurs bergers après avoir été amenés par eux et marqués, a dû s'affaiblir autant que le préfixe « re » de notre verbe remettre, lorsque gi₄ ou gi sont employés avec šu-na ou šu-a, ou même sous la forme ba-gi (cf. *supra*, p. 310).

On pourrait à la rigueur admettre que toute production de la terre retourne au Temple comme propriété confiée passagèrement à ses employés (« als Eigentum des Temples », *Or.* 21, p. 38 ; « des Eigentums des Tempels », *Or.* 5, p. 19). Mais le verbe ayant inspiré ce commentaire devrait être alors šu-na-i-ni-gi₄ et non šu-a-bi-gi₄ (cf. DP 106, 107, page suivante). Or, c'est bien šu-a-bi-gi₄ que Deimel interprète ainsi ; les citations que j'ai faites se rapportent, la première, à des peaux d'animaux, la seconde, à l'orge du « Domaine Seigneurial » (Níġ-en-na). De plus, pour conserver cette idée de « retour », lorsque l'intendant est le sujet de šu-a-bi-gi₄, Deimel est obligé de supposer : « der Nu-banda... bringt etwas in das Magazin zurück » (*Or.* 16, p. 63).

R. Scholtz traduit par « zurückgeben » šu-na-i-ni-gi₄ (RTC 45, *MVAG XXXIX*, p. 106) ; par « als ersatz gegeben » la même formule (RTC 27, *op. cit.*, p. 154). Mais šu-na-mu-ni-gi-gi-ne (DP 288, *op. cit.*, p. 53) est rendu par « in Hand bringen lassen », alors que šu-a-bi-gi₄ est vaguement traduit par « besorgen » (DP 566, *op. cit.*, p. 40).

N'est-il pas clair, pourtant, d'après les deux fragments reproduits ci-dessous, que šu-na-i-ni-gi₄ et šu-a-bi-gi₄ n'ont d'autre sens que « livrer » et « recevoir », c'est-à-dire « mettre » dans la main d'un autre (šu-na) ou dans la sienne propre (šu-a) ?

DP 107,VI (šu-niĝín)

(des fruits) Nu-giri(b)- ^a Ba-ú- gé-ne mu-túm	(des fruits). Les arboriculteurs de la déesse Ba-ú les ont appor- [tés.
Šag ₅ -Šag ₅ dam Uru-ka-gi- na PA.TE.SI Lagaš ^{k1} -ka-gé šu-a-bi-gi ₄	Šag ₅ -Šag ₅ , épouse d'Uru-ka-gi- na, PA.TE.SI de Lagaš, les a « réceptionnés » (ou : en a pris livraison).

DP 106,VI (šu-niĝín ; cf. DP 105,108)

(des fruits) Nu-giri(b)- ^a Ba-ú- gé-ne Šag ₅ -Šag ₅ dam Uru-ka-gi-na lugal Lagaš ^{k1} -ka-ra šu-na-i-ni-gi	(des fruits). Les arboriculteurs de la déesse Ba-ú, à Šag ₅ -Šag ₅ , épouse d'Uru-ka-gi-na, roi de Lagaš, les ont remis (ou : livrés).
--	--

2) Deimel ne semble pas avoir compris que lorsque le sujet de šu-a-bi-gi₄ n'est pas un personnage tel que la femme du PA.TE.SI ou l'intendant, mais un chef d'équipe quelconque, le verbe peut exprimer que la réception concerne des produits livrés à ce chef d'équipe par ses subordonnés (cf. DP 439, TSA 43, Fö 113). Aussi propose-t-il de donner à šu-a-bi-gi₄ un sens voisin de mu-du, ce qui aboutit à la confusion totale avec šu-na-i-ni-gi₄ (cf. *Or.* 16, p. 63).

L'interprétation que je viens de définir permet de refuser également la traduction de Scholz (besorgen). Indépendamment de ce que l'on sait de l'organisation hiérarchique de la société sumérienne (cf. *supra*, p. 187), elle peut être confirmée par le passage suivant :

Nik 247,II (šu-niĝín)

3 kuš gud 6 kuš anše saĝ-apin-gé-ne šu-a-bi-gi ₄	3 peaux de bœufs, 6 peaux d'ânes ; les conducteurs de charrue les ont « réceptionnées ».
Lugal-an-da PA.TE.SI.. É-gal-la šu-a-bi-gi ₄	Le PA.TE.SI Lugal-an-da, ...dans le Palais, en a pris livraison.

Ainsi l'action du PA.TE.SI (ou celle de son représentant direct), par rapport aux chefs laboureurs, est-elle de même nature

que celle de ces derniers, à l'égard de leurs employés ou de leurs esclaves. Le verbe šu...gi₄ peut donc être traduit, dans tous les cas, selon une seule et même acception. Cf. *supra*, p. 205.

VI. Première étude complémentaire du sens de bal.

Allotte de la Fuÿe avait pensé que le verbe bal pouvait indiquer ce que l'on faisait de la récolte (cf. *supra*, p. 49). Mais comme l'usage des préfixes mu- ou e- dépendait, selon lui, du sens de l'action, il vit dans Nik 98 un versement effectué par le chef d'équipe (ugula) à l'intendant, tandis que celui de Nik 97 était « fait par le nu-bànda, représentant de l'autorité centrale, aux ugula chargés d'assurer le salaire et l'alimentation du personnel du PA.TE.SI » (*Hilpr. Ann.*, p. 134).

Je pense, au contraire, que le versement était fait, dans les deux cas, par l'intendant. Aucune difficulté n'est soulevée, A CE SUJET, par la traduction de Nik 97 d'Allotte de la Fuÿe ; en effet, l'infixe -ne- du datif pluriel renvoie manifestement aux compléments désignés par le suffixe du pluriel -e-ne : « Orge et blé provenant du sug du PA.TE.SI, En-ig-gal nu-bànda a arrêté (le compte)¹ [;] aux ugula des servantes, il leur a versé ». Le texte est en effet (col. V,VI) : še ziz Nîg-en-na gán-Da-sağar-gàr-mud kur₆-PA.TE.SI-ka En-ig-gal nu-bànda gîš-bi-ra ugula-gim-IZI²-gé-ne e-ne-bal (cf. Nik 39,VI).

Mais, inverser le sens de l'action pour rendre compte de Nik 98 oblige, sous prétexte que le verbe bal est accompagné du préfixe mu-, à supposer que le sujet précède le complément d'attribution³. Je traduis donc comme suit cette tablette :

(1) Cf. *supra*, p. 48, et *Hilpr. Ann.*, p. 134.

(2) Est-ce la bonne lecture ? Cf. Nik 83,II : Ur-sağ gal-ùg-glm-IZI-gé (Ur-sağ est le « surveillant » de ces servantes), et RTC 66,IV, où ces servantes semblent avoir pour supérieur un brasseur qui reçoit l'orge de leurs gages : še-ba gim-IZI-še Ni-ni-PI-ni lû-babbir-gé ba-tûm.

(3) L'inverse est plus fréquent. J'ai pourtant relevé, dans Fö 36 (*supra*, p. 28), un sujet précédant un « datif ». Mais (est-ce pour souligner cette construction, moins habituelle lorsqu'il n'y a qu'une proposition) la postposition -ra n'a pas été oubliée et l'équivoque est impossible. Ailleurs, dans un cas semblable, c'est la postposition des cas directs qui marque le sujet : (des ânes) PA.TE.SI-gé Bár-nam-tar-ra mu-na-ba : « le PA.TE.SI, à Bár-nam-tar-ra, en a fait cadeau » (Edin 09-405, 35,III).

Nik 98

(I) 74 še-gur-saġ-ġál
 1-bal-a-am₆
 251 lal 2/24
 2-kam-ma bal-a-am₆
 (II) Inim-dug₄ ugula
 gán-šaġ₅-ga-tur-ta
 Šubur nu-bànda
 (III) mu-na-bal

1

74 gur-saġ-ġál d'orge,
 première livraison ;
 251 (gur) moins 2/24,
 deuxième livraison ;
 au chef d'équipe Inim-dug₄,
 du « Petit terrain fertile », l'in-
 tendant Šubur les a transmis.

1^{re} année.

L'importance excessive accordée à l'emploi, dans les textes économiques, de tel ou tel préfixe, rend encore plus étrange la traduction de DP 39 par Allotte de la Fuÿe (*Hilpr. Ann.*, p. 128). En voici la fin : « Total 609 gur-saġ-ġál de grain, (du) champ de Ki-ti(l), (de) la dotation d'En-e-tar-zid P.A.TE.SI de Lagaš, Ki-ti(l) a établi (le compte). Ur-^dŠè-nir-da lui a versé ». Or, au préfixe près, le texte est rigoureusement parallèle à celui de Nik 97 : šu-niġin : 609 gur-saġ-ġál, gán Ki-til, kur₆-En-e-tar-zid P.A.TE.SI Lagaš^{ki}-ka,

Ki-til ġiš-bi-ra

Ki-til a arrêté (le compte)¹,Ur-^dŠè-nir-da mu-na-bal à Ur-^dŠè-nir-da il les a versés².

Cette traduction est conforme à l'interprétation de Scholtz pour DP 558 et quelques textes semblables (*MVAG XXXIX*, p. 40). L'usage du préfixe mu- en « finale » n'est pas rare.

On le trouve même après l'emploi répété de e- dans le texte, sans que le sujet soit changé, par exemple, dans DP 561 :

(I) 240 še-gur-saġ-ġál É-me-lám-sir ugula e-na-bal

(II) 80 1/4 2/24 Gala-tur Ur-dul-bi engar-me e-ne-bal...

(IV) En-ig-gal nu-bànda mu-ne-bal.

Il se pourrait que e- souligne la « descente » vers la sphère inférieure, celle de l'ugula et des deux engar auxquels renvoient respectivement l'infixe -na- du datif singulier et l'infixe -ne- du datif pluriel ; que mu- soit, du point de vue statique, l'emblème de la sphère supérieure, celle du Palais représentée par le nu-bànda. Mais il se peut aussi que, selon *VSP*, p. 239, mu- ne fasse « qu'accentuer le concept verbal englobant tout le texte ».

(1) J'emploie ici la propre traduction d'Allotte de la Fuÿe : « a prélevé » me semble plus convenable. Cf. *supra*, pp. 48 ss.

(2) Sans doute à titre de « dotation » du P.A.TE.SI, et pour être mis en dépôt ; cf. *supra*, p. 368.

VII. Transcriptions relatives au sens de ġiš-bi-ra.

Riftin 1.

(I) 676 še-gur-saġ-ġál 207 1/4 3/24 zíz-babbar
 še-Níġ-en-na gán-tur (II) gán-Gú-edin-na-ka
 kur₆-PA.TE.SI-ka En-ig-gal nu-bànda ġiš-bi-ra
 Inim-dug₄ (III) ugula e-na-bal
 Lugal-an-da-nu-ġun-ġá¹ PA.TE.SI Lagaš^{k₁} 2

DP 551

(I) 666 še-gur-saġ-ġál 207 1/4 3/24 zíz-babbar
 še-Níġ-en-na (II) gán-tur gán-Gú-edin-na-ka
 Inim-dug₄ ugula šu-a-bí-ġi₄
 (III) En-ig-gal nu-bànda É-ki-lam-ka-ka ì-sig₉
 (IV) [Bár-]nam-tar-ra dam Lugal-an-da PA.TE.SI
 Lagaš^{k₁}-ka 2

Fö 45

(I) 95 1/4 zíz-babbar-gur-saġ-ġál 165 še
 (II) Lugal-ug-tur saġa-É-babbar šu-a-bí-ġi₄
 Šubur nu-bànda (III) É-ki-sil-la-ka e-bal 4

RTC 57

(I) 168 še-gur-saġ-ġál 98 zíz-babbar
 (II) šu-niġín 266 gur-saġ-ġál
 še ú-rum En-èn-tar-zid (III) PA.TE.SI Lagaš^{k₁}-ka
 Lugal-ug-tur saġa ġiš-bi-ra 3

VIII. Transcriptions relatives au sens de kur₆.Nik 42

(I) 1 bùr 6 iku še-GIRI(B)-a gán Dul-nu-tu₁₂(g)

(1) Cf. M. Lambert, *RA* 50, p. 85.

- 2 bùr 6 (iku) gán Saġ-ġiš-ra-a
 1 bùr gán KA-tum-ma
 (II) 1 bùr gán Û-Mar-tud-dè
 2 bùr gán Ambar
 1 bùr gán Dag-mí-a
 2 bùr gán Za-ġa-ti-na
 (III) 1 bùr gán Ġeštin-na-lugal-ġin-
 zid
 (IV) šu-niġin 11 bùr 12 iku še-GIRI(B)-a
 še-bi 462 gur-saġ-ġál (V) ġig-zíz-bi 120 1/2
 kur₆-Dim-tur dam En-èn-tar-zid PA.TE.SI La-
 gaš^{ki}-ka 4

RTC 70

- (I) 75 še-gur-saġ-ġál še (gán) Û-Mar-tud-ka-kam
 30 še 20 zíz (II) gán KA-tum-ka-kam
 50 še gán En-ni-ġù-ba-dé-kam
 85 še 20 zíz gán Za-ġa-ti-na-kam
 (III) šu-niġin 240 še-gur-saġ-ġál 40 zíz-babbar
 é-En-da-nir-ġál-ka ba-siġ,
 (IV) 42 še gán Lugal-ġin-zid
 180 še 45 zíz-babbar (V) [2]4 ġú-nunuz 11 1/2 ġig
 gán-Ambar-ka-kam
 é-Nin-igi úr-KU-KU-ab-da-KU-a ba-siġ,
 (VI) ġú-an-šè 462 še-gur-saġ-ġál 120 1/2 ġig-zíz
 še-zíz ú-rum (VII) Dim-tur dam En-èn-tar-zid
 PA.TE.SI Lagaš^{ki}-ka
 Šubur nu-bànda é-a ì-siġ, 4

IX. Deuxième étude complémentaire du sens de bal.

Deimel, on l'a vu (ci-dessus, p. 33), attribue à la racine bal le sens de « quittieren ». L'un de ses arguments est qu'il considère cette racine comme un synonyme de šid¹.

(1) Cf. ŠL, p. 32, t.

On trouve, en effet, dans DP 401,II, à propos de légumes (sum)¹ déterrés (mu-ba-al) : Ur-sağ ugula e-na-bal, et dans DP 405,III : AN-a-ġu nu-giri(b)-ra e-na-šid, au sujet de circonstances analogues. L'équivalence de bal et de šid est évidente. Mais pour que bal signifie « acquitter », il faut décider — a priori, semble-t-il — que šid veut dire non seulement « compter », mais vérifier A LA RÉCEPTION. Or il n'est pas sûr que le nu-giri(b) AN-a-ġu ait livré des sum à En-ig-gal². Il paraît au contraire plus probable qu'il les ait reçus pour les faire planter³ (on les avait cueillis dans le terrain Da-sig₇⁴) dans le giri(b)-id-LAK 175-ka⁵, où ils ont déjà été déposés (giri(b)-id-LAK 175-ka-ka mu-ġál, DP 405,IV). Šid aurait alors le sens de « compter » une marchandise en la confiant à un personnage responsable, et bal signifierait donc « transmettre » (peut-être pour être mis en dépôt) ainsi que je l'ai supposé (cf. *supra*, p. 365), selon la traduction de Scholtz, « überweisen » (cf. *MVAG XXXIX*, pp. 39, 113). La fonction du chef d'équipe Ur-sağ, qui est peut-être le chef des porteurs (cf. DP 460,I : Ur-sağ ugula-íl-gé-ne) n'éclaircit pas le sens de bal, puisqu'il est susceptible d'avoir apporté les sum dont il s'agit dans DP 401, aussi bien que de les avoir enlevés, mais

(1) Cf. *supra*, p. 29, n. 1.

(2) AN-a-ġu est l'un des arboriculteurs qui livrent des fruits (cf. DP 105,II ; 106,III ; 107,III ; 108,IV ; 113,I). Mais, selon VAT 4905 (*Or.* 17, p. 19), il plante aussi (mu-sur) des carrés (uru₄) de légumes (sum). D'après DP 399, les semences lui étaient fournies par En-ig-gal.

(3) Non seulement les textes nommés à la note 2, DP 399 et VAT 4905 le laissent supposer, mais l'expression sum-numun-am₆ (« sum de semence ») suit giri(b)-Ē-tur₅-ka mu-ġál dans DP 404,II.

(4) Le locatif après le nom du giri(b) (col. IV) et la postposition -ta après gán-Da-sig₇ (col. II) expriment avec netteté le sens du déplacement.

(5) Ce verger (ou potager) apparaît dans DP 105,I, TSA 42,I, VAT 4613 (*Or.* 16, p. 47), mais le chef jardinier ou arboriculteur qui s'en occupe est un collègue d'AN-a-ġu nommé En-kisal-sig₆. Selon Fö 155,III et Nik 145,II, c'est AN-a-ġu qui en est responsable. Dans DP 573,I, le nom de ce verger est précédé du signe Û. La lecture de Deimel (*Or.* 4, p. 9) : 6 gán-ù-sar-idLAK 175-ka pourrait faire croire, soit que Û-sar... fait partie d'un nom de terrain (cf. *supra*, p. 322, n. 1), soit que le gán-Û est une partie du giri(b). Mais je crois que GÁN est à lire iku et qu'il faut comprendre : 6 iku Û-giri(b)-id-LAK 175-ka, de même qu'à la colonne II : 6 iku ki-sum-sigil...

Dans ces conditions, Û-giri(b)-LAK 175-ka appartiendrait au gán-Gú-bàn-da nommé col. I, 7, et le signe Û ainsi placé serait à rapprocher de : Û-id-mağ-ta (DP 646,IV), Û-tir-ambar_{ki}-ka (DP 647,IX), Û-engur-mağ-kam (DP 658,IV). La première de ces expressions indique le lieu à PARTIR duquel un travail distribué aux hommes selon des mesures de longueur (cordes et gi) a été fait, les deux autres, l'endroit où un travail analogue a été effectué. Cf. ŠL, p. 879, 30 : « e. Art von Bewässerungsgraben (?) » et p. 882, 108 : ù-a-dùg-ga (CT 1, 17, 4 ; 22,1 ; CT 7, 28 b).

l'examen d'une autre série de textes peut fournir quelques renseignements de plus.

C'est, en effet, son interprétation de *šid* qui conduit Deimel à donner, dans *Or.* 21, p. 82, 120, ce commentaire de VAT 4427 (*Or.* 21, p. 64) : (des poissons) En-ig-gal nu-bànda En-na-ud-ġu á-è-è-NE e-na-šid : « Die Fische wurden hier dem Ennababarmu bezahlt (zugezählt) als (dè) á-è-è : « Pachtlohn ». Hat der Tempel die Fischerei von E. gepachtet ? »¹.

Mais si l'on rapproche de VAT 4427 la fin de Fö 142 : šu-ku₆-ab-ba-gé-ne šu-a-bí-gi₄² En-ig-gal nu-bànda En-na-ud-ġu e-na-sum (III,IV), on voit qu'En-na-ud-ġu n'est pas celui qui apporte le poisson, mais celui à qui on le donne. Toutefois, le verbe sum signifie que ce n'est ni un cadeau, ni un salaire, évoqués d'ordinaire par la racine ba (cf. *supra*, p. 28, n. 3). Je suppose que le personnage en question recevait le poisson pour le faire sécher ou saler ; cette idée est confirmée par une phrase de DP 341,II,III, où an-da-ġál-la-am₆ doit être interprété comme šu-na-ġál-la-am₆³ : ku₆-à-è-è En-na-ud-ġu an-da-ġál-la-am₆ : « Rations de poisson versées (litt. : poisson de rations versées) qui se trouvaient chez En-na-ud-ġu ». Un individu du même nom porte le titre d'IGI.NIĠÍN⁴ : en admettant que cette dignité appartienne à celui qui entepose le poisson, on n'obtiendrait, quant à ses fonctions, aucune précision supplémentaire.

En conclusion, sans vouloir aucunement affirmer que *šid* ait toujours le sens de « compter en remettant une marchandise à quelqu'un »⁵, je considère comme vraisemblable, d'après les textes examinés plus haut, et sans prêter au signe = la signification de l'identité absolue, le syllogisme suivant : bal = šid ; šid = sum ; donc bal = sum : bal = compter ; compter = transmettre ; donc bal = transmettre.

Le sens de bal ainsi dégagé s'accorde assez bien, semble-t-il, avec le contexte des deux expressions : kiġ-bal et uš⁶-bal.

(1) Le sens de è a été évoqué ci-dessus, p. 58, n. 1 ; celui de á, p. 241, n. 1.

(2) Cf. *supra*, p. 370.

(3) Cf. *supra*, pp. 364 ss.

(4) Cf. DP 132,VIII,XI ; 133,XI,XIII ; 226,VIII,X.

(5) D'après VAT 4467 (*Or.* 20, p. 19), šid signifie simplement qu'on a compté des animaux inspectés : Lugal-an-da...IGI.ĠAR-bi e-ag Ur-^dIgi-ama-šè e-na-šid : « Lugal-an-da a fait leur inspection ; à Ur-^dIgi-ama-šè il les a « comptés » ». Cf. Nik 203, 204, *supra*, p. 89.

(6) Cf. *infra*, p. 378, n. 3.

La première peut être relevée à la fin de DP 633 : (VII) kiġ-bal 2 kam-ma Šeš-gub-ba-kam En-ig-gal nu-bànda i-dù : « travail fourni, pour la deuxième fois, (sous le contrôle de) Šeš-gub-ba. L'intendant En-ig-gal l'a fait faire ». « Fournir » n'exprime que l'adaptation à l'« objet » travail du sens de bal : « livrer », « transmettre ». Le travail a été fourni en réponse au commandement. Le verbe i-ši-til (= ils ont achevé ; til = til, cf. *Or.* 14, p. 38) employé à deux reprises dans DP 633 confirme la signification de bal : (I) 13 lú lú-1-šè kiġ-šu-dù-a-2-ta i-ši-til : « 13 hommes ; par homme, un travail de 0 m. 33¹, ils ont achevé... » (cf. col. IV).

Uš-bal figure dans trois textes sous l'aspect d'un nom verbal composé : v. DP 406, III, IV ; DP 606, II, III, Fö 37, II. Deimel (*ŠL*, p. 33, 26, w.) n'a pas proposé de traduction. Il se borne à rappeler que uš se rapporte en général à la longueur d'un champ et que, dans DP 406 et 606, il est employé « bei Feldmessung ». On lit dans la seconde de ces tablettes : uš-bal-1-am₆ (col. II) ; uš-bal-2-kam-ma-am₆ (col. III), après la mesure en iku de la surface de deux parcelles de terrain. Il ne peut donc être question de donner ici à uš le sens de « longueur » : ce qui a été effectué, une première et une seconde fois, c'est la mesure du terrain.

Or, le *ŠL* signale, p. 439, 31, qu'à uš correspondent deux valeurs akkadiennes : a) *ši-id-du*, Langseite (e. Feldes) ; b) *ša-da-du*, ziehen ; messen. V, R. 20, n. 2, 15. Il me semble donc que dans l'expression uš-bal, uš pourrait exprimer l'idée de mesure, à l'aide d'une corde, par exemple, et bal, l'idée de « franchir » un espace ou de « faire passer » cette corde d'un point à un autre. Le composé uš-bal se traduirait alors facilement par « mesure (effectuée) », et l'on comprendrait, semble-t-il, plus clairement que Scholtz, le « [uš] (?) -bal-ki-sum-ka-kam » de VAT 4460 (cf. *Or.* 14, p. 10 et *MVAG XXXIX*, p. 165) : « mesure (effectuée) du potager », au lieu de : « Zu der sich hinziehenden ? Längsseite des Sum-Ortes gehörig ist es ».

DP 406, III, montre l'emploi de uš-bal dans une proposition : uš-bal im-nun-i-UL-šè ġál-la-am₆ : (litt.) « mesure (effectuée) jusqu'à l'im-nun² de l'ouest² étant ». Enfin, dans

(1) Le šu-dù-a est une mesure de longueur équivalente à 10 šu-si ou 1/3 de kùš, soit à 16 cm. 5. Les 13 hommes ont fait un travail de 4 m. 29, soit 1 ġi, 2 kùš, 2 šu-dù-a.

(2) Cf. *infra*, pp. 378 ss.

Fö 37 (II), alors qu'il s'agit de carrés (uru_4) de légumes, $uš-bal$ est construit avec le -a du locatif, tandis que la racine $ĝál$ se présente avec un préfixe : $uš-bal-a e-ĝál$: (litt.) « dans la mesure (effectuée) ils se trouvent ». Il s'agit, me semble-t-il, d'un *post-scriptum* se rapportant à 2 « carrés » de *sum* qu'on aurait oublié d'inscrire parmi les autres, avant la mesure consignée à la case 3 de la col. II.

X. Les expressions $i-UL$ et $im-nun$. Les quatre points cardinaux. (Commentaire de DP 437)

$Im-nun-zag-ga-ka l-tum$ (DP 437, III) ; $i-UL-a i-tum$ (DP 437, IV) : les commentaires de ces deux phrases ne peuvent se faire séparément. D'une part, en effet, $i-UL-a$ remplace très probablement $im-nun-i-UL-a$; d'autre part, $i-UL$ et $zag-ga$ sont employés, me semble-t-il, en opposition l'un par rapport à l'autre.

Il faut consulter, pour s'en convaincre, DP 641 et DP 577. La première de ces deux tablettes indique les limites et les longueurs des multiples tronçons d'un canal, ou d'un talus (e) en construction à travers un terrain nommé $gán-Urù-dù-a$ ¹. On relève notamment à la colonne VII : $im-nun-i-UL-ta im-nun-zag-ga-šè$: « de l' $im-nun-i-UL$ à l' $im-nun-zag-ga$ » ; ce sont les points de départ et d'arrivée d'un travail qui mesure un peu plus de 16 cordes $1/2$ ². D'autre part, dans DP 577, l' $im-nun$ est qualifié de la manière suivante : $im-nun-saĝ-an-na-ka-kam$ (IV) ; $im-nun-i-UL-kam$ (VI) ; $im-nun-a-ki-ta-ka-kam$ (VII). S'il est exact, comme le pense Deimel³, que

(1) L'ordre des signes : $gán-Urù-a-dù$ (col. X) a dû être adopté faute de place. $Gán-Urù-dù-a$ est attesté ailleurs (cf. DP 573, VI ; DP 648, II).

(2) Calcul obtenu par l'addition de 160 ($ĝar-DU$), $1/2$ corde et 2 gi ; soit : 986 mètres environ.

(3) Dans *Or.* 17, p. 27, Deimel traduit $saĝ-an-na$ par : « obere, nördliche, Kopf- (Breit-) Seite ». Les explications données dans *Or.* 4, p. 38, coïncident avec celles du *ŠL*, p. 298, 31 et p. 300, 65. Mais l'interprétation de $uš$ est moins claire : selon *Or.* 4, p. 38, il s'agirait du côté de l'est : « Wenn $saĝ-an-na$ immer die Nordseite wäre, müsste $uš$ die

saġ-an-na signifie le Nord, et a-ki-ta-ka (précédé ou non de saġ), le Sud, comment ne viendrait-il pas à l'esprit que i-UL et zag-ga désignent les deux autres points cardinaux ?

Ostseite sein » ; le ŠL, p. 441, 85, paraît indiquer que uš peut être aussi bien l'est que l'ouest : « uš-ki opp. saġ-ki, spät. Ost-(u. West-)Seite e. Feldes ».

Il semble, en vérité, que ce ne soit ni l'un, ni l'autre, et que deux emplois de uš soient à distinguer.

1) Saġ VEUT DIRE « FRONT », C'EST-À-DIRE : « LARGEUR » (D'UN CHAMP) ; uš SIGNIFIE ALORS « LONGUEUR ». Autrement dit, quand uš-ki est opposé à saġ-ki, il s'agit vraisemblablement d'un terrain rectangulaire ou carré. Si l'on multiplie l'une par l'autre les deux mesures correspondantes, réduites en cordes, on obtient la surface en iku. Par exemple, 60 uš-ki, 60 saġ-ki, gán-bi 2 bür — ou 36 iku — (DP 605, II, 1-3) est à interpréter comme suit : 60 (ġar-DU) uš-ki $\times$ 60 (ġar-DU) saġ-ki = 6 (šè) uš-ki $\times$ 6 (šè) saġ-ki = 36 iku.

2) UŠ EST OPPOSÉ À LA FOIS À DEUX AUTRES MESURES. Pour connaître la surface du terrain, on multiplie la valeur de uš-ki par la moyenne des chiffres se rapportant à saġ-an-na et à saġ-a-ki-ta-ka, apparemment les deux « bases ». Si l'on effectue les calculs indiqués dans DP 605, I : 60 uš-ki, 60 saġ-an-na, 80 saġ-a-ki-ta-ka, gán-bi : 42 iku, on vérifie facilement la formule employée :
$$6 \frac{\text{šè} + 8 \text{ šè}}{2}$$

font 7 cordes. La valeur de uš étant 6 cordes, la surface est bien 42 iku. On peut donc légitimement supposer que le terrain en question était un trapèze, et que uš désigne ce que nous appelons LA HAUTEUR.

Je considère comme une preuve que uš n'est pas le nom d'un point cardinal le fait que, si le champ est irrégulier au point d'avoir deux mesures uš, comme il a deux mesures saġ, l'une des deux longueurs (ou hauteurs) s'appelle uš-2-kam-ma (cf. DP 605, II) : uš et « uš une deuxième fois » ne sauraient être opposés comme l'est et l'ouest, ni interprétés comme deux mesures différentes du côté est. Ces termes définissent probablement les deux perpendiculaires abaissées sur l'une des « bases » à partir de chacun des sommets du polygone. Le double emploi du signe uš traduit ce qu'il y a de commun dans leur direction de même que saġ et saġ-2-kam-ma peuvent désigner deux largeurs (cf. DP 604, III, IV). Dans ce cas, la surface du terrain est obtenue en multipliant la moyenne des deux bases par la moyenne des deux hauteurs. Selon DP 605, II, 6 (šè) uš et 5 1/2 (šè) 2 gi uš-2-kam-ma font une moyenne de 5 3/4 šè + 1/20, puisque le gi est le vingtième de la corde ; 3 (šè) 7 gi saġ-an-na et 3 (šè) 3 gi saġ-a-[ki-]ta-ka font une moyenne de 3 šè 5/20. En multipliant ces deux moyennes réduites en vingtièmes, on trouve 7540 : 400, soit 18 iku 17/20. Or, la surface indiquée pour ce terrain (col. II, 8) est 18 iku 3/4, ce qui est exact à 2/20 près.

Allotte de la Fuÿe (RA 12, p. 141) avait vu dans uš et uš-2-kam-ma les deux côtés du quadrilatère opposés aux deux côtés saġ. La « formule approchée » correspondant à cette interprétation « donne des résultats suffisamment exacts », dit-il, « lorsque les différences des longueurs des côtés sont faibles ». Mais il est obligé d'avouer que « dans le cas contraire, l'erreur peut être considérable ». Comment les Sumériens, dont les calculs sont en général si précis, ne s'en seraient-ils pas aperçus ? Devons-nous admettre qu'ils n'avaient pas la notion de HAUTEUR sous prétexte que, dans la formule uš-ki $\times$ saġ-ki, uš et saġ désignent les deux côtés d'un carré ou d'un rectangle ? Mais uš, qui, dans ce cas, est PERPENDICULAIRE à saġ, peut exprimer également ce caractère, s'il s'agit d'un trapèze, rectangle ou non, plutôt que celui de CÔTÉ. D'autre

Il est assez surprenant que ni Deimel, ni Scholtz, n'aient dégagé cette conséquence¹. Mais, dans *ŠL*, p. 781, 76, parmi les références se rapportant à im-nun, Deimel ne fait mention ni de DP 641, ni de DP 577, et Scholtz, qui traduit littéralement : saġ-an-na : « Front des Oben » ; saġ-a-ki-ta-ka : « Front des Wassers² des von Unten her » (*MVAG XXXIX*, p. 162, DP 385) fait bien allusion aux deux tablettes que je signale, à propos du verbe dīb (*op. cit.*, p. 102), mais sans traduire, ni même transcrire quoi que ce soit.

Je crois donc raisonnable de supposer que zag signifie l'est, c'est-à-dire le commencement du jour, puisque zag-mu désigne le nouvel an ; i-UL pourrait être lu i-du₇ (litt. : « il est achevé ») et voudrait dire « le couchant », selon une expression figée dérivée d'une forme verbale³.

Rien ne s'oppose à cette interprétation, dans les circonstances diverses où ce terme se présente :

1) i-du₇ est attribut de im-nun qui, malgré les traductions de Deimel (Scheune ; Holzlager, *ŠL*, p. 781, 76,)⁴ et de Scholtz

part, il semble que cette direction pouvait et devait être connue en tant que direction naturelle des sillons du labour, quelle que soit la forme du champ.

Si uš ne désigne ni l'est, ni l'ouest, devons-nous conserver les traductions de nord et de sud pour les deux autres côtés des polygones ? La question est d'autant plus légitime que le terme imMER(-RA) signifiant le nord, selon le *Manuel*, n° 347, est employé à l'époque présargonique : cf. DP 633,III : kiġ á-immer-ra-še ġál-la-am₆ : « travail se trouvant du côté du nord ». Les travaux énumérés ensuite (col. IV et V) reçoivent l'épithète de á-sig-ga (col. VI), Südseite, selon *Or.* 14, p. 26. Le nord serait ainsi défini par le vent, violent, sans doute, et désagréable à supporter, qui venait de cette direction, le sud s'appelant, par opposition, la région de la douceur... Cette manière qualitative de décrire l'espace fait songer que plusieurs formules pouvaient être possibles pour désigner ce que nous nommons abstraitement les points cardinaux. Le nord s'appelait également imsi-sá (cf. *Manuel*, n° 112), alors que si...sá signifie « être droit, réussir ». Rien ne s'oppose donc à l'idée que le nord était aussi nommé « côté du haut » (saġ-an-na-ka), le sud, « côté du bas » (saġ-a-ki-ta-ka), selon les sens habituels de an et de ki-ta. On peut se demander s'il y eut quelque rapport entre la violence du vent (immer-ra) et la conception sumérienne de la force céleste, ou quelque association, issue de la géographie du pays, entre les basses terres et la notion de sud...

(1) Cf. *Or.* 17, p. 27 : UL : « in den Formen : ni-ul ; ni-ši-ul = ? » et *ŠL*, p. 781, 76 : « ni-ul, auch e. Art Scheune », ainsi que *MVAG XXXIX*, pp. 47, 85, 160, 163, où Scholtz traduit i-UL par Iul-Ort(es), de même que i-ši-UL ; ce verbe est suivi, p. 162, de la phrase : « Bei ihnen befindet sich der Iul-Ort », renvoyant, je suppose, aux quantités de sum nommées précédemment.

(2) Le -a qui se trouve entre saġ et ki me semble plutôt une voyelle de liaison.

(3) Cf. : i-du₈, « portier », litt. : « il ouvre ».

(4) Voir également *Or.* 5, p. 15 : « im-nun est eine Örtlichkeit auf den Feldern. Es scheint eine « Grube im Lehm » zu sein, in welcher die Feldfrüchte bis zu ihrem Transport in die grossen Magazine vorläufig geborgen wurden ».

(Tonröhre — avec ou sans point d'interrogation — dans *MVAG XXXIX*, pp. 85, 100, etc.) me semble désigner une surface qu'on situe par rapport aux autres terrains (cf. *infra*, pp. 381 ss.).

2) $\dot{\text{i}}\text{-du}_7$ est peut-être épithète de gur_7 , dans DP 461,IV : $\dot{\text{g}}\dot{\text{i}}\dot{\text{s}}\text{-gur}_7\text{-}\dot{\text{i}}\text{-du}_7\text{-ka-kam}$: « tas de bois qui était du côté de l'ouest ». Mais peut-être convient-il de restituer gán et de lire, comme dans Fö 52,III : $\text{gán-}\dot{\text{i}}\text{-du}_7$, car le troisième tas nommé dans 461,II, est désigné par le nom d'un terrain : $\dot{\text{g}}\dot{\text{i}}\dot{\text{s}}\text{-gur}_7\text{-}\dot{\text{a}}\text{-Níġ-e}_{11}(\text{d})\text{-ka}(-\text{šè})$. Cf. DP 451,II : $\dot{\text{a}}\text{-gán-Níġ-e}_{11}(\text{d})\text{-ka-šè}$: « du côté du terrain- $\text{Níġ-e}_{11}(\text{d})$ » (on a porté des bois).

3) $\dot{\text{i}}\text{-du}_7$ est le nom, ou le qualificatif d'un terrain : $\text{gán-}\dot{\text{i}}\text{-du}_7$ (Fö 52,III).

4) $\dot{\text{i}}\text{-du}_7\text{-a}$ sert de complément de lieu au verbe e-ġál (à moins que im-nun ou gán ne soient sous-entendus) : 2 $\text{uru}_4\text{ sum za}(-\dot{\text{g}}\text{a})\text{-ti En-ig-gal-kam } \dot{\text{i}}\text{-du}_7\text{-a e-ġál}$ (DP 408,III)¹.

5) $\dot{\text{i}}\text{-du}_7$ est encore complément de lieu dans la phrase suivante : 2 $\text{uru}_4\text{-sum-Dilmun } \dot{\text{i}}\text{-du}_7\text{-sum-gud-ka e-ġál}$ (DP 403, IV,V) : « 2 carrés de sum de Dilmun ; à l'ouest des sum-gud ils se trouvent ». Scholtz entraîné par l'idée que $\dot{\text{i}}\text{-UL}$ est un nom propre de lieu traduit cette phrase par : « 2 Apin Sum von Tilmun. Der Iul-Ort befindet sich bei den Sumgudu » (*MVAG XXXIX*, p. 164).

On a vu ci-dessus, p. 378, que les quatre points cardinaux, ou, tout au moins, les expressions permettant de définir, en les situant dans l'espace, les quatre côtés d'un terrain, étaient souvent nommés après le mot im-nun ³. Mais ce composé peut être employé sans qualificatif ou suivi d'autres attributs. Voici quelques exemples caractéristiques : im-nun e-ta-zig (DP 597,II)⁴ ; 3 $\text{iku im-nun-né uš-sa}$ (RTC 74,II) : (litt.) « 3 iku l' im-nun suivant »⁵, c'est-à-dire : « 3 iku dans le prolongement de l' im-nun (sens longitudinal, cf. *supra*, p. 64) ; $\text{im-nun-}^{\text{d}}\text{Ud-UD-DU-ta}$ (Fö 156,I) : (un terrain est mesuré) « à partir de l' im-nun du dieu Ud-UD », ou : « à partir de l' im-nun du temple du dieu Ud-UD », si é est sous-entendu ; $\text{im-nun é En-tur}_5\text{ ab}^6$.

(1) Cf. *RO*, pp. 71, 73.

(2) Cf. *supra*, p. 29, n. 1.

(3) Cf. *supra*, p. 380 s., les différentes traductions proposées.

(4) Cf. *supra*, p. 64.

(5) On remarquera le $-\text{e}$ de l'accusatif après im-nun .

(6) Cf. *Abbrégé*, p. 84.

dù-a zag-bi (DP 454,II) : (des bois provenant d'un certain domaine) sont (?) « à côté de l'im-nun de la maison que En-tur₅ a construite » (litt. : « l'im-nun de... leur côté »); im-nun é En-šu-ka-ta ka-tar Ur-^dNanše-na-sá zag-bi (DP 454, IV,V) : « à côté des maisons du ka-tar¹ En-šu-ka-ta et de Ur-^dNanše-na-sá »

En général, l'im-nun est nommé lorsqu'on laboure un terrain dont il est voisin, par exemple le gán-Da-ġir, le gán-Dùn-uġ-ka, le gán-Ū-gig-ga (cf. DP 596,V ; Nik 35,II ; RTC 74,V, et VAT 4869, *Or.* 14, p. 14). Parfois on plante des légumes dans son voisinage (VAT 4662, *Or.* 17, p. 13 ; TSA 40,I). Il semble, d'après DP 454, qu'on ait abattu des arbres, ou qu'on les ait placés après leur abattage, à côté des im-nun appartenant à des maisons particulières, nous venons de le voir. DP 641 nous apprend qu'on construit un canal d'un im-nun à l'autre (VII). Une malencontreuse cassure (VI,VII) empêche d'affirmer que ce canal traversait l'im-nun-i-du₇.

Nous savons donc beaucoup mieux ce que n'est pas l'im-nun que ce qu'il est. Les textes déjà passés en revue pourraient faire croire qu'il n'était qu'une limite, un talus d'argile, par exemple. Mais on ne trouve pas toujours, après im-nun, les postpositions -šè ou -ta, les expressions uš-sa ou zag-bi. On a vu dans DP 437 (*supra*, p. 210) que le locatif im-nun-zag-ga-ka indiquait un endroit où étaient amassés en grand nombre des bois et des outils en bois (cf. i-du₇-a, pour [im-nun-]i-du₇-a, col. IV, p. 210). Enfin, d'après DP 654,III, un ouvrage (naġ-kud) dont on donne la longueur (1/2 corde et 5 gi, soit 44 m. 55), la largeur (2 gi, soit 5 m. 94) et la profondeur (4 kùš, soit environ 2 mètres) est nommé naġ-kud-im-nun-i-du₇-ka-kam. On aimerait savoir si le génitif n'exprime que le nom du naġ-kud, ou si le travail entrepris² était destiné à l'im-nun-i-du₇. On aurait une idée des dimensions de l'im-nun s'il était prouvé que le bassin

(1) Cf. *ŠL*, p. 56, 51 : « Vgl. PN ka-tar ^dBa-ù ». Le verbe ka..tar signifierait « être obéissant, rendre hommage, craindre ». Il s'agit, ici, sans doute, d'un nom de profession.

(2) Naġ-kud a été traduit par Bewässerungsteiches » (R. Scholtz, *MVAG XXXIX*, p. 100), par « écluse » de la part de H. de Genouillac, en 1921 (*ITT.V*, p. 61, 9980), et par « abreuvoir » (*TSA*, p. 80). Cette dernière interprétation semble confirmée par le nom naġ-kud-gánam-udu-a-ka (Nik 277,I,II). Mais, dans la même tablette, naġ-kud a d'autres attributs, de telle sorte qu'on ne sait s'ils définissent une simple appellation ou un usage. Selon ce texte, en tout cas, on en retire du poisson. La fonction de vivier est-elle compatible avec celle d'abreuvoir ou de bassin d'irrigation?

avait été creusé sur son territoire. En tout cas, la traduction littérale de im-nun, « argile noble » ou « argile grande », l'adjectif maḡ pouvant, par surcroît, s'y rapporter (cf. VAT 4864, *Or.* 16, p. 10), laissent supposer que les im-nun avaient une certaine étendue.

Il reste à souligner que ces terrains des im-nun à partir desquels on cultive des céréales, à partir desquels on cultive des légumes, si peu utiles apparemment, semblent pourtant donnés en dotation ou en fermage, selon DP 577. Cette tablette mentionne des iku du gán-Urù-dù-a, attribués à différents personnages et mesurés par En-ig-gal. Certains de ces iku, pris sur le terrain proprement dit, sont donnés au cultivateur Lugal-maš-su : gán-ta ba-a Lugal-maš-su engar-kam (col. II). D'autres proviennent des im-nun du nord (IV), de l'ouest (VI), du sud (VII) ; les attributs kur₆ et apin-lal ne figurent pas lorsque ces parcelles sont définies par leur superficie, mais ils ont été exprimés à la colonne II, et il est probable que le second, au moins, s'entend pour tous les iku nommés ensuite.

Voici le passage relatif à l'im-nun du nord : (III) 34 iku, 1 iku ki-mun, É-me-lám-sir ; (IV) 3 bûr, 1 bûr ki-mun, Šeš-lú-dùg ; 16 iku muḡaldim ; im-nun-saḡ-an-na-ka-kam. Comme on le voit, certains iku sont qualifiés de ki-mun, tandis que d'autres ne sont suivis d'aucune détermination. Ces derniers sont vraisemblablement des iku-ki-a, le šu-niḡin (col. VIII) ne mentionnant que ces terrains, sans doute marécageux (cf. *supra*, p. 40, n. 4), et les iku-ki-mun. Ne vient-il pas à l'esprit que ces « terres salées » (ou prés-salés ?) faisant partie des im-nun, n'étaient pas utilisées pour la culture mais pour l'élevage, et que les terrains de l'im-nun, sans doute irrigués par des naḡ-kud où peut-être les bêtes venaient boire, étaient tout simplement des prairies ?

XI. Les éleveurs « non-professionnels » de moutons « à manger » et de chevreaux.

Certains personnages apparaissent, dans les tablettes du type še-ġar, comme bénéficiaires d'une ration d'orge pour les animaux qu'ils élèvent, en petit nombre, généralement, sans porter le titre de sibad, ni de « régisseur » (LAK 535). Deimel a parlé d'eux et les qualifie de la manière suivante : « Diese sind keine Hirten, sondern Vorsteher von Betrieben, bei denen viel Kraftfutter abfällt » (*Or. 20*, p. 38).

Je crois, en effet, que la désignation de « bergers » n'est pas à retenir, car les individus en question exercent d'autres métiers ; le motif pour lesquels ils élèvent des bêtes, totalement, ou en partie aux frais du Palais, n'est pas clair. Les textes ne permettent pas de savoir s'il s'agit d'une charge ou d'un privilège. Lorsque le nombre des animaux est très petit, de un à deux, comme il est souvent attesté, l'idée d'un privilège accordé vient à l'esprit. Mais le plus important de ces éleveurs, le chef des magasins de matières grasses Gi-nim, reçoit des céréales tantôt pour un mouton, tantôt pour dix, et peut-être pour vingt-quatre.

Peut-être... car le titre de ka-šagan n'est pas toujours mentionné après ce nom, et précisément chaque fois que le nombre des moutons est relativement élevé (vingt-quatre, vingt et un, treize). Peut-être s'agit-il alors d'un Gi-nim É-šag₄-ga cité par DP 230, XIII, serviteur appartenant au *Service Intérieur* (cf. *supra*, pp. 161 ss.), dont le collègue Lugal-gan, ġar-tud É-šag₄-ga, on le verra ci-dessous, est l'un de ces éleveurs « non-professionnels ». Mais le titre de ka-šagan peut être absent lorsqu'il n'y a que deux moutons à nourrir, et figurer lorsqu'il y en a six ou dix. Faute de preuves, je donnerai les références comme elles se présentent, sans préjuger de l'identité des personnages portant le même nom.

A la liste des quelques éleveurs figurant dans *Or. 20*, pp. 37 s., il faut ajouter un portier de la « Maison » des enfants princiers, Lugal-ug, et huit jardiniers-arboriculteurs qui nourrissent chacun un chevreau à toison noire ou blanche. Voici les références concernant chaque individu, avec le nombre des bêtes entretenues et la ration d'orge attribuée. La colonne indiquée est celle où se trouve le nom propre.

Gi-nim, ka-šagan

Nik 64,VII	(U. 2)	11 ^e ġar ¹	2 udu	1/2 gur
TSA 36,IX	(U. 3)	1 ^{re} ġar	1 udu	1/4 de gur
TSA 34,IX	(U. 3)	4 ^e ġar	10 udu	2 gur 2/24
Nik 59,IX,				
cf. <i>Or.</i> 32, p. 27,	(U. 3)	5 ^e ġar	1 udu	[]
STH.I,34,VII	(U. 4)	8 ^e ġar	6 udu	1 gur 1/24!
STH.I,35,VII	(U. 5)	5 ^e ġar	2 udu	1/4 4/24 (de gur)
STH.I,36,VII	(U. 5)	6 ^e ġar	2 udu	1/4 4/24 (—)
TSA 35,VII	(U. 5)	13 ^e ġar	3 udu	1/2 3/24 (—)

Gi-nim (sans nom de métier)

STH.I,30,VIII (L. 7)		1 ^{re} ġar	21 udu	4 gur	1/4 3/24
Fö 9,VII	(U. p. 1)	2 ^e ġar	[2]4 udu	1 zeġ	3 gur 1/24
VAT 4610,					
cf. <i>Or.</i> 32, p. 17,	(U. 1)	1 ^{re} ġar	13 udu	2 gur	1/2 5/24
STH.I,32,VIII	(U. 1)	3 ^e ġar	13 udu	2 gur	1/2 5/24
Nik 60,VII	(U. 2)	9 ^e ġar	2 udu	1/2 gur	

N. B. : La quantité d'orge attribuée est loin d'être toujours proportionnelle au nombre des moutons.

En-kug, um-mi-a (maître d'école)

Nik 60,VII	(U. 2)	9 ^e ġar	2 udu	1/2 gur
Nik 64,VII	(U. 2)	11 ^e ġar	2 udu	1/2 gur
TSA 36,IX	(U. 3)	1 ^{re} ġar	2 udu	1/2 gur
TSA 34,IX	(U. 3)	4 ^e ġar	4 udu	[]
Nik 63,VIII	(U. 3)	11 ^e ġar	1 udu	5/24 de gur
Nik 59,IX	(U. 3)	5 ^e ġar	[]	[]
STH.I,33,VIII	(U. 4!)	2 ^e ġar	1 udu ²	1/4 de gur.

Lugal-ug, i-du₈-nam-dumu (portier de la « Maison » des enfants princiers)

Nik 63,VIII	(U. 3)	11 ^e ġar	1 udu	5/24 de gur.
-------------	--------	---------------------	-------	--------------

(1) Cf. *supra*, p. 105, n. 2.

(2) Cf. *Or.* 32, p. 30 : 1 gu[kkal].

En-gil-sa

RTC 51,VII,				
cf. <i>Or.</i> 32, p. 7,	(L. 5)	8 ^e ġar	[]	[]
STH.I,30,IX	(L. 7)	1 ^{re} ġar	1 udu	5/24 de gur

Ka-gi-na

RTC 51,VII	(L. 5)	8 ^e ġar	1 udu	5/24 de gur
STH.I, 30,IX	(L. 7)	1 ^{re} ġar	1 udu	5/24 de gur

Lugal-gan, ġar-tud É-šag₄-ga

STH.I,30,VIII	(L. 7)	1 ^{re} ġar	2 udu	1/4 4/24 (de gur)
Fö 9,VIII	(U. p. 1)	2 ^e ġar	1 udu	5/24 de gur

Lugal-gan (sans nom de métier)

RTC 51,VII	(L. 5)	8 ^e ġar	2 udu, 2 ze ġ	1/2 gur 4/24
------------	--------	--------------------	---------------	--------------

En-usar-ré, lú-É-níġ-ga

(Cf. *supra*, p. 119 : ce personnage, la seconde année d'Uru-ka-gi-na, recevait de l'orge pour les oies).

VAT 4610,

cf. <i>Or.</i> 32, 17,	(U. 1)	1 ^{re} ġar	1 gukkal	5/24 de gur
STH.I,32,VIII	(U. 1)	3 ^e ġar	1 gukkal	5/24 (—)

Jardiniers-arboriculteurs (nu-giri(b))

Ils reçoivent toujours 3/24 de gur d'orge, pour l'élevage d'un seul chevreau à toison, noir ou blanc. Cette uniformité ne prêtant à aucune étude comparative, les références sont données ci-dessous sans mention de la date du texte, ni du numéro d'ordre de la distribution de céréales. On peut remarquer, toutefois, que les tablettes où figurent ces nu-giri(b) sont datées, sans exception, de Uru-ka-gi-na 2 à Uru-ka-gi-na 5. Les voici, dans l'ordre chronologique :

Ur-ki

DP 158,IX ; Nik 60,X ; Nik 64,X ; TSA 36,XII ; TSA 34,XI ; Nik 59,XI ; STH.I,34,IX ; CTC 3,X ; STH.I,35,IX ; STH.I,36,IX ; TSA 35,X.

AN-a-ĝu

DP 158,IX ; Nik 60,X ; Nik 64,IX ; TSA 36,XII ; TSA 34,XI ;
Nik 59,XI ; STH.I,34,IX ; TSA 35,IX.

É-tur₅

DP 158,IX ; Nik 60,X ; Nik 64,IX ; TSA 36,XII ; TSA 34,XI ;
Nik 59,XI ; Nik 63,X ; STH.I,33,X ; STH.I,34,IX ; CTC 3,X ;
STH.I,35 ; STH.I,36,IX ; TSA 35,IX.

E-ta-e₁₁(d)

DP 158,IX ; Nik 60,X ; Nik 64,IX ; TSA 36,XII ; TSA 34,XI ;
Nik 59,XI ; Nik 63,XI ; STH.I,33,X (cf. *Or.* 32, p. 29) ; STH.I,
34,XI.

En-kisal-sig₉

DP 158,IX ; Nik 60,X ; Nik 64,X ; TSA 36,XII ; TSA 34,XII ;
Nik 59,XII (cf. *Or.* 32, p. 26) ; STH.I,34,X ; CTC 3,XI ; STH.I,
35,IX ; STH.I, 36,IX ; TSA 35,X.

Nigir-ab-zu

STH.I,34,X ; CTC 3,XI ; STH.I,35,IX ; STH.I,36,IX ; TSA 35,
X (cf. *Or.* 32, p. 35).

Lugal-é-ni-šè

CTC 3,X ; STH.I,35,IX ; STH.I,36,IX ; TSA 35,X.

XII. Documents pour l'étude de l'expression gín-gi₄-a-bi.

Fö 20

(I) 15 gín kug NE-saĝ	15 sicles d'argent : NE-saĝ.
10 Šubur 10 Lugal-šag ₄ -	10 (sicles) : Šubur ; 10 (sicles) :
lal-tu ₁₂ (g) (II) 5 Nam-maĝ-	Lugal-šag ₄ -lal-tu ₁₂ (g) ; 5 (sicles) :

ni šu-ku₆-ab-ba-me
 ku₆-ġá-ġar-ra-šè
 nu-mu-túm-a-ka-nam¹
 (III) Šubur nu-bànda
 ġú-ne-ne-a e-ne-ġar
 (IV) Gala-tur uku-uš
 mažgim-bi

1

Nam-maġ-ni. Pêcheurs de mer.
 Pour le paiement du poisson,
 parce qu'il n'a pas été apporté¹.
 L'intendant Šubur a mis (cela)
 sur leur compte².
 L'uku-uš³ Gala-tur en est
 responsable⁴.

1^{re} année.

DP 422

(I) Lal-a

2 1/24 zú-lum gur-saġ-ġál

En-kisal-sig₉

1/24 zú-lum 4/24 3 sila

ġeštin E-ta-e₁₁(d)

(II) 1/24 zú-lum Ur-ki

1 saġ-kešd ġišġašġur

AN-a-ġu

3 saġ-kešd ġišġašġur

Niġir-ab-zu

(III) lal-a niġ-sa-ġa-laġ₄

Reste :

2 gur-saġ-ġál 1/24 de dattes.

En-kisal-sig₉ ;

1/24 (de gur) de dattes ; 4/24 3

sila de raisin⁵, E-ta-e₁₁ (d) ;

1/24 (de gur) de dattes, Ur-ki ;

1 saġ-kešd⁶ de pommes⁷.

AN-a-ġu ;

3 saġ-kešd de pommes,

Niġir-ab-zu.

Reste de niġ-sa-ġa livré

[ou : à livrer⁸]

(1) Selon A. Poebel (*GSG*, p. 123), akanam signifie « wegen ». Cette expression, rarement attestée, et particulièrement insolite dans les textes économiques, rend compte d'une graphie autrement inexplicable, et en précise parfaitement le sens. La lecture fautive : « ka-kam » (*Or.* 21, p. 55) a été rectifiée dans le *ŠL*, p. 58, 113.

(2) Cf. *supra*, p. 42, n. 4.

(3) Cf. *supra*, p. 187.

(4) Litt. : « leur contrôleur ». Cf. *supra*, p. 160, n. 2 ; p. 186, n. 7.

(5) Le contexte montre qu'il s'agit ici de raisin et non de vin, malgré l'absence du déterminatif ġiš.

(6) Cf. *ŠL*, p. 302, 127 ; e. Mass für Datteln, Fische (Korb ?) ; et *supra*, p. 324, n. 1.

(7) Cf. *Manuel*, n° 146.

(8) Niġ-sa-ġa paraît être un nom générique se rapportant ici à des fruits. Deimel a donné de cette phrase deux transcriptions dont l'une est évidemment à écarter : nig-SA-ġa DU-DU-ma-šú im (*Or.* 16, p. 51), dont l'autre est contestable : nig-sa-lāh-ġa im-ma-šú (*Or.* 32, p. 75). Il est tentant, certes, de comprendre ġa comme un complément graphique de laġ₄, bien que laġ₄-ra soit attesté plusieurs fois (Nik 21,VII ; 133,III ; DP 83,III ; 240,I).

Mais il me semble impossible de séparer ġa de niġ-sa en raison des formes suivantes : niġ-sa-ġa (DP 55,IV,VI) et niġ-sa-ġa-ba (DP 225, 14 ; RTC 61, XIII) comparable à še-ba et ziz-ba figurant dans la même case des mêmes tablettes. Je crois qu'à ce ba correspond le laġ₄ de DP 422, les niġ-sa-ġa étant, dans le premier cas, donnés aux serviteurs, dans le second, apportés ou dus par eux. D'ailleurs, dans *An. Or.* 2, p. 19, Deimel admet nig-sa-ġa et nig-sa-ġa-ba. D'après DP 225,

im-ma-šè	pour l'année précédente ¹ ;
gin-gi ₄ -a-kam	sicles rendus (ou : à rendre) ² .
En-ig-gal nu-bànda dub-bé	L'intendant En-ig-gal a cassé
e-bal (IV) gú-ne-ne-a e-ne-	les tablettes ; à leur compte il
gar	a mis (cela).
Šag ₅ -Šag ₅ dam Uru-ka-gi-	Šag ₅ -Šag ₅ , femme d'Uru-ka-gi-
na lugal Lagaš ^{ki} -ka	na, roi de Lagaš.
4	4 ^e année.

Le même sens de gin-gi₄-a, malgré l'emploi de gi au lieu de gi₄, semble convenir dans le passage suivant de DP 218, IV, V ; le mouton et le chevreau pour lesquels on aurait rendu des sicles (d'argent) se seraient trouvés chez le « régisseur » En-kug avant d'être utilisés pour le sacrifice :

1 udu-[nitag-]GŪB 1 maš 1 mouton pur (?)³, 1 chevreau,

semblent en faire partie tous les produits qui ne sont pas de l'amidonniér, à savoir : fruits, *huile fine*, (i-nun), fromage (LAK 490), et un mélange de dattes et de fromage. Le *ŠL*, p. 1102, 138, propose comme traduction : Zukost, Obst, o. dgl. Voir également *Or.* 28, p. 55 (DP 55).

(1) Cf. *ŠL*, p. 933, 76. Le texte le plus explicite à cet égard est DP 281 : lal-a im-im-ma-kam 1 désigne le « reste » de l'année antérieure à l'année précédente ; lal-a im-ma-kam 2, le « reste » de l'année précédente ; lal-a mu-a-kam 3, le « reste » de l'année en cours. En l'absence du verbe túm indiquant une livraison, lal-a 1.2.3 diš-diš-a e-ġar me semble vouloir dire que l'on vient de faire l'addition de ce que devaient encore les pêcheurs pour trois années consécutives. C'est sans doute ce total qui est mis à leur compte (gú-ne-ne-a e-ne-ġar), c'est-à-dire le nouveau bilan remplaçant les tablettes cassées (cf. *supra*, p. 221, n. 3), et définissant le reste à livrer. On a vu plus haut, p. 41, que lal-a pouvait se rapporter aux céréales restant dans les stocks des laboureurs le jour de l'inventaire, et que gú-ne-ne-a e-ne-ġar concernait, dans ce cas également, un nouveau bilan.

Dans DP 422, les expressions lal-a et niġ-sa-ġa-lag₄ me semblent indiquer que le reste dû a été livré. Lal-a serait alors employé comme dans DP 290 : Lugal-šag₄-lal-tu₁₂(g) ba-il lal-a im-ma-šè id₇.....mu-túm (col. I, II) : ce pêcheur a apporté les tortues qui lui restaient à livrer comme redevance de fête pour l'année précédente. L'absence de l'expression gú-na e-ni-ġar tient sans doute au fait que les tablettes écrites avant celle-là n'ont pas encore été cassées, ainsi qu'il est dit dans DP 422. Mais DP 422 consigne peut-être un reste à livrer, comme DP 281.

(2) Je suppose que, comme les pêcheurs de Fö 20, les arboriculteurs avaient pu verser une caution en argent lors de leur carence, remboursée (ou remboursable) au moment de la livraison.

(3) La lecture GŪB donne un sens hypothétique. Deimel a lu : [-]li (*Or.* 2, p. 41 ; *Or.* 26, p. 24). Dans *Or.* 9/13, p. 240, il traduit sil-è-li par : « ein geschlechtsreifes (?) Lamm ». [Udu-]nitaġ/mi-LI est parfois opposé à [udu-]nitaġ/mi-nim (cf. DP 88, I), qui signifie, selon l'akkadien *parru*, « mouton adulte » (cf. *Manuel*, n° 537). « Mouton pur » ou « mouton jeune » serait donc un sens acceptable pour udu-[-] GŪB. Toutefois, selon B. Landsberger (*JCS* IV, p. 62), udu-nim signifierait : « young sheep ».

Il existe une forme pleine : è(d)-LI (DP 98, I, IV) ou LI-è(d) (VAT 4774, *Or.* 20, p. 34),

d(?) [] Unug ^{k1} -ta [·]	à Me-Kullabaki-ta ¹ ,
gín-gi-a-bi	leurs sicles rendus,
gú-d Giš-bíl-ge ₁₁ -mez-ka	sur la Rive de Gilgamez,
ba-k[ú]	ont été sacrifiés.

L'expression gín-gi₄-a-bi figure également dans CTC 2, tablette traduite et commentée par Th. Jacobsen. Dix noms de pêcheurs sont suivis de la mention dub-saġ-šè : « en tant que dub-saġ », titre probablement analogue à celui de saġ-dub, selon l'indication du ŠL, numéro 138, 46, c, alors que Th. Jacobsen avait choisi le sens défini en a). Les saġ-dub, littéralement : « têtes de tablette », sont des employés supérieurs susceptibles d'avoir des sous-ordre. Ainsi, les pêcheurs désignés de cette manière dans DP 191 reçoivent deux mines de laine, mais leurs subordonnés n'ont droit qu'à la moitié : on les nomme šeš-bir-ra : (litt.) « frère d'attelage » ou « frère de l'employé » cf. *infra*, p. 395.

Le texte de CTC 2 comprend ensuite un verbe : i-laġ₄-éš (II), indiquant le départ de ces pêcheurs — le šu-niġin précise qu'ils sont partis en mer — en tant que « têtes de tablettes ». Trois autres pêcheurs sont alors énumérés, avant l'expression gín-gi₄-a-bi et la phrase : Lugal-šaġ₄-lal-tu₁₂(g) šu-ku₆ ba-ġar. Selon ce qui a été dit plus haut, on peut imaginer que les pêcheurs en question avaient payé une contre-valeur en argent, lors d'une livraison de poisson insuffisante pour s'acquitter de leurs obligations, et que, libérés ensuite de cette dette, « en nature », on les avait remboursés de leurs sicles.

Cependant il faut signaler que, selon cet exemple, le possessif collectif -bi renverrait aux pêcheurs, et non au produit de la

selon laquelle on pourrait associer l'idée de sortir (naissance) à celle de pureté, afin de conserver l'opposition avec nim (« adulte », mais jeune encore). Nim veut dire aussi « élamite » (cf. ŠL, p. 108, 4 et *Or.* 20, p. 46). Dans *MVAG XXXIX*, Scholtz traduit, p. 135, n. 2, èd-gùb par « Spätgeburt ». Il se réfère à Landsberger (*Afo III* S. 165) qui oppose še nim-ma (sem. še-um-ġar-pu) à še-sig-ga (sem. še-um up-pu-lu), c'est-à-dire : « Früh- und Spätgerste ».

Mais, d'une part, si l'on comprend que l'orge tardive soit sig, c'est-à-dire, moins vigoureuse que celle qui est sortie plus tôt, il n'en est pas forcément de même pour les animaux, les différences individuelles restant assez considérables dans une portée; d'autre part, de nim à sig n'implique pas, si l'on trouve G ŪB opposé à nim, que G ŪB soit l'équivalent de sig. Tout au contraire, il existe des animaux qualifiés de sig et de G ŪB dans des circonstances différentes : sig est opposé à lugud DP 210, I), comme G ŪB à nim, dans DP 88, I : cf. *supra*, p. 86, n. 1; *infra*, p. 397, n. 5.

(1) La correction et la restitution proposées en raison d'un texte analogue, mais sans lacunes, de DP 54, XI, sont justifiées, ainsi que la lecture Kullaba, dans le commentaire de DP 218, ci-dessus, p. 340, n. 4.

pêche, tandis que dans Fö 9 et DP 218, il renvoie aux animaux, et dans DP 422, aux fruits. Mais ces documents ne sont pas de même nature que CTC 2, tablette dans laquelle une liste de denrées serait déplacée. Toutefois, je me suis demandé si les trois pêcheurs Ū-da, A-lu-lil-la, En-tur₅ ne constituaient pas eux-mêmes, à titre d'esclaves la « marchandise » à propos de laquelle on aurait rendu, ou remis, des sicles d'argent. Mais cette condition d'esclave semble d'autant moins convenir à ces pêcheurs que l'un d'eux, En-tur₅, fait partie des saġ-dub nommés dans DP 191, I. Au contraire, Šeš-tur, dub-saġ d'après CTC 2, n'est que šeš-bir-ra selon DP 191, III, et ce fait nous explique sans doute l'importance de la mention dub-saġ dans CTC 2.

Quant à la phrase Lugal-šaġ₄-lal-tu₁₂(g) šu-ku₆ ba-ġar, elle signifie apparemment : « chez le pêcheur Lugal..., on les a placés ». Cette traduction rappelle celle que j'ai proposée, p. 113, pour ba-ġar, et je la crois vraisemblable du fait que A-lu-lil-la et En-tur₅, selon DP 135, IX, X, font partie de l'équipe d'un autre chef de pêcheurs, NE-saġ, et que En-tur₅ est déjà nommé dans la même équipe par DP 191, I, III. Or, DP 191 date de Lugal-an-da 1, et DP 135, d'Uru-ka-gi-na 6. Le texte exposant que ces hommes sont provisoirement placés chez Lugal-šaġ₄-lal-tu₁₂(g) est sans doute de la 5^e année d'Uru-ka-gi-na, puisque leur titre de « pêcheurs de mer de la déesse Ba-ū » est en usage sous ce roi. Par DP 191, VII, nous savons que NE-saġ et Lugal-šaġ₄-lal-tu₁₂(g) appartenaient au personnel de l'É-mi.

Le même sens du verbe ba-ġar, traduisant un déplacement de serviteurs d'une équipe dans l'autre, est encore mis en évidence par DP 136, II, IV, VI. Par exemple, d'après les col. I, II, Ur-saġ commande neuf de ses hommes, ainsi que trois hommes d'Inim-dug₄, deux d'É-nam, un de É-me(-lám-sir). Cf. *supra*, pp. 187 ss.

XIII. Le sens du verbe díb

Ferris J. Stephens, dans *RA* 49, p. 129, donne au verbe díb le sens juridique d'accomplir une saisie. Il ne cite pas Nik 156 parmi ses références, mais VAT 4459 (*Or.* 20, p. 28), texte auquel je fais allusion p. 155, n. 3 et p. 156, n. 3 (cf. p. 157) à propos du ka-sig₉.

Dans la mesure où *bar-dúb-ba* est, comme le pensent Deimel et Ferris J. Stephens, un droit à acquitter ou un impôt¹, le verbe prendre (*díb*) peut être compris selon l'acception proposée.

Mais ce que je sais de la société sumérienne de Lagaš ne m'incite pas à croire que l'intendant En-ig-gal ait eu la possibilité d'agir à titre de fermier général, pour son propre compte², c'est-à-dire après avoir avancé l'argent réclamé par le Palais. Il me semble plutôt qu'En-ig-gal jouait le rôle du percepteur afin de recevoir l'argent des bergers : *kug-bar-dúb-ba...* En-ig-gal... *e-ta-è (d)* : (litt.) « En-ig-gal... l'a fait sortir de », c'est-à-dire : « l'a fait payer » (cf. DP 519, VI, VII). Il est clair, je crois, que les bergers pouvaient s'acquitter soit « en nature », soit en argent³.

De toute façon En-ig-gal et ses collègues ne consignent, sur les nombreuses tablettes de la comptabilité des princes de Lagaš, que les denrées, les animaux, les gens eux-mêmes — et parfois leur travail⁴ — qualifiés de propriété de la femme du PA.TE.SI (ou du roi), ou de propriété de la déesse Ba-ú ou, quelquefois (cf. DP 232, I), du PA.TE.SI (ou du roi).

De plus, si En-ig-gal est souvent mis « en vedette » à la fin des documents qui trahissent ses responsabilités, le verbe *díb* a

(1) Cf. RA 49, p. 129 : « silver of the *bar duba*-obligation¹ being of the fifth and sixth years ». Toutefois la note I laisse planer un doute sur le sens exact de *bar-dúb-ba*. L'auteur approuve A. L. Oppenheim (AOS 32 [1948], 74 fn 94) rappelant que le sens de l'expression dépend de celui de *bar* dans des phrases analogues. J'avais songé, pour ma part, à rapprocher *bar-dúb-ba*, épithète de *gánam* ou de *slla*₄, d'autres épithètes de *udu* ou de *kuš-udu* : *bar-NIĜIN-na* (ou : *bar-rin-na* (?), DP 43, III), *bar-sar-ra* (STH. I, 45, I), *bar-ġál-la* (Fö 54, I). Mais *bar-dúb-ba* est le seul de ces attributs à pouvoir qualifier indifféremment les animaux ou l'argent (cf. ci-dessous, n. 3). D'autre part, il semble bien que dans *bar-ġál-la*, nettement opposé à *ur₄-ra* (tondu), *bar* signifie « toison » (cf. Fö 54). Il n'est donc pas certain que *bar* ait partout le même sens : cf. M. Lambert, RA 47, p. 120, P. S.

Le n° 352 du ŠL concerne le signe moderne provenant de deux signes archaïques, LAK 41 (*balaġ*), LAK 632 (*dúb*). Ces deux signes sont encore parfaitement distincts dans les textes présargoniques de Lagaš (voir Nik 162, III et DP 167, IV). Il faut donc lire le nom de mois de Nik 162, III : *id₇-udu-^dNin-ġir-su-ka-ka sig₉-bi dúb-ba-a-a*, mais éviter de traduire selon ŠL, p. 646, 12 : *si-bi dub₂-ba-a-a*, par : « seine [des Widders] Hörner waren für eine Topftrommel bestimmt ». Même si les deux signes étaient identiques, on ne pourrait lire *dúb* et comprendre *balaġ*. Le sens de ce nom de mois n'est pas clair ; *sig₉-bi* est peut-être un nom accompagné d'un pronom résomptif renvoyant aux moutons du dieu Nin-ġir-su (génitif emphatique) : « dans le mois où, des moutons du dieu Nin-ġir-su, leurs cornes (?) ont été frappées (?) ». Cf. *infra*, p. 422.

(2) « the official expected to gain a financial profit by so doing » (*op. cit.*, p. 132).

(3) Cf. DP 519, VI : *kug-bar-dúb-ba*; VAT 4459 (*Or. 20*, p. 28) : *gánam-bar-dúb-ba*, *udu-nitaġ-bar-dúb-ba*.

(4) Cf. DP 659, III : *kiġ ú-rum-^dBa-ú*.

d'autres sujets paraissant encore moins susceptibles que lui de rançonner leurs concitoyens : En-du, berger des moutons à laine (DP 591,I), En-zid et NE-sağ, potiers (DP 591,I,II), Inim-ma-ni-zid, « l'homme des tamariniers »¹ (DP 591,II).

D'autre part, le verbe *dīb* est souvent employé à propos de terrain mesurés en *iku*, par exemple dans DP 577,VII : Inim-dug₄-e e-*dīb*. Selon l'interprétation de Ferris J. Stephens, Inim-dug₄ aurait saisi les terres des individus dont le nom figure après la mention de chacune des parcelles. Mais on ne peut expliquer de la même manière l'expression *iku-kur₆-ki-a-dīb-ba* de DP 579,III, alors que la dernière phrase de ce texte signifie, sans aucun doute possible, que l'intendant En-ig-gal a transmis à divers personnages les *iku* en question : « En-ig-gal... e-ne-sum ».

Enfin, la formule bien connue *lú-kur₆-dīb-ba* désignant, l'une des catégories d'employés énumérés dans les tablettes du type *še-ba*, exige, semble-t-il, que l'on traduise *dīb* par « recevoir » (cf. *supra*, p. 133, n. 2) : il ne saurait exister d'hommes-auxquels-on-saisit-la dotation, en tant que groupe jouissant d'un statut spécial (cf. *supra*, p. 40, n. 4). Je crois donc qu'il s'agit, dans DP 577, de parcelles que le chef d'équipe Inim-dug₄ (*ugula*, selon Nik 81,I ; *šub-lugal* selon DP 130,I) reçoit pour en effectuer la répartition, et je comprends de même *kur₆-šè e-dīb* : « en tant que dotation ils ont reçu », phrase trois fois répétée dans Nik 32,II,IV,V.

Dans Nik 38, le verbe *dīb* plusieurs fois utilisé, se rapporte à des terrains donnés à ferme et « reçus » en tant que tels, si toutefois *iku-rug-ga* (col. IV) signifie bien, selon ŠL, p. 19, 2 b, « *iku* de revenu »². Les parcelles auraient été précédemment distribuées à d'autres personnages dont les noms sont exprimés avant les sujets de e-*dīb*. Le cultivateur responsable de l'exploitation (*engar*) s'appelle Ka-^dEn-líl-lá-an-DUŠ ; dans DP 553,III, il est sujet du verbe e-ta-è(d). Contrairement à ce que semble croire Ferris J. Stephens (*op. cit.*, p. 131), cette forme verbale ne me paraît pas signifier que cet *engar* prend la responsabilité de payer l'impôt

¹ Cf. *supra*, p. 207, n. 3.

(2) Je ne sais si la formule *ki-nam-apin*, venant ensuite, et attestée aussi par DP 593,VII, est une abréviation de *ki-nam-apin-lal*. L'indice de l'abstrait *nam* devant *apin* évoque le labour, mais *gizal-sig₉-ga* est plus employé pour désigner le travail même.

des autres, mais qu'il a simplement perçu l'orge due pour les terres exploitées (cf. ci-dessus, p. 58, n. 1) : il l'a « sortie de » (sens littéral de è(d) associé à celui de l'infixe -ta-), c'est-à-dire : « il se l'est fait remettre ».

Ailleurs, dans Nik 170, par exemple, e-ta-è(d) se rapporte à des animaux représentant le règlement de la dîme ; selon Nik 184, le cultivateur Ur-dam a réuni seize chevreaux, avant de les livrer à l'intendant qui les marque et les confie à un berger. Le texte a exactement la même structure que RTC 27 ou DP 519, comme on le verra ci-dessous ; il s'agit d'actions tout à fait parallèles :

<u>Nik 184</u>	<u>RTC 27</u>
(des chevreaux),	(des sicles d'argent fin),
(I) maš-gán-a pin-lal-ka-kam : redevance de terrain affermé,	(V) kug-bar-dúb-ba... : argent (de l'impôt) bar-dúb-ba...,
Ur-dam engar-ré	AN-BÀD ugula
(II) e-ta-è(d) : le cultivateur Ur-dam se les est fait remettre,	e-ta-è(d) : le chef d'équipe AN-BÀD se les est fait remettre.
En-ig-gal... (nom du mois) zag-bi-šuš :	(VI) En-ig-gal... (nom de la fête) É-mí-a e-lal :
les a marqués,	dans le Palais de la Princesse les a pesés,
(III) Ur- ^d Ĝiš-bar-è(d) sibad-ra e-na-sum : au berger Ur- ^d ... il les a confiés.	Bár-nam-tar-ra.....ra šu-na-l-ni-gi : à Bár-nam-tar-ra... il les a remis.

Dans Nik 183,I, le verbe e-ta-è(d) est remplacé par le nom verbal è(d)-a (maš-apin-lal-è(d)-a) suivi d'un nom propre. Le sens du texte est, dans l'ensemble, le même que celui de Nik 184. Si je traduis e-ta-è(d) par « se faire remettre » et è(d)-a par « versée » (cf. *supra*, p. 58), cela ne signifie pas que l'infixe -ta- modifie le sens fondamental de la racine è(d), mais que sa présence invite à traduire par le causatif : ce que le collecteur d'impôts se fait VERSER est aussi VERSÉ par lui au Palais.

Revenons au verbe díb. Je crois devoir le traduire, dans quelques textes invoqués par Ferris J. Stephens, selon VSP,

pp. 227, 228, par « prendre en mains », « entreprendre ». Dans DP 596, ce sont des *iku* à labourer qui sont « pris en mains » par deux conducteurs de charrue bien connus, *Saġ-ġá-tu₁₂(g)-a* (col. III) et *Á-ni-kur-ra* (col. IV). DP 623,624,625 indiquent quelles longueurs relatives, probablement, au creusement d'un canal (cf. DP 625,V : *e-g[án]-Uš-gal*) sont attribuées à divers individus. C'est l'intendant *En-ig-gal* qui a fait faire ces corvées : *mu-dù* (DP 623,X ; 624,VII) ; *mu-ne-dù* (DP 625,VI). Mais DP 624,VI annonce seulement que le travail a été pris en mains, ou entrepris (40 *ġar-DU 1/2* (*šè*) 5 *gi e-dib-dib*), alors que DP 625,V, précise que le travail a été fait : *kiġ-dù-a*.

Enfin, le verbe *dib* peut avoir un pluriel pour sujet : voir DP 622,IX : *šu-niġin : kiġ lú-IGI.NIĠÍN-ne dib-ba-am₆* : « travail que les serviteurs du Temple¹ ont entrepris » ; *egir-bi bir-INIM-kéš-du e-dib* : « leur suite, les *ouvriers engagés sur parole*², ont pris. Il s'agit de la jonction de deux canaux (col. X) : *e-ġán-Uš-gal e-ġán-Urù-dù-a diš-diš-a e-ġar* (litt. : « ensemble ils les ont mis »).

XIV. Le *ka-sig₉*. Traduction et commentaire de DP 98.

Une réception de bétail effectuée lors du *ka-sig₉* est mentionnée à la fin de DP 98 : *ka-sig₉-ka šu-a-bí-ġi₄-ġi₄* (cf. *supra*, pp. 368 ss.) est l'avant-dernière phrase de ce texte, avant le sceau d'*Uru-ka-ġi-na*.

On pourrait se demander si cette réception concerne le dernier compte de bétail (48 animaux, col. VI) ou l'ensemble des animaux énumérés dans la tablette. Je crois que la première hypothèse est

(1) Cf. *ŠL*, p. 870, 223 ; *An. Or.* 2, p. 48.

(2) Littéralement : « par la parole liés ». Cf. *VSDI*, p. 391 : *KA kéš* : engager sa parole, établir (une convention) ; p. 197 : *inim-bi KA-e-da-kéš* : « cette convention a conclu » ; p. 357, n. 5 : « *KA* à lire peut-être *ġù* (Fr. Delitzsch, *Š. Gl*, p. 123). » Il est possible que cette « main d'œuvre » ait reçu son nom par opposition à *bir-URU*, *ouvriers* de la ville (?). Cf. DP 554,V ; 659,III. Les lectures *bir-RÉ*, ou *bir-URU*, s'imposent en raison de la forme *bir-ra* attestée dans DP 161,I, et DP 25,II. Deimel (*ŠL*, p. 758, 10,b, lit *bir* et ajoute : « ein Berufsname (wohl : erin) : *ziz-ba... bir-ra* ». On ne comprend pas, en effet comment la lecture *erin* pourrait convenir devant le génitif *-(r)a*. Cf. ci-dessus, p. 242, n. 5.

la meilleure ; d'abord, parce qu'il n'y a pas de šu-niġin représentant l'ensemble des animaux ; deuxièmement, parce qu'il est question d'un âne à la colonne II et que le ka-sig₉ semble être réservé au petit bétail (cf. ci-dessus, p. 156, n. 3) ; mais surtout, parce que ka-sig₉-ka šu-a-bi-gi₄-gi₄ est suivi de : sar-ra-bi ki-mi-ka mu-ġál : « leur liste (litt. : « leur écriture ») se trouve dans les appartements de la Princesse (cf. *supra*, p. 234, n. 4). Or, cette affirmation se rapporte, on le verra, à un cas particulier, le but de la tablette étant de déterminer, pour chaque groupe d'animaux considéré, ce qui a été fait et ce qui reste à faire quant à leur inscription sur les documents.

Le premier groupe constitue la « tablette » du berger Kúš-ni : udu-dub-kam (cf. *supra*, pp. 85, 111). Parmi les animaux recensés, les adultes sont déjà marqués au côté (zag-i-šuš), mais les jeunes agneaux ne le sont pas. L'âne (col. II) a été marqué et inscrit sur la grande tablette d'inspection ; il n'y a plus rien à faire pour lui.

Le groupe suivant a été marqué (col. III, IV), mais n'a pas été inscrit sur la grande tablette (col. V), peut-être parce qu'il s'agit de petit bétail destiné à être offert (udu-a-ru-a-am₆), peut-être parce que l'opération a été différée. Mais les animaux sont entre les mains des bergers du Palais : ils ont été amenés à Ġir-su.

Les animaux du dernier groupe, après avoir été marqués, ont été menés par Lú-pàd, l'un des chefs d'équipe du Pa₅-sir (cf. *supra*, p. 174, n. 4), au prêtre du sanctuaire du dieu En-ki (col. VI, VII). Pour cette raison, sans doute, ils n'ont pas été et ne seront pas inscrits sur la grande tablette d'inspection, mais une liste les concernant demeure au Palais comme témoignage de leur « entrée » lors du ka-sig₉ ; leur « sortie », consignée par DP 98, eut lieu probablement peu de temps après leur réception, en profitant du passage de Lú-pàd à Ġir-su, où il était venu avec le groupe défini dans le šu-niġin, col. IV et V. Si l'emploi du *post hoc, ergo propter hoc* n'est pas abusif dans ce cas, DP 98 confirmerait que le ka-sig₉ précédait une nouvelle répartition du bétail, qui en était le but, et que le contrôle et le rassemblement des animaux était accompagné d'offrandes, en tout cas au dieu En-ki.

DP 98

(I) 6 gánam 4 udu-nitaġ
zag-i-šuš

6 brebis, 4 béliers,
on les a marqués ;

1 mí-ganám-è(d)-G ŪB	1 agnelle <i>nouveau-née</i> ¹ ,
1 sila ₄ -nitaġ-è(d)-G ŪB	1 agneau <i>nouveau-né</i> ; ces
sila ₄ -bi zag-nu-šuš	agneaux n'ont pas été marqués.
udu-dub-kam	Moutons de la tablette ² .
(II) udu-dun-a Kúš-ni	Moutons se trouvant chez le
sibad-kam	berger Kúš-ni.
1 nitaġ-dun-gi-anše-ġiš	1 âne <i>de charge</i> ³ adulte ;
zag-i-šuš dub-daġal-a e-ġar	on l'a marqué ; sur la grande
	tablette ⁴ il a été inscrit.
4 gánam 1 udu-nitaġ	4 brebis, 1 bélier,
(III) 1 sila ₄ -nitaġ-sila ₄ -nim	1 agneau (mâle) <i>déjà grand</i> ⁵ ,
2 ùz 3 maš-du ₈	2 chèvres, 3 chevreaux <i>sevrés</i> ⁶ ;
zag-i-šuš	on les a marqués ;
4 gánam 4 udu-nitaġ	4 brebis, 4 béliers,
1 sila ₄ -nitaġ-sila ₄ -nim	1 agneau (mâle) <i>déjà grand</i> ⁵ ,
2 mí-gánam-è(d)-G ŪB	2 agnelles <i>nouveau-nées</i> ⁷ ,
(IV) 2 sila ₄ -nitaġ-è(d)-	2 agneaux <i>nouveau-nés</i> ⁷ ,
[G ŪB	
3 ùz 1 zeġ-šag ₄ -dùg	3 chèvres, 1 jeune ⁸ chevrette ;
zag-i-šuš	on les a marqués ;
udu-a-ru-a-am ₆	petit bétail ⁹ d'offrande.
šu-niġin	Total :
19 gánam-sila ₄ -bi-ta ¹⁰	19 brebis et agneaux,

(1) Sens hypothétique de è(d)-G ŪB. Cf. *supra*, p. 389, n. 3. Mí(-ganám) paraît correspondre à (sila₄-)nitaġ. Ils composent la catégorie des sila₄, mot dont le sens générique est mis en évidence dans la phrase suivante. Cf. *supra*, p. 330, n. 3, l'emploi de maš.

(2) Cf. *supra*, pp. 85 et 111.

(3) Cf. *supra*, p. 81.

(4) Il s'agit de la grande tablette d'inspection ; la forme pleine est : dub-daġal-IGI.ĠAR-ma-ka (DP 214,IV).

(5) Cf. *supra*, p. 389, n. 3. La traduction de « adulte » pour nim s'oppose mal à « brebis » et « bélier » employés plus haut, et contredirait le terme sila₄. On peut imaginer que les agneaux étaient dits, selon leur âge, successivement : è(d)-G ŪB, du₈, et nim, lorsque la croissance était achevée ; les termes gánam et udu-nitaġ désigneraient les animaux aptes à la reproduction.

(6) Cf. *supra*, p. 155, n. 1.

(7) Cf. *supra*, p. 397, n. 1.

(8) Cf. *supra*, p. 141, n. 1.

(9) Udu est fréquemment employé comme terme générique désignant les ovins et les caprins. Le total, exprimé ensuite, montre bien qu'il s'agit des animaux énumérés après l'âne. Voir aussi page suivante.

(10) Le collectif -bi désigne sans doute l'ensemble des animaux desquels (-ta)

(V) 9 ùz-maš-bi-ta
udu-a-ru-a-am₆
dub-dağal-a nu-ğar

Lú-pàd Ġír-su^{ki} mu-ra
(VI) 48 gánam-sila₄-bi-ta
ùz-maš-bi-ta

zag-i-šuš
udu-a-ru-a ^dEn-ki-Pa₅-
sír^{ki}-ka-kam Pa₅-sír-ra

(VII) Lú-pàd mu-tag₄
Lugal-dalla sağa e-da-sig₇

ka-sig₉-ka³ šu-a-bí-gi₄-gi₄

sar-ra-bi (VIII) ki-mi-ka
mu-ğál

Uru-ka-gi-na lugal Lagaš^{ki}

4

9 chèvres et chevreaux.

Petit bétail d'offrande ; sur la grande tablette on ne l'a pas inscrit.

Lú-pàd¹ l'a mené à Ġír-su².

48 brebis et agneaux,
chèvres et chevreaux ;
on les a marqués.

Petit bétail d'offrande du dieu En-ki du Pa₅-sír¹. Dans le Pa₅-sír,
Lú-pàd l'a laissé ;

auprès du prêtre Lugal-dalla il se trouve ;

lors du ka-sig₉ il/on⁴ l'avait reçu ;

leur liste se trouve dans les appartements⁵ de la Princesse.

Uru-ka-gi-na, roi de Lagaš.

4^e année.

on tire le nombre 19. L'expression doit être rapprochée de quelques autres : tur-mağ-ba (cf. *supra*, p. 80, n.5) ; šağ₄-bi-ta, indiquant, par exemple dans DP 516.II, que l'on a retiré, d'une somme de 29 mines 15 sicles d'argent fin (litt. : « de son intérieur ») une somme de 45 sicles ; zag-ta-ne-ne (cf. *supra*, p. 311).

(1) Cf. ci-dessus, p. 174, n. 4.

(2) Le bétail a été marqué, comme toujours, par les soins de l'intendant, lors de son passage au Palais, avant d'être remis aux bergers responsables (cf. Nik 201). Le préfixe mu- indique bien le mouvement vers la sphère supérieure. Ra = rá (cf. *supra*, p. 152).

(3) Le -a du nom verbal est sous-entendu avant le -a locatif de sens temporel : ka-sig₉-(ga-)ka.

(4) Rien ne permet de savoir si le sujet du verbe est impersonnel, « on », représentant un employé du Palais agissant au nom du prince ou de la princesse (cf. DP 253.III, *infra*, p. 403) ; ou si le sujet de šu-a-bí-gi₄ est Lú-pàd. Dans ce cas, la réception aurait été faite par rapport à ses subordonnés, et le bétail serait venu du Pa₅-sír pour être marqué, avant d'y retourner comme offrande. Selon la première hypothèse, la provenance du bétail ne serait pas indiquée, mais la liste dont il est question plus loin contenait, soyons-en sûrs, toutes les précisions nécessaires. L'emploi du verbe šu... gi₄ a été étudié ci-dessus, p. 368. Le doute qui subsiste quant à son sujet ne change en rien le sens possible de ka-sig₉.

(5) Cf. *supra*, p. 234, n. 4.

XV. L'expression « Brot-Lohn » (*An. Or.* 2, p. 24)

Dans *An. Or.* 2, p. 24 ss., Deimel a transcrit quelques tablettes qu'il appelle : « Die Brot-Lohn-Listen (ninda-ba) ». L'examen de DP 159 et des textes analogues réunis sous ce titre, fait voir qu'il s'agit de distributions de substances différentes, ne paraissant pas tenir lieu de gages proprement dits, et que la formule ninda-ba n'est pas toujours employée pour les qualifier. Le parallèle še-ba, ninda-ba, ne peut donc être accepté sans réserves.

Écartons d'abord quelques textes qui ne semblent pas à leur place parmi les documents du type ninda-ba : DP 548 (*An. Or.* 2, p. 33) traite d'une distribution d'orge (še-ba) ; DP 131 (*op. cit.*, p. 29) signale des apports de prêtres à Bár-nam-tar-ra (e?-na-túm), nommés tantôt gán-maš, tantôt maš-da-ri-a ou níġ-il (cf. *RO*, p. 64). Peut-être ces « redevances pour le champ » étaient-elles distribuées, du moins en partie, aux serviteurs du Palais (lú-ninda-gán-maš-ba), ainsi que DP 130 permet de le supposer (cf. *supra*, p. 188, et *An. Or.* 2, p. 30). Toutefois, DP 130 n'est pas de la même année que DP 131, et ne porte pas de nom de mois. La livraison des pains, comme redevance de fermage, est confirmée par le nom d'un mois : id₇-ninda-gán-maš-ka (DP 229, col. 20), alors que l'id₇-izin-^dNin-ġir-su-ka-maš-gán-ba semble évoquer la participation des serviteurs à ces bénéfices (DP 152, XI). Mais je crois qu'il s'agit d'une mauvaise lecture due à une mauvaise copie (cf. *infra*, p. 418, n. 1). DP 131 et DP 548 ont été commentés dans *An. Or.* 2, p. 39. Voici maintenant des critiques plus convaincantes de l'expression « Brot-Lohn » :

1) Les tablettes qui consignent des distributions de gages se terminent presque toutes par la formule ba-am₆ précédée d'un chiffre que nous traduisons par un ordinal : « x^e distribution ». Contrairement à ce que nous savons des ninda-ba, ces distributions d'orge se faisaient périodiquement, et, le plus souvent, par mois (cf. DP 116, VI : lú-id₇-da-me). On a vu ci-dessus, p. 40, n. 4, que les lú-kur₆-dīb-ba-me étaient rétribués en général, une partie de l'année, mais régulièrement, et, la plupart du temps, mensuellement (cf. *infra*, p. 414).

2) La mention lú-ninda-ba n'est pas toujours exprimée, et il n'est pas certain qu'elle soit parfois sous-entendue. Cela signifie, me semble-t-il, qu'elle ne traduit pas une convention, celle de « donner du pain comme salaire » (Brot-Lohn), analogue à celle de « donner de l'orge comme salaire ». Comparons, à cet égard, DP 122 et DP 123 (*An. Or.* 2, pp. 30 et 29) : selon ces deux tablettes, un repas de pain, de poisson, et de bière, a été fourni à des ouvriers ; des onctions d'huile ont été offertes. Mais les mouleurs de briques de DP 122 sont qualifiés de lú-ninda-ba, tandis que les travailleurs de l'É-ad-da, dans DP 123, ne le sont pas.

3) Les deux textes que je viens de citer montrent que le titre de « Brot-Lohn-Listen » a été donné à des documents selon lesquels les hommes ne reçoivent pas seulement du pain. DP 130 et probablement les tablettes mutilées transcrites dans *An. Or.* 2, pp. 34, 35, Nik 12 et 306, permettent de traduire ninda par Brot, dans l'expression lú-ninda-ba. Mais VAT 4414, VAT 4660, RTC 52 (*op. cit.*, pp. 24, 27, 25) ne mentionnent aucune distribution de pain proprement dit. Aussi l'auteur écrit-il à leur propos, p. 35 : « Das Brot... wird hier spezialisiert als : *ninda-kaš + gar* ».

Remarquons au passage que la mesure gug dont parle Deimel se rapporte, dans les trois textes en question, au pain à bière. On trouve cependant son emploi à propos de pains ordinaires dans DP 220,11 : 6 ninda zíd-gu 1 gug í-dir(i)g : « 6 pains de farine (*à pains*) longs (cf. *supra*, p. 74) ; 1 gug est en plus ».

4) DP 220 (*An. Or.* 2, p. 26) signale des distributions de vivres, et aussi de laine ou de toisons de laine (síg-bar-udu), à l'occasion d'un événement assez exceptionnel défini col. 11 et 10 : Lugal-an-da PA.TE.SI Lagaš^{ki}-gé NINA^{ki}-na inim-dug₄-dug₄-na si-bi-sá-a Bár-nam-tar-ra e-ne-ba : « le jour où Lugal-an-da, PA.TE.SI de Lagaš, à NINA, selon sa volonté (litt. : selon sa parole dite) a établi l'ordre (litt. : a fait aller droit), Bár-nam-tar-ra les leur a donnés »¹.

(1) Cf. *Or.* 28, p. 69 : Ka-ka-ka (ein Gebäude ?), W. Förtsch (*MVAG XIX*, p. 125) lit dans DP 50 : « inim-DU-DU-na si-bi-sá-a » et traduit : « hat Lugalanda, Patesi von Sirgulla, nach Ešhanna-ki gemäss seinem Auftrage hingeschickt. Barnamtarra... » sans tenir compte de la relative dont Lugal-an-da est le sujet.

Une phrase analogue date DP 338 : (V)... [Lugal-a]n-d[a] PA.TE.SI Lagaš^{ki}-ka-gé še-á-a inim-dug₄-na si-bi-sá-a-kam. Deimel (*Or.* 20, p. 25) a lu : še-á-a-ka-ka-na si-bi-sá-a-kam. Scholtz (*MVAG XXXIX*, p. 58), après avoir lu : še-á-a-ka-ka-na-si-bi-sá-a-kam, suppose (en raison des lacunes) que le sujet de la relative est Bár-nam-tar-ra et traduit : « [Zu dem, als Barnamtarra], die Frau

5) Les trois tablettes mentionnées ci-dessus, au paragraphe 3 consistent, je crois, des fournitures destinées aux banquets de la fête de la déesse Ba-ú : voir les repas des *usar*, ce même jour, dans DP 124 et 125, et dans Amh. 2. Les employés gratifiés, selon RTC 52, par exemple, de pain, de poisson, d'orge rôtie et de bière, sont appelés *lú-ninda-ba*. On peut en déduire que *ninda-ba*, dans DP 25,II, signifie également que des repas complets ont été fournis, car il s'agit de la fête du Parvis, qui est célébrée les premiers jours de la fête de Ba-ú (cf. *infra*, p. 424).

Selon toute probabilité, il s'agit, au moins dans VAT 4414 et RTC 52, de repas ayant eu lieu dans le Palais de la Princesse (*É-mí-a e-ne-ba*), et peut-être offerts au personnel de ce palais, comme le précise Amh. 2,V, *usar-É-mí*. De toute façon, que les vivres aient été consommés, ou seulement distribués, dans l'un des palais princiers, ils constituent vraisemblablement des gratifications, non des gages.

6) Des « repas » plus ou moins semblables, de pain, de poisson, et de bière, ont été servis dans des circonstances plus ou moins définies : le seul texte où le verbe *bí-kú* évoque, sans ambiguïté, un banquet est DP 159 (cf. *supra*, p. 181). Malheureusement, on ne sait pourquoi les 418 *lú-ninda-ba* nommés se trouvaient réunis (cf. *supra*, p. 180).

En conclusion, les *lú-ninda-ba* ne semblent pas avoir reçu régulièrement, à titre de salaire, une quantité déterminée de pain ; on désignait ainsi, sans doute, le personnel ayant pu bénéficier de certains repas lors de rassemblements exceptionnels, qu'ils fussent effectués à l'occasion d'une fête, d'une cérémonie, ou d'un travail. Il n'est pas exclu que, dans certaines circonstances, du pain, seulement, ait été offert (cf. DP 130).

Lugalandas, des Fürsten von Lagasch, ihre « Gerste der Seite des Getränkes » « richtete », gehörig ist es ». J'avoue ne pas savoir ce qu'est : *še-á* ; peut-être une abréviation pour *še-á-e-sir-ra-gé* (DP 338,III), que Scholtz traduit ainsi : « Für die Gerste (und) das Getränk der Strasse », après avoir assimilé *á á a* (*op. cit.*, pp. 58 et 57, n. 6).

XVI. Une erreur du *ŠL* à propos de *Pa₅-ešsad*.

Deimel parle du *Pa₅-ešsad* comme d'un lieu où sont employés les *gala* et les *kusú-Ninni* (*ŠL*, p. 1036, 5) : « Was hat Ninni mit d. Krokodil zu tun ? ». Mais, convient-il de lire *Ninni* (*INAN-NA*) en l'absence du déterminatif divin ? D'autre part, le même passage du *ŠL* définit aussi le *Pa₅-ešsad* comme un lieu où « der *bubbulu*-Tag (c'est-à-dire le « jour sans lune » ; cf. Manuel, n° 381) gefeiert wurde, vgl. *kusu₂-Ninni pa₅-ešsad (= zag-ḫa) ^dUd-UD-na-d-a-ka*, DP 216,3 ». Cette dernière traduction de *Pa₅-ešsad* résulte manifestement d'une erreur ; la troisième colonne de DP 216 se termine bien par : *kušú-MÛŠ (= ÛĜ. MÛŠ) Pa₅-ešsad* ; mais *^dUd-UD-na-d-a-ka* se trouve dans la première case de la colonne III de DP 218.

XVII. Transcription de TSA 9.

(I) 72 *gala*, *lú-l-šè*: 1/2 *NINDA-bar-sig₉-l-ta*, *ninda-durún-dúrun-na-2-ta*, *ninda-GA₅-l-ta šu-ba-ti* ;
 70 *Dam-ab-ba*, 10 [*Š*]*eš-tud Bár-nam-tar-ra¹*, (II) *lú-l-šè*: 1/2 *NINDA-bar-sig₉-l-ta*, *ninda-GA₅-l-ta*, *šu-ba-ti* ;
 112 *Ĝim-^dNin-ĝír-su*, 36 *Ĝim-^dBa[-ú]*, (III) *lú-l-šè*: *ninda-dúrun-dúrun-na-2[-ta]*, *ninda-GA₅-l-ta*, *šu-ba-ti* ;
káš-e-naĝ ;
lú-ki-ĝul Bár-nam-tar-ra ĩr-sig₇-me² (IV) *Šag₅-Šag₅ dam-Uru-ka-gi-na lugal-Lagaš^{ki}-ka-gé e-ne-ba*.

?

(1) Contrairement à l'opinion de M. Witzel (*OLZ*, 1917, 355), je ne pense pas que l'on ait désigné par *Šeš-tud* les frères de *Bár-nam-tar-ra* ; les frères de *Šag₅-Šag₅* sont nommés *šeš-mi* (cf. *supra*, p. 90 : *STH*.I,37,1) ou *šeš-mi-me* (DP 580,II).

(2) M. Lambert a vu dans les bénéficiaires de ce repas, outre les 72 prêtres, des membres de la famille de *Bár-nam-tar-ra* et les ex-servantes de l'é-mi et de l'é-gal, personnages qui « sans compter le(s) homme(s) du tombeau de Baragnamtarra et les

XVIII. Le verbe *na...rig₅* dans DP 253, DP 103, DP 262.

DP 253

- | | |
|--|--|
| (I) 1 kuš-áb 1 kuš-peš-mu-3
[1 ?] kuš-peš-mu-2 | 1 peau de vache, 1 peau de
génisse ¹ de trois ans, 1 (?) peau
de génisse de deux ans, |
| Áb-dun-a (II) Ur-šè-ga-
lam-ma ÁB-KU-kam | vaches faisant partie du trou-
peau du vacher ² Ur-šè-ga-lam-
[ma. |
| na-ba-rig ₅
Igi-zid ÁB-KU-da | On les a enlevées.
Auprès du vacher Igi-zid ³ elles |
| (III) e-da-ġál šu-a-nu-ġi ₄ | se trouvent ; on ne les a pas
(encore) reçues (au Palais) ⁴ . |
| id ₇ -izin-še-kú- ^d Nanše-ka | Le mois où l'on mange de l'orge
en l'honneur de la déesse Nanše ⁵ , |
| En-ig-gal nu-bànda | l'intendant En-ig-gal |
| (IV) dub-bé e-bal
4 | a cassé les tablettes ⁶ .
4 ^e année. |

DP 103

- | | |
|---|--|
| (I) 1 peš-mu-1 peš-dun-a
^d Šeš-ġu ÁB.KU-kam | 1 génisse ¹ d'un an, génisse du
troupeau du vacher ² ^d Šeš-ġu. |
| ^d Nin-ġír-su-lu-ġu (II) rig ₅ -
mušen-da na-ba-da-rig ₅ | Par l'oiseleur ⁷ ^d Nin-ġír-su-lu-ġu
elle a été emmenée. |
| kug-bi 10 ġín Šag ₅ -Šag ₅ | L'argent qu'elle vaut, 10 sicles, |
| (III) dam Uru-ka-ġi-na | à Šag ₅ -Šag ₅ , épouse d'Uru-ka- |

pleureuses, reçoivent des dons alimentaires » (*Sumer V*, pp. 14, 15). Je crois pourtant que *lú-ki-ġul* est une apposition se rapportant à tous les individus nommés antérieurement, car il est vraisemblable que, dans le cas contraire, leur nombre, et celui des pains reçus par eux, serait aussi soigneusement indiqué que pour les autres consommateurs.

(1) Cf. *supra*, p. 79, n. 2.

(2) Cf. *supra*, pp. 82 et 90 ; p. 84 et n. 3.

(3) Celui-là est le frère de Šag₅-Šag₅ : cf. *supra*, p. 90, n. 2.

(4) Cf. *supra*, pp. 368 ss.

(5) Cf. *supra*, pp. 249 ss.

(6) Celles qui, sans doute, se rapportaient à des comptes précédents, relatifs à chacune des peaux, ou à chacun des animaux. Voir ci-dessus, p. 223, la fin de DP 246, et celle de DP 248. Sur la lecture *dub-bé*, cf. *supra*, p. 33.

(7) Litt. : « celui qui s'empare des oiseaux ». Le sens de *rig₅* est ici voisin de celui de *na...rig₅*.

PA.TE.SI Lagaš^{k1}-ka-ra gi-na, PA.TE.SI de Lagaš,
 É-gal-la (IV) šu-na-l-ni-gi₄ dans le Palais, a été remis.
 1 1^{re} année.

DP 262

(I) 2 udu-sig id₇-udu-šè- 2 moutons à laine ; le mois où
 še-a-^aNin-ġir-su-ka-ka l'on apporte aux moutons l'orge
 et l'eau en l'honneur du dieu¹
 Nin-ġir-su,
 En-du sibad-udu-siki-ka- par² En-du, le berger des mou-
 da (II) na-ba-da-rig₅ tons à laine, ils ont été enlevés
 (de leur bergerie).
 Šag₅-Šag₅ dam Uru-ka-gi- Šag₅-Šag₅, épouse d'Uru-ka-gi-
 na lugal-Lagaš^{k1}-ka-gé na, roi de Lagaš, dans le Palais
 (III) É-gal-la šu-a-bi-gi₄ les a reçus³. Moutons qui sont
 udu ú-rum ^aBa-ú la propriété de la déesse Ba-ú.
 Uru-ka-gi-na (IV) lugal- Uru-ka-gi-na, roi de Lagaš.
 Lagaš^{k1}.
 1 1^{re} année.

XIX. La fête de l'An-ta-sur-ra : Fö 94 (cf. *supra*, p. 224, n. 3).

'1) [3?] káš[-kal]g dug⁴ 3 ? dug de bière forte,
 3 káš-ġig dug 3 dug de bière noire :
 ud-2?-šè èš-a i-dúr-a-a lorsque, pour le *deuxième* jour,
 on était dans le sanctuaire. dans
 èš-a i-túm le sanctuaire on les a portés.
 1 káš-kalg dug 1 dug de bière forte,
 1 káš-ġig dug 1 dug de bière noire,

(1) Cf. *supra*, pp. 249 ss.

(2) -da peut avoir le sens instrumental. Cf. na-ba-PI-rig₅ où l'infixe -PI- renvoie à deux bergers, Niġln-mud et Lugal-da(-nu-mie-a), dans DP 259.II. La fonction de En-du, définie par la postposition -da est comparable à celle de l'oiseleur dans DP 103 (cf. ci-dessus, p. 403).

(3) Cf. *supra*, pp. 368 ss.

(4) Cf. *supra*, p. 291, n. 3 : dans DP 44, kúr est placé après le nom de la denrée. 1 dug vaut 20 sila.

Ib
 1 káš-kalg dug
 (II) ^aNin-a-zu
 1 káš-kalg dug
^aNin-Šubur
 En-ig-gal nu-bànda
 á-bi ma-ág
 1 káš-kalg dug
 1 káš-ġig dug
 izin-An-ta-sur-ra-ka
 (III) Mí-e èš-a ì-túm-túm

 1 káš-kalg dug
 1 káš-ġig dug ^aBa-ú
 1 káš-kalg dug
 1 káš-ġig dug
 É-gal-šè ì-túm
 4 káš-kalg dug (IV) 4 káš-
 ġig dug An-ta-sur-ra
 4 káš-kalg dug
 4 káš-ġig dug
 mun-du 2-kam-ma

 1 káš-kalg dug
 1 káš-ġig dug
 (V) mun-du 3-kam-ma
 (VI) šu-niġín 17 káš-kalg

pour la Digue¹ ;
 1 dug de bière forte,
 pour le dieu Nin-a-zu² ;
 1 dug de bière forte,
 pour le dieu (?) Nin-Šubur³ ;
 l'intendant En-ig-gal
 a mesuré ces⁴ rations⁵.
 1 dug de bière forte,
 1 dug de bière noire ;
 lors de la fête de l'An-ta-sur-
 ra, la Princesse les a apportés
 dans le sanctuaire.
 1 dug de bière forte, 1 dug
 de bière noire pour la déesse
 Ba-ú ; 1 dug de bière forte,
 1 dug de bière noire ; dans le
 Palais⁶ on les a portés.
 4 dug de bière forte, 4 dug de
 bière noire pour l'An-ta-sur-
 ra. 4 dug de bière forte,
 4 dug de bière noire,
 pour l'offrande du matin,
 une deuxième fois⁷.
 1 dug de bière forte, 1 dug de
 bière noire, pour l'offrande du
 matin, une troisième fois.
 Total : 17 dug de bière forte,

(1) Sans doute s'agit-il de la Digue du Canal de la Steppe, voisine de l'An-ta-sur-ra ; cf. *supra*, pp. 287, n. 5 ; 287, n. 6.

(2) Cf. *Panth. Bab.*, 2406.

(3) Cf. *supra*, p. 287, n. 3.

(4) -bi peut être un démonstratif, mais aussi un possessif collectif renvoyant aux sanctuaires et aux divinités déjà nommés : « leurs rations... ».

(5) Cf. *supra*, p. 241, n. 1, les autres sens de á. La mesure de ces rations est une opération importante exprimée à l'aide du préfixe mu- passé à ma- par harmonie vocalique.

(6) S'agit-il de bière destinée à un repas de fête, ou faut-il voir dans le Palais un lieu cultuel ? En ce cas, la traduction de « Grand Temple » pour É-gal serait préférable. Cf. *supra*, p. 347, n. 9.

(7) Le texte ne permet pas de savoir s'il y avait plusieurs sacrifices dans la même matinée, ou un seul, trois jours de suite.

dug 17 káš-ġíg dug	17 dug de bière noire ¹ .
izin-An-ta-sur-ra	Fête de l'An-ta-sur-ra.
ní[ġ] ?-[k]ú-a Šeš-šag ₅ -ga	Débit (?) du brasseur Šeš-šag ₅ -
lú-babbir ab (VII) Šag ₅ -	ga ² , père (?) de (?) Šag ₅ -Šag ₅ .
Šag ₅	

XX. Chronologie relative des mois.

On sait que les distributions de gages (še-ba) et les attributions de fournitures (še-ġar) étaient, pour la plupart, mensuelles, et que les serviteurs nommés lú-kur₆-dib-ba, qui étaient dotés d'une terre à cultiver, et qui, au moins jusqu'à la sixième année d'Uru-ka-ġi-na, on le verra plus loin, n'étaient payés que cinq fois dans l'année, recevaient leur orge au cours de cinq mois consécutifs. Il vient tout naturellement à l'esprit, pour établir la chronologie des mois à Lagaš, de dresser la liste des mois qui datent les tablettes du type še-ba ou še-ġar, selon les numéros d'ordre des différentes distributions qui, ponctués d'un assertif, peuvent être relevés à la fin d'un très grand nombre de textes.

Ayant fait ce travail, j'en ai trouvé les résultats publiés dans *Or. I* (1912). Deimel y rend compte d'une étude de F. X. Kugler³ sur ce sujet. Mais il semble que Deimel, ainsi que l'auteur, aient été découragés par l'aspect peu concluant de la liste, présentée dans *Or. I*, p. 60, à laquelle on voudra bien se reporter le cas

(1) Pour que ce total fût exact, il faudrait lire dans le texte un dug de bière forte en moins, un dug de bière noire en plus.

(2) Brasseur cité par STH.I, 31, IX. Ce métier, pour le père de Šag₅-Šag₅, ne serait pas plus surprenant que celui de vacher, pour son frère (cf. *supra*, p. 90, n. 2). Mais ab veut-il dire « père » ?

(3) On trouvera aussi, dans *Sternkunde II*, 2, pp. 211 ss., une critique pertinente du calendrier proposé par H. de Genouillac dans *TSA*, p. xvii. Il ne semble pas, cependant, que les conclusions de F. X. Kugler soient en tous points acceptables, notamment celles qu'il tire d'une interprétation contestable de RTC 30 et DP 25. D'autre part, il ne cherche pas à utiliser les formules egir...ta et til-la qui m'ont paru les plus importantes à étudier et les seules qui permettent d'aboutir (sauf contresens flagrant) à un résultat positif.

échéant¹. En effet, presque toutes les distributions portant un même numéro d'ordre sont datées de plusieurs noms de mois différents. Pourtant, la considération attentive de cet apparent désordre fait ressortir quelques « lois » qui simplifient le problème.

On peut constater, tout d'abord, que le chiffre précédant *ba-am₆* ou *gar-am₆* est le même, pour un même mois, dans la plupart des cas. Souvent, la coïncidence entre les distributions de gages et les attributions de fournitures est manifeste pour la même année (certaines tablettes résument d'ailleurs les sorties de céréales pour les deux objets : cf. Fö 101,V), ainsi que le montre le tableau suivant :

Numero d'ordre des distributions	Nom du mois	Références	Année du texte
4	id ₇ -udu-šè-še-a-íl-la	TSA 34 (gar) TSA 18 (ba)	U.3 U.3
	egír-id ₇ -gur ₇ -im-du ₈ -a-ta	DP 158 (gar) STH.I,22 (ba)	U.2 U.5
5	id ₇ -gud-du-bí-sar-a- ^a Nanše-ka	DP 156 (gar)	U ?1
	id ₇ -gud-du-bí-sar-a	STH.I,15 (ba)	U.p.1
8	id ₇ -izin- ^a Izi-gùn-ka	STH.I,34 (gar)	U.4
	id ₇ -izin- ^a Izi-gùn-na-ka	RTC 53 (ba)	L.5
9	id ₇ -izin-bulùg-kú []	STH.I,31 (gar)	U.p.1
	id ₇ -izin-bulùg-kú- ^a Nin-gír-su-ka	Nik 60 (gar)	U.2
	id ₇ -izin-bulùg-kú- ^a Nanše-ka	Fö 101 (ba) Nik 6 (ba)	L.6 U.4
11	id ₇ -izin- ^a Ba-ú-ka	Nik 64 (gar)	U.2
		DP 112 (ba) VAT 4646, <i>Or.</i> 34/35, p. 36 (ba)	U.2 U.1

(1) Je signalerai, chemin faisant, quelques-unes des erreurs ou omissions pouvant y être décelées, à l'exception, toutefois, de celles qui résultent évidemment d'une mauvaise mise en page.

Remarquons, sur le précédent tableau, que dans quatre cas sur six, la coïncidence des noms de mois est parfaite ; pour la cinquième distribution, le nom du dieu est tantôt présent, tantôt omis¹ ; pour la neuvième, il est différent. Cependant, j'aurais pu invoquer, pour établir un autre parallèle, la dixième distribution de gages (*še-ba*) du mois du *bulùĝ-kú* de *Nin-ĝir-su* consignée par DP 227, qui est de la même année que *STH.I.31*, car il est évident — et c'est la deuxième observation que je voulais présenter — que certaines années, on était en avance, ou en retard, pour distribuer les céréales, par rapport à d'autres années. Mais il semble bien que les variations, quand elles se produisent, n'excèdent jamais la différence d'un mois, dans un sens ou dans l'autre, selon le cours du temps, par rapport à la normale :

Nom des mois	Numéros d'ordre des distributions ²	Références	Année du texte
<i>id</i> ₇ - <i>gur</i> ₇ - <i>im-du</i> ₈ - <i>a</i>	3 ^e <i>ba</i>	DP 114	U.5
<i>id</i> ₇ - <i>gur</i> ₇ - <i>dub-ba-a</i> ³	4 ^e <i>ba</i>	TSA 14	U.4
<i>id</i> ₇ - <i>izin</i> - ^d <i>Izi-ĝùn-ka-ka</i>	7 ^e <i>ba</i>	DP 228	U.p.1
<i>id</i> ₇ - <i>izin</i> - ^d <i>Izi-ĝùn-na-ka</i>	8 ^e <i>ba</i>	RTC 53	L.5
<i>id</i> ₇ - <i>izin</i> - ^d <i>Izi-ĝùn-ka</i>	8 ^e <i>ĝar</i>	STH.I.34	U.4
<i>id</i> ₇ - <i>izin-bulùĝ-kú</i> - ^d <i>Nanše-ka</i>	8 ^e <i>ba</i> ⁴	DP 154	U.2
	8 ^e <i>ba</i>	DP 113	U.2
	8 ^e <i>ba</i>	DP 157	L.6
	9 ^e <i>ba</i>	Nik 6	U.4
<i>id</i> ₇ - <i>izin-bulùĝ-kú</i> - ^d <i>Nin-ĝir-su-ka(-ka)</i>	10 ^e <i>ba</i>	DP 117	U.4
	9 ^e <i>ĝar</i>	Nik 60	U.2
	10 ^e <i>ba</i>	DP 227	U.p.1
<i>id</i> ₇ - <i>izin</i> - ^d <i>Ba-ú-ka</i>	11 ^e <i>ba</i>	DP 112	U.2
	11 ^e <i>ĝar</i>	Nik 64	U.2
	12 ^e <i>ba</i>	TSA 10	L.6
	12 ^e <i>ba</i>	STH.I.27	U.3

(1) Cf. *supra*, pp. 258 ss.

(2) Cf. *supra*, p. 105, n. 2.

(3) Cf. *infra*, p. 409, n. 1.

(4) DP 154 est un résumé des dépenses ; DP 113 concerne les *igi-nu-du*₈ etc.

Les avances ou les retards des distributions de céréales étaient probablement en rapport avec l'abondance plus ou moins grande des stocks. Pour rattraper un retard, ou pour débarrasser les greniers, il arrivait que deux distributions eussent lieu dans le même mois, la seconde étant dite alors « de fin de mois » (til-la-ba : litt. : « dans son achèvement »). Ainsi, TSA 18 et STH.I,26 mentionnent le quatrième et le cinquième versement d'orge pour les salaires, pour la même année, le même mois et la même catégorie de serviteurs (cf. *infra*, p. 410).

D'autres distributions étaient faites « après le mois » (egir...ta). Cette expression signifie vraisemblablement qu'on avait délivré l'orge en retard ; rien n'eût empêché, en effet, de dater la tablette du nom du mois au cours duquel l'opération avait été réalisée, sinon le désir d'exprimer qu'il s'agissait d'une régularisation par rapport à l'ordre normal des choses. Mais on devait parfois se contenter de consigner une avance ou un retard non rattrapé, ce qui explique les variations révélées par le précédent tableau.

L'utilisation de la formule egir...ta permet, je crois, de choisir parmi les chiffres enregistrés désignant les distributions, celui qui, pour un mois donné, correspondrait à la normale. Considérons les notations suivantes :

id₇-gur₇-dub-ba-a : TSA 14, 4^{ème} ba, U. 4.

id₇-gur₇-im-du₈-a¹ : DP 114, 3^{ème} ba, U. 5.

egir-id₇-gur₇-im-du₈-ta : STH.I,22, 4^{ème} ba, U. 5.

egir-id₇-gur₇-im-[du₈]-a-ta : DP 119, 4^{ème} ba, U. 2(+x ?)

egir-id₇-gur₇-im-du₈-a-ta : DP 158, 4^{ème} ġar, U. 2.

Les trois derniers exemples montrent que l'on fit « après le mois » la quatrième distribution, qui aurait dû avoir lieu au cours du mois, ainsi qu'en témoigne TSA 14 : la cinquième année d'Uru-ka-gi-na, le retard enregistré par DP 114 n'avait pu être rattrapé par une seconde distribution de « fin de mois ». Ce retard avait sans doute son origine plus haut dans le temps, car CTC 3 nous apprend que, la même année (U. 5), la deuxième distribution de fournitures

(1) Ce nom de mois a été traduit dans TSA, p. xviii, par : « mois des silos ». Ce serait, littéralement, celui où l'on verse l'argile sur les tas de céréales. Cf., à propos de ce sens de du₈, *supra*, p. 206, n. 1. Dub ayant aussi le sens de « verser », le nom id₇-gur₇-dub-ba-a serait synonyme de id₇-gur₇-im-du₈-a. L'abréviation : id₇-gur₇-im-a (VAT 4655, Or. 32, pp. 76, 77) montre que im ne doit pas être considéré comme un préfixe devant la racine du₈.

(še-ġar) avait été faite « après le mois » : egír-id₇-še-gur₁₀-kud-du-ta... 2-ġar-am₆.

Cette date nous permet de noter que la deuxième distribution devait se faire au mois de la moisson, et qu'on n'avait pu l'effectuer en temps voulu. Il faut donc considérer comme étant également en retard la « 1^{re} ġar » signalée par STH. I,30, ce même mois, pour la septième année de Lugal-an-da¹. Le mois de la moisson est attesté ailleurs tantôt comme premier mois du calendrier, tantôt comme onzième ou douzième mois (cf. ZA 28, p. 295 ; RA 8, p. 84 ; Manuel, n° 367). Mais je ne propose qu'une chronologie relative.

Voici maintenant les variations concernant le mois où l'on apporte aux moutons l'orge et l'eau :

[egír-]id₇-udu-šè-še-a-^dNin-ġír-su-ka-ta : STH. I,32, 3^{eme} ġar, U. 1.

id₇-udu-šè-še-a-il-la : TSA 34, 4^{eme} ġar, U. 3.

id₇-udu-šè-še-a-il-la : TSA 18, 4^{eme} ba, U. 3.

id₇-udu-šè-še-a til-la-ba : STH. I,26, 5^{eme} ba, U. 3.

Selon le raisonnement utilisé ci-dessus, la troisième attribution de fournitures de l'année 1 d'Uru-ka-gi-na aurait dû avoir lieu le mois où l'on apporte aux moutons..., et ce mois devrait occuper, dans ma chronologie, la troisième place. Mais, deux ans après, c'est la quatrième distribution qui est faite à la même époque, et pour quelque raison inconnue de nous, une cinquième distribution de gages se produit à la fin du même mois. Faut-il donc renoncer à donner la troisième place à ce mois, ou ne pas considérer comme identique à lui l'id₇-udu-šè-še-a suivi du nom de Nin-ġír-su ? Je crois qu'il vaut mieux supposer que, sous U. 3, deux versements avaient pu avoir lieu, soit le mois de la moisson, soit, ainsi que l'atteste STH. I,33, U. 4, le mois du še-kú (de Nanše) qui, on le verra plus loin, était celui de la première distribution.

La place du mois de la fête Èš-è(d)-ka est moins sûre : elle ne peut être déterminée que par les renseignements suivants : on y fit, sous L. 6, une dixième distribution (cf. VAT 4437, Or. 34/35, p. 36) et une onzième lorsqu'il se terminait (cf. VAT 4419, Or. 43/44, p. 95). Un dixième règlement de gages est encore signalé par STH. I,17, U. 3, alors que le nom du même mois est écrit : id₇-izin-Èš-è(d)-Lagaš^{ki}-ka. Il se trouve que ce mois est le dixième dans des calendriers postérieurs (cf. ZA 28, p. 295, et Manuel, n°

(1) La copie : 1-ba-am₆ est manifestement erronée.

128). Il n'y a donc pas de raison de lui refuser la dixième place dans la chronologie.

Trois textes mentionnent une première attribution de fournitures le mois de la fête du še-kú (VAT 4610, *Or.* 32, p. 17, U. 1 ; TSA 36, U. 3 ; Nik 57, U. 6), et STH.I,33, une seconde distribution à la fin du même mois ; je le placerai donc en tête de la liste.

Pour la compléter, on peut faire appel à la « série » fournie par les versements de la quatrième année d'Uru-ka-gi-na :

id₇-mul-ġád-saġ-e-ta-šub-a-a: Nik 2, 6^{eme} ba.

id₇-^aNin-ġír-su [é-gibil-An-ta-sur-ra-ka-na i-gin-]gin-a: TSA 15, 7^{eme} ba (pour les igi-nu-du₈, etc.).

id₇-^aNin-ġír-su é[-gi]bil-An-ta-sur-ra-ka-na i-gin-gin-a: DP 116, 7^{eme} ba (pour les serviteurs de la « Maison » des enfants princiers).

id₇-izin-^aIzi-gùn-ka: STH.I,34, 8^{eme} ġar (cf. pour l'année L. 5, RTC 53, 8^{eme} ba).

id₇-izin-bulùġ-kú-^aNanše-ka: Nik 6, 9^{eme} ba (pour les servantes et leurs enfants).

Une dixième distribution de gages est attestée par DP 117, la même année, au mois du bulùġ-kú de Nin-ġír-su. Faut-il pour cette raison le considérer comme postérieur au mois du bulùġ-kú de Nanše, contrairement à l'hypothèse que je défends ? Il semble que non. D'abord, parce qu'il s'agit, dans DP 117, d'une autre catégorie de serviteurs, ceux de la « Maison » des enfants princiers, au sujet desquels on pouvait fort bien être en avance ; mais surtout, parce que c'est une neuvième distribution de fournitures qui est consignée par Nik 60, pour le mois du bulùġ-kú de Nin-ġír-su (U. 2)¹.

La cinquième place, restée « vacante » jusqu'à présent, peut être occupée par le mois où l'on inscrit les bœufs : on y fait, selon STH.I,15 (U. p. 1) le cinquième paiement des salaires, et selon DP 156 (U. [] 1)² la cinquième attribution de fournitures : le premier texte est daté de l'id₇-gud-du-bi-sar-a, le second, de

(1) Selon le tableau présenté ci-dessus, p. 408, le mois de la fête du bulùġ-kú est celui des distributions portant les numéros 8, 9, 10. Selon le tableau I de *Or.* 1, p. 60, « Monatliche Löhnungen », une première distribution semble attestée par TSA 19 (U. 4). Mais la place de ce texte devrait être dans le tableau II, car les pêcheurs qu'il mentionne sont des lù-kur₆-dib-ba : leurs noms figurent, avec ce titre, dans Nik 52,V,VI,VII.

(2) Cf. *Or.* 32, p. 14 : Deimel a restitué « P.A.T.E.SI ».

l'id₇-gud-du-bí-sar-a-^dNanše-ka. Malheureusement ce nom de mois n'est pas « encadré » par ceux des distributions portant, la même année, les numéros quatre et six. Il ne faut donc l'inscrire qu'avec une certaine réserve à la cinquième place, dans la chronologie, puisque une avance ou un retard étaient toujours possibles.

Le sixième mois, qui, lui, fait partie d'une « série » et se nomme id₇-mul-ġád-saġ-e-ta-šub-ba-a-a, (cf. *infra*, p. 411), avait sans doute un autre nom plus courant, mais non identifié par la méthode employée ici. Il fait allusion à un événement astronomique ainsi décrit par R. Scholtz dans *MVAG XXXIX*, p. 37 : « Im Monat, da « ein hellweisser Stern den Kopf (vom Himmel) wandte ». »

Restent à pourvoir la onzième et la douzième places. Le mois de la fête de la déesse Ba-ú voit, sous la sixième année de Lugal-an-da, la douzième distribution de gages aux servantes et à leurs enfants (ġim-dumu, TSA 10), et sous la troisième année d'Uru-ka-gi-na, le douzième versement aux serviteurs des enfants princiers (STH.I,27). Mais ce mois est celui de la onzième distribution de gages, d'après DP 112 (U. 2), de la onzième distribution de fournitures, d'après Nik 64 (U. 2); VAT 4646 (*Or.* 34/35, p. 36 récapitule les dépenses pour les še-ba et les še-ġar du même mois, qui portent le numéro onze. Or, sous la sixième année de Lugal-an-da, il y avait eu deux paiements de salaires aux serviteurs de la « Maison » des enfants princiers, au mois de la fête Èš-è(d)-ka, le dixième, selon VAT 4456 (*Or.* 43/44, p. 92), et le onzième, selon VAT 4419 (*Or.* 43/44, p. 95). On peut donc considérer comme exceptionnel que la douzième distribution soit faite au mois de la fête de la déesse Ba-ú, et admettre ce mois à la onzième place.

Il semble, cependant, que sous la troisième année d'Uru-ka-gi-na, le mois sig-^dBa-ú-e-ta-ġar-ra-a où se fit la « 11^e ġar » (Nik 63) ait été placé entre le mois de la fête Èš-è(d)-ka (STH.I, 17; 10^e ba, pour les ġi-gi-nu-du₈, etc.) et le mois de la fête de Ba-ú (STH.I,27; 12^e ba, pour les serviteurs de la « Maison » des enfants princiers). Doit-on en déduire que le calendrier avait été modifié entre Lugal-an-da 6 et Uru-ka-gi-na 3 ? Non, sans doute ; car c'est bien au mois de la fête de Ba-ú que se fit, sous Uru-ka-gi-na 2, la onzième distribution (cf. DP 112 et Nik 64), la douzième ayant eu lieu au cours du mois amar-a-a-sig₉-ga (STH.I,3), auquel je donnerai la douzième place dans ma chronologie. Il

semble préférable d'admettre, soit que id_7 -síg-^aBa-ú-e-ta-ġar-ra-a était un autre nom du mois de la fête Èš-è(d)-ka, et que les attributions de fournitures étaient en avance par rapport au paiement des salaires (cf. *supra*, p. 411, le décalage manifesté par Nik 6, 9^e ba, et par DP 117, 10^e ba, pour deux catégories de serviteurs, la même année), soit que id_7 -síg-^aBa-ú... était un autre nom du mois de la fête de Ba-ú, et que les attributions de fournitures étaient en retard par rapport au versement des gages. La première hypothèse paraît la meilleure, puisque, ainsi qu'on l'a vu pour la sixième année de Lugal-an-da, ci-dessus, p. 412, le fait qu'on en soit à la douzième distribution au mois de la fête de Ba-ú manifeste une avance par rapport à la normale.

Le mois où l'on distribue la laine (id_7 -síg-ba) figure dans deux « séries » établies pour l'année 1 d'Uru-ka-gi-na (PA.TE.SI), la forme id_7 -síg-ba-a étant attestée dans Nik 149,III¹ :

Numéro d'ordre des distributions	še-ba igi-nu-du ₈ , etc.	še-ġar
	7 id_7 -izin- ^a Izi-ġun-ka-ka (DP 228)	id_7 -síg-ba (DP 155)
	8 id_7 -síg-ba (Nik 9)	
	9	id_7 -izin-bulùġ-kú[] (STH.I,31)
	10 id_7 -izin-bulùġ-kú- ^a Nin-ġir-su-ka-ka (DP 227)	

Notons d'abord que l' id_7 -síg-ba, qu'il occupe la septième ou la huitième place (une cassure, dans DP 155 pourrait dissimuler le huitième clou), qu'il se confonde ou non, dans le temps, avec un autre nom de mois, ne semble pas pouvoir être considéré comme analogue à l' id_7 -síg-^aBa-ú-e-ta-ġar-ra-a, ainsi que l'avait suggéré B. Landsberger (*Kull. Kal.*, p. 60)², puisque ce dernier

(1) Cf. l'emploi de l'indice des abstraits ki dans : eġir- id_7 -ki-sig-ba-ta (TSA, 39,IV). Le texte ne signale que deux « sorties » de céréales, et malheureusement, la formule x-še-ġar-am₆ en est absente.

(2) A noter que dans TSA 39,IX, 2, e-ta-ġar, ayant pour sujet En-ig-gal, ne fait pas partie du nom de mois inscrit dans la case 1.

mois est celui où se faisait la onzième attribution de fournitures (cf. Nik 63). Mais retenons d'autre part : 1) que le mois de la fête du dieu Izi-gùn voit les distributions numéro 8 sous Lugal-an-da 5 (RTC 53) et sous U. 4 (STH.I,34) ; 2) que, sous Uru-ka-gi-na 4, aucun mois ne peut être intercalé entre celui qui occupe la huitième place et celui de la fête du bulùg-kú (9^e ba, Nik 6, *supra*, p. 411).

Faut-il donc admettre que id₇-síg-ba est un autre nom de l'un ou de l'autre ? Cela paraît impossible. En effet, selon la liste de gauche du dernier tableau, la neuvième distribution n'aurait pu avoir lieu qu'à la fin du mois id₇-síg-ba : le fait qu'il y ait eu deux distributions dans le même mois expliquerait, évidemment, qu'on en fût arrivé à la dixième au mois du bulùg-kú, et le versement de fin de mois, que je suppose, comblerait le vide qui correspond à la huitième ġar, dans la liste de droite du précédent tableau. Mais on serait conduit, dans le cas où l'id₇-síg-ba se confondrait soit avec l'id₇-izin-^dIzi-gùn-ka-ka, soit avec le mois du bulùg-kú, à imaginer trois distributions au cours d'un seul mois, ce qui est contraire à toutes les constatations, qu'elles portent les numéros 7, 8, 9, ou les numéros 8, 9, 10.

Il faut donc se résigner à placer l'id₇-síg-ba dans la chronologie pour l'année du « patésiat » d'Uru-ka-gi-na, et à le faire disparaître de la liste obtenue pour les années suivantes. On peut se demander si une réforme du calendrier n'avait pas accompagné les autres réformes d'Uru-ka-gi-na, et si le mois de la fête du dieu Izi-gùn n'avait pas été reculé pour faire place au mois rappelant l'entrée du dieu Nin-ġir-su dans son nouveau temple de l'An-ta-sur-ra (cf. *infra*, p. 418).

Avant de conclure, une autre étude s'impose : les dates auxquelles les lù-kur₆-dib-ba touchaient leurs parts d'orge méritent d'être considérées avec attention, car leur examen permet de confirmer et de compléter les résultats déjà obtenus. De plus, on constatera que les serviteurs nantis d'une terre qui, on le sait, ne furent pas souvent rétribués en céréales plus de cinq fois par an¹,

(1) Cela se produisit au cours de la sixième année d'Uru-ka-gi-na : une sixième distribution de céréales est mentionnée par DP 121, une dixième par STH.I,13, une onzième par STH.I,12 (U. 3+3 ?). Bien que le nom du mois manque dans ces trois tablettes, il est évident qu'à cette époque les gages des lù-kur₆-dib-ba furent mensuels.

les recevaient lors de quatre ou cinq mois consécutifs, à partir du mois de la fête du *bulùġ-kú*, date au-delà de laquelle, sans doute, leurs champs ne produisaient plus (cf. *infra*, pp. 418 et 420).

Le tableau présenté dans *Or. I*, p. 60 (« Aus Listen über nicht allmonatliche Löhnungen ») doit être rectifié comme suit :

1) STH.I,5 (U. p. 1) ne mentionne pas un règlement mensuel de gages, mais une distribution d'amidonnier, à l'occasion de la fête de la déesse Ba-ú (cf. *šu-niġin*, case 2 : *izin-dBa-ú* ; le chiffre terminal renseigne sur l'année, non sur le numéro d'ordre de la distribution).

2) Il conviendrait d'ajouter à la liste publiée : 1 *ba-am*₆, U. 2, DP 154, pour le mois du *bulùġ-kú* (de Nanše), correspondant à la 8^e *ba* des serviteurs payés au mois ; et : 5 *ba-am*₆, U. 2, STH.I,3, pour le mois *amar-a-a-sig₉-ga*, rétribution correspondant à la douzième des serviteurs payés mensuellement.

On s'aperçoit alors, en désignant par les premiers chiffres les numéros d'ordre des versements aux *lú-kur₆-dib-ba*, par les seconds, ceux des versements aux *igi-nu-du₈* ou aux *gim-dumu*, que les distributions d'orge se faisaient selon deux séries possibles de correspondances :

1) 1-9, 2-10, 3-11, 4-12.

2) 1-8, 2-9, 3-10, 4-11, 5-12.

Il n'est pas sûr que les serviteurs aient reçu moins de céréales selon la première série indiquée ci-dessus que selon la seconde : les quantités allouées chaque mois étaient parfois variables (cf. *supra*, p. 123), et une correspondance 5-13 peut être supposée pour certaines années, en tout cas, puisque TSA 35 mentionne une treizième attribution de fournitures (U. 5 ; cf. *infra*, p. 420). Certaines de ces correspondances ont été notées par le scribe sumérien dans les textes suivants :

VAT 4421 (<i>Or. 32</i> , p. 79)	L. 5	{	1- 9
Fö 101	L. 6		
VAT 4437 (<i>Or. 32</i> , p. 79)	L. 6 !		2-10
VAT 4646 (<i>Or. 34/35</i> , p. 36)	U. 1		4-11
DP 154	U. 2		1- 8
STH.I,3	U. 2		5-12

D'autres documents permettent de compléter chacune des séries ainsi déterminées. En inscrivant en face de chaque couple formé par les numéros d'ordre des distributions le nom du mois et l'année où elles se produisirent, on obtient deux tableaux qui confirment la chronologie relative des mois esquissée plus haut :

I

1	VAT 4421 (Or. 32, p. 79) Fö 101	9	VAT 4421 (Or. 32, p. 79) Fö 101	L.5	id ₇ -izin-bulùĝ-kú- ^d Nanše-ka
				L.6	id ₇ -izin-bulùĝ-kú- ^d Nanše-ka
2	VAT 4437 (Or. 32, p. 79) RTC 54	10	VAT 4437 (Or. 32, p. 79)	L.6!	id ₇ -izin-Ēš-è-(d)ka
				L.6	id ₇ -izin- ^d Lugal- URU.BAR ₁
3	STH.I,9	11	Nik 63 (še-ĝar)	U.3	id ₇ -sig- ^d Ba-ú-e-ta- ĝar-ra-a
4	STH.I,10	12	STH.I,27 (še-ba)	U. 3	id ₇ -izin- ^d Ba-ú-ka

Ce premier tableau montre que les textes ayant fourni la série des numéros d'ordre 2-3-4 confirment ce qui a été dit ci-dessus, p. 413, à propos du mois sig-^dBa-ú-e-ta-ĝar-ra-a.

Il fait également apparaître un autre nom possible du mois de la fête Ēš-é(d)-ka : « mois où ^dLugal-URU.BAR-ra, dans son É-šag₄, fait ses ablutions » (cf. *supra*, p. 166), nommé dans RTC 54 et VAT 4437 : « mois de la fête où... ». VAT 4437, que Deimel date de L. 6 dans Or. 32, p. 79, malgré le 6! transcrit à la page suivante, récapitule les dépenses effectuées pour les salaires et les fournitures, et le détail des versements faits aux lú-kur₆-dib-ba, pour la deuxième distribution, se trouve consigné par RTC 54. Or, la place de l'id₇-izin-^dLugal-URU.BAR... entre le mois du bulùĝ-kú et celui de la fête de Ba-ú est confirmée, on le verra, dans le tableau suivant, bien que, l'année 2 d'Uru-ka-gi-na, il ait été désigné comme le mois de la troisième distribution.

En effet, si la première distribution avait été faite le mois du

« Manger du malt » (de Nanše), selon DP 154, STH.I,7 a enregistré, je crois, une seconde distribution pour le même mois, dont le nom est mutilé : [id₇-izin-bulùġ-kú-]^aNin-ġir-su-ka.

Le tableau présenté ci-dessous concerne trois années¹ qui ne figuraient pas dans le dernier :

II

1	DP 154	8	DP 154	U.2	id ₇ -izin-bulùġ-kú- ^a Nanše-ka
2	STH.I,6				[id ₇ -izin-bu]lùġ-kú- ^a Nanše-ka
		9	STH.I,31	U.p.1	id ₇ -izin-bulùġ-kú[]
3	VAT 4658 ²	10		U.2	id ₇ - ^a Lugal-URU. BAR-ra-gé...
4	VAT 4646 ³ TSA 20	11	VAT 4646	U.1 U.2	id ₇ -izin- ^a Ba-ú-ka
5	STH.I,3	12	STH.I,3	U.2	id ₇ -amar-a-a-sig ₉ -ga

En conclusion, l'étude des numéros d'ordre des distributions de gâges et de fournitures de céréales permet d'établir, sinon avec certitude, du moins selon toute probabilité, la chronologie suivante des mois sumériens, pour la ville de Lagaš et pour l'époque considérée (N. B. : Les chiffres désignent l'ordre relatif des mois) :

(1) Je veux dire l'an 2 d'Uru-ka-gi-na et les deux années 1, fort probablement distinctes, où le nom de ce prince est suivi dans les formules terminales des tablettes, des titres de P.A.T.E.SI et de roi (cf. *An. Or.* 2, p. 76 et *supra*, p. 298, n. 1). En effet, les listes du type še-ġar, DP 152 et STH.I, 32, qui ne sont pas des duplicats, et qui relatent une troisième distribution de fournitures, à peu près aux mêmes personnages, sans être complémentaires l'une de l'autre, sont datées, la première de U. p. 1, la seconde de U. 1. 1. Les deux années semblent donc devoir être considérées comme distinctes.

(2) Cf. *Or.* 34/35, p. 12.

(3) Cf. *Or.* 34/35, p. 36.

1	id ₇ -izin-še-kú id ₇ -ninda-gán-maš-ka ¹	
2	id ₇ -še-gur ₁₀ -kud-du	
3	id ₇ -udu-še-še-a-il-la id ₇ -ki-sug _x -šu-sug ₄ -ga-a	
4	id ₇ -gur ₇ -im-du ₈ -a	
5	id ₇ -gud-du-bí-sar-a	
6	id ₇ -mul-ġád-saġ-e-ta-šub-a-a	
7	id ₇ - ^d Nin-ġir-su é-gibil- An-ta-sur-ra-ka-na...	id ₇ -izin- ^d Izi-ġūn-ka ²
8	id ₇ -izin- ^d Izi-ġūn-na-ka	id ₇ -síg-ba(-a)
9	id ₇ -izin-bulùġ-kú	
10	id ₇ -izin-Ēš-è(d)-ka id ₇ -síg- ^d Ba-ú-e-ta-ġar-ra-a id ₇ -izin- ^d Lugal-URU.BAR-ra-gé...	
11	id ₇ -izin- ^d Ba-ú-ka	
12	id ₇ -amar-a-a-sig ₉ -ga ³	

(1) DP 229 indique ce mois comme celui de la première distribution des gages, la troisième année d'Uru-ka-ġi-na. Cette information ne peut être confirmée par d'autres renseignements sur les versements ultérieurs. Mais si l'on rapproche le nom de mois livré par DP 229 du contenu de deux tablettes, DP 130 et DP 131, on s'aperçoit que l'id₇-ninda-gán-maš-ka était sans doute contemporain de l'une des deux fêtes nommées še-kú ou bulùġ-kú. En effet, si DP 130 donne la liste du personnel recevant des ninda-gán-maš (ġú-an-šè : 255 lú-ninda-gán-maš-ba; nin-da-gán-maš-bi : 342 gug...Šaġ₅-Šaġ₅... e-ne-ba), DP 131 montre que des « pains (?) de revenu des champs » étaient offerts par des prêtres et par le chef des magasins de céréales lors d'une fête dont le nom est mutilé : izin-[-] kú-^dNanše-ka. Le mois du še-kú étant celui de la première distribution, celui du bulùġ-kú ne voyant que la neuvième, il semble que la restitution de še soit meilleure que celle de bulùġ, et que l'on puisse raisonnablement concevoir l'id₇-ninda-gán-maš-ka

(2) Cf. *supra*, pp. 413, 414.

(3) Cf. la liste : *ešem-^dBa-u*, *mu-šu-dū*, *amar-a-a-si*, *še-kin-kud*, *še-il-la* (ITT. V, p. 32, 9167), et la même liste précédée de : *ešem-^dDun-ġi* (*op. cit.*, p. 33, 9177).

Il suffirait, pour que cette chronologie corresponde à l'ordre des mois dans le calendrier de Lagaš, que le premier mois de l'année coïncide avec la première distribution de céréales. Une pareille hypothèse ne saurait être proposée a priori, mais il semble qu'elle soit suggérée par les remarques suivantes : le mois de la fête Èš-è(d)-ka, qui occupe la dixième place de la chronologie, est le dixième, c'est-à-dire, selon le numéro 128 du *Manuel*, celui qui correspond à décembre-janvier. Il en résulte que le mois de la moisson (id₇-še-gur₁₀-kud-du) serait celui d'avril-mai, époque à laquelle les céréales sont mûres en Mésopotamie, et que l'année de Lagaš aurait commencé en mars-avril, avant Sargon¹.

comme analogue au mois du še-kú, ainsi que DP 229 (1^{re} ba) y invitait.

Le tableau publié dans *Or.* I, p. 60, signale, à propos de la troisième attribution de fournitures (3 ġar-am₆), le mois de la fête nommée : ezen-^dNin-ġir-su-ka maš-gán-ba (DP 152, XI). On a vu plus haut que l'ordre gán-maš-ka/ba/bi était partout ailleurs respecté. D'autre part, Deimel a lu, dans DP 152 : itu-ezen-^dNin-ġir-su-ka-til-la(!)-ba. (*Or.* 32, p. 13). Faut-il confondre, en adoptant la première de ces deux lectures, le nom de ce mois avec celui de la distribution des « pains », bien que ninda n'y figure pas, ou admettre, selon la seconde lecture, qu'il s'agit d'un autre mois ? B. Landsberger avait choisi la première hypothèse (*Kull. Kal.*, p. 45).

Je dirai seulement, que l'assimilation de l'id₇-izin-^dNin-ġir-su-ka gán-maš-ba à l'id₇-ninda-gán-maš-ka est incompatible avec deux de mes précédentes conclusions, quelle qu'en soit la valeur, à savoir que l'id₇-ninda-gán-maš-ka est bien celui de la première distribution, et que selon le tableau présenté ci-dessus, p. 408, une troisième attribution de fournitures ne pourrait avoir eu lieu ce mois-là, mais seulement la douzième, si l'on était en retard (encore faudrait-il peut-être qu'elle fût datée de l'année précédente), ou la seconde, si l'on était en avance. Si au contraire la bonne lecture est : id₇-izin-^dNin-ġir-su-ka-til-la!-ba dans DP 152, XI, je pourrais tenter d'identifier ce nom de mois à celui où l'on apporte aux moutons l'orge et l'eau. En effet, une troisième attribution de fournitures est signalée par STH. I, 32 (U. I) comme ayant eu lieu après ce mois ([egir-]id₇-udu-šè-še-a-^dNin-ġir-su-ka-ta). Cet « udu-šè... » placé sous le patronage de Nin-ġir-su est, très probablement, le nom d'une fête (cf. id₇-amar-a-a-sig₉-ga, (STH. I, 3, V) et izin-amar-a-a-sig₉-gi-da-ka, DP 69, III). Selon STH. I, 32, la « 3^e ġar » eut lieu en retard, mais sa place était bien au cours de ce mois. Si, l'année du « patésiat » d'Uru-ka-gi-na, une troisième attribution se fit à la fin du mois de la fête du dieu Nin-ġir-su (DP 152, XI), c'est que, vraisemblablement, la seconde avait eu lieu ce même mois, donc en retard, et que ce retard avait été rattrapé à la fin du mois. En ce cas, le nom du mois qui date DP 152 serait une abréviation de id₇-(izin-)udu-šè-še-a-^dNin-ġir-su-ka, et la forme courte aurait été employée précisément parce que, la troisième distribution devant avoir lieu ce mois-là, aucune confusion n'était à redouter.

(1) On sait qu'au temps de Ġù-dé-a l'année commençait au mois de la fête de Ba-ù, et sans doute le jour de cette fête : cf. *Statue E*, V (ISA, p. 122) : ud-zag-mu izin-^dBa-ù. En admettant que le mois de la moisson soit celui de « avril-mai », comme on l'a vu plus haut, le commencement de l'année, selon ma chronologie, correspondrait alors au mois de janvier. Dans les textes économiques étudiés ici, Zag-mu n'est qu'un nom de personnage ; cf. TSA 23, VI ; 46, II ; DP 117, I ; 118, II ; DP 59, VIII.

Si, d'autre part, les tablettes citées au cours de la présente étude portent un numéro qui identifie la distribution ($x-ba-am_6$, $x-ġar-am_6$), ainsi que l'indication du mois et de l'année, il n'est pas rare que, dans d'autres textes, le nom du mois soit omis. Il est évident que, dans ces conditions, le numéro d'ordre de la distribution d'orge suffisait à dater le document, que cette date ne pouvait en être déduite que si le versement avait été effectué en temps voulu, et plus facilement si le chiffre précédant ba ou $ġar$ était le même que l'ordinal susceptible de désigner le mois¹.

Selon cette hypothèse, le neuvième mois serait celui de la fête du $bulûġ-kû$, période où, peut-être, certaines terres demeuraient en jachère². C'était, précisément, le mois à partir duquel on distribuait l'orge ou l'amidonner aux employés nantis d'une dotation de terrain, sans doute pour leur permettre d'attendre la prochaine récolte : il s'agirait, en effet, d'un mois correspondant à « novembre-décembre ». On peut encore situer à cette époque la cueillette des fruits (cf. DP 108) ; la récolte des roseaux aurait eu lieu en « décembre-janvier » ($id_7-izîn-Ēš-è(d)-ka$, cf. DP 351.III), ainsi que l'abattage des bois ($id_7-sîg-^dBa-û-e-ta-ġar-ra-a$, cf. DP 427.IV),

La coïncidence de la première distribution de céréales avec le premier mois de l'année est encore suggérée par TSA 35 qui porte, sans indication de mois, la mention : $13-ġar-am_6$, pour la cinquième année d'Uru-ka-gi-na. Si le texte a été bien copié, cette treizième attribution de fournitures correspond vraisemblablement à l'existence d'un mois intercalaire destiné à mettre, tous les cinq ou six ans, l'année astronomique en accord avec l'année de trois cent soixante jours du calendrier légal (cf. *ŠL*, p. 98.II.13, et *Or. I*, p. 62 : un mois supplémentaire — $itu-dir(i)g$ — est attesté à Umma comme treizième mois). On sait, en effet, d'après les calculs des quantités de céréales nécessaires aux animaux, que le mois sumérien comprenait trente jours (cf. *supra*, p. 67, n. 1). Si l'on n'acceptait pas l'hypothèse d'un mois intercalaire, on serait obligé d'admettre, soit que l'on pratiquait dans les versements de céréales le « treize à la douzaine », soit que deux attributions avaient été faites le mois de la « 12^e ġar » ou l'un des mois précédents. Il serait assez surprenant, dans ce cas, que le scribe n'ait pas pris la peine de dater, selon le mois, TSA 35.

(1) Il arrivait que les mois ne fussent désignés que par un nombre. Cf. *infra*, p. 423.

(2) Cf. *supra*, p. 273, n. 1.

La méthode employée pour établir une chronologie relative des mois, d'après les numéros d'ordre des distributions de céréales, ne permet évidemment pas d'y faire entrer tous les noms de mois figurant sur les tablettes de Tello. Une étude minutieuse de toutes les circonstances définies par les textes conduirait peut-être à la connaissance des appellations pouvant être considérées comme synonymes.

Certaines d'entre elles, contrairement à l'idée que nous nous faisons d'un « nom de mois », ne paraissent utilisées que comme référence à un événement commandant de près ou de loin celui dont on vient de parler : sans doute n'est-ce point l'effet du hasard si les « noms » de mois rappelant l'inspection des moutons ou des vaches, ou la tondaison des moutons, datent des documents qui ont trait à l'élevage. Cf. id_7 -IG I. ĜAR-ma-ka (Nik 241,II) ; id_7 -IG I. ĜAR-áb-ka-ka (Nik 207,II) ; id_7 -IG I. ĜAR-udu-ka-ka (Nik 231,II) ; id_7 -Ĝá-ur₄-ka (Nik 228,I) et id_7 -Ĝá-udu-ur₄(-ra)-ka (DP 217,II ; RTC 36,III). Le mois où dans *leur* « Maison » on tond les moutons (cf. p. 239, n. 1) tire son nom d'une pratique mal connue. La « Maison » où l'on tond les moutons est attestée, comme complément de lieu, dans DP 169. Uru-ka-gi-na « construisit », pour Nin-ĝír-su, « sa Maison » où l'on tond les moutons », de la Ville Sainte (*Cônes B-C*, II). Sans doute faut-il même entendre « reconstruisit » ou « restaura » (mu-na-dù), car le nom de mois cité ci-dessus est usité sous Lugal-an-da (DP 217)... à moins que l'édifice élevé par Uru-ka-gi-na, dans la Ville Sainte, ne fût nouveau par rapport à une ou plusieurs ĝá-udu-ur₄-ra existant dans d'autres localités de Lagaš. Cette incertitude ne permet pas d'affirmer que « la » Maison où l'on tond les moutons était située dans la Ville Sainte. Quoi qu'il en soit, l'acte de tondre les moutons dans un endroit particulier devait être revêtu d'une solennité qui n'apparaît en rien dans les textes où le complexe verbal e-ur₄ (on les a tondus) a pour objet les moutons dont on vient de faire l'inspection et le compte (cf. DP 88,VI).

Le mois id_7 -ama-udu-tu₁₂(g)-ka (Nik 184,II) qui pourrait être celui de l'agnelage, et au cours duquel un « entrepreneur » de cultures (engar) livre des chevreaux — on sait que udu signifie ordinairement « petit bétail » — en paiement du fermage, fut-il ainsi nommé eu égard au contenu de la tablette ? Des textes analogues, il est vrai, sont datés du mois de la fête du bulûĝ-kú de Nin-ĝír-su (Nik 183) et du mois où l'on inscrit les bœufs (Nik 185)...

On peut encore relever dans un document se rapportant à une réception de peaux de brebis et de béliers, par l'intendant des enfants princiers, un nom de mois mettant en question des chèvres : id_7 -ùz-DÈ-ka-RA-a-a (Nik 226,II). Si, comme je l'ai supposé plus haut (p. 156, n. 3), le signe ka désigne des « têtes » (litt. : « bouches ») de bétail, ka... RA pourrait être interprété comme un verbe composé, que RA soit l'équivalent de rá¹ ou qu'il soit bien à lire ra ; DÈ, comprenant le -e de l'accusatif-directif, serait à rapprocher de la forme bien connue : IGI.ĜAR-ùz-da-ka (Nik 186,II ; 236,V) et de sibad-ùz-da-gé-ne (Nik 236,IV) où le -a du génitif est exprimé en même temps que le prolongement « d » du son « z ». Ce nom de mois serait alors, littéralement : « le mois où aux chèvres on fait le placer (ou : l'abattage) des têtes ».

Est-ce une coïncidence, enfin, si le mois où les cornes des moutons du dieu Nin-ĝir-su ont été *frappées* (id_7 -udu-^dNin-ĝir-su-ka-ka sig₉-bi dúb-ba-a-a, Nik 162,III ; cf. *supra*, p. 392, n. 1) date, à ma connaissance, une seule tablette indiquant la mort d'un bélier (ba-ug₇), le sort de son cadavre, envoyé à la cuisine (lú-bi é-muġaldim-šè ba-túm), et la remise de sa peau au corroyeur (kuš-bi Amar-^dEzinu irib-bé ba-túm) ?

Notons cependant que de simples mouvements de bétail pouvaient être datés d'un nom de mois évoquant l'entrée d'une divinité dans son temple nouveau : id_7 -^dBa-ú é-gibil-na gin-gin-a (DP 263,I ; U. 1) ; id_7 -^dNin-DAR é-gibil-na i-gin-gin-a (Fö 78,IV ; L. 2).

Mais un rapport entre le nom du mois et le contenu de la tablette apparaît encore, peut-être, dans Fö 83 : bien que la *fête* du ki-sug_x ait eu lieu, comme le montre DP 215, au mois où l'on apporte aux moutons l'orge et l'eau (cf. *supra*, p. 65), il semble que le scribe n'ait pas choisi sans intention le nom du mois où sur le ki-sug_x on se réjouit (id_7 -ki-sug_x-šu-sug₄-ga-a) pour dater la réception, par le brasseur, d'une quantité de malt, possiblement destinée à fabriquer de la bière en vue d'une telle réjouissance.

Cependant l'étude des textes économiques ne permet pas d'intro-

(1) rá = kánu (être stable ; cf. *supra*, p. 135) conviendrait aussi bien que rá = aláku (remuer, déplacer ; cf. *supra*, p. 153), mais la lecture ra donne également un sens acceptable.

duire dans une chronologie, même relative, les noms de mois suivants, qui rappellent des événements de nature différente dont l'imagination avait été frappée : 1) id_7 -lú-Unug^{ki}-ga-3-kam-ma-gin-na-a : « mois où le prince d'Uruk est venu pour la troisième fois » (Nik 227,II) ; voir également DP 545,III : (x gur-saġ-gál) še- id_7 -da-šè lú-Unug^{ki}-ga uru-da i-da-duš-a : « (x gur-saġ-gál) en tant qu'orge du mois, lorsque le prince d'Uruk s'est établi devant la ville... ». 2) id_7 -nīġ-ka-íd-ka-ka(m) (DP 165,V ; STH.I,45,II). De ce nom, B. Landsberger a donné la traduction que voici : « Monat des an der Ausmündungsstelle des Kanals ». Enfin, le mois « noir », où l'on coupa des roseaux (cf. Riftin 3,IV,V : gi- id_7 -ġig-kam ugula-ne mu-kud) ne peut être considéré pour cela seul comme analogue à celui de la fête Êš-è(d)-ka (cf. DP 351,III).

Malgré leur goût de l'allusion, les Sumériens avaient toutefois conçu NUMÉRIQUEMENT l'ordre des mois. On relève, en effet : id_7 -8-til-la-a-a (DP 333,V) ; id_7 -11-a-til-la-a (DP 315, II) ; id_7 -12-til-la-a (Fö 1,II), la copie : id_7 -12-NI-la-a étant vraisemblablement à corriger. Il faut, je crois, ranger dans cette catégorie de noms de mois celui figure dans le ŠL, p. 97, 29, sous cette forme : itu-1?-a-ka ki-ba-gar-ra-an, suivi d'ailleurs d'une fausse référence (DP 142) ; en effet, dans DP 146,II et DP 147,II, l'expression ki-ba-ġar-ra-am₆ me paraît être un complexe verbal ayant pour sujet 20 (gur) d'amidonnier : cf. : (I) 20 zíz (II) sá-dug₄ káš-ġig id_7 -1-a-ka ki-ba-ġar-ra-am₆, c'est-à-dire : « 20 (gur) d'amidonnier, ration pour la bière noire du premier mois ; ils ont été mis en place ». La quantité d'amidonnier notée au commencement de la tablette constituait la ration du deuxième mois, délivrée à un autre brasseur (sá-dug₄ id_7 -2-kam, col. I). DP 146 et DP 147 seraient deux textes identiques si le second ne portait comme « mention marginale », au milieu de la colonne IV, et non à la suite de l'indication de l'année, comme d'habitude : 3 ġar-am₆. Deux mois étant nommés dans ce document, il n'est pas possible de savoir lequel des deux était le mois normal de la troisième attribution de fournitures. Peut-être même n'avait-on fait que rattraper, lors de la « 3^e ġar », un retard dans les livraisons d'amidonnier aux deux brasseurs. Mais rien n'assure que cette distribution ait été faite au cours du deuxième mois ou au cours du troisième, puisque deux versements pouvaient avoir eu lieu, durant le premier mois, aux

employés autres que les deux brasseurs. On ne peut rien conclure d'un texte isolé.

Je me dois de signaler, en terminant cette note, trois noms de mois qui ne soulèvent que des difficultés d'interprétation ; dans id_7 -gur₇-UM-DA (Nik 249,II), le signe UM pourrait avoir été transcrit à la place du signe DUB. Cf. id_7 -gur₇-dub-ba-a, *supra*, p. 409. Le signe DA serait alors décomposable comme suit : -d + e du temps actualisé + -a locatif. Cependant le signe UM figure dans un nom de mois plus obscur encore : id_7 -igi-nam-UM-NI ba-dib-ba-a (RTC 56,VIII ; Fö 70,III).

Enfin, page 97, 17, du ŠL, Deimel suggère $itu(?)ezen-kisal-la-ka$, d'après RTC 46,I (lire RTC 46,IV ; cf. *supra*, p. 308). Mais il n'y a devant *izin* qu'un signe *ud*, compris comme tel par B. Landsberger (*Kult. Kal.*, p. 53, a). Il est évident, d'ailleurs, par le *šu-niġin* de cette tablette, où sont résumés les sacrifices accomplis lors de la fête de la déesse Ba-ú, et par le compte exact des animaux désignés, qu'une partie d'entre eux a été abattue lors de la fête du Parvis, et non au « mois » de cette fête, qui ne saurait être inclus dans la fête de Ba-ú : cf. *Kult. Kal.*, p. 54, n. 5 : « Ob sich dieses Teilfest des grossen Bau-Festes unmittelbar an diese drei Tage anschloss, lässt sich nach RTC 46 nicht entscheiden ».

D'après RTC 46, en tout cas, la fête du *kisal* semble durer au moins deux jours. En effet, les quatre sacrifices dédiés à Nin-ġir-su, à Ba-ú, à la Digue du Canal de la Steppe et à la Digue du Mur qui demeure, réapparaissent dans DP 67, qui mentionne aussi les offrandes végétales, la bière, l'huile et les poissons abandonnés. Ce sont les sacrifices du matin (*mun-du-kam*) ainsi que nous en avertit RTC 46 (cf. *supra*, p. 309). Mais l'agneau immolé à Ba-ú à titre de *nig-ġig* (RTC 46,III), sans doute la veille au soir, ne figure pas dans DP 67 : ce texte ne concernerait donc qu'un seul jour de la fête du Parvis, RTC 46 en décrirait deux, et *ud*, devant *izin*, est à traduire par un pluriel.

Ces deux dernières tablettes datent de Lugal-an-da, première (?) et seconde année. DP 54 (U. 2) donne pour trois jours, et peut-être pour quatre, quoique la formule *ud-4-kam* ne soit pas énoncée après l'indication des sacrifices qui suivent ceux du troisième jour, une liste bien plus longue de dieux et de sanctuaires honorés, parmi lesquels on retrouve ceux que DP 67 et RTC 46 font connaître. Le signe LA qui subsiste dans la col. XIII, case 1,

autorise la restitution [izin-kisal-]la[-ka], mention déjà présente sous la forme izin-kisal-ka, col. VI, après la liste des sacrifices du premier jour de la fête. Sans doute Uru-ka-gi-na donna-t-il plus d'ampleur et plus d'éclat aux cérémonies de la fête du Parvis. Mais l'ensemble des textes passés rapidement en revue (voir également Fö 74) ne laisse pas supposer l'existence d'un mois de la fête du Parvis.

INDEX DES TABLETTES

N. B. : Cet index renvoie aux passages susceptibles de faciliter, par la citation d'une tablette ou d'un court extrait (*cit.*), par un commentaire (*com.*), par une transcription (*t.*), par un fragment traduit (*frag.*) ou par une traduction intégrale (*trad.*), l'intelligence d'un document. Les chiffres renvoient aux pages ; les textes sont désignés par les abréviations suivantes :

- Amh. Pinches (Th. G.), *Amherst Tablets* (at Didlington Hall, Norfolk), London, 1908.
- AO Antiquités Orientales (Indicatif de la Collection de tablettes cunéiformes du Musée du Louvre), voir *NFT*, *Nouvelles fouilles de Tello*, par Cros (G), Heuzey (L), Thureau-Dangin (F), Paris, 1910, pp. 181, 182.
- Berens Pinches (Th. G.), *Clay labels in the possession of Randolph Berens*, dans *JRAS* (Journal of the Royal Asiatic Society), 1911, p. 1039.
- BM British Museum, voir *Orientalia* 20, pp. 52, 53, et *Orientalia* 34/35, p. 42.
- CTC Jacobsen (Th.), *Cuneiform texts in the National Museum in Copenhagen*, Leiden, 1939.
- DP Allotte de la Fuÿe (Col^{el}), *Documents présargoniques*, Paris, 1908-1920.
- Edin Langdon (St), *Two tablets of the period of Lugalanda*, dans *Babyloniaca IV*, p. 246.
- Fö Förtsch (W), *Allbabylonische Wirtschaftstexte aus der Zeit Lugalanda's und Urukagina's*, dans *VAS* (Vorderasiatische Schriftdenkmäler der Königlich-museen zu Berlin), Heft XIV, 1 Hälfte.
- Hard. Smith Pinches (Th. G.), *Tablet from Tel-loh belonging to W. Harding Smith, Esq.*, dans *PSBA* (Proceedings of the Society of Biblical Archeology), 27, p. 76.
- ITT Delaporte (L), Genouillac (H. de), Thureau-Dangin (F), *Inventaire des tablettes de Tello conservées au Musée Impérial Ottoman*, 1910-1921, vol. II, pl. 87, 1 xxx.
- Nik Nikolsky (M. V), *Documents de la Collection Likhatchev*, Saint-Petersbourg, 1908.
- Nik II Nikolsky (M. V), *Documents de la Collection Likhatchev*, 2 (P. S. Ouharova, Moscou, 1915).
- Riftin *Publications de la Société Egyptologique à l'Université de Leningrad*, 1929, pp. 15-18.
- RTC Thureau-Dangin (F), *Recueil de tablettes chaldéennes* (2^e série), Paris, 1903.
- STH Hussey (M. I), *Sumerian Tablets in the Harvard Semitic Museum*, Part I, Cambridge (U. S. A.), 1912.
- TSA Genouillac (H. de), *Tablettes sumériennes archaïques*, Paris, 1909.
- VAT Vorderasiatische Abteilung Tontafeln (Indicatif des tablettes cunéiformes du Musée de Berlin, textes transcrits dans *Orientalia* et *Analecta Orientalia* 2).
- Wengler Textes transcrits dans *Orientalia* 5, p. 12 ; 26, p. 39.

Amh

Amh 1 : *cit.* 253 n. 5.Amh 2 : *cit.* 133 n. 1, 401.

AO

AO 4155 : *cit.* 239 n. 1.AO 4197 : *cit.* 264.

Berens

Berens 3 : *cit.* 176 n. 2.

BM

BM 102081 : *cit.* 129, 147 n. 1.

CTC

CTC 1 : *cit.* 168, 241 n. 1.CTC 2 : *com.* 390.CTC 3 : *cit.* 108 n. 3, 386, 387.CTC 4 : *cit.* 73, 129.

DP

DP 25 : *cit.* 186 n. 1, 229 n. 1, 258 n. 1, 401.DP 26 : *trad.* 46.DP 28 : *cit.* 46.DP 31 : *cit.* 48 n. 9, 69, n. 7, 179 n. 4.DP 32 : *cit.* 183 n. 3.DP 33 : *cit.* 186 n. 2.DP 39 : *cit.* 9 n. 5 ; *com.* 48 ; *frag.* 372.DP 40 : *cit.* 72, 161 n. 2, 192 n. 2, 324, 323 n. 4 ; *frag.* 328.DP 41 : *cit.* 166.DP 42 : *cit.* 128 n. 2, 166.DP 43 : *cit.* 238, 268, 271 n. 2, 284 n. 1 et 2 ; *com.* 272 n. 3.DP 44 : *cit.* 281, 289, 290 ; *trad.* 291.DP 45 : *cit.* 269.DP 47 : *cit.* 281.DP 50 : *cit.* 400 n. 1.DP 52 : *cit.* 75, 179 n. 4, 290 ; *com.* 293.DP 53 : *cit.* 156 n. 3, 192 n. 2, 247, 262, 271 n. 2, 272 n. 1, 283 ; *com.* 162, 272 n. 3, 273 n. 1, 275 n. 8, 278 n. 1, 279, 314.DP 54 : *cit.* 284 n. 2.DP 55 : *cit.* 388 n. 8 ; *com.* 162.DP 56 : *cit.* 219 ; *com.* 246.DP 57 : *com.* 322 n. 1.DP 58 : *cit.* 301, 326 ; *com.* 319.DP 59 : *cit.* 121 n. 2, 192 n. 2, 213 n. 4, 229, 247 n. 4, 291 n. 4.DP 60 : *cit.* 174 n. 4, 176 n. 7, 244 n. 2.DP 61 : *cit.* 245.DP 62 : *cit.* 161 n. 2, 280, 284 n. 1, 293.DP 63 : *cit.* 280, 290, 291.DP 64 : *cit.* 238.DP 65 : *cit.* 179 n. 4, 244 n. 2, 289, 290 ; *com.* 293.DP 66 : *cit.* 174 n. 4, 287 n. 3.DP 67 : *cit.* 308.DP 69 : *cit.* 244 n. 2.DP 70 : *cit.* 268, 273 n. 1.DP 71 : *cit.* 268, 273 n. 1.DP 72 : *cit.* 268, 273 n. 1.DP 73 : *cit.* 93, 94, 306, 328 n. 1 ; *com.* 326 n. 1.DP 74 : *cit.* 243 n. 1, 328 n. 1 ; *com.* 326 n. 1.DP 75 : *cit.* 94, 229, 230, 331 n. 4 ; *frag.* 93.DP 76 : *cit.* 328 n. 1 ; *com.* 326 n. 1.DP 77 : *cit.* 94, 328 n. 1.DP 78 : *cit.* 94, 328 n. 1 ; *com.* 326 n. 1.DP 80 : *cit.* 57 n. 3, 238 ; *com.* 333 ; *t.* 333.DP 82 : *frag.* 321, 322.DP 83 : *cit.* 83.DP 84 : *cit.* 64, 174 n. 4.DP 88 : *cit.* 112, 156 n. 3, 330 n. 3, 389 n. 3.DP 89 : *cit.* 176 n. 6.DP 92 : *cit.* 237 n. 4.DP 93 : *cit.* 80 n. 5, 85 n. 1, 86.DP 94 : *cit.* 84 n. 1, 86 n. 1.DP 95 : *cit.* 84 n. 1.DP 96 : *cit.* 83, 85, 87, 90 n. 4.DP 98 : *cit.* 90 n. 4, 156 n. 3, 174 n. 4, 177 n. 4, 389 n. 3 ; *trad.* 395.DP 99 : *cit.* 84, 85.DP 100 : *cit.* 87, 90 n. 4.DP 101 : *cit.* 167 ; *com.* 366 n. 5.DP 102 : *cit.* 90 n. 4.DP 103 : *cit.* 205, 210 n. 5, *trad.* 403.DP 105 : *cit.* 205, 301, 324 n. 1, 368 ; *com.* 37 n. 1.DP 106 : *cit.* 56 n. 1, 205, 324 n. 1, 368 ; *frag.* 370.DP 107 : *cit.* 163, 252 n. 5, 368 ; *com.* 37 n. 1 ; *frag.* 370.DP 108 : *cit.* 56 n. 1, 205, 301.DP 109 : *cit.* 205, 301.DP 110 : *cit.* 80 n. 5, 163, 177 n. 4 ; *com.* 181 n. 1.DP 111 : *cit.* 80 n. 5, 163, 164, 177 n. 4.DP 112 : *cit.* 55 n. 3, 73, 147, 177 n. 1, 177 n. 4, 326 n. 1.

- DP 113 : *cit.* 56 n. 1, 80 n. 5, 116, 120
 et n. 5, 125, 127, 128, 160 n. 4, 163,
 164, 168 ; *com.* 118, 124.
 DP 114 : *cit.* 56 n. 1, 72 n. 2, 97 n. 2,
 116, 120, 128, 167 ; *com.* 117.
 DP 115 : *cit.* 72 n. 2, 115 n. 3, 116,
 120, 127, 128, 167 ; *frag.* 116.
 DP 116 : *cit.* 89 n. 4, 399.
 DP 117 : *cit.* 89 n. 4, 164.
 DP 121 : *cit.* 119, 126.
 DP 122 : *cit.* 173, 179 n. 3 ; *com.* 400.
 DP 123 : *cit.* 173, 179 n. 1 et 3, 400.
 DP 124 : *cit.* 71, 133 n. 1, 173, 362 n. 3,
 401.
 DP 125 : *cit.* 71, 133 n. 1, 173, 362 n. 3,
 401.
 DP 126 : *cit.* 71.
 DP 127 : *cit.* 155 n. 6, 234 n. 1.
 DP 128 : *cit.* 234 n. 1.
 DP 129 : *cit.* 89 n. 4, 234 n. 1.
 DP 130 : *cit.* 122 n. 1, 215 n. 3, 242 n. 5,
 293, 399 ; *com.* 187 ; *frag.* 130.
 DP 131 : *cit.* 273 n. 1, 290, 399 ; *com.*
 293.
 DP 132 : *cit.* 176 n. 2 et 6.
 DP 133 : *cit.* 176 n. 2 et 6, 179 n. 4,
 242 n. 5.
 DP 134 : *cit.* 128 n. 2, 233 n. 1.
 DP 135 : *cit.* 114 n. 1, 156 n. 3, 242
 n. 5, 391.
 DP 136 : 168, 174 n. 4, 242 n. 5 ; *com.*
 187, 188, 391.
 DP 137 : *cit.* 167 ; *com.* 163.
 DP 138 : *cit.* 82, 189, 237 n. 4, 242
 n. 5 ; *com.* 165.
 DP 141 : *cit.* 174 n. 4.
 DP 143 : *trad.* 97.
 DP 145 : *cit.* 69 n. 7, 73 n. 1 ; *com.* 105,
 139 n. 2 ; *frag.* 105.
 DP 148 : *cit.* 28 n. 4, 222, 329 ; *trad.* 61.
 DP 149 : *cit.* 31 n. 3, 70 n. 1, 73, 74,
 76, 77 ; *com.* 141 ; *trad.* 67.
 DP 150 : *cit.* 55 n. 3, 67 n. 3, 68 n. 1,
 73, 78, 108 ; *t.* 141.
 DP 151 : *cit.* 55 n. 3.
 DP 152 : *cit.* 44 n. 1, 67 n. 2, 70 n. 1,
 73 n. 1, 399.
 DP 154 : *cit.* 40 n. 4.
 DP 155 : *cit.* 55 n. 3, 70 n. 1, 73 n. 1,
 78, 82, 83, 114, 155.
 DP 156 : *cit.* 73 n. 1, 260 ; *com.* 111.
 DP 158 : *cit.* 67 n. 1, 68 n. 1, 73, 77,
 109, 215 n. 1.
 DP 159 : *cit.* 174 n. 4 ; *com.* 172 ;
trad. 173.
 DP 161 : *cit.* 55 n. 3, 186 n. 1.
 DP 163 : *cit.* 72, 78 n. 2, 225, 233 n. 1 ;
com. 234 ; *trad.* 236.
 DP 164 : *cit.* 72 et n. 1, 76 s., 225, 233
 n. 1, 330 n. 5 ; *com.* 229.
 DP 165 : *cit.* 215 n. 5, 225, 229 ; 330
 n. 5.
 DP 166 : *cit.* 66, 225, 233 n. 1 ; *trad.* 216.
 DP 168 : *cit.* 72 n. 1, 208 n. 1, 225, 233
 n. 1 ; *com.* 226.
 DP 169 : *cit.* 66, 72 n. 1, 73, 76, 156
 n. 3, 174 n. 4, 225, 226 n. 1, 232, 233
 et n. 1, 239 n. 1 ; *com.* 228.
 DP 170 : *cit.* 73, 76, 225, 226 et n. 1,
 232 ; *trad.* 233.
 DP 171 : *cit.* 122 n. 1, 146, 177 n. 4 ;
com. 121, 130, 131 n. 1, 187.
 DP 172 : *cit.* 177 n. 1.
 DP 173 : *cit.* 177 n. 1, 131 n. 1.
 DP 174 : *cit.* 175 n. 1, 177 n. 1.
 DP 175 : *cit.* 177 n. 1.
 DP 176 : *cit.* 177 n. 1 ; *com.* 131 n. 1,
 163 ss.
 DP 177 : *cit.* 168.
 DP 179 : *cit.* 178 n. 1.
 DP 180 : *cit.* 178 n. 1.
 DP 184 : *cit.* 362.
 DP 189 : *cit.* 361.
 DP 192 : *cit.* 131 n. 1.
 DP 193 : *cit.* 131 n. 1.
 DP 196 : *cit.* 324 n. 1.
 DP 197 : *cit.* 271 n. 2.
 DP 198 : *cit.* 280.
 DP 199 : *trad.* 244.
 DP 200 : *cit.* 159, 176 n. 6, 217 n. 2,
 238 ; *trad.* 219.
 DP 201 : *cit.* 159, 238 ; *trad.* 219.
 DP 202 : *cit.* 65, 66 n. 2, 218 n. 1 ;
trad. 241.
 DP 204 : *cit.* 74, 76, 294.
 DP 205 : *cit.* 153 n. 2.
 DP 206 : *cit.* 153 n. 2, 174 n. 4.
 DP 207 : *cit.* 153 n. 2.
 DP 208 : *cit.* 153 n. 2.
 DP 209 : *cit.* 259.
 DP 210 : *cit.* 86, 259 s.
 DP 211 : *cit.* 153 n. 2, 260.
 DP 212 : *cit.* 176 n. 6, 222 n. 3, 260.
 DP 214 : *com.* 362.
 DP 215 : *cit.* 65, 260, 323.
 DP 217 : *cit.* 239 n. 1, 293 ; *trad.* 244.

- DP 218 : *cit.* 113, 153, 217 n. 2, 238, 307, 309 n. 5, 330 n. 6 ; *frag.* 159, 389 ; *trad.* 339.
- DP 219 : *cit.* 238 ; *trad.* 342 n. 2.
- DP 220 : *cit.* 183 n. 3, 400.
- DP 221 : *cit.* 192 n. 2 ; *com.* 310, 320.
- DP 222 : *cit.* 27 n. 1, 70 n. 1, 74, 243 n. 1, 310 ss., 318 ; *com.* 306, 310, 317 et n. 4 ; *frag.* 316.
- DP 223 : *cit.* 320.
- DP 224 : *cit.* 27 n. 1 ; *com.* 318.
- DP 225 : *cit.* 314, 388 n. 8.
- DP 229 : *cit.* 399.
- DP 230 : *cit.* 115 n. 2.
- DP 232 : *cit.* 90 n. 4.
- DP 236 : *cit.* 149 ; *t.* 152.
- DP 237 : *cit.* 81.
- DP 239 : *cit.* 81.
- DP 240 : *cit.* 81, 83, 85, 191 n. 7.
- DP 241 : *cit.* 82.
- DP 242 : *cit.* 82, 83.
- DP 243 : *cit.* 211, 222 n. 2.
- DP 245 : *cit.* 229 ; *trad.* 330.
- DP 246 : *cit.* 156 n. 3, 206 n. 1, 220, 238, 403 n. 6 ; *trad.* 222.
- DP 247 : *cit.* 156 n. 3.
- DP 248 : *cit.* 220, 222 n. 2, 223 n. 5, 238, 403 n. 6.
- DP 250 : *cit.* 81, 85, 88, 89 n. 5.
- DP 253 : *cit.* 210 n. 5 ; *trad.* 403.
- DP 255 : *cit.* 90 n. 4.
- DP 257 : *cit.* 66.
- DP 258 : *cit.* 156 n. 3, 282.
- DP 259 : *cit.* 210 n. 5, 404 n. 2.
- DP 260 : *cit.* 205, 210 n. 5, 211.
- DP 261 : *cit.* 210 n. 5.
- DP 262 : *cit.* 210 n. 5 ; *trad.* 403.
- DP 263 : *cit.* 205, 210 n. 5.
- DP 264 : *cit.* 206 n. 1.
- DP 265 : *cit.* 209 n. 1.
- DP 267 : *cit.* 83.
- DP 268 : *cit.* 83, 365 n. 4 ; *trad.* 365.
- DP 269 : *cit.* 83, 365 n. 4.
- DP 270 : *cit.* 206 n. 1.
- DP 271 : *cit.* 365 n. 1 et 4.
- DP 273 : *cit.* 82.
- DP 274 : *cit.* 365 n. 1.
- DP 276 : *cit.* 206 n. 1, 365 n. 1.
- DP 280 : *cit.* 42 n. 4, 211.
- DP 281 : *cit.* 220 n. 2, 389 n. 1.
- DP 287 : *cit.* 58 n. 1.
- DP 288 : *cit.* 369.
- DP 290 : *cit.* 211.
- DP 294 : *cit.* 255 n. 4.
- DP 303 : *com.* 300 n. 2.
- DP 311 : *cit.* 113 n. 1.
- DP 313 : *cit.* 182, 197 n. 6.
- DP 314 : *cit.* 291 n. 4.
- DP 317 : *cit.* 190 n. 1.
- DP 319 : *cit.* 205, 234 n. 4.
- DP 322 : *cit.* 365 n. 4.
- DP 323 : *cit.* 182, 205.
- DP 327 : *cit.* 121, 329.
- DP 328 : *cit.* 175 n. 1, 256 n. 1.
- DP 332 : *cit.* 166.
- DP 338 : *cit.* 124, 155, 239 n. 2, 246, 400 n. 1.
- DP 339 : *com.* 197 n. 5.
- DP 341 : *cit.* 376.
- DP 349 : *cit.* 205.
- DP 350 : *cit.* 72 n. 2, 205.
- DP 351 : *cit.* 121 n. 2, 182, 205 n. 2, 229 n. 1, 260.
- DP 352 : *cit.* 121 n. 2, 205 n. 2.
- DP 353 : *cit.* 121 n. 2, 205 n. 2.
- DP 354 : *cit.* 121 n. 2, 205 n. 2.
- DP 355 : *cit.* 121 n. 2, 241 n. 1.
- DP 356 : *cit.* 241 n. 1.
- DP 357 : *cit.* 241 n. 1.
- DP 359 : *cit.* 205 n. 2.
- DP 370 : *cit.* 205 n. 3.
- DP 373 : *cit.* 28 n. 4, 179 n. 4.
- DP 376 : *cit.* 182, 205 n. 3.
- DP 377 : *cit.* 205 n. 3.
- DP 380 : *cit.* 205 n. 3.
- DP 381 : *cit.* 205 n. 3.
- DP 384 : *cit.* 80 n. 5.
- DP 395 : *cit.* 179 n. 4.
- DP 398 : *cit.* 179 n. 4.
- DP 399 : *cit.* 179 n. 4, 375 n. 2.
- DP 401 : *cit.* 375.
- DP 402 : *cit.* 179 n. 4.
- DP 403 : *cit.* 381.
- DP 404 : *cit.* 375 n. 3.
- DP 405 : *cit.* 375.
- DP 407 : *cit.* 179 n. 4.
- DP 408 : *cit.* 381.
- DP 409 : *cit.* 212 n. 3.
- DP 410 : *cit.* 166, 360.
- DP 413 : *cit.* 212 n. 3, 360.
- DP 414 : *cit.* 212 n. 3.
- DP 415 : *cit.* 207 n. 4.
- DP 418 : *cit.* 207 n. 4, 212 n. 3.
- DP 419 : *cit.* 80 n. 5.
- DP 421 : *cit.* 207 n. 4.
- DP 422 : *cit.* 113 n. 1 ; *com.* 113 ; *trad.* 388.
- DP 423 : *cit.* 212 n. 3.

- DP 425 : *cit.* 116, 212 n. 3.
 DP 426 : *cit.* 209 n. 1.
 DP 428 : *cit.* 211.
 DP 430 : *cit.* 207 n. 4.
 DP 431 : *cit.* 209 n. 1.
 DP 432 : *cit.* 209 n. 1.
 DP 433 : *cit.* 209 n. 1, 212 et n. 3.
 DP 436 : *cit.* 209 n. 1.
 DP 437 : *cit.* 206 ; *com.* 378 ; *trad.* 207.
 DP 439 : *cit.* 470.
 DP 440 : *cit.* 360.
 DP 447 : *cit.* 206 n. 2.
 DP 449 : *cit.* 208 n. 3.
 DP 450 : *cit.* 207 n. 4, 208 n. 3.
 DP 451 : *cit.* 207 n. 4, 208 n. 3, 210 n. 4, 381.
 DP 452 : *cit.* 207 n. 4.
 DP 453 : *cit.* 206 n. 2.
 DP 454 : *cit.* 210 n. 4, 382.
 DP 455 : *cit.* 360.
 DP 458 : *cit.* 207 n. 4.
 DP 459 : *cit.* 209 n. 1.
 DP 460 : *cit.* 375.
 DP 461 : *cit.* 381.
 DP 462 : *cit.* 182, 208 n. 3.
 DP 466 : *cit.* 275 n. 8.
 DP 470 : *cit.* 206 n. 2, 208 n. 3.
 DP 472 : *cit.* 206, 209 n. 1 ; *com.* 211 ; *trad.* 212.
 DP 473 : *cit.* 207 n. 4.
 DP 477 : *cit.* 116.
 DP 478 : *cit.* 140 n. 2.
 DP 482 : *cit.* 140 n. 2, 212 n. 2.
 DP 485 : *cit.* 209 n. 1.
 DP 486 : *cit.* 212 n. 3.
 DP 491 : *cit.* 213 n. 4.
 DP 493 : *cit.* 182.
 DP 496 : *cit.* 208 n. 2.
 DP 501 : *cit.* 208 n. 2.
 DP 507 : *cit.* 229.
 DP 513 : *com.* 200 n. 5, 201 n. 4.
 DP 519 : *cit.* 113, 154 n. 1, 156 n. 1, 205 ; *com.* 392.
 DP 520 : *cit.* 33 ; *trad.* 25.
 DP 521 : *com.* 25.
 DP 522 : *com.* 25.
 DP 523 : *cit.* 32 ; *trad.* 30.
 DP 524 : *cit.* 30 n. 1.
 DP 525 : *cit.* 27, 362.
 DP 528 : *cit.* 44 n. 1 ; *com.* 34 ; *trad.* 36.
 DP 529 : *cit.* 39, 271 n. 2 ; 364 n. 1 ; *com.* 24, 56.
 DP 531 : *cit.* 57 n. 3.
 DP 536 : *com.* 38.
 DP 538 : *cit.* 39.
 DP 539 : *trad.* 41.
 DP 540 : *cit.* 23, 39.
 DP 541 : *cit.* 30 n. 2, 39.
 DP 543 : *cit.* 38.
 DP 544 : *cit.* 220, 222, 329 ; *trad.* 55.
 DP 545 : *cit.* 104 n. 2.
 DP 546 : *com.* 23, 39 ; *trad.* 40.
 DP 548 : *cit.* 399.
 DP 551 : *cit.* 52 ; *com.* 50 ss. ; *l.* 373.
 DP 552 : *cit.* 26.
 DP 553 : *cit.* 393.
 DP 556 : *cit.* 42 n. 2 ; *trad.* 220.
 DP 557 : *cit.* 222 n. 1.
 DP 558 : *cit.* 368, 372.
 DP 559 : *cit.* 9 n. 5, 49, 51 n. 1, 54.
 DP 560 : *cit.* 364 n. 1.
 DP 561 : *cit.* 368, 372.
 DP 562 : *cit.* 33, 35.
 DP 564 : *cit.* 49, 174 n. 4.
 DP 566 : *cit.* 38, 369.
 DP 570 : *cit.* 90 n. 4.
 DP 573 : *cit.* 375 n. 5.
 DP 574 : *cit.* 28 n. 4 et 5, 30 n. 2, 31 n. 4, 45 n. 1, 364 n. 1 ; *com.* 38, 51 n. 1.
 DP 577 : *cit.* 393 ; *com.* 378, 383.
 DP 579 : *cit.* 40 n. 4.
 DP 580 : *cit.* 40 n. 4.
 DP 581 : *cit.* 45 n. 1, 119 ; *com.* 133 ; *trad.* 134.
 DP 582 : *cit.* 40 n. 4.
 DP 585 : *cit.* 56 n. 2.
 DP 586 : *cit.* 56 n. 2.
 DP 587 : *cit.* 56 n. 2.
 DP 589 : *cit.* 56 n. 2.
 DP 591 : *cit.* 58 n. 1.
 DP 592 : *cit.* 58 n. 1.
 DP 595 : *cit.* 51.
 DP 596 : *cit.* 395.
 DP 597 : *cit.* 64, 381.
 DP 598 : *cit.* 30 n. 2.
 DP 601 : *cit.* 364 n. 1.
 DP 603 : *cit.* 54 n. 1, 364 n. 1 ; *com.* 132 ; *trad.* 132.
 DP 604 : *cit.* 64, 378 n. 3.
 DP 605 : *com.* 51 et n. 2, 378 n. 3.
 DP 606 : *com.* 377.
 DP 607 : *com.* 62.
 DP 610 : *cit.* 211.
 DP 611 : *cit.* 64.
 DP 613 : *cit.* 162.
 DP 622 : *cit.* 212 n. 2, 395.
 DP 623 : *cit.* 56 n. 2, 395.

- DP 624 : *cit.* 395.
 DP 625 : *cit.* 395.
 DP 633 : *com.* 377.
 DP 634 : *cit.* 36 n. 6.
 DP 641 : *cit.* 174 n. 4 ; *com.* 378, 382.
 DP 646 : *cit.* 35 n. 1.
 DP 650 : *cit.* 91 n. 1.
 DP 651 : *cit.* 91 n. 1.
 DP 654 : *cit.* 186 n. 1, 382, 395 n. 2.
 DP 659 : *cit.* 242 n. 5, 395 n. 2.
- Edin
- Edin 09.405,34 : *cit.* 35 n. 1.
 Edin 09.405,35 : *cit.* 56 n. 1, 371 n. 3.
- Fö
- Fö 2 : *cit.* 26.
 Fö 5 : *cit.* 78, 262, 268, 284 n. 2, 289 ;
 com. 274 n. 3, 280 ; *trad.* 284.
 Fö 7 : *cit.* 121 n. 2.
 Fö 9 : *frag.* 112.
 Fö 10 : *cit.* 49.
 Fö 11 : *cit.* 58 n. 1 ; *trad.* 57.
 Fö 12 : *cit.* 28 n. 4 ; 76 n. 1.
 Fö 13 : *cit.* 273 n. 1.
 Fö 16 : *cit.* 37 n. 1, 49, 52, 364 n. 1 ;
 trad. 46.
 Fö 17 : *cit.* 290 ; *com.* 293.
 Fö 20 : *cit.* 42 n. 4, 113 ; *trad.* 387.
 Fö 21 : *cit.* 225 ; *trad.* 214.
 Fö 23 : *cit.* 362.
 Fö 27 : *cit.* 183 n. 3.
 Fö 33 : *cit.* 30 n. 1.
 Fö 34 : *cit.* 154 n. 1.
 Fö 36 : *cit.* 371 n. 3.
 Fö 37 : *com.* 377.
 Fö 38 : *cit.* 259 n. 1 ; *com.* 317 n. 4.
 Fö 39 : *trad.* 40.
 Fö 40 : *com.* 63.
 Fö 42 : *cit.* 76 n. 1.
 Fö 45 : *cit.* 48, 53 ; *t.* 373.
 Fö 46 : *cit.* 280.
 Fö 48 : *cit.* 55 n. 4, 73, 77, 225, 227,
 232 ; *com.* 228.
 Fö 51 : *cit.* 84.
 Fö 52 : *cit.* 381.
 Fö 54 : *cit.* 31 n. 3, 156 n. 3.
 Fö 55 : *cit.* 252 n. 4.
 Fö 58 : *cit.* 71 n. 3, 82, 149 ; *trad.* 151.
 Fö 59 : *cit.* 339 n. 6.
 Fö 63 : *cit.* 148 n. 2 ; *com.* 163 ; *trad.* 199.
 Fö 65 : *cit.* 104, 154 n. 1.
 Fö 66 : *cit.* 56 n. 1, 81, 83 ; *com.* 26 n. 1,
 85.
- Fö 70 : *cit.* 71, 182, 206 n. 1.
 Fö 72 : *cit.* 40 n. 4.
 Fö 75 : *cit.* 75, 192, 216 n. 2, 225,
 232, 233 n. 1.
 Fö 77 : *cit.* 69 n. 7, 70 n. 1, 73, 105,
 137 n. 1 ; *com.* 139 n. 2.
 Fö 78 : *cit.* 104, 149, 155 n. 5, 156 n. 1 ;
 trad. 154.
 Fö 81 : *cit.* 368.
 Fö 83 : *cit.* 64.
 Fö 84 : *cit.* 182 ; *trad.* 26.
 Fö 86 : *cit.* 80 n. 5.
 Fö 88 : *cit.* 46.
 Fö 89 : *cit.* 82, 365 n. 1.
 Fö 90 : *cit.* 72, 192 n. 2, 324 ; *t. com.* 328.
 Fö 91 : *cit.* 238.
 Fö 92 : *cit.* 115.
 Fö 93 : *cit.* 70 n. 1, 176 n. 3, 224, 266 ;
 com. 282 n. 1.
 Fö 94 : *cit.* 225, 284 n. 2 ; *com.* 224
 n. 5 ; *trad.* 404.
 Fö 98 : *cit.* 207 n. 4.
 Fö 99 : *cit.* 49.
 Fö 100 : *com.* 247.
 Fö 103 : *cit.* 129, 146 ; *t.* 146 n. 3.
 Fö 107 : *cit.* 80 n. 5.
 Fö 113 : *cit.* 182, 390.
 Fö 115 : *cit.* 183 n. 3.
 Fö 116 : *cit.* 280.
 Fö 120 : *cit.* 326.
 Fö 127 : *cit.* 104, 369.
 Fö 133 : *cit.* 30 n. 1 ; *trad.* 28.
 Fö 136 : *cit.* 365.
 Fö 137 : *cit.* 69 n. 7, 74, 179 n. 3 ;
 com. 172, 181 ; *trad.* 183.
 Fö 141 : *cit.* 56 n. 1.
 Fö 142 : *cit.* 376.
 Fö 144 : *cit.* 56 n. 1, 173 n. 5
 Fö 145 : *cit.* 84, 87, 299.
 Fö 146 : *cit.* 300 et n. 3.
 Fö 155 : *cit.* 315.
 Fö 156 : *cit.* 306 n. 2, 381.
 Fö 157 : *cit.* 207 n. 4.
 Fö 160 : *cit.* 80 n. 5, 84, 85, 87 ; *trad.* 79.
 Fö 163 : *cit.* 94.
 Fö 164 : *cit.* 94, 212 n. 2, 318 ; *frag.* 93.
 Fö 170 : *cit.* 35 n. 1, 36 n. 4, 45 n. 2.
 Fö 171 : *cit.* 246, 259 n. 1, 291 n. 4,
 317 n. 4, 320 ; *frag.* 323.
 Fö 172 : *cit.* 311, 317 n. 4 ; *com.* 312.
 Fö 175 : *cit.* 205.
 Fö 177 : *cit.* 207 n. 4.
 Fö 178 : *cit.* 205 n. 1.
 Fö 180 : *cit.* 270 n. 3.

Fö 181 : *cit.* 131 n. 1.
 Fö 182 : *cit.* 64, 65, 323.
 Fö 183 : *cit.* 94, 300 n. 3.
 Fö 184 : *cit.* 38 ; *com.* 23 ; *trad.* 43.
 Fö 185 : *cit.* 62.
 Fö 188 : *cit.* 40 n. 4.
 Fö 190 : *com.* 253 ; *trad.* 256.
 Fö 195 : *cit.* 56 n. 1, 81, 83, 85.

Hard. Smith

Hard. Smith : *cit.* 40 n. 4.

ITT

ITT 1 xxx : *cit.* 175 n. 3.

Nik

Nik 1 : *cit.* 72 n. 2, 145 n. 1, 147.
 Nik 2 : *cit.* 128, *t.* 118.
 Nik 3 : *cit.* 174 n. 4.
 Nik 6 : *cit.* 55 n. 3, 143, 147.
 Nik 9 : *cit.* 127, 128.
 Nik 12 : *cit.* 173.
 Nik 13 : *com.* 130.
 Nik 15 : *cit.* 82.
 Nik 19 : *cit.* 80 n. 5.
 Nik 21 : *cit.* 83.
 Nik 23 : *cit.* 156 n. 3, 192 n. 2, 269,
 271 n. 2 ; *com.* 162, 269, 272 n. 3, 273
 n. 1, 275 n. 8, 277 n. 1, 279.
 Nik 24 : *cit.* 280.
 Nik 25 : *cit.* 301, 310, 326 ; *t.* 312 n. 1 ;
com. 319.
 Nik 26 : *cit.* 237 n. 4, 280.
 Nik 28 : *cit.* 308.
 Nik 29 : *cit.* 281, 290, 291 n. 2 et 3.
 Nik 32 : *cit.* 85, 393.
 Nik 38 : *cit.* 393.
 Nik 39 : *cit.* 371.
 Nik 41 : *cit.* 158 n. 2.
 Nik 42 : *cit.* 212 n. 2, 363 n. 2 ; *t.* 373 ;
com. 53.
 Nik 57 : *cit.* 73, 85 n. 1, 77, 230 ;
com. 95 ; *frag.* 109.
 Nik 59 : *cit.* 73, 76 n. 2, 260 ; *com.* 149.
 Nik 60 : *cit.* 68 n. 1, 76 et n. 2, 91 n. 1,
 96, 114, 141 ; *com.* 96 ; *frag.* 142.
 Nik 61 : *cit.* 44 n. 1.
 Nik 62 : *cit.* 70 n. 1, 105, 137 n. 1 ;
com. 139 n. 2.
 Nik 63 : *cit.* 68 n. 1, 70 n. 1, 73 et n. 1,
 76 n. 2, 105, 142, 150 ; *com.* 141 ;
frag. 107.
 Nik 64 : *cit.* 73, 91 n. 1, 96, 114 ; *com.*
 95, 142 n. 3.
 Nik 66 : *cit.* 9 n. 5.

Nik 67 : *cit.* 105, 137 n. 1, 230.
 Nik 68 : *frag.* 92 n. 9.
 Nik 69 : *cit.* 30 n. 1.
 Nik 71 : *cit.* 9 n. 5, 360.
 Nik 72 : *cit.* 258.
 Nik 74 : *cit.* 26 n. 1, 364 n. 1.
 Nik 75 : *cit.* 364 n. 1.
 Nik 77 : *cit.* 148, 149 ; *trad.* 149.
 Nik 79 : *cit.* 205 n. 1.
 Nik 83 : *cit.* 371 n. 2.
 Nik 88 : *cit.* 140 n. 2.
 Nik 90 : *cit.* 82.
 Nik 93 : *cit.* 44 n. 1 ; *com.* 186 n. 2 ;
frag. 185.
 Nik 94 : *cit.* 9 n. 5.
 Nik 97 : *cit.* 49 ; *com.* 371.
 Nik 98 : *cit.* 53, 182, 368 ; *frag.* 372.
 Nik 99 : *cit.* 9 n. 5.
 Nik 100 : *cit.* 53.
 Nik 108 : *cit.* 198 n. 10.
 Nik 128 : *cit.* 33.
 Nik 130 : *cit.* 189 ; *trad.* 189.
 Nik 131 : *com.* 186 n. 2 ; *trad.* 190.
 Nik 132 : *com.* 192 ss. ; *trad.* 195.
 Nik 133 : *cit.* 83 ; *com.* 186 n. 2 ;
trad. 191.
 Nik 134 : *cit.* 184 n. 1.
 Nik 135 : *cit.* 189, 190 n. 1.
 Nik 136 : *cit.* 190 n. 2, 195.
 Nik 137 : *cit.* 9 n. 5, 189, 190 n. 3 et 4 ;
trad. 196.
 Nik 140 : *cit.* 69 n. 7, 74, 197 n. 2, 4
 et 5 ; *t.* *com.* 198.
 Nik 141 : *t.* 198 n. 13.
 Nik 142 : *cit.* 76, 78.
 Nik 143 : *cit.* 69 n. 7, 74, 76 ; *trad.* 196.
 Nik 144 : *cit.* 205 n. 1 ; 270 n. 4.
 Nik 145 : *com.* 315.
 Nik 146 : *cit.* 323.
 Nik 148 : *trad.* 245.
 Nik 149 : *cit.* 218, 242, 281, 305 n. 1 ;
trad. 242.
 Nik 150 : *cit.* 219, 280 ; *com.* 241.
 Nik 151 : *frag.* 240.
 Nik 152 : *cit.* 238, 280.
 Nik 153 : *cit.* 243 n. 1 ; *com.* 246, 310.
 Nik 156 : *cit.* 104, 156 n. 3 ; *com.* 391 ;
trad. 155.
 Nik 157 : *cit.* 163, 238, 336 ; *trad.* 160.
 Nik 160 : *cit.* 90 n. 4 ; *frag.* 238.
 Nik 161 : *cit.* 247 ; *trad.* 239.
 Nik 162 : *cit.* 140 n. 2, 259 n. 1, 317
 n. 4, 392 n. 1.
 Nik 163 : *cit.* 105 n. 4, 280 ; *t.* 241.

- Nik 166 : *cil.* 156 n. 3.
 Nik 170 : *cil.* 394.
 Nik 172 : *cil.* 222 n. 3.
 Nik 173 : *cil.* 222 n. 3.
 Nik 174 : *cil.* 83, 362.
 Nik 179 : *cil.* 140 n. 2.
 Nik 182 : *cil.* 78, 153, 205, 259 n. 1, 317 n. 4.
 Nik 183 : *cil.* 78, 86 n. 1, 222 n. 3, 394.
 Nik 184 : *cil.* 86 n. 1 ; *frag.* 394.
 Nik 185 : *cil.* 78, 153.
 Nik 186 : *cil.* 153, 205, 222 n. 3.
 Nik 189 : *cil.* 244 n. 2, 246.
 Nik 195 : *cil.* 86 n. 1.
 Nik 196 : *cil.* 369.
 Nik 197 : *cil.* 238 ; *frag.* 159.
 Nik 198 : *cil.* 78, 81, 82, 83, 153.
 Nik 199 : *cil.* 82, 153.
 Nik 200 : *cil.* 82.
 Nik 201 : *cil.* 84 n. 1 ; *com.* 220 n. 2.
 Nik 202 : *cil.* 81, 85, 301.
 Nik 203 : *cil.* 83 ; *com.* 87 s. ; *t.* 88.
 Nik 204 : *cil.* 80 n. 5, 83 ; *com.* 87 s. ; *t.* 88.
 Nik 208 : *cil.* 86, 87.
 Nik 209 : *cil.* 84, 85, 112 ; *com.* 336 ; *trad.* 338.
 Nik 211 : *cil.* 90 n. 4.
 Nik 221 : *cil.* 205, 259 n. 1.
 Nik 222 : *cil.* 241, 259 n. 1 ; *trad.* 367.
 Nik 224 : *cil.* 259 n. 1.
 Nik 225 : *cil.* 205.
 Nik 226 : *cil.* 205 n. 1.
 Nik 229 : *cil.* 259 n. 1.
 Nik 236 : *cil.* 140 n. 2 ; *com.* 86 n. 1.
 Nik 237 : *cil.* 253 ; *com.* 259 ; *trad.* 258.
 Nik 238 : *cil.* 62.
 Nik 242 : *cil.* 259 n. 1.
 Nik 243 : *cil.* 258 n. 2, 366 ; *frag.* 367.
 Nik 245 : *cil.* 81, 83.
 Nik 246 : *cil.* 81, 84.
 Nik 247 : *frag.* 370.
 Nik 249 : *cil.* 259 n. 1.
 Nik 250 : *cil.* 156 n. 3.
 Nik 251 : *cil.* 90 n. 4.
 Nik 253 : *cil.* 85, 87, 90 n. 4.
 Nik 256 : *trad.* 214.
 Nik 257 : *cil.* 90 n. 4.
 Nik 259 : *cil.* 252 n. 5.
 Nik 261 : *cil.* 252 n. 5.
 Nik 263 : *cil.* 205 n. 1.
 Nik 265 : *cil.* 205 n. 1.
 Nik 269 : *cil.* 253 et n. 5.
 Nik 270 : *cil.* 40 n. 4.
 Nik 271 : *cil.* 244 n. 2, 263.
 Nik 273 : *cil.* 40 n. 4.
 Nik 277 : *cil.* 382 n. 2.
 Nik 279 : *cil.* 9 n. 5.
 Nik 293 : *cil.* 56 n. 1, 173 n. 5.
 Nik 296 : *cil.* 220 n. 2.
 Nik 298 : *cil.* 182.
 Nik 306 : *cil.* 173.
 Nik 310 : *cil.* 94.
 Nik 311 : *cil.* 83.
 Nik 318 : *cil.* 298 n. 1.
 Nik II
 Nik II, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 : *com.* 101 n. 1.
 Riftin
 Riftin 1 : *cil.* 49 ; *com.* 49 ss. ; *t.* 373.
 Riftin 2 : *cil.* 175 n. 1 ; 179 n. 1.
 Riftin 3 : *cil.* 423.
 RTC
 RTC 16 : *cil.* 48 n. 9.
 RTC 17 : *cil.* 48 n. 9 ; 165, 173 n. 5, 179 n. 4.
 RTC 20 : *com.* 200 ; *trad.* 201.
 RTC 21 : *cil.* 201 n. 5 et 6, 202 n. 2.
 RTC 27 : *cil.* 113 n. 1, 154 n. 1, 155 n. 5, 156 n. 3 ; *frag.* 394.
 RTC 30 : *com.* 258, 260.
 RTC 33 : *com.* 253 ; *trad.* 255.
 RTC 35 : *cil.* 253 ; *frag.* 253 n. 5.
 RTC 36 : *cil.* 239 n. 1.
 RTC 40 : *cil.* 112, 156 n. 3.
 RTC 41 : *cil.* 94 n. 2 ; *com.* 124.
 RTC 44 : *cil.* 174 n. 4, 256.
 RTC 45 : *cil.* 156 n. 3.
 RTC 46 : *cil.* 27 n. 1, 160 n. 1, 238, 246 ; *com.* 307 ; *trad.* 308.
 RTC 47 : *cil.* 219, 238, 282 ; *com.* 269 ; *trad.* 270.
 RTC 48 : *cil.* 55 n. 4, 149 ; *com.* 335 ; *frag.* 152, 335.
 RTC 50 : *cil.* 200.
 RTC 51 : *cil.* 44 n. 1, 69 n. 7, 73 n. 1, 114.
 RTC 52 : *cil.* 72 n. 2, 172, 179 n. 3 et 4, 400, 401.
 RTC 54 : *cil.* 122, 125, 129.
 RTC 55 : *cil.* 55 n. 3.
 RTC 56 : *cil.* 148 n. 5, 360.
 RTC 57 : *cil.* 49, 53 ; *t.* 373.
 RTC 58 : *cil.* 306 n. 5 et 6, 307, 310 ss., 314, 317 n. 4, 318, 326 ; *com.* 306.
 RTC 60 : *trad.* 324.

RTC 61 : *cit.* 388 n. 8.
 RTC 66 : *cit.* 30 n. 2, 32, 39, 361, 371
 n. 2 ; *frag.* 31, 32.
 RTC 68 : *cit.* 26 n. 1, 121 n. 2.
 RTC 69 : *cit.* 52.
 RTC 70 : *cit.* 37 n. 1, 259 n. 1 ; *com.*
 53 ; *t.* 374.
 RTC 71 : *cit.* 28 n. 4 et 5, 31 n. 4,
 38 s., 49, 51 n. 1, 52, 58 n. 1, 76 n. 1,
 237 n. 4, 364 n. 1.
 RTC 72 : *cit.* 49.
 RTC 73 : *cit.* 64.
 RTC 74 : *cit.* 64, 381 s.
 RTC 75 : *cit.* 35 n. 1.
 RTC 76 : *cit.* 82.
 RTC 102 : *cit.* 94 n. 2.
 RTC 206 : *cit.* 200 n. 5.

STH

STH.I,5 : *cit.* 119, 122 n. 1, 130.
 STH.I,6 : *cit.* 122 et n. 1 ; *com.* 126.
 STH.I,7 : *cit.* 122 et n. 1, 126, 127.
 STH.I,8 : *cit.* 122 n. 1, 125, 126, 127.
 STH.I,9 : *cit.* 122 n. 1, 125, 126, 127.
 STH.I,10 : *cit.* 122 n. 1, 125, 127.
 STH.I,11 : *cit.* 122 n. 1, 125, 126, 127.
 STH.I,12 : *cit.* 72 n. 2, 120 n. 5, 122
 n. 1, 125 ; *com.* 124.
 STH.I,13 : *cit.* 122 n. 1, 126.
 STH.I,15 : *cit.* 125, 127, 128, 259.
 STH.I,16 : *cit.* 127, 128 ; *com.* 119.
 STH.I,17 : *cit.* 120 n. 5, 125, 128, 167,
 228 n. 1, 260 ; *com.* 118 ; *frag.* 123.
 STH.I,18 : *cit.* 117.
 STH.I,19 : *cit.* 80 n. 5, 173 n. 4.
 STH.I,21 : *cit.* 147, 148.
 STH.I,22 : *cit.* 129, 147 ; *frag.* 144.
 STH.I,23 : *cit.* 129, 144 n. 2, 146 ;
com. 145.
 STH.I,24 : *cit.* 116 n. 2, 117.
 STH.I,30 : *cit.* 9 n. 5 ; *com.* 116 n. 1.
 STH.I,31 : *cit.* 114, 116 n. 1.
 STH.I,32 : *cit.* 91 n. 1, 116 n. 1.
 STH.I,33 : *cit.* 89, 105, 109, 114, 150.
 STH.I,34 : *cit.* 105 n. 4, 114, 150 ;
com. 110 et n. 3.
 STH.I,35 : *cit.* 107 n. 4, 114, 150 ;
com. 110 et n. 3.
 STH.I,36 : *cit.* 107 n. 4, 114, 142 n. 3,
 150.
 STH.I,37 : *cit.* 84 n. 2 ; *trad.* 90.
 STH.I,40 : *cit.* 121 ; *com.* 40 n. 4.
 STH.I,41 : *cit.* 269, 279.

STH.I,47 : *cit.* 9 n. 5, 82, 156 n. 3.
 STH.I,48 : *cit.* 225, 232.

TSA

TSA 1 : *cit.* 73, 156 n. 1, 162 n. 1, 269,
 271 n. 2 ; *com.* 162, 193, 273 n. 1, 275
 n. 8, 279.
 TSA 2 : *cit.* 362.
 TSA 3 : *cit.* 64, 65, 176 n. 6, 215 n. 1,
 218 n. 1, 323.
 TSA 4 : *cit.* 323.
 TSA 5 : *cit.* 174 n. 4, 179 n. 4.
 TSA 9 : *cit.* 179 n. 3 et 4.
 TSA 10 : *cit.* 144 n. 10, 145 n. 1, 147.
 TSA 11 : *cit.* 80 n. 5, 128, 145 n. 1,
 147 et n. 1.
 TSA 12 : *cit.* 120 n. 5, 129, 143.
 TSA 13 : *cit.* 117, 127, 146, 168.
 TSA 14 : *cit.* 125, 127 ; *t.* 117 s.
 TSA 15 : *cit.* 117.
 TSA 16 : *cit.* 118.
 TSA 17 : *cit.* 127.
 TSA 20 : *cit.* 122.
 TSA 21 : *cit.* 49, 52 ; *com.* 33 ; *t.* 363.
 TSA 28 : *cit.* 140 n. 2, 205 n. 1.
 TSA 30 : *cit.* 201 n. 6 ; *com.* 298 n. 1.
 TSA 32 : *cit.* 86 ; *cem.* 298 n. 1.
 TSA 33 : *cit.* 201 n. 6 ; *com.* 298 n. 1.
 TSA 34 : *cit.* 77, 259 ; *com.* 96.
 TSA 35 : *cit.* 89, 150 ; *t.* 141.
 TSA 36 : *cit.* 96, 111 ; *com.* 96.
 TSA 37 : *cit.* 82.
 TSA 39 : *cit.* 22.
 TSA 43 : *cit.* 259 n. 1, 317 n. 4, 370.
 TSA 45 : *cit.* 73, 216 n. 2, 225, 227,
 228, 230, 232, 233 n. 1 et 2, 238, 336.
 TSA 48 : *cit.* 179 n. 1.
 TSA 51 : *cit.* 280.

VAT

VAT 4414, *An. Or.* 2, 24 : *cit.* 179 n. 3,
 400, 401.
 VAT 4416, *Or.* 34/35, 43 : *cit.* 122, 129.
 VAT 4427, *Or.* 21, 64 : *cit.* 376.
 VAT 4459, *Or.* 20, 28 : *cit.* 154 n. 1,
 155 n. 3, 156 n. 3 ; *com.* 391.
 VAT 4460, *Or.* 14, 10 : *cit.* 377.
 VAT 4465, *Or.* 32, 76 : *cit.* 188, 362.
 VAT 4467, *Or.* 20, 19 : *cit.* 83, 88,
 376 n. 5.
 VAT 4481, *Or.* 20, 2 : *cit.* 55 n. 4,
 71 n. 3, 153 ; *trad.* 334.
 VAT 4484, *Or.* 20, 6 : *cit.* 85.

- VAT 4612, *Or.* 43/44, 65 : *cil.* 129, 147 n. 1 ; *com.* 145.
 VAT 4628, *Or.* 34/35, 47 : *cil.* 128.
 VAT 4632, *Or.* 9/13, 198 : *cil.* 36 n. 6, 140 n. 2.
 VAT 4641, *Or.* 32, 39 : *cil.* 74, 78, 109.
 VAT 4655, *Or.* 32, 76 : *cil.* 44 n. 1, 96, 362.
 VAT 4658, *Or.* 34/35, 10 : *cil.* 122, 127, 166.
 VAT 4660, *An. Or.* 2, 27 : *cil.* 179 n. 3, 400.
 VAT 4682, *Or.* 4, 10 : *cil.* 51, 186 n. 1.
 VAT 4718, *Or.* 9/13, 322 : *cil.* 80 n. 5.
 VAT 4719, *Or.* 9/13, 288 : *cil.* 288.
 VAT 4724, *Or.* 9/13, 199 : *cil.* 140 n. 2.
 VAT 4803, *Or.* 20, 20 : *cil.* 81.
 VAT 4808, *Or.* 21, 64 : *cil.* 175 n. 1.
 VAT 4832, *Or.* 16, 33 : *cil.* 208 n. 2.
 VAT 4836, *Or.* 21, 64 : *cil.* 175 n. 1.
 VAT 4841, *Or.* 20, 26 : *cil.* 154 n. 1, 156 n. 3.
 VAT 4842, *An. Or.* 2, 52 : *cil.* 9 n. 5.
 VAT 4850, *Or.* 32, 76 : *cil.* 362.
 VAT 4856, *Or.* 16, 39 : *com.* 140 n. 2.
 VAT 4865, *Or.* 9/13, 326 : *com.* 315.
 VAT 4871, *Or.* 16, 30 : *cil.* 208 n. 2.
 VAT 4875, *Or.* 2, 41 : *cil.* 166, 176 n. 6, 238, 301, 310 ss. ; *com.* 330 ss.
 Wengler
 Wengler I : *com.* 51.

INDEX DU VOCABULAIRE

N. B. : Cet index, destiné à compléter la table des matières, la table des notes hors texte et les sommaires, ne comprend que des mots ou des expressions dont le sens a été précisé ou mis en question au cours du présent ouvrage. Les chiffres renvoient aux pages.

- a-ġar-ka, a-ġar-ta : 140 n. 2, 258 n. 2.
A-ġuś : 174 n. 4, 232.
a-ka-nam : 388 n. 1.
A-lú : 186 n. 6.
a-tu₆-a : 166, 240 et n. 2.
A-TUD-GAB-LIŠ : 212 n. 3.
á : 241 n. 1, 405.
á-è-è-NE : 376.
AB.ĀŠ-IGI ^dNanše : 177.
ĀB-KU : 90 n. 4.
Ab-zu-DA.NIĠIN : 287 n. 4.
Ab-zu-gù-íd-ka : 244, 246.
Ab-zu-niġin-tùm : 287 n. 1.
Ab-zu-uru-sig-ga : 287 n. 2.
agrig : 115 et n. 3.
alam-Ē-šag₄-ga : 162, 275 n. 8, 314.
Am-ma : 154 n. 1.
-àm : 92 n. 8.
AMA-bir(-kam) : 242 n. 5.
ama-gan-ŠA : 81.
ama-mí : 318.
amar-a-a-sig₉-ta }
amar-a-a-sig₉-gi₁-da-ka } 244 n. 2.
Amar-amar : 155 n. 6.
amar-kud : 84.
An-ta-sur-ra : 198 n. 10, 245, 287
n. 6, 411, 404.
anše-bir-gé ba-súg-ge-éś : 116 n. 2.
Anše-e : 91 n. 1.
anše-mar : 82.
ba- (valeur réflexive) : 27.
-ba (démonstratif+locatif) : 176 n. 6.
ba (verbe) : 28 n. 3.
ba-an-né x-du₈ : 192 ss.
ba-ġar : 84, 85, 112 ss., 161, 188, 391.
Ba-gár : 278 n. 1, 282 s.
ba-nād-a : 243 n. 1, 311.
ba-súg-ge-éś : 116.
babbir : 68, 71 a).
bal : 32 ss., 44 n. 1, 46, 49, 53, 221,
223, 236 n. 3, 367, 371, 374, 403.
balaġ : 275 n. 8, 314.
bañsur : 58 n. 1, 253 n. 5, 255.
bar-bi-ġál : 55 n. 3.
bar-dúb-ba : 392 et n. 1.
bar-ġál-la : 131 n. 1.
bar-NIĠIN-na / 392 n. 1.
bar-SAR-a \
bar-sig₉(zíd, ninda) : 74 ss.
bar-sig₉-kalġ : 76.
bar-tùg : 131 n. 1.
Bár-gur₅-a : 28, 361.
-bi (possessif) : 23, 43 s., 233 n. 2.
-bi (copule) : 43.
-bi (démonstratif) : 32.
-bi-ta : 80 n. 5, 397 n. 10.
bí- : 172.
bír : 242 n. 5, 395 n. 2.
bulùġ, bulùġ-GAZ-ġá, bulùġ-
SAR-NE : 29 n. 1, 47 n. 1, 71.
bur-niġ-kú : 202.
bur-sum-gaz : 29 n. 1.
-da (instrumental) : 404 n. 2.
-da-bí-ra : 314.
da-šu-RIN-ta : 248 n. 2.
DA-NIĠIN : 245 n. 3.
dam-ab-ba : 183.
dam-dumu-ni-ta : 313.
dé : 190 n. 4.
díb : 132, 133 s., 155 n. 3, 391 ss.
^dBa-ú-ig-gal : 148, 326 n. 1.
^dDumu-zid-ab-zu : 174 n. 3, 275.
^dDumu-zid-me : 178.
^dGan-ġír : 286 n. 3.

- ^dIg-alim : 286 n. 2.
^dLama : 286 n. 4.
^dLugal-URU.BAR : 165 ss.
^dLugal-URU.KÁR^{k1} : 165 ss., 176 n. 6, 190, 219, 260, 275, 301 s.
^dNanše-me, ^dNin-DAR-me : 178 n. 1, 294.
^dNin-DAR : 274 n. 4, 294.
^dNin-ġír-su IGI-BI : 275 n. 8.
^dNin-mar^{k1} : 275 n. 3.
^dNin-mú : 286 n. 5.
^dNin-Šubur : 287 n. 3.
^dPA-LAMA-DÛ-A[?] -ME : 275 n. 8.
^dPA-SAĜ : 275 n. 4, 288 n. 4.
^dŠul-REC 230 : 275 n. 6, 288 n. 4.
^dŠul-šag₄-ga-na : 37 n. 1, 89 n. 4, 286 n. 2.
^dUd-UD-nàd-a-ka : 217 n. 2, 306 n. 2, 316, 340, 402.
^d(?)[] Unug^{k1}-ta : 340 n. 4, 390 n. 1.
^dURI-zid : 292 n. 2.
^dDIŠ-DA : 292 n. 1.
diš-diš : 67, 197, 198, 205 n. 2, 235.
diš-diš-a : 208 n. 2.
du₈ : 155 n. 1, 195 n. 1, 409 n. 1.
du₈ : 192 ss., 321 n. 1.
dub : 85.
dub : 409 n. 1.
dub-bé e-bal : 32, 403 n. 6.
dub-daġal : 78, 206 n. 2.
dub-saġ-šè : 390.
dub-sar-É-šag₄-ga : 160, 163.
dúb : 291 n. 4, 392 n. 1.
dug : 365 n. 1.
DUG-RU : 259.
DUL-TUD : 366 n. 5.
dumu-nitaġ/mí : 148.
dun : 82.
dun-gi : 81 ss.
E-ki-bír-ra-ka : 270.
E-ki-sur-ra : 242 n. 4.
É-babbar : 175 n. 3.
É-é-mí : 234 n. 4.
É-engur : 175 n. 1.
É-gal : 163 n. 2, 347 n. 9, 405 n. 6.
É-gi-sig-ga : 209 n. 1.
É-ki-lam-ka : 50, 53.
É-ki-síl-la : 27 n. 1, 308.
É-ma-nu : 35, 36 n. 6.
é-muġaldim : 309.
É-níġ-ga : 237 n. 1, 365 n. 4.
É-ninnu : 282.
É-pa : 270 et n. 3.
É-PA.TE.SI-ka : 213.
É-sil-sír-sír : 286 n. 4.
É-šag₄ : 161 ss.
É-ud-sar : 217 n. 2, 219, 281.
é-úr-ra : 253 n. 5.
è(d) : 58 n. 1, 392-394.
egír : 212 n. 2.
ELLAG : 207 et n. 2, 4.
En-en : 305 ss.
En-gil-sa : 31 n. 3.
engar : 56 n. 2.
Fossey 13926 : 186 n. 2, 191 et n. 5.
ga : 33 n. 3, 35 n. 1, 45 n. 1.
GA₅ : 183 n. 3.
ga₅-šu-du₈ : 190, 326 n. 1.
gal : 201 n. 6.
gal-ùġ : 242 n. 5.
gala : 147, 173 n. 5.
gán : 35 n. 1.
gán-Da-ġír-ga : 35 n. 1, 38 s., 45 n. 1.
gán-DUN-úr-e-ġar-ra : 26.
gán-DÜN-ùġ-ka : 25.
gán-É-mí : 39, 234 n. 4.
gán-En-ig-lum-ma-gu-la : 31 et n. 4.
gán-ga : 33 n. 3, 35 n. 1.
gán-gibil-tur : 28.
gán-Ġír-Ġír-maġ : 26.
gán-Ma-nu-ma-nu : 36 n. 6.
gán-maš : 399, 418 n. 1.
gán-RIN-na : 35, 36, 48, 364 et n. 1.
gán-Šag₅-ga-tur : 47.
gán-tur-Gú-edín-na : 36, 50, 52.
gán-tur-An-ta-sur-ra-ka : 171 n. 4.
gán-Û-dùg-tur : 30 et n. 2, 31.
gán-Û-gig-ga : 28 s.
gán-usár-Ti-ra-áš-dù-a : 52.
gán-Za-ġa-ti-na : 54, 374.
gár : 285 n. 6.
garàš : 160, 200, 201.
gi : 310, 311.
gi-gù-na : 274 n. 2.
gibil : 359.
gím-dumu : 120 n. 5, 181 n. 1.
gím-dumu-diġir-ne(-me) : 177 n. 1, 181 n. 1.
gím-Ki-síl-la : 27 n. 1, 177.
gím-maš : 143, 144 n. 10, 146.
gím-šáġ-níġ-kú-a-me : 137, 139 s., 143, 144, 147.
gím-ŠL 394 c' : 73.
gin-ni : 197 n. 6.
gín-gi/gi₄-a-bi : 113, 387.
gir₄-izi : 55, 71, 108, 110, 148 n. 4, 149 ss., 221, 334.
giri(b) : 40 n. 4, 361 n. 1, 375.

- giri(b)-še-gur₁₀-še gur₁₀ : 40 n. 4, 133 n. 1.
 gu : 29 n. 1.
 gu : 73 ss.
 gu-kalg : 73 ss.
 gu-uš : 75.
 gù-gù-gud : 29 n. 1.
 gù-ne-ne-a e-ne-ġar : 42 n. 4, 389 n. 1.
 gù-šu-RIN-na : 248 n. 2, 308.
 gù-ba-dé : 229, 330.
 GÚB : 389 n. 3, 397 n. 1.
 gùb-ra : 119, 129 ss., 133 ss., 137, 143.
 gud-da : 186 n. 2.
 gug : 400.
 gùg-bulùġ : 73, 229 ss.
 gukkal : 95, 105 et n. 4.
 gur-saġ-ġál : 22 n. 2.
 Ġá-udu-ur₄(-ra) : 156 n. 3, 239 n. 1, 244, 347 n. 1, 421.
 Ġá-udu-ta : 240.
 ġanun : 33, 34.
 ġanun-maġ : 347 n. 1.
 ĠEŠTIN-DUL-LAK 490 -zíz : 291 n. 4.
 ġeštin-LAK 490-zíz : 252 n. 5.
 ġig-ba-a-ka : 284 n. 1.
 ġiš : 212 n. 3, 315.
 ġiš-bí-ra : 48 ss.
 ĠIŠ-BULÙĠ : 333 n. 1.
 ġiš-e-tag : 274 n. 1.
 ġišdam, ġišeme : 208 n. 1.
 ġišeme-numun(-na) : 208 n. 1.
 ġišeme-sum : 208 n. 1.
 ġišgi : 139 ss.
 ġišgigír-ré : 271 n. 2.
 ġiš-ká-sig-ga : 213 n. 1.
 ġiš-ki-saġ-mar : 212.
 ġišpa : 208 n. 3.
 ġišsinig : 207 n. 3, 208 n. 3.
 ġišsinig-úr-ba eme-dar-a-ġál-la : 208.
 ġišsinig-úr-ba eme-diš-diš-a-ġál-la : 208.
 ġištil : 207 n. 4.
 ġiš-ú-ġiš-gibil-la-tur-tur/gal-gal : 212 n. 3, 360.
 ġišúr : 208 n. 3.
 ġiš-zag-ga-mar : 207 n. 4.
 ġal-ġa : 310.
 ġar-tud : 160, 162 ss.
 ì-du₇ : 207 n. 4, 378 ss.
 ì-dùg-ga : 265 n. 1.
 ì-ku₆ : 255.
 j-kùš : 186 n. 2.
 ì-nun : 265 n. 1, 365 n. 4.
 ì-tud-da-a : 161, 336 ss., 342 et n. 2.
 ib-bàd-dúr-ra : 309.
 ib-gal : 271.
 ib-íd-edín-na : 287, 309.
 ib-ku₆-kù : 266, 279.
 íd-ambar-ra-tur-ra : 271.
 id₇-amar-a-a-sig₉-ga : 367 n. 2.
 id₇-izin-^dNin-ġír-su-ka-maš-ġán-ba : 399, 418 n. 1.
 id₇-^dLugal-URU·BAR-ra-ġé : 166.
 id₇-izin-Ēš-è(d)-ka : 228 n. 1, 258.
 id₇-udu-^dNin-ġír-su-ka-ka sig₉-bi-dùb-ba-a-a : 392 n. 1.
 id₇-udu-šè-še-a-íl-la : 26 n. 2.
 igi-diš : 56 n. 1.
 Igi-ġál : 176 n. 7.
 igi-min-na-bi nu-du₈ : 56 n. 1.
 igi-nu-du₈ : 56 n. 1, 120, 173 n. 5.
 iku : 23 n. 3.
 iku-apin-lal : 383.
 iku-ki-a : 35 n. 1, 40 n. 4, 45 n. 1, 383.
 iku-ki-mun : 40 n. 4, 383.
 iku-še-GIRI(B)-a : 40 n. 4.
 íl : 253 n. 5, 254 ss.
 im-ma, im-im-ma : 389 n. 1.
 im-nun : 64, 378.
 inim-dug₄-dug₄-na si-bi-sá-a : 400 n. 1.
 ír-sig₇-me : 184 et n. 2.
 ka : 156 n. 3, 277 n. 1.
 ka-Ē-pa-ka-ta : 270 n. 3, 272 n. 3, 277 n. 1.
 KA-kešd : 395 n. 2.
 ka-sig₉ : 155 et n. 3, 156 n. 3, 398.
 ka-šè : 155.
 kalg (zíd) : 75, 316 et n. 2.
 kam-ma : 181 ss., 187, 197.
 káš-ninda (?) -ki-sug₂-šè : 218 et n. 1.
 káš-sur-ra : 228.
 KEŠ.KÁR^{ki}-DA : 242.
 kešd : 285 n. 2.
 ki : 186 n. 2, 413 n. 1.
 ki-a : 40 n. 4, 45 n. 1.
 ki-a-naġ : 246, 308, 323.
 Kí-ab : 174 n. 3.
 ki-gu : 184 n. 1.
 ki-gú-ka : 306 et n. 3.
 ki-ġišgigír : 275 n. 8.
 ki-ġul : 184 n. 1.
 Kí-ku-lú : 234 n. 1.
 ki-mí-ka : 234 n. 4.
 ki-nam-apin : 393 n. 2.
 Ki-nu-nir^{ki} : 174 n. 3.

- ki-PA·TE·SI-ka : 211.
 ki-sīg : 184 n. 1, 341 n. 2.
 ki-sug_x : 62 ss., 218 n. 1, 241, 273 n. 1, 422.
 ki-sum(-ma) : 29, 45, 63, 361 n. 1.
 ki-šāḡ : 145 ss., 184 n. 1.
 ki-x-šè : 275 n. 8, 313 s.
 kiḡ-gi₄-a : 311.
 ku-li : 180 n. 2.
 ku₆-gān X : 175 n. 1.
 kud-du : 45.
 kūr : 291 n. 3.
 kur₆ : 28 n. 4, 30 n. 2, 40 n. 4, 50 ss., 55 n. 1, 132, 133 ss., 383, 393.
 KUŠ-SIG₉ : 190.
 kuš-šāḡ : 140 n. 2.
 laḡ₄-ra : 83, 191, 388 n. 8.
 LAK 47 : 179 n. 4.
 LAK 159 : 140 n. 2.
 LAK 171 : 179 n. 1.
 LAK 175 : 375 n. 5.
 LAK 182 : 179 n. 4.
 LAK 442 : 275, 288 n. 4.
 LAK 449 : 180 n. 2, 190, 229.
 LAK 453 (Cf. ŠL 394 c') : 73 ss., 147, 229 ss.
 LAK 490 : 252 n. 5.
 LAK 526 : 119.
 LAK 535 : 92, 102, 104 ss., 112, 115, 122, 125, 153, 160, 219, 225, 239 n. 2.
 LAK 621 : 176.
 laI-a : 58 n. 1, 220 n. 2, 253 n. 5, 263.
 LI(è(d)-LI; LI-è(d)) : 389 n. 3.
 lú-ab : 190 n. 1.
 lú-dīš-dīš : 40 n. 4.
 lú-É-niḡ-ga : 365 n. 4.
 lu-É-šag₄-ga : 162 ss.
 lú-id₇-da : 40 n. 4, 399.
 lú-ki-ḡul : 184, 402.
 lú-kur₆-dīb-ba(-me) : 10 n. 1, 120, n. 5, 399, 414 ss.
 lú-má-laḡ₄ : 160 n. 4.
 lú-ninda-gān-maš-ba : 399.
 lú-TUR·TUR-la-ne : 31 n. 3.
 lú-u₆-^{uru}Az-ka : 197 n. 4 et 5.
 lugal : 247 et n. 3, 298 n. 1, 417 n. 1.
 Lugal-an-da-nu-ḡun-ḡá : 256, 373.
 Lugal-dalla : 398.
 Lugal-ī-nun/ir-nun : 117.
 Lugal-Kēš^{ki} : 140 n. 2.
 Lugal-me, Lugal-nam : 156 n. 1.
 Lugal-saḡ ī-du₈ : 137 n. 1.
 LUL : 58 n. 1, 124.
 maḡ : 201 n. 6.
 maš (gal-gal, luḡúd-da, šag₄-dūg, sig) : 86 n. 1.
 — (sens générique) : 330 n. 3.
 maš-a ī-tīl : 118.
 maš-gān-ga-è(d)-a : 58 n. 1.
 maš-gān-apin-lal-ka : 394.
 maš-da-ri-a : 112, 243, 293 295, 322 ss., 325, 337.
 maḡḡim : 160 n. 2, 185, 186 n. 7, 256, 257.
 Me-KULLABA^{ki}-ta : 340 n. 1, 390.
 Me-Unuḡ^{ki}-sig₉ : 340 n. 4.
 Me-zid-da : 328 n. 1.
 mu- : 153 n. 1, 253 n. 5, 371.
 mun-du : 284 n. 2, 290 ss.
 na...riḡ₆ : 210 n. 5, 403.
 naḡ-kud : 382 n. 2.
 nam-garàš : 200 n. 3, 201 n. 4.
 nam-uru-kū-a : 39.
 NIDABA : 201.
 niḡ-bi e-ag : 39.
 niḡ-^dAma-gan-ŠA-na : 245 n. 1.
 NIḢ-dub : 233 n. 1.
 niḡ-e₁₁(d) : 210 n. 4.
 Niḡ-en-na : 26, 40 n. 4, 45 n. 1.
 niḡ-ga, niḡ-ú-rum : 140 n. 2.
 niḡ-ḡiḡ : 284 n. 1, 290.
 niḡ-il : 273 n. 1.
 niḡ-sa-ḡa : 388 n. 8.
 niḡir : 275 n. 4.
 nim : 389 n. 3, 397 n. 5.
 Nim-me-lām : 201.
 nin : 318.
 Nin-ī-ḡar : 274 n. 3.
 nin-mī : 234, 318 n. 1.
 nin-PA·TE·SI-ka-me : 234 n. 1.
 ninda-ba : 173 ss., 399.
 ninda-babbir : 71 ss.
 ninda-bān-da (ga; ga-še-a; ī-ab : 320.
 ninda-ga-kug-ga : 293.
 ninda-gú-gú : 320.
 ninda-ḡar-ra : 78.
 ninda-KA-kú : 319 ss.
 ninda-ku₆-kú : 317.
 ninda-tam-ma : 76 ss.
 nu-giri(b) : 56 n. 1, 361 n. 1, 375.
 PA·TE·SI : 32 n. 2, 247, 298 n. 1, 417 n. 1.
 Pa₆-ēssad : 174 n. 4.
 Pa₆-še-muš : 174 n. 4.
 Pa₆-sír : 174 n. 4, 398.
 PAB·PAB : 270 n. 4.
 peš : 79 n. 2.

- peš : 255 n. 1.
 PÊŠ-egír-ŠUB : 212 n. 2.
 ra = rá : 112 n. 2, 152, 422 ; 135, 201
 n. 4, 207 n. 4, 315.
 rig₆-mušen : 403 n. 1.
 rig₆-rig₆ : 158 n. 2, 403 n. 1.
 sa-gi₄-gi₄-dam : 310.
 sa-Ū-gi₄ : 310.
 sá-dug₄ : 31 n. 2, 232.
 sá-dug₄ : 180 n. 2, 197 n. 3.
 saġ-a an-na-ka : 191 n. 2.
 saġ-a-ki-ta-ka : 378 ss.
 saġ-an-na-ka : 378 ss.
 saġ-dub : 390.
 saġ-kešd : 324 n. 1, 388 n. 6.
 saġ-ki-saġ-ka-im-ma!-kú-a : 211.
 saġa-É-gal : 107, 114, 347 n. 9.
 saġar : 184 n. 3.
 SAR : 322 n. 1.
 si₄-lūm : 321 n. 2.
 sibad : 90 n. 4.
 sibad-ama-gan-ŠA : 83 s.
 sibad-amar-kud : 85 s.
 sibad-amar-sig₉-ga : 86.
 sibad-amar-šub-ga : 83 s.
 sibad-gud-tur-tur-me : 84.
 sibad-šáġ : 137.
 sibad-udu-siki-ka-me : 68 n. 2.
 sig : 86 et n. 1, 209 n. 1, 389 n. 3.
 sig-bar-udu : 264 s., 400.
 sig-udu-še-kú-a : 93 ss.
 sig-ú : 94.
 sig₉ : 21 n. 2.
 sig₁₀ : 44 n. 2.
 sila₄-du₈ : 155 et n. 1.
 sum : 28 n. 3, 222 n. 3.
 sum : 29 n. 1.
 sun : 213 n. 1, 361.
 sur : 226 n. 1, 232.
 ŠL 394 a : 180 n. 2.
 ŠL 394 b' : 183 n. 3.
 ŠL 394 c' : 229 ss.
 šag₄-dùg : 107, 141, 144, 177 n. 4, 181
 n. 1.
 šag₄-ga-dù : 131 n. 1.
 Šag₄-pàd : 272.
 šag₄-uru : 232.
 šag₅ : 27 n. 1, 161, 242 n. 2, 270,
 307 ss., 339.
 šáġ-ġišgi : 139 n. 2, 141, 142.
 šáġ-ú : 136 ss., 112, 113.
 še-ba : 80 n. 5, 97, 120 et n. 5, 173.
 še-ġar : 66, 71, 104 ss.
 še-ġar-ra : 78 n. 3.
 še-sa-zú-lum-LAK 490-da-bí-ra :
 314.
 še-túg-zig-zig-a : 362 n. 3.
 šeš-bír-ra : 391.
 šeš-e-ġar-ra : 274 n. 3.
 šeš₄ : 173 n. 2, 179 n. 3, 318.
 šid : 374 ss.
 šim+sig₇-šeš₄ : 318.
 šu...gi₄ : 205, et n. 1 et 2, 368.
 šu-LAK 171-rig₆ : 179 n. 1.
 šu-ku₆-ab-ba-l-a-kam : 255.
 šu-ku₆-Gú-edin-na-ka-ġé : 175 n. 1.
 šu-ku₆-Zú-lum-ma : 175 n. 1.
 šu-na-ġál-la-am₆ : 92 n. 9, 364.
 šub-lugal : 38, 39, 126, 187 ss., 242 n. 5.
 Šubur-me, Šubur-ne : 259 n. 1, 317
 n. 4.
 tam-ma (še, ninda) : 76.
 Ti-ra-áš : 52, 288 n. 2.
 tur-maġ-ba : 80 n. 5.
 ú-bíl : 72 n. 2.
 ú-TUM : 121 et n. 2.
 ú-rum : 37 n. 1, 54, 364 n. 1.
 Ū-ú : 108, 114 ss., 121 s, 154, 159, 339.
 Ū : 322 n. 1, 375 n. 5.
 ud-26 : 228.
 ud-ĠİŠ·BUL ŪĠ-na-ka : 333 n. 1.
 ud-ki!-sug_x-ka-ka : 273 n. 1.
 ud-níg-a-ru[-a] : 273 n. 1.
 ud-še-íl-la : 273 n. 1.
 udu : 280, 330 n. 3.
 udu-bar-RIN-na : 291 n. 1.
 udu-dub : 111, 396.
 udu-gur-ra : 291 n. 1, 339.
 udu-šag₅-ga : 27 n. 1.
 udu-ud-bi-ta : 112.
 udul : 90 n. 4, 121 n. 2.
 ugula : 39, 167, 187, 242 n. 5.
 ugula-DUL-BA-am₆ : 366 et n. 5.
 ugula-ġar-tud-É-šag₄-ga : 167, 366
 n. 5.
 uku-uš : 38, 187, 196 n. 2.
 Ur^dEn-ki (saġ-apin ; sibad-gud) :
 26 et n. 1.
 Ur-dul saġar : 129.
 Ur^dIgi-ama-šè : 263 n. 2.
 Ur-tar-sír-sír(-ra) : 93, 311.
 URU.KÁR : 165, 176 n. 6, 260, 301 s.,
 330.
 Uru-Kug : 281 ss.
 uš : 40 n. 1, 41 n. 1, 64, 377, 378 n. 3,
 381.
 x-ne-ne-kam : 311, 312.
 zag-gú-lal : 209 n. 1.

zag-mu : 419 n. 1.
 zag-ta-bi : 312.
 zag-ta-ne-ne : 311.
 zíd-bar-sig₉ : 74.
 zíd-še : 235.
 zíd-še-tam-ma : 235.
 zíd-ġar : 285 et n. 5.
 zíd-kalg : 316 et n. 2.

zíd-gu : 75.
 zíd-gu-kalg : 74 ss., 316 n. 2.
 zig : 31, 152, 206 n. 2.
 zíz : 31 n. 1.
 zíz-AN : 215 n. 1, 320.
 zíz-babbar : 76 n. 1.
 zíz-ġú-nunuz : 76 n. 1.
 zú-lum-ġiš-si₄-ġiš-ġíg-da-bí-ra : 314.

INDEX DES MATIÈRES

ABLUTIONS : 166 s., 240 n. 2.

ARGENT ; 112 s., 149, 201 n. 4, 205, 387, 390, 394, 397 n. 10, 403.

ARTISANS : 49, 56 n. 1.

Corroyeurs : v. PEAUX.

Empailleur de cruches : 47.

Fileuses : 145.

Lainières : 145.

Potier : 134.

Tailleur : 189, 193, 196, 342, n. 2.

BLÉ AMIDONNIER : 28 n. 4, 31 n. 1, 32, 34, 38, 68-71, 92 n. 9, 321 n. 2, 364 n. 1.

Distributions de — : 123, 130, 220, 415.

Blé amidonnier *mondé* : 215 n. 1. V. BRASSERIE : Recettes des différentes bières.

BOIS :

Arbres de forêt ou de vergers : 212 n. 3.

Arboriculteurs : 298.

Sapins : 298.

Tamariniers : 206, 207 n. 3. « L'homme » des tamariniers : 393.

Débit de bois : 206 ss. — de branches : 208 n. 3. — de fagots : 210. — de racines : 208 ss. — de bois à brûler : 212.

Tas de bois : 206 n. 2, 381.

Inventaires : 298.

Tablettes de bois comptés, de bois en tas : 206 n. 2.

Bois de charpentes : 207 n. 3 ; *coutres* : 208 ; membrures de bateau, de char : 207 n. 4 ; outils en bois (dents de herse, manches de houe) : 206 ss. ; pièces pour charrue : 208 n. 2, 297 ; poutres : 206 ss., 297.

BRASSERIE :

Fabrication de la bière : 61, 68 s., 71 ss.

Livraisons : 66, 215, 216 s., 228, 236, 264 ss., 297, 324, 328 s., 352, 406.

Malt : 29 n. 1, 68 s., 71 ss., 179 n. 4, 182, 215, 234 ss., 422.

Recettes des différentes bières : 214 s., 216, 225 ss., 232 ss.

Produits de brasserie : 68 s., 73, 76 s., 230 s., 319 ss., 328 s.

Brasseurs : 49, 68 s., 106, 152, 206 n. 1, 215, 231, 324, 334.

Aides du — : 71 s., 242 n. 5, 371 n. 2.

Bouilleurs : 55 n. 4, 71, 108, 110, 148 n. 5, 151, 221, 334.

Malteur : 47, 71, 206 n. 1.

CADEAUX : du PA.TE.SI à sa femme : 371 n. 3 ; du PA.TE.SI à sa fille : 298 n. 1, 301 ; du PA.TE.SI et de son épouse à leur fils, pour ses noces : 93 ; à la femme d'un tailleur qui accouche : 342 n. 2.

CÉRÉALES : V. BLÉ AMIDONNIER, ORGE, FROMENT.

Labour : 21, 23 ss., 29, 30 n. 2, 43, 56 s., 80, 86, 364 n. 1.

- Laboureurs : 26 et n. 1, 34, 81, 121, 125 s., 130 s., 151, 242 n. 5, 368, 395.
 Semailles : 23, 41, 43, 364 n. 1.
 Moisson : 132 s.
 Moissonneur : 133 n. 1.
 Chef des magasins de céréales : 156 n. 3, 293.
 Fournitures de céréales : 66 ss., 89 ss., 105 ss., 116 n. 1, 137 n. 1, 139 n. 2, 253 n. 1, 257, 296, 297, 299 s., 384 ss.
- CHIFFRES : 92 n. 3, 194 ; 110 n. 3, 130 n. 2, 131 n. 1, 142 n. 3, 144 n. 10, 145 n. 1, 146 n. 1, 177 n. 4, 326 n. 1.
- CHRONOLOGIE :
 Date et durée des règnes d'En-ën-tar-zid, Lugal-an-da, Uru-ka-gi-na : 9 n. 5.
 L'année sumérienne : chronologie relative des mois : 257, 406 ss. ; le mois intercalaire : 415, 420 ; le Nouvel An : 419 et n. 1.
 Le mois sumérien : durée : 67 n. 1, 107 n. 4 ; le 30^e jour du mois et la nouvelle lune : 217 n. 2, 306 n. 2, 317.
 Problèmes relatifs aux noms de mois : 21 n. 3, 26 n. 2, 64, 166, 176 n. 6, 198 n. 10, 239 n. 1, 240 n. 2, 244 n. 2, 252, 253 et n. 1, 258 ss., 273 n. 1, 300 n. 2, 301, 342 n. 2, 367 n. 2, 392 n. 1, 390.
- COMMERCE :
 — de bétail : 299, 403.
 — d'esclaves : 56 n. 1, 173 n. 5, 350.
 — d'essences, d'étoffes, de potasse : 201.
 — d'orge : 149.
 — de laine (payée en orge) : 300 et n. 3.
 Marchand : 58 n. 1, 200 n. 5, 214.
Trafiquant : 200 ss.
- COMPTABILITÉ :
 Comptes : 39.
 Compter, acquitter : 374 s. ; v. TABLETTES (« casser » une tablette).
 Mettre au compte de : 42 n. 4.
 Pièces comptables des bergeries : 161, 336 s., 339-342 ; — des brasseurs : 225.
 Inventaire de bétail : 222 s. ; — de céréales : 41, 220.
 Notion de « reste » : 220 n. 2, 253 n. 5, 263, 389 n. 1.
- CONSTRUCTIONS DIVERSES (édifices (?)) : 36 n. 6, 50 s., 53, 209 n. 1, 253 n. 5, 346 s., 382.
- CUISINE : 70, 72 n. 2, 155, 159, 242, 307, 309, 339, 341, 342 n. 2, 422.
 Cuisiniers : 47, 106, 160, 185, 186, 190, 191, 242.
- CULTE (OBJETS DE —) :
 Char et « place » du char : 271 n. 2, 275 n. 8.
 Dîques : 251, 266, 279, 287, 309, 405.
 Instrument de musique : 232, 245 n. 6, 266, 275 n. 8, 282 n. 1, 314.
 Statues : 106, 162, 275 n. 8, 313, 314 ; servant (?) des statues : 47.
 Stèle : 162, 314.
 Cf. 156 n. 3.
 (SERVANTES DU —) : 171 ss., 177 n. 1, 178 n. 1, 181, 183.
- DISTRIBUTIFS : 67 n. 2, 197, 198 n. 9, 205 n. 2, 209, 236, 255 n. 4, 311 s., 313 s., 326 n. 1.
- DIVINITÉS : 154 n. 3, 156 n. 3, 159, 165, 174 n. 3 et 4, 176 n. 2 et 6, 178 n. 1, 240 n. 4, 274 n. 4, 353, 354 n. 4.
 Constructions pour une divinité, domaines respectifs des divinités de Lagaš : 261, 262, 274 n. 3, 346 s.
 Hiérarchie divine : 268, 281 ss., 348.

Noms divins dans les noms de mois : 26 n. 2, 258 ss., 295 ss.

V. OFFRANDES (aux dieux) ; SACRIFICES.

DOMAINE SEIGNEURIAL : 26, 28 n. 4 et 5, 31, 38, 40 n. 4, 44, 48, 51 n. 1, 55, 62 s., 134, 350 ss.

DOTATIONS DE TERRAINS :

— du PA.TE.SI : 28 n. 4, 30 n. 2, 39, 51, 55, 364 n. 1, 372 et n. 2, 350.

— de la Princesse : 40 n. 4, 45 n. 1, 53 s., 350.

— des employés : 40 n. 4, 45 n. 1, 58 n. 1, 120, 350, 383, 393 ss., 406, 414

ÉLEVAGE : 81, 84, 123 ss. ; 110, 136 ss., 266, 297, 339 ss., 389 n. 3.

Animaux consommés : 102, 148, 158 ss., 242, 308 s.

Déplacements d'animaux : 150 ss., 238 ss., 398.

Engraissement des bœufs : 334 s.

Inspections du bétail : 78, 87, 152, 156 n. 3, 238, 352, 376 n. 5, 397.

Nourriture du bétail : 61 ss., 96. Rations des ânes d'attelage : 67 n. 1 et 2 ; — des chevreaux : 107 s. ; — des chevrettes : 106, 149 n. 1 ; — des moutons : 68, 95 s., 105 s., 149 n. 1 ; — des porcs : 107, 137 s., 142 ; — des vaches : 89 ss. ; — des veaux : 107.

Répartition du bétail : 155 ss., 223, 395.

« Tablette » des éleveurs : 85, 111, 396.

Redevances : 112 s., 156 n. 3, 394.

V. OFFRANDES, SACRIFICES.

ÉLEVEURS :

Aniers : 61, 79 s., 131, 164.

Bergers : 68 s., 90 n. 4, 130, 155 s., 239 n. 2, 270 n. 3, 396 s., 403.

Bouviers : 84 ss., 338.

Chevriers : 154, 240, 252 n. 5.

Éleveurs divers : 114 ss., 384 ss.

Pâtres : 85 n. 1, 101, 116 ss.

Porchers : 131, 137 et n. 1, 143 ss.

« Régisseur » : 104, 116, 125, 153, 160 s., 218 s., 239 n. 2, 243 ss., 309, 325, 336, 342, 351 s.

Serviteurs chargés des chevreaux du porcher : 143, 144 n. 10, 145 n. 1, 146.

Serviteurs qui apportent l'herbe : 121 et n. 2.

Vachers : 84, 86, 90 n. 4.

ESCLAVES :

Aides aveugles des artisans : 56 n. 1.

Aides aveugles des jardiniers-arboriculteurs : 56 n. 1, 120 n. 5, 163, 173 n. 5, 197 n. 5, 350.

Chantres : 173 n. 5, 350. Cf. 144 n. 1 ; 147 et n. 1.

FARINE : 61, 74 ss., 186, 234 s., 264.

FERMAGE : 57 s., 58 n. 1, 130, 205, 351, 383, 399.

FÊTES :

— de l'An-ta-sur-ra : 224 n. 5, 404.

— de la déesse Ba-ù : 130, 172, 233 n. 1, 234 n. 1, 246, 308 et n. 1, 415.

— des divinités d'URU.KÁR et d'URU.BAR : 166 s., 176 n. 6, 301 s., 308 n. 1, 331.

— du « Manger de l'orge » et du « Manger du malt » : 162, 232, 251 ss. Époque de ces fêtes : 257, 258 n. 1 ; durée de — : 258, 269 ; lieu de — : 260 ; manifestations relatives à — : 263 ss. V. SACRIFICES.

— du « Sanctuaire Resplendissant » : 229.

V. 244 n. 2.

FROMAGE (ou yaourt) : 252 n. 5.

Entremets composé de —, de céréales et de fruits : 252 n. 5, 291 n. 4, 314 s.

FROMENT : 28 n. 4, 38, 235, 321 n. 2.

FRUITS ET LÉGUMES :

Dattes, dattiers : 156 n. 3, 162 n. 1, 245 n. 6, 314 s., 388.

Figues : 324 n. 1.

Pommes : 213 n. 4, 324 n. 1.

Raisin : 388 n. 5.

Légumes : 322 n. 1 et 2. Raves ou oignons : 29 n. 1, 55 n. 1, 208 n. 2, 375, 381.

Vergers-potagers : 40 n. 4, 45, 63, 212 n. 3, 361 n. 1, 375 n. 5. V. CÉRÉALES (moisson, moissonneur) et TERRAINS.

Jardiniers-arboriculteurs : 56 n. 1, 108, 163, 375 n. 2 et 5. 386 s.

Livraisons : 205 et n. 1, 369 s.

Redevances : 113, 388 s.

GAGES (en orge) : 40 n. 4, 56, 115, 117 ss., 120 ss., 120 n. 5, 144 ss., 168, 177 n. 1. 187, 199, 241 n. 1, 253 n. 1, 257, 295 ss., 348, 350 ss., 414.

Gages des enfants : 177 n. 4.

Distributions de blé amidonnier : 123, 130, 415.

Gratifications (en orge) : 132 ; part des enfants : 132 n. 2.

GOVERNEUR¹ (P.A.T.E.SI) : 32 n. 2, 234 n. 4, 247, 298 n. 1, 417 n. 1.

Famille du — ou du roi : 318 s., 331 s., 406 n. 2 ; — représentant la famille divine : 37 n. 1, 178 n. 1.

Appartements du — : 241 et n. 3.

Servantes du — : 234 n. 1 ; écuyer du — : 184 n. 3 ; *hérald* : 245 n. 1.

IRRIGATION : 247 s., 262 n. 1, 270 n. 2, 271 n. 2, 347 n. 2, 378, 382 n. 2, 395.

JACHÈRE : 62 ss., 218 et n. 1, 241, 273 n. 1, 323, 420, 422.

LAGAŠ : 163 et n. 1, 282-284. Habitants de — : 356 n. 3.

LAINE : 93 ss.

Toisons : 131 n. 1, 264, 265, 392 n. 1.

Tondaison : 156 n. 3, 239 et n. 1, 270 n. 3, 421.

Distributions de laine : 40 n. 2, 121, 130 s., 390, 400 ; part des enfants : 177 n. 4 ; jour et mois de la distribution : 242 et n. 1, 412 s.

LAIT : 70, 190, 293 ss., 316.

LIBATIONS (lieu de —) : 162 n. 1, 176 n. 6, 239, 246 s., 269, 272, 308, 323, 325, 327.

LOCALITÉS : 173 ss., 197, 229 n. 2, 247, 260 s., 270 n. 3, 271 ss., 281 ss., 355.

« MAISON » DES ENFANTS PRINCIRS (ou : « des jeunes princes ») : 28 et n. 1 31 n. 3, 37 n. 1, 89 n. 4, 149, 171, 178 n. 1, 234 n. 4, 286 n. 2, 339 n. 8, 351, 361ss.

Personnel de la — : 31 n. 3 ; intendant : 352, 363 n. 2, 367 ; portier : 107, 385 ; soldats (?) : 89 n. 4.

MATIÈRES GRASSES :

Chefs des magasins de — : 109 s., 129, 156 n. 3, 366, 384 s.

Transporteur de — : 236.

Distributions de matières grasses aux serviteurs : 265 et n. 1.

Graisses : 206 n. 1, 209 n. 1, 299.

Graisses à oindre : 206 n. 1, 365.

(1) Traduction approximative : elle ne rend pas compte des fonctions religieuses du P.A.T.E.SI.

Huile : Ablutions : 166 s., 240 n. 2.

Onctions : 173, 177 n. 1, 179 et n. 3, 318, 350, 400.

Offrandes d' — : 156 n. 3, 162 n. 1, 176 n. 7.

Huile de poisson : 255 et n. 4.

Saindoux : 214.

MÉTIER. V. ARTISANS, BOIS, BRASSERIE, CÉRÉALES, COMMERCE, CUISINE, ÉLEVEURS, FRUITS ET LÉGUMES, MATIÈRES GRASSES, MORTS, PALAIS, PALAIS DE LA PRINCESSE, PEAUX, PÊCHE, PERSONNEL ADMINISTRATIF, PROFESSIONS, SERVITEURS, TABLETTES, TRANSPORT, TERRAINS, TRAVAIL.

MÉTROLOGIE : 64, 177 n. 4, 268, 284 n. 2, 291 n. 3.

Mesures de capacité : 22 n. 2, 28 n. 4, 44 n. 2, 72 s., 180 n. 2, 197 n. 3, 198 n. 8,

201, 214 n. 2 et 5, 215 n. 1, 229, 233 n. 1, 268, 284 n. 2, 292 n. 1, 365 n. 1.

— de longueur : 162, 207 n. 2 et 4, 247 s., 377 et n. 1, 378 n. 3.

— pondérales : 131 n. 1, 173 n. 5, 177 n. 4, 201, 213 n. 4.

— de surface : 23 et n. 3, 28 n. 4, 378 n. 3.

— pour la farine : 284 n. 4.

— pour les fruits et le poisson : 324 n. 1 ; 179 n. 1, 198 n. 5, 255, 285 n. 2.

MORTS :

Culte des morts : 176 n. 6, 242, 243 et n. 1, 306 ss., 308 n. 1, 311 n. 1, 312 ss., 323 ss., 331 ss. Cf. OFFRANDES, SACRIFICES.

Cérémonies funéraires : 172, 183 ss., 184 n. 3, 402.

Personnel funéraire : 183 s., 184 n. 1 et 2.

Chantres : 144 et n. 1, 173 et n. 5, 176 n. 6, 183. Cf. ESCLAVES (Chantres).

Harpistes : 173.

Pleureurs : 173.

Listes de morts et de survivants : 165, 188.

OFFRANDES (Cf. SACRIFICES) :

— aux dieux et aux sanctuaires : 70 n. 1, 176 n. 6, 224 n. 1, 232, 252, 263 ss., 268, 396 ss., 404.

— aux morts : 70 n. 1, 93, 166, 176 n. 6, 301, 323.

— aux princes : 65, 112, 160 s., 200, 202, 244 et n. 2, 256, 263 ss., 295 ss., 301, 321, 327 s., 338, 357, 399.

ORGE : 28 n. 4, 34, 38, 66-71, 149, 185, 220, 235, 273, 296 ss., 364 n. 1, 371 ss.
V. ÉLEVAGE, GAGES.

PAINS : 61, 69 ss., 74 ss.

Distributions aux serviteurs : 123, 130 ss., 401.

Taille des pains : 192 ss.

« Pains » à bière : 72, 235.

Produits de brasserie nommés « ninda » : 319 ss., 328 s.

Différentes sortes de « pains » : 183 n. 3, 265, 317, 320.

PALAIS : 27 n. 1, 163, 178 n. 1, 186 et n. 2, 215, 217, 218, 229, 234 n. 4, 5 ; 239 n. 2, 270 n. 3, 283, 322, 347 n. 9, 349 ss., 352, 354 n. 1, 355 ss., 403, 405 n. 6.

Palais du « Gouverneur » (PA. TE. SI) : 213.

Servantes du « Gouverneur » : 234 n. 1.

Services du Palais :

Service Intérieur : 161 ss., 199 n. 1. Scribe du — : 160 ; officiers, hommes et servantes du — : 148, 159, 162 ss., 325, 366 n. 5, 384, 386.

Intendance : 70 n. 5 et 7, 236, 237 n. 1, 365 n. 4. Serviteurs de l'*Intendance* : 365 n. 4, 386.

PALAIS DE LA PRINCESSE (ou « Domaine de la Princesse ») : 39, 172 s., 175 n. 1, 178 n. 1, 196, 198, 234 n. 4, 237, 253 n. 5, 339, 352, 353, 364 n. 1, 394.

Personnel du — : Écuyer : 34, 129, 241. « Régisseur » du petit bétail : 239 n. 2. *Soldats* (usar) : 173.

Visite du P.A.TE.SI au Palais de la Princesse : 229, 339.

PEAUX : 84, 140 n. 2, 205, 210 n. 5, 223, 241, 258, 297, 299, 309, 366 s., 370, 403, 422. Corroyeurs : 47, 171, 186, 259 n. 1, 309, 367, 422.

PÊCHE. V. OFFRANDES, SACRIFICES.

Livraisons de poissons : 197 n. 6, 205, 261, 298, 352, 365, 376.

Tortues (marines) : 255 et n. 4, 267, 389 n. 1.

Pêcheurs : 121, 175 n. 1, 189, 190 n. 1, 197 n. 6, 253 n. 5, 257 n. 1, 390.

Redevances des pêcheurs : 58 n. 1, 113, 197 n. 6, 255, 257, 298, 387 s., 389 n. 1, 390.

Garde-pêche : 322 n. 1.

PERSONNEL ADMINISTRATIF :

Intendant : 25 ss., 32, 35 ss., 40 n. 4, 41, 46, 48, 71, 97, 106, 108, 133, 134, 140 n. 2, 151, 154, 211, 214, 221, 223, 237, 317 n. 4, 338, 352, 388 s., 403, 405.

Intendant de la « Maison » des enfants princiers : 352, 363, 367.

Secrétaire : 78, 115 et n. 3, 116, 118 s., 148, 154, 159, 224 n. 1, 317 n. 4, 320 s., 339, 349 n. 3, 354, 368.

Inspecteur : 275 n. 4, 349 n. 3.

Contrôleur (mažgim) : 160 et n. 2, 185 ss., 242, 256, 388.

PLANTES DIVERSES :

Chanvre : 28 n. 4, 55 n. 1, 365 n. 4.

Houblon (?) : 72 n. 2.

Roseaux : 121 n. 2, 136, 205 et n. 2, 241 n. 1.

Sésame : 192, 265 n. 1.

POINTS CARDINAUX : 207 n. 4, 210, 378.

PRÊTRES : 174 n. 4, 176 n. 6, 201 n. 6, 308, 322 ss., 347, 396, 398.

Prêtre du Palais : 106 s., 114, 115 ss., 128 n. 2, 341, 347 n. 9, 355.

PRINCESSE (épouse du P.A.TE.SI ou du roi).

Surnom de la — : 270 n. 4.

Naissance d'une fille de la — : 336 ss.

Funérailles de la — : 172, 183 s.

Appartements de la — au Palais : 234 n. 4, 396, 398.

Dame d'honneur : 234 et n. 1.

Déplacements de la Princesse : V. PROCESSIONS, SACRIFICES.

Cf. OFFRANDES ET PALAIS DE LA PRINCESSE.

PROCESSIONS :

Itinéraires : 262, 270 ss., 281, 284 ss.

PROFESSIONS :

Maître d'école : 107, 109, 385.

Médecin : 242, 324, 327.

Scribe : 92, 160, 237, 323, 368.

PROPRIÉTÉ : 37 n. 1, 54, 140 n. 2, 163, 211, 237, 349 ss., 356, 364 n. 1, 392.

« RÉFORMES » (d'Uru-ka-gi-na) : 37 n. 1, 353 ss., 414.

REPAS DE SERVITEURS : 102 n. 7, 149, 171, 172 ss., 181 ss., 185 ss., 196 ss.

Part des enfants : 179 et n. 4.

Distributions de vivres : 399-401.

REPAS RITUELS : 217 n. 4, 252, 266, 279, 346.

SACRIFICES (Cf. OFFRANDES) : 156 n. 3, 159, 161 s., 176 n. 6, 252, 268, 278 s., 284 n. 1 et 2, 285 n. 3, 288 n. 1, 289.

— aux dieux et aux sanctuaires : 176 n. 7, 218 ss., 240, 262, 263 ss., 270 ss., 280 ss., 284 ss., 291 ss., 308 s., 329 ss., 339, 404.

— aux morts : 166, 176 n. 6, 246, 305 ss., 308, 316, 325, 326 n. 1, 327 ss., 339 s.

SANCTUAIRES : 162 ss., 174 n. 4, 175 ss., 186, 198 n. 10, 209 n. 1, 217, 219, 237 et n. 4, 244 et n. 1, 245 s., 259 et n. 1, 266, 269 ss., 278 n. 1, 280 ss., 285 n. 7, 287 s., 335, 356 s., 363, 367 n. 2, 422.

SERVITEURS :

Barbier : 324.

Blanchisseur : 121, 326 n. 1.

Coiffeuse : 164, 244.

Domestique d'un notable : 165.

Échanson : 112, 185, 190, 324, 326 n. 1, 328, 338.

Femmes de chambre : 164.

Oiseleur : 403.

Portiers : 107, 137 n. 1, 149, 193, 237 n. 1, 270 n. 3, 334.

Serviteurs du Temple (IGI-NIGÎN) : 215, 217.

V. « MAISON » des enfants princiers, PALAIS, PALAIS DE LA PRINCESSE.

TABLETTES :

Grandes tablettes d'inspection (du bétail) : 78, 79, 240, 396.

Grande tablette des bois en tas, des bois comptés en totalité : 206 n. 2.

Enveloppe de tablette : 253 n. 5.

« Paniers » de tablettes : 24, 33, 35, 46.

« Casser » une tablette : 32, 42 n. 4, 46 et n. 1, 221, 223, 367, 388 n. 8, 403.

[Totaux] d'après de petites tablettes : 223 et n. 5.

Hommes qui préparent l'argile des tablettes : 197 n. 4, 198 n. 6.

Scribes : 92, 160, 237, 323, 368.

TEMPLE (sens large) : 27 n. 1, 174 n. 4, 288 n. 2, 347 n. 9, 353 ss.

TERRAINS : 174 n. 4, 175 n. 1, 212 n. 3, 234 n. 4, 361 n. 1, 375 n. 5, 380 ss.

Cultivateurs : 56 n. 2, 58 n. 1, 368, 393.

TOPOGRAPHIE : 9 n. 4, 282 ss., 340 n. 4, 525. V. PROCESSIONS.

TRANSPORT :

Anes de charge, ânes de trait : 81 ss.

Attelages d'ânes : 61, 67 ss.

Char, chariot : 207 n. 4, 212 et n. 2.

Voituriers : 46, 67, 82.

Bateaux : 195, 207 n. 4, 208 n. 2.

Bateliers : 160 et n. 4, 200 n. 5, 212 n. 3.

Pilotes : 197 n. 4 et 5.

Transport : 200 n. 5, 201 et n. 3, n. 4, 212 n. 3.

Porteurs : 127, 131.

Transporteurs : 158 n. 2. Transporteur de matières grasses : 236

Voyage : 83, 156 n. 3.

TRAVAIL :

Organisation et division du travail, composition des équipes : 119, 126, 165, 187 s., 242 n. 5, 347 n. 9, 357, 371 n. 2, 390 s.

Chefs d'équipe et surveillants : 38, 39, 47, 62, 132, 160, 167 s., 187 s., 242 n. 5, 368, 396.

Travail des enfants : 132 n. 2, 144 n. 10, 148, 177 n. 4.

Grands travaux : 376 s., 378 et n. 3, 395.

Ouvriers : 171, 186 et n. 1, 242 n. 5, 395 n. 2.

Briquetiers : 193.

Mouleurs de briques : 400.

Vêtements : 93 ss., 131 et n. 1.

LISTE DES OUVRAGES CITÉS ABRÉVIATIONS

- Afo* *Archiv für Orientforschung*, Berlin ; Graz.
- Afo III*, pp. 166-172 : Landsberger (B.), *Schwierige akkadische Wörter*, 2. « Früh » und « Spät », Berlin, 1926.
- Afo XVII*, pp. 10-48 : Sollberger (E.), *Sur la chronologie des rois d'Ur et quelques problèmes connexes*, Genève, 1954.
- AGE* Tallqvist (K.), *Akkadische Götterepitheta*, Helsingfors, 1938.
- AM II* Parrot (A.), *Archéologie mésopotamienne* (II), Paris, 1946.
- AOS* *American Oriental Series*, Newhaven (Conn.).
- AOS 32* Oppenheim (A. L.), *Catalogue of the Cuneiform Tablets of the Wilberforce Eames Babylonian Collection in the New York Public Library*, 1948.
- A. Or.* *Archiv Orientalni*, Praha.
- A. Or. XXIII*, pp. 557-574 : Lambert (M.), *Textes commerciaux de Lagash* (III), 1955.
- ARM XV* Bottéro (J.) et Finet (A.), *Répertoire analytique des tomes I à V des Archives royales de Mari*, Paris, 1953.
- AS* *Assyriological Studies*, Chicago.
- AS VIII* Kramer (S. N.), *The Sumerian prefix forms BE- and BI- in the time of the earlier princes of Lagaš*, 1936.
- AS XII* Kramer (S. N.), *Lamentation over the destruction of Ur*, 1940.
- Abrégé* Jestin (R.), *Abrégé de grammaire sumérienne*, Paris, 1951.
- An. Or.* *Analecta Orientalia*, Roma.
- An. Or. 2* Deimel (A.), *Šumerisches Tempelwirtschaft zur Zeit Urukaginas und seiner Vorgänger*, 1931.
- Ass. Bol.* Thompson (R. Campbell), *A dictionary of Assyrian botany*, London, 1949.
- Ass. Dict.* *The Assyrian dictionary of the Oriental Institute of the University of Chicago*, vol. 5 -G, 1956.
- BASOR* *Bulletin of the American Schools of Oriental Research*, Newhaven (Conn.).
- BASOR, Suppl. St. 1* : Kramer (S. N.), *Enki and Ninḫursag*, 1945.
- Bab. Writ.* Barton (G. A.), *The origin and development of Babylonian writing*, Part. II (*Beiträge zur Assyriologie*, Band IX, p. 100, Leipzig, 1913).
- Br.* Brünnow (R. E.), *A classified list of all simple and compound ideographs*, Leyden, 1889/1897.
- CT* *Cuneiform texts from Babylonian tablets in the British Museum*, London, 1896.
- CTC* Jacobsen (Th.), *Cuneiform texts in the National Museum in Copenhagen*, Leiden, 1939.
- Cité-Temple* Falkenstein (A.), *La Cité-Temple sumérienne* (*Cahiers d'Histoire Mondiale*, I, 4, Paris, 1954).

- Clercq* (de) Clercq (de) et Menant (J.), *Collection de Clercq*, I, Paris, 1888.
Corpus Sollberger (E.), *Corpus des inscriptions royales présargoniques de Lagaš*, Genève, 1936.
DP Allotte de la Fuye (Col^el), *Documents présargoniques*, Paris, 1908-1920.
Dec Sarzec (E. de) et Heuzey (L.), *Découvertes en Chaldée*, Paris, 1884-1912.
Del. Gl. Voir *Š. Gl.*
Esp. Rel. Jestin (R.-R.), *L'esprit religieux sumérien dans son cadre* (Mélanges Isidore Lévy, Bruxelles, 1955, pp. 187-205, *Annuaire de l'Institut de Philologie et d'Histoire Orientales et Slaves*, t. XXIII, 1953.)
GSG Poebel (A.), *Grundzüge der Sumerischen Grammatik*, Rostock, 1923.
GSL Falkenstein (A.), *Grammatik der Sprache Gudeas von Lagaš* (*An. Or.* 28, Roma, 1949).
Getreide Hrosný (B.), *Das Getreide im alten Babylonien*, Wien, 1913.
HW Delitzsch (F.), *Assyrisches Handwörterbuch*, Leipzig, 1896.
HWC Langdon (S.), *The Herbert Weld Collection in the Ashmolean Museum. Pictographic inscriptions from Jemdet Nasr*, Oxford, 1928.
Helhil. Wört. Friedrich (J.), *Hethitisches Wörterbuch*, Heidelberg, 1952, 1953, 1954.
Hilpr. Ann. Hilprecht *Anniversary volume*, Leipzig, 1909.
Hilpr. Ann., pp. 101-104 : Delaporte (L.), *Empreintes de cachets de la Collection Amherst*.
Hilpr. Ann., pp. 121-136 : Allotte de la Fuyé, *En-e-lar-zi, patési de Lagaš*.
ISA Thureau-Dangin (F.), *Inscriptions de Sumer et d'Akkad*, Paris, 1905.
ITT Thureau-Dangin (F.), Genouillac (H. de), Delaporte (L.), *Inventaire des tablettes de Tello conservées au Musée Impérial Ottoman*, Paris, 1910-1921.
JA *Journal asiatique*, Paris.
JA XIII, 1, pp. 79-111 : Thureau-Dangin (F.), *L'U, le Qa et la Mine, leur mesure et leur rapport*, 1909.
JAOS *Journal of the American Oriental Society*, Newhaven (Conn.).
JAOS, Suppl. 10 : Hartmann (L. F.) and Oppenheim (A. L.), *On beer and brewing techniques in Ancient Mesopotamia*, 1950.
JCS *Journal of cuneiform studies*, Newhaven (Conn.).
JCS IV, 1, pp. 1-62 : B. Landsberger's *lexicographical contributions*, 1950.
JCS VII, 3, pp. 81-99 : Szlechter (E.), *Les tablettes juridiques datées du règne d'Abi-e sūh conservées au Musée d'Art et d'Histoire de Genève*, 1953.
JNES *Journal of Near Eastern studies*, Chicago.
JNES 8, pp. 248-297 : Landsberger (B.), *Jahrzeiten im Sumerisch-akkadischen*, 1949.
JSS *Journal of Semitic studies*, Manchester.
JSS, I, 3, pp. 206-215 : Fish (T.), *URČ^{ki}*, 1956.
Kult. Kal Landsberger (B.), *Der Kulturelle Kalender der Babylonier und Assyrer*, Leipzig, 1915 (*LSS VI*, 1/2).
LAK, LAK Deimel (A.), *Die Inschriften von Fara. Liste der archaischen Keilschriftzeichen*, Leipzig, 1922-1924.
LSS *Leipziger Semitistische Studien*.
MAOG *Mitteilungen der Vorderasiatisch-Aegyptischen Gesellschaft*, Leipzig.
MAOG, I, 2, 51, 271, 279 : Meissner (B.), *Studien zur Assyrischen Lexicographie*, 1925.
MVAG *Mitteilungen der Vorderasiatisch-Aegyptischen Gesellschaft*, Leipzig.
MVAG XIX, pp. 61, 176 : Förtsch (W.), *Altbabylonische Opferlisten aus Telloh* (Zeit des Lugalanda und des Urukagina), 1914, 1.
MVAG XXXIX Scholtz (R.), *Die Struktur der Sumerischen engeren Verbalpräfixe*, 1934, 2.

- Manuel* Labat (R.), *Manuel d'épigraphie akkadienne*, Paris, 1948.
- Man. Ass. II* Fossey (Ch.), *Manuel d'assyriologie. L'Évolution des cunéiformes*, Paris, 1934.
- NFT* Cros (G.), Heuzey (L.), Thureau-Dangin (F.), *Nouvelles fouilles de Tello*, Paris, 1910.
- OLZ* *Orientalistische Literaturzeitung*, Leipzig.
- OLZ*, 1913, 440-443 : Förtsch (W.), *NIN-gar und ŠEŠ-gar*.
- OLZ*, 1914, 399 : Förtsch (W.), *Zum Ešhanna-Tempel šeš-gar*.
- OLZ*, 1915, 80-83 : Förtsch (W.), *Besprechungen* (Ant. Deimel, Pantheon Babylonicum, 1914).
- OLZ*, 1917, 353-358 : Witzel (M.), *Zum Tode Barnamtarras*.
- Or.* *Orientalia*, Roma, 1920-1929.
- Or. 1* Deimel (A.), *Die Monatsname in Lagaš zur Zeit Urukaginas*, 1920.
- Or. 2*, pp. 3-31 : Deimel (A.), *Die Reformtexte Urukaginas*, 1920.
- Or. 2*, pp. 32-51 : Deimel (A.), *Die Listen über den Ahnenkult...*, 1920.
- Or. 4, 6, 7, 14, 16, 17, 20, 21, 26, 28, 32, 34/35, 43/44* : Travaux de A. Deimel (transcriptions et commentaires) concernant les tablettes de Tello, 1921 (? -1929).
- Or. 9/13* Deimel (A.), *Šumerische Grammatik*, 1924.
- Or. 34/35*, pp. 129-136 : Blome (F.), *Dü/GAB in Angaben über die Grösse der Bröte* 1928.
- Or. 36/38* Boudou (R. P.), *Liste de noms géographiques*, 1929.
- Panth. Bab.* Deimel (A.), *Pantheon Babylonicum*, Romae, 1914.
- R. acc.* Thureau-Dangin (F.), *Rituels accadiens*, Paris, 1921.
- RA* *Revue d'Assyriologie et d'Archéologie orientale*, Paris.
- RA 3*, pp. 118-146 : Thureau-Dangin (F.), *La comptabilité agricole en Chaldée au troisième millénaire*, 1896.
- RA 4*, pp. 69-84 : Thureau-Dangin (F.), *Tablettes chaldéennes inédites*, 1897.
- RA 6*, pp. 23-25 : Thureau-Dangin (F.), *Nouvelle inscription de Goudéa*, 1904.
- RA 6*, pp. 26-32 : Thureau-Dangin (F.), *La ruine de Shirpourla (Lagash) sous le règne d'Ourou-kagina*, 1904.
- RA 7*, pp. 139-146 : Allotte de la Fuÿe, *État des décès survenus dans le personnel de la déesse Bau sous le règne d'Urukagina (DP 138)*, 1909.
- RA 8*, pp. 81-95 : Thureau-Dangin (F.), *Notes assyriologiques; VII* (pp. 84-88) : *L'ordre des noms de mois sur les tablettes de Dréhem*, 1911.
- RA 9*, pp. 111-120 : Thureau-Dangin (F.), *La fin de la domination Gutienne*, 1912.
- RA 9*, pp. 143-154 : Allotte de la Fuÿe, *Notes sumériennes*, 1912.
- RA 12*, pp. 117-146 : Allotte de la Fuÿe, *Mesures agraires et formules d'arpentage à l'époque présargonique*, 1915.
- RA 17*, pp. 27-34 : Thureau-Dangin (F.), *Notes assyriologiques*, 1920.
- RA 18*, pp. 101-121 : Allotte de la Fuÿe, *Les UŠ-KU dans les textes archaïques de Lagaš*, 1921.
- RA 18*, pp. 123-142 : Thureau-Dangin (F.), *Numération et métrologie sumériennes*, 1921.
- RA 20*, pp. 89-106 : Genouillac (H. de), *Grande liste de noms divins sumériens*, 1923.
- RA 25*, pp. 1-22 : Allotte de la Fuÿe, *Deux inscriptions inédites d'Oumma relatives à la navigation*, 1928.
- RA 30*, pp. 153-168 : Smith (S.), *b/pukk/qqu and mekku*, 1933.
- RA 34*, pp. 59-66 : Meek (T. J.), *Notes on the early texts from NUZI*, 1937.
- RA 40*, pp. 123-142 : Labat (R.), *Le sort des substituts royaux en Assyrie au temps des sargonides*, 1946.
- RA 42*, pp. 189-210 : Lambert (M.), *Notes d'archéologie et d'épigraphie sumériennes*, 1948.
- RA 43*, pp. 41-53 : Jestin (R.), *Le phonème ġ en Sumérien*, 1949.

- RA 44, p. 72 : Jestin (R.), *Le phonème ĝ en Sumérien*, 1950.
- RA 44, pp. 1-40 : Nougayrol (J.), *Textes hépatoscopiques d'époque ancienne conservés au Musée du Louvre* (III), 1950.
- RA 45, pp. 105-116 : Sollberger (E.), *Miscellanea Sumerica*, 1951.
- RA 46, pp. 112-115 : Lambert (M.), *Épigraphie présargonique* (II), 1952.
- RA 47, pp. 57-69 ; 105-120 : Lambert (M.), *Textes commerciaux de Lagash*, 1953.
- RA 49, pp. 129-136 : Stephens (Ferris J.), *Notes on some economic texts of the time of Urukagina*, 1955.
- RA 50, p. 85 : Lambert (M.), *L'intronisation de Lugalanda*, 1956.
- RA 52, pp. 1-15 : Diakonoff (I. M.), *Some remarks on the « Reforms » of Urukagina*, 1958.
- RB *Revue biblique*, Paris.
- RB LV, pp. 403-437 ; 520-543 : Lambert (M.) et Tournay (R.), *Le Cylindre A de Gudea ; Le Cylindre B de Gudea*, 1948.
- REC, REC Thureau-Dangin (F.), *Recherches sur l'origine de l'écriture cunéiforme*, Paris, 1898.
- RHR *Revue de l'Histoire des Religions*, Paris.
- RHR CLVI pp. 129-160 : Rosengarten (Y.), *La notion sumérienne de souveraineté divine : Uru-ka-gi-na et son dieu Nin-ĝir-su*, 1959.
- RLA Ebeling (E.), Meissner (B.), *Reallexikon der Assyriologie*, Berlin, 1928.
- Rel. Sum. Jean (Ch.-J.), *La religion sumérienne*, Paris, 1931.
- RO Rosengarten (Y.), *Le régime des offrandes dans la société sumérienne*, Paris, 1960.
- SAK Thureau-Dangin (F.), *Die Sumerischen und Akkadischen Königsinschriften*, Leipzig, 1907.
- SO *Studia Orientalia*, Helsinki.
- SO VIII, 4 Salonen (A.), *Die Wasserfahrzeuge in Babylonien*, 1939.
- SO XIV, 2 Salonen (A.), *Notes on wagons and chariots in Ancient Mesopotamia*, 1950.
- STH. II Hussey (M. I.), *Sumerian tablets in the Harvard Semitic Museum* (Part. II), Cambridge, 1915.
- Sternkunde II Kugler (F.), *Sternkunde und Sterndienst in Babel*, II, 2, Münster, 1912.
- Sumer V, pp. 8-33 : Lambert (M.), *Les dieux vivants à l'aube des temps historiques*, Baghdad, 1949.
- Sumer VIII, pp. 57-77 ; 198-216 : Lambert (M.), *La période présargonique*, Baghdad, 1952.
- Sumer XI, pp. 127-128 : Goetze (A.), *Archaeological Survey of Ancient Canals*, Baghdad, 1955.
- Š. Gl. Delitzsch (F.), *Sumerisches Glossar*, Leipzig, 1914.
- ŠL, ŠL Deimel (A.), *Šumerisches Lexikon*, Roma, 1928-1933.
- TSA Genouillac (H. de), *Tablettes sumériennes archaïques*, Paris, 1909.
- Tello Parrot (A.), *Tello*, Paris, 1948.
- UET III Legrain (L.), *Ur excavations texts*, London, 1947.
- VAS *Vorderasiatische Schriftdenkmäler der Königlichen Museen zu Berlin*, Leipzig.
- VSC Jestin (R.), *Le verbe sumérien*. Complément, Paris, 1954.
- VSDI Jestin (R.), *Le verbe sumérien*. Déterminations verbales et infixes, Paris, 1943.
- VSP Jestin (R.), *Le verbe sumérien*. Préfixes, particules verbales et noms verbaux, Paris, 1946.
- Verbe AK Jestin (R.-R.) et Lambert (M.), *Le Verbe AK* (Cabinet d'Assyriologie, Collège de France, 1955).

- Verbe GAR* Lambert (M.), *Le Verbe GAR* (Cabinet d'Assyriologie, Collège de France, Paris, 1954.
- Welt des Orients*, I, pp. 362-376 : Landsberger (B.) *Assyriologische Notizen*, Göttingen, 1950.
- ZA* *Zeitschrift für Assyriologie und verwandte Gebiete*, Strassburg, Leipzig, Berlin.
- ZA* 22, pp. 284-316 : Dhorme (P.), *Les plus anciens noms de personnes à Lagaš*, 1909.
- ZA* 28, pp. 294-302 : Riedel (W.), *Die altbabylonischen Monatsnamen*, 1921.
- ZA* 31, pp. 144-152 : Förtsch (W.), *Vorsargonische Opferlisten (1917/1918)*.
- ZA* 51 (NF XVII), pp. 37-44 : Jestin (R.), *Übungen im Edubba*, 1955.
- ZA* 52 (NF XVIII), pp. 91-140 : Jacobsen (Th.), *Early political development in Mesopotamia*, 1957.
-

Vu, le 17 avril 1958,

*Le Doyen de la Faculté des Lettres
de l'Université de Paris,
Membre de l'Institut,*

P. RENOUVIN.

Vu, et permis d'imprimer,

*Le Recteur
de l'Académie de Paris,*

J. SARRAILH.

IMPRIMERIE A. BONTEMPS, LIMOGES (FRANCE)

DÉPOT LÉGAL : 2^e TRIMESTRE 1960
